

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, trente-quatrième année,
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1929.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1929_000_034.pdf

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE QUATRIÈME ANNÉE
1928-1929

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1929

La situation de l'Université pendant la XCIV^e année académique

PAR

MAURICE BOURQUIN

Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée
le 15 octobre 1928

Il y a un an, M. Maurice Vauthier occupait cette place et exerçait, avec la grande autorité qui s'attache à son caractère et à son talent, les fonctions présidentielles. Aujourd'hui encore, c'est lui qui vous rendrait compte de notre activité universitaire, si les exigences de la vie publique n'étaient venues modifier ses projets et contrarier nos espérances.

Ministre des Sciences et des Arts, il a estimé que ses responsabilités et ses charges nouvelles se concilieraient difficilement avec l'accomplissement du mandat dont l'Université de Bruxelles l'avait investi. Nous ne pouvions que nous incliner devant ce scrupule. Ai-je besoin d'ajouter que nous l'avons fait à regret? La personnalité de M. Vauthier est de celles qui rehaussent une institution comme la nôtre. La noblesse de son esprit, la finesse de son intelligence, la confiance et le respect de ses collègues, tout le désignait pour remplir sa délicate mission. En y renonçant, il nous prive d'une force sur laquelle nous comptions et dont nous sentions tout le prix.

A vrai dire, jusqu'il y a quelques jours, nous entretenions l'illusion que sa retraite serait provisoire. Je ne voudrais faire au Gouvernement nulle peine, même légère, mais il est de notoriété publique que les combinaisons ministérielles les plus solides ont une fin et l'on prétend que ce qui fait le malheur des

uns peut faire parfois le bonheur des autres. Le moment viendra, pensions-nous, où les événements permettront à M. Vauthier de reprendre le chemin de notre Maison et d'y assumer à nouveau l'exercice, momentanément interrompu, de ses hautes fonctions. Il nous faut malheureusement abandonner cet espoir. M. Vauthier vient, en effet, de souligner le caractère définitif de sa décision en nous pressant de remettre en d'autres mains la présidence de l'Université.

C'est avant-hier que notre Conseil d'administration s'est réuni pour déférer à ce vœu. Un nom s'imposait à son choix. Le prestige intellectuel et moral de M. Jean Servais a fait de lui une des grandes figures du pays. Dans la magistrature, dont il a incarné les plus hautes vertus, sa belle carrière a mis en relief une personnalité de premier plan. La droiture de son jugement, la fermeté de sa conscience, la vigueur de son esprit si clair, si pénétrant et si primesautier, sa puissance de travail et d'organisation s'y sont affirmées avec autant d'éclat que sa profonde science juridique. Notre Université occupe depuis longtemps dans ses affections une place privilégiée. Il fut son élève et l'un de ses maîtres les plus éminents. C'est à lui que, par un suffrage unanime, elle vient de confier la direction de ses travaux.

Au nom du Conseil d'administration, j'adresse à notre nouveau Président l'hommage de notre déférence, de notre sympathie et de notre dévouement.

★★

La tradition soumet à certaines règles et à certains usages le rapport que les circonstances m'amènent à vous présenter. Le premier devoir qu'elle me dicte est de vous faire part des deuils que nous avons éprouvés durant la dernière année académique.

Permettez-moi tout d'abord de m'incliner très respectueusement devant la mémoire de M^{me} Ernest Solvay. Que sa mort nous ait douloureusement atteints, vous le comprendrez sans peine. Aucun lien officiel ne l'attachait, il est vrai, à l'Université; mais le nom qu'elle portait est inséparable de notre histoire et il suffit de le prononcer pour que s'émeuvent nos sentiments les plus profonds. Ernest Solvay a été pour nous un incomparable bienfaiteur. Il l'a été non seulement par sa générosité,

mais aussi et surtout peut-être par sa puissance d'imagination, par l'entraînante jeunesse de son esprit. Il nous a poussés dans des voies nouvelles, qui ont élargi le champ de nos préoccupations et l'ont mis en contact plus direct avec les grands problèmes de la vie sociale moderne. Nous lui devons une impulsion décisive. Et comment notre gratitude ne s'étendrait-elle pas à tous les siens ? N'ont-ils pas imité son exemple et ne poursuivent-ils pas son œuvre avec une fidélité sans défaillance et une largeur d'esprit dont les témoignages ne cessent de se multiplier ?

En accueillant récemment parmi nous son petit-fils, élu membre permanent de notre Conseil, je saluais en lui le gardien d'une belle tradition. Cette tradition, M^{me} Solvay a contribué à la former et à l'entretenir. Les sentiments que nous avons pour elle étaient faits à la fois de reconnaissance et de vénération. Quand nous avons appris qu'elle n'était plus, tout un monde de souvenirs s'est agité en nous et nous avons senti l'étreinte d'une poignante émotion.

Deux mois plus tard nous parvenait la pénible nouvelle d'un autre décès : celui de M^{me} Emile Tassel. Elle aussi était des nôtres et sa brusque disparition a creusé davantage le vide laissé par la mort de son mari. Emile Tassel ne recherchait ni les honneurs, ni l'éclat de la popularité. Son action se déployait de préférence à l'arrière-plan, dans la pénombre où ne plongent que difficilement les regards de la foule, mais dont le silence est peut-être le plus propice au travail solide et fécond. Il faut avoir vu de près, dans son labeur quotidien, cet esprit énergique et lucide, qui ne redoutait ni l'obstacle ni la lutte, mais dont l'ardeur combative s'alliait à un cœur si généreux, — il faut avoir suivi pas à pas l'accomplissement de son œuvre, pour se rendre compte de ce que nous lui devons. Ce n'est pas sans raison que nous désignons bien souvent par son nom la grande réforme qui a récemment modernisé l'enseignement de notre Ecole polytechnique. Il en fut incontestablement l'âme. D'autres, assurément, y ont coopéré, et loin de moi la pensée de diminuer la valeur de leur apport. Mais dans cet agglomérat, c'est Tassel qui a fait circuler le fluide. Il fut l'animateur, celui qui imprime le mouvement, tient en éveil les énergies et coordonne les efforts. Sa femme vient de le rejoindre dans la mort. Nul hommage n'aurait pu, je crois, lui être plus précieux que

l'élan de notre reconnaissance pour celui qui fut sa raison d'être et l'axe de sa vie.

Nous adressons également un souvenir ému à la mémoire du D^r Roussiel. Praticien distingué, qu'entourait la haute estime de tous ceux qui l'ont connu, le D^r Roussiel avait été appelé, voici deux ans, à diriger notre clinique gynécologique à l'hôpital Brugmann. Sa mort prématurée nous prive d'un collègue que nous étions heureux de compter dans nos rangs et qui laisse parmi nous que regrets.

*
**

Chaque année, la liste s'allongé des distinctions scientifiques qui attestent le mérite et la réputation de notre corps professoral, et, malgré notre désir, nous sommes obligés parfois de les passer sous silence pour ne pas abuser de vos instants. Il en est une toutefois que je ne puis m'empêcher de souligner aujourd'hui. En attribuant à notre Recteur, M. Ansiaux, le prix quinquennal des Sciences Sociales, le Gouvernement et l'Académie lui ont fait un honneur qui rejaillit sur l'Université. Et vous ne m'en voudrez pas de saisir cette occasion pour lui exprimer, en même temps que nos très cordiales félicitations, l'affectueuse sympathie de tous ses collègues.

*
**

MESDAMES, MESSIEURS,

La date du 14 juillet 1928 marquera dans nos annales. C'est ce jour-là, en effet, que notre Conseil d'Administration a siégé pour la dernière fois rue des Sols. Désormais, ses débats se dérouleront dans un cadre à la fois plus somptueux et plus souriant. Il n'importe : le vieux bâtiment que nous quittons abrite trop de souvenirs pour que nous n'éprouvions pas une certaine mélancolie en lui faisant le geste d'adieu. Nous y avons vécu d'une vie assurément modeste, nous y avons même connu des jours de misère ; mais que de valeurs spirituelles s'y sont constituées, qui demeurent le plus précieux de nos biens ! Que de belles idées, que d'ardentes convictions, que de dévouements à l'œuvre commune ont pris leur essor dans cette maison ! Et, par dessus tout peut-être, quelle étroite solidarité s'y est établie

entre tous ceux qui l'ont fréquentée ! Dans quelques mois, l'ancien palais de Granvelle ne sera plus qu'un monceau de ruines. Ses pierres seront dispersées. Il en subsistera cependant quelque chose : la forte et saine tradition dont notre vie universitaire s'y est imprégnée.



Ici s'achève une étape, et peut-être convient-il que nous nous arrêtions un instant pour mesurer du regard le chemin parcouru.

Il serait sans aucun doute intéressant de remonter aux origines de notre Institution, à cette année 1834, où l'audace de quelques hommes d'action, que domine pour nous la figure de Théodore Verhaegen, créa l'Université de Bruxelles avec des moyens de fortune dont l'exiguïté nous laisse aujourd'hui rêveurs. Il serait intéressant de suivre les péripéties de son existence, ses crises, les difficultés qui l'ont assaillie, ses progrès pénibles, le développement, malgré tout continu, de sa vitalité et de son influence, jusqu'à l'heure présente, jusqu'à cet épanouissement matériel et moral que nous avons atteint et qui forme un contraste si impressionnant avec l'humble début de notre carrière. Mais il faudrait, pour retracer cette longue évolution, un temps qui dépasse celui dont je dispose.

N'allons pas si loin. Ne nous reportons que de quelques années en arrière. La décade qui nous sépare de l'armistice a été, sans conteste, la période la plus pleine, la plus active de notre ascension ; — période fiévreuse, grosse d'initiatives et de réalisations ; — période d'enfantement, au cours de laquelle notre Alma Mater s'est brusquement et profondément transformée. Comme toute croissance rapide, celle que nous venons d'effectuer n'a pas été sans provoquer quelques troubles. Il y eut parfois certaines malaises et certaines inquiétudes. Mais aujourd'hui, devant les résultats acquis, nous ne pouvons que nous réjouir et qu'éprouver un sentiment de légitime fierté.

La guerre venait de prendre fin. Après un long silence, notre Université allait rouvrir ses portes. Dans quelles conditions et pour combien de temps ? La situation financière justifiait les pires appréhensions. Notre modeste patrimoine, éprouvé par la crise, n'était plus de taille à soutenir nos efforts. Les traitements dérisoires dont notre corps professoral avait pu se contenter jusque-là devenaient manifestement insuffisants pour répondre

aux exigences de la vie. Le prix des choses commençait une marche ascendante qui allait devenir bientôt vertigineuse. Faute de ressources nouvelles, nous étions acculés à la ruine.

Ce fut un moment d'autant plus angoissant que, malgré cette pénurie d'argent, nous éprouvions un puissant besoin de rajeunissement et d'expansion. Il ne s'agissait pas seulement pour nous de sauver le *statu quo*. Toute une fermentation d'idées nous incitait à concevoir de plus amples ambitions. La guerre a mis en lumière le rôle de la science dans la vie sociale. Elle a fait comprendre plus clairement à quel point les grands foyers de culture sont indispensables non seulement au rayonnement de la pensée, mais encore à la prospérité matérielle des peuples. Nous sentions que, pour être à la hauteur de sa tâche, notre Université devait élargir son horizon et moderniser son enseignement.

Deux problèmes fixèrent aussitôt notre attention : celui de l'enseignement technique et celui de l'enseignement médical. Pourquoi cette préférence ? En principe, la science pure domine la science appliquée ; elle la précède dans la hiérarchie ; c'est elle qui forme la base où s'appuie l'édifice ; c'est donc par elle, logiquement, qu'il faudrait commencer toute refonte du système. Mais l'action ne peut pas toujours se conformer aux prescriptions de la logique abstraite. Il faut tenir compte des besoins pratiques, de leur urgence relative, et parer, comme on dit, au plus pressé.

La formation de l'ingénieur et du médecin intéressait plus directement que toute autre l'avenir du pays ; c'est en la perfectionnant, en l'adaptant aux exigences du monde moderne que nous pouvions être le plus immédiatement utiles à la collectivité.

Dès 1919, une Commission, présidée par M. Roch Boulvin et constituée à l'initiative de diverses personnalités appartenant à l'Université de Bruxelles et à l'École des Mines du Hainaut, abordait l'étude de la réorganisation de l'enseignement technique. Des hommes d'affaires et des professeurs y mêlaient leur collaboration, car nous voulions établir un plan de réformes qui tînt compte à la fois des nécessités pédagogiques et des besoins de l'industrie. De leur côté, certains membres éminents de notre Faculté de Médecine entraient en rapport avec les dirigeants de la Fondation Rockefeller, en vue de les intéresser à la créa-

tion, au sein de notre Université, d'une Ecole médicale modèle.

Parallèlement, des projets s'élaborèrent. Une même tendance les inspirait. Elle se résume en un mot : primauté du laboratoire. Pour l'ingénieur comme pour le médecin, nous aboutissions à la même nécessité : développer l'enseignement expérimental.

Enseignement expérimental. C'est-à-dire de nouveaux locaux, plus spacieux, plus commodes et plus souples que ceux dont nous disposions. — C'est-à-dire également tout un outillage coûteux, une consommation plus abondante de produits, un alourdissement considérable des frais généraux d'entretien, de chauffage, d'éclairage, de force motrice. — C'est-à-dire, enfin, un inévitable accroissement de personnel : plus de professeurs, plus de chefs de travaux, plus d'assistants, plus de techniciens, plus de préparateurs, etc., car le laboratoire a des exigences qu'ignore l'enseignement *ex cathedra*. Il lui faut, pour vivre, toute une équipe de savants, de spécialistes et d'ouvriers...

Et voilà le rêve que nous caressions, au moment même où se dressait devant nous la menace du déficit !

Les difficultés d'ailleurs s'amoncelaient.

Notre vieil édifice de la rue des Sols étant condamné à disparaître bientôt, que nous le voulions ou non, tout le problème de notre installation matérielle se posait avec une urgence inéluctable. Ce n'est pas seulement pour l'Ecole polytechnique et pour la Faculté de Médecine que nous allions être contraints de le résoudre, mais aussi pour les Sciences, la Philosophie et le Droit, pour nos services administratifs et notre Bibliothèque. Les circonstances obligeaient l'Université à faire peau neuve, à l'instant même où les conditions économiques devenaient de plus en plus défavorables à une telle opération. Et quels écueils sur notre route ! Allions-nous limiter l'entreprise aux strictes nécessités de l'heure présente ? Mais on ne bâtit pas pour un jour et nos successeurs auraient payé cher notre apparente prudence. Allions-nous, au contraire, dépasser résolument le niveau des exigences actuelles et voir grand pour sauvegarder l'avenir ? Mais alors quel risque nous courions d'assumer une tâche au-dessus de nos forces et de voir l'œuvre ployer brusquement sous l'excès des charges financières !

Telle est, rapidement esquissée, la situation devant laquelle nous étions placés à l'heure où la libération du territoire nous

permettait de reprendre nos travaux. Je n'ai point cherché à l'assombrir ni à la dramatiser. Le résumé que je viens d'en faire laisse même dans l'ombre une partie de sa complexité et simplifie les embarras où elle nous plongeait. Est-il exagéré d'affirmer qu'à aucune époque nous ne nous sommes trouvés aux prises avec une tâche aussi vaste et aussi redoutable, avec une telle accumulation de difficultés et d'obstacles ?

Et cependant nulle hésitation n'a fait vaciller nos efforts. Nous avons marché de l'avant, résolument, je dirai même joyeusement, avec une sereine confiance. C'est qu'il y a pour nous deux principes directeurs : l'un, qui figure en tête de nos statuts, — c'est le libre examen ; l'autre qui n'est inscrit nulle part, mais que nous pratiquons comme une vertu cardinale, — et c'est l'optimisme !

Les difficultés ont été vaincues, les obstacles surmontés ; nous sortons de l'épreuve grandis et fortifiés, avec la conscience d'avoir créé une œuvre durable, dont le rayonnement sera salutaire à la science et au pays.

Depuis cinq ans, nous avons pris possession des vastes laboratoires du Solbosch, que nous devons à la générosité de la Ville de Bruxelles. Qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus à l'Administration communale et à notre Président d'honneur, M. Max, notre inaltérable reconnaissance. La Ville de Bruxelles a été notre premier et notre plus fidèle soutien. C'est elle déjà qui, en 1834, secondait l'entreprise de Verhaegen, en mettant à la disposition de l'institution naissante quelques salles de l'ancien Musée et un subside qui devait alimenter presque exclusivement les recettes de notre premier budget. Depuis lors, nous l'avons trouvée constamment à nos côtés. Aux heures difficiles, c'est vers elle, toujours, que nous avons tourné nos regards. Pas une seule fois ne s'est démentie pour nous sa sollicitude éclairée. Après la guerre, bien qu'elle-même aux prises avec de grosses difficultés financières, elle n'a pas hésité à nous apporter son concours, et le 12 août 1921, le Conseil communal, par un vote unanime, nous allouait un crédit de vingt millions pour construire et aménager les bâtiments nécessaires à nos Facultés des Sciences et des Sciences appliquées.

Dans ce cadre nouveau, nous avons pu réaliser la réforme substantielle de notre enseignement technique. Les programmes ont été révisés, les méthodes profondément modifiées; et nous avons trouvé les ressources qu'il fallait pour mettre notre outillage au niveau des exigences actuelles. La famille Solvay, comme toujours, répondit largement à notre appel. D'autre part, un Comité, présidé par M. Jadot, gouverneur de la Société Générale, s'adressa aux banques et aux entreprises industrielles, pour nous aider, ainsi que l'Université de Louvain, dans notre effort de renouvellement.

Aujourd'hui déjà, l'arbre peut se juger à ses fruits. Les premiers ingénieurs formés suivant le nouveau régime ont achevé le cycle de leurs études et inauguré leur carrière. Les succès qu'ils ont obtenus et l'accueil qui leur a été fait par l'industrie attestent éloquemment les progrès que nous avons accomplis.

De plus en plus d'ailleurs le monde des affaires s'intéresse à notre action. Nous en trouvons la preuve dans les nombreuses sollicitations émanant de firmes et de groupements industriels qui s'adressent à nos laboratoires pour effectuer les recherches scientifiques auxquelles ils sont intéressés. Nous en trouvons la preuve également dans les importantes libéralités qui viennent encourager notre labeur. Il m'est impossible de signaler ici toutes ces reconfortantes initiatives. Mais je ne puis m'empêcher d'adresser particulièrement l'expression de notre gratitude aux enfants de M. Alfred Solvay, qui ont affecté tout récemment un capital de deux millions au développement des travaux de recherches dans les laboratoires de notre Ecole polytechnique. De tels gestes nous sont extrêmement précieux, parce qu'ils décèlent, en même temps qu'une générosité dont nous avons eu maintes fois l'éclatant témoignage, un sentiment de confiance qui nous honore et qui stimule notre ardeur.

Si la modernisation de notre enseignement technique est accomplie dans ses grandes lignes, s'il ne s'agit plus que d'y apporter certains perfectionnements, comme celui dont nous venons de l'enrichir en instituant, à partir de l'année qui s'ouvre, un ensemble de cours à option spécialement consacrés aux préoccupations coloniales, — la réforme de notre Faculté de Médecine entre, aujourd'hui même, dans la phase des réalisations.

Vous n'ignorez pas qu'il y a quelques années — exactement le 30 avril 1921 — nous avons conclu avec la Fondation Rockefeller, la Ville de Bruxelles et la Commission d'Assistance publique, une convention, aux termes de laquelle nos amis d'Amérique s'engageaient à nous fournir les sommes requises non seulement pour construire et outiller nos nouveaux bâtiments, mais encore pour assurer le fonctionnement de notre Faculté de Médecine, tandis que la Ville mettait à notre disposition les terrains nécessaires et assumait, conjointement avec la Commission d'Assistance, la charge de réédifier de fond en comble l'hôpital Saint-Pierre, érigé en hôpital universitaire.

L'importante libéralité dont nous devenions ainsi les bénéficiaires nous imposait le devoir de répondre aux préoccupations qui l'avaient inspirée. Je crois pouvoir dire que nous n'y avons pas failli. Sous la présidence de notre éminent collègue, le D^r Bordet, une commission spéciale a élaboré tout un plan de réformes. Avec un zèle, un dévouement et une largeur de vues auxquels je tiens à rendre publiquement hommage, elle a préparé, jusque dans ses moindres détails, l'organisation nouvelle qui nous permettra d'assurer dans des conditions exceptionnelles la formation des jeunes médecins. Qu'elle ait été à la hauteur de sa tâche, tout le proclame, et notamment la généreuse décision que vient de prendre la Fondation Rockefeller d'augmenter considérablement son intervention financière pour nous permettre de réaliser le programme que nous lui avons soumis.

L'œuvre, en ce qui nous concerne, est maintenant sur pied et, dès demain, notre Faculté de Médecine s'installera dans les magnifiques instituts du boulevard de Waterloo.

Il ne reste plus, pour achever l'exécution du plan d'ensemble, qu'à construire l'hôpital universitaire. La Commission d'Assistance et la Ville de Bruxelles, à qui incombe cet important travail, n'ont cessé de nous apporter leur collaboration la plus sincère et la plus libérale. Nous savons qu'elles n'épargneront aucun effort ni aucun sacrifice pour hâter l'événement, et d'avance nous les en remercions.

C'est dans cet hôpital que fonctionnera l'École d'infirmières, dédiée à la mémoire de Miss Cavell et de M^{me} Depage. Ici encore, la mise au point s'accélère et, grâce à divers concours, parmi lesquels je suis heureux de signaler tout spécialement celui des héritiers du D^r Depage, nous sommes à la veille d'aboutir.

Enfin, Mesdames, Messieurs, le dernier problème qui avait alimenté nos inquiétudes, a reçu, lui aussi, sa solution. Grâce à la munificence de la C. R. B. Educational Foundation, que préside notre grand ami M. Hoover, nos Facultés de Droit et de Philosophie, notre Bibliothèque et nos services administratifs vont pouvoir prendre possession des majestueux bâtiments de l'Avenue des Nations, auxquels les frondaisons du Bois ajoutent le charme et la noblesse de leur décor. C'est là que se fixera désormais le centre de notre activité. C'est là que nous érigerons la statue de Verhaegen, comme un souvenir et comme un symbole. Déjà, dans le voisinage immédiat, s'agence la structure d'une Maison des Etudiants. Plus tard, quand nos ressources le permettront, nous y ajouterons des logements et une plaine de sports. Et ainsi se constituera cette « cité universitaire » qui n'était pour nous jadis qu'une vision lointaine, et dont la réalité, maintenant, prend corps sous nos yeux.

Voilà ce qui a été fait en moins de dix ans, au milieu de la crise financière la plus déprimante que la Belgique ait connue.

Miracle ?

J'ai la faiblesse de ne pas croire aux miracles. Mais je crois à la vertu de l'enthousiasme et au magnétisme de certaines personnalités.

Une figure domine toute cette œuvre : celle de Paul Heger. Second fondateur de l'Université, disait un jour de lui M. Max. Avec le recul du temps, la vérité de cette formule ne fera qu'accentuer son relief. Sans doute, le D^r Heger ne fut point seul à concevoir et à exécuter ce magnifique ensemble de réformes. L'œuvre est collective. Mais aurait-elle été possible, aurait-elle traversé sans fléchir les épreuves qui l'attendaient, aurait-on même osé l'entreprendre, sans ce vieillard aux cheveux blancs mais au cœur juvénile, dont le vivant idéalisme, les trésors de dévouement et le joyeux entrain nous ont tous galvanisés ?

Heger a créé une atmosphère. Sans artifices, par le simple rayonnement de son rêve et de sa foi, il a su rehausser le prestige de notre Université, attirer sur elle l'attention du monde extérieur, l'entourer enfin de cette sympathie féconde qui fut indispensable au succès de notre entreprise et dont il importe que nous ne laissions pas s'éteindre le bienfait.

C'est vers lui que convergent en ce moment tous nos souvenirs, car c'est en lui que s'incarne vraiment la grande période dont nous saluons le couronnement.

*
**

La vie ne connaît point d'arrêts.

Il est vrai qu'une institution comme la nôtre doit parfois ralentir son mouvement pour consolider les positions qu'elle a conquises. Aux périodes d'évolution rapide succèdent des périodes de recueillement. Mais la marche en avant se poursuit malgré tout, sous peine d'engourdissement et de déclin.

En regard de ce que nous étions hier, quelle transfiguration ! Et cependant, que nous sommes encore loin de compte ! Que de progrès à réaliser avant de posséder la puissante ossature et le merveilleux éclat dont peuvent s'enorgueillir certaines Universités étrangères ! Soyons fiers des résultats atteints — nous avons le droit de l'être —, mais que cette fierté ne nous aveugle pas et n'endorme point notre vigilance.

La tâche qui nous attend n'est pas moins considérable que celle dont nous nous sommes acquittés. Quelque vaste qu'elle soit, nous l'abordons avec confiance.

Autour de nous d'ailleurs, les symptômes favorables se multiplient. L'Etat ne vient-il pas de porter à cinq millions le subside qu'il octroie à chacune des deux Universités libres ? Ce geste éclairé, dont nous remercions de tout cœur le Gouvernement et les Chambres, est un signe des temps. Ce n'est point le seul que nous puissions relever.

Il y a un an, dans un discours prononcé à l'occasion du 110^e anniversaire de la Société Cockerill, le Roi, s'adressant à l'opinion publique, lui signalait le péril que la crise de nos institutions scientifiques et de nos laboratoires faisait courir au pays. Que de telles paroles seraient entendues, nous en étions sûrs ; mais leur écho a dépassé toutes nos espérances.

Le 26 novembre, à l'issue d'une séance solennelle organisée au Palais des Académies par les Universités de Bruxelles et de Louvain, le Chef de l'Etat annonçait la création imminente d'un Fonds national de la Recherche scientifique. Immédiatement un comité de propagande se mit en campagne. Le 30 no-

vembre, on apprenait que l'intervention de la famille et du groupe Solvay atteignait le chiffre de vingt-cinq millions. Dès lors, le mouvement se précipite. Il gagne toutes les sphères de la Nation. A la fin du mois de mars, le Fonds National était constitué. Il disposait d'un capital de plus de cent millions !

Présidé par M. Emile Francqui, dont la haute autorité et la puissante intelligence se mettent une fois de plus au service d'une grande cause, le nouvel établissement a tracé son programme, organisé ses rouages et entrepris son œuvre salulaire. La direction en a été confiée, vous le savez, à M. Jean Willems. C'est un choix auquel nous ne pouvions qu'applaudir, bien qu'il nous ait privé d'un secrétaire dont le dévouement et l'esprit d'initiative constituaient pour nous un précieux appoint. Au moment où nous nous séparons de lui, laissez-moi lui dire que l'Université n'oubliera point les grands services qu'elle lui doit.

La création du Fonds National, destiné avant tout à favoriser le travail des chercheurs, répond à un besoin d'autant plus urgent que les conditions économiques menacent aujourd'hui le recrutement des hommes de science.

Pour nous, elle vient en quelque sorte compléter l'œuvre accomplie dans ces dernières années, car si nous possédons de vastes bâtiments et de magnifiques laboratoires, si notre outillage offre des possibilités qu'ignoraient nos prédécesseurs, le grand problème auquel nous devons nous attacher maintenant, est de mettre en valeur ces amples ressources, en attirant vers elles les cerveaux inventifs qui, seuls, peuvent en faire jaillir le rythme de la vie.

A tous égards d'ailleurs l'événement est de nature à nous reconforter. Il prouve que la Belgique a pris conscience du rôle de l'Enseignement supérieur et comprend l'intérêt qui s'attache à développer ses moyens d'action. L'état d'esprit dont il est l'indice constitue un fait essentiel et qui légitime les plus belles espérances.

*
* *

MESDAMES, MESSIEURS,

Je viens d'évoquer une page de notre histoire.

C'est un tournant que nous avons franchi.

Devant nous se déploient des perspectives nouvelles. Brus-

quement, le paysage a changé. Mais le fleuve qui nous porte est toujours le même. Son courant, plus impétueux, procède toujours de la même source et, si nos yeux sont fixés sur l'avenir, ils gardent néanmoins l'image fidèle du passé.

L'amour de la liberté a présidé à notre naissance. Il nous a soutenus dans l'adversité. C'est lui qui a fait notre grandeur morale. Il restera demain ce qu'il fut hier : notre signe de ralliement et notre foi.

La monnaie dirigée et la stabilisation des prix

PAR

M. MAURICE ANSIAUX,
Recteur de l'Université de Bruxelles.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée
le 15 octobre 1928

Les études monétaires ont une réputation d'aridité si bien établie qu'elle est presque légendaire. Elles passent même pour tellement abstruses que, suivant une boutade attribuée à Lord Beaconsfield, « la monnaie a rendu plus de gens fous que l'amour et l'ambition ». Double raison, semble-t-il, pour réserver soigneusement ces études aux spécialistes résolus à en braver tous les désagréments. Aujourd'hui cependant, j'aurai la témérité ou la maladresse de rompre avec cette consigne d'hermétisme. C'est qu'en réalité, sous la sécheresse et l'obscurité des problèmes techniques de la circulation, percent des problèmes émouvants de chômage ou d'appauvrissement et qui ne sont que trop clairs. Comme au lendemain de la stabilisation des monnaies dépréciées qui a libéré l'Europe de ses plus obsédants soucis, on commence à regarder plus loin et plus haut, je suis certain de répondre à un désir informulé, mais assez général en venant vous exposer aussi simplement et aussi brièvement que possible quels progrès dans l'ordre de la stabilité du coût de la vie, les économistes réformateurs attendent d'un agencement plus perfectionné du mécanisme monétaire.

Il est curieux de constater avec quel zèle, avec quelle ingéniosité nos contemporains s'appliquent à éliminer les aléas de

tout genre dont la menace pèse sur eux. Qu'ils soient capitalistes, chefs d'entreprise, intermédiaires, salariés, petits rentiers, fonctionnaires publics même, tous sont exposés à des chances mauvaises contre quoi ils s'évertuent à se prémunir. Le risque est l'un des traits les plus saillants d'une organisation économique encore largement concurrentielle et qui, comme telle, est sujette à des transformations rapides et déconcertantes, à des secousses dont la rudesse égale la soudaineté. De là vient l'allure capricieuse des courbes des prix, des profits, des salaires, traduction statistique d'une multitude de douleurs et de joies, d'espoirs et d'inquiétudes. Mais cette instabilité dont les économistes d'autrefois s'applaudissaient parce qu'ils la comparaient à l'inertie et à l'engourdissement de l'Ancien Régime, est regardée par les hommes de notre temps comme un fléau. Ils s'appliquent de toutes leurs forces à le combattre. Et non sans succès. C'est ainsi que syndicats de producteurs, trusts, entreprises intégrées restreignent, paralysent la concurrence par divers moyens. Ils visent à substituer le monopole à la liberté qui est pourtant de droit. Dans la même voie marchent les associations ouvrières et patronales. La libre concurrence internationale est jugulée par le protectionnisme : de plus en plus, industriels et agriculteurs s'efforcent d'obtenir l'exclusive jouissance du marché national. On évite l'aléa des cours de certaines matières, comme les cotons ou les céréales, en conjuguant les ventes à découvert avec les achats d'approvisionnement. Les établissements de crédit, notamment en Angleterre, stabilisent approximativement les dividendes qu'ils distribuent afin de régulariser les cours de leurs actions, une baisse éventuelle de ceux-ci étant de nature à affaiblir la confiance dont ils jouissent. Enfin la stabilisation monétaire met nations et individus à l'abri de la dépréciation des placements à revenu fixe, des pertes de substance dues à des exportations faussement bénéficiaires, de la stérilisation de l'esprit d'épargne, enfin de tous les désordres économiques et moraux qu'engendre la prédominance de la spéculation et du jeu sur les activités saines et normales du travail et de l'économie. Au sortir d'une période de chaos de toutes les valeurs, la lutte contre les risques économiques a été reprise avec une recrudescence d'énergie et d'opiniâtreté qui n'est faite pour étonner personne.

Il n'est pas surprenant non plus que les ambitions de ceux qui mènent le combat aient singulièrement grandi. Avant la guerre, il est vrai, certains précurseurs avaient déjà nourri des visées fort audacieuses. L'étalon d'or leur avait paru un mètre imparfait des valeurs. A les en croire, une combinaison plus savante que la libre frappe du métal jaune assurerait au niveau général des prix une stabilité bien supérieure; elle aurait pour effet d'éliminer l'influence de faits accidentels comme l'épuisement des mines ou, au contraire, la découverte de gisements aurifères d'une exceptionnelle richesse.

Depuis la guerre, l'idée d'une « monnaie abstraite » a retrouvé toute sa séduction sur les esprits impatientes des traditions et dédaigneux des compromis. La suppression de l'étalon-or ne leur suffit, du reste, pas. Non contents de s'en prendre aux fluctuations des prix qui ont leur origine dans des mouvements inverses de la valeur du métal, ils entendent prévenir aussi celles qui sont liées à l'expansion ou à la contraction du crédit à court terme. L'effort stabilisateur est dirigé tout à la fois contre les variations du niveau des prix formant la contrepartie des changements susceptibles de survenir dans le pouvoir d'achat de l'or et contre l'alternance régulière des hausses et baisses générales des prix, alternance constituant le signe le plus apparent de ce que l'on nomme le cycle économique. Toutes les tendances à la déviation du niveau des prix sont visées.

Le fondement logique de cette thèse peut se résumer en une formule très simple. Les mouvements généraux des prix s'accompagnent invariablement de modifications dans la circulation monétaire. Il doit donc être possible de les empêcher par une action exercée sur la monnaie. L'étalon métallique étant par hypothèse, aboli, détrôné, remplacé par une mesure des valeurs abstraite, c'est grâce à un dosage savant de la somme de pouvoir d'achat mise à la disposition des échanges, que les stabilisateurs se flattent de mettre obstacle aux variations de valeur, accidentelles ou périodiques, de l'étalon monétaire. Ainsi se réaliserait cet objectif d'une importance incalculable : la fixité, la constance désormais assurée du niveau général des prix.

Il est superflu de le faire observer : un plan aussi radical — toute une révolution — ne semble pas avoir chance d'être

adopté avant qu'il soit longtemps. L'économiste anglais Keynes qui a pris à l'élaboration de ce plan une part prépondérante, avait jugé habile, pour en garantir le succès, de saisir l'occasion apparemment offerte par l'approche d'une réforme monétaire dans les Iles Britanniques (1). Mais c'était une faute psychologique de se figurer qu'une période de désordres due à la suspension de droit ou de fait de la convertibilité des billets de banque en espèces métalliques pût avoir pour aboutissement logique la déchéance définitive de l'or. C'est à la restauration du métal précieux, au contraire, qu'à tort ou à raison tout le monde aspirait pour échapper à l'anarchie des valeurs. Restauration qui s'est accomplie sous des modalités certes fort prudentes, et même parcimonieuses, mais ne trahissant d'autre souci que celui d'entourer de ménagements la convalescence afin de mieux assurer la guérison définitive. Le retour à l'or était inévitable.

Sans doute, il serait excessif de taxer d'utopie le plan de stabilisation du niveau général des prix. Seulement, pour qu'un projet de réforme économique ou sociale puisse passer dans les faits, il ne suffit pas qu'il se garde avec soin de toute visée chimérique, encore faut-il qu'il sorte de l'abstraction pour s'adapter exactement à la complexité de la réalité ambiante et en épouser tous les contours.

L'erreur de Keynes, quand il propose de réaliser la stabilité des prix en faisant manœuvrer les symboles d'une formule algébrique d'ailleurs très neuve et particulièrement suggestive, son erreur est de négliger les contingences et en général, tout ce qui individualise une situation déterminée. Quoi qu'il fasse, jamais le pur théoricien ne pourra rivaliser avec l'homme d'affaires dans la connaissance minutieuse et familière de l'immédiat. Du moins, s'il veut réussir en son effort de redressement, doit-il s'abstenir de l'entreprendre avec l'attitude mentale du penseur qui ne s'attache qu'au typique et au général. Lorsque les économistes stabilisateurs invoquent en faveur de leurs projets l'expérience toute récente des Banques fédérales de réserve américaines, ils ne doivent pas perdre de vue tout au moins que cette expérience a été instituée au cours d'une période encore anormale et dont l'anomalie réside en une

(1) Cf. KEYNES, *A tract on Monetary reform*, Londres, 1923.

distribution internationale de l'or trop inégale pour durer. C'est avant tout parce qu'elles étaient conscientes de cette précarité de leurs énormes réserves métalliques que les Banques fédérales de réserve ont délibérément paralysé l'action que l'amoncellement de l'or exerce d'ordinaire sur l'expansion du crédit et la marche ascensionnelle des prix. Si d'ailleurs cette politique de retenue et de prudence, qui n'est guère lucrative, n'est pas toujours pleinement efficace, c'est en raison d'un régime légal qui n'autorise pas l'achat direct de l'or par les Banques fédérales et aussi de certaines circonstances telles que la proximité d'une élection présidentielle ou encore le désir de faciliter la tâche de la Banque d'Angleterre au lendemain de la revalorisation de la livre sterling.

Ces constatations nous font saisir le danger d'une interprétation purement rationnelle de l'activité pratique qui doit toujours compter avec mille contingences.

Certes, il ne faudrait point aller jusqu'à interdire au théoricien de tirer un enseignement général de faits particuliers et surtout d'expériences involontaires comme celle dont nous parlons et où l'on voit des innovations pratiques surprenantes et fécondes naître de la nécessité même de se plier aux circonstances. Pour légitimer de telles conclusions, il suffit de les compléter par la simple mais essentielle remarque que voici : dans l'application, une adaptation aux conditions spéciales de chaque cas s'impose si l'on veut éviter un échec.

Sous cette réserve, il est permis, en 1928, d'affirmer qu'un accroissement démesuré du stock de métal précieux peut être rendu inoffensif par une politique bancaire avisée. Mais c'est à la condition que les dirigeants aient conscience du péril qu'il y aurait à multiplier les crédits d'une manière automatiquement proportionnelle à l'inflation de l'encaisse. Certes, il faut aux instituts d'émission appelés à pratiquer cette sage politique une forte dose de désintéressement. L'Amérique a obtenu sans trop de peine ce résultat de ses Banques fédérales de réserve en limitant à 6 p. c. le maximum de dividende qu'elles sont autorisées à distribuer à leurs actionnaires.

Ainsi, dans l'état actuel des choses, la destitution de l'or est chose manifestement impossible, mais il apparaît qu'aux Etats-Unis, les banques régulatrices ont découvert le secret de

neutraliser la surabondance éventuelle du métal ou plus précisément d'en prévenir la dépréciation.

Tandis que cette expérience se poursuivait au delà de l'Atlantique, certains pays du Vieux Monde en faisaient une autre fort différente, non moins instructive. Elle va nous permettre d'apporter un premier amendement au projet Keynes.

On le sait assez : si les Banques américaines regorgeaient d'or, l'Europe s'en trouvait gravement démunie. Et lorsque les uns après les autres, les Etats de ce continent ont entrepris de discipliner, par la stabilisation, les caprices redoutables de leur papier-monnaie, ils n'ont point songé à y substituer, au moins immédiatement, une circulation effective d'or ni à reprendre le monnayage du métal-étalon. Ils se sont bornés à accrocher leur change au dollar, grâce à la constitution de portefeuilles importants de devises-or, c'est-à-dire d'effets de commerce ou de bons du trésor à court terme, ainsi que de dépôts à vue ou crédits ouverts dans des banques, indistinctement payables dans une contrée ayant une monnaie saine et avant tout les Etats-Unis. Ils ont adopté aussi, notamment la Belgique et jusqu'au mois de juin 1928 la France, une pratique qui avait été expérimentée naguère avec succès dans l'Inde anglaise et dont l'objet est d'acheter et de vendre à deux cours fixes très rapprochés l'un de l'autre du change sur pays à monnaie d'or (1). Cette combinaison a eu une conséquence intéressante. L'Inde y a gagné, à partir de 1900, les ressources nécessaires pour se constituer à Londres des réserves importantes, véritable volant régulateur de son régime de stabilisation de la valeur en sterling de la roupie d'argent. Il est naturel que les économistes à qui cet exemple et d'autres analogues étaient familiers n'aient manifesté aucune surprise devant l'afflux récent d'or et de devises en Belgique et en France. Ils ont constaté seulement que l'ampleur et la précipitation de ce mouvement étaient sans précédent. Il a d'ailleurs porté sur les

(1) Cette expérience, elle aussi, a été dictée et, pour ainsi dire, conduite par les circonstances. Le Gouvernement de l'Inde avait vainement essayé, en 1899, d'introduire l'or dans la circulation intérieure. Il a été amené ainsi à se rabattre sur le *gold exchange standard*. Celui-ci a été ultérieurement complété par la constitution de réserves de change à Londres et la vente à Calcutta et à Bombay de traites sur Londres, en cas de besoin (« reverse council bills »). La formule donnée au texte simplifie un peu cette situation.

devises bien plus que sur le métal jaune. On a vendu à la Banque de France et à la Banque Nationale de Belgique quantité de chèques qui ont procuré à ces établissements des avoirs considérables en livres et dollars, mais qu'il ne leur eût pas été possible, sans heurter les intérêts des instituts d'émission étrangers et surtout de la Banque d'Angleterre, de convertir en lingots si ce n'est sur une échelle restreinte. C'est donc très nettement l'importation de disponibilités-or, non du métal lui-même, qui a été le trait caractéristique de la stabilisation belge et de ce qu'on a appelé la préstabilisation française.

Cette observation n'est pas sans intérêt, car une importation de devises peut se poursuivre indéfiniment et surtout prendre des dimensions bien supérieures à celle d'une importation d'or. Cette dernière ne peut avoir lieu, en effet, sans entamer les réserves des pays exportateurs, qui, tôt ou tard, seront amenés à prendre des mesures de défense.

Un afflux aussi considérable de devises-or assimilées à l'encaisse devait se traduire par une augmentation correspondante de la circulation des billets (1). Il est de fait qu'en France comme en Belgique, l'émission a fortement progressé. Pour rassurer l'opinion, on a eu soin de déclarer que ce n'était point là de l'inflation : le billet ne demeurerait-il pas convertible en or ou en chèques sur pays à étalon-or ? Mais il faut bien reconnaître que cette marée montante de billets devait à son tour produire certains effets. Ou les prix hausseraient, ou les encaisses particulières des producteurs et des consommateurs grossiraient d'une façon anormale.

Cette seconde alternative paraît devoir être écartée. Aussi, une corrélation s'établit-elle d'une manière invincible entre l'accroissement exceptionnellement rapide et important de la circulation fiduciaire et la poussée de hausse subite et violente dont les bourses belges et françaises ont été le théâtre. Que cette hausse soit justifiée ou non, il n'importe pour le moment. Nous avons cherché simplement à discerner l'enchaînement des faits.

Et maintenant imaginons que la Banque d'émission de chaque pays soit autorisée à donner pour fondement à la circulation de ses billets, non seulement son encaisse métallique, mais

(1) Ou des dépôts à vue (comptes courants créditeurs) dans les Banques d'émission.

encore une masse considérable de dépôts à vue dans des banques étrangères : l'édifice universel du crédit s'élèvera à des hauteurs vertigineuses. Il en sera ainsi en l'absence de toute augmentation dans l'ensemble des encaisses métalliques du monde. Il est donc possible d'imprimer à l'instrument effectif des échanges faits à notre époque, non plus d'espèces sonnantes, mais de papier et d'écritures, des mouvements d'expansion et de contraction d'une extrême amplitude. Ce pouvoir peut être bienfaisant ou nuisible suivant l'usage qui en sera fait. Convient-il de le conférer aux Banques d'émission de tous les pays ? Question redoutable à laquelle il semble cependant que l'on puisse répondre par l'affirmative. Les relations suivies et confiantes qui se sont nouées depuis la guerre entre les personnalités éminentes placées à la tête des principaux de ces établissements nous inspirent la confiance que c'est l'intérêt général de la communauté humaine qui prévaudra dans leurs conseils. Or, dans l'état actuel des choses, n'est-il pas évident que c'est à contrebalancer et à compenser les variations éventuelles de leurs réserves métalliques que les Banques devraient utiliser la faculté d'étendre ou de restreindre les couvertures en devises substituées à l'or ? Les avoirs à l'étranger peuvent opportunément multiplier la puissance de l'or si l'or devient plus rare ou plutôt si les encaisses métalliques ne croissent pas proportionnellement aux besoins des transactions. Que l'or surabonde, au contraire, les couvertures en devises doivent être réduites de commun accord et, dans une mesure telle que l'excès du métal soit neutralisé par l'affaiblissement systématique de son pouvoir générateur de crédit.

Théoriquement, la possibilité d'une stabilisation à peu près absolue de la valeur de l'or, grâce au mécanisme compensateur des couvertures variables en devises, apparaît indiscutable. Dans la pratique, il est non moins certain que cette politique régulatrice exigera une mise au point des plus délicates. Mais si l'on part de l'hypothèse fort plausible qu'une entente intime et durable se maintiendra entre les grands instituts d'émission d'Europe et d'Amérique, il semble hors de doute que pareille mise au point n'offrira pas de difficulté insurmontable.

Mais le problème de la stabilisation de la valeur de la monnaie ne serait pas résolu pour autant. Pour rendre fixe le pouvoir d'achat d'un étalon monétaire, il ne suffit pas de neu-

traliser l'action irrégulière de la production, de la consommation industrielle ou de la thésaurisation du métal dont il est fait. Encore faut-il mettre un terme aux alternances de hausse et de baisse générale des prix, si fréquentes à notre époque, qui ne sont pas d'origine métallique. En d'autres termes, que les encaisses des établissements émetteurs soient faites d'or ou de devises, ce sont les variations du volume des crédits qu'il conviendrait encore de faire disparaître pour toucher au but. Supposons constantes les réserves en or ou en change-or de la banque centrale d'un pays donné. Admettons qu'elles s'élèvent à 5 milliards de francs. Sur cette base, on peut donner au crédit des développements très variables. On peut le porter à 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 75, qui sait ? peut-être même 100 milliards. Les procédés dont il sera fait usage afin de gonfler le montant des escomptes et des avances peuvent être indirects, mais qu'importe ? Sur un fondement métallique, il est loisible de construire deux ou même trois étages de crédit. Le procédé est, au fond, identique à celui dont il était question tout à l'heure. Un établissement de crédit de Londres ayant une encaisse de 10 millions sterling en billets de la Banque d'Angleterre ou en dépôt chez cette dernière peut avancer, à ses clients, sous forme d'inscription au crédit de leurs comptes sur ses livres, une somme globale de 80 à 100 millions. On sait que l'homme d'affaires anglais ne songe pas à prélever, sous forme de billets, le montant des avances qu'il a obtenues de son banquier. Il l'affecte à une série de transferts au crédit des comptes de ses divers créanciers au fur et à mesure des échéances de ses dettes. L'usage des virements aux comptes de chèques postaux nous a rendu ces opérations familières. Seulement, l'Administration des Postes ne fait point d'avances. Pour pouvoir régler ses dettes par voie de transfert, l'ayant compte doit, au préalable, se constituer un actif grâce aux versements qu'il effectue ou aux versements et virements dont il est le bénéficiaire. De plus, la Poste n'opère de règlement qu'entre les affiliés à son service. Les banques, au contraire, se transfèrent mutuellement les sommes dues par les clients des unes aux clients des autres. Enorme mouvement de fonds que simplifie à l'extrême une organisation très développée de compensations quotidiennes dans les *Clearing houses*. Ainsi a été créée de toutes pièces une monnaie fiduciaire nouvelle, distincte du billet et qui cir-

cule moyennant de simples jeux d'écritures. Le client donne ses instructions à l'aide de chèques. Elles sont exécutées par des inscriptions dans les livres des banques.

Dans ces conditions, les ouvertures de crédit peuvent excéder dans une mesure singulière les dépôts en numéraire et en billets. N'a-t-on pas affirmé que les banques écossaises, qui jouissent d'une confiance à peu près sans bornes, ne conservent à titre d'encaisse que 2 1/2 p. c. du total des comptes créditeurs portés sur leurs livres ? N'assurait-on pas, avant la guerre, que l'or de la Banque d'Angleterre ne représentait pas plus de 6 p. c. de l'ensemble des engagements à vue des établissements de crédit du pays entier ? Faites le compte, cela donnerait proportionnellement 83 milliards d'exigibilités bancaires pour 5 milliards de métal. Par où s'avère la prodigieuse capacité créatrice de pouvoir d'achat qui est l'apanage des banques, même en régime de saine monnaie, capacité qui s'exerce sans compromettre le maintien des changes normaux.

Si toutefois elle était utilisée régulièrement au maximum, c'est-à-dire jusqu'aux environs du point où risquerait d'être ébranlée la confiance des déposants, il n'y aurait jamais de changements notables dans la somme globale de la circulation fiduciaire, l'encaisse étant supposée constante. Il est très loin d'en être ainsi dans la réalité. D'amples et parfois soudaines variations se manifestent dans l'importance des crédits accordés par les banques. Et nous ne tarderons pas à voir qu'elles correspondent exactement aux mouvements de hausse et de baisse des prix.

Les partisans de la stabilisation de la valeur de l'étalon monétaire voient donc se dresser devant eux un nouvel obstacle : c'est le cycle économique. Cet obstacle, comment espèrent-ils en triompher ? Par le contrôle du crédit. Mais avant d'exposer l'objet de ce contrôle et pour le rendre intelligible, on ne peut se dispenser de rappeler sommairement quel est, dans l'état présent des choses, le régulateur de l'activité économique.

Le régime actuel repose, comme chacun sait, sur la liberté individuelle et la propriété privée, par conséquent sur la libre poursuite du gain. Qu'est-ce qui stimule ou décourage la production et le commerce ? Qu'est-ce qui pousse à la multiplication et au développement des entreprises ? Qu'est-ce, au con-

traire, qui entrave cette multiplication? Sans aucun doute, les perspectives de gains ou de pertes.

Partant de là, il est important de savoir quels sont, dans une situation donnée, les indices que consultent les hommes d'affaires pour supputer les chances de gains ou de pertes du proche avenir. Ces indices sont assurément nombreux et divers. Mais il en est un dont le rôle est prépondérant : c'est la tendance des prix à la hausse ou à la baisse. Tendance qui est étroitement liée d'une part à l'importance des approvisionnements et à la probabilité de leur augmentation ou de leur diminution, d'autre part, à l'ardeur plus ou moins vive de la concurrence qui règne, tant parmi les acheteurs que chez les vendeurs. Ainsi, la hausse des charbons, des aciers ou des cotonnades trahit une demande plus forte et plus pressante concordant avec une croissante rareté du disponible. Toutefois, il ne faut pas s'y tromper. Le prix n'est le régulateur de la production que dans la mesure où il est l'expression du profit. Pour se faire une idée exacte du gain ou de la perte, il convient de confronter le prix de vente et le prix de revient et d'examiner si leurs variations sont parallèles. Si le premier hausse, le second hausse davantage, les chances de gain diminuent loin de grandir. Inversement, la baisse du prix de revient plus forte que celle du prix de vente annonce un accroissement du profit. Or, tous ceux qui ont étudié la théorie des cycles économiques savent qu'au début d'un essor, le prix monte plus vite que les frais et qu'à la fin de cette phase du cycle, c'est l'inverse qui a lieu. En revanche, au commencement d'une dépression, le prix baisse plus que le coût de production et à la fin de cette période, le coût baisse plus que le prix. Mais ce n'est pas tout. L'écart entre le prix et le coût, la tendance actuelle de cet écart à augmenter ou à diminuer, font assurément présager l'augmentation ou la diminution du profit. Seulement, dans leur désir de prévoir avec justesse l'avenir prochain, les hommes d'affaires prennent aussi en considération tous les facteurs susceptibles de modifier ultérieurement le prix et le coût, c'est-à-dire l'importance de leur écart. La probabilité d'un accroissement de l'offre d'un produit assombrit les perspectives de gain de ses producteurs tout autant que l'imminence d'un coût de production plus pesant. Ici peuvent intervenir toute-

espèce de circonstances comme extensions d'outillage, changements dans les droits de douane ou les frais de transport, monopolisation des matières premières et ainsi de suite. En définitive, les producteurs se guident en rapprochant et en comparant toutes les tendances à l'augmentation ou à la diminution des offres et des demandes, tant des produits à vendre que des moyens de production à acheter.

Ce régulateur complexe fonctionne plus ou moins bien : son exactitude souffrira toujours en quelque mesure et des imperfections humaines auxquelles les hommes d'affaires n'échappent point et des éléments véritablement imprévisibles. Mais ce qui est certain, c'est que tel quel, il exerce une influence déterminante considérable. Dès que les industriels sont convaincus de la progression prochaine des bénéfices, ils accroissent la puissance productive de leurs usines ; ils cessent de l'accroître, parfois même la réduisent pour peu que les chances de gains leur paraissent sérieusement s'amoinrir. Il est évident que ces deux attitudes opposées ont des répercussions nombreuses et profondes dont il est possible de se faire une première idée par l'image banale des cercles concentriques. Et ainsi on peut déjà s'expliquer l'antithèse de l'essor et de la dépression et tout l'enchaînement des phases successives du cycle économique.

Faisons maintenant un pas de plus. Le cycle économique n'est pas seulement caractérisé par l'instabilité des prix et l'inconstance de la fortune. A l'alternance des perspectives de hausse et de baisse, au heurt subit de la crise, correspondent des variations significatives dans la quantité et le rythme de la circulation fiduciaire. Par circulation fiduciaire, on se souvient que nous entendions tout à l'heure non seulement la circulation des billets, mais encore des crédits sur livres que des jeux d'écritures font passer d'un compte à l'autre.

Au cours de l'essor, les prix montent, mais aussi la circulation s'enfle et s'accélère. Il règne une hâte plus grande d'acheter et la conviction est d'ailleurs générale qu'il sera très facile de se procurer par l'emprunt en banque la monnaie ou du moins le supplément de monnaie nécessaire pour exécuter plus tard les engagements contractés. C'est pourquoi, dans l'em-

pressement à spéculer à la hausse sur les matières, les produits ou les titres, chacun entame, sans balancer, sa réserve particulière de billets ou de dépôts à vue en banque. Bientôt, du reste, se multiplient les recours effectifs au crédit. Et se multiplient aussi les achats à terme précipitant la hausse des prix, préparant de lourdes échéances ultérieures.

Lorsqu'elle fait explosion, la crise amène une volte-face brutale. La crise est contraction monétaire. La crise est étranglement du crédit. La crise est affolement des débiteurs démunis de moyens de paiement.

La dépression qui lui succède tire toutes les conséquences logiques du renversement de la tendance des prix et de la déroute des illusions. Il est vrai que la possibilité, pour toutes les entreprises restées solides, d'emprunter largement en banque renaît bientôt. Néanmoins, le rythme de la circulation se ralentit et son volume se réduit de plus en plus.

Et maintenant que l'on a saisi les corrélations qui existent entre les mouvements des prix et ceux de la circulation fiduciaire, le moment est venu de poser la question décisive. Les alternances de hausse et de baisse des prix qui constituent le cycle économique sont-elles dues à l'expansion et à la contraction successives de la monnaie fiduciaire ? Ou, au contraire, cette expansion et cette contraction ne sont-elles que la conséquence de la hausse et de la baisse générale des prix ? Le litige est d'importance. Suivant qu'il sera établi que le mouvement des prix commande au mouvement du crédit ou est sous la dépendance de celui-ci, la thérapeutique des crises, la politique de stabilisation des prix devra viser soit à faire régner plus d'équilibre entre les offres et les demandes des biens et des services, soit à régler et à doser la distribution du crédit.

Avant d'aller plus loin, il convient de prévenir une objection, d'éclaircir un point obscur. N'est-il pas absurde de supposer que la masse et la cadence de la circulation fiduciaire puissent dépendre du niveau général des prix et varier avec ce niveau ? Vous en avez peut-être déjà fait la remarque : autant il est aisé de concevoir qu'une émission double de billets tende à faire doubler les prix, autant il paraît malaisé de s'expliquer que les prix puissent s'élever avant que l'on ait mis plus de papier en circulation. Rien n'est pourtant plus facile à comprendre. Quelques exemples vont vous le montrer. Si la nouvelle se

répand en Bourse que la récolte de coton ou de froment sera déficitaire, aussitôt les prix de ces matières, traitées au marché à terme, haussent. Ce n'est que plus tard que sera requis le surcroît de monnaie nécessaire pour payer ces prix plus hauts. Une compagnie de chemins de fer commande des locomotives. De quoi dépendra le prix ? En partie de l'état des carnets d'ordres des ateliers de construction. S'ils sont bien garnis, les usines seront plus exigeantes. Sans doute, si leurs prétentions étaient exorbitantes, la compagnie réduirait peut-être ses commandes ou les espacerait. Mais elle ne le peut pas toujours. Souvent elle commence par passer les ordres et ce n'est qu'en second lieu qu'elle se met en quête de « pouvoir d'achat » ou mieux encore de « pouvoir libérateur », de moyens de paiement. Sous le régime du cours forcé, il est notoire que cette antériorité de la demande sur la création des moyens de paiement prend des dimensions énormes. L'Etat en guerre achète d'abord et à tout prix vivres et munitions : au ministre des finances à se préoccuper ensuite des « voies et moyens ». Sans aller aussi loin, il est parfaitement intelligible qu'un producteur qui juge opportun, vu l'état du marché, de développer sa production, prenne des engagements dépassant ses disponibilités de caisse présentes ou prochaines et qu'il compte sur la faculté de recourir au crédit pour le paiement de l'excédent. Attitude peut-être imprudente, mais non inexplicable. Autre éventualité encore : la main-d'œuvre et les matières premières renchérissent en cours de production. On continuera à produire, quitte à majorer les prix si c'est possible, pour se dédommager de l'aggravation du coût et le crédit sera mis à contribution pour faire face à celle-ci.

En bref, qu'une hausse générale des prix précède et rende indispensable une augmentation de la circulation fiduciaire ou qu'une baisse générale des prix soit forcément suivie d'une diminution correspondante de cette circulation, le phénomène n'a rien d'irrationnel. Reste maintenant, et c'est l'essentiel, à savoir ce qui se passe dans la réalité.

Certes, si nous interrogeons les faits, passés et présents, nous nous convainçons que ni l'une ni l'autre des deux alternatives considérées ne sont sans exemple.

Mais, en somme, pour ce qui est des cycles économiques de l'époque contemporaine, il paraît bien établi que les mouve-

ments d'expansion et de contraction du crédit sont la conséquence, non la cause des hausses et baisses générales des prix. Nous venons de voir que l'activité économique se règle sur les perspectives de gains brillants ou médiocres dont le principal indice est l'orientation des prix. Une activité plus intense et des prix supérieurs réclament plus de moyens de paiement; une activité plus restreinte et des prix inférieurs en exigent moins.

Et cependant, si le crédit n'est point une cause, il est quelque chose de plus qu'une simple conséquence. Il est une condition et une limite. En régime de monnaie saine, c'est-à-dire lorsque la circulation fiduciaire est convertible en espèces métalliques ou doit être, d'une manière quelconque, maintenue au pair de l'or, l'extension de cette circulation a les mêmes bornes que celles de la confiance qui se dérobe lorsque les banques multiplient exagérément leurs engagements à vue. Si les banques passent outre, les déposants retirent avec précipitation leurs dépôts. Quant aux instituts d'émission, on sait que leur capacité de faire le crédit est plus rigoureusement limitée encore par l'intervention du législateur qui, précisément, entend prévenir les crises de confiance. En fait, nous savons que sans y être contraintes par la loi, les banques de dépôts prennent les devants, coupent brusquement les crédits lorsqu'ils tendent à grossir à l'excès et que par suite des outrances de la hausse, les titres donnés en garantie des avances, n'offrent plus la même sûreté. Quoi qu'il en soit, l'existence d'une limite — au moins psychologique — à l'extensibilité de la circulation fiduciaire convertible en métal est chose absolument certaine.

Telle est l'importance pratique de cette constatation que les partisans de la stabilisation des prix par le contrôle du crédit s'en emparent et en font, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'un des pivots de leur stratégie. Qu'en règle générale les prix commandent à la circulation et non l'inverse, ils n'en ont cure. Ne suffit-il pas, que les exagérations ne puissent être commises sans le concours de la monnaie fiduciaire et en quelque sorte sa complicité? Et que par suite il soit évident que l'on enrayera la hausse des prix, quand on voudra, en arrêtant l'extension du crédit? Au surplus, ils ne redoutent point qu'un coup de frein énergétique occasionne un désastre. S'il est donné tout au

début de la période de hausse, à un moment où les engagements à terme sont encore peu nombreux, il n'aura qu'un effet préventif. C'est un avertissement aux hommes d'affaires de n'avoir pas à compter, pour l'avenir, sur des crédits illimités. Cet avertissement sera entendu. Chacun aura soin désormais d'ajuster ses engagements à des possibilités d'emprunt très modérées. En faut-il davantage pour faire avorter les campagnes de hausse ? Les partisans du contrôle du crédit ajoutent qu'en mettant obstacle à la hausse, les Banques d'émission conjurent, par le fait même, et c'est l'essentiel, le redoutable péril de la baisse. C'est que la crise et la dépression qui la suit ne sont autre chose qu'une réaction provoquée par les excès commis au cours de l'essor. Que si, d'ailleurs, c'est à la baisse qu'il fallait s'opposer, un remède lui est applicable précisément inverse de celui qui permettrait de couper court à la hausse commençante. Il consiste à faire cesser au plus tôt la pénurie des disponibilités sur le marché des prêts. A la contraction du crédit déterminée par la crise, les Banques d'émission doivent faire succéder l'abondance. Elles y réussiront non seulement en pratiquant l'escompte à des taux très réduits, mais en achetant par grandes masses des fonds d'Etat ou autres fonds similaires et en saturant ainsi le marché des disponibilités qui lui faisaient défaut. Telle est la méthode adoptée non sans succès par les Banques fédérales de réserve aux Etats-Unis. Ainsi, quand se dessine une hausse ou une baisse générale des prix, les instituts centraux doivent arrêter d'urgence ce mouvement perturbateur de la stabilité en fermant ou en ouvrant le robinet des émissions. Voilà, en raccourci, le plan des stabilisateurs.

Quelle est la valeur pratique de ce plan ? C'est la dernière question qui nous reste à examiner. On pourrait se demander d'abord si le contrôle du crédit est une méthode assez pénétrante et radicale pour maîtriser les causes profondes des alternances cycliques. Mais c'est là plutôt l'aspect théorique de la difficulté qu'il est préférable d'envisager sous l'angle de l'application. De ce point de vue — moins superficiel qu'on ne serait tenté de le croire — il y a lieu de rechercher comment la politique stabilisatrice pourrait s'insérer dans le processus de la formation des prix.

C'est surtout au cours d'une phase de dépression, les affaires marchant mal, le chômage s'étendant comme une tache sombre et menaçante, que les projets des réformateurs monétaires trouveront bon accueil dans le public et auront chance d'être mis à l'essai. Imaginons que l'expérience en soit faite dans de telles conjonctures.

Pour apprécier l'efficacité du remède, il faut se remémorer le caractère le plus saillant de la dépression. C'est la tendance des prix à la baisse. Ce qui frappe les producteurs et les intermédiaires, c'est moins encore le niveau déprimé des prix que le fait qu'ils continuent à baisser et que l'on s'attend à cette aggravation progressive. Cela étant, si la Banque d'émission achète des titres et verse de la monnaie au marché, si elle y fait régner l'abondance des capitaux disponibles et par suite la modicité du taux de l'intérêt, on voit bien que diminue le coût de production des entreprises, mais la diminution du coût n'entraîne pas encore l'assainissement, ne rétablit pas d'une façon certaine et durable l'équilibre, troublé par la crise, des prix de vente et des prix de revient. En se poursuivant, la baisse aura tôt fait de remettre en question l'ajustement des recettes aux dépenses des entreprises momentanément réalisé grâce au bon marché de l'argent. De fait, c'est déjà ainsi que les choses se passent, en l'absence de toute intervention régulatrice. Les taux s'avilissent à l'envi sous la seule influence d'une pénurie de plus en plus marquée des demandes de crédit ; néanmoins, le malaise économique se prolonge et le pronostic ne fait que s'assombrir.

On paraît tourner dans un cercle vicieux. Aussi longtemps que subsistent les perspectives de baisse, la spéculation industrielle et commerciale reste orientée en ce sens ; par suite, les producteurs réduisent au minimum leurs approvisionnements, achètent au jour le jour dans la mesure de leurs besoins immédiats ou très prochains et de leur côté les intermédiaires retiennent le plus longtemps possible les ordres qu'ils sont chargés de placer. Ne sont-ils pas certains d'obtenir des livraisons rapides à des prix toujours plus bas ? Les stocks qu'ils formeraient se déprécieraient infailliblement.

En somme, il n'y a qu'une chose qui puisse modifier l'attitude expectante du commerce ou de l'industrie qui met en

œuvre matières brutes ou demi-ouvrées. C'est le réveil de la demande, c'est l'activité plus grande des commandes que vient corroborer un peu plus tard le ralentissement des fournitures nécessaires à leur exécution. Alors seulement s'opère un revirement spéculatif chez les transformateurs et les intermédiaires : il aura forcément pour conséquence assez prompte le redressement des prix. Encore est-il possible que la perspicacité des intéressés soit en défaut et qu'ils restent sur la réserve quand il faudrait reprendre les achats sur plus grande échelle. La baisse dépasse, en ce cas, la juste mesure et la demande croissante de la consommation finit par déclencher une brusque volte-face qui n'est point, elle non plus, sans inconvénient.

Si donc l'on veut mettre à profit le pouvoir que possèdent les Banques d'émission d'augmenter les disponibilités pour couper court à la dépression commençante, il est indispensable d'utiliser l'accroissement de la circulation fiduciaire à l'élargissement des débouchés. Lorsque les Banques se bornent à faire des achats massifs de fonds d'Etat afin de faire régner l'abondance sur le marché des prêts, elles n'arrêtent pas sûrement la baisse des prix. L'expérience la plus récente semble montrer que ces pratiques ont surtout pour effet de faire monter les cours de Bourse. Rien de plus logique d'ailleurs. Si le taux de l'intérêt baisse, le taux de capitalisation des titres doit évoluer en conséquence. Il est possible qu'ultérieurement, la hausse boursière conduise à un développement de la consommation ou à la création de nouvelles entreprises qui auront des besoins d'outillage, de matières brutes et autres à satisfaire. Seulement, ce n'est là qu'une possibilité future ; ce n'est point une certitude, moins encore un effet instantané.

La politique nouvelle ne peut avoir une efficacité assurée et rapide que si elle réussit à diriger l'emploi des disponibilités créées par les Banques centrales vers la consommation des biens dont la demande n'est pas en rapport avec le potentiel de production. Est-ce toujours possible ? Pour montrer que non, il suffirait de rappeler la supposition assez drôle que les anciens économistes se plaisaient à faire pour expliquer les crises : celle d'une surproduction des berceaux et des cercueils. La demande est rarement limitée d'une façon aussi rigide qu'en cet exemple classique. Et j'imagine qu'il ne serait pas impossible de con-

centrer les secours financiers sur les points les plus douloureux, sur les régions malades de l'organisme économique. En portant ainsi le remède au siège même de la crise, les répercussions et aggravations de toute sorte que celle-ci a coutume d'entraîner après elle seraient radicalement empêchées.

Les remarques qui viennent d'être faites nous ramènent à une méthode qui n'est pas tout à fait neuve, dont les imperfections sont bien connues, mais qui serait susceptible d'être modernisée et mise au point. On a maintes fois demandé aux Gouvernements d'entreprendre de grands travaux, même lorsqu'ils n'offraient aucune nécessité urgente, en vue de mettre fin à une épidémie de chômage. Procédé assez fruste, parce que peu en rapport, dans bien des cas, avec les aptitudes des ouvriers sans travail : ce sont peut-être des tisserands, des ajusteurs, des électriciens. Procédé peu efficace, au surplus, car il n'a pas pour effet de rendre la vie et l'activité aux industries arrêtées.

Il serait bien préférable d'appliquer le crédit supplémentaire octroyé par les Banques centrales à l'exécution d'un de ces plans d'extension — chemins de fer, équipement de chutes d'eau, renouvellements d'outillage, mise en valeur des colonies — déjà dressés par les établissements financiers et industriels, étudiés et mûris par eux, et dont seule la crise a fait abandonner la mise à exécution. Que, dans certaines conditions à préciser, ces entreprises aient lieu de compte à demi avec l'Etat, cela peut se défendre. De toute façon, des mesures directes ou indirectes devraient être prises, au besoin par le législateur, en vue de permettre l'utilisation de crédits à court terme à des opérations d'une durée assez longue. L'ingéniosité financière imaginera aisément les combinaisons adéquates à cette fin. Grâce à quoi, l'objectif fondamental de la politique stabilisatrice serait atteint qui consiste à éviter la déperdition de forces de toute nature, suite obligée de l'arrêt ou du ralentissement de la grande production. Et l'on écarterait du même coup ces remèdes, parfois qualifiés de malthusianisme économique, dont l'objet est de maintenir les prix en restreignant l'activité des usines. Pourtant, ceux-ci ne pourraient être tout à fait dédaignés si la construction d'outillage avait dépassé toute mesure.

Il va sans dire qu'une telle action ne peut être couronnée de succès que si elle est exempte d'automatisme. Avant tout, il

faut bien connaître la situation et chaque situation a ses caractères propres. Supposez que le centre de la dépression soit l'agriculture, les industries textiles ou les transports maritimes : d'autres voies devront être suivies pour élargir les débouchés. Mais, en général, ce sont les grosses industries : charbons, forces motrices, métaux, qui souffrent de la stagnation, car c'est dans la construction trop hâtivement développée qu'est l'origine habituelle du déséquilibre. C'est là, par conséquent, que le redressement doit avoir lieu.

Des procédés analogues se recommandent en vue de la prévention des hausses de prix exagérées qui sont d'ordinaire en liaison avec la fabrication précipitée d'outillage et la mégalomanie des installations. Certes, il est impossible de contracter la consommation industrielle autrement que par la cherté de l'argent. Mais faire renchérir l'argent pour tout le monde, c'est frapper les innocents avec les coupables. Quelquefois même, c'est aggraver mal à propos l'état d'une industrie qui ne participe point à l'essor, peut même se débattre, à ce moment précis, dans des difficultés particulières. La discrimination s'impose dans l'application des mesures de sévérité. Les ventes massives de fonds d'Etat pratiquées en vue de raréfier les disponibilités du marché ont donné récemment aux Etats-Unis des résultats fort remarquables. Pour que cette tactique n'entraîne pas de conséquences fâcheuses, il est toutefois opportun de la doubler d'une politique d'escompte différentielle que les Banques fédérales de réserve américaines ne paraissent pas encore pousser à fond. Pareille discrimination corrigerait ce que peut avoir de malencontreux une restriction indistincte des fonds disponibles dont les uns ont un légitime besoin si les autres en abusent.

En résumé, j'ai essayé de montrer la possibilité de mesures monétaires visant à la stabilisation du niveau général des prix. D'une part, il paraît possible de neutraliser les variations du stock d'or détenu par l'ensemble des Banques d'émission du monde en imprimant des mouvements inverses d'extension ou de contraction aux couvertures faites de devises étrangères. D'autre part, il semble bien, comme le proposent les partisans du contrôle du crédit, que les Banques d'émission puissent arrêter des mouvements de hausse ou de baisse des prix en

faisant régner sur le marché de l'argent l'abondance ou la pénurie, mais c'est à la condition expresse que leur intervention ne soit point mécanique, mais s'exerce sur les demandes exagérées ou insuffisantes pour les contracter ou les étendre.

Il n'est pas interdit de nourrir l'espoir que si toutes les grandes nations entrent de commun accord dans cette voie, elles réaliseront une stabilisation relative, mais très appréciable du niveau général des prix. Ainsi, les chefs d'entreprise, les capitalistes et surtout les travailleurs manuels seront affranchis des risques les plus angoissants. Il y a plus : les outrances de l'impérialisme économique étant incompatibles avec une politique ferme et générale de stabilité des prix, nous pensons que cette politique serait de nature à faciliter les accords commerciaux, à atténuer la frénésie protectionniste, à réfréner les appétits de conquête et à consolider la paix du monde.

ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS,

Le grand souci intellectuel de la Belgique, à l'heure présente, est d'imprimer à la recherche scientifique un nouvel et puissant essor. Des ressources importantes ont été rassemblées à la suite d'une campagne d'opinion entreprise sous le haut patronage de S. M. le Roi. Mais ce n'est pas seulement de conditions matérielles que dépend une telle renaissance. Il faut aussi et surtout des hommes. C'est aux jeunes que nous faisons appel. Que ceux d'entre vous qui se sentent la vocation du travail scientifique se préparent sans hésitation à entrer dans une voie qui ne les conduira certes pas à la fortune, mais leur permettra de réaliser leurs intimes aspirations sans s'imposer le sacrifice d'un légitime bien-être. La carrière scientifique est l'une des plus belles et des plus nobles ; elle promet à ceux qui la choisissent des récompenses qui, pour n'être point de l'ordre matériel, ont néanmoins une valeur incomparable. Quels que soient d'ailleurs vos projets d'avenir, je vous demanderai à tous une chose au moins : c'est de créer autour de vous une atmosphère d'ardente sympathie pour la recherche scientifique ; c'est de ne pas borner votre ambition à conquérir des diplômes qui assurent l'accès d'une profession, mais de vous enflammer pour l'étude désintéressée, de vous passionner pour les découvertes et, en général, pour tout ce qui peut enrichir le patrimoine des connaissances humaines.

Quelques poèmes de Robert Browning

PAR

M. PAUL DE REUL,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

I. — MONOLOGUES SOPHISTIQUES.

Ces poèmes présentaient un intérêt moderne, *actuel*, au moment où Browning les produisit. Ils peignent des types contemporains : un évêque sceptique, *Bishop Blougram*, calqué, dit-on, sur le cardinal Wiseman ; un médium spirite, *Mr. Sludge* et, sous le pseudonyme de *Prince Hohenstiel-Schwangau*, l'Empereur Napoléon III à la veille de la guerre franco-allemande.

Ce groupe de monologues confirma la réputation d'obscurité de Browning. On recula devant leur argumentation qui semblait renier l'agrément poétique. Les critiques ne surent qu'en faire. « *Blougram*, dit William Sharp, est une œuvre presque trop *intelligente* pour un poème » (*almost too clever to be a poem*). Le style, dit Stopford Brooke, « côtoie dangereusement la prose ».

Quelle que soit leur étiquette, reconnaissons des productions intéressantes, d'une grande richesse intellectuelle et si neuves qu'elles ne ressemblent à rien d'autre en littérature.

Le malentendu sur leur style, vient de ce qu'on n'a pas discerné leur caractère *dramatique*. Ce sont des œuvres de dialectique et en même temps de haute comédie. Non pas des satires : l'auteur ne hait pas ses héros ; il démêle avec subtilité les sophismes (*special pleadings*) qu'ils emploient pour se justifier devant les autres ou devant leur conscience ; il épouse leur point de vue, essaie de penser et de parler comme eux. Son attitude est celle du dramaturge ; sa subtilité d'analyse ne l'empêche pas de créer des figures à la fois individuelles et typiques.

Le style, jugé prose, est celui qui convient à la situation ; un prélat sceptique, mondain et diplomate, l'évêque Blougram, qui cause avec un journaliste après dîner, ne s'exprimera que par moments en langage lyrique.

Mais, la psychologie va plus loin que dans la comédie ordinaire. Blougram démasque en partie seulement son personnage officiel devant le reporter Gigadibs ; ensuite il se retrouve seul devant sa conscience et l'on voit poindre un troisième visage différent des deux autres, peut-être plus sympathique. Hohenstiel-Schwangau dépouille son rôle d'Empereur devant la Dame de Leicester Square, mais il démasque ensuite le rôle d'homme sincère qu'il a joué devant elle.

La psychologie se complique de discussions morales sans conclusion, par où ces monologues se rapprochent encore du drame. Rien d'étonnant si, dans une réunion de la *Browning Society* où l'on dépréciait *Mr. Sludge*, Bernard Shaw déclara *Sludge* une de ses pièces préférées. En effet, c'est une comédie à plusieurs personnages où les idées foisonnent sous une forme plus condensée que dans les pièces de Shaw. Mais pourquoi Browning écrit-il en vers ? Un artiste se justifie par sa pratique ; et je ne souhaite pas de langage plus concis, plus naturel, mieux adapté au thème que les vers de *Sludge* et de *Blougram*.

Bishop Blougram (1855) tient du dialogue : l'évêque incrédule ou à demi croyant devine et expose les objections de son interlocuteur, ce jeune esprit-fort, d'ailleurs médiocre. Browning, qui joue la difficulté, ne se contente pas d'une opposition simpliste entre un homme sincère et un hypocrite ; son évêque est supérieur, comme valeur sociale, au journaliste vain de sa sincérité.

Conversation *inter pocula* dans la salle à manger épiscopale, très italienne avec ses rosaces et sa fraîcheur de stuc encore humide :

« On se croirait dans un four à chaux, »
It's just like breathing in a lime-kiln, eh?

« Vous me méprisez, M. Gigadibs..., ne dites pas le contraire ! Vous vous dites : Je fais peu de chose dans la vie, mais je suis un, je suis moi... »

« Et attendant, vous n'êtes rien... ! Vous avez voulu être tout, je me suis contenté d'être quelque chose (d'être beaucoup) : »

I am much, you are nothing ; you would be all
I would be merely much...

« Laissez-moi vous dire que la grande affaire de cette vie est de découvrir d'abord ce qui est possible, et d'embellir ce possible selon nos moyens :

finding first
What may be, then find how to make it fair,
Up to our means.

« Dans la traversée terrestre, chacun arrange de son mieux sa cabine. Vous voulez un piano, les œuvres complètes de Balzac, des tableaux, quelques auteurs grecs dans ce caractère curieux qu'on fond à Leipzig. » Arrive le Capitaine : Six pieds carrés ! vous crie-t-il, comprenez donc ce que cela veut dire ! Piqué, forcé de vous réduire, vous renoncez à tout... Pourtant, vous n'enviez pas ma cabine de première classe ; vous ne voudriez pas être évêque, puis, vous n'avez pas la foi : je ne l'ai pas non plus, si vous demandez une foi « fixée, absolue, exclusive ». La foi, comme le doute, vient par intermittences... « Un soleil couchant, la corolle retombante d'une fleur, la mort de certaine personne, la fin d'un chœur d'Euripide... » c'est assez pour « éveiller le grand Peut-être » :

Just when we are safest, there's a sunset touch
A fancy from a flower-bell, some one's death,
A chorus-ending from Euripides,
And that's enough for fifty hopes and fears
To rap and knock and enter in our soul.

Tout ce qu'on gagne à l'incroyance est une vie de doute bariolé par la foi, au lieu d'un vie de foi variée par le doute. L'échiquier, qu'on appelait blanc, semble noir. Ma religion, c'est mon existence de jour ; je réserve mes doutes pour mes rêves de la nuit :

I say, faith is my waking life
One sleeps, indeed, and dreams at intervals.

Vous aimez mieux rêver toujours ? Libre à vous, mais voyez ce qu'on y perd !

Blougram refait à sa façon le pari de Pascal : « En pariant que Dieu existe, je peux gagner une Eternité et, au pis, je ne perds qu'une seule vie. Que dis-je ? cette vie, je la gagne ; je suis cardinal entouré de serviteurs, de luxe, d'honneurs... Mépriser les honneurs ? J'ai en moi certain instinct de domination...

et ma tâche n'est point de me changer mais d'utiliser le mieux possible ce que fit Dieu : »

My business is not to remake myself
But make the absolute best of what God made.

Les idées de Blougram sont des vérités partielles, fausses, perverses. Quelques-unes ressemblent à celles de Browning. Tels son éloge du doute et ce paradoxe que Dieu, loin de se révéler dans ses œuvres, se cache pour que nous puissions le découvrir : « Vous voudriez la foi entière... la foi pure ? Vous ne savez ce que vous demandez ! Quelques-uns pensent que la Création est destinée à révéler Dieu ; je dis, moi, qu'elle est faite pour le cacher. C'est à quoi sert ce diable de Mal... »

Some think Creation's meant to show him forth :
I say it's meant tho hide him all it can,
And that's what all the blessed Evil's for.

La foi est une incroyance perpétuelle, maîtrisée comme le serpent sous le pied de l'Archange, qui ne se tient si calme que parce qu'il sent le serpent s'agiter :

With me, faith means perpetual unbelief
Kept quiet like the snake 'neath Michael's foot
Who stands calm, just because he feels it writhe.

Blougram effleure ici le grand style poétique, mais comme il ne se livre pas, il retourne au badinage, compare le doute à la prise de tabac qui « menaçant la torpeur de son nez, le fait jouir par anticipation d'un éternuement qui ne vient jamais : »

I need the excitation of a pinch
Threatening the torpor of the inside-nose
Nigh on the imminent sneeze that never comes.

Sous l'humour perce le sophisme, car le désir de croire n'est plus un pas vers la foi, quand il vise du même coup les honneurs et les prébendes.

Faut-il, reprend Blougram, épurer, moderniser, décrasser (*decrassify*) ma religion ? Je n'ai garde. L'intransigeance de l'Eglise fait sa force... et la mienne. Je vis pour le siècle ? Mais en m'adaptant à ce monde, je me prépare à l'autre. Blougram termine par l'argument personnel : Quoi que vous pensiez de ma manière de vivre, j'en tire le meilleur parti pour moi et pour les

autres... Je vis ma vie, alors que vous n'osez vivre. Je comprendrais vos critiques si vous étiez poète, homme d'Etat, artiste ayant le culte de l'Art... mais vous n'êtes qu'un *reporter* et ce que vous imprimerez sur moi me laisse indifférent !

Cette appréciation sur l'activité de Gigadibs a touché à l'endroit sensible. Et le journaliste, qui jouait avec ses noyaux d'olives, tandis que l'évêque « le roulait hors de sa pensée »,

While the great bishop rolled him out his mind,

se décide bientôt après à acheter un équipement de planteur et à gagner l'Australie.

En ce « grand évêque », l'auteur apprécie l'homme « efficace » (efficient) qui, en quelques mots, produit chez Gigadibs une conversion de la critique superficielle et stérile à l'action.

La tradition veut que Browning ait pris pour modèle le Cardinal Wiseman, archevêque de Westminster, homme du monde, joueur d'échecs, auteur du roman *Fabiola* et d'un ouvrage naguère fameux sur « La Science et la Religion ».

Par exception, Browning ajoute au monologue son commentaire. Blougram vaut mieux que l'apparence, et « ne croit que la moitié de ce qu'il dit »

For Blougram, he believed, say, half he spoke.

L'optimisme de Browning autant que son goût des distinctions subtiles, fait dire à l'Evêque « des choses vraies, sous des noms faux » :

He said true things, but called them by wrong names.

L'Evêque n'a pas daigné se « déshabiller » devant Gigadibs. Il jette des réflexions incidentes qui semblent sages à côté des opinions toutes faites que son interlocuteur emprunte à droite et à gauche comme des cartes qui ont trop servi (*loose cards flung daily down*). Il a réservé ses instincts profonds (*hell-deep instincts*, le mot *hell* n'a pas ici le sens péjoratif), sa meilleure nature, qui affleure quand il dit, par exemple, que Luther valait mieux que lui :

Why, to be Luther —that's a life to lead,
Incomparably better than my own.

La fin donne à croire que Blougram, pas plus que Gigadibs,

n'a fini son évolution. Il s'arrêtera peut-être sur « un terrain plus ferme », l'incrédulité complète ou la foi (1).

« *Monsieur Sludge, Medium* », bizarre accouplement d'un nom de consonance roturière et d'un mystérieux mot latin, ce titre donne le ton du poème. On y étudie ce phénomène du temps (1864), le professionnel qui évoque des âmes et accepte, comme honoraires, des boutons en or après la séance. L'apologie de Sludge, mélange d'éloquence emphatique et d'argot, d'expressions triviales et savoureuses, de cynisme et de pathétique théâtral, est un chef-d'œuvre de justesse. Browning eut raison de faire parler en vers ce prosaïque héros. Le vers permet à M. Sludge des tours d'acrobatie verbale qui lui vont à merveille. Ce demi-charlatan qui jongle avec les mots comme avec des gobelets, qui passe avec désinvolture de l'humilité à l'insolence et d'un système de défense à un autre, qui a de brusques retours sur lui-même après d'énormes mensonges, nous fascine, nous enlace et son discours est si naturel en ses méandres qu'on ne pourrait le résumer.

Transportons-nous en Pensylvanie, patrie des « manifestations » spirites. Le poème pourvoit à la couleur locale en parlant du « vin de Catawba » de l'*egg-nog*, boisson forte, du journal de Greeley, des « V notes » ou billets de cinq dollars.

Pris en flagrant délit de fraude dans le salon où on l'avait adulé, Sludge commence par accuser le public. On l'a poussé à mentir. Au début, ses mensonges étaient rares, presque innocents, mais on l'a tellement encensé ! Lui, né dans la fange, le voilà tout à coup « dans le trèfle » (*in clover*) ; pimpant, bien mis, il trône sur un tabouret qu'arc-boutent les genoux des dames,

Set on a stool buttressed by ladies' knees.

Les femmes surtout, par leur crédulité, le corrompent et le forcent à voir plus de choses qu'il n'en voit. Dès lors, il en prend à son aise avec les Esprits, leur dit : « Va, cherche, apporte, écris ou va te faire pendre ! »

(1)

If ground should break away
I take my stand on, there's a firmer yet
Beneath it, both of us may sink and reach.

Les sceptiques, indésirables, ont dû battre en retraite : « Ils troublaient l'expérience ! » Désormais, pour toute manifestation ratée, le public trouvera des excuses : Un médium n'est après tout qu'une vitre plus ou moins ternie, à travers quoi les esprits transparaissent, un moyen, — le nom l'indique — bon, mauvais ou passable. Des accidents peuvent arriver. Beethoven, par exemple, voulant « se révéler », verse à l'entrée du moulin « sa trente-troisième sonate » (1) et il en sort l'*Hymne des Shakers* !

La première fois que Sludge a volontairement poussé la table, on a cru qu'il plaisantait : « Les médiums, voyez-vous, sont des êtres à part, un peu comme les chats qui donnent de l'électricité ! »

Il profite aussi de la complicité du cœur : comment une mère hésiterait-elle à reconnaître son petit garçon, mort l'an dernier, qui revient lui parler de son cheval à bascule ?

Il bénéficie de la vanité : « Sludge, Monsieur, vous a trompé ? C'est que vous l'avez voulu : moi, il ne me tromperait pas ! »

D'ailleurs, ajoute Sludge, il est si facile de tromper ! Ici Browning se montre un peu simpliste et ignore certains faits qui s'expliquent malaisément comme des tours de passe-passe.

Sludge se lamente sur sa destinée : Victime vouée au mensonge, il regarde la vérité d'un œil d'envie, comme le cheval qui, devant son ratelier plein de foin, refuse d'en manger dès qu'il aperçoit un sac d'avoine ; comme l'enfant dans une chambre envie les gamins dépenaillés qui, dans la rue, font des pâtés de boue.

C'est mal, conclut Sludge, d'ainsi détruire une âme ! pousser un pauvre médium à vous amener la vérité de force, à coup de balai, comme on pousse les petits ramoneurs à monter dans les cheminées !

« Oui, je trompe, et par tous les moyens (il en dévoile quelques-uns), mais je ne suis pas sûr que, malgré les trucs, il n'y avait pas, au fond de tout cela, quelque chose de vrai : »

I don't know, can't be sure
But there was something in it, tricks and all.

A la faveur de ce doute, il prétend servir la cause de la religion et du mystère, combattre à sa façon l'athéisme.

C'est le tournant du monologue. M. Chesterton se fonde sur

ces deux vers pour prétendre que Browning défend en partie le spiritisme. Le poète insinuerait « que sous les tromperies de Sludge se cache une expérience vraie de l'invisible » (p. 196). Sludge serait un martyr qui sacrifie jusqu'à son honneur par prosélytisme. M^{me} Duclaux incline vers cette vue et suppose que le poème, commencé du vivant d'Elisabeth Browning, en 1860, dans une disposition hostile, aurait été repris par Browning en souvenir de sa femme, avec des sentiments plus bienveillants aux spirites. Selon moi, l'on dépasse l'intention du poète quand on imagine qu'il veuille communiquer au lecteur, d'une manière indirecte, son propre sentiment de l'au-delà. Admettre un grain de croyance chez un médium fraudeur n'implique pas qu'on admette un grain de vérité dans cette même croyance. Sludge, au surplus, excuse les spirites par leur éducation religieuse. Dès l'enfance, dit-il, on nous enseigne qu'il existe un autre monde peuplé d'esprits ; Samuel mort apparaît à Saül...

Sludge diffère de maint spirite intolérant aux « superstitions » anciennes. Mais c'est lui, non Browning, qui cherche un argument dans « l'ombre de Samuel. »

Dès l'enfance, poursuit Sludge, on nous raconte des présages, des histoires de Saint-Sylvestre et de Saint-Nicolas. Moi, j'ai continué d'y croire ! Je trouve naturel que l'Invisible s'occupe de ma personne. Et vous-même, Monsieur, n'avez-vous pas remercié la Providence le jour où vous avez manqué ce train qui dérailla ? Vous m'accusez d'orgueil : « Je suis trop peu de chose... » Ici le médium, se haussant à l'éloquence sacrée, invoque la doctrine de la grâce et demande pourquoi ce monde infime, parmi tant de millions de mondes, fut choisi pour la création d'Adam... Il n'oublie pas la science du siècle : Qu'appellez-vous grand, qu'appellez-vous petit ? Le microscope, Messieurs, découvre un monde dans le cysticerque (*stomach cyst*) !

« J'ai un don naturel... Mes yeux, mes oreilles ne sont que regard et attente... Tout me devient indice, instrument, aide..., je recueille des secrets sans en avoir l'air, comme le fourmilier retient les fourmis sur sa langue... »

Browning, psychologue, cherche à comprendre comment « se forme » un médium.

« Je me trompe parfois... qu'est-ce que cela prouve ? L'homme est faillible. Si je me trompe neuf fois sur dix et que

je tombe juste, la dixième, est-ce la même chose que si rien ne réussissait ? »

Çà et là, je donne un coup de pouce pour aider votre « écriture spontanée... Mais je ne suis pas éloigné de croire que mes tricheries mêmes sont inspirées : »

I'm ready to believe my very self
That every cheat's inspired, and every lie
Quick with a germ of truth.

C'est dire qu'il est parfois dupe de ses tours : « J'ai mis en train certaines choses qui bientôt courent toutes seules. J'ai dit des mensonges d'où la vérité jaillit ensuite... Mettez un œuf de plâtre sous la poule couveuse, vous l'aidez à en pondre un vrai ! »

Mais enfin, lui dit-on, mieux vaudrait ne pas mentir... Sludge lance alors, pêle-mêle, en feu d'artifice, une gerbe de raisons contradictoires. Il a un but noble, il sert l'idéal, puis, le monde ne mérite pas mieux et il a voulu mettre le monde à ses pieds ; d'ailleurs, les poètes, les romanciers, les historiens n'altèrent pas moins que lui la vérité...

Le cynisme et la vulgarité l'emportent à la fin quand il prend congé de ses hôtes et bienfaiteurs avec des injures grossières et des menaces de chantage.

Ce poème qui, d'après Stopford Brooke, « tourne le dos à la poésie » n'en est pas moins un prodige de verve, un trésor de locutions pittoresques, et M. Sludge lui-même, une des créations les plus individuelles des *Dramatis Personae* (1).

« *Le Prince Hohenstiel-Schwangau, Sauveur de la Société* », ne représente aucun prince allemand, malgré ce nom qui évoque un château royal en Bavière (Hohenschwangau), mais Napoléon III, grand sujet de débat entre Elisabeth et Robert Browning.

(1) Le morceau tout entier (1500 vers environ) a été bien traduit par MM. Alfasa et De Voisins (Cahiers Verts, 1922). *That traditional peal was wont to cheer your mother's face turned heavenward* signifie, je crois, « cette sonnerie, ce coup de sonnette traditionnel » et non « ce rire traditionnel », et le visage de la mère (*turned heavenward*) n'est pas « levé vers le ciel » comme le disent les traducteurs, mais « parti, retourné au ciel ».

Elisabeth avait, en 1860, salué l' élu du peuple, le vainqueur de Magenta, dans un poème où paraît ce refrain vingt fois répété, « empereur à jamais »,

*Emperor
For evermore!*

Robert se montrait moins enthousiaste, et disait de Magenta : « It was a great action, but he has taken eighteen pence for it » (une belle action moyennant pourboire) (1).

Le poème a parfois l'air d'un éloge parce que Browning, imaginant ce que Hohenstiel pourrait dire, lui prête certaines de ses propres idées. Discours fuyant, insaisissable, où les images et les arguments s'entortillent, ondulent et se déploient comme les spirales que le Prince tire de son cigare.

En fumant, il muse et croit voir, dans Leicester Square, au temps de son premier exil, une « Laïs » en crinoline et en toquet (*pork-pie hat*), pour qui sa moustache à pointes avait des séductions. A l'hétaïre apparue dans un brouillard, il offre une justification de son règne.

Il commence par un geste symbolique. Jouant avec sa plume, il joint d'un trait deux pâtés d'encre sur le papier buvard de sa table de travail : « De la tache un jusqu'à la tache deux, comme ceci » (*from blot one — thus — up to blot two — thus*). Le geste symbolise la politique de juste milieu qui accepte une situation de fait, ne crée rien, mais complète, ajuste, harmonise. Par ce geste, vous le jugez, « de même qu'une poignée de sédiment suffit pour comprendre un terrain ». Browning nous montre un homme complexe, un équilibriste, un aventurier conservateur, ambitieux et un peu mystique. Tout en cherchant des satisfactions personnelles (*to please myself*), il se considère comme un instrument de la Providence et se défend de vouloir troubler « le plan de la Création ». Bien des choses manquent à la société actuelle, ainsi qu'à ce quartier de lune, « mince comme une rognure d'ongle », quelque chose manque pour faire un orbe complet. Le Prince ne nie pas, dans l'univers physique ou ailleurs, le rôle des changements brusques,

(1) *Lettres à Elisabeth*, II, 38.

la possibilité d'abolir la Loi (*order gained by law destroyed*); mais le temps n'est plus aux révolutions; Fourier, Comte s'évanouissent en fumée. Sa devise à lui sera d'agir au mieux avec le moins de changements possible :

Do the best with the least change possible.

Il sera conservateur par goût, par économie, par libéralisme : la marche du monde est la résultante d'une foule de tendances diverses; laissons à chacune assez de champ pour qu'elle ne gêne pas les autres. Conservateur aussi par optimisme à la manière de Browning : Ne maudissons pas la société comme le faisait Byron ! Aimons ses imperfections qui sont un ferment de progrès. Votre monde parfait, sans place pour la pitié, le courage, l'espérance, je n'en veux pas ! (*None of it for me!*) Conservateur enfin par piété : Dieu savait ce qu'il faisait; vais-je me poser en antagoniste, entamer le bel ordre par lui voulu ?

Ce n'est plus Browning qui parle; lui, sait que le mal ne produit le bien que parce qu'il nous pousse à détruire ce mal. Hohenstiel, comme Blougram et Sludge, déforme des idées justes.

Il définit son rôle « celui d'Atlas, non d'Hercule ». Soutenir l'ordre établi. C'est bien l'image que Napoléon III voulut donner aux villes de France dont les arcs de triomphe le saluaient, dans ses voyages, comme le « Sauveur de la Civilisation moderne. »

Il entend le langage de ses adversaires, les idéalistes radicaux : « Politique mesquine, qui vit d'accommodements, qui souffle en même temps le froid et le chaud. Faites plutôt hardiment la lumière. » Il répète à ce propos quelques phrases anticléricales sur la Place Saint-Pierre de Rome, « entr'ouvrant sa double colonnade pareille à la pince d'un scorpion » et sur les prélats, sur les moines décrépits.

Il répond : Si la vie de l'homme était plus longue, je raisonnerais comme vous, je ferais des expériences. Moi aussi j'ai rêvé : Liberté de la presse, Liberté du commerce, Liberté de l'Italie. Mais « je n'étais alors qu'une voix », c'est-à-dire, je n'agissais point, je n'avais pas de responsabilité. Une fois qu'on a pris pied sur la terre ferme du pouvoir, on s'aperçoit

que la terre n'est pas l'air, cet air impondérable et vide où la voix résonne si bien (1) :

Once pedestalled on earth,
To act, not speak, I found earth was not air...
I saw that multitude of mine and not
The nakedness and nullity of air
Fit only for a voice to float in free.

Je n'ai plus songé, dit-il, qu'aux mères et aux enfants affamés, aux besoins matériels des masses; car c'est par les nécessités du corps que les hommes se ressemblent et c'est dans ce domaine qu'ils peuvent se prêter secours et sympathie. L'esprit n'a pas besoin d'aide; dans l'ordre de l'esprit, avise pour toi-même, pense comme si nul jamais n'avait pensé avant toi :

Care for thyself alone
I' the conduct of the mind God made thee with!
Think as if man had never thought before!

L'esprit se fortifie par l'obstacle, comme l'eau, devant des roches amoncelées, s'échappe et rejaillit en cascades. Il développe magnifiquement cette image. Les besoins matériels des hommes, signe de leur origine physique, l'amènent, par contre, à discuter la théorie nouvelle du Transformisme. Il admet que la vie animale se soit élevée par degrés jusqu'à l'humanité, que celle-ci ait évolué, de la hutte au palais, comme lui-même dans sa carrière aventureuse, a traversé bien des conditions sociales. « Mais que vous représentiez l'humanité comme une barre rigide ou comme une suite de chaînons, cela n'exclut pas une Providence (*forethought*) forgeant à l'un des bouts, peu importe qu'une espèce d'intelligence critique, à l'autre bout, s'efforce de la nier. »

Le Prince travaillera pour le bonheur du plus grand nombre. Il refuse de sacrifier le bien-être de tous à une cause, à un programme politique ou social. Il préfère le champ de blé au « coquelicot », c'est-à-dire au réformateur prétentieux qui fait table rase du passé, sans souci des maux immédiats qu'il provoque.

(1) C'est l'évolution que M. Jules Romains a bien exprimée dans le héros de sa pièce *Le Dictateur*.

Le monologue entre ici dans son second stade.

Hohenstiel imagine une manière nouvelle de se justifier, contre-épreuve de la première, comme on prouve par une addition la justesse d'une soustraction : Si j'avais suivi une autre politique, on me conseilleraient d'adopter celle que j'ai suivie. Mes ennemis, les historiens « de l'école Thiers-Hugo, » me reprocheraient d'avoir sacrifié la prudence (*sagacity*) à la superstition des Principes.

Evidemment Victor Hugo, ni même Thiers, n'auraient pu lui faire ce reproche. Le Prince choisit mal ses auteurs. Ignorance du poète ? Ironie plutôt à l'adresse de Hohenstiel, chez qui cette interprétation de Thiers-Hugo n'est qu'un sophisme de plus.

La seconde partie du monologue est un exercice en sophistique et un bel exemple de cette obscurité de Browning qui provient d'un « excès de lumière ». Il faut de la pénétration et quelques notions sur le Second Empire, pour voir clair, comme le poète, dans la vaste parenthèse qu'ouvre son héros pour envisager ce que ses ennemis auraient pu dire, s'il avait agi autrement. Il faut démêler ce que pense Hohenstiel et ce que pense Browning ; distinguer les moments où le premier est à moitié sincère ; ne pas oublier qu'il s'agit d'une hypothèse, mais présentée comme une réalité. Il faut se rappeler enfin que tout n'est pas hypothèse. Hohenstiel ne cite certains reproches que pour mieux se vanter : il n'a pas toujours fait le contraire de ce dont on le blâme, et ce qu'on lui recommande, il l'a parfois fait. Tout doit s'entendre par antiphrase. L'affirmation vaut négation, et réciproquement.

Dûment avertis, abordons ce tableau que la chronique hostile aurait présenté de son règne (si sa politique eût été différente).

On l'aurait montré premier serviteur (entendez Président) de l'Etat, entouré d'hommes sans scrupules qui n'attendent que son départ pour sacrifier la République à leur intérêt ou à ceux de leur parti. Dans l'hypothèse, le Président s'abstient de les dénoncer, de les arrêter, parce qu'il ne veut s'écarter de son mandat. Il supporte injures, menaces, restrictions dirigées contre lui, du droit de suffrage. C'est seulement quand son mandat expire qu'il dit à la République : On vous trompe, j'essaierai de vous sauver si vous consentez à me faire Maître pour l'heure (*Master for the Moment*).

Le peuple consent. Le Sauveur sévit contre les profiteurs, les ambitieux. Mais la répression paraît trop sévère parce que des scrupules, en l'empêchant d'arrêter le mal en germe, ont laissé ce mal croître à l'excès. Faute d'un coup frappé à propos, il est réduit au massacre (*butcher's work*, II, 311).

Second reproche de l'historien : Cet homme timide vis-à-vis des abus devient radical devant une politique étrangère qui, tout en professant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dénie ce droit au peuple de Rome. Il se jette dans la guerre d'Italie sans avoir temporisé, sans préparer l'opinion. Excuse indirecte pour les lenteurs de l'empereur qui, en fait, ne se décide à intervenir qu'après la sommation terriblement énergique d'Orsini.

Troisième reproche de l'historien : concernant le pacifisme. Pour endormir les tendances belliqueuses léguées par le Premier Empire, il fallait habituer le peuple à la vie de boulevard, de théâtre, tout en présentant cette paix comme une préparation à la guerre. La Sagesse conseille d'attirer les montagnards dans la plaine, sans avoir l'air pour cela de dédaigner la forteresse ancestrale !

Au lieu d'employer cette tactique (qui fut la sienne, en effet), Napoléon III a dit au peuple (et cette fois nous écoutons Browning) : La guerre est condamnable en soi. Il ne faut faire la guerre qu'en haine de la guerre — *war for the hate of war*; la gloire crève comme une bulle de savon, dès qu'elle n'est plus soutenue par le souffle des foules. La France a noblement lutté contre l'Europe entière pour la Liberté. Mais quelle attitude mesquine, de ne supporter aucune grandeur à côté de soi ! La France glorieuse par son ardeur, ses aspirations, par ses penseurs et ses hommes d'action, ses savants et ses artistes, la France au peuple « magnétique » sera-t-elle diminuée parce qu'une nation voisine lui vend de l'acier non taxé, ou qu'une autre, pendant qu'elle a le dos tourné, se donne, pour huit jours, un prince que la France n'a pas recommandé ?

Enfin, quand malgré son pacifisme, Hohenstiel entraîna son pays dans la guerre contre l'Autriche, il aurait dû exiger en paiement Nice et la Savoie. Mais il a jugé ce marchandage plus digne de Metternich que de lui !

Les dernières critiques touchent au principe héréditaire et

prennent la forme d'un débat entre la Prudence (*Sagacity*) et la Vérité personnifiées. Le règne avait commencé par un bel exemple de pouvoir offert au plus apte. La Prudence conseille au Prince de conserver ce pouvoir à sa famille par un mariage aristocratique ou un mariage moderne, les deux systèmes ayant leurs avantages.

La Prudence invoque l'hérédité psychologique. La Vérité rappelle que dans un temple romain, sur le Clitumne, la succession des grands prêtres se faisait par un meurtre rituel au profit du meurtrier; les « changements par surprise » existent, en effet, dans le plan de la Nature et de la Providence.

La Prudence réplique: la Fortune joue son rôle, mais ne comptez pas sur deux surprises heureuses; revenez à la vieille méthode des successions légitimes. La Vérité objecte que la légitimité repose sur une base fragile, savoir, la fidélité conjugale des rois et des reines: le droit divin, c'est la Fortune de l'oreiller (*luck o' the pillow*, 318, 2).

Après ce dialogue allégorique, le discours décrit une dernière courbe et nous révèle un nouvel aspect du personnage.

Il reprend la parole, d'une façon simple et « pédestre », pour nous offrir sa confession privée.

Nous apprenons, ce dont nous pouvions douter (1), que sa confidente de Leicester Square n'est qu'une fiction, un « rêve éveillé » composé de souvenirs d'exil, vieux habits qui pourraient bien servir encore au besoin, — *still to serve, at a pinch, perhaps*.

Et maintenant qu'il a fini de parler (le rêve rend le discours si facile!) son apologie le satisfait moins: « Nos pensées obscures » (celles qui lui viennent à présent), quand nous voulons les produire en pleine lumière, manquent d'organes, comme les poissons aveugles des cavernes. Tant qu'on parle, on se contente de l'à peu près des mots; on ment sans le savoir. Il a dit ce que son but aurait dû être, plutôt que ce qu'il fut réellement:

Yes, forced to speak, one stoops to say — one's aim
Was — what it peradventure should have been.

(1) M. Berdoe s'y est trompé: il croit à la présence réelle de la Dame.

Nous revenons au monologue browningien qui veut rendre la pensée plutôt que la parole.

« Dans la chambre intérieure de l'âme... la Vérité silencieuse se heurte au mensonge (des mots) et brise sa coquille, comme un oisillon : »

One pits the silent truth against a lie,
Truth which breaks shell, a careless, simple bird.

« Le langage dévie un peu, comme les fusils les plus perfectionnés... les noms même s'altèrent : tout à l'heure, j'ai dit Clitumne, au lieu de Nemi. »

Sa rêverie achevée, Hohenstiel se retrouve dans sa *Residenz*, — entendez les Tuileries, pas pour longtemps peut-être. Il expédie « au duc son cousin » une lettre importante. Allusion probable à la candidature de Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne : le monologue redevient dramatique par la situation.

Jusqu'à ce dénouement entrevu, il a traversé trois phases :

d'abord, la justification directe, en un discours imaginaire à la dame de Leicester Square ;

ensuite, l'apologie indirecte ou l'exposé plus ou moins sincère des critiques qu'on eût adressées au Prince, si sa politique eût été différente ;

enfin, le retour au for intérieur, la vérité des mots confrontée à la vérité nue.

Il apparaîtrait ici que Hohenstiel aima le pouvoir avant tout. Il en a joui pendant vingt ans : arrive que pourra !

Twenty years are good gain, come what will !

Ce morceau plein d'idées qui passe en revue le conservatisme et le radicalisme idéaliste, la gloire, le patriotisme, le transformisme, le principe de l'hérédité, les mensonges du langage, me paraît une œuvre forte. Je consens qu'elle ne touche à la poésie que par ses images : c'est l'un des triomphes de la dialectique browningienne.

II. — PAN AND LUNA (1880).

Ce poème est moins connu que les précédents. Il appartient à la dernière période, quelque peu ingrate, du poète. Je le détache, pour les lecteurs de cette *Revue*, d'un livre à paraître sur Browning, où l'on pourrait ne point le découvrir.

L'épigraphe « *Si credere dignum est*, *Georgic. III, 390* » nous en donne la source. Le poète, le vrai poète et non plus l'analyste, s'est réveillé devant trois vers de Virgile :

Munere sic niveo lanae, si credere dignum est,
Pan deus Arcadiae captam te, Luna, fefellit
In nemora alta vocans; nec tu adspersata vocantem.

Il résume ce passage en cinq mots dont chacun lui paraît « un trésor » :

Arcadia, night, cloud, Pan and the moon.

Et sur ces cinq points, il bâtit un mythe lunaire bien original.

C'est la plus opaque des nuits; montagnes et vallées, emmêlées, confondues, ne font qu'un bloc noirâtre avec la voûte des cieux. Ainsi le suc de pavot qui se fige en gelée forme une masse, lisse comme le marbre, si vous retournez le bol :

Shee how the sluggish jelly, late a-swim,
Turns marble to the touch of who would loose
The solid smooth, grown jet from rim to rim
By turning round the bowl!

Au bord de cette arène ténébreuse, paraît la lune voyageuse, ronde et nue, protégée par nulle vapeur; baisées par ses rayons, montagnes et vallées tressaillent et renaissent à une vie « argentée ».

Affolée de se voir nue, pourchassée par sa propre clarté, la lune prend sa course, cherchant des coins obscurs qui se creusent en longues chambres blafardes, vu qu'elle-même foisonne de blancheur; son halo souligne, plutôt qu'il ne déguise, sa rondeur virginale; terre et ciel se liquent pour boire, jusqu'à la dernière goutte, la joie de sa beauté :

Utterly film-free —entered on her race
The naked Moon, full-orbed antagonist
Of night and dark, night's dowry: peak to base,
Upstarted mountains, and each valley, kissed
To sudden life, lay silver-bright: in air

Flew she revealed, Maid-Moon with limbs all bare.
Still as she fled, each depth —where refuge seemed—
Opened a lone pale chamber, left distinct
Those limbs: mid still-retreating blue, she teemed
Herself with whiteness, —virginal, uninct
By any halo save what finely gleamed
To outline not disguise her: heaven was linked
In one accord with earth to quaff the joy,
Drain beauty to the dregs without alloy.

O Lune nue à l'orbe plein, où fuir — O *naked Moon full-orbed* ? — Mais voici qu'elle découvre au-dessous d'elle, amarré dans les branches d'un pin, le nuage secourable, somnolent, silencieux, compact comme un bloc de neige aux flocons entassés, venus on ne sait d'où :

Captive lay fleece on fleece of piled-up snow
Drowsily patient: flake-heaped how or whence...?

Ce n'est pas l'immatériel et léger nuage de Shelley ! Pour peindre sa masse captieuse, Browning multiplie les mots qui suggèrent l'emballotement, la laine, l'étope, la bourre, le duvet élastique et perfide comme un piège (*swathes, plummy, drifts, fluff, feathery springe*); les verbes qui évoquent une texture dense, enchevêtrée, imbriquée (*condense, conglome, contract, constringe*); il double et redouble l'impression par la rime : la lune est englobée, étouffée, ensermée de toute part, comme l'épine dorsale s'enfonce dans les chairs, en un tout inextricable. C'est un bel exemple du goût de Browning pour les « valeurs tactiles » dont parlent nos peintres :

But what means this? The downy swathes combine,
Conglobe, the smothering coy-caressing stuff
Curdles about her! Vain each twist and twine
Those lithe limbs try, encroached on by à fluff
Fitting as close as fits the dented spine
Its flexible ivory outside-flesh: enough!
The plummy drifts contract, condense, constringe,
Till she is swallowed by the feathery springe.

Pauvre lune, happée comme la perle qui, se croyant en sûreté sous le dôme d'Amphitrite, voit s'avancer à travers l'eau qui bouge et la fermentation des bulles (*through the bladdery wawe-worked yeast*), la main du ravisseur ! Sous la blanche toison que la lune croyait un refuge, Pan l'étreint, la

meurtrit, l'écrase contre sa poitrine hisurte... D'après Virgile, Pan la séduisit par l'appât d'une blanche toison (*munere niveo lanæ*) et la lune se laisse faire (*nec adspernata*). Browning réhabilite Luna, rajeunit le mythe et le complète par ce joli trait d'après nature : « Est-ce depuis lors que nous la voyons se hâter si fort, ne plonger qu'une minute, quand elle fend un nuage, puis continuer sa route, pure comme devant ? »

Is that why she dips
Into the dark, a minute and no more,
Only so long as serves her while she rips
The cloud's womb through and, faultless as before,
Pursues her way?

Cette fois-là, elle fut prise... Une jeune fille, interrompt le poète, n'apprendrait-elle rien de la vierge trahie ?

No lesson for a maid
Left she, a maid herself thus trapped, betrayed?

Il n'insiste pas d'ailleurs sur sa leçon et ajoute : « Explique le mythe qui pourra ! »

.....The myth
Explain who may!.....

La fable prouve, comme d'autres Idylles du même recueil, que nos actes ne répondent pas toujours à nos desseins ; car la lune se perd par excès de pudeur. Mais ne gâtons point par de la morale cette charmante fantaisie lunaire (1), oasis de fraîcheur dans la vieillesse du poète.

(1) La morale égare vraiment certains commentateurs : « A quel motif attribuerons-nous la conduite de Luna, se demande le Rév. J. Sharpe ; non certes à un manque de pudeur, mais à l'amour, car l'amour éveille l'amour... Pan n'est pas excité par la passion brutale, mais par la beauté de Luna et l'espoir d'un amour partagé ! » (*Browning Society Papers*, page 27).

En quel endroit du poème, le Rév. J. Sharpe découvre-t-il ces chastes desseins de Pan ? M. Berdoe est encore plus divertissant. Selon lui, la lune a cédé par compassion : « Elle se soumet à cette nature inférieure par sympathie, sauvegardant sa pudeur et la sanctifiant par le sacrifice ! » (*Br. Cyclopaedia*, art. *Pan and Luna*).

Monisme et Dualisme

PAR

RAOUL VANDENDRIESSCHE.

I

Nombreux sont les philosophes qui ont apporté jusqu'ici leur contribution à la controverse célèbre du monisme qui divise, depuis des siècles, les esprits pensants.

Durant ces dernières années, deux hommes éminents s'attachèrent à cette question : Le Dantec et M. Bergson, le premier, moniste aussi convaincu que le second était dualiste intransigeant. Une assez vive controverse les mit aux prises l'un et l'autre dans la *Revue du Mois* (août et septembre 1907) reproduite *in extenso* dans un ouvrage de Le Dantec : *Science et Conscience* (1).

Cet échange de vues n'eut aucun résultat pratique. Les deux adversaires déclarèrent même ne pouvoir arriver à se comprendre. Cela tient, je le pense, à ce que Le Dantec et M. Bergson demeurèrent l'un et l'autre enfermés dans leur cercle d'idées sans avoir la volonté de pénétrer jusqu'au cœur des arguments adverses. Mais peut-être, à vingt ans de distance, sera-t-il possible de voir plus clair dans une telle question. Le présent article a pour objet d'essayer de tirer quelque lumière d'un examen d'ensemble du monisme. Le problème, en effet, ne sera susceptible de recevoir une solution valable que si l'on pénètre jusqu'aux fondements de sa doctrine.

L'exposé le plus puissant de cette théorie est certainement celui qu'en a fait Le Dantec. C'est lui spécialement qui sera examiné ici. Mais on verra que nos conclusions auront assez

(1) Bibliothèque de Philosophie scientifique, pp. 217 et suiv.

de généralité pour embrasser le monisme dans les différentes expressions qu'il a pu recevoir jusqu'à ce jour (1).

II

On sait que le monisme de Le Dantec est une philosophie purement biologique. Cette biologie scientifique, il la conçoit « comme un chapitre de la mécanique universelle, chapitre limité uniquement dans les sciences physico-chimiques par l'introduction conventionnelle de la clause « sous peine de mort » (2).

« J'ai exposé dans d'autres ouvrages, déclare le grand philosophe, les raisons qui militent en faveur de la généralisation aux êtres vivants du principe de la conservation de l'énergie. Sans même qu'il soit besoin d'admettre cette généralisation, il suffit d'observer d'un peu près un être vivant pour constater que sa vie ne réside pas en lui, mais qu'elle est le résultat d'une interaction constante entre le corps de l'animal et le milieu. Aucun acte vital ne saurait donc être prévu par un observateur qui connaîtrait seulement la structure *complète* d'un corps vivant à un moment donné; toute fonction organique doit être représentée symboliquement par le produit ($A \times B$), qui indique la collaboration nécessaire de deux facteurs, l'être vivant et le milieu, pour la perpétration d'un acte quelconque.

» Or, la biologie nous enseigne que l'évolution individuelle d'un corps vivant donné est la conséquence de ses fonctionnements successifs. Chaque état de l'individu dépend de son état précédent et de ce qu'il a fait dans l'intervalle; or, ce qu'il a

(1) Comme on a réuni, dans la classification des philosophies, sous le nom de monisme des doctrines d'une inspiration très différente, il importe de remarquer que nous considérons comme moniste toute pensée qui conçoit l'Univers dans sa totalité comme l'expression d'une réalité unique. Peu importe que cette réalité soit Dieu ou la matière.

Cette conception nous conduit par conséquent, de façon nécessaire, à rapprocher sous une appellation semblable le monisme matérialiste de Hæckel, le monisme mécaniste de Le Dantec, et le panthéisme déterministe de Spinoza, avec toutes les nuances qu'ont pu revêtir ces divers systèmes. Par contre, une doctrine comme celle de Berkeley, que l'on a pu cependant appeler monisme idéaliste, nous paraît s'éloigner d'une telle conception. Berkeley, réduisant tout l'ensemble du réel à Dieu et aux esprits finis qu'il a créés indépendants de lui, introduit ce qui constitue pour nous la marque d'une dualité. Une telle doctrine reste donc complètement étrangère à celles que nous appelons monistes.

(2) *Science et Conscience*, p. 269.

fait dans l'intervalle ne dépend pas uniquement de lui, mais de ses relations actuelles avec le milieu. C'est précisément ce que veulent dire les biologistes quand ils affirment que l'individu n'est pas libre » (1).

Cette constatation amène Le Dantec (2) à considérer « qu'il n'y a pas, dans l'homme vivant, une entité directrice indépendante de son mécanisme corporel, mais que les pensées, la détermination d'agir, sont liées à des modifications de la substance de l'individu; ...c'est l'état particulier d'un certain ensemble de tissus, la série des variations produites dans une partie du corps, qui dirige, met en train ou suspend, suivant les cas, l'activité de tous les organes de l'homme vivant; et cet état particulier, cette série de variations est elle-même la conséquence de réactions physiques et chimiques, qui se produisent entre le corps et le milieu ambiant ou dans l'intérieur du corps, et qui, comme toutes les actions physiques ou chimiques, sont soumises au déterminisme universel ». Quant à la conscience, on ne peut lui attribuer « une valeur créatrice dont l'équivalent énergétique ne se trouve nulle part » (3); elle « assiste impuissante au fonctionnement d'un mécanisme transformateur » (4). « Les états de conscience sont la traduction, dans le langage subjectif propre à celui qui en est le siège, des modifications mesurables que l'observateur étranger étudierait » (5) s'il possédait un *phrénographe* lui permettant de suivre les modifications topographiques du cerveau. Les éléments dont est construit le cerveau de l'homme sont les éléments ordinaires de la chimie. Si donc l'homme est conscient, il faut admettre « que les éléments des substances brutes ont leur conscience élémentaire » (6).

Il reste cependant à rendre compte de deux particularités fondamentales de l'homme : la raison, que Le Dantec appelle plus volontiers la logique, et la conscience morale. Or, la conscience morale, comme la logique, « n'est qu'un résidu

(1) *Science et Conscience*, p. 277.

(2) *L'Athéisme*, pp. 188 et 189. Bibliothèque de Philosophie scientifique.

(3) *Science et Conscience*, p. 64.

(4) *L'Athéisme*, p. 289.

(5) *Id.*, p. 204.

(6) *Id.*, p. 207.

ancestral » (1). « La théorie de la sélection naturelle nous permet de comprendre comment notre *logique*, résultant de l'expérience individuelle de nos ancêtres, est aujourd'hui encore d'un usage excellent pour nous... Notre morale, au contraire, nous apparaît, non plus comme un résultat de notre expérience individuelle, mais comme une conséquence des conventions successives auxquelles a été astreinte notre vie sociale » (2). Cette conscience morale n'est que le résultat « d'une quantité d'erreurs ancestrales » (3).

On le voit, la théorie est fortement poussée. Elle a bien tenu sa promesse de faire rentrer la biologie dans les cadres de la mécanique universelle. L'être vivant tout entier, et l'homme n'y fait point exception, est un ensemble de processus inéluctables soumis au déterminisme universel (4).

III

Cet exposé a été très vivement critiqué à divers points de vue. On a formulé à son égard des critiques d'ordre biologique, d'ordre moral et d'ordre philosophique.

(1) *L'Athéisme*, p. 93.

(2) *Science et Conscience*, p. 274.

(3) *L'Athéisme*, p. 101.

(4) Le Dantec établit pourtant une différence théorique entre le déterminisme et le fatalisme. Elle nous paraît injustifiable. Ainsi écrit-il dans *L'Athéisme*, page 63 : « Les déterministes croient que tout est déterminé par l'état du monde au moment précédent, et par l'application des lois naturelles dans l'intervalle de ces deux moments. Bien entendu, les animaux, les hommes en particulier sont compris dans le monde, et leur état, les modifications qui se produisent en eux jouent leur rôle dans le concert universel. Un fataliste raisonne de la même manière, mais il se met à part et se considère comme un rouage inutile de la grande machine ; nos idées étant pour nous des facteurs d'action, le fataliste est annihilé par son fatalisme même ».

Certes, il est vrai que le fataliste est annihilé par son fatalisme. Mais la question qui se pose au point de vue théorique est celle de savoir si le fataliste aurait pu faire autrement qu'il n'a fait. Si l'on répond que oui, on affirme par là que l'homme est libre, et alors on cesse d'être moniste. Si, au contraire, on répond que non, alors on doit bien convenir que le fataliste ne peut rien faire pour acquiescer ou répudier sa croyance annihilante, et l'on n'a plus qu'à lui dire : « Vous n'avez ni raison ni tort d'être fataliste, puisque vos idées et vos actes sont rigoureusement déterminés en dehors de toute intervention possible de votre part ». Par là même, on se reconnaît entièrement d'accord avec lui. Et ceci montre combien est impossible toute distinction *théorique*, toute divergence de principe entre le fatalisme et le déterminisme absolu.

Manque de compétence, le côté biologique sera nécessairement ignoré dans la présente étude. D'autre part, il semble que le côté moral doive être laissé entièrement de côté, la validité d'une théorie ne pouvant en rien dépendre de son utilité. Quant aux critiques d'ordre philosophique adressées aux théories de Le Dantec, sans en méconnaître pour cela le mérite, la plupart nous ont paru toutefois bien inefficaces, faute d'avoir pénétré jusqu'au centre même de la question. Malgré toute la valeur de ceux qui, comme le Docteur Grasset (1), ont montré l'insuffisance du dogme moniste et son origine a priori, la question n'en reste pas moins ouverte, c'est-à-dire, en réalité, sans solution véritable.

Ainsi, quelle peut être à l'égard du monisme l'efficacité positive d'une argumentation qui déclare, « au nom de l'observation et de la raison » : « La matière nous apparaît étendue, pondérable et divisible; on peut la mesurer et elle est localisée dans le temps et dans l'espace. La pensée n'est ni pondérable, ni étendue, ni divisible; elle exclut le mouvement et la mesure. Quelles seraient les dimensions d'une pensée, la force mécanique d'une volition, le côté droit d'un désir? Il serait aisé de développer dans le détail ces caractères absolument irréductibles de la pensée et de la matière, tels que l'observation nous les fournit. Cela a été fait cent fois » (2).

Pour avoir été développée cent fois, cette argumentation n'en apparaît cependant pas plus décisive. Elle montre seulement qu'il est possible de s'opposer par des raisons aux prétentions monistes, mais sans toutefois pouvoir sérieusement ébranler ces prétentions. En effet, Le Dantec ni aucun moniste n'a jamais prétendu que la pensée se présentât sous la forme d'un solide ayant des dimensions, des côtés, une force mécanique ou un poids quelconques. Le Dantec ne prétend rien sinon que la pensée « s'accompagne toujours de modifications dans quelque chose qui est susceptible de mesure » (3). Et cela rend ses positions inexpugnables sur ce terrain-là, faute de pouvoir établir le contraire expérimentalement.

(1) *La Science et la Philosophie. La Renaissance du Livre.*

(2) Abbé CHANVILLARD. *Revue du Clergé français.* Cité dans *L'Athéisme*, p. 209.

(3) *L'Athéisme*, p. 209, en note.

Aussi Le Dantec répond-il à M. Jules Tannery (1) : « ... la conscience que vous avez de votre pensée est un épiphénomène du mouvement de votre cerveau ; que vous puissiez traduire cette conscience en signes purement spatiaux, et me faire assister de loin, par la poste, aux merveilleux phénomènes qui se passent sous votre crâne, cela me donne à penser justement qu'il ne s'y passe rien que de mesurable et de spatial ».

Mais à côté de celles-là, le monisme fait usage de considérations appartenant à un autre ordre. C'est dans ce domaine particulier que nous paraît devoir se révéler son caractère insoutenable.

Sur le terrain biologique ou physique, il ne lui sera fait aucun grief : ni au sujet de la conscience épiphénomène, ni sur la sensibilité de la matière brute, à propos de quoi il y aurait cependant beaucoup à dire, ni à propos de la réalisation matérielle du *phrénographe* hypothétique de Le Dantec, permettant de suivre dans le cerveau d'un homme tout l'enchaînement rigoureux des processus physico-chimiques. Ces différents points pourraient être considérés comme acquis à l'égard des considérations qui vont suivre. Celles-ci se borneront seulement à juger la théorie d'après les conséquences nécessaires qui en découlent.

IV

Nous sommes dans un univers moniste « où tout est déterminé par des lois inéluctables » (2). Cet univers a produit au cours des siècles des êtres vivants appelés hommes. Ces hommes se heurtent, d'une part, aux phénomènes physiques. L'expérience héréditaire de ces heurts constitue en eux ce que nous appelons la logique. Cette logique est valable. Elle nous permet de connaître « des vérités universelles et des vérités éternelles » (3). D'autre part, ces hommes se heurtent à d'autres hommes, et l'expérience héréditaire de ces heurts constitue ce que nous appelons la conscience morale. Or, cette conscience morale est dénuée de toute valeur objective. Elle n'est que le

(1) *L'Athéisme*, p. 301.

(2) *Science et Conscience*, p. 254.

(3) *Id.*, p. 260.

résultat « d'une quantité d'erreurs ancestrales » (1). Pourquoi vérités d'un côté, erreurs de l'autre ? En réalité, la raison en apparaît immédiatement. C'est que la conscience morale exige de nous l'observation inconditionnelle du devoir, et que le devoir ne saurait avoir aucune signification intelligible s'il ne s'appuyait sur la liberté. Or, faire un acte de liberté, ce serait faire « comme dit M. Renouvier, des commencements absolus » (2), ce serait être « un créateur et non un transformateur » (3). Et Le Dantec d'ajouter : « Dans ce cas, je devrais renoncer entièrement à ma conscience épiphénomène » (4). Cela, ce serait nier le monisme. Aussi faut-il écarter à tout prix la réalité du devoir. En matière de conclusion, on affirme donc : « La science ne nous enseigne pas notre devoir, car l'idée d'un devoir auquel on puisse, à volonté, obéir ou se soustraire, n'est pas une idée scientifique ; la mesure ne nous fait connaître que des lois inéluctables » (5).

Il faut en prendre notre parti ; la conscience morale repose sur une erreur, sur une « quantité d'erreurs » même. Sans nous attacher pour le moment à ce que la notion d'erreur a d'inadmissible dans un univers moniste, demandons-nous plutôt d'où proviennent ces « erreurs ». Le Dantec nous l'a dit : elles sont « une conséquence des conventions successives auxquelles a été astreinte notre vie sociale » (6).

Or, invoquer des conventions sociales comme origine de la moralité, n'est-ce pas nier que ce soit le déterminisme universel et lui seul qui ait régi les sociétés humaines au cours de leur évolution ? Quel pourrait bien être, en effet, le sens du mot *convention* dans un mécanisme où tout serait rigoureusement déterminé ? Une convention, n'est-ce pas précisément la seule chose qui soit impossible à une machine, quand même on la prétendrait consciente de son fonctionnement ?

Voilà donc Le Dantec qui vient à peine de nier le devoir parce qu'il impliquait une idée de liberté, et qui fait appel, pour pouvoir récuser ce devoir, à la notion de conventions sociales, notion qui implique nécessairement la liberté ! Pareille

(1) *Loco citato.*

(2), (3), (4) *L'Athéisme*, p. 289.

(5) *Science et Conscience*, p. 321.

(6) *Loco citato.*

affirmation semble tellement invraisemblable qu'on est amené à se demander s'il ne s'agit pas là d'une simple erreur de plume qu'il serait peu loyal de vouloir exploiter contre le monisme. Cependant, après examen, on doit bien reconnaître que le mot *convention*, employé ici, n'a nullement pu trahir la pensée de Le Dantec. Celui-ci emploie le même mot à mainte autre reprise dans un sens identique. Il y a même tout un paragraphe de *Science et Conscience* (1) intitulé : *Les Conventions sociales* (2). D'ailleurs, si le mot *convention* n'avait pas pour Le Dantec son sens habituel d'engagement réciproque librement accepté, il ne saurait avoir l'apparence même d'une signification. Aussi faut-il le reconnaître sans ambages : Le Dantec s'est ici formellement contredit. En voulant récuser la liberté, il a condamné le monisme, puisque pour récuser cette liberté, c'est sur la liberté elle-même qu'il a dû s'appuyer.

Si c'est là une inconséquence de Le Dantec, que l'on définit donc, du point de vue moniste, ce que représente la conscience morale. Car, si nous écartons la nature conventionnelle des relations sociales, comment un moniste pourrait-il distinguer entre les « erreurs ancestrales » dont est faite sa conscience morale et le « résidu ancestral » (3) dont est faite sa logique ? Comment pourrait-il choisir entre eux ? De quel droit même ferait-il une pareille distinction ? D'après quel critérium préférer la logique à la morale, puisque l'une aussi bien que l'autre n'est qu'un résidu héréditaire de l'expérience humaine ? Enfin, pourquoi l'homme, lorsqu'il se heurte à des phénomènes de la nature inanimée, devrait-il en recueillir une logique différente de celle dont il reste imprégné lorsqu'il se heurte à ses semblables, phénomènes de la nature aussi bien que les premiers, et tout aussi rigoureusement déterminés qu'eux ?

Il y a lieu de craindre que le monisme ne doive laisser toutes ces questions longtemps encore sans réponse.

(1) § 57, p. 288.

(2) C'est ainsi que, parlant d'elles, il déclare : « Ces conventions communes doivent être choisies de manière à correspondre au goût du plus grand nombre ». (C'est nous qui avons souligné le mot *choisies*.)

(3) *L'Athéisme*, p. 93.

V

C'est l'immense erreur de Le Dantec de tout vouloir réduire au mécanisme. Nous venons d'en avoir un exemple à propos de la morale. Nous en verrons d'autres, peut-être plus démonstratifs encore.

Dans un dialogue, Le Dantec met quelque part en fâcheuse posture l'un des deux personnages, M. VIEILHOMME. Comme celui-ci venait de parler d'une *différence*, son adversaire, M. MESURE, lui demanda : « ...comment mesurez-vous la profondeur d'une différence ? » Là-dessus, VIEILHOMME de répondre : « Je la sens, je ne la mesure pas. » Et MESURE de répliquer : « C'est dommage, car si vous ne mesurez pas, nous ne tomberons jamais d'accord ; je puis ne pas sentir comme vous ; je ne pourrais pas me soustraire à l'évidence d'une mesure bien faite » (1).

Parlant de sa propre méthode, Le Dantec déclare qu'elle lui semble consister uniquement « en une foi ardente dans la mécanique universelle ». Et il ajoute aussitôt : « Je crois que tous les faits, à côté de leur narration humaine sont susceptibles d'une narration mathématique, et la définition de l'erreur est pour moi dans l'impossibilité d'une traduction mécanique... » (2).

Ceci appelle immédiatement une remarque. Comment Le Dantec qui est moniste, qui conçoit la biologie elle-même comme rentrant dans le cadre de la mécanique universelle, qui conçoit donc l'univers dans sa totalité comme l'expression de cette mécanique, peut-il constater l'impossibilité d'une traduction mécanique de ce quelque chose qu'il appelle l'erreur ? Car si tout est compris dans la mécanique universelle, il ne saurait exister d'erreur (tout étant traduisible en langage mathématique), et s'il existe de l'erreur, c'est qu'il y a quelque chose qui échappe à la mécanique universelle. On ne saurait se tirer de là. Et l'on voit apparaître ici une nouvelle contradiction du monisme.

« Comment mesurez-vous une différence ? » est-il demandé à M. VIEILHOMME. Il eût fallu demander à Le Dantec comment il mesurait, lui, une vérité.

(1) *Science et Conscience*, p. 19.

(2) *Id.*, p. 6, en note.

Il y a, pour Le Dantec, plusieurs espèces de vérités. Il y a les « vérités humaines » appelées telles par « un abus du mot vérité », car « la vérité humaine est personnelle ». Il y a aussi la vérité scientifique « qui est universelle » (1). Les « vérités scientifiques proprement dites » seraient donc des connaissances « basées sur la mesure et qui s'imposent à tous les hommes, qui, même... s'imposeraient à des êtres différents des hommes et pourvus de la faculté de mesurer » (2). En effet, nous connaissons les choses « d'une manière impersonnelle quand nous pouvons réduire leur description à des mesures faites par des moyens tels que ces moyens dûment appliqués, fournissent les mêmes résultats à tous les observateurs » (3).

La vérité scientifique est donc connaissable à l'homme, parce que l'homme est « pourvu de la faculté de mesurer »; et cette faculté de mesurer, pour être valable, doit s'exercer selon des moyens « dûment appliqués ». Ceci implique donc que certains êtres n'ont pas la « faculté » de mesurer, et que ceux qui en sont pourvus peuvent ne pas valablement s'y prendre pour effectuer une mesure. Or, ce qui étonne, c'est qu'il y ait des êtres pourvus de cette remarquable « faculté de mesurer ». Ce qui étonne bien davantage encore, c'est qu'il y ait des êtres capables d'appliquer « dûment » certains moyens propres à obtenir des mesures qui puissent être considérées comme valables. Ne serait-il plus vrai que « l'étude approfondie de l'homme et des animaux a montré, en effet, que tout change à chaque instant en chaque point d'un corps vivant ? » (4). Ne serait-il plus vrai que l'homme est « à chaque instant, une portion d'espace limitée par un contour à l'intérieur duquel il se passe une infinité de choses curieuses dont aucune n'est à l'abri de l'ambiance ? » (5). Tout ce qui se passe dans l'homme n'est-il plus uniquement « la conséquence de réactions physiques et chimiques, qui se produisent entre le corps et le milieu ambiant ou dans l'intérieur du corps, et qui,

(1) *Science et Conscience*, pp. 264 et 257.

(2) *Id.*, p. 264.

(3) *L'Athéisme*, p. 163.

(4) *Id.*, p. 169.

(5) *Id.*, p. 286.

comme toutes les actions physiques ou chimiques, sont soumises au déterminisme universel » ? (1).

D'une part donc, on déclare que « l'homme est une marionnette consciente qui a l'illusion d'être libre » (2), et d'autre part, on doit reconnaître que cette marionnette est pourvue de la « faculté » de mesurer, qu'elle est capable d'appliquer dûment certains procédés de mesure tels qu'ils « fournissent les mêmes résultats à tous les observateurs ». Pour n'en pas dire davantage, n'est-ce pas là une inconséquence particulièrement grave ? Sans nous y attacher toutefois, revenons à la notion de vérité que nous avons maintenant à considérer de plus près.

VI

Qu'est-ce donc qu'une vérité pour un moniste ? Une vérité, c'est « une proposition » qui remplit « les conditions que nous exigeons » d'elle « pour déclarer qu'elle est vraie ». Une vérité, c'est encore « une phrase qui raconte les choses telles qu'elles sont », « les événements tels qu'ils se sont passés » (3). Mais qu'est-ce donc qu'une phrase ? C'est une succession d'« images vocales » qui « accompagnent » « toutes les associations d'idées qui résultent des influx traversant les parties non adultes de notre cerveau » (4).

Et Le Dantec précise. « Les fluctuations de la pensée humaine étant liées à des variations de détail dans l'état du cerveau », « une étude topographique » permettrait « de suivre, dans les particularités mesurables du cerveau, les phénomènes de la pensée » (5).

« Si l'on réussissait à doser exactement avec leur caractère chimique, leur état physique et leurs particularités topographiques, toutes les variations qui se produisent à un moment dans la substance d'un homme, on aurait donc dans cette série de nombres *l'équivalent* des pensées que cet homme a eues au même instant » (6). « Les raisonnements... ne sont que le reflet

(1) *L'Athéisme*, p. 189.

(2) *Science et Conscience*, p. 28.

(3) *Id.*, pp. 251 et 252.

(4) *Id.*, p. 212.

(5) *L'Athéisme*, p. 173.

(6) *Id.*, p. 187.

intérieur de mouvements physico-chimiques du cerveau, mouvements qui sont soumis au déterminisme universel » (1). Voilà qui est sans équivoque. Or, si les pensées de l'homme sont le reflet intérieur de mouvements physico-chimiques dont il est le siège, actions qui demeurent soumises à la nécessité du déterminisme universel, de quelle nature peuvent donc être « les conditions que nous exigeons d'une proposition pour déclarer qu'elle est vraie ? » (2). Quel caractère mesurable doivent présenter les modifications physiques et chimiques du cerveau pour pouvoir constituer ce qu'on peut appeler une pensée vraie ? Et puisque rien ne se modifie jamais dans la topographie du cerveau sans être soumis à un déterminisme immuable, quels caractères nécessairement fortuits doivent donc s'y rencontrer pour pouvoir constituer cet enchaînement de propositions rationnelles que l'on appelle un raisonnement juste, puisqu'aussi bien, il y a des raisonnements qui ne le sont pas ? Et dès lors, en quoi une erreur ou un mensonge diffèrent-ils d'une vérité par des caractères mesurables ?

Puisque les « modifications de la substance de l'individu » auxquelles « les pensées... sont liées », représentent « la conséquence de réactions physiques et chimiques, qui se produisent entre le corps et le milieu ambiant ou à l'intérieur du corps » ; puisque, d'autre part, parmi toutes les choses qui se passent à l'intérieur du corps, « aucune n'est à l'abri de l'ambiance », comment est-il possible que les phrases que nous articulons puissent « n'avoir aucun rapport avec les réalités qui nous entourent au moment considéré » lorsque, « par exemple, nous pouvons dire : « Il fait nuit », quand nous nous trouvons en plein soleil ? » (3).

Comment pourrait-on distinguer de façon objective entre les « vérités sociologiques » (4), que Le Dantec appelle encore « des préférences sentimentales » (5), et des « vérités scientifiques » (6) qui s'imposent à « tous les hommes » (7) et qui

(1) *L'Athéisme*, p. 190.

(2) *Loco citato*.

(3) *Science et Conscience*, p. 214.

(4) *Id.*, p. 249.

(5) *L'Athéisme*, p. 160.

(6) *Science et Conscience*, p. 249.

(7) *Id.*, p. 255.

sont des « vérités universelles et des vérités éternelles ? » (1). En quoi des vérités universelles représentant des modifications physiques et chimiques communes à tous les cerveaux d'hommes seraient-elles plus vraies que celles représentées par des réactions physiques et chimiques qui ne leur soient pas communes ? Les unes et les autres ne procèdent-elles pas d'une seule et même nécessité ?

Or, si le monisme est incapable de rendre compte objective-ment du caractère de vérité que, de l'aveu de Le Dantec, nous pouvons reconnaître à certaines propositions, il faut bien convenir que c'est une proposition fautive que le philosophe matérialiste a énoncée en donnant ceci comme formule du monisme : « Il ne se passe rien de connaissable à l'homme sans que se modifie quelque chose qui est susceptible de mesure » (2).

En effet, si la vérité d'une proposition que l'on énonce est connaissable, et elle l'est, quelle est la modification *susceptible de mesure* qui se produit lorsqu'on énonce une autre proposition qui soit la contradictoire de la première ? Voilà une question bien précise, et qui touche au cœur même du monisme. Or, le monisme n'y répondra pas.

D'ailleurs, puisqu'au moment où une proposition est énoncée, toute proposition autre qu'énoncerait le même individu serait contraire aux lois de la nature, au nom de quel critérium compatible avec le déterminisme pourrait-on jamais appeler *faux* ce qui serait strictement conforme au déterminisme universel ? Comment, sans un critérium supérieur à ce déterminisme, serait-il même concevable de parler d'erreur ou de vérité ? Et si le critérium proposé n'était pas supérieur au déterminisme, en quoi sa propre valeur serait-elle supérieure à celle de la proposition critiquée ?

Ceci montre combien la raison est différente d'un processus purement mécanique. Aussi n'y a-t-il aucun mécanisme qui soit susceptible de conduire à la vérité.

(1) *Loco citato.*

(2) *L'Athéisme*, p. 165.

VII

Poursuivre la vérité, c'est rejeter de nos pensées et de nos actes le critérium de la nécessité. Or, du point de vue moniste, seule la nécessité existe, ce qui détruit la possibilité même d'un critérium.

Poursuivre la vérité, c'est donc adopter pour critérium une réalité prise en dehors de nous-mêmes, en tant que nous appartenons à l'ordre du monde physique. Dans la thèse moniste où la pensée est liée à un ensemble de variations physico-chimiques assimilables à un mécanisme, poursuivre la vérité, ce serait vouloir juger un mouvement en dehors du mécanisme qui a pu le produire. Et cela, ce serait absurde. Ou bien encore, ce serait vouloir imposer à un mécanisme des conditions indépendantes des nécessités de son fonctionnement; ce serait vouloir apprécier un mouvement en dehors de ses seules possibilités d'exécution.

Choisir un critérium, c'est quitter l'ordre des réalités nécessaires pour entrer dans celui de la liberté. Or, la vérité n'existe que s'il y a place dans le monde pour un critérium du vrai. Dans l'univers moniste, cette place ne se trouve pas. Admettre l'idée d'un critérium, c'est reconnaître dans le monde à la fois de la finalité et de la liberté. De la finalité, parce qu'un critérium suppose une fin à réaliser; de la liberté, parce qu'il suppose la possibilité d'appliquer ce critérium de façon valable, c'est-à-dire la possibilité pour celui qui l'applique d'être à l'abri de la nécessité. Le phénomène ignore la liberté, de même qu'il ignore la vérité. Il n'a le pouvoir d'entreprendre la réalisation d'aucune fin, ni proche, ni lointaine, puisqu'il ne peut que réaliser ce qui constitue sa propre nécessité.

La mécanique est indifférente à toutes les valeurs spirituelles. Ce sont là des réalités qu'elle ignore. Ainsi est-elle indifférente à la notion même de vérité. La vérité n'est point dans les choses. Elle n'est que dans nos esprits. Un mécanisme qui ne fonctionne pas, une expérience qui échoue, sont des manifestations de la vérité. Dans l'ordre de la nature, tout est vrai parce que tout y relève de la nécessité. Un mécanisme qui se déränge y est nécessité tout comme un mécanisme qui fonctionne. Le phénomène est toujours vrai, la pensée, point.

Preuve qu'elle est d'une autre nature. Si l'homme appartient tout entier à l'ordre des phénomènes, ainsi que le monisme le veut, il relève tout entier de la nécessité. Pour mieux dire, si la croyance moniste correspond à la réalité des choses, le terme de *vérité* n'est plus qu'une équivoque ou un mensonge. Dans un univers mécaniste, il ne saurait pas plus y avoir d'erreur qu'il ne saurait y avoir de vérité, parce que tout y serait également nécessaire. Un mécanisme ne saurait ni mentir, ni se tromper, pas plus qu'il ne saurait dire vrai. Aussi n'est-ce que par un véritable abus de langage que les monistes parlent de vérité. Lorsqu'il leur arrive de le faire, ils raisonnent exactement comme si la nécessité qui découle de leur théorie s'arrêtait aux frontières de leurs propres raisonnements.

On le comprend de la façon la plus claire, dans l'ordre de la mécanique, un mouvement ne serait faux que s'il pouvait se dérober à la nécessité qui l'oblige, c'est-à-dire s'il pouvait être différent de ce qu'il lui serait impossible de ne pas être. En effet, dirait-on, en comparant le mouvement d'un certain nombre d'horloges, que les unes sont dans l'erreur, et les autres dans la vérité ? Ou dirait-on, en parlant des cadrans solaires, qu'ils ne se trompent jamais ? Or, c'est pourtant un pareil langage que les monistes emploient. Eux qui considèrent la pensée comme une suite de réactions, comme une série de mouvements soumis au déterminisme des phénomènes, ils ne craignent pas d'affirmer que certains de ces mouvements sont mensongers, d'autres absurdes, ou certains d'entre eux, vrais d'une vérité universelle, d'une vérité éternelle. Pourquoi certaines pensées seraient-elles plus vraies que d'autres si toutes sont également obligées ? Tirerait-on leur vérité de leur universalité, à supposer que cette universalité pût être démontrée ? Quand même cette universalité serait-elle établie, encore ne pourrait-on pas y voir une preuve particulière de leur vérité, car ce ne serait là tout au plus qu'un critérium purement pragmatique, ce dont les monistes eux-mêmes ne veulent pas. D'ailleurs, les mouvements discordants eux-mêmes ne sont-ils pas des cas d'application particuliers de mêmes et universels principes ?

On ne pourrait conclure de l'universalité de certains mouvements à leur vérité que si l'on admettait une finalité dans le monde. Or, Le Dantec déclare du finalisme qu'il lui « fait

horreur » (1). Du reste, pour reprendre notre exemple des cadrans solaires, si quelque observateur pouvait les embrasser tous ensemble d'un même regard, ne serait-il pas surpris de la diversité de leur témoignage ? Et cependant, tous ne disent-ils pas également, dans le silence, la même et unique vérité ?

VIII

Il semble que nous l'ayons montré : il ne saurait y avoir de vérité sans liberté. Il ne saurait non plus y avoir de vérité sans finalité, car sans finalité la liberté demeurerait incompréhensible et comme contradictoire avec sa propre nature.

En tant qu'elle se rapporte à l'ordre des phénomènes, l'erreur est mesurable. Ainsi peut-on calculer la déviation du navire parcourant sa route en plein océan. On le peut parce qu'il y a de la finalité. S'il n'y avait aucune finalité dans le déplacement du navire, sa marche ne subirait jamais aucun écart. Elle se poursuivrait comme la résultante de forces nécessaires, avec la précision de tout ce qui obéit à un déterminisme rigoureux. Aussi, lorsque Le Dantec définit l'erreur comme résidant dans l'impossibilité d'une traduction mécanique, il affirme en réalité par là que, dans l'univers moniste où tout est mécanisme, il n'y a aucune place pour de l'erreur, puisque tout, dans un tel univers, devrait apparaître comme également susceptible de mesure. Mais il affirme par là même aussi qu'il ne saurait se trouver non plus, dans cet univers, aucune place pour de la vérité.

C'est au contraire parce que tout n'y est pas physiquement mesurable, c'est parce que tout n'y est pas soumis au déterminisme des choses qu'il y a de la vérité dans le monde, car il ne saurait y avoir de vérité sans finalité ni sans liberté.

IX

Comment définir cette liberté ? La meilleure définition nous paraît être celle-ci : *la faculté de concevoir le vrai avec la possibilité d'y atteindre*. Toute autre définition de la liberté serait non seulement confuse, mais aboutirait encore à la

(1) *L'Athéisme*, p. 294.

nier (1). En effet, si on la définit : le pouvoir de faire ce que l'on veut, un déterministe absolu peut, en conscience, souscrire à cette définition. C'est ainsi que Le Dantec peut écrire : « L'animal vivant agit, suivant sa nature, pour des raisons qui sont en lui » (2). D'ailleurs, définir la liberté : le pouvoir de faire ce que l'on veut, amène infailliblement cette question nouvelle : « Si je suis libre de choisir ce que je veux, pourquoi donc ai-je eu la volonté de faire telle chose plutôt que telle

(1) Il faut, en passant, que nous nous inscrivions en faux contre des affirmations comme celles de M. Lapie à la Sorbonne, en septembre 1922, reproduites dans l'ouvrage *Morale et Science*, Nathan, éditeur, Paris, p. 28 : « Dans un déterminisme ainsi compris, d'après lequel les motifs et les mobiles conscients, ont leur force, l'argument de Kant tombe, et l'obligation morale a son sens, car ce déterminisme s'accorde avec une liberté relative. Cette liberté, c'est la résistance de la raison aux mobiles physiques ou aux mobiles sensibles. Dire que l'homme est libre, en ce sens, cela consiste à dire simplement que l'être humain n'est pas un milieu vide que traversent des forces extérieures sans qu'il les modifie, que l'être humain est un milieu qui a lui-même sa constitution et sa nature, sa force qu'il oppose aux forces extérieures, que c'est un milieu dans lequel les forces extérieures sont transformées et déviées de leur sens primitif. L'être humain, c'est un milieu qui possède une force de réaction. Cela suffit, sans qu'il soit nécessaire de lui donner une force de création, pour qu'il y ait une liberté relative et pour que le sentiment de l'obligation soit intelligible ».

Cet exposé fait comprendre que Le Dantec ait pu admirer « la souplesse d'esprit de certains psychologues qui concilient le déterminisme et la liberté (*Science et Conscience*, p. 41). Où est en effet le déterministe absolu qui ait jamais prétendu que l'être humain fût un « milieu vide » incapable de réagir au contact des « forces extérieures » ?

Il importe bien peu à la solution du déterminisme que l'homme puisse réagir « suivant sa nature », comme le dit Le Dantec. Le tout, en effet, est de savoir si à une même action du milieu ambiant peuvent correspondre de la part de l'homme plusieurs réactions différentes entre lesquelles un choix reste possible. Pour Le Dantec, ce choix ne pourrait pas se concevoir car l'homme croit agir « PAR LUI-MEME, alors qu'il n'est que l'un des agents d'une série de réactions » (*L'Athéisme*, p. 239). Aussi est-on bien forcé de se dire incapable de comprendre comment M. Lapie, déniait à l'être humain toute force de création, puisse conclure à l'existence d'une « liberté relative », ni comment il lui arrive, plus loin, d'aboutir à la notion d'« une espèce de déterminisme ». On ne comprend pas non plus comment le Docteur Grasset, contestant le « pouvoir absurde » que pourrait avoir l'homme « de créer ou de supprimer de l'énergie », puisse reconnaître « aux neurones psychiques humains une activité propre, autonome, leur permettant de dépenser ou de conserver, d'orienter dans un sens ou dans un autre l'énergie antérieurement accumulée » (*La Science et la Philosophie*, pp. 137 et 138.)

A toutes ces raisons, Le Dantec nous paraît avoir entièrement répondu, notamment dans son ouvrage « *Science et Conscience* ».

On verra ce que nous pensons nous-même de cette question dans les §§ X et suivants.

(2) *L'Athéisme*, p. 195.

autre ? N'est-ce pas précisément parce que je fus poussé malgré moi-même à la vouloir ? » Dans la définition proposée, au contraire, non seulement il n'est question que de termes parfaitement connus et dont tout homme normal possède la conscience la plus claire, mais encore cette définition a-t-elle l'avantage certain d'être totalement incompatible avec la doctrine moniste affirmant le caractère absolu du déterminisme, ce qui, nous l'avons vu, fait perdre tout sens intelligible au mot vérité.

Il faut donc choisir entre *monisme* et *vérité*.

X

Ainsi, la vérité demeure. Il y a des vérités impersonnelles, il y a des vérités éternelles. Au-dessus de l'ordre des phénomènes, il existe un ordre de réalités connaissables pour tous, bien qu'il ne soit susceptible d'aucune mesure. Il existe donc à notre portée, sans que nous puissions savoir en quoi il consiste, un ordre de réalités situé en dehors comme au-dessus de la réalité physique ou chimique du monde, laquelle constitue dans sa totalité ce qu'il est convenu d'appeler l'ordre naturel. Cet ordre naturel est celui qui nous est connaissable par des procédés de mesure accessibles à nos sens. Tout entier, il est enserré dans le cadre de lois immuables qui en assurent la stabilité comme la grandeur. Mais cet ordre de réalités directement connaissables par le moyen de nos sensations est soumis lui-même à une réalité d'une autre nature, possédant également son ordre immuable et ses lois. Nous n'y pouvons pas accéder par le moyen de la réalité sensible, bien qu'il nous soit réellement connaissable. On y pénètre, non plus par le moyen de sensations mesurables, mais seulement par le moyen de la foi.

Le scepticisme, bien qu'il soit confondu par elle, nie cette réalité connaissable, mais c'est là proprement le mystère des consciences et des cœurs.

Nous savons que cette réalité domine le monde physique dans lequel elle insère la marque visible de sa puissance par le seul fait qu'elle rend accessible à notre intelligence la vérité. Cet ordre est celui qui nous est connu comme réalité spirituelle. C'est le domaine de la foi, de la vérité, de l'amour. Peu importe qu'il ne nous soit pas possible d'en analyser la

nature, puisqu'elle échappe tout entière à l'emprise de nos mesures, lesquelles n'ont de valeur qu'à l'égard de la réalité phénoménale. Mais il n'en existe pas moins, cet ordre, en dehors comme au-dessus de la nature, et c'est pourquoi nous le nommons surnaturel.

XI

Successivement nous sont donc apparus, au cours de cette étude, les caractères insoutenables de la doctrine moniste. Notre objet se trouve par là réalisé.

S'il y a, dans le monde, de la vérité, au sens propre et plein de ce terme, le monisme ne saurait être vrai, car il ne saurait y avoir de vérité sans liberté. Or, dans le monde des phénomènes, la liberté représente une impossibilité aussi radicale que la vérité même. Un phénomène libre est un énoncé absurde. Si l'homme appartient à l'ordre des phénomènes (et qui voudrait le contester ?), la liberté qu'il manifeste dans la recherche et dans la connaissance du vrai appartient donc à un autre ordre : l'ordre surnaturel. Tout acte de liberté manifesté dans l'ordre des phénomènes est miracle, et par là il faut entendre qu'il reste sans aucune explication possible de l'ordre naturel. Mais un tel miracle n'est nullement absurde parce qu'il n'implique aucune contradiction. L'ordre naturel a été modifié sans qu'aucune de ses lois ne fût violée. De plus, il n'a pu être modifié que par une puissance capable d'opérer cette modification. Ceci conduit à reconnaître dans l'homme un principe différent du principe naturel : l'esprit. Prétendre définir l'esprit serait chose vaine. Ce que nous en pouvons savoir établit seulement qu'il est indépendant de l'ordre des phénomènes, quoiqu'il ait la puissance d'en modifier le cours. Il n'est point lié par les nécessités de cet ordre, c'est-à-dire qu'il ne participe pas à ses variations. Sa fin propre, c'est la connaissance de la vérité dans l'ordre de l'intelligence, et la réalisation du bien dans l'ordre de l'action, avec, pour corollaire : le bonheur, la communion avec Dieu.

Ainsi, ce caractère éminemment propre à l'homme, qui rend celui-ci capable de concevoir et de connaître la vérité, dépasse infiniment l'ordre de la réalité simplement intelligible. Il procède tout entier de l'ordre moral comme de l'ordre surnaturel.

Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur des considérations de cette nature. Elles déborderaient le cadre que nous nous sommes tracé.

XII

Nous avons réussi, pensons-nous, à faire apparaître quelques-unes des contradictions du monisme. Nos observations s'appliquent, par le fait, à tout l'ensemble de la doctrine positiviste, laquelle rejette la liberté, ce qui rend inadmissible par cela même la notion de vérité. Il n'est pas inutile de remarquer à ce propos que la mentalité positiviste procède d'une erreur de même ordre que la mentalité des enfants et des sauvages : la première, en ne discernant la liberté nulle part, la seconde, en la découvrant partout. Positivistes et prélogiques se rejoignent. Ils possèdent chacun un principe de la vérité, mais associé à une erreur de principe égale. Les uns comprennent tout dans la science, les autres, rien. Or, la science elle-même, si le positivisme était vrai, ne serait plus qu'un préjugé utile, ce qui ferait de cette vue une conclusion digne de l'école pragmatiste. Et encore, que pourrait être un préjugé ? Serait-il une erreur ? C'est impossible : il n'y a pas d'erreur pour le déterminisme. Serait-il une convention ? Ce serait plus impossible encore.

Cependant, la réfutation du monisme implique-t-elle que nous ayons *démontré* la réalité du surnaturel ? Aucunement. Le surnaturel ne se démontre pas. Aussi Pascal pensait-il vrai en écrivant : « C'est le cœur qui sent Dieu et non la raison » (1). Le surnaturel ne se démontre pas, parce qu'il ne devient manifeste pour nous qu'en pénétrant dans la réalité sensible, et que la réalité sensible est un objet qui appartient à la connaissance naturelle d'où l'on peut toujours prétendre exclure toute intervention d'un autre ordre.

Nous n'avons donc point démontré la réalité de cet ordre, mais nous croyons avoir montré que la notion de *vérité* l'impliquait incontestablement. Cependant, on pourra toujours nier l'existence de la vérité.

(1) *Pensées*. Collection Gallia, p. 121.

XIII

Qu'aurait pensé de cette étude Le Dantec ? Eût-il reconnu les faiblesses de la doctrine qu'il avait mis tant d'intelligence à défendre ? Aurait-il cherché une nouvelle formule du monisme qui eût pu s'exprimer « sans prêter le flanc aux arguties des métaphysiciens ? » (1). Il ne nous semble pas qu'une telle formule ait chance d'être jamais découverte. Aussi paraît-il bien qu'on puisse rappeler à propos de l'œuvre du philosophe transformiste ce que Pascal disait à propos de l'athéisme : « marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain degré seulement » (2). Que dire, en effet, de cette déclaration de Le Dantec (3) : « La mécanique universelle est la seule philosophie qui ne puisse donner lieu à aucune discussion ? » Est-ce vraiment aussi le fait d'un esprit sagace que d'avoir été convaincu comme il le fut « de l'absurdité des croyances de ceux qui croient en Dieu ? » (4). S'il n'avait point été obscurci par de vaines apparences de certitude, aurait-il pu écrire ceci de la biologie : « Elle est surtout une religion négative ; elle montre l'absurdité philosophique de toutes les religions basées sur la croyance à l'individualité, au libre arbitre ; elle réduit à néant, en montrant que c'est un ramassis de mots dépourvus de signification, le dogme terrifiant de l'immortalité de l'âme ? » (5). S'il avait mieux connu ses propres faiblesses, aurait-il été si affirmatif à propos de réalités que manifestement il ne comprenait pas ?

Peut-être son opinion eût-elle été quelque peu différente s'il avait connu le christianisme autrement qu'à travers les erreurs et les abus d'un système théocratique. Mais cependant, pour quiconque n'est pas dénué de tout sens de la réalité spirituelle, un aveuglement comparable au sien a quelque chose de particulièrement mystérieux. Au moins son exemple puisse-t-il servir à la méditation de plusieurs.

La différence entre la valeur du point de vue moniste et celle du point de vue dualiste pourrait tenir tout entière dans une

(1) *L'Athéisme*, p. 163.

(2) *Pensées*, p. 98.

(3) *Science et Conscience*, p. 215.

(4) *L'Athéisme*, p. 15.

(5) *Science et Conscience*, p. 270.

comparaison. Le Dantec, au début de son livre sur l'*Athéisme*, fait à son lecteur la confession suivante (1) : « Je suis assez sage pour me dire avec M. de la Palisse que, si je ne crois pas en Dieu, c'est parce que je suis athée. » Et il ajoute : « C'est là la seule bonne *raison* que je puisse donner de mon incrédulité. » Un dualiste, au contraire, pourrait s'exprimer de la sorte à propos de ses convictions : « Si je crois à la réalité des fins surnaturelles de l'homme ; si je crois que tout dans l'univers visible existe uniquement par Dieu et pour Dieu, c'est parce que j'ai reconnu dans ce monde une réalité connaissable bien que non matérielle, et qui s'appelle la vérité. »

XIV

On peut le remarquer en passant, une des conséquences du point de vue adopté dans cette rapide esquisse est de rétablir sur un plan unique l'ordre de la connaissance et l'ordre de l'action (la science et la morale), et de replacer l'un aussi bien que l'autre dans le domaine de la liberté.

Jusqu'à présent, il semble bien que l'on ait généralement envisagé de deux façons différentes les conditions de la connaissance pure et celles de la morale, les dernières paraissant seules réclamer l'idée de liberté. Dans ces dernières années, on avait même cru pouvoir nier au nom de la science toute possibilité de morale normative, car la morale normative réclamait une liberté que la connaissance scientifique, étendue aux phénomènes moraux, ne permettait plus de lui accorder.

M. Lévy-Bruhl, par exemple, déclare : « Le point capital est que la réalité morale soit désormais incorporée à la nature, c'est-à-dire que les faits moraux soient rangés parmi les faits sociaux, et que les faits sociaux en général soient conçus comme un objet de recherche scientifique, au même titre et par la même méthode que les autres phénomènes naturels » (2).

Or, on l'a vu, le point de vue de notre exposé montre précisément la nécessité de la liberté comme condition de la science elle-même, en tant qu'elle poursuive la recherche de la vérité.

(1) *L'Athéisme*, p. 38.

(2) *La Morale et la Science des Mœurs*. Ch. 1^{er}.

On s'était borné jusqu'ici à déclarer, dans le camp positiviste, que la connaissance scientifique reposait sur la seule mesure, et que la mesure n'était qu'une simple conséquence de l'expérience ancestrale. « *Un et un font deux* est un fait d'observation et le point de départ de la plus longue et de la plus belle déduction qu'il ait été donné à l'homme de parcourir » écrit Littré (1). Or, les positivistes auraient bien dû se demander d'abord comment il se trouvait que les hommes eussent été rendus capables de pénétrer dans la réalité mathématique. Aussi Littré ne s'est-il pas aperçu que lorsque l'homme fait des mathématiques, il tire en vérité de son propre esprit ce qu'il eût été incapable de découvrir expérimentalement dans la nature. Le nombre est essentiellement un moyen d'exprimer des relations idéales entre les choses. Ces relations n'expriment pas les choses elles-mêmes, sans quoi elles en constitueraient une propriété sensible, telle la couleur ou la forme. Au contraire, elles résident tout entières dans l'esprit qui les conçoit. C'est pourquoi les mathématiques, dans leur absolue rigueur, sont impropres à édifier autre chose qu'une science des relations, car elles ignorent nécessairement la réalité inhérente à la nature des phénomènes. L'homme a proprement dû créer la science des nombres, car, dans tout l'ordre des phénomènes, aucun nombre n'a jamais pu être découvert expérimentalement par lui, le nombre n'étant qu'une réalité idéale.

Si les notions mathématiques résultaient de la nature des choses, et n'étaient que la suite nécessaire des expériences quotidiennes de l'homme, pourquoi les animaux, qui font exactement les mêmes expériences, ne possèdent-ils pas ces notions mathématiques, alors qu'ils sont, tout aussi bien que l'homme, doués de sensibilité ? La raison en est que les animaux sont de purs empiriques. Et si l'expérience a pu être pour l'esprit humain une occasion de réfléchir à propos des choses, elle n'a pu lui conférer les facultés propres à rendre possible cette réflexion.

Il en est des notions mathématiques comme de tant d'autres qui sont pour nous si ordinaires qu'elles nous paraissent véritablement comme s'imposer d'elles-mêmes. Mais ce n'est là

(1) Cité par le D^r Grasset, *op. cit.*, p. 105.

qu'illusion, et l'exemple des animaux, même les plus proches de l'homme, suffit à le montrer de la manière la moins contestable.

Notre raison n'est pas du tout si naturelle qu'elle le semble aux positivistes, et les opérations dont elle se révèle capable ne paraissent simples que par manque de voir les choses avec assez de profondeur.

XV

Quelle qu'ait été jusqu'ici la valeur des objections qu'on lui ait opposées, le monisme a conservé cependant de nombreux et éminents défenseurs. Si elles ont révélé les nombreuses insuffisances du monisme, les réfutations de cette doctrine qu'on a faites jusqu'à maintenant ne semblent pourtant pas avoir établi la nature contradictoire de ses principes, ce qui seul eût pu décider du problème.

Dans les quelques pages de cette étude forcément incomplète, nous nous sommes attaché à montrer l'opposition radicale qui sépare le monisme de la réalité connaissable. Si nous y sommes parvenu, ce résultat ne sera dû sans doute qu'à l'adoption d'un point de vue nouveau. Dans tous les cas, nos conclusions nous semblent de nature à permettre d'éclaircir les éléments fondamentaux de la question. Et en cela, nous croyons que ces brèves réflexions n'ont pas été inutiles.

Variété

A propos de quelques Conceptions et Méthodes fondamentales du Droit

La lecture de la thèse d'un jeune docteur en droit (René CAPITANT, *L'Illicite*. Tome premier : *L'Impératif juridique*, in-8° de VII-230 pp. Paris, Librairie Dalloz, 1928) m'a suggéré quelques réflexions d'ordre général, qu'on va lire. Sans doute — on le remarquera — je ne partage pas toujours les vues de cet auteur ; mais je ne veux pas dissimuler la grande joie que m'a causée la lecture de son œuvre ; car les problèmes fondamentaux y sont abordés avec une maturité d'esprit tout à fait remarquable : il est vraiment réconfortant de rencontrer un jeune jurisconsulte, si solidement armé, se jetant résolument dans la mêlée des plus graves controverses philosophico-juridiques.

Subjectivisme et objectivisme. — L'ordonnance de la vie sociale est un fait, une réalité, dont nous ne nous rendons compte que par un effort de l'esprit. L'activité intellectuelle, qui nous donne une représentation mentale de l'ordonnance sociale, est manifestement un facteur subjectif.

Mais notre représentation mentale (donc subjective) de l'ordonnance sociale peut revêtir deux aspects différents, que l'on distingue communément par l'emploi des qualificatifs « objectif » et « subjectif ».

On peut imaginer une évocation mentale des faits et actes extérieurs, en lesquels se révèle à notre esprit l'ordonnance sociale. Ici nous nous représentons l'aspect objectif de l'ordonnance sociale ; notre activité mentale se borne à observer et à décrire le rythme ou la cadence de nos activités et toutes les organisations et institutions que ce rythme comporte. C'est sous cet aspect objectif que l'ordonnance sociale est envisagée par l'historien des institutions et du droit.

Le philosophe pénètre plus avant dans le for intérieur, pour y chercher l'image de l'ordonnance sociale, dans les états psychiques des membres de tout groupe social. Ici l'ordonnance sociale est représentée par une combinaison d'états d'âme ou de conscience de ceux qui appartiennent à un groupe social. L'observateur, qui envisage l'ordonnance sociale sous cet angle, se place assurément à un

point de vue essentiellement subjectif. C'est à ce point de vue subjectif, que se plaçait naguère M. le professeur Henri Rolin, quand il proclamait, dans ses *Prolégomènes à la Science du Droit* (1911), page 6 : « La réalité sociale qu'on appelle le droit se résout, selon nous, en « faits psychiques » ou « états de conscience ».

Les deux procédés de représentation mentale de l'ordonnance sociale, le procédé purement objectif et le procédé purement subjectif, loin de s'exclure, devraient se combiner. Chacun d'eux, pris isolément, est, à mon sens, d'une insuffisance notoire; et pour que l'ordonnance sociale nous livre son secret, il n'est certes pas excessif de l'envisager sous tous ses aspects.

Que vaudrait une observation s'arrêtant aux faits matériels de la vie sociale et aux formules concrètes de règles de conduite, sans avoir égard à cette autre réalité, aussi effective que la réalité des faits matériels, la réalité des idées? Et, d'autre part, les subjectivistes, qui ne voient l'ordonnance sociale qu'à travers des états psychiques ou états de conscience, ne négligent-ils pas manifestement, tout au moins les nombreuses activités sociales qui relèvent du subconscient ou d'un instinct inconscient?

Il n'est pas — que je sache — de représentation mentale de l'ordonnance sociale, qui ne repose sur l'idée fondamentale d'une « règle de conduite ». Cette idée enregistre le sentiment d'un rythme ou d'une cadence des activités sociales : dès que s'observe la constance de certains rapports, dans le déroulement de la vie sociale, cette constatation fait surgir l'idée de la loi, rapport nécessaire dérivant de la nature des choses (comme dira Montesquieu); et l'idée de loi conduira à son tour à l'idée d'une règle de conduite.

Est-il indifférent de remarquer que c'est de la constatation d'une réalité objective qu'est sortie historiquement l'idée d'une règle de conduite, qui se reflète dans les consciences individuelles, sous l'aspect d'un impératif? Ceux qui se confinent dans un spiritualisme subjectiviste diront sans doute que seul importe l'état psychique du sujet d'un impératif, dégagé d'une règle de conduite, et que tout ce qui a précédé historiquement l'éclosion de pareil état psychique est sans intérêt. Mais ce point de vue exclusif plaira moins à ceux chez lesquels le désir d'élargir leurs connaissances ne permet pas de dédaigner les constatations des réalités objectives ou leçons de choses.

Ces réserves faites, suivons notre subjectiviste auteur, M. René Capitant, dans son analyse de l'état psychique qui correspond à la règle de conduite. Ce'le-ci, dit-il, se reflète dans notre conscience sous la forme d'un impératif. Rien n'est plus exact. Mais on hésitera peut-être à approuver sa conception de la distinction entre l'impératif conditionnel et l'impératif catégorique, la règle de conduite étant toujours, à ses yeux, un impératif catégorique.

Le droit et la morale sont un ensemble ou un système d'impératifs, c'est-à-dire de règles d'action formées dans notre conscience

(pourvu qu'on néglige de prendre en considération toute activité instinctive, dont les mobiles se trouvent dans l'inconscient ou le subconscient). Il faut éliminer de la notion de l'impératif, toute idée de nécessité ou de contrainte extérieure ; car notre état de conscience se dégage de données indicatives fournies par l'observation et l'expérience : quand nous observons des rapports constants entre certains faits, nous déduisons de cette constatation une loi naturelle, basée d'ailleurs sur cette pure hypothèse : que la constance, observée dans le passé et le présent, se prolongera dans le futur. Par là, il est acquis que l'idée de nécessité est étrangère à la notion de loi naturelle, puisqu'il faut recourir à une pure hypothèse pour surajouter cette idée de nécessité aux données purement indicatives de l'observation et de l'expérience.

Semblablement l'impératif, qui est l'expression de notre volonté, n'implique en soi aucune idée de nécessité ou de contrainte extérieure ; car la volonté n'est autre chose, en somme, qu'une idée qui s'empare de notre conscience et s'impose à elle : l'impératif que notre idée dicte à la conscience est donc dû à un facteur interne et purement subjectif ; et tout ce qui concerne la réalisation de l'idée voulue reste tout à fait étranger à la notion même de l'impératif : la volonté existe aussi bien quand elle ne se réalise pas que quand elle se réalise ; dans les deux cas, la volonté est semblable ; car la réalisation de l'idée voulue dépend de conditions externes, comme on peut s'en convaincre par les deux exemples suivants : « je veux écrire, j'écris », « je veux éternuer, je n'éternue pas ». La circonstance qu'un impératif est obéi ou n'est pas obéi est étrangère à la notion même de l'impératif.

Distinction entre impératif conditionnel et impératif catégorique.

— Il y a des impératifs qui se forment dans notre conscience sur la base des données indicatives d'une loi naturelle, déduite de l'observation et de l'expérience. Exemple : l'impératif « chauffe de l'eau, pour la faire bouillir » est introduit dans notre conscience par l'observation de cette loi naturelle : que l'eau, portée à la température de 100 degrés, entre en ébullition. Pareil impératif, qui tend à une réalisation par utilisation d'un moyen technique révélé par l'expérience (loi naturelle), est dit « impératif conditionnel » : si tu veux faire bouillir l'eau, chauffe-la.

D'autres impératifs se forment dans la conscience sans s'appuyer sur les données indicatives d'aucune loi naturelle : ils se déduisent de purs postulats, tels que l'idée du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Ceux-ci sont des impératifs sans condition ou impératifs catégoriques. Exemple : « ne tue pas ».

L'impératif dit conditionnel est un état de conscience, dans lequel la volonté escompte, pour sa réalisation, la mise en œuvre d'une loi naturelle : l'impératif « fais bouillir l'eau » escompte la vérité de cette loi naturelle, que l'eau, chauffée à 100 degrés, entre en ébullition. Pareil impératif n'est, en soi, nullement conditionnel ;

c'est sa réalisation qui est subordonnée à l'exactitude de la loi naturelle, indicative d'un procédé technique de réalisation de la volonté. L'idée de condition devrait donc être reportée sur le terrain de la réalisation, et l'impératif conditionnel semble être plutôt un impératif dont la réalisation serait conditionnelle. Encore ferait-on volontiers des réserves sur l'emploi du qualificatif « conditionnel » en l'occurrence ; car le mot condition évoque l'idée d'une réalisation douteuse ou incertaine ; or, dans l'impératif dit conditionnel, les données indicatives de la loi naturelle réduisent précisément le doute et l'incertitude à leur minimum : la réalisation de la volonté n'est pas ici subordonnée à une condition (si), mais est plutôt basée sur une donnée connue (étant donné que). M. René Capitant ayant proclamé que la réalisation de la volonté exprimée dans un impératif, reste étrangère à la notion même de l'impératif, n'y a-t-il pas conséquence de sa part à définir une catégorie d'impératifs par une caractéristique propre à la réalisation de la volonté au moyen de procédés techniques connus ?

A mon sens, la position prise par notre auteur aurait dû le conduire à rejeter toute distinction entre impératif conditionnel et impératif catégorique. En vérité, tout impératif est catégorique en ce sens qu'il tend à une fin, toujours étrangère aux données d'une loi naturelle, puisqu'une loi naturelle n'indique jamais que des moyens techniques de réalisation : quand je veux faire bouillir de l'eau, c'est pour une fin, à laquelle la loi de l'ébullition à 100 degrés est étrangère. D'autre part, cependant la formation d'un impératif n'est pas due à une génération spontanée : l'état psychique, désigné sous le nom d'impératif, surgit sous une impulsion. Il se peut qu'un impératif surgisse sous l'impulsion du subconscient ou d'un instinct inconscient. Cette catégorie importante d'états psychiques, M. René Capitant ne s'en occupe pas, pour se confiner dans l'étude des impératifs dont la formation est due à une impulsion qui vient de la voix de notre conscience. A son avis, la voix de la conscience s'inspire tantôt des données indicatives d'une loi naturelle (impératif dit conditionnel), tantôt de purs postulats posés par la conscience elle-même (impératif dit catégorique). N'y a-t-il pas, dans cette dernière proposition, quelque exagération ? Les postulats posés par la conscience ne lui sont-ils pas inspirés en quelque mesure par l'observation et l'expérience ? Car si l'observation et l'expérience permettent de formuler en notre conscience des lois naturelles, qui nous guident dans le choix des moyens techniques de réalisation de nos volontés, pourquoi ne serait-ce pas aussi les données fournies par l'observation et l'expérience qui inspireraient la voix de la conscience, en lui dictant des fins, érigées en postulats ou règles premières de conduite ?

Pour M. René Capitant, quand nous déterminons dans notre conscience la primauté d'une fin parmi les fins possibles de notre conduite, le choix que nous faisons est purement *a priori*. « Ni la rai-

ron, ni l'expérience — affirme-t-il (p. 19) — ne nous donnent la moindre réponse. Quelle est la fin première? Quel est le bien? Quel est l'idéal à servir? La réponse est en nous, mais elle constitue un postulat, quelque chose qui n'est ni vrai, ni faux, qui est au delà de l'erreur ou de la vérité. » Ces prémisses amènent notre auteur à reprocher aux sociologues l'erreur fondamentale de chercher à fonder toute règle d'action sur des données scientifiques; et il vaticine : « le rêve de Durkheim est irréalisable, qui consiste à vouloir régler l'action scientifiquement ». Certes, Durkheim ne personnifie pas à lui seul la méthode sociologique, mais est-il vraiment si certain que cette méthode fasse fausse route, et que le rêve d'hier ne soit pas destiné à devenir la réalité de demain? A cet égard, l'argument historique paraît plutôt favorable à la méthode sociologique.

Autrefois les impératifs qui dirigeaient notre conduite étaient généralement conçus comme étant à base à la fois religieuse et rationnelle : pour les Pères de l'Eglise et Saint Thomas d'Aquin, l'ordonnance sociale désignée sous le nom de droit naturel est à la fois révélée à l'homme par Dieu et découverte par la raison humaine. A partir de Grotius, on s'achemine vers une conception purement rationnelle du droit naturel; et ceci conduit au système de Kant, qui conçoit son impératif catégorique comme un commandement de la raison pure pratique. L'impératif catégorique de toute règle d'action a donc, pour Kant, un fondement rationnel; et la méthode sociologique fait un pas de plus, en s'efforçant de lui donner un fondement scientifique. Est-il chimérique de croire ici à une évolution, caractérisée par la recherche des bases de l'ordonnance sociale, successivement dans la religion, dans la raison et dans la science?

Si l'observation et l'expérience permettent de formuler des lois naturelles fondées sur l'hypothèse que les rapports qui furent constants dans le passé continueront de l'être dans l'avenir, peut-on sérieusement affirmer que la constance des rapports échappe à l'observation dans le domaine social? Les lois sociologiques étant incontestablement plus malaisées à formuler que les lois physiques, gardons-nous pourtant de conclure de là à l'inexistence de ces premières lois; ceci serait une exagération manifeste. La vérité est seulement que, dans l'état actuel de la science sociologique, le coefficient d'incertitude est beaucoup plus élevé dans les formules de lois sociologiques que dans les formules de lois physiques. N'oublions pas d'ailleurs que, même parmi ces dernières lois, les plus solides n'échappent pas au risque d'incertitude : n'assistons-nous pas actuellement à l'ébranlement de la respectable loi de la gravitation, par les théories d'Einstein?

En vérité, dans l'état psychique que nous désignons sous le nom d'impératif, notre volonté subit une impulsion qui, lorsqu'elle ne lui vient pas du subconscient ou de l'instinct inconscient, lui est imprimée par les données de l'observation et de l'expérience dans le domaine des faits et des idées, ou en d'autres termes par les don-

nées indicatives tant des lois sociologiques que des lois physiques.

Impératif idéal et impératif positif. — Tout impératif se forme dans la conscience et n'a donc qu'une existence subjective. Certains penseurs sont portés cependant à reconnaître une existence objective à l'impératif, même purement idéal ou naturel : l'impératif serait quelque chose d'extérieur à l'homme, dont l'homme acquerrait la connaissance, comme il l'acquiert du monde extérieur. Ceci n'est autre chose, en somme, qu'un retour involontaire au platonisme ou conceptualisme, qui prêtait aux idées une réalité objective, apte à être saisie par la pensée humaine. Cet objectivisme est pourtant inconciliable avec la notion de l'impératif qui, en soi et par définition, ne peut être que subjectif, car un impératif est un jugement porté par la conscience sur la base de certaines données indicatives recueillies par celle-ci. Ces données indicatives sont puisées, à mon sens, tant dans les lois sociologiques que dans les lois physiques ; mais malgré l'impulsion que notre volonté peut recevoir de l'observation et de l'expérience, il n'en reste pas moins vrai que l'impératif se forme dans la conscience et est par conséquent de nature essentiellement subjective.

Ceci est aussi vrai de l'impératif positif que de l'impératif idéal ; car ce qui différencie les règles de la morale positive et du droit positif, de celles de la morale idéale et du droit idéal, ce n'est ni le lieu ni le mode de leur formation : les impératifs qu'elles comportent surgissent tous également dans la conscience, sous l'impulsion de données indicatives. Certes, l'observation nous révèle clairement que, au fond des consciences, ne repose point un sédiment de données permanentes et générales, d'où se dégageraient des impératifs constants et universels : les données recueillies par la conscience sont, au contraire, essentiellement variables ; quand elles se modifient, la voix de la conscience, qui dirige nos actions, changera aussi ; ainsi il arrivera que ce qui nous semblait juste hier pourra nous sembler injuste demain.

Si, quant au lieu de formation et au mode de formation de l'impératif, il n'y a aucune différence entre l'impératif idéal et l'impératif positif, sur quel terrain se différencient-ils donc ?

L'impératif positif, qui est subjectif au même titre que l'impératif idéal, se distingue par la circonstance que, étant formulé par la généralité des consciences, il est généralement obéi. La règle de conduite n'est jamais, en soi, une force qui impose l'obéissance ; la cause de l'obéissance à la règle est dans l'état psychique des sujets, qui ont pris la résolution intérieure (impératif subjectif) d'obéir. Quand l'impératif s'accompagne, dans la généralité des consciences, de la résolution d'y obéir, il est positif et non plus purement idéal.

Cette conception de la distinction entre les règles d'action positives et idéales n'est pas seulement très séduisante, mais paraît même tout à fait juste et extrêmement féconde. Il va sans dire que c'est une

vue superficielle, qui caractérise l'impératif positif par la sanction extérieure, qui lui serait propre et ferait défaut à l'impératif idéal. L'insuffisance de ce point de vue saute aux yeux, surtout quand on ne conçoit la sanction que comme l'intervention d'organes publics ; car si l'on peut concevoir pareille sanction d'une règle de droit positif, personne ne conçoit une intervention d'organes publics sanctionnant une règle de morale positive ; or c'est la même caractéristique qui distingue l'impératif positif de l'impératif idéal, tant en morale qu'en droit.

Dans un groupe social considéré, tout impératif intérieur de la généralité des individus est par cela même un impératif positif. Une règle d'action est toujours inventée ou tout au moins formulée par un individu ou un groupe d'individus ; mais elle ne peut être rendue positive que par la masse sociale, qui l'adopte et prend la résolution (impératif intérieur) d'y conformer sa conduite. La règle idéale, conçue par quelques-uns, pénètre progressivement dans les consciences, elle devient une règle positive. Ainsi les règles de conduite positives sont nécessairement conformes aux mœurs, puisque c'est l'assentiment, qui leur est donné dans les consciences de la généralité, qui les rend positives.

Pour ce qui est de la façon dont se produit l'adhésion de la masse à un impératif idéal, M. René Capitant fait, quant au droit positif (laissant de côté la morale positive), une distinction qui appelle quelques réserves. L'adhésion de la masse à un impératif juridique idéal peut être telle, dit-il, que la règle de droit positif semble être créée directement par la masse sociale : l'adhésion de la masse à la règle est ici tellement directe, que le législateur, qui tenterait de modifier pareille règle, ferait nécessairement œuvre vaine, puisque l'état d'esprit populaire ferait obstacle à ce que la loi modificatrice fut obéie et devint règle positive. D'autres impératifs juridiques ne reçoivent pas une adhésion si directe de la masse sociale ; ici cette adhésion résulte implicitement de ce que la masse fait confiance à certains organes sociaux compétents pour formuler les règles de la technique juridique positive, par exemple pour fixer des délais ou déterminer des formes de procédure. Dans ces derniers cas, la compétence des organes sociaux résulte de la confiance de la masse sociale qui, en leur faisant crédit, adhère d'avance aux règles qu'ils formuleront.

La distinction ainsi faite entre deux modes d'adhésion de la masse à un impératif juridique procède du sentiment que la masse, ignorante de la technique de la réglementation juridique, se désintéresse des détails de cette technique, dont la détermination se trouve ainsi abandonnée à des organes sociaux, tenus aveuglément pour compétents. Pourtant c'est une illusion de croire que les détails les plus techniques de la réglementation juridique échapperaient forcément par leur nature au contrôle direct de l'état de conscience de la masse. J'ai montré naguère (*Le Droit Privé*, 1924, p. 16 ss. spécia-

lement p. 30 ss.) par quelques exemples caractéristiques, que les organes sociaux compétents pour *dire* le droit (le législateur et le juge) restent impuissants à faire prévaloir, à l'encontre de l'opinion commune, une règle juridique, fût-elle même exclusivement technique, telles les règles qui déterminent les formes du pourvoi en cassation. Même sur ce terrain extrêmement technique, qui semble abandonné aveuglément aux compétences, la voix de la conscience populaire s'élèvera contre un accès intempestif de formalisme excessif, et ce sera l'opinion commune qui triomphera du fâcheux excès de zèle procédurier des organes sociaux compétents.

Pareille constatation efface, à mon sens, toute raison de distinguer deux modes d'adhésion de la masse aux règles de droit idéal, érigées par cette adhésion en règles de droit positif. Mon opinion sur ce point trouve même sa confirmation dans les réserves très judicieuses que M. René Capitant formule (p. 133) au sujet de la compétence du législateur à créer du droit positif : « Ce n'est pas, écrit-il — la volonté de l'organe (le législateur) en elle-même qui donne à la règle posée le caractère positif. Un individu, par lui-même, n'a d'autre pouvoir que de créer du droit idéal. Seul le consentement des sujets, par définition, peut donner à ce droit idéal le caractère de droit positif. Si un organe légifère du droit positif, c'est donc que les règles qu'il pose sont reconnues valables par la masse sociale. Car la compétence d'un organe n'est pas autre chose que la résolution de la masse des individus d'obéir aux règles posées par cet organe. Elle est la soumission à l'organe ».

Dès lors que la soumission de la masse à l'organe social compétent n'est jamais aveugle ni exempte de réactions dans les consciences, pourquoi distinguer deux modes d'adhésion de la masse aux impératifs juridiques ; aussi bien d'ailleurs, dans nos civilisations actuelles, les règles du droit positif sont-elles très généralement formulées par un organe compétent : législateur ou juge.

L'excellente idée de M. René Capitant de placer la caractéristique de l'impératif positif, dans le fait que cet impératif, ayant conquis les consciences de la généralité, est généralement obéi, n'aurait-elle pas dû le conduire à reviser les idées courantes sur la sanction des impératifs juridiques ? Il s'en tient à la notion étroite de la sanction par la force brutale, la sanction contrainte physique, à l'intervention d'agents publics. Et il remarque très justement que pratiquement pareille sanction est forcément d'application exceptionnelle et même fort rare. Mais en caractérisant, comme il le fait, l'impératif juridique positif, comment n'a-t-il pas aperçu qu'il élargissait du même coup la conception même de la sanction ? Ce qui assure le respect d'une règle positive, n'est-ce pas précisément sa pénétration dans les consciences de la généralité ? C'est parce que la résolution (impératif intérieur) a été prise dans les consciences de la généralité de se conformer à la règle, que celle-ci a pris rang parmi les règles positives et qu'elle est sanctionnée par la force de

l'opinion commune ; car il ne faut pas oublier que l'intervention brutale d'organes publics à laquelle on attache communément la notion de sanction, n'est jamais possible sans l'adhésion de la masse sociale : l'intervention de la force publique est prescrite par une règle ; mais cette règle ne sera elle-même une règle positive, c'est-à-dire obéie, que pourvu qu'elle reçoive l'adhésion des consciences de la généralité. La sanction, qui consolide une règle et en assure le respect, se trouve donc dans l'état d'esprit de la masse sociale qui approuve la règle. Telle est l'essence de la sanction ; quant à l'intervention de la force brutale, c'est un phénomène second, qui ne se produira que très exceptionnellement et sera d'ailleurs toujours pratiquement irréalisable à l'encontre du sentiment général ou de l'état de conscience de la généralité.

Quand on voit dans la sanction, non pas une contrainte brutale, mais plutôt la force de l'opinion commune, qui couvre de son adhésion un impératif, qualifié « positif » pour cette raison, on fait disparaître, semble-t-il, bien des controverses. On écarte d'abord tout essai de différencier la règle juridique de la règle morale, par l'absence de sanction de cette dernière ; car tout impératif, tant moral que juridique, s'il devient positif après avoir conquis les consciences de la généralité, se trouve ainsi sanctionné par la force de l'opinion commune. Certes lorsque l'état d'esprit populaire sera heurté de front, une réaction violente, organisée ou non, pourra parfois se produire par surcroît ; ce sera pratiquement peu fréquent, puisque cela suppose une révolte ouverte contre le sentiment général ; mais l'expérience nous apprend que la possibilité d'une réaction violente n'est pas exclue par cela seul que l'impératif positif transgressé relèverait de la morale. Tout ce que l'on pourrait dire, c'est que, dans nos civilisations, les réactions violentes des consciences blessées ne sont jamais organisées sous la forme d'une intervention d'organes publics, quand l'impératif positif transgressé relève de la morale.

Une autre erreur commune, que le système de M. René Capitant devrait éliminer, c'est celle qui proclame l'absence de sanction des règles du droit international. Exactement comme les règles des autres branches du droit, les règles du droit international deviennent des impératifs positifs dès qu'elles ont conquis les consciences de la généralité. Elles sont alors sanctionnées par la force du sentiment général, force intérieure parfaitement efficace, à laquelle se surajoutera automatiquement la supériorité physique, toutes les fois que les brutalités d'un conflit armé seront déchaînées ; car celui des impératifs opposés, qui gagnera le plus grand nombre de consciences, gagnera en même temps le plus grand nombre de fusils et triomphera donc finalement par la force des armes. Cette vérité ne se dégage-t-elle pas lumineusement de l'histoire de la guerre de 1914-1918 ? La cause des puissances alliées n'a-t-elle pas dû gagner la généralité des consciences avant de triompher par la force des

armées? Et après l'armistice, les impératifs propres à chacune des puissances victorieuses n'avaient-ils pas une sanction d'autant plus fragile qu'ils recueillaient de moins de consciences?

Distinction du droit et de la morale. — La position prise par M. René Capitant l'amène à chercher la distinction du droit et de la morale, en considérant la règle de droit idéal comparée à la règle de morale idéale. Pour lui, l'impératif juridique et l'impératif moral ont tous deux le caractère d'impératifs catégoriques, c'est-à-dire d'impératifs qui traduisent la croyance en la primauté d'une fin; et c'est, ajoute-t-il, suivant la nature de cette fin que l'impératif est juridique ou moral. Le droit et la morale sont donc différenciés, non par leur contenu, mais par leur fin : l'impératif juridique est formé en vue de la réalisation d'un ordre social, c'est-à-dire d'une fin qu'on peut appeler « le juste »; tandis que l'impératif moral est formulé en vue de la réalisation d'un ordre individuel, c'est-à-dire d'une fin qu'on peut appeler « le bien ».

« Ne tue pas » est un impératif juridique — écrit M. René Capitant, p. 175 — s'il est formulé eu égard aux conséquences sociales du meurtre. « Ne tue pas » parce que le meurtre est antisocial, parce que le meurtre diminue la société, et que si le meurtre se généralisait il serait la mort de la société. Le juge qui punit le meurtrier est le gardien de l'ordre social (ou plutôt d'un ordre social). De même, la règle juridique d'assistance aux indigents est formulée en vue d'une meilleure organisation sociale, parce que les indigents semblent un danger ou une laideur dans la société. « Ne tue pas » est un impératif moral s'il est prononcé eu égard aux conséquences individuelles du meurtre. « Ne tue pas » parce que cela est une faute contre toi-même, que cela est contraire à l'attitude idéale que tu dois conserver. Le moraliste condamne le meurtre en tant que mal pour le meurtrier tandis que le juge condamne le meurtre en tant que mal pour la société. Lorsqu'une morale prescrit la charité envers les pauvres, elle le fait non en vue des conséquences sociales de l'acte charitable (si elle est édictée dans cet esprit, elle est, en réalité, règle juridique), mais en considérant la charité comme une vertu de l'individu, comme une attitude individuelle bonne et qu'il faut par conséquent rechercher ».

Plus loin (p. 183) notre auteur résume sa pensée en ces mots : « Juger l'acte à ses conséquences sociales, c'est le point de vue juridique. Juger l'acte en lui-même, comme acte de l'individu, comme attitude individuelle, c'est le point de vue moral ».

Si des réserves se justifient au sujet de la conception de l'impératif catégorique fondé sur un pure postulat, *a fortiori* est-il permis d'en formuler au sujet de la distinction de la morale et du droit, cherchée dans la différence des fins postulées par l'impératif moral et l'impératif juridique.

Ne recèle-t-elle pas un éclaircissement plutôt verbal ou de pure

forme, l'affirmation qui explique la règle de droit par l'idée du juste, tenue pour un pur postulat, et la règle de morale par l'idée du bien, tenue également pour un pur postulat? On pourrait généraliser ce procédé et expliquer semblablement, par exemple, l'impératif esthétique par l'idée du beau. Mais que gagne-t-on, sinon l'illusion d'un éclaircissement, à ces explications qui s'attachent seulement à paraphraser par une expression synonyme, la notion à expliquer; le droit c'est le juste, la morale c'est le bien?

Il est permis de douter aussi que l'opposition du droit et de la morale, caractérisée comme opposition du social et de l'individuel, recueille une adhésion unanime. Sans doute, pour écarter *de plano* toute objection sur ce terrain, notre auteur prend la précaution de proclamer (p. 173, n. 1) que « morale sociale » et « droit » sont pour lui synonymes. Mais il est tout de même un peu téméraire, quand on cherche à justifier la distinction de deux catégories de pensées, de commencer par rejeter la terminologie couramment adoptée pour désigner chacune de ces catégories.

Georges CORNIL,

Chronique scientifique

QUELQUES ASPECTS DE LA PHILOSOPHIE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

De toutes les impressions qui se dégagent avec le plus de netteté d'un contact plus ou moins prolongé avec les mouvements philosophiques contemporains, celui du caractère volontairement nationaliste, de l'exclusivisme délibéré des philosophies qui s'élaborent actuellement, est bien fait pour retenir les esprits attentifs aux destinées intellectuelles de l'Europe contemporaine.

Ce spectacle est singulier à ces dix dernières années. Et il ne faut pas se leurrer sur les simulacres de pénétration réciproque que des efforts généreux, mais dispersés réussissent parfois à obtenir. Mais ce spectacle est plus singulier encore à la France. Nulle nation ne paraît donner à ce point, pour le moment, l'impression d'une si réelle indifférence à l'activité philosophique de ses voisines. Sans doute y a-t-il dans cette indifférence autant d'optimisme et de confiance en soi que de faiblesse réelle due à des causes encore prochaines sur lesquelles il serait indélicat d'insister davantage. Nous rendons tous un profond hommage à la mémoire de cette génération qui serait aujourd'hui en âge d'homme et qui n'est plus. Nous savons comme il faut y déplorer la perte brutale des promesses les plus solides. Quoi qu'il en soit, ce moment exceptionnel de la philosophie française d'après-guerre lui donne certainement une physionomie hors de son ordinaire. On la caractériserait, croyons-nous, par trois aspects fondamentaux, dont celui qui nous retenait d'abord comme un fait général, mais sensiblement accentué en France, n'est peut-être qu'une conséquence de deux autres aspects propres à l'économie interne de la pensée philosophique française. Ce sont :

- 1° L'excès de traditionalisme historique;
- 2° La diminution sensible de l'esprit de doctrine;
- 3° L'indifférence relative aux philosophies constructives étrangères.

Les deux premiers s'impliquent peut-être plus radicalement qu'il ne paraîtrait de prime abord. Si la connaissance des grandes doctrines du passé introduit une certaine sagesse dans l'esprit philosophique, elle n'y suffit pas, et l'abus de l'histoire des doctrines, entrepris avec plus ou moins d'esprit de doctrine, (car il n'en est tout de même pas d'autre), lorsqu'il devient tyrannique et exclusif, finit par retenir à ce point toute la curiosité intellectuelle qu'il paralyse l'esprit créateur. Il aboutit à cette sorte d'historisme douteux qui prétend même satisfaire des vues doctrinales profondes dans le seul spectacle du « mouvement imprévisible » et cependant « progressif » de la pensée créatrice au cours du passé. Dangereux artifice et de le subir sortent à la fois indisposés ceux qui peuvent goûter la positivité d'une doctrine et la positivité des rapports découverts au cours de l'histoire entre doctrines. Ainsi, cet excès de traditionalisme historique finit par retentir démesurément sur le goût des esprits pour la doctrine vivante et originale. Il le satisfait à trop peu de frais s'il ne va pas jusqu'à le corrompre. Mais à cela seul ne se bornent pas les conséquences de cet excès. Il peut entraîner également une certaine indifférence, totalement injustifiée, à l'égard de tous les mouvements contemporains. Ici, plus question d'histoire proprement dite. Une tradition souvent différente, ou un intérêt touchant des problèmes, dont les termes sont renouvelés au contact de curiosités ou de valeurs nouvelles, en inspirent les promoteurs. C'est pourtant bien être victime d'un historisme excessif que d'aller un peu trop mollement au devant de la polémique d'actualité et de se refuser trop facilement ce qui contribuerait sans doute à réveiller l'esprit de doctrine.

Beaucoup ne voudront pas reconnaître en tout ceci le vrai visage de la philosophie française actuelle. Reprenons donc successivement chacun de ses traits fondamentaux.

Au préalable, faisons remarquer que nous confondons ici nos impressions de lecture avec nos impressions d'auditeur recueillies au cours de l'hiver dernier en Sorbonne, au Collège de France et ailleurs. Lorsque nous disons que la philosophie française se confine excessivement dans l'histoire des doctrines passées, nous songeons aussi bien à la place considérable que prend cette littérature dans l'ensemble de la production philosophique, qu'à la très respectable place qu'elle occupe aux programmes universitaires. Mais écartons ici toute méprise. Nous ne disons pas que se trouve mal représentée une aussi importante tendance. Dans l'ensemble de la production philosophique donnée, on sera plutôt porté, si l'on met en regard « le budget-doctrines », à la trouver trop bien représentée. Peut-être n'a-t-elle rien d'envahissant si on la compare à une époque un

peu plus reculée, et qu'en bloc elle occupe à peu près autant les esprits qu'il y a une trentaine d'années. Si l'on est d'accord avec M. R. Berthelot, qui écrit : « Beaucoup de philosophes, vers la fin du XIX^e siècle, s'absorbaient toujours davantage dans l'histoire de la philosophie et s'exposaient par là, soit à tomber dans les recherches d'érudition, soit à prolonger simplement des traditions de plus en plus appauvries et desséchées » (1) — cette tendance à se préoccuper abusivement d'histoire, de la part des philosophes, ne ferait aujourd'hui que prolonger une tendance déjà ancienne. Ce qu'il y aurait de singulier à l'heure actuelle, ce serait l'absence d'une compensation suffisante dans l'ordre doctrinal — consistant dans l'effort original d'un mouvement philosophique constructeur ou dans la position que prennent les philosophes créateurs à l'égard des grands mouvements philosophiques étrangers. Toutes les forces vives sont pour ainsi dire absorbées par la même tâche et elles ne peuvent évidemment s'exercer ailleurs. C'est un état de fait que nous osons déplorer. Aussi, tout en souscrivant partiellement aux pages d'introduction à son *Histoire de la Philosophie* écrites on sait avec quelle clarté et quelle fermeté par un des meilleurs représentants de cette forte lignée d'historiens qu'illustrent les Milhaud, les Tannery, les Delbos, demeurons-nous sceptique sur le rôle qu'il attribue à l'histoire de la philosophie :

« Il n'y a, il est vrai, écrit M. Bréhier, que trop de raisons de redouter le passé, lorsqu'il prétend se continuer dans le présent et s'éterniser, *comme si la seule durée créait quelque droit*. Mais l'histoire est précisément la discipline qui envisage le passé comme tel et qui, à mesure qu'elle le pénètre davantage, voit, en chacun de ses moments, une originalité sans précédent et qui jamais ne reviendra. Loin d'être une entrave, l'histoire est donc, en philosophie comme partout, une véritable libératrice. Elle seule, par la variété des vues qu'elle nous donne de l'esprit humain, peut déraciner les préjugés et suspendre les jugements trop hâtifs ». Libératrice sans doute, pour autant toutefois que l'on ait déjà libéré son esprit aux sources vives de certaines valeurs dont on se croit le droit d'exalter le privilège ou les vertus synthétiques. Par quoi il semble ressortir qu'après tout c'est plutôt une certaine attitude philosophique qui pour l'historien en général et l'historien de la philosophie en particulier joue le rôle d'hypothèse fondamentale admise en première approximation, et que toutes ses vertus libératrices sont suspendues d'une part à l'absence toujours précaire de faits historiques qui

(1) R. BERTHELOT : *Un Romantisme Utilitaire*, t. III, p. 397. Paris, Alcan, 1922.

peuvent faire craquer les cadres imposés, et d'autre part aux progrès en approfondissement de la réflexion proprement philosophique — dont on ne sait pas en définitive si elle ne tendrait pas à dissiper jusqu'à l'apparence de l'histoire.

Mais il ne nous vient pas un instant à l'esprit de mettre en cause l'autorité, la qualité ni la solidité des travaux entrepris par des esprits aussi remarquables. Ils ont renouvelé les rapports de la philosophie moderne et de la philosophie médiévale, éclairé le mouvement de la pensée chrétienne au cours des premiers siècles, contribué à l'étude de la philosophie antique de la période hellénistique; ils maintiennent dans tout son éclat la connaissance approfondie des anciens et des modernes, rattachant par des liens plus cachés la pensée des philosophes apparemment les plus éloignés. Peut-être cependant arracherait-on facilement à quelques-uns d'entre eux le regret de devoir s'absorber définitivement à des tâches historiques, et que, si l'état des cadres universitaires français eût rendu à tous égards matériellement possible une répartition plus large des efforts, ils se fussent consacrés à des tâches plus constructives.

Si l'on écarte de l'apport doctrinal les sciences philosophiques comme les sciences psychologiques, les sciences sociales, politiques, économiques et religieuses, dont les traités respectifs ou les ouvrages les plus représentatifs manifestent d'ailleurs un manque d'unité et le plus souvent un désaccord sensible quant aux directives fondamentales — on se trouve ramené à quelques penseurs qui tous élaborent des doctrines encore en voie d'achèvement. Deux d'entre eux maintiennent, l'un au prix de l'autorité des thèses historiques en faveur de l'idéalisme, l'autre au nom d'une discipline dont il s'est fait le défenseur, la même grande tradition idéaliste. Le premier s'appuie volontiers sur une histoire de la pensée où joue un point de vue doctrinal tout de même partial en définitive puisque les aboutissants qu'il préfère singulièrement lui font mettre l'accent sur tous les tenants qui favorisent la convergence vers un courant de pensée qui lui est cher. Quoiqu'il en soit, si abondant que soit l'appareil d'érudition dont il entoure une pensée excessivement subtile, il n'en ressort pas moins que ses admirateurs les plus fervents eux-mêmes ne parviennent pas à réunir en un faisceau suffisamment ferme les rebondissements multiples de sa dialectique. Il y règne, on ne sait à quel titre, un empirisme que voudrait redresser une critique sans système cependant et qui se réclame de l'idéalisme et de la raison. A ce point qu'un représentant officiel a cru pouvoir justifier son admiration en réunissant sur un même plan pour caractériser cette philosophie les deux termes de conscience et de raison, empruntés chacun à des mondes dont on proclamait jusqu'ici la priorité de l'un

sur l'autre. De cette « conscience rationnelle » nous ne dirons rien ici car ce n'est pas notre objet.

Cherche-t-on une doctrine libérée davantage de l'histoire chez le second de nos penseurs, on y trouvera du moins cette satisfaction. Mais ici, l'autonomie de l'esprit systématique est compromise de propos délibéré pour un autre motif. Par un singulier retour des choses, il se fait que l'homme qui fut appelé à succéder à celui qui proclamait l'indéfectible liberté de l'esprit créateur, n'a peut-être pas usé d'une liberté assez grande à l'égard d'un maître dont l'étendue de la gloire était faite pour compromettre cette liberté chez quiconque lui succéderait. La tâche du disciple est d'une ingratitude à quoi seule l'indiscipline peut finalement remédier. Catholique par ailleurs, on sait avec quelle liberté à l'égard du dogme, ce philosophe n'en subit pas moins le fardeau d'une double tutelle spirituelle. Singulier destin que celui d'un esprit assoupli d'abord aux raffinements de la pensée mathématique et attiré par une discipline séduisante sur le chemin d'une métaphysique d'origine psychologique, obligé de reprendre à sa charge, de démontrer et de rafraîchir le thème de l'« évolution créatrice », appelé enfin à faire face au renouveau d'un intellectualisme scientifique, qui remporte d'éclatants succès en étendant davantage la juridiction des concepts mathématiques au changement dans la réalité physique. Sa contribution à l'idéalisme n'en demeure pas moins très poussée, mais elle ouvre bien plus la voie à ce qui reste à faire qu'elle ne constitue actuellement un très sensible progrès sur la pensée bergsonienne.

Si l'on quitte les métaphysiciens, la même constatation s'impose à l'égard de quelques autres penseurs qui se distinguent spécialement par leurs efforts dans l'ordre épistémologique. S'ils sont effectivement libérés d'un traditionalisme historique, on ne peut cependant considérer qu'ils aient imprimé une directive doctrinale nouvelle à ce qui faisait l'essentiel de leurs directives il y a une trentaine d'années. On est en droit d'attendre d'eux une théorie de la connaissance; elle sera ce qu'elle sera, mais on ne peut porter à l'actif de la pensée doctrinale ce qui demeure encore une promesse aujourd'hui.

Enfin, si l'on tient pour achever le tour d'horizon, à voir y figurer cette philosophie en austère rébellion contre la pensée moderne que représente le néo-thomisme, on conviendra que l'économie sévère de sa structure, sa subordination aux articles du dogme exigent des sacrifices d'ordre scientifique et moral auxquels ne peuvent consentir que ceux dont la foi est assez robuste pour adhérer à un système métaphysique et à une éthique en conformité avec le moment le plus éclatant de la pensée médiévale, — mais aussi celui qui paraît avoir

épuisé, dans les conditions de civilisation données, ses possibilités les plus fécondes.

A la suite de cet examen très imparfait et trop rapide, il nous reste encore un mot à dire de cette trop belle province de la science qu'est la logique générale, transformée en terrains incultes depuis la disparition des Couturat, des Poincaré, des Nicod, et des autres jeunes logiciens, sagaces prospecteurs arrachés trop tôt à leur œuvre. De toutes les disciplines, de toutes les recherches désintéressées, la logique est en France, à l'heure actuelle, la plus délaissée. Sans doute, par sa nature et son objet, est-elle bien faite pour rebuter les jeunes chercheurs en quête de résultats brillants et immédiats. Elle ne peut trouver qu'en de rares occasions des esprits qui unissent à la solidité des connaissances mathématiques le goût pour des techniques arides dont on n'aperçoit la portée philosophique que d'une manière très lointaine. Aucun maître n'étant là pour recommander par l'enthousiasme de la parole, ou le ton élevé du livre, par la fécondité de ses vues, l'utilité philosophique de cette discipline, — on ne voit guère comment l'enseignement philosophique français comblerait bientôt cette lacune singulière. Elle n'est probablement pas étrangère non plus à l'affaiblissement de l'esprit doctrinal et systématique. Nous ne nous flattons pas de décider si elle en est plutôt une conséquence qu'une raison déterminante.

En résumé, on est en droit de déclarer que l'esprit de doctrine a plutôt diminué au cours de ces trente dernières années. Quant à savoir dans quelle mesure il est provoqué par l'abus du traditionalisme historique, c'est une question à ce point d'ordre intérieur en France, et pour laquelle nous sommes si peu qualifié, que nous la laisserons en suspens, tout en continuant de croire personnellement qu'elle n'y est pas si étrangère que cela.

A côté de ces deux traits de la philosophie française, qu'ils soient indissociables ou ne le soient guère, reste celui de l'indifférence plus ou moins prononcée à l'égard des doctrines vivantes contemporaines. Ceci n'exige que peu de commentaires. C'est un fait que l'opinion philosophique française n'est que médiocrement renseignée sur les mouvements philosophiques étrangers. Nous ne voulons en citer aucun particulièrement dans la crainte de paraître partial. Mais cela n'en demeure pas moins une lacune. Le mouvement pragmatiste en son temps a fait l'objet de discussions très vives qui ont contribué « à rappeler les philosophes à une de leurs traditions les plus fécondes », comme l'écrivait un de ses commentateurs et critiques. N'est-on pas fondé à croire que certains courants de la pensée contemporaine, assurément moins facilement réduits à des formules portatives, mais infiniment plus sérieux que le pragmatisme, pour-

raient également jouer ce rôle pour le moment? Contre l'abus de l'histoire, contre la diminution de l'esprit systématique, le spectacle de tentatives métaphysiques achevées ou en cours n'est-il pas un stimulant réconfortant? « Ni un Platon, ni un Descartes, ni un Leibnitz, n'ont eu pour principale occupation l'étude de l'histoire de la philosophie; ils étaient tournés ou vers le mouvement scientifique ou vers le mouvement moral de leur temps et ils cherchaient par leurs réflexions à s'associer à l'un ou à l'autre » (1). Quand vient à fléchir ce goût et que le remplacent des vues de plus en plus instables dans l'ordre théorique ou la stérilité des formules stéréotypées, l'exemple de l'optimisme ou de la bonne volonté de nos voisins n'est pas sans intérêt parfois pour ceux à qui un encouragement positif est nécessaire et qui ne rejettent pas *a priori* les suggestions les plus désintéressées, dès lors qu'elles ne sont pas nationales.

Mais peut-être le mal est-il plus profond qu'il ne semble et la crise doctrinale provient-elle de l'absence de toute doctrine logique cohérente et systématique. En réalité, nous touchons ici à un point névralgique, aussi préférons-nous jusqu'à plus ample informé, puisque ce n'est ni notre objet ni notre prétention, agir comme le médecin qui passe outre aux maux dont se plaint son patient lorsqu'il n'entrevoit aucun diagnostic certain ni aucun remède spécifique.

Ph. DEVAUX,
Associé C. R. B.

(1) *Op cit.*, BERTHELOT, t. III, p. 398.

TRAVAUX RECENTS SUR LA PSYCHOLOGIE DU PLAISIR

(Contribution à l'Esthétique)

Notre dessein est d'apporter une contribution à l'Esthétique envisagée comme une science positive, et de fournir quelques renseignements bibliographiques à ceux qui seraient disposés à nous accompagner dans cette voie.

Un des principaux errements dont a souffert jusqu'à présent l'Esthétique a été la confusion, sous le terme vague de « plaisir », de tous les états psychologiques qui sont la fin ou l'effet de l'art. Or, d'une part, on use généralement du mot plaisir sans aucun souci de précision et, d'autre part, la psychologie du plaisir est très pauvre. On en trouverait l'aveu et la preuve dans le *Traité* de Dumas, par exemple.

Nous croyons rendre service à l'Esthétique en donnant ici un résumé critique de quelques théories du plaisir, spécialement des théories de Bourdon (1893-1923-1926), de Pradines (1927), de Cellerier (1926-27) et de Ribot.



I. — Le Plaisir-sensation.

Une doctrine très simple du plaisir serait de le concevoir comme une *sensation spécifique* éveillée, soit directement par des agents extérieurs, soit par des sensations antérieures ou même simultanées.

Pour n'avoir pas beaucoup de représentants déclarés parmi les philosophes, cette conception n'en est pas moins admise par la plupart de ceux qui, précisément, n'ont pas eu à s'occuper du plaisir au cours de leurs études. C'est que l'existence d'une sensation du plaisir est de sens commun : Les hommes ont des désirs dont l'objet susciterait le plaisir à volonté ; la misère morale qui lui succède souvent n'étant visiblement pas du même ordre, l'existence de plaisirs physiques positifs est généralement incontestée.

Or, de nombreux philosophes et même d'esthéticiens sont prêts à admettre que, par voie d'association, des sensations de plaisir peuvent être éveillées par des complexes de sensations tels qu'en offrent, par exemple, l'art ou les rapports avec la nature. A vrai dire, ce seraient là plutôt des souvenirs, ou mieux, des « images » de plaisir ; mais des psychologues reconnaissent qu'il est des images

qui se présentent à l'esprit avec une intensité bien plus grande que beaucoup de sensations et que de telles images intenses sont souvent suivies de sensations réelles (1), ce qui serait le cas pour le plaisir.

M. Bourdon a présenté, il y a déjà assez longtemps, une théorie originale et très poussée du plaisir physique (2). Celui-ci consisterait dans une sensation assez analogue à celle du tact, une espèce de « chatouillement » susceptible d'accompagner toutes les autres sensations sans perdre pour cela son originalité foncière. Cette présomption d'une nature en quelque manière tactile du plaisir, semble bien tirer son origine, comme l'a remarqué M. Pradines (3), d'une assimilation inconsciente avec la « caresse » (4). Mais c'est à tort, selon nous, que M. Pradines croit que les recherches expérimentales de Head et Holmes (dont il sera reparlé plus loin) sont orientées dans le même sens. Lorsque Head et Holmes (5) parlent d'un plaisir thermique, d'origine bien localisée, ce qu'ils ont en vue, et c'est bien leur droit, n'est pas de faire la distinction entre une sensation locale de plaisir et une tonalité affective d'agrément, mais de montrer les conditions physiologiques de l'une — ou de l'autre : une sensation agréable, un plaisir physique pur de toute autre sensation, une euphorie, seraient pour M. Pradines essentiellement hétérogènes (en admettant pour un instant que le plaisir-sensation existe). Mais ce sont là des faits dont Head n'a cure : il emploie le mot « plaisir » dans l'acception large et courante et se borne à signaler que des excès de sensibilité hédonique correspondent à une prédominance de l'activité thalamique et de l'innervation protopathique (neurovégétative).

Que tous les plaisirs possibles aient un même concomitant physiologique et que celui-ci participe de nos fonctions embryologiquement les plus profondes et les plus anciennes, incline bien plutôt à les considérer comme des modalités affectives que comme des sensations authentiques de plaisir.

(1) L'image d'un frottement sur le globe oculaire (image tactile) suscite souvent des sensations de frottement. Pour être précis, il faudrait plutôt voir ici une hallucination qu'une sensation car, si l'on admet que la différence entre image et sensation réside dans la présence ou absence de l'excitant, il va de soi que l'image ne suscite pas l'excitant. La confusion ne se fait d'ordinaire que dans les cas où la présence de l'excitant ne peut être contrôlée.

(2) *Revue philosophique*, 1893, t. II, p. 225.

(3) L'hétérogénéité fonctionnelle du plaisir et de la douleur. *Revue philosophique*, 1927, t. C, p. 401.

(4) M. Pradines montre que déjà Mantegazza et Bain avaient eu le même sentiment.

(5) *Sensory disturbances from cerebral lesions*. *Brain*, t. XXXIV, 1911-12, p. 134 sq. Voir aussi HEAD, RIVERS, HOLMES, etc. *Studies in Neurology*, 1920, p. 274.

Quant à Stumpf (1) qui a également soutenu la théorie du plaisir-sensation, il le signale, sans plus, et visiblement par besoin de trouver un élément opposé à la douleur. Il est bon de remarquer que si les travaux de von Frey et, plus récemment, de M^{mes} Loteyko et Stefanowska (2) semblent démontrer l'existence de « points de douleur » dans la peau, de nerfs et même de centres dolorifères corticaux par où la douleur s'oppose comme une sensation au désagrément (3), on n'a jamais pu identifier quoi que ce soit qui ressemble à des « points de plaisir ». Le désagrément a été localisé par Head (4) de façon incontestable dans la couche optique (thalamus), là même où il localise ce que nous appellerons, pour éviter toute équivoque, l'« agrément ». C'est donc chez Bourdon seul que nous trouvons une véritable théorie du plaisir-sensation et il faut avouer qu'elle est peu probante car le « chatouillement » — si chatouillement il y a — ne se présente jamais seul, mais avec d'autres sensations; d'où il semble bien qu'on puisse le considérer, non comme une sensation, mais comme une tonalité d'accompagnement purement affective, ce que confirme encore l'absence d'équipement nerveux spécial. Le « plaisir » qui accompagne l'excitation des « points de chaud » apparaît d'ailleurs, à l'introspection, comme très peu localisé. Des procédés thérapeutiques tout récents ont révélé, par un grossissement artificiel des phénomènes, combien cette intuition, fondée sur l'expérience quotidienne, est juste. Il ne s'agit nullement, en l'espèce, d'expériences destinées à enrichir la psychologie du plaisir ou l'Esthétique, et les comptes rendus qui en ont été publiés ne signalent même pas, le plus souvent, des effets qui n'ont pas été cherchés, mais qui sont ceux qui nous intéressent. C'est dans une série de conversations que le docteur L. Coppez m'a signalé que la diathermie (production par un dispositif électrique d'un courant de chaud intense dans une région bien localisée du corps) provoque, chez le sujet une euphorie généralisée qui retentit, même pour un temps, sur l'humeur et le caractère du malade.

Nous sommes ainsi fondé à conclure à la non-recevabilité d'un *sens du plaisir*.

(1) Ueber die Gefühlsempfindungen. *Zeitschrift für Psychologie und Physiologie der Sinnesorgane*, vol. XXXIV, 1906-1907, pp. 1 à 50.

(2) *Psycho-Physiologie de la Douleur*, Paris, 1909.

(3) Bourdon donne un bon exemple de sensation désagréable mais non douloureuse dans la sensation d'amer. Si prononcée que soit l'amertume, elle ne produit par des douleurs que provoquerait une substance destructive comme l'essence de moutarde. (Ibid.)

(4) Pain in Visceral Disease. *Brain*, XVI, 1893-94-96, XXIV, 1901, p. 345 et XXXIV, 1911-12 (en collaboration avec Holmes).

II. — Le Plaisir comme cessation de la douleur.

Une autre doctrine, non moins répandue, sur la nature du plaisir, et qui se prévaut, elle, d'antécédents philosophiques célèbres, est celle qui voit dans le plaisir ou l'agrément, la cessation d'un état de douleur ou de besoin douloureux. Dans un article cité plus haut, M. Pradines entend faire justice de cette doctrine qu'il qualifie, à bon droit, de platonicienne, et qu'on retrouve d'ailleurs chez Epicure, chez Schopenhauer et chez tous les pessimistes.

L'argumentation de Pradines est développée en deux longs articles (dont on s'étonne d'abord qu'ils n'aient pas été réunis et publiés en un volume). La documentation en est abondante, sûre et de première main. Il y est tenu compte des travaux les plus récents et, notamment, des recherches des physiologistes allemands, anglais et américains, si peu connues en France. Et pourtant, l'étude de Pradines n'est même pas citée dans la monographie de Dumas, qui paraît bien en être une mise au point. C'est que Pradines, qui est philosophe, cède à la tentation d'utiliser ses très réelles connaissances psycho-physiologiques pour des fins qu'elles n'impliquent point et des interprétations tendancieuses. Certes, c'est le droit imprescriptible du philosophe de passer du plan de la science symbolique à celui de l'ontologie, mais l'entreprise est hasardeuse ! Elle comporte au moins deux dangers : celui où tombe le savant qui mue des « idées » en « choses » sans s'en apercevoir (M. Meyerson dit même que nulle science ne se fait sans cette erreur) ; celui qu'encourt le métaphysicien qui cherche dans les sciences une confirmation à une thèse obtenue auparavant par déduction ou intuition. Le risque, dans ce dernier cas, est de déformer inconsciemment les données empiriques ou leur superstructure rationnelle : M. Pradines me paraît être tombé dans ce piège que n'évitent d'ailleurs que les plus grands auteurs, ceux qui font la philosophie de leur temps (1).

Toute la dialectique de Pradines repose sur la thèse de l'existence, à côté de cessations de douleurs qui sont des « pseudo-plaisirs », de *plaisirs vrais, positifs*. Une douleur tend toujours à se supprimer. Elle prend ainsi l'aspect d'une « tendance expulsive ». Ainsi la douleur du froid tend à l'évitement de l'ambiance désagréable : la douleur de l'asphyxie, ou simplement du « manque d'air », à l'élimination de l'oxyde de carbone (par le retour au milieu normal). De telles douleurs sont malencontreusement assimilées, dit l'auteur, à des besoins. La satisfaction de ceux-ci, qui n'est que cessation, sup-

(1) Quant à moi, j'entends bien ne pas tenter l'aventure et ne pas quitter ce que Kant appelait l'anthropologie.

pression de souffrance, n'est qu'un *soulagement* « négatif » qui peut s'accompagner d'agréments secondaires (quel poète chantera la béatitude extatique du fantassin se « dépliant » sur la paille du cantonnement après un séjour aux tranchées) : il n'y a pas là de sentiments de plaisir au sens strict. Il importe de ne pas s'y tromper car de tels sentiments existent. Ils sont fournis par la satisfaction de nos *vrais besoins*, qui sont au nombre de trois : la faim, la soif, le besoin sexuel. Les vrais besoins ne sont pas (directement) (1) des souffrances, ils ne sont pas *expulsifs*, ils sont *impulsifs*. Ce sont des élans vers des choses extérieures, souvent indéfinies, voire totalement inconnues (2). Tandis que les pseudo-besoins sont immédiatement générateurs de souffrances et ne peuvent donner en cessant que le plaisir tout nominal de se supprimer eux-mêmes, les vrais besoins ne peuvent engendrer que des plaisirs et jamais (directement) de douleurs (3). Les vrais besoins qui, prolongés, deviennent désagréables, et peuvent provoquer médiatement des douleurs, sont

(1) M. Pradines fait état de toutes les recherches expérimentales récentes et notamment de celles déjà classiques de Mayer, Cannon et Washburn, Pawlov et Turri. (pp. 196 et 59.) L'expérience la plus simple permet d'ailleurs de se convaincre : quand on a très soif, on souffre de la sécheresse de la gorge, de la langue et du palais. Là se borne la douleur de la soif mais ce n'est pas toute la soif, car sinon, pour la supprimer il suffirait d'humecter les parties douloureuses sèches. Or, il faut faire pénétrer le liquide jusque dans l'estomac resté pourtant indolore.

(2) Je cite : « Il faut soigneusement distinguer, dit Pradines, les vrais besoins, comme celui de manger, de boire, des pseudo-besoins, comme les désirs d'évacuation, de repos, d'air ou de fraîcheur, etc. Le caractère spécifique du besoin véritable, c'est qu'il est un état absolument intérieur d'élan ou de version vers une chose absolument extérieure que l'organisme aspire à s'intérioriser souvent sans même la connaître encore et par une sorte de divination, de pré-noïon, tandis que le pseudo-besoin est toujours un état d'aversion à l'égard d'une chose ou interne, ou contigüe à nos tissus, qu'il s'agit d'extérioriser absolument et, par conséquent, une sensation nécessairement spécialisée, localisée en un point de notre corps qui est aussi un point du monde. Les pseudo-besoins sont *expulsifs* et, comme tels, deux fois liés à l'espace par leur cause et par leur effet, par l'agression locale qui les cause, et par le refoulement local qu'elles provoquent. Au contraire, les vrais besoins sont *impulsifs* et, comme tels, à double titre étrangers à l'espace, par leur cause et par leur effet, par l'objet du besoin qui n'est pas donné en un lieu précis, qui n'est même pas d'abord *donné*, et qui même, peut ne pas exister, et par le résultat du besoin, qui est une sensation de l'être même et non pas d'une partie de l'être. La faim, la soif, le besoin sexuel, intéressent l'être entier et non pas une de ses parties, aussi prend-il conscience de sa nature indivise et sans limites ».

(3) La distinction, par l'expulsivité et l'impulsivité des vrais et des pseudo-besoins est spécifique. Le besoin sexuel est tout aussi bien un besoin d'élimination. Ne peut-on dire que la faim et la soif sont les besoins de supprimer des combustions cellulaires qui deviennent mortelles en l'absence d'apports trophiques?

donc producteurs, immédiatement, de plaisirs positifs. Le plaisir sexuel en est le meilleur type et nous le prendrons comme exemple pour notre critique. Il est de fait que le plaisir sexuel est hors de proportion avec une gêne sexuelle, légère d'ailleurs (1) souvent agréable et, dès lors, il est difficile de considérer que le plaisir sexuel n'est que la suppression d'un besoin qui se manifeste un peu n'importe quand, selon le consentement du sujet. Il est même peu légitime de parler, dans ces conditions, de *besoin* et, pour employer le vocabulaire de Pradines, de dire que l'individu est « *besogneux* ». Certes, il peut l'être si l'instinct est longtemps insatisfait et comprimé : dans ce cas, au plaisir positif de l'acte sexuel, s'ajoute le soulagement ou cessation du désagrément. Lors donc que l'auteur nous présente le plaisir comme lié à un besoin, nous croyons pouvoir lui opposer des plaisirs qui naissent en dehors des besoins. En principe, il suffit que l'organisme ait reconquis l'équilibre glandulaire et neuro-végétatif rompu par une copulation, pour qu'un nouveau rapprochement puisse se produire avec un plaisir normal. Il est vrai que Pradines objecterait qu'il ne s'agit pas dans une semblable dépravation d'un vrai plaisir — dont le caractère, nous l'avons vu, serait de n'être pas localisé — mais de sa réduction à des sensations locales artificielles. Un vrai plaisir n'étant plus localisé, est, d'après lui, « étranger à l'espace » (p. 187) et par là « sans réalité physiologique définie ». Si, par là, on entend que rien de physiologique ne correspond au plaisir sexuel, c'est s'avancer beaucoup ! Si, au contraire, on veut dire que le plaisir n'est pas une « réalité physiologique », nous répondrons que cela va de soi. Nous ne pouvons qu'applaudir à une proposition comme celle-ci : « Si la physiologie pouvait nous donner une idée complète de nous-mêmes, c'est que nous serions des êtres incapables de plaisir ». Cela signifie simplement : 1° que la physiologie ne peut nous donner une idée de la conscience (sous la forme du plaisir ou sous une autre) ; 2° que la conscience est, essentiellement affective : c'est bien notre avis.

Le fait que certains plaisirs — les « vrais » selon Pradines — sont généralisés à tout l'être, qu'ils sont coenesthésiques, comme on disait jadis, provient, sans doute, de la circulation, dans tout le corps, de certaines hormones, en même temps que de l'activation sympathique qui en est, en effet, diffuse. Pour être généralisé à tout le corps, le concomitant physiologique de ces plaisirs n'en est pas moins dans l'espace. La difficulté commence — M. Pradines l'a

(1) La perspective d'un célibat perpétuel peut être extrêmement pénible, angoissante et conduire à la folie, mais il s'agit en pareil cas de souffrances morales, où les éléments imaginatifs et intellectuels prédominent.

bien vu — lorsqu'il s'agit d'expliquer la tendance « impulsive », la « version » vers des *êtres extérieurs*. Tant que l'on s'en tient à la notation physiologique, en effet, l'instinct sexuel est bien plutôt « expulsif ». Pour expliquer ce besoin de *rapprochement* sexuel, c'est au *biologique* qu'il faut faire appel, soit à faire intervenir le « génie de l'espèce ». Mais la science ici est muette et nous pénétrons dans la métaphysique. C'est ce qui ressort clairement de l'article de M. Georges Dumas dans le *Journal de Psychologie normale et pathologique* : « Les Besoins » (juillet 1928) auquel nous renvoyons comme la meilleure mise au point qui soit du travail de M. Pradines.

III. — Plaisirs positifs primaires et secondaires.

Contre la théorie de Platon, nous trouvons d'ailleurs une argumentation moins paradoxale dans les travaux de Cellerier (1) qui ont été l'occasion de ceux de Pradines. Si le plaisir primaire, physique, si l'on veut, n'était provoqué que par la disparition de la douleur, dit Cellerier, on se demanderait pour quelle raison ce plaisir ne continue pas à se faire sentir perpétuellement (p. 428). Par la force de l'habitude? Mais l'habitude a-t-elle supprimé la conscience et l'intensité de nos plaisirs les plus quotidiens?

Pourtant, pour Cellerier, la douleur est indispensable au plaisir (il s'agit, insistons-y, du plaisir primaire); celui-ci la présuppose, non dans sa cessation, mais dans sa présence; on n'a de plaisir à boire qu'aussi longtemps que dure la soif. L'exemple de la soif permet de distinguer deux plaisirs primaires : le plaisir positif, dont l'auteur ne donne pas d'explication (2), et le « plaisir de détente », négatif, et d'ailleurs non impliqué par la détente bien que l'accompagnant

(1) CELLERIER: Les Eléments de la Vie affective. *Revue Phil.*, mars-avril-mai-juin 1926, t. CI, et « Des Réactions organiques accompagnant les états psychologiques ». *Arch. de Psychol.*, XVII.

(2) Les plaisirs positifs envisagés par Cellerier dans ses expériences, sont les suivants (*Revue Phil.*, loc. cit., p. 429): « Manger ou boire quand on souffre de la faim ou de la soif; respirer quand on souffre du manque d'air; se mouvoir quand on souffre du manque de mouvement; se masser quand on souffre de courbatures; se gratter quand on souffre de démangeaisons; se réchauffer quand on souffre du froid; se reposer quand on souffre de la fatigue. Dans tous ces cas, le plaisir est primaire, il est indépendant des expériences de l'individu, souvenirs, associations, etc. Appartenant à la nature intime de l'homme, il est commun à tous. D'un cas à l'autre, il peut varier en intensité, non en qualité. » A remarquer que le plaisir sexuel ne figure pas sur la liste. — L'auteur ne constate aucune réaction spécifique sur la circulation sanguine. « Les expériences tendant à établir le contraire, n'ayant donné que des résultats vagues » (p. 431).

généralement (si l'on établit l'équilibre hygrométrique de l'organisme par l'absorption d'une eau fade et tiède, la détente se produit sans aucun plaisir).

Ce que Cellierier voit de plus caractéristique dans le plaisir primaire, c'est d'être un état non seulement passif (ce qui nous paraît une autologie, le plaisir ayant été admis comme état *affectif*), mais encore, si l'on peut dire, « anti-dynamique » (ce qui nous paraît plus sujet à caution). Le plaisir s'opposerait, en effet, comme une acceptation, un repos à la douleur, essentiellement dynamogène, productrice de tension et de lutte.

Nul ne songerait à nier qu'en effet la douleur soit génératrice de réactions et de mouvements souvent énergiques et prolongés. Mais il est peut-être abusif de voir dans la douleur la seule source de toute action intelligente (p. 430 et 439) (1). La douleur ne tend qu'à se supprimer *elle-même*. Etendre son rôle, c'est lui supposer une finalité que la métaphysique peut admettre, mais que la physiologie dément (2); c'est supposer aussi, contre toute vraisemblance, que des états de misère physiologique soient libérateurs et même créateurs d'énergie (3). Aussi bien, les plaisirs positifs primaires qu'étudie Cellierier, sont-ils bien les seuls? N'y a-t-il pas d'autres plaisirs que ceux qui coexistent avec la douleur à partir du moment où l'on entreprend de l'apaiser jusqu'à sa cessation. Nous avons signalé en note que l'auteur ne tient guère compte du plaisir sexuel qui ne serait que sensation de détente et exercice d'un instinct relativement peu impérieux (pp. 442-443), mais son intensité proviendrait des entraves et des stimulations sociales; par où il ne serait guère à considérer que dans la « vie affective secondaire » (4).

Dans la vie affective primaire, en effet, les stimulants étaient organiques et provoquaient régulièrement le même sentiment chez tous les individus (5). Dans la vie affective secondaire, ils sont psychiques et notamment d'origine affective primaire. Ainsi l'idée ou l'an-

(1) Cellierier a bien soin de mettre à part les réflexes et les instincts (pp. 434-435 et suiv.).

(2) DUMAS: *Traité de Psychologie*, T. 1^{er}, p. 21.

(3) Il est vrai que Cellierier a montré expérimentalement que des douleurs par besoin, sont génératrices d'énergie. Disons qu'elles libèrent des énergies que l'individu possédait. La misère physiologique de la faim, par exemple, ne provoque pas une surabondance d'activité, mais Cellierier considère l'impulsion à boire ou à manger comme un regain puisqu'elle conduit à des actions: on voit le paralogisme.

(4) CELLIERIER: *La Vie affective secondaire*. *Revue Phil.*, nov.-déc. 1927, t. 104, p. 351. C. IV.

(5) Avec des intensités différentes, évidemment.

nonce de la suppression d'une douleur engendre un plaisir secondaire qui pourra se superposer au plaisir primaire coexistant à la douleur en voie de suppression.

La distinction entre plaisir primaire et secondaire, pour excellente qu'elle soit, en elle-même, conduit malheureusement Cellerier à des erreurs dues à l'arbitraire de sa liste des plaisirs primaires. Il néglige les plaisirs primaires accompagnant les sensations en dehors de toute « protalgie » (commencement de douleur).

Nous croyons, au contraire, qu'une catégorie importante de plaisirs secondaires se greffent sur la qualité agréable de la sensation (1). Nous voyons dans le « ton affectif » de la sensation et ses développements secondaires, une des bases de la vie esthétique. Mais avant de construire, nous avons encore à déblayer.

IV. — L'explication des états affectifs par les tendances.

Notre théorie, dont nous venons d'indiquer d'un mot l'orientation générale, se réclame, on le voit, plutôt d'Aristote que de Platon. S'il n'est pas un mode à part, le plaisir n'est pas non plus, selon Aristote, une simple cessation de douleur. Le plaisir naît de la sensation (2) (comme aussi la douleur et le désir) et se présente bien comme une tonalité d'accompagnement (3.).

Nous ne sommes certes pas le premier à invoquer cet auguste patronage : Le point de vue aristotélicien a été repris par bien d'autres que ne guidait d'ailleurs point toujours une sympathie particulière pour l'École. C'est ainsi que Ribot prend nettement position pour le Lycée contre l'Académie. L'hypothèse que le plaisir est le contraire de la douleur a, dit-il, « grandement contribué à embrouiller les problèmes de la psychologie affective » (4). Rien n'est plus exact, et en 1910, Ribot ne pouvait encore prévoir combien. Mais il n'en est pas moins vrai que, pour Ribot, le plaisir et la douleur (qu'il ne distingue pas d'ailleurs des tonalités d'agrément et de désagrément) sont comme les deux pôles absolument opposés de

(1) Sur l'agrément et le désagrément, par opposition au plaisir et à la douleur, voir DUMAS, t. 1^{er}, chap. III. La distinction est rendue nécessaire par les travaux d'Yoteyko et Stéfanowska.

(2) ὅ δ' αἰσθησιζ γαρ ἵπαρχει τούτω ἠδονή τε και λύπη και το ἠδί τε και λύπηρον οἷς δε ταῦτα και ἡ ἐπιθύμιζ (De An. 3, 419b, 4).

(3) Le désir en dehors de l'intelligence n'est que la recherche de sensations agréables.

(4) Probl. de Psychol. affective, 1910, p. 127.

l'affection (1). Ils correspondraient aux degrés extrêmes de prospérité ou de misère de l'organisme. La psychologie toute spéciale des phtysiques, l'euphorie caractéristique des paralytiques généraux, suffiraient, peut-être, à montrer que, lorsque Ribot nous montre le plaisir comme une « efflorescence de l'état sain », il ne fait pas des propositions d'Aristote, l'interprétation la plus heureuse. Aristote caractérise, en réalité, le plaisir comme une perfection qui s'ajoute en surcroît à l'activité. Ainsi présentée, la définition nous paraît parfaitement plausible. L'acte de voir, qui est la sensation visuelle, a son plaisir propre dont l'effet augmente l'intensité de l'acte même et ainsi de suite pour tout fait mental.

Ce qui maintient à la conception d'Aristote toute sa valeur, c'est le sens très général du mot « activité ».

Ribot s'appuie, au contraire, à ce sujet, sur une théorie brillante, qui n'a guère été sérieusement attaquée depuis 1896 (2) et dont voici la thèse : Si le plaisir est la « traduction dans la conscience du fait que la constitution physique ou mentale a agi ou réagi avec succès » (3) cela signifie que certaines *tendances* sont satisfaites. Or, que faut-il entendre ici par *tendances*? Ribot enveloppe sous ce vocable tous les processus moteurs : besoins, appétits, instincts, désirs qui sont des « mouvements à l'état naissant », ou des arrêts de mouvements ». Pour lui, tous ces faits sont de même nature. M. Dumas, dans son *Traité*, nous donne une classification des *tendances* (I 428-429). Achille-Delmas et Boll en avaient déjà proposé une autre qui remplit à peu près tout leur livre (4). L'ensemble des *tendances* innées d'un individu constituerait, en dernier ressort, son caractère, sa personnalité.

Nous aurions probablement admis, « comme tout le monde », que le plaisir trouve une explication suffisante dans le fait de la satisfaction de quelque *tendance* si nous n'avions été invité par le docteur Vermeylen à diriger l'examen affectif des enfants au Dispensaire d'Hygiène mentale de la Croix-Rouge de Belgique et à dresser leur fiche caractériologique. Il fallait tout inventer. Les

(1) Il faut rendre toutefois cette justice à RIBOT qu'il se refusait à ce que les deux psychologies, celle de la douleur et celle du plaisir, fussent « taillées sur le même patron ». Cela n'empêche qu'il les considère comme différents « la manière dont le son diffère du bruit », c'est-à-dire par le nombre de vibrations, celles-ci étant de même nature. *Psych. des Sent.*, pp. 57-58.

(2) La Psychologie des Sentiments.

(3) Problèmes, pp. 131-140.

(4) La Personnalité humaine. Paris, 1922. — Voir aussi PAULHAN : Les Caractères. Paris, 1893.

tests affectifs sont inexistants et le principe même en paraît inapplicable. Le docteur Vermeylen se déclarait fort peu satisfait, pour l'usage que nous voulions en faire, de sa « Séméiologie affective » publiée en collaboration avec le docteur Decroly. Il ne manifestait pas plus d'enthousiasme pour une fiche, dressée à l'intention des délinquants anormaux, dont il s'était servi à la prison de Saint-Gilles (1). Pendant tout l'hiver dernier, j'ai tenté de pointer en plus et en moins, ou même de coter les quelques deux cents tendances désignées sur la fiche. Lors même que j'arrivais par l'examen des sujets et par l'interrogatoire de l'instituteur, de la famille et des infirmières scolaires ou visiteuses et assistantes sociales, à remplir une fiche, jamais il n'était possible de « recomposer » le caractère ainsi analysé. Mes collaborateurs et moi avons eu, au contraire, l'impression que nous pouvions multiplier le nombre des tendances à l'infini et que la synthèse n'en serait que toujours plus difficile. Nous avons donc complètement abandonné notre méthode parfaitement stérile.

Mais, dès lors, s'est posée pour nous la question de la réalité des tendances et même celle, si elles ne sont que des symboles, de l'opportunité de cette notation.

Dans son *Vocabulaire de la Philosophie* (2), M. Lalande définit la tendance comme une *puissance d'action qui ne comporte qu'un développement vers une fin*. A la séance de la Société de Philosophie, consacrée à cette définition, on rappela un texte de M. Lachelier (*Psychologie et Métaphysique*) où il est dit que la « tendance ne nous est « donnée » que par l'affection et prend pour nous la forme d'un malaise ». Que la tendance nous soit « donnée » par l'affection, nous n'en disconvenons pas, mais que toute affection soit le résultat d'une tendance, c'est autre chose. Dans le passage cité (p. 138) Lachelier identifiant tendance à besoin, remarque qu'on ne prend conscience du besoin que dans la souffrance. On n'a donc pas conscience de la tendance elle-même; on a conscience de son point de départ : la souffrance du besoin et de sa fin, l'objet susceptible de la satisfaire et l'idée de cette satisfaction. *La tendance n'a donc pas de réalité psychologique*; ou bien c'est qu'elle est imaginée *a posteriori*, en une espèce d'intuition sympathique (*einfühlung*) comme celle qui nous permet de sentir, par l'imagination, le poids d'une voûte ou sa poussée latérale (3). En vérité, *la tendance ne se sent pas, elle se*

(1) Les grandes lignes en étaient empruntées à Achille-Delmas et Boll; tous les termes à pointer ne sont pas exactement des tendances mais en sont, du moins, des variétés.

(2) 2^{me} édition, 1926.

(3) LALANDE, *op. cit.* Observations sur le verbe *tendre*, p. 878.

déduit. Mettre l'actif avant l'affectif, c'est renoncer à la Psychologie elle-même car l'actif ne peut être psychologiquement donné que dans l'affectif. Mais la mode est à l'activisme, au volontarisme. Même les tonalités élémentaires d'agrément et de désagrément sont expliquées par un mécanisme semblable à celui qui servit à James et à Lange pour expliquer les émotions (1). Or, ce n'est là reculer l'affectif que d'un degré; Hamelin (2) l'avait bien vu : on le retrouve toujours (3). Lachelier n'était du reste pas homme à rester à mi-chemin dans la voie de ses pensées. Il dévoile très nettement son point de vue dans les lignes qui suivent : « Nous sentons confusément... que nos diverses tendances ne sont que différentes formes d'une tendance unique que l'on a justement appelée Volonté de Vivre : Nous sommes Volonté avant d'être sensation... ». Dès lors, « on peut douter si le minéral n'est qu'un objet pour nos sens ou s'il est, en outre, un sujet en lui-même; mais il ne peut être, dans ce dernier cas, que la volonté fixe d'un état fixe » (p. 140). Nous y voilà: La tendance, c'est l'Acte au sens le plus général, au sens aristotélicien. Pour en revenir à l'être vivant, sa « tendance » est alors sa puissance d'activité, soit en terme de biologie, son irritabilité. Parodi (4) avoue un peu naïvement que tendance est « la traduction en langage psychologique des mécanismes vitaux » (auxquels il reconnaît toutefois la « finalité sans conscience » de Goblot).

Dès lors, il faut en finir avec la doctrine qui veut que tout fait affectif ne soit que le succès ou l'échec d'une tendance, conçue elle-même comme un fait psychique. Comme l'a fort bien vu Cellerier, dans ses articles de la *Revue Philosophique*, il n'y a pas de tendances psychologiques qui soient « premières par rapport à la douleur » (5). Aucune observation n'a jamais rien révélé de semblable. La physiologie n'en a jamais révélé les bases. Du reste, admettre que

(1) BOURDON (*in Dumas*, Traité I, le ton affectif des sensations, p. 388.) Dumas n'accepte pas cette hypothèse.

(2) HAMELIN: Essai sur les éléments principaux de la Représentation. 2^{me} édit. 1926. p. 474. La priorité de l'affectif, chez Hamelin, n'est aperçue qu'en ce qui concerne l'émotion et contre James-Lange.

(3) En inclinant un peu le sens des mots vers l'affectivité, ce serait le lieu de citer Aristote: Ὁρρομεθα δὲ διότι δοκεῖ μάλλον ἢ δοκεῖ διότι ὀρεγομεθα. (Cité par Hamelin: Syst. d'Ar.). Hamelin, au contraire, intellectualise.

(4) Les bases psychologiques de la vie morale, pp. 5-6. Paris. 1928.

(5) On se rappelle que pour Cellerier le plaisir implique la douleur et c'est pourquoi il ne fait pas mention du plaisir dans le passage cité (p. 448) mais seulement de la douleur.

l'homme évite la douleur parce qu'il a une tendance première à l'éviter, c'est éluder le problème et se payer de mots. Pradines, d'accord ici avec Cellerier (p. 105) constate qu'une tendance ainsi entendue ne serait qu'un « réflexe naturel à variétés infinies » soit simplement, dirons-nous, le fait de *vivre*. Aucun état affectif spécifique ne peut se tirer de là. La vie et la conscience exigeront, pour être étudiées, des notations différentes, tant qu'on n'aura pu les réduire à une unité qui permette de voir dans le biologique *les causes* du psychologique ou réciproquement.

★
★★

En conclusion, aucune des quatre théories examinées ne nous paraît entièrement satisfaisante, mais leur étude critique nous a permis de nous rendre compte que le point où elles achoppent est toujours un manque de netteté dans la distinction entre plaisir et agrément.

1° Nous admettons volontiers qu'il y a des plaisirs primaires et positifs, mais si nous évitons tout finalisme *a priori*, nous ne voyons aucune objection à opposer plaisir et douleur physique, l'un et l'autre étant des sensations organiques que rien n'empêche, semble-t-il, de comparer à des sensations d'oppression, de malaise, etc. ;

2° Nous avons dû reconnaître l'existence d'une tonalité affective d'agrément accompagnant les sensations. Un état d'euphorie ressortissant à la sensation habilite le sujet à teinter d'agrément exceptionnellement vif non seulement les plaisirs physiques, mais toutes les sensations représentatives, tous les états affectifs, toutes les attitudes d'esprit et même d'idéation et d'intellection (1) ;

3° L'agrément et le désagrément se présentent, chez nous, toujours comme un *accompagnement*. Avec un peu d'attention, on s'aperçoit qu'ils sont, à des degrés très faibles, voire imperceptibles, présents dans tous les phénomènes mentaux, même les plus indifférents en apparence. Les laboratoires de psychométrie et de psychophysiologie mettent ce fait constamment en lumière : lorsqu'il s'agit d'interroger le sujet sur ses « préférences » relatives aux proportions ou à la nuance d'un morceau de carton qu'il ne reverra plus, etc. ;

4° Devant la généralité de ce ton affectif, nous sommes fondés à nous demander si, bien loin d'être un épiphénomène, l'agrément

(1) Cf. P. JANET : De l'angoisse à l'extase, t. II. Paris, 1928.

(ou son contraire) n'est pas un fait essentiel dans la conscience. Une enquête génétique sur le psychisme de l'enfant et de l'idiot et au point de vue physiologique, sur les fonctionnements qui correspondent chez eux à l'agrément et au désagrément, doit être au moins tentée, qui peut-être amènerait à conclure à la nature affective de la conscience.

S'il en était ainsi, pour autant qu'elle serait représentative, la conscience consisterait en un défilé d' « images ». Je n'ignore pas que tout l'effort de la psychologie se porte aujourd'hui sur l'éviction des images : c'est que, en fait, la psychologie est presque toujours orientée vers l'explication de la pensée ou de l'action volontaire. Je ne conteste nullement que dans les opérations mentales du choix, de l'intellection, de l'invention, etc., les images ne jouent qu'un rôle de second plan et même parfois pratiquement nul. Loin de moi aussi l'idée de contester que l'image (ou tout fait de conscience représentative) ne saurait être une reproduction fidèle de quelque Réalité.

Je crois seulement que la prise en considération d'états esthétiques, dont l'existence ne peut être niée, oblige à croire à l'existence d' « images » plus ou moins *aimées* : par où, d'ailleurs, ces images se trouvent être *miennes*.

Peut-être entrevoit-on ainsi la place qu'occuperont les tonalités affectives d'agrément et de désagrément, non seulement dans la psychologie esthétique, mais dans la psychologie tout entière.

★ ★

On pourra compléter la bibliographie déjà indiquée dans les références en consultant les ouvrages ci-après, dont la plupart sont de nature à faciliter beaucoup la recherche :

A. LALANDE : *Vocabulaire de la Philosophie*. Paris, 1926.

G. DUMAS : *Traité de Psychologie*. Paris, 1924.

L'Année psychologique. Paris, depuis 1923.

ACHILLE-DELMAS et M. BOLL : *La Personnalité humaine*. Paris, 1922.

D^r CH. BLONDEL : *Compte-rendu de l'Enfant turbulent* in *Revue Phil.*, 1927.

BOURDON : *L'intelligence*. Paris, 1926, et art. cit. *Revue Phil.*

CELLERIER : *Les Eléments de la Vie affective*. *Revue Phil.*, 1926.

— *La Vie affective secondaire*. *Ibid.*, 1927.

G. DUMAS : *La méthode dans l'étude de l'expression des émotions*. *Revue Phil.*, 1927.

— *Les Besoins*. *Journ. de Psych.*, 1928.

HEAD : articles in *Brain*, t. XII, XVI, XXI, XXIV, XXXIV.

HEAD, RIVERS, HOLMES, etc. : *Studies in Neurology*, 1920.

- PRADINES : L'Hétérogénéité fonctionnelle du plaisir et de la douleur. *Rev. Phil.* Paris, 1896.
- RIBOT : La psychologie des sentiments. Paris, 1896.
— Problèmes de psychologie affective. Paris, 1910.
- W. H. R. RIVERS : L'inconscient et l'instinct. Paris, 1926.
- B. RUSSELL : Analyse de l'Esprit. Paris, 1926.
- TITCHENER : Manuel de psychologie. Paris, 1925.
- WALLON : L'Enfant turbulent. Paris, 1925.
— Mouvement et psychisme. *Journ. de Psychologie*, 1923.
- WUNDT : Grundzüge der Physiologischen Psychologie, II. Leipzig, 1902.
— Grundriss der Psychologie. Leipzig, 1905.

Jacques LEFRANCO,

Directeur du Service éducatif des Musées Royaux du Cinquantenaire.
Professeur de philosophie au Lycée français de Bruxelles.

LA QUESTION DE LA NON UNIFORMITE DE LA ROTATION DE LA TERRE

Les lignes qui suivent sont écrites à l'intention des lecteurs de la « Chronique scientifique » qui se seraient intéressés à l'article « La mesure précise des grands intervalles de temps », paru dans le Bulletin de janvier 1928; l'importance croissante que prend la question de la non uniformité de la rotation de la Terre justifie cette seconde notice.

Les renseignements que l'on trouvera ici sont nécessairement fragmentaires et incomplets: on ne fait aucune tentative de mise au point; l'auteur de l'article croit, en agissant comme il le fait, se conformer au programme de cette chronique scientifique.

C'est contribuer, selon lui, efficacement, à entretenir la curiosité et l'esprit scientifique que de montrer, petit à petit, au cours des mois et des années, comment une vérité scientifique nouvelle se dégage.

Le petit effort qu'il faut déployer, pour suivre, dans ces conditions, le développement d'une question est extrêmement profitable: il ne peut que raffermir l'attachement des « anciens » aux principes de l'enseignement qu'ils ont reçu, leur rappeler la nécessité d'une collaboration fraternelle et entretenir leur enthousiasme; bien plus, en les engageant à se faire une opinion, tout en réservant leur jugement et en se défendant de conclure trop vite, des chroniques « à suite » ne peuvent qu'entretenir leur habitude de juger avec tolérance et contribuer à en faire les défenseurs actifs de la liberté d'opinion et de l'indépendance de la pensée, pour laquelle nos prédécesseurs ont si courageusement et si tenacement combattu.

Nous résumerons les conclusions de notre article de janvier 1928, en adoptant avec le professeur de Sitter, directeur de l'Observatoire de Leyde, les définitions suivantes :

« Le temps newtonien, ou uniforme (1), est la variable indépendante des équations de la dynamique; les moyens mouvements sidéraux des corps célestes lui sont proportionnels. »

« Le temps astronomique est le temps mesuré par la rotation de la Terre; il est employé comme argument dans les éphémérides et les tables astronomiques. »

On admet, d'une manière générale, pour le moment, que ces deux sortes de temps diffèrent, et cela par suite de la non uniformité de la rotation de la Terre.

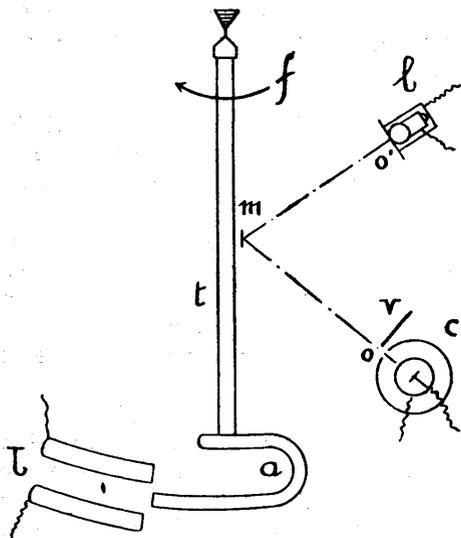
Nous avons indiqué comment le problème se posait pour les physiciens; on peut croire depuis quelques mois, contrairement à ce qui a toujours été le cas, qu'ils réussiront finalement à créer une échelle des temps étendue.

(1) Ou : mathématique, absolu (kosmische Zeit, Inertialzeit).

On a, en effet, construit et mis en service, en particulier, dans les observatoires de Paris et de Greenwich, des pendules astronomiques dont la marche journalière est de l'ordre de 0^o001.

On obtient cette précision en entretenant le mouvement d'un pendule libre en ne faisant intervenir que ce pendule libre lui-même, et en éliminant presque totalement les frottements mécaniques.

Voici le principe de la méthode employée :



La tige *t* du pendule libre porte un petit miroir *m*; lorsque le pendule passe par la verticale, les rayons lumineux émis par une lampe électrique *l* sont réfléchis par le miroir *m* dans une direction telle qu'ils pénètrent, par une ouverture étroite *o*, dans une chambre métallique *c*, contenant une cellule photo-électrique.

Lorsque les rayons lumineux tombent sur la cellule, une émission d'électrons a lieu; le transport des charges donne naissance à un courant qui est amplifié; le phé-

nomène s'effectue sans inertie appréciable.

Le courant amplifié traverse une bobine creuse *b*; au pendule est fixé un barreau aimanté *a* qui peut pénétrer dans la bobine.

Lorsque le pendule libre se déplace dans le sens indiqué par la flèche, le courant passe dans *b* dès que le faisceau lumineux réfléchi tombe sur la cellule photoélectrique; le pendule joue ainsi le rôle d'un interrupteur.

Le courant qui passe dans l'enroulement *b* sert à entretenir les oscillations du pendule; grâce aux diaphragmes *o* et *o'* il ne passe que pendant 0^o005 environ.

Ce pendule libre est placé dans des conditions invariables de température et de pression; il synchronise des pendules ordinaires; l'une de celles-ci fait fonctionner un petit volet *V* qui se place devant

(1) Retard constant.

l'ouverture O chaque fois que le pendule libre effectue une oscillation dans le sens contraire de celui qui est indiqué par la flèche f . On disposera bientôt d'un certain nombre de ces appareils répartis sur la surface de la Terre et dont les indications seront comparées par T. S. F.

Des changements de la marche apparente journalière, de l'ordre de $0^{\circ}0035$, ont dû se produire en 1897 et 1918; aurait-on pu les déceler directement si l'on avait possédé ces garde-temps très précis? Une analyse approfondie montre que la question ne peut être tranchée d'emblée.

On ne sait pas, dans l'état actuel de nos connaissances sur la structure de la Terre, quelle est la relation qui existe entre une variation relative du moment d'inertie (1) de notre globe et la variation relative correspondante de l'accélération de la pesanteur g en un lieu donné.

Si les variations relatives de g et du moment d'inertie sont du même ordre de grandeur, les indications du pendule libre correspondront à un temps qui ne sera ni le temps newtonien, ni le temps astronomique, tels qu'ils ont été définis; si la variation de g est négligeable, les méthodes physiques permettraient de conserver le temps newtonien.

On peut passer du temps astronomique au temps newtonien; dans les *Draft Reports* de l'Union Astronomique Internationale le professeur de Sitter publie les « corrections à appliquer au temps astronomique pour le changer en temps newtonien ou uniforme » et pour l'intervalle 1640-1930; il faut, pour ce genre de calculs, tenir compte du retard provoqué par la friction des marées.

Il faudra également se baser sur les époques exprimées en temps newtonien dans les applications astronomiques de certaines théories physiques récentes (2).

L'un des grands attrait des problèmes qui viennent d'être mentionnés est, à notre point de vue, qu'ils relèvent du domaine des faits observables.

J. F. C.

(1) Par rapport à l'axe de rotation; ordre de grandeur: 10^{-8} .

(2) Cf. CHAZY. *Relativité et Mécanique céleste*, p. 130. Correction de l'intervalle de temps séparant deux passages de Mercure sur le disque du Soleil dans la théorie de la Relativité.

La politique étrangère de la Grande Bretagne ⁽¹⁾

PAR

le Très Honorable H.-A.-L. FISHER,

Doyen de New College d'Oxford.

La conférence dont notre Revue a la bonne fortune de publier le texte, comptera parmi les plus brillantes de la série de conférences sur la politique internationale organisées par l'Université Libre.

Son auteur, le Très Honorable H. A. L. Fisher, est à la fois un savant et un homme d'Etat. Ancien élève de l'Ecole des Chartes de Paris, Doyen de New College à l'Université d'Oxford, Président de l'Académie britannique, Trustee du British Museum, Professeur d'histoire, il a publié depuis trente ans de nombreuses études: The Medieval Empire (1898); A political history of England (1906); Napoléon Bonaparte (1913); Studies on history and politics (1920); etc. Il a collaboré à la Cambridge modern history.

D'autre part, il a siégé pendant dix années à la Chambre des Communes, sur les bancs du parti libéral; de 1916 à 1922, il fut ministre de l'Instruction publique de la Grande-Bretagne. En cette qualité, il a fait voter par le Parlement, en 1918, la loi qui porte son nom et qui, entre autres améliorations, a porté de 12 à 14 ans la limite d'âge pour l'école primaire et organisé un système d'éducation post-scolaire pour les adolescents de 14 à 18 ans.

De 1920 à 1922, le Très Honorable H. A. L. Fisher a représenté son pays à la Société des Nations.

C'est pour un Anglais un très grand honneur et en même temps une grave responsabilité que de faire une conférence sur

(1) Conférence faite le 11 janvier 1929 à la Fondation Universitaire.



la politique étrangère de la Grande-Bretagne devant les érudits de l'Université de Bruxelles. C'est aussi un très grand plaisir, car les peuples de la Belgique et de la Grande-Bretagne sont unis par des liens historiques qui persistent à travers les âges, liens de sympathie, liens de commerce, liens d'intérêt et de souffrance commune. Or, dans la maison du quatorzième siècle que j'habite à Oxford, on peut voir un coffre ancien en bois sculpté sur lequel est ciselée une représentation de cette bataille de Courtrai dans laquelle les communes flamandes ont démontré leur supériorité militaire sur la chevalerie française — emblème de la force de votre démocratie naissante, emblème aussi des relations commerciales de nos deux pays pendant le moyen âge.

Si dans cette conférence je parle surtout de l'intérêt matériel de mon pays, c'est parce que c'est le devoir principal d'un homme d'Etat de chercher d'abord l'intérêt de son propre pays, et de suivre la politique qui lui semble assurer le mieux la sécurité et le bien-être matériel de son peuple. Mais j'espère que vous n'allez pas vous imaginer que le peuple anglais est un peuple dénué de sentiments, d'aspirations morales ou que son action politique est déterminée seulement par des considérations égoïstes prises dans l'ordre économique. Au contraire. C'est un peuple très sentimental. Ce fut avant tout la force du sentiment qui mobilisa le peuple anglais pour la défense de la Belgique pendant la dernière guerre. Les femmes ouvrières dans nos grandes villes industrielles poussaient leurs maris vers le champ de bataille en criant les souffrances d'un petit pays innocent envahi par les forces ennemies d'un voisin puissant. Il suffisait de dire qu'un traité solennel avait été déchiré, qu'un défi avait été jeté au droit international, qu'un petit peuple pacifique était en train d'être écrasé par un géant, pour qu'un courant d'émotion passionnée s'emparât du pays. C'était le sentiment moral qui l'emportait. Au point de vue économique l'entrée de la Grande-Bretagne dans la guerre n'avait pas de sens.

Il y a un organe de la presse justement célèbre parmi vous qui s'appelle *L'Indépendance Belge*. Or, pour nous, Anglais, ces deux mots, l'Indépendance Belge, signifient non pas le titre d'un journal excellent, mais un principe permanent et primordial de notre politique étrangère. Souvenez-vous, Mes-

sieurs, que c'est en grande partie pour l'Indépendance Belge que la Grande-Bretagne a soutenu la guerre pendant vingt ans contre la France révolutionnaire et napoléonienne et que c'est pour la défense de cette même indépendance qu'elle est entrée dans la grande guerre contre les puissances centrales. Croyez-vous, Messieurs, que dans l'âge d'aviation qui commence l'indépendance belge perdra sa valeur pour nous, Anglais ? Au contraire. Pour nous, le prix de votre indépendance, de l'indépendance d'une Belgique unifiée et indivisible, s'augmente de jour en jour.

La diplomatie est une science conservatrice. Aucune partie de la politique des nations n'est moins sensible à l'esprit novateur à travers les âges. Vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur l'œuvre magistrale d'Albert Sorel : *l'Europe et la Révolution Française*, pour que la vérité de cette observation saute aux yeux.

Certes, il y eut une révolution diplomatique au milieu du dix-huitième siècle. A partir de 1756 la France trouva son allié à Vienne et non pas, comme autrefois, à Berlin. Mais les principes de la diplomatie française ne varièrent pas. Partout ailleurs dans la vie mouvante il y a de l'instabilité. Les modes, le goût, les habitudes les plus intimes du peuple français subissent des variations. Même au Théâtre Français, en dépit de l'influence du Conservatoire, l'accent français subit des modifications subtiles tous les dix ans. Seule la diplomatie reste toujours la même. Les conseils qu'a donnés Pierre du Bois à Philippe le Bel sont les mêmes conseils qu'a donnés le Maréchal Foch à M. Clemenceau. La plume qui a tracé le Traité de Versailles était guidée non pas par « les grands quatre », mais par l'esprit de Louis XIV et de Chatham. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Dans tout ceci, point de mystère. Le sort des nations est dominé par des faits qui ne se modifient pas, ou bien qui se modifient très lentement et très peu. Il y a par exemple la situation géographique d'une nation, fait permanent et décisif pour la formation des idées politiques et pour la marche des événements, car on n'échappe pas facilement à la contrainte de la Nature. Or, les faits physiques changent très lentement, et ce sont les faits physiques qui tracent les grandes lignes de la diplomatie. La politique française en ressent l'influence d'une

façon très marquée. Egalement la politique de la Grande-Bretagne. Pour la France, le Rhin, pour l'Angleterre la Manche sont des faits dominants. On peut dire que c'est la Nature elle-même qui trace les grandes lignes de la politique internationale à travers les siècles.

La Grande-Bretagne est un pays à moitié européen, à moitié mondial. Elle est liée au continent par mille liens subtils et tenaces, liens de race, de langue, de religion, de civilisation. Mais elle est en même temps le centre d'un grand Empire, aux Indes, en Amérique, en Australie et en Afrique, Empire duquel elle tire une grande partie de son prestige et de ses ressources. Sa politique s'inspire de ce double souci. Elle n'ose pas négliger ni l'Europe qui est si près, ni ses fils d'outremer qui sont si lointains. Entre ces tiraillements opposés elle a l'air quelquefois d'osciller, en sorte que nos amis, qui habitent le continent de l'Europe, se posent de temps en temps la question : la Grande-Bretagne suit-elle une ligne déterminée ou se livre-t-elle au hasard ?

Pourtant, il n'y a aucune obscurité sur les grands intérêts permanents du peuple britannique. Il y en a deux. D'abord la sécurité de l'île britannique. Ensuite le maintien de l'Empire d'outremer.

De quoi donc dépend, à l'opinion du peuple anglais, la sécurité de leur île ? De deux choses principales : d'abord d'une forte marine ; ensuite de l'indépendance absolue des Pays-Bas.

Il n'entre pas dans le cadre de mon discours de traiter l'histoire de l'opinion britannique sur le maintien d'une force maritime suffisante également pour la protection des côtes de l'Empire, pour la sauvegarde d'un commerce mondial, et pour l'approvisionnement d'une population insulaire, qui dépend pour son pain quotidien des moissons d'outremer. Il suffit de noter que, selon l'opinion de nos experts, l'avènement de l'aviation militaire ne rend pas moins nécessaire le maintien d'une forte marine.

En ce qui concerne les Pays-Bas, la politique de la Grande-Bretagne est toujours déterminée par le principe traditionnel selon lequel l'incorporation de la Belgique, soit dans le système militaire et politique de la France, soit dans le système militaire et commercial de l'Allemagne serait un amoindrissement de la sécurité britannique. Les historiens vous diront comment, pen-

dant la durée des guerres de la Révolution et de l'Empire, la Grande-Bretagne dépensa ses dernières forces en luttant contre l'absorption de la Belgique dans le système guerrier et propagandiste de la France révolutionnaire et napoléonienne. Un effort non moins considérable, quoique plus concentré, a été dépensé par le même peuple britannique dans la grande guerre en luttant pour la libération de la Belgique de l'hégémonie allemande. En effet, l'indépendance belge est un intérêt britannique. Les frontières de la Belgique sont nos frontières à nous. Les Traités de Locarno correspondent bien à cet état d'esprit, car la Grande-Bretagne y fournit sa garantie pour le maintien de la frontière qui a été tracée par le Traité de Versailles. Bien entendu, ce n'est pas contre l'Allemagne que les Traités de Locarno, bases actuelles de la politique britannique en Europe, sont dirigés. La garantie britannique, fait capital dans l'orientation politique de la nouvelle Europe, n'est qu'un soutien pour les pouvoirs qui observent avec loyauté les limites prescrites par les Traités de Paix. Ce n'est ni la France, ni l'Allemagne, ni la Belgique qui est l'ennemi éventuel désigné dans les Traités de Locarno. C'est l'agresseur, qui que ce soit. Ce n'est donc ni dans l'intérêt d'une puissance ou d'un groupement de puissances, ni de l'équilibre européen, qu'ont été faits les Traités de Locarno. Le grand but, c'est la paix dans l'Occident. Si l'on cherche la cause finale de ce grand acte diplomatique c'est le besoin de composer la querelle entre la France et l'Allemagne, de tranquilliser les esprits et de donner à la France et à la Belgique un sentiment de sécurité qui facilitera la réduction des armements et l'essor de la prospérité industrielle et commerciale.

Ce n'est donc pas seulement la Belgique qui est visée dans les traités de Locarno. Comme nous l'avons dit, la Belgique indépendante est pour la Grande-Bretagne un intérêt de premier ordre ; mais ce n'est pas suffisant que la Belgique soit libre. C'est aussi pour nous, Anglais, un point capital que la France ne soit ni envahie ni envahisseuse. En un mot, la politique d'une île commerciale sera toujours la paix. C'est parce qu'on croit en Angleterre que les responsabilités de Locarno tendront à l'organisation de la paix sur le Rhin que le peuple anglais s'est montré prêt à en supporter le fardeau.

Il y a une opinion assez répandue sur le continent que la

politique britannique, fièrement insulaire et égoïste, cherche toujours à brouiller les nations européennes afin de pouvoir étendre sa domination en Amérique et aux Indes. C'était peut-être vrai autrefois. Dans le siècle actuel, c'est tellement éloigné de la vérité qu'on ne saurait trouver un jugement politique moins fondé sur les faits. On n'est pas fou en Angleterre. On se rend compte de ce qui se passe dans le reste du monde. On sent bien que les guerres actuelles ne supportent pas facilement l'isolement, que la guerre est une maladie contagieuse qui se propage très rapidement de nation à nation. Les puissances neutres en souffrent non moins que les Etats combattants. Même une guerre lointaine, en Chine ou dans l'Amérique du Sud, exerce des effets funestes sur le bien-être de l'île britannique. Il s'ensuit que la politique britannique ne peut viser que la paix. Toute autre politique serait insensée.

La politique de « l'isolement splendide » qui a été favorisée par Lord Salisbury, a reçu un coup mortel pendant la guerre Sud-Africaine. La Grande-Bretagne, dont la sécurité insulaire est sensiblement amoindrie par l'aviation et les développements nouveaux de l'artillerie, ne peut pas se passer des amitiés continentales. Dans l'isolement, on voit non pas, comme autrefois, un moyen de salut, mais au contraire un danger national.

Par surcroît, il y a un sentiment très louable qui est largement répandu parmi ceux qui s'occupent de politique, c'est que la Grande-Bretagne a contracté envers l'Europe des responsabilités morales dont elle ne peut pas se débarrasser sans reproche. La nouvelle Europe, l'Europe des Traités, l'Europe des républiques nouvelles ou reconstituées, n'est-elle pas le résultat d'un grand effort dans lequel l'Empire Britannique a joué un rôle important ? Il y a un fond d'idéalisme dans la race Anglo-Saxonne que les hommes politiques n'osent pas négliger. L'amélioration politique de l'Europe, but idéal prêché sans cesse pendant les angoisses de la guerre, n'a pas cessé d'être désirée par les âmes supérieures. La Grande-Bretagne, elle aussi, doit apporter sa contribution à l'organisation de la paix européenne. Il s'ensuit que l'Empire Britannique fait partie de la Société des Nations, que la Grande-Bretagne prend des responsabilités assez graves pour le maintien de la navigation libre des Dardanelles et du Bosphore et que dans le Traité de Locarno elle se porte garante pour la frontière qui sépare l'Alle-

magne de ses voisins occidentaux. Voilà une politique qui n'est pas, certes, une politique d'isolement. L'Angleterre s'unit au continent : Est-ce un mariage de convenance ? Est-ce un mariage de devoir ? Est-ce un mariage d'amour ? N'importe. C'est un mariage qu'on ne dissoudra jamais, parce que c'est un mariage imposé par la force inéluctable des choses.

On m'objectera peut-être que la Grande-Bretagne en rejetant le Protocole de Genève a montré un certain égoïsme, une certaine étroitesse d'esprit dans l'interprétation de ses responsabilités continentales. Je sais bien que le Protocole jouit d'une renommée éblouissante parmi les petits Etats d'Europe, car ce document leur semble mettre la guerre hors la loi, et il n'y a rien au monde que ces petits Etats craignent davantage qu'une nouvelle guerre. A Downing Street, au contraire, on craignait que l'effet du Protocole aurait pu être d'engager les forces de l'Empire Britannique dans la défense militaire des frontières de la Pologne et de la Bessarabie. Entreprise lointaine, hasardeuse et qu'on aurait beaucoup de peine à faire voter par les mineurs de Durham ou les paysans de Devonshire. Il est bien vrai que selon le texte du Pacte de la Société des Nations, la Grande-Bretagne est tenue de s'intéresser au sort des Etats-membres de la Société, dont l'indépendance est menacée par un acte d'agression. En tout cas, elle doit exercer une pression morale sur la politique afin d'obtenir la solution la plus juste de la querelle, quelle qu'elle soit, par des moyens de conciliation amicale. Mais le Protocole nous semblait aller plus loin. Dans le but de rendre la guerre impossible, le Protocole nous semblait rendre la guerre plus proche. Les Dominions n'en voulurent point. Ces pays aiment la paix, ils n'ont absolument pas l'ambition de montrer leurs prouesses guerrières dans les plaines de la Pologne.

Au lieu du Protocole, nous avons Locarno. Au lieu d'une garantie britannique assez vague, valable pour l'Europe entière, on a une garantie beaucoup plus étroite mais beaucoup plus précise pour cette partie de l'Europe occidentale qu'arrose le Rhin. Voilà quelque chose que l'électeur britannique est capable de comprendre, puisque les leçons de la grande guerre sont encore fraîches dans la mémoire nationale. Point de guerre dans l'Ouest ou bien une guerre avec la Grande-Bretagne. Nous comprenons cela dans toute la force de sa signification. Nos

morts en parlent. A la fin de la guerre on discutait beaucoup l'idée d'un pacte défensif entre la France, la Belgique et la Grande-Bretagne. Comme, grâce à l'opposition du Sénat américain, la France n'a pas obtenu le double pacte anglo-américain qu'avaient signé le Président Wilson et M. Lloyd George à Versailles, les hommes d'Etat britanniques cherchaient quelque consolation pour la France, dénuée d'alliés en face d'un peuple formidable, quoique récemment vaincu. De temps en temps on parlait d'un pacte. En 1922, M. Lloyd George offrit un pacte à M. Briand. C'était un pacte défensif et unilatéral. M. Poincaré n'en voulut point. En effet, la politique d'un pacte séparé avec la France n'était pas populaire en Angleterre. On voulait éviter même l'apparence d'un renouvellement du système de grands groupements politiques dans lequel on était disposé à trouver la vraie racine de la grande guerre. Pour un instant, Sir Austen Chamberlain, vrai ami de la France, a favorisé le système des alliances partielles. Ensuite il s'est rallié à l'idée d'un système plus large dans lequel l'Allemagne aussi bien que la France seraient comprises. C'est la politique que nous suivons à l'heure actuelle.

Il est bien intéressant de voir comment l'idée de Locarno s'est fixée, dans la mentalité britannique, car c'est une conception assez éloignée des idées politiques qui ont été nourries en Angleterre pendant la guerre. D'abord il faut noter que l'Anglais n'est pas rancunier. Il se bat avec obstination. Une fois que la guerre est terminée, il est prêt à tendre la main à son adversaire. Même on a l'habitude de lui reprocher d'oublier trop tôt. Il faut avouer que la politique française dans le Rhin ne lui plaisait pas. La convalescence économique de l'Europe, condition essentielle de la renaissance de l'industrie anglaise, lui semblait être retardée par la poigne solide du grand Lorrain. Peut-être que l'Anglais avait tort. Ce n'est pas mon but de faire le procès historique de la Ruhr. Il suffit de dire ici que la publication des termes du Traité de Locarno trouva en Angleterre un public tout à fait prêt à jouer un rôle vraiment impartial dans les discussions qui surgissent à propos de l'exécution des Traités de Paix.

C'est une grande science, disait Taine,[?] pour les peuples et pour les individus que de savoir oublier. C'est une science que nous, Anglais, nous croyons posséder et que nous espérons

pouvoir communiquer à nos Alliés et à nos ennemis d'hier, car, après une guerre comme après une maladie, l'oubli est une partie essentielle du traitement. C'est pour cela que l'opinion publique chez nous favorise l'évacuation de la Rhénanie avant le terme fixé par le Traité de Versailles et aussitôt qu'une solution pratique de la question des réparations sera trouvée.

Pour faire la paix durable en Europe il faut plus que du courage : il faut un acte de foi, difficile pour tout le monde, mais beaucoup plus difficile pour les peuples envahis que pour les envahisseurs. Pourtant cet acte, si difficile, même si pénible, est indispensable si la paix doit s'organiser d'une façon permanente en Europe. Il y a deux Allemagne, l'Allemagne populaire et l'Allemagne féodale, l'Allemagne belliqueuse et l'Allemagne pacifique, l'Allemagne de la République et l'Allemagne de l'ancienne tradition militaire. C'est la bonne Allemagne que la politique de la Grande-Bretagne cherche à consolider contre la mauvaise.

Jusqu'ici nous avons parlé de la façon dans laquelle la politique anglaise est influencée par sa position comme puissance européenne. Mais il y a un tout autre ordre de considérations qui pèse sur l'esprit de nos hommes d'Etat. La Grande-Bretagne est une île européenne. Elle est aussi le centre d'un grand Empire dispersé dans toutes les parties du globe. Il s'ensuit que des soucis pour ses Dominions d'outremer s'entremêlent aux mesures qu'elle doit prendre pour assurer ses amitiés en Europe. Quelquefois même on est forcé d'abandonner une ligne d'action internationale, dont on pourrait tirer profit en Europe, en vue des réactions fâcheuses qui pourraient se produire au delà de l'Atlantique. Car après la sécurité insulaire, la solidarité de l'Empire prime toute autre considération.

Le rocher sur lequel est bâti l'édifice diplomatique de la Grande-Bretagne dans l'Occident est l'amitié des Etats-Unis. Cette amitié précieuse et même indispensable, il importe avant tout de ne pas la compromettre. Tout d'abord à cause du Canada, pays vaste, avec une population relativement minime et très dispersée, et dénué d'une force militaire qui puisse défendre sa longue frontière du sud. On ne peut guère concevoir entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis des hostilités auxquelles le Canada, qui est devenu en grande partie un pays d'immigration américaine, voudrait participer. Donc, une poli-

tique anglaise capable de troubler les relations entre la Grande-Bretagne et le Gouvernement de Washington sera toujours mal vue à Ottawa, où on pourra craindre la possibilité d'une déclaration de neutralité dans l'éventualité lointaine d'une guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Mais que le Gouvernement de Londres se laisse entraîner dans une grande guerre et que les Dominions s'en dégagent, l'Empire Britannique est dissout. A Londres, on se rend bien compte des conséquences qui s'ensuivraient. Elles seraient funestes pour la grandeur du peuple anglais et pour la civilisation anglo-saxonne. C'est la tâche de la diplomatie d'éviter, coûte que coûte, qu'une telle catastrophe se produise. Donc, pas de concurrence navale avec les Etats-Unis. C'est un principe auquel M. Baldwin, le Premier Ministre conservateur, adhère aussi bien que les chefs libéraux et socialistes. On conçoit bien que ce n'est pas sans peine que l'Amirauté britannique se résigne à une politique selon laquelle la flotte anglaise doit éventuellement se laisser distancer par une flotte étrangère. Pourtant c'est la voix de la sagesse qui conseille une telle renonciation. Dans une lutte de richesses avec n'importe quel Etat européen, les Etats-Unis seront toujours les vainqueurs. L'homme qui possède mille livres sterling ne fait pas concurrence au millionnaire. Il y a une autre raison pour désirer éviter une concurrence navale avec les Etats-Unis. Le passé nous montre que la concurrence navale est le premier pas vers la guerre. Or, une guerre entre les deux branches de la race anglo-saxonne serait pour la civilisation entière une telle catastrophe qu'on ne saurait prendre trop de précautions afin de l'éviter. A mon avis, un arrangement naval entre les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne ne serait pas difficile à faire.

On pourrait écrire un beau livre au sujet de l'influence américaine sur la diplomatie anglaise depuis la fin de la guerre entre le Nord et le Sud. La conversion de l'alliance Anglo-Japonaise en une quadruple alliance dont font partie les Etats-Unis est sans doute le résultat de l'importance qu'attachent les hommes politiques de la Grande-Bretagne à l'amitié américaine. En effet, ce fut grâce aux représentations de la délégation Canadienne, plus rapprochée des sentiments du gouvernement de Washington, que le Cabinet britannique s'est vu forcé d'abandonner son alliance exclusive avec le Japon. On ne pourrait

citer un exemple plus frappant de l'influence morale des Etats-Unis sur la direction de la politique britannique.

Avant la guerre, le Canada se laissait diriger dans toutes les questions de la haute politique mondiale par le Gouvernement de Londres. Depuis la guerre, il n'en est plus ainsi. Les Dominions se sont battus pour une politique qu'ils n'ont pas votée, ils sentaient que c'était là un paradoxe qu'on devait tâcher d'éviter à l'avenir. M. Lloyd George se rendait bien compte de ce courant d'opinion colonial. Les représentants politiques de l'Empire colonial furent convoqués à Paris. Comme les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne ils signèrent les Traités de Paix et entrèrent comme membres indépendants et fondateurs dans la Société des Nations. La Nouvelle-Zélande se trouva sur le même pied diplomatique que le Canada et la Grande-Bretagne. L'esprit d'égalité s'affirmait de plus en plus. A la Conférence impériale de Londres en 1926 on fit encore un pas dans la voie de la diminution du contrôle de Downing Street; on accorda l'égalité entière à toutes les démocraties d'outremer, liées ensemble par une loyauté commune envers le Roi de la Grande-Bretagne. Le Canada entretient même des Ministres à Washington et à Paris, fait dont M. Mackenzie King, le Premier Ministre à Ottawa, espère tirer de bons résultats. A ce qu'il paraît, on ne doit plus comparer la Grande-Bretagne à une mère de famille et ses colonies à des filles grandissantes. L'analogie semble être blessante. On croit plutôt trouver dans l'Empire Britannique une grande famille de sœurs, qui causent entre elles avec la plus grande liberté, sans tenir compte du droit d'aînesse.

Il ne faut pourtant pas croire que l'influence politique de la Grande-Bretagne a disparu. Formellement le Canada se comporte comme un Etat indépendant. En fait, il est disposé à suivre les conseils amicaux que lui donne sa sœur aînée. A Londres, à Genève, à Washington, les liens entre les hommes politiques anglais et les hommes politiques canadiens sont assez étroits. Ce sont deux amis qui marchent ensemble, parce qu'ils visent le même but. Quoique le Canada français en soit toujours à l'âge de Louis XIV, il n'a aucune envie d'être absorbé dans les Etats-Unis. Dans la province de Québec, les « habitants » français gardent toujours leur langue, leur religion, leur droit, leur régime scolaire. La tolérance religieuse est moins pratiquée

au delà de la frontière. Et il n'y a aucun parti au Canada qui lutterait avec plus d'obstination contre l'absorption américaine que les évêques catholiques de la province de Québec et leurs brebis pieuses et obéissantes.

En Australie, il n'y a qu'un souci politique. C'est le péril jaune. Les Australiens redoutent le Japon et la Chine; mais, surtout à cause de sa marine formidable, ils ont peur du Japon. C'est pour cela que M. Hughes, ancien Président du Conseil du gouvernement fédéral de l'Australie, disait, il y a quelques années, qu'il se réjouissait toutes les fois qu'il apprenait que les États-Unis allaient construire un cuirassé de plus. Pour l'Australie, en effet, la flotte anglaise n'est pas le seul bouclier. Il y a aussi la flotte américaine, parce que l'Amérique est non moins soucieuse que l'Australie elle-même des dangers que pourrait lui apporter l'expansion des races jaunes.

Voilà encore une raison pour que la diplomatie du gouvernement britannique cherche à se concilier les Américains. Se battre avec les États-Unis serait le moyen de détruire le loyalisme des colonies britanniques australiennes envers la métropole.

Les problèmes d'Afrique sont beaucoup plus compliqués, car la rivalité entre les deux races blanches, qui a causé la guerre de Sud-Afrique, il y a trente ans, subsiste encore, quoique sous une forme atténuée et moins formidable; il y a toujours pour les blancs le problème si difficile des noirs. Pourtant, il semble que l'idée d'une République indépendante dirigée par l'élément boer exerce moins d'influence qu'auparavant. Les gens sensés voient très bien que les deux races blanches doivent vivre ensemble, coûte que coûte. Dans la puissance des Noirs ils aperçoivent un danger commun. Dans la constitution juridique de l'Empire Britannique, telle qu'elle a été esquissée par la Conférence impériale de Londres, ils ne voient rien qui soit en contradiction avec l'esprit d'un nationalisme qui grandit toujours. L'Afrique du Sud est une nation, l'Afrique du Sud est un Dominion de l'Empire Britannique, voilà des thèses opposées qu'on a su très habilement combiner, grâce à l'intervention sage et rassurante du Cabinet britannique. Pour le moment donc tout s'arrange dans l'Afrique du Sud; mais dans cette terre de l'imprévu, où dans les solitudes du veld les passions tenaces se nourrissent en secret, tout est possible.

La politique de la Grande-Bretagne dans les Balkans, en Egypte, dans le Golfe persique s'inspire toujours d'un seul mobile. C'est le souci de l'Empire des Indes qui dans toute cette partie du monde entre dans nos conseils et dirige l'action politique de nos hommes d'Etat. Voyez par exemple le caractère de la politique anglaise en Egypte. Le gouvernement de M. Lloyd George fut bien heureux, à la fin de la guerre, de faire disparaître le Protectorat et de laisser aux Egyptiens une autonomie sous leur roi national, sauf pour quelques conditions visant la sauvegarde du canal de Suez et la protection de la colonie étrangère en Egypte. Ces conditions, le gouvernement national, dans un esprit qu'on n'a pas de peine à comprendre, n'ose pas encore les accepter. La présence d'une garnison anglaise au Caire, qu'on justifie comme une garantie d'ordre intérieure dans une ville remplie d'étrangers ne leur plaît pas. Peut-être n'est-elle pas nécessaire, car la Grande-Bretagne, maîtresse de la Méditerranée et du Soudan, a bien d'autres méthodes de pression, que le maintien de quelques centaines de soldats au Caire. En tout cas, les principes de la diplomatie anglaise en Egypte sont bien évidents. On a abandonné le Protectorat. On laisse aux Egyptiens le gouvernement de leur pays, on prend des précautions pour la route vers les Indes et pour le maintien de l'ordre intérieur, tout en ménageant autant que possible les susceptibilités d'une population fière et mobile, dont l'esprit national a été réveillé par les grands mouvements politiques qui ont bouleversé l'Europe pendant le dernier siècle.

Le même souci capital domine nos relations avec le roi d'Afghanistan. L'amitié loyale de ce monarque sera toujours précieuse pour le roi d'Angleterre, car les Afghans, race sobre et guerrière, sont en état de nous susciter des troubles formidables sur la frontière occidentale des Indes, en excitant les tribus sauvages, qui gardent toujours leur vie indépendante parmi les montagnes arides de Waziristan et du Kber.

Autrefois dans les menées des Afghans le fanatisme musulman jouait un rôle considérable. Mais autres temps, autres mœurs. Reste à voir si le Musulman de Kabul va se soumettre à l'influence laïque et moderniste dont s'inspire le régime nouveau de la République Turque. Le voyage du roi Amanoulla en Occident marque peut-être le commencement d'une nouvelle ère en Afghanistan, ère de tolérance religieuse et de pro-

grès scientifique qui facilitera le maintien des relations pacifiques entre les gouvernements de Delhi et de Kabul. Mais à l'heure actuelle, l'avenir est obscur, car le nouveau régime semble prêt à sombrer sous les flots d'une insurrection formidable organisée par les croyants de la vieille école.

En tout cas, la révolution remarquable qui s'accomplit dans l'Etat Turc exerce des répercussions très sensibles dans les milieux musulmans aux Indes. L'abolition du Kalifat, la politique laïque du gouvernement d'Angora et le changement profond qui s'accomplit partout dans les mœurs sociales de la République turque ont pour effet de donner une rude secousse à l'esprit de fanatisme religieux dont les révolutionnaires du culte musulman aux Indes ont tiré parti jusqu'ici. C'est pour l'Empire Britannique un soulagement très sensible.

Reste la Russie des Bolsheviki. Le gouvernement conservateur de M. Baldwin a rompu les relations diplomatiques avec Moscou que le Cabinet du parti travailliste avait cru nécessaire d'établir. Tant que la Russie officielle entretiendra une propagande communiste et révolutionnaire en Angleterre et aux Indes, la rupture actuelle sera maintenue. Toutefois, il n'y a aucune opposition nécessaire entre le gouvernement britannique et un gouvernement russe qui s'abstiendrait de faire de la propagande à l'étranger. Il y a place en Asie et pour la Russie et pour la Grande-Bretagne. Mais tant que la troisième Internationale poursuivra sa besogne à Moscou on ne peut guère espérer que les différends entre la Grande-Bretagne et la Russie seront aplanis.

Avant 1914 le Turc était l'ami diplomatique de la Grande-Bretagne. Depuis la guerre, quoique des relations correctes soient établies entre Londres et Angora, cette amitié n'a plus la même importance. C'est grâce aux armées anglaises que le Turc a été vaincu dans la grande guerre et que le monde arabe a été détaché de son ancien souverain. C'est l'Anglais qui a favorisé le débarquement grec à Smyrne; c'est l'Anglais qui a émancipé la Syrie et la Palestine et créé le petit Etat d'Irak qui est la pointe d'acier des races arabes envers les Turcs d'Anatolie. Mais quoique le rêve de M. Lloyd George d'une Asie Mineure libérée du joug turc et dans laquelle l'ancienne civilisation alexandrine aurait connu une nouvelle floraison, ait été détruit à Smyrne, il est tout à fait conforme aux intérêts de la

Grande-Bretagne de cultiver de bonnes relations avec le gouvernement d'Angora, d'autant plus que nos relations avec la Russie restent toujours tendues, ou plutôt nulles.

Conduire plusieurs chevaux à la fois n'est pas une tâche très simple. C'est pourtant la tâche de la diplomatie britannique. Faire valoir le poids de la Grande-Bretagne dans les conseils de l'Europe sans froisser les Parlements des Dominions, garantir les frontières de la France et de la Belgique sans aliéner la bonne volonté de l'Allemagne, aider le mouvement national en Egypte sans que la route impériale vers les Indes soit menacée, guider la politique de l'Empire entier dans un sens déterminé sans nuire au sentiment nationaliste des parties dont cet Empire se compose, rester en amitié avec les Etats-Unis en dépit des programmes navals des plus ambitieux, tenir les jeunes nations de l'Empire en bride, en dépit de leur défiance pour nos amis les Japonais, travailler toujours à la paix mondiale, quoique le continent d'Europe reste toujours sous les armes, tel est le but, tel est l'esprit de la politique de la Grande-Bretagne.

Rôle difficile, rôle délicat, rôle qui se prête à tous les malentendus, à tous les soupçons. Le pauvre ministre des Affaires Etrangères a beau se déclarer impartial. Inévitablement on le soupçonne de s'incliner ou devant M. Briand ou devant M. Stresemann. La bonne route est très difficile à suivre. Par exemple l'opinion publique en Angleterre réclame la cessation de l'occupation militaire de la Rhénanie par les armées alliées. Mais, si les Anglais se retirent tandis que les Français et les Belges restent sur le sol étranger, on a bien raison de craindre que l'influence modératrice de la Grande-Bretagne disparaîtra et que par conséquent l'acheminement vers une entente cordiale dans l'ouest sera sensiblement ralenti.

La Grande-Bretagne a besoin de la paix. Pour qu'elle soit sans souci pour la paix, ses relations avec la France et la Belgique doivent être des meilleures. Mais ce n'est pas tout. Il est non moins nécessaire que la France et la Belgique n'aient rien à craindre du côté de leurs voisins continentaux. Cette sécurité si nécessaire, où va-t-on la trouver ? Voilà la question grave. Voilà la thèse qui divise l'opinion publique. Il y a une école qui ne voit la sécurité que dans la force armée. Il y a une autre école qui se fie à la Société des Nations et aux traités de

Locarno, et qui espère trouver la solution de notre problème dans le désarmement moral des esprits. C'est à cette dernière école qu'appartient l'opinion publique de la Grande-Bretagne.

On se demande si l'on peut réaliser le désarmement moral sans un certain degré de désarmement matériel. Selon mon avis, c'est impossible, d'autant plus que le désarmement de l'Allemagne a été imposé dans le Traité de Paix comme le premier pas vers le désarmement général. En Angleterre, les orateurs du parti travailliste et libéral soulignent ce fait important. Ils nous disent que les Traités de Paix ont donné aux Allemands une créance morale sur leurs adversaires d'hier dans cette question de désarmement. Désarmée elle-même, l'Allemagne est en droit de demander que le désarmement soit généralisé. Il s'ensuit qu'on ne peut plus éviter cette question si difficile et si épineuse. Il est certain que dans les élections britanniques du printemps prochain on va parler beaucoup de désarmement et que le gouvernement qui en sortira subira une forte pression dans le sens d'une réduction des dépenses militaires et navales du pays. Reste à savoir si la Société des Nations sera en état de faire accepter par les Etats qui en sont membres un plan collectif et scientifique de désarmement. Ce sera une tâche bien lourde ! Mais ce serait un désastre si la Société des Nations abandonnait tout espoir d'accomplir la tâche qui lui est imposée par le texte formel du Pacte. Pourvu qu'on puisse accomplir des progrès, n'importe que les pas soient petits. Le point essentiel c'est que les Etats membres opèrent toujours des réductions et jamais des augmentations dans le montant global de leurs armements. Je crois pouvoir affirmer que sur ce point l'opinion publique de mon pays est catégorique.

Donc, une diplomatie prudente, tâtonnante même et qui cherche partout l'apaisement, une diplomatie conduite par des hommes d'Etat qui connaissent ces lentes adaptations graduelles, inconscientes, par lesquelles une société humaine comme celle de l'Europe élabore ses mœurs, ses habitudes, ses institutions, ses cadres. Une diplomatie illogique, si vous voulez, fondée non pas sur la raison raisonnée, celle qui a dirigé la politique française sous les Jacobins, et qui dirige à l'heure actuelle la politique soviétique, mais une diplomatie basée sur l'étude de cette structure complexe mais pourtant habitable dans laquelle

l'homme Européen passe sa vie. Une diplomatie prudente, car les intérêts en jeu sont gros et entremêlés, et nous marchons tous sur les cendres brûlantes du passé. Une diplomatie pourtant d'un peuple fier et prêt à tous les sacrifices. Une diplomatie franche, sans arrière-pensée et qui se montre aux yeux de tout le monde. Une diplomatie qui évite les grandes phrases, les obligations vagues et qui ne signera rien que le peuple Anglais ne sera pas disposé éventuellement à transformer en action. Tels sont les traits caractéristiques de la politique étrangère de la Grande-Bretagne : tels ils resteront.

L'histoire de la Géologie dans la région gallo-belge

PAR

MAURICE LERICHE,

Professeur à l'Université de Bruxelles et à la Faculté des Sciences de Lille.

Leçon d'ouverture du Cours de Géologie générale et de Géographie physique, à la Faculté des Sciences de Lille, faite le 6 avril 1927 (1).

En reprenant place à la Faculté des Sciences de Lille, après une absence de dix-sept ans, j'éprouve une émotion profonde faite de tous les souvenirs qui m'y rattachent. C'est ici que mon esprit fut forgé par mes maîtres. Je me revois, jeune étudiant, assis à l'une de ces petites tables, et je revois, dans cette même chaire, la grande et belle figure de Gosselet.

C'est ici, dans ce Laboratoire, que j'ai vécu les heures délicieuses et inoubliables des premières recherches. C'est ici, encore, que j'ai connu la joie incomparable qu'apportent les premiers résultats. C'est ici, enfin, que j'eus l'honneur de débiter dans l'enseignement universitaire.

★
★★

Il semblait que toute ma carrière scientifique dût se passer à Lille, lorsque la chaire de Minéralogie et de Géologie de l'Uni-

(1) Cette leçon d'ouverture a paru, à Lille, dans les *Annales de la Société géologique du Nord* (t. LIII, pp. 190-217; 1928). Sa reproduction, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, est illustrée de portraits.

versité de Bruxelles devint vacante. On songea, pour l'occuper, à l'un des élèves du vieux maître, qui, par ses travaux, avait contribué, pour une si large part, à faire connaître le sol de l'Ardenne. Ce choix, si flatteur, contrariait mes projets, et il fallut toute l'insistance affectueuse de Gosselet pour me décider à partir.

★ ★

A l'Université de Bruxelles, l'enseignement de la Géologie avait été jusqu'alors subordonné à celui de la Minéralogie. La chaire de Géologie devint indépendante, mais il fallut tout créer.

On s'attache bien vite à l'enfant qui vient de naître, et l'idée de s'en séparer avant de lui avoir assuré complètement les moyens de vivre et de se développer est pénible à tout cœur de père. C'est pourquoi je serai bientôt amené, après la courte période d'exercice prévue par les règlements administratifs, à réduire mon enseignement à la Faculté des Sciences de Lille.

Dans les leçons qui vont suivre, nous verrons ensemble quelques chapitres de Géologie générale, de Géographie physique et de Géologie historique.

Aujourd'hui, dans cette leçon d'ouverture, je voudrais vous dire quelles ont été les tendances successives de la Géologie et quelles sont ses tendances actuelles. C'est donc l'histoire de cette science que je vais vous retracer à très grands traits. En esquissant cette histoire, je vous parlerai surtout des hommes qui ont représenté ces tendances dans notre région, jusque vers la fin du siècle dernier.

Notre région ! C'est presque toute l'ancienne Gaule-Belgique ; c'est presque tout le Nord de la France et presque toute la Belgique. Elle s'étend du Bassin de Paris à la Campine. Elle comprend le massif primaire de la Haute-Belgique, qui plonge à l'Ouest, sous une couverture de terrains secondaires et tertiaires, et qui est atteint souterrainement par nos puits et par nos sondages.

La Lorraine belge est la seule partie de la Belgique qui doit être exclue de la région gallo-belge. Elle tourne le dos au reste de la Belgique, dont elle est séparée par une véritable barrière : l'Ardenne aride et boisée. Elle s'ouvre vers la Lorraine, et tout y rappelle la Lorraine : le sol, le paysage, le climat, les cultures,

la flore, la faune et même les habitants. Le contraste entre l'Ardenne et la Lorraine est si frappant qu'il trouve son expression dans le langage populaire. L'expression « hors des bois » est employée dans quelques villages de la vallée de la Meuse ardennaise, pour désigner les gens et les choses de la Lorraine.

★
★★

Les origines de la Géologie sont lointaines; les principes élémentaires qui sont à la base de cette science étaient connus des très anciens mineurs, comme le révèlent les plans de travaux de mines qu'ils ont laissés. Mais c'est seulement au XVIII^e siècle que la Géologie apparaît comme une véritable science, qu'elle acquiert son individualité et devient une branche des sciences naturelles.

A l'origine, son étude embrassait aussi celle des minéraux, et la Géognosie, terme sous lequel on la désignait alors, comprenait ainsi la science qui est devenue la Minéralogie.

Le principe très simple sur lequel repose la Stratigraphie, — la partie de la Géologie qui étudie la succession des strates, — est le principe de superposition, en vertu duquel toute couche est plus récente que celle sur laquelle elle repose, plus ancienne que celle qu'elle supporte. Ce principe, connu sans doute depuis longtemps, fut énoncé pour la première fois, au XVII^e siècle, par le danois Sténon.

Des successions locales ou régionales de strates furent décrites un peu partout au XVIII^e siècle, en France notamment, par Giraud-Soulavie, par Monnet et par Lavoisier (1).

Lavoisier, qui a presque autant de titres à l'admiration des géologues qu'à celle des chimistes et des physiologistes, est allé, dans ses déductions, beaucoup plus loin que ses contemporains. Dans un mémoire présenté à l'Académie des Sciences en 1789, et paru en 1793 (2), il fait déjà, parmi les couches que

(1) Ce côté, peu connu, de l'œuvre scientifique de Lavoisier a été récemment souligné par E. HAUG, dans un bel exposé des « Disciplines de la Géologie », paru dans la *Revue générale des Sciences*, n^{os} des 28 février, 30 mars et 30 avril 1921. (Extrait, pp. 41-42.)

(2) LAVOISIER. Observations générales sur les couches modernes horizontales qui ont été déposées par la mer, et sur les conséquences qu'on peut tirer de leurs dispositions, relativement à l'ancienneté du globe terrestre. *Histoire de l'Académie des Sciences avec les Mémoires de Mathématique et de Physique*, année 1789, pp. 351-371, pl. I-VII.

dépose actuellement la mer, une distinction fort nette entre les « bancs pélagiens », formés en pleine mer, et les « bancs littoraux », formés à la côte. Et dans les « bancs pélagiens », il montre les matériaux se répartissant, dans l'ordre de leur grosseur décroissante, suivant des zones de plus en plus éloignées du rivage. Puis il suppose la mer montant, envahissant progressivement la terre ferme, — en transgression comme nous dirions aujourd'hui, — et il montre le déplacement concomitant des zones de dépôts, qui fait que des « bancs pélagiens » viennent se former au-dessus des « bancs littoraux » précédemment déposés. Un déplacement des zones, en sens inverse, se fait « à la mer descendante », — pendant la régression, — et des « bancs littoraux » se déposent au-dessus des « bancs pélagiens » formés pendant la phase précédente. Dans les remarquables planches qui accompagnent le mémoire de Lavoisier (1), on voit l'ensemble des dépôts formés « à la mer montante » et « à la mer descendante », figurant un biseau, fermé vers le continent, ouvert du côté de la mer, et dont le noyau est constitué par les « bancs pélagiens », qu'encadrent les « bancs littoraux ». On trouve là, clairement énoncée, la notion du cycle sédimentaire.

A la suite de son hypothèse, Lavoisier écrit : « Si partout l'observation confirme ce que la théorie indique, il en résultera que ce que j'ai présenté comme une supposition n'en est point une; que c'est une vérité conforme à la marche de la nature, une donnée de l'expérience, une conséquence à laquelle conduit l'observation. » Et comme preuve de ce qu'il avance, Lavoisier décrit trois coupes, qu'il a observées en différents points de l'Ile-de-France : aux environs de Villers-Cotterets, de Meudon et de Saint-Gobain. Dans ces coupes faites à travers la masse des terrains tertiaires du Bassin de Paris, il distingue trois parties : 1° le « banc littoral inférieur », qui correspond à l'ensemble des terrains tertiaires, inférieurs à ce qu'on appellera plus tard le « Calcaire grossier »; 2° les « bancs pélagiens », représentés par des roches calcaires, composées de coquilles — le Calcaire grossier; 3° le « banc littoral supérieur », qui comprend tous les terrains supérieurs au Calcaire grossier.

(1) Voir, en particulier, les planches V et VI.

En réalité, les choses sont plus compliquées que le pensait Lavoisier, et au lieu d'un cycle sédimentaire, c'est toute une série de cycles qu'on observe dans les terrains tertiaires du Bassin de Paris.

Lavoisier ne pouvait aller plus loin dans ses déductions; la science des fossiles, — la Paléontologie, — qui lui eût permis d'entrevoir la pluralité des cycles, n'était pas encore créée.

★

★★

Les fossiles sont connus depuis l'Antiquité. Mais ce fut seulement aux XV^e et XVI^e siècles que Léonard de Vinci, Bernard Palissy — et, plus tard, Sténon — reconnurent leur véritable nature, en les considérant comme des organismes enfouis dans les dépôts des anciennes mers. Avant eux, et longtemps encore après eux, on tint les fossiles pour des germes ayant passé — on ne disait pas comment — de la mer dans les roches. On les considéra aussi comme dus à l'influence des astres. On les regarda encore comme de simples jeux de la Nature. Cette dernière conception ne fut définitivement abandonnée qu'à la fin du XVIII^e siècle.

On conservait alors les fossiles dans de petits musées, que, sous le nom de « Cabinets », les princes, les seigneurs, les grandes actrices même (1) constituaient selon leurs goûts ou leur caprice. Ils y voisinaient souvent avec des œuvres d'art et des instruments de physique. La plupart de ces Cabinets furent nationalisés à la Révolution; ils furent souvent le point de départ de nos musées modernes.

Parfois aussi, grâce à la munificence des princes, on publiait, dans des iconographies, des reproductions des fossiles conservés dans les Cabinets, comme le font encore aujourd'hui, pour les œuvres d'art, les Musées de peinture et de sculpture.

Les plus célèbres de ces iconographies sont celles de J.-J. Scheuchzer (1708), de J.-Th. Klein (1734), de A. Scilla (1747), de Knorr et Walch, de Brander et Solander (1766), de Guettard, de F.-X. de Burtin (1784), de S. Volta (1796), de B. Faujas de Saint-Fond (1799).

(1) M^{lle} Clairon — la célèbre tragédienne, originaire de Condé-sur-l'Escaut (Nord) — avait son Cabinet d'histoire naturelle.

L'iconographie de Burtin (1), intitulée « *Oryctographie de Bruxelles* », et la monographie de Faujas de Saint-Fond (2) — l'« *Histoire naturelle de la montagne de Saint-Pierre de Maestricht* » — sont, parmi ces anciens ouvrages, ceux qui nous intéressent le plus directement.

Dans l'ouvrage de Burtin sont figurés, en effet, les fossiles qu'on trouve le plus fréquemment aux environs de Bruxelles, et qui sont ceux que l'on rencontre dans nos collines de Cassel. La monographie de Faujas de Saint-Fond, sur la montagne de Saint-Pierre, à Maestricht, contient une description, soigneusement et richement illustrée, des fossiles du « Tuffeau de Maestricht » ; elle marque déjà un sérieux progrès sur les publications similaires qui l'ont précédée.



F.-X. DE BURTIN (1743-1818).

Dans tous ces travaux, les précurseurs, dans le domaine de la Paléontologie, cherchent surtout à démontrer l'origine organique des fossiles, et ils s'attachent à mettre en lumière les rapports de ceux-ci avec les animaux et les végétaux actuels.

La Paléontologie ne devint réellement une science que dans la première moitié du XIX^e siècle. Lamarck et Cuvier furent

(1) Chevalier FRANÇOIS-XAVIER DE BURTIN, né à Maestricht en décembre 1743, mort à Bruxelles le 9 août 1818. Médecin du prince Charles de Lorraine, à Bruxelles, puis conseiller du gouvernement de l'empereur Joseph II. Voir la notice sur Burtin par P.-J. VAN BENEDEN. (*Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 43^e année, 1877, pp. 247-258.)

(2) BARTHÉLEMY FAUJAS DE SAINT-FOND, né à Montélimar (Drôme) en 1750, mort en juillet 1819. Professeur au Muséum d'Histoire naturelle, à Paris. Voir l'éloge de Faujas de Saint-Fond par BORY DE SAINT-VINCENT. [*Annales générales des Sciences physiques* (Bruxelles), t. II, pp. 22-32; 1819].

les véritables fondateurs de la Paléontologie animale. Adolphe Brongniart créa la Paléontologie végétale.

★
★★

On reconnut bien vite l'intérêt capital que présente, pour la Géologie, la connaissance des fossiles.

La plupart des défenseurs de la théorie organique des fossiles, au début du XVIII^e siècle, les considéraient comme ayant été transportés, aux points où on les trouve, lors du déluge biblique. Ils ne croyaient pas que les espèces fossiles fussent différentes des espèces actuelles, et ils pensaient que les formes fossiles qui n'étaient pas représentées dans la nature actuelle provenaient des régions inexplorées de nos mers. C'est seulement au début du XIX^e siècle, surtout à la suite des travaux de Cuvier sur les Vertébrés fossiles, qu'est définitivement acquise la notion que la plupart des fossiles sont des formes aujourd'hui disparues (1) et qu'ils diffèrent suivant leur provenance.

Un géologue anglais, William Smith, avait remarqué que les couches qu'il avait distinguées dans son pays pouvaient être caractérisées par des fossiles qui leur sont propres. Au caractère lithologique des couches — caractère extrêmement changeant — on pouvait substituer un caractère beaucoup plus constant, le caractère paléontologique.

Il était donc essentiel de faire connaître ces fossiles, de façon à pouvoir retrouver ailleurs les couches qu'ils caractérisent.

Envisagée sous cet angle, — le fossile étant étudié non plus pour lui-même, mais pour sa seule signification stratigraphique, — la Paléontologie devient ce qu'on appelle la Paléontologie stratigraphique.

Les premiers travaux de Paléontologie stratigraphique — ceux auxquels il faut encore se reporter pour nommer les espèces — furent, en Angleterre, ceux de Parkinson, de Sowerby, de Mantell; en Allemagne, ceux de Schlotheim, de Goldfuss; en Russie, ceux de Fischer de Waldheim, d'Eichwald; en

(1) P.-J. Van Beneden, dans sa notice sur Burtin, attribue à ce dernier l'idée de l'existence possible d'espèces éteintes parmi les fossiles. Cette idée avait déjà été émise en Angleterre, un siècle auparavant, par M. Lister et R. Hooke, mais n'avait pas été partagée par leurs contemporains.

France, ceux de Bruguière, de DeFrance, et surtout ceux d'Alexandre Brongniart. Et c'est alors qu'Alexandre Brongniart reprend l'étude des strates de la région parisienne au point où l'avait laissée Lavoisier; il la complète et la précise, grâce à la nouvelle méthode, dont il montrera, quelques années plus tard, toute la sûreté et toutes les ressources.

L'utilité des travaux de Paléontologie stratigraphique se fait de plus en plus sentir, et alors s'ouvre une nouvelle phase, marquée, dans toute l'Europe, par la publication des grands travaux qui sont les livres de fonds de nos bibliothèques. C'est alors que paraissent : en Angleterre, les travaux de Buckland, de Phillips, de Dixon; en Allemagne, ceux des frères Roemer, des deux frères Sandberger, de Geinitz, de Münster, de Quenstedt; en Bohême, ceux de notre compatriote Barrande; en Italie, ceux de Costa, de Sismonda; en Suisse, ceux de L. Agassiz; en France, ceux de Basterot, de Grateloup, et surtout ceux de Deshayes, d'Alcide d'Orbigny et du Comité de la « Paléontologie française » : de Cotteau, Deslongchamps, Saporta, etc. C'est de cette époque que datent aussi, dans notre région gallo-belge, les travaux de Galeotti (1),



L.-G. DE KONINCK (1809-1887).

(1) HENRI-GUILLAUME GALEOTTI, né à Paris le 10 septembre 1814, mort à Bruxelles, le 14 mars 1858. Son père, qui était italien, vint se fixer en Belgique peu après 1814. H.-G. Galeotti fut naturalisé belge en 1843. Voir la notice sur H.-G. Galeotti par AD. QUETELET. (*Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 25^e année, 1859, pp. 139-148.)

Le mémoire de Galeotti, sur la « constitution géognostique de la province de Brabant », paru en 1835, est le seul ouvrage important que ce naturaliste a publié sur la géologie et la paléontologie de la Belgique. Par la suite, Galeotti consacra à la Botanique la plus grande part de son activité scientifique. Il rapporta de ses voyages en Amérique, et surtout du Mexique, avec les éléments de quelques notes géologiques, un herbier remarquable. Il devint, vers la fin de sa vie, directeur du Jardin d'horticulture — aujourd'hui le Jardin botanique — de Bruxelles.

sur les fossiles de l'Eocène du Brabant, du baron Ph. de Ryckholt (1), de L.-G. De Koninck (2), sur les fossiles du Calcaire carbonifère, de P.-H. Nyst (3) sur les coquilles et polypiers tertiaires. Puis viennent, un peu plus tard, les mémoires de P.-J. Van Beneden (4) sur les Cétacés des Sables d'Anvers.

★ ★

Nous avons vu quelles furent les tendances de la Géologie depuis sa naissance, à la fin du XVIII^e siècle, jusque vers le milieu du siècle dernier. Voyons quels furent, pendant la même période, les représentants de ces tendances dans la région gallo-belge, et quels furent aussi, parmi les géologues, ceux qui contribuèrent le plus efficacement aux progrès de la géologie dans notre région.



P.-H. NYST (1813-1880).

En 1767, Guettard soumettait au ministre et secrétaire d'Etat Bertin, le projet de dresser une « carte minéralogique de la France », destinée à faire connaître la position et l'étendue des matières minérales. Dès que le projet fut adopté, Guettard se mit à l'œuvre. Etant donnée l'importance du travail, il s'adjoignit son jeune ami Lavoisier, et, de leur collaboration, sortirent

(1) Baron PHILIPPE DE RYCKHOLT, né à Grothem (partie du Limbourg cédée par la Belgique à la Hollande), mort à Visé le 14 juillet 1874.

(2) LAURENT-GUILLAUME DE KONINCK, né à Louvain le 3 mai 1809, mort à Liège le 15 juillet 1887. Professeur de Chimie à l'Université de Liège. Voir la notice sur De Koninck par ED. DUPONT. (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 57^e année 1891, pp. 437-483.)

(3) PIERRE-HENRI NYST, né à Arnhem (Hollande) le 16 mai 1813, mort à Bruxelles le 6 avril 1880. Contrôleur de la garantie des matières d'or et d'argent. Voir la notice sur Nyst par ED. DUPONT. (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 48^e année, 1882, pp. 307-324.)

(4) P.-J. VAN BENEDEN, né à Malines le 19 décembre 1809, mort à Louvain le 8 février 1894. Professeur de Zoologie à l'Université de Louvain.

seize cartes, qui furent publiées en 1778. Dans ces cartes, les gisements de matières minérales (roches, minerais, sources minérales) sont indiqués au moyen de signes placés de distance en distance.

Pour accélérer l'exécution du projet, on fit appel au concours de Monnet (1), qui, bientôt, sur le refus de Guettard de continuer de diriger le travail, s'en trouva seul chargé. Monnet voyagea pour achever les cartes commencées par Guettard et Lavoisier, et, en 1780, il publia les observations faites le long de ses itinéraires dans le Nord et l'Est de la France (2).

Dans son ouvrage, Monnet suit le plan tracé par Guettard; il signale et décrit les substances minérales rencontrées dans les régions parcourues. Il représente plusieurs coupes locales, fort bien observées, notamment celle d'un puits de mine à charbon, à Anzin, dans laquelle il remarque — avec un profond étonnement — la discordance entre ce qu'il appelle le rocher (les grès et les schistes du Houiller) et les couches supérieures (crétacées et tertiaires) (3).

Mais Monnet n'essaie pas de relier les faits qu'il constate; il ne voit aucune continuité dans les couches qu'il observe. Son œuvre est plutôt celle d'un minéralogiste que d'un géologue.

*
**

Le premier fondateur de la géologie gallo-belge fut J.-B.-J. d'Omalus d'Halloy (4). Il terminait en 1801 ses humanités, et

(1) A.-G. MONNET, né à Champeix (Auvergne) en 1734, mort à Paris en 1817. Chimiste et inspecteur des Mines.

(2) Atlas et Description minéralogiques de la France, entrepris par ordre du Roi, par MM. Guettard et Monnet, publiés par M. Monnet, d'après ses nouveaux voyages.

La première partie de l'ouvrage a seule paru. Elle comprend: le Beauvaisis, la Picardie, le Boulonnais, la Flandre Française, le Soissonnais, la Lorraine Allemande, une partie de la Lorraine Française, le pays Messin et une partie de la Champagne.

(3) C'est, dit Monnet, « un des exemples les plus singuliers et les plus extraordinaires qu'on connaisse dans la Minéralogie; car si primitivement le terrain (le « rocher ») avait cette disposition, pourquoi les couches qui sont venues se former ensuite dessus n'ont-elles pas pris cette disposition? » Atlas et Description minéralogiques de la France, p. 56, note infrapaginale.

(4) JEAN-BAPTISTE-JULIEN D'OMALIUS D'HALLOY, né à Liège le 16 février 1783, mort à Bruxelles le 15 janvier 1875. Gouverneur de la province de Namur (1815-1830). Voir les notices sur Omalus d'Halloy par ED. DUPONT (*Annuaire de l'Académie*

sa famille l'envoya à Paris, pour y parfaire son éducation mondaine, pour acquérir, comme nous a dit son biographe, Ed. Dupont, « les manières aisées et brillantes qui assurent une supériorité facile dans l'existence de gentilhomme que ses parents lui réservaient ».

Le vernis d'homme du monde, les leçons d'éloquence et de rhétorique que sa famille lui conseillait de prendre, c'est au Jardin des Plantes, alors dans toute sa gloire, qu'Omalius d'Halloy va les chercher. Il y suit avec enthousiasme les cours de Lacépède, de Haüy, de Faujas de Saint-Fond, d'Alexandre Brongniart, de Lamarck, de Cuvier. Il adopte les idées du temps, et au risque de s'attirer les remontrances familiales, il adresse ses lettres « au citoyen Omalius à Halloy ». Et dans l'une de ces lettres, il laisse éclater toute sa joie : « Cuvier, le célèbre Cuvier, nom que les amants des sciences ne peuvent entendre sans émotion, vient de commencer son cours ! »

Après trois séjours à Paris, Omalius est armé et ses explorations commencent. Il procède par la méthode de superposition. Au cours d'un de ses voyages à Paris — car Omalius dédaignait les diligences et voyageait à pied — il a déjà reconnu, à la limite occidentale de l'Ardenne, aux environs de Sedan, la superposition de calcaires horizontaux et tendres — le Calcaire de Lorraine — aux roches inclinées et dures de l'Ardenne. De même, aux environs de Maubeuge, il constate la superposition directe, aux roches dures ardennaises, des terrains de Craie, qu'il a vus, ailleurs, reposer sur le Calcaire de Lorraine.

En 1808, Omalius a déjà parcouru tout le « Nord de la France », c'est-à-dire toute la région qui, au nord de la Picardie et de la Lorraine, s'étend du Pas-de-Calais au Rhin, et il publie le résultat de ses observations dans un mémoire (1) qui est une de ses œuvres capitales.

Il classe les terrains du « Nord de la France » en deux

royale de Belgique, 42^e année, 1876, pp. 181-296) et par J. GOSSELET (*Bull. Soc. géol. de France*, 3^e série, t. VI, 1877-1878, pp. 453-467, et *Ann. Soc. géol. du Nord*, t. VI, pp. 457-477). Voir aussi la biographie que DUPONT a publiée en 1897 (*D'Omalius d'Halloy, 1783-1875*. Publication du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique), et qui est une nouvelle édition, complétée, de la notice parue, en 1876, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*.

(1) J.-J. OMALIUS D'HALLOY, *Essai sur la Géologie du Nord de la France*. (*Journal des Mines*, vol. XXIV, pp. 123-158, 271-318, 345-392, 439-466. Paris, 1808.)

grandes divisions : ceux en couches inclinées et ceux en couches horizontales. Les premiers sont les plus anciens ; ils correspondent aux « terrains de transition » de l'allemand Werner, qui vont devenir les terrains primaires.

Dans ces terrains en couches inclinées, il distingue deux formations principales : 1° la « formation ardoisière » (1), qui ne contient pas de corps organisés — de fossiles ; 2° la « formation bituminifère » (2), qu'il appellera plus tard le « terrain anthraxifère », et qui renferme des empreintes d'animaux et de végétaux. Entre les deux formations se place le « Schiste rouge », lequel comprend, en plus du schiste, du grès et de la brèche (lire poudingue).

Dans les terrains en couches horizontales, Omalius établit quatre grandes subdivisions : 1° la « formation du Grès rouge », qui correspond à notre Permien et au « Grès bigarré » du Trias ; 2° la « formation du Calcaire horizontal » ; 3° la « formation du Grès blanc » ; 4° la « formation du terrain meuble », qui comprend des sables, des argiles, des cailloux roulés, etc., et qui répond à nos terrains quaternaires.

La « formation du Calcaire horizontal » se compose elle-même de trois parties, qui sont, de la base au sommet : a) le « Calcaire de Lorraine », qui contient « des ammonites, des



J.-B.-J. D'OMALIUS D'HALLOY (1783-1875).

(1) Ainsi appelée parce que l'ardoise « est son produit économique le plus important et la substance la plus abondante ».

(2) Parce que l'un de ses caractères particuliers est de présenter les mines de houille les plus riches de la France, et que le calcaire y est toujours imprégné de bitume ».

gryphites (1), des térébratules, etc. »; b) la « chaux carbonatée crayeuse » — la Craie; c) la « chaux carbonatée grossière », qui renferme le calcaire grossier des environs de Maestricht, les sables et les grès calcarifères des environs de Bruxelles — c'est-à-dire le Maestrichtien, le Bruxellien et le Lédien d'aujourd'hui.

Comme on le voit, l'ordre dans lequel se succèdent les grandes divisions de nos terrains est, en général, fort bien observé. Mais Omalius se trompait quand il plaçait au-dessus de l'ensemble hétérogène que représente sa « chaux carbonatée grossière », la « formation du Grès blanc », c'est-à-dire les sables et les grès blancs du Hainaut, qui sont les sables et les grès du Landénien.

*
**

On fait souvent aux géologues la réputation d'être d'infatigables marcheurs. Omalius la méritait mieux qu'aucun autre. Ses trajets journaliers étaient, en moyenne, de quarante-cinq kilomètres; ils dépassaient parfois soixante.

Toujours à pied, il parcourut presque toute la France, et chargé, en 1810, par le Bureau de statistique, de lever la « Carte minéralogique de l'Empire français », il compléta ses voyages. C'est au cours de l'un d'eux qu'il reconnut le relèvement du « Calcaire de Lorraine » — du Jurassique — dans le Pays de Bray.

Omalius n'entendait pas seulement dresser une carte des différentes substances minérales qui constituent le sol de l'Empire français, comme l'avaient fait Guettard et Monnet, pour le Nord et l'Est de la France. C'est une véritable carte géologique qu'il leva.

A la fin de 1813, le lever de la carte était terminé. C'était la première carte géologique de la France.

Les événements de 1814 en suspendent la publication. La carte ne parut qu'en 1822, sous le titre de « Carte géologique de la France et des Pays-Bas » (2).

(1) On dit aujourd'hui gryphées.

(2) Le titre exact est: Essai d'une Carte Géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines, dressé par J.-J. d'Omalius d'Halloy d'après des matériaux recueillis de concert avec M. le Baron Coquebert de Montbret. L'échelle est de 1/4.000.000 environ. La carte est accompagnée d'une notice qui a paru, comme elle, dans les *Annales des Mines*, t. VII, 1822, pp. 353-376.

Les événements de 1814 et de 1815 changèrent aussi le cours de la carrière d'Omalius. Après Waterloo, après la rétrocession de la Belgique aux Pays-Bas, Omalius devint gouverneur de la province de Namur. Sa carrière scientifique était brisée.

On doit déplorer cet événement dans la vie d'Omalius. Ayant subi, à Paris, l'influence de Cuvier et d'Alexandre Brongniart, il n'eût certes pas manqué d'utiliser, lorsqu'elles s'offrirent, les ressources de la Paléontologie stratigraphique, qui lui auraient permis d'apporter plus de finesse dans la dissection des terrains. Ce qui le prouve, c'est l'introduction, dans les éditions successives de son opuscule sur la géologie de la Belgique (1), des listes de fossiles dressées, pour les différents terrains, par Galeotti, par De Koninck, par Nyst, par Chapuis et Dewalque, par Bosquet, par Piette et Terquem, etc.

★
★

Omalius d'Halloy avait été attiré par les grandes explorations; les vues d'ensemble le séduisaient, et il s'était attaché à définir ce qu'il appelait « les grandes circonscriptions géologiques », les « régions ou cantons géologiques », les « régions physiques » — ce que nous appelons aujourd'hui les régions naturelles. Préoccupé surtout de délimiter les grands massifs anciens, il ne chercha pas ou ne parvint pas à déchiffrer l'allure des couches redressées qui les composent. C'est ainsi qu'il ne reconnut pas, dans sa petite patrie, le Condroz, l'allure ondulée des couches, qui y fait réapparaître un grand nombre de fois les mêmes strates, qui reproduit les mêmes aspects, qui donne, dans le Condroz, aux formes topographiques, aux zones de cultures et de forêts, un alignement si remarquable et si constant. Omalius ne voyait là que le chaos.

C'est à André Dumont (2) que revient le mérite d'avoir

(1) J.-J. D'OMALIUS D'HALLOY. Coup d'œil sur la géologie de la Belgique. Les dernières éditions de ce travail sont annexées aux dernières éditions du *Traité de Géologie* d'Omalius. Ce traité eut, sous des titres divers, huit éditions, qui s'échelonnent de 1831 à 1868. Il fut la principale manifestation de l'activité scientifique d'Omalius, après sa rentrée dans la vie privée, en 1830.

(2) ANDRÉ DUMONT, né à Liège le 15 février 1809, mort à Mons le 28 février 1857. Professeur de Minéralogie et de Géologie à l'Université de Liège. Voir la notice sur A. Dumont par J.-J. D'OMALIUS D'HALLOY (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 24^e année, 1858, pp. 91-100).

reconnu l'ordre qui règne dans cet apparent chaos. Dans un travail que Dumont présenta, en 1830 (1), à l'Académie royale de Belgique (2), il montre que les bandes calcaires qui se répètent un certain nombre de fois, dans le Condroz, résultent de plissements qui ramènent les mêmes couches.

Omalius d'Halloy, appelé à juger le mémoire de Dumont, se demandait si les résultats énoncés étaient des faits réels ou simplement le fruit d'une imagination ardente. Il voulut avoir,

sur le terrain et par l'auteur lui-même, la démonstration de ces résultats.

Omalius a raconté son entrevue avec Dumont, sa surprise d'être en présence d'un jeune homme, — Dumont avait vingt ans, — l'excursion qu'il fit, en compagnie de ce dernier, aux environs de Liège, et d'où il rentra convaincu de la réalité des faits avancés par le jeune géologue.

Quelques années plus tard, Dumont était chargé, par le Gouvernement belge et sous les auspices de l'Académie royale de Belgique, de lever la Carte



ANDRÉ DUMONT (1809-1857).

(1) A.-H. DUMONT, Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liège. *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. VIII. Vol. de 374 pages avec 2 planches; 1832.

(2) A cette époque, l'Académie royale de Bruxelles mettait au concours la description géologique des différentes provinces de la Belgique. Parmi les descriptions publiées, il faut citer celle de Cauchy, sur la province de Namur. [FRANÇOIS-PHILIPPE CAUCHY, né à Abbeville (Somme), le 18 janvier 1795, mort à Namur le 6 juin 1842. Français d'origine. Ingénieur en chef des mines, professeur de Minéralogie et de Métallurgie à l'Athénée royal de Namur. — Voir la notice sur Cauchy par A. QUETELET, dans *l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 9^e année, 1843, pp. 77-92].

géologique du royaume (1), et, pendant près de vingt ans, il parcourut le pays.

Dumont était doué d'un sens merveilleux de la stratigraphie ; du premier coup, il atteignit presque à la perfection dans le domaine purement stratigraphique. Les divisions qu'il établit sont encore basées sur le caractère lithologique, mais, pour les établir, il tire aussi un important parti des discordances.

C'est une importante discordance qui lui permet de diviser le « terrain ardoisier » d'Omalius en « terrain ardennais » — qu'on rapporte aujourd'hui au Cambrien — et « terrain rhénan », qui correspond au Dévonien inférieur.

Dumont subdivise ses « terrains ardoisier et rhénan » ainsi que le « terrain anthraxifère » d'Omalius en une série de systèmes — nous les appelons aujourd'hui des étages — dont les noms sont en partie conservés.

L'œuvre de Dumont est considérable, et quand on l'examine de près, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer du labeur formidable, de la sagacité et du coup d'œil surprenant de l'auteur.

*
**

Comme toute œuvre humaine, l'œuvre de Dumont renferme des erreurs, et celles-ci résultent avant tout de sa méconnaissance des fossiles. Dumont n'utilisait que le caractère lithologique et ce qu'il appelait le caractère géométrique : la constance de la puissance d'une formation considérée dans un faible rayon. Cela l'amena à faire des confusions : celle, momentanée il est vrai, de l'Argile d'Ypres, qui est éocène, et de l'Argile de Boom, qui est oligocène ; celle des sables continentaux du Wealdien, à l'Ouest de la Belgique, avec les sables continentaux du Sénonien, à l'Est.

A l'époque où travaillait Dumont, l'utilité des fossiles était pourtant proclamée partout, et Deshayes, terminant sa « Des-

(1) Dumont et Galeotti devaient se partager cette mission. Dumont était chargé du lever des provinces de Liège, de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. Galeotti devait exécuter la carte des provinces de Brabant, d'Anvers, des Flandres et de Limbourg. Par suite du séjour prolongé de Galeotti en Amérique, tout le travail fut confié à Dumont.

cription des coquilles fossiles des environs de Paris », écrivait : « Toutes les personnes occupées de recherches géologiques savent maintenant combien elles ont obtenu d'utiles secours de la connaissance des corps organisés fossiles, répandus dans les couches de la terre. »

Cette vérité, Dumont la contestait; il alla même jusqu'à reprocher aux fossiles d'être souvent une cause d'erreur dans la détermination des terrains (1).

Un instrument ne vaut que par les mains qui s'en servent. La Paléontologie est, dans la pratique de la Stratigraphie, un instrument sûr, mais parfois délicat, qui doit être manié par des mains expertes.

A la vérité, Dumont ne connaissait pas les fossiles. Son ascension rapide dans la carrière de géologue explique cette lacune de son éducation scientifique. Les géologues belges ont parfois fait aux géologues étrangers le reproche de n'avoir pas admis la plupart des noms d'étages créés par Dumont. Pour adopter ces étages, il eût fallu le critérium paléontologique qui permît de les reconnaître en dehors de la région pour laquelle ils avaient été créés.

★
★★

Si c'est justice de rappeler la mémoire de ceux dont les travaux ont exercé une influence profonde sur les progrès d'une science, c'est justice aussi d'évoquer le souvenir de ceux de leurs disciples qui ont propagé leurs méthodes.

(1) A. DUMONT. Sur la valeur du caractère paléontologique en géologie. *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. XIV (1847), 1^{re} partie, pp. 292-312.

Les étranges conclusions auxquelles Dumont arrive, dans cet écrit, — conclusions qui n'ont pour base aucun fait réel, — ont provoqué une vive protestation de la part de De Koninck. [L. DE KONINCK. Notice sur la valeur du caractère paléontologique en géologie. *Ibidem*, t. XIV (1847), 2^e partie, pp. 62-74]. Et dans sa réplique à cette protestation, Dumont maintient non seulement son point de vue, mais déclare encore avoir commis, momentanément, une erreur, qui lui est reprochée, « pour avoir eu trop de confiance dans le caractère paléontologique ». (*Ibidem*, t. XIV, 2^e partie, pp. 112-116).

A. Meugy (1), dans le Nord de la France, se montra l'élève spirituel de Dumont. Chargé par le Conseil général du Nord de lever la carte géologique du département, il s'inspira complètement des idées de Dumont. Il suivit, dans le Nord, les formations que Dumont avait reconnues jusqu'à la frontière. Ses résultats sont consignés dans son « Essai de Géologie pratique sur la Flandre française », paru en 1852 (2), ouvrage qui présente une grande valeur documentaire.

C'était alors l'époque où, sous l'impulsion d'un haut fonctionnaire, Legrand, — conseiller d'Etat et directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, — les Conseils généraux faisaient dresser, le plus souvent par des ingénieurs



ALPHONSE MEUGY.

des Mines, la carte géologique de leur département, à une échelle plus grande que celle de la Carte géologique générale de la France, de Dufrenoy et Elie de Beaumont, carte qui fut publiée en 1842 et qui remplaça celle d'Omalius d'Halloy.

C'est vers cette époque, que paraissent presque coup sur coup, et accompagnées de mémoires explicatifs : la « carte géologique du département des Ardennes » de C. Sauvage et A. Buvignier (1842), la « carte géologique du département de l'Aisne » par le vicomte d'Archiac (1843), la « carte géologique du département du Pas-de-Calais » par du Souich (1851),

(1) ALPHONSE MEUGY, mort en 1892. Inspecteur général des Mines.

(2) Cet ouvrage, publié dans les *Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, est dédié au roi des Belges, Léopold I^{er}.

La carte géologique du département du Nord, à l'échelle de 1/80.000, parut en deux parties : d'abord, en 1852, la partie comprenant les arrondissements de la Flandre française (Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Douai), puis, en 1860, celle correspondant aux arrondissements de Valenciennes, Cambrai et Avesnes. Entre temps, — en 1858, — Meugy publia une carte d'ensemble, qui est une réduction, à 1/240.000, de ses cartes à 1/80.000.

la carte sommaire du département de la Somme, par Buteux (1).

Si nous examinons, dans son ensemble, l'œuvre réalisée par les géologues, dans la région gallo-belge, pendant la première moitié du siècle dernier, elle nous apparaît comme une œuvre essentiellement stratigraphique. Et à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, il semble que la seule Stratigraphie ait à peu près donné tout ce qu'elle peut donner. On ne vit plus alors que sur des choses acquises; on est arrivé comme à un point mort.

Pour apporter des acquisitions nouvelles, il faut employer la méthode qui, ailleurs, a déjà fait merveille; il faut utiliser les ressources de la Paléontologie stratigraphique.

C'est Gosselet (2) qui introduit la méthode dans la région gallo-belge. Elle lui fournit aussitôt de remarquables résultats, dont quelques-uns sont déjà signalés dans sa thèse de doctorat, soutenue en 1860 (3).

L'un de ces résultats est la découverte, ou plutôt la redécouverte du Silurien, en Belgique.

En 1835, à l'occasion de la réunion extraordinaire de la Société géologique de France, — à Mézières et à Namur, — une excursion eut lieu à Grand-Manil, près Gembloux. Au cours de cette excursion, des fossiles furent recueillis dans des schistes qu'Omalius rangeait dans son « terrain ardoisier », et que Dumont attribua, plus tard, à son « terrain rhénan », c'est-à-dire au Dévonien inférieur. Et parmi ces fossiles, un géologue anglais, Buckland, qui prenait part à l'excursion, reconnut une

(1) Le Service de la Carte géologique détaillée de la France ne fut créé qu'en 1865. Les premières feuilles de la Carte géologique à 1/80.000 relatives au Nord de la France parurent en 1876.

(2) JULES-AUGUSTE GOSSELET, né à Cambrai le 19 avril 1832, mort à Lille le 20 mars 1916. Professeur de Géologie et de Minéralogie à l'Université de Lille. Voir la notice sur J. Gosselet par CH. BARROIS (*Ann. Soc. géol. du Nord*, t. XLIV, 1919, pp. 10-47; 1920 — et *Bull. Soc. géol. de France*, 4^e série, t. XX, 1920, pp. 97-109; 1921).

(3) J. GOSSELET, Mémoire sur les terrains primaires de la Belgique, des environs d'Avesnes et du Boulonnais. Paris.

Calymène, voisine d'une espèce du Silurien anglais, et Buckland conclut que les couches de Grand-Manil sont siluriennes.

Malgré son importance, la découverte de fossiles siluriens à Grand-Manil passa inaperçue. On l'oublia. Je l'ai rappelée, il y a quelques années. Pour justifier cet oubli, on suggéra une erreur possible de Buckland. Il serait injuste d'enlever au géologue anglais le mérite de son observation. La valeur de ses travaux n'autorise d'ailleurs pas une pareille liberté d'interprétation.

L'observation de Buckland était depuis longtemps oubliée, en Belgique, lorsque Gosselet retrouva les fossiles de Grand-Manil. Il soumit ses déterminations au contrôle de Barrande, qui venait d'achever ses publications sur la faune silurienne de la Bohême. Il n'y avait pas de doute : les fossiles de Grand-Manil sont bien siluriens.

Comme tout ce qui est nouveau, les résultats de Gosselet, même confirmés par Barrande, n'échappèrent pas à la critique. Tous les géologues belges les contestèrent : G. Dewalque, C. Malaise, Omalius d'Halloy lui-même. De Koninck dresse une liste des fossiles de Grand-Manil, dans laquelle on ne relève que des espèces dévoniennes : la Calymène reconnue par Buckland y figure sous le nom de *Phacops latifrons*. Dumont n'est pas là pour affirmer que le caractère paléontologique peut être une cause d'erreur dans la détermination des terrains.

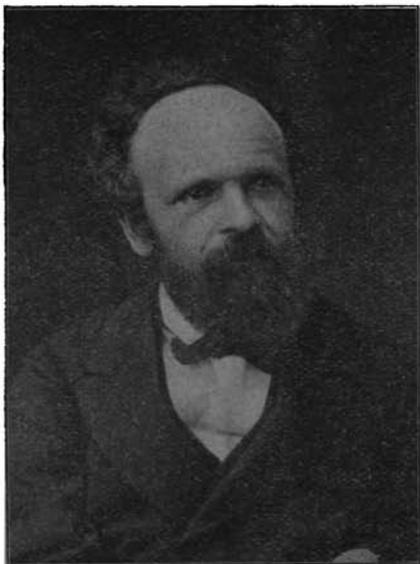
Mais l'instrument est sûr. Les mains qui le manient sont habiles. Le résultat s'impose. Malaise, après l'avoir nié, va le cultiver toute sa vie durant.

C'est aussi à Gosselet que revient le mérite d'avoir fixé, d'une manière définitive, la position respective du Calcaire de Tournai et du Calcaire de Visé, devenus les types des étages Tournaisien et Viséen.

Les premiers travaux de De Koninck, sur les fossiles du Calcaire carbonifère de la Belgique, avaient amené ce paléontologiste à distinguer deux faunes : la faune de Tournai et la faune de Visé.

Or, Tournai et Visé occupent les deux extrémités de la Belgique. A Tournai, comme à Visé, le Calcaire carbonifère est incomplet, et l'on ne voit pas la superposition des deux faunes. De Koninck considérait la faune viséenne comme étant plus

ancienne que la faune tournaisienne. Dans sa thèse de doctorat, en 1860, Gosselet montra que les deux faunes sont superposées dans le Hainaut, que la faune tournaisienne est la plus ancienne,



JULES GOSSELET (1832-1916).
(D'après une photographie quelque peu postérieure à 1870.)

que le Calcaire de Tournai est inférieur au Calcaire de Visé, comme, d'ailleurs, l'avait vu Dumont.

La méthode de la Paléontologie stratigraphique, appliquée à l'étude du Dévonien, devait conduire Gosselet à bien d'autres résultats encore : à la distinction de deux étages dans l'Eifélien de Dumont, à la création de l'étage Frasnien et à la subdivision de celui-ci en zones paléontologiques

★
★★

Tout ce que Gosselet demandait aux fossiles, c'était de fixer la position

du niveau qui les lui avait fournis, de lui permettre de suivre ce niveau, de pousser toujours plus loin la dissection stratigraphique. Ce qu'Alcide d'Orbigny avait fait pour les terrains secondaires, Gosselet l'entreprit pour les terrains primaires. Mais tandis qu'A. d'Orbigny voyait dans les successions de faunes des destructions complètes, suivies de créations nouvelles, Gosselet, sous l'influence des idées de son maître, Constant Prévost, montra, à propos du Calcaire d'Étroëngt, — à la limite du Dévonien et du Carbonifère, — que le changement des faunes n'est pas brusque, qu'il se fait d'une manière insensible, par une évolution lente. Cette idée que Gosselet exprimait en 1857, était déjà celle d'un grand nombre de paléontologistes de cette époque. Elle recevait une confirmation retentissante

quelques années plus tard, lors de l'apparition du livre de Darwin sur l'origine des espèces.

*
**

Dans les régions les mieux étudiées, la Paléontologie stratigraphique paraît bien près d'avoir épuisé tous ses moyens. C'est à de nouvelles méthodes qu'il faut avoir recours.

En Paléontologie stratigraphique, on choisit généralement les fossiles qui paraissent le plus aptes — ou bien par leur détermination rapide, ou bien par leur fréquence, ou bien encore par leur grande dispersion — à caractériser et à suivre un niveau, et, souvent, on laisse de côté tous les autres. Les premiers fossiles sont ce qu'on appelle les « fossiles caractéristiques ». Ces « fossiles caractéristiques » sont précieux, dans la pratique, et il faut apprendre à les connaître.

Mais il faut, aujourd'hui, aller plus loin. Il faut tirer parti de tous les fossiles. Car, c'est seulement l'ensemble d'une faune ou d'une flore qui permettra de reconstituer le milieu dans lequel se sont déposés les anciens sédiments; c'est ce même ensemble qui permettra de distinguer les zones bathymétriques des anciennes mers, de tracer les limites entre les anciennes mers et les anciens continents, de déterminer les caractères du climat pour une époque et une région données; c'est cet ensemble qui permettra, en un mot, de ressusciter la Géographie de la Terre aux différentes époques de son histoire, ce qui est le but suprême de la Géologie.

*
**

On s'est essayé, il y a longtemps déjà, à dresser des cartes représentant l'extension des mers aux différentes époques géologiques. Les auteurs des premiers essais prenaient pour des lignes de rivages les limites d'extension actuelle des formations marines. Ce procédé n'est applicable que dans le cas où l'on peut assister au passage latéral des formations marines aux formations continentales. Dans les autres cas, les anciens auteurs négligeaient l'œuvre de l'érosion. Or, l'étude complète des faunes, jointe à celle des sédiments et des faciès, a permis de tracer, dans nos régions, la limite des mers tertiaires, — dans

certains cas avec une grande précision, dans d'autres avec une approximation satisfaisante.

Les caractères de la faune de nos mers tertiaires, comme ceux de leurs dépôts, montrent que ces mers étaient peu profondes, qu'elles appartenaient à la zone néritique. Les dépôts de la mer yprésienne font peut-être exception. Ces dépôts sont principalement représentés, dans le Bassin belge, par l'« Argile des Flandres », qui forme le sol de presque toute la Flandre.

L'Argile des Flandres a dû se déposer sous des eaux plus profondes que celles qui abandonnèrent les autres sédiments tertiaires. C'est un dépôt comparable à celui des « boues bleues », qui se forme actuellement dans la zone bathyale, entre 200 et 1.000 mètres. Ce qui colore ces boues en bleu, c'est la pyrite, dans un état de division extrême. L'Argile des Flandres, qui est bleuâtre en profondeur, — dans la partie qui a échappé aux altérations de surface, — renferme aussi de la pyrite, dans un pareil état de division. On s'en aperçut pendant la guerre, lorsqu'il fallut faire sauter le saillant allemand de Wytschaete, devenu gênant pour les opérations des Alliés. L'état du sol rendait difficile l'attaque à découvert. On entreprit de la faire en profondeur, par des galeries creusées dans la masse de l'Argile des Flandres, qui est imperméable et sèche. Vous connaissez le succès de l'entreprise. Mais ce qu'on n'a pas dit, c'est que le succès faillit être compromis, dès le début des travaux. L'oxydation de la pyrite se produisit dans les galeries, comme elle se produit à la surface, et il fallut prendre des mesures pour protéger les mineurs contre l'action de l'acide sulfurique formé (1).

★ ★

Beaucoup de terrains, déposés horizontalement dans les bassins de sédimentation que sont les océans, n'ont pas conservé leur horizontalité primitive. On les voit souvent inclinés, parfois même redressés jusqu'à la verticale.

(1) Je dois ces renseignements, sur les travaux qui ont préparé, en avril 1917, l'attaque du saillant de Wytschaete, à M. X. Stainier, professeur de Géologie à l'Université de Gand, qui, pendant les hostilités, fut conseiller, pour la Belgique, auprès du Service géologique anglais.

Cette notion de l'horizontalité primitive des couches redressées est fort ancienne; c'est encore Sténon qui l'énonce, au XVII^e siècle.

L'étude des déformations subies par les couches, postérieurement à leur dépôt, fait l'objet d'une branche importante et séduisante de la Géologie, la Tectonique.

Pendant longtemps, on ne distingua que les dislocations que sont les failles, et les ondulations qui forment les anticlinaux et les synclinaux.

Récemment, il fallut admettre une troisième catégorie de déformations: les charriages. Sous l'action de forces tangentielles puissantes, le flanc normal de certains plis, couchés jusqu'à l'horizontale, ou, tout simplement, des paquets de couches, furent transportés par refoulement latéral: ils furent charriés. On reconnaît les charriages aux superpositions anormales qu'ils ont engendrées, comme celle, générale sur tout le bord sud du grand bassin houiller franco-belge, qui amène le Dévonien au-dessus du Houiller.

Les phénomènes actuels, qui, bien souvent, ont permis de comprendre les phénomènes géologiques, ne peuvent expliquer, ici, le phénomène ancien. Personne n'a vu se produire un charriage, car le phénomène a dû se passer et se passe peut-être encore à une grande profondeur, et il est inaccessible à l'observation.

On a reproduit expérimentalement tous les types de dislocations, y compris les charriages. Mais il faut bien reconnaître que ces expériences de laboratoire ne signifient pas grand'chose. Ce ne sont que des indications, car leur échelle est infiniment petite, et il est impossible de réunir les conditions réalisées par la Nature.

La méthode d'observation étant inapplicable, la méthode expérimentale étant reconnue insuffisante, il faut avoir recours à la méthode spéculative, à l'hypothèse.

Ce que nous demandons à l'hypothèse, c'est de satisfaire notre curiosité, et si elle explique tous les phénomènes observés, elle acquiert presque la valeur d'un fait. Les charriages sont aujourd'hui universellement admis; on ne discute plus que leur ampleur.

C'est sur le bord sud du bassin houiller franco-belge que les premiers phénomènes de charriage furent reconnus. Ils furent observés, en 1863, par deux ingénieurs et géologues belges, F.-L. Cornet (1) et A. Briart (2).



A. BRIART (1825-1898). F.-L. CORNET (1834-1887).
(D'après une photographie antérieure à 1880.)

Ces derniers montrèrent qu'au sud du bassin de Namur, dans la région de Liège et dans le Hainaut, le « grès rouge » du Dévonien inférieur, poussé vers le Nord par un mouvement de translation horizontale, a glissé sur le terrain houiller, dont il recouvre une notable partie (3). Ces constatations furent étendues par Gosselet au bord sud du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais.

Vous connaissez l'intérêt pratique qui s'attache à ces découvertes : le terrain houiller que l'on croyait s'arrêter à l'affleurement — parfois sous les « morts-terrains » — des roches rouges du Dévonien inférieur, se prolonge vers le Sud,

sous le Dévonien charrié, à une distance qui est encore inconnue.

(1) FRANÇOIS-LÉOPOLD CORNET, né à Givry (province de Hainaut), le 21 février 1834; mort à Mons le 20 janvier 1887. Ingénieur et géologue. Voir la notice sur F.-L. Cornet par G. DEWALQUE (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 55^e année, 1889; pp. 519-537.)

(2) ALPHONSE BRIART, né à Chapelle-lez-Herlaimont (province de Hainaut) le 25 février 1825, mort à Morlanwelz le 15 mars 1898. Ingénieur et géologue. Voir les notices sur A. Briart par J. CORNET (*Bulletin de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie*, t. XII, 1898. Mémoires, pp. 268-299) et par C. MALAISE (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 67^e année, 1901, pp. 103-141).

(3) F.-L. CORNET et A. BRIART. Communication relative à la grande faille qui limite au Sud le terrain houiller belge. *Publications de la Société des anciens élèves de l'École des Mines du Hainaut* Procès-verbal de la 36^e réunion (11^e bulletin). Cette communication est reproduite in extenso dans: J. CORNET, Notice biographique sur Alphonse Briart (*Bull. Soc. belge de Géol., de Paléontol. et d'Hydrolog.*, t. XII, 1898, Mémoires, pp. 270-274).

C'est en s'aidant de la coupe schématique du bassin d'Anzin dressée par Gosselet, que Marcel Bertrand put mettre en lumière, dans la formation des Alpes, le rôle prépondérant des mouvements tangentiels, des refoulements.

Dans les Alpes, les masses transportées sont formidables, et le phénomène apparaît plus clairement que dans la région gallo-belge, parce qu'il date d'une époque beaucoup plus récente et que l'érosion n'a pas encore eu le temps d'en effacer les effets.

On sait, aujourd'hui, que les Alpes sont formées d'un empilement de nappes charriées. Parfois, l'érosion a pratiqué, dans l'une d'elles, une ouverture — une « fenêtre » — qui permet de voir la nappe sous-jacente ou le substratum en place.

Maintenant, les rôles sont changés : ce sont les Alpes qui projettent la lumière sur les points restés obscurs de la vieille chaîne hercynienne, dont les restes recouvrent, au Sud, notre bassin houiller. Des « fenêtres » ont été reconnues dans cette vieille chaîne ; des faits nouveaux semblent montrer que plusieurs nappes sont superposées dans le vieux massif charrié. Il ne serait pas surprenant que le massif hercynien de la Gaule-Belgique, dans sa partie la plus compliquée, fût, lui aussi, un pays de nappes.

★ ★

Au cours de l'exposé que je viens de vous faire, vous n'aurez pas été sans remarquer l'influence prépondérante de Gosselet dans l'évolution de la Géologie de la région gallo-belge, pendant la seconde moitié du siècle dernier. Ce serait mal connaître le caractère du vieux maître que de penser un instant qu'il ait pu considérer son œuvre comme une œuvre définitive. S'il revenait parmi nous et s'il la retrouvait au point où il l'a laissée, avec sa brutale franchise, il reprocherait à ses continuateurs de ne l'avoir pas dépassé. Presque toutes les pistes, dans la géologie gallo-belge, Gosselet les a tracées. Certaines sont maintenant devenues de belles et larges routes. Notre ambition sera de vous apprendre à manier les outils qui vous permettront d'en élargir quelques autres.

La notion de parti sous l'Ancien Régime

PAR

FRANS VAN KALKEN

Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres
et à l'Ecole des Sciences politiques et sociales (1).

Pour celui qui étudie les origines et le développement de nos partis politiques contemporains, il est une question qui se pose tout naturellement à l'esprit : y eut-il, sous l'Ancien Régime, dans nos contrées, des groupements dont la formation, l'évolution et les buts peuvent se comparer à ceux des partis de nos jours ? Le problème est malaisé à résoudre. Il n'est pas d'historien belge qui se soit, à ma connaissance, attaché à en poursuivre la solution au XIX^e siècle. Et, d'autre part, je ne retrouve pas trace d'étude des partis politiques, en tant que tels, ni chez les historiens du XVI^e siècle, ni chez les historiographes ou chroniqueurs des périodes antérieures.

On peut dire en principe que, dès qu'il y a formation d'une collectivité petite ou grande, les intérêts contraires, les rivalités d'homme à homme, les luttes pour le pouvoir, l'esprit d'opposition, divisent celle-ci en partis. Déjà lors de la conquête romaine, Indutiomar représentait le parti de la résistance à outrance ; son gendre Cingétorix le groupe des ralliés à la cause romaine.

Il va de soi aussi qu'à toute époque il y eut des audacieux et des extrémistes, des timorés ou des immobilistes et, entre les deux, des « moyenniseurs », modérés opportunistes.

Mais ne nous arrêtons pas à ces truismes. Laissons de côté les divisions provoquées à propos d'un fait unique, local, mo-

(1) Thème de la leçon d'inauguration du cours d'*Histoire parlementaire et législative de la Belgique*, donnée le 8 novembre 1928.

mentané ou personnel. Eloignons également de notre esprit les théories, les constructions abstraites, les « Salentes » de quelques penseurs, d'ailleurs chez nous fort peu nombreux. Plaçons-nous strictement sur le terrain des faits, de l'observation directe des réalités et de leurs enchaînements.

*
**

Le premier concept politique durable qui se constate au début du Moyen-Age est celui de l'Etat fort, bien gouverné et puissamment défendu, incarné dans la personne d'un monarque au pouvoir indiscuté et universel. Venue de Rome, affaiblie dans le chaos des temps mérovingiens, cette notion refléurit sous les successeurs de Pepin de Herstal. Charlemagne deviendra en 800 Empereur d'Occident. Au X^e et au XI^e siècle, le clergé othonien du pays de Liège propagera le respect des Empereurs Romains germaniques à travers le Lothier. Evidemment atténuée par l'individualisme germanique et les troubles du temps, l'image du monarque universel s'associe cependant à des souvenirs confus, ou plutôt à une évocation presque intuitive de splendeur et de force, de paix et de prospérité. Ce culte ne se pratique d'ailleurs que dans l'entourage des souverains, parmi leurs fonctionnaires et agents d'expansion, ainsi que parmi les très rares hommes cultivés fréquentant leur Cour.

D'autre part, depuis la grande évangélisation du VII^e siècle, une vaste conception chrétienne s'est répandue sur l'Europe occidentale. L'Eglise s'est donné pour mission d'évangéliser les masses, d'adoucir les souffrances des êtres humains, d'atténuer les horreurs de la guerre, de coloniser et d'instruire, bref, de réaliser sur terre, autant que faire se peut, le royaume de Dieu.

En lutte permanente avec le Mal, l'Eglise militante vise à une forte organisation de la société chrétienne. Elle-même soumise au Souverain Pontife, elle voudra asseoir son autorité « jusqu'aux extrémités de la terre et jusqu'à la consommation des siècles ».

Déjà Charlemagne avait senti le danger que contenait pour lui cette doctrine. Il avait exigé que le clergé fût éclairé mais lui obéît comme un corps de fonctionnaires. L'Eglise du XI^e siècle se veut, elle, indépendante et supérieure au monde terrestre.

Elle considère comme son droit de pouvoir déposer les empereurs et les rois, de permettre aux papes de libérer les sujets de leurs devoirs envers leur prince.

Le conflit entre le césaro-papisme et la théocratie, entre la Cité terrestre et le représentant de Dieu est fatal. Mais dans nos contrées, éloignées de Rome, très indépendantes à l'égard des Empereurs germaniques, et où par ailleurs ne foisonnaient ni les grands docteurs ni les théologiens illustres, la querelle du Sacerdoce et de l'Empire ne fut que le cadre et le prétexte de luttes pour des fins limitées, personnelles et locales.

La Féodalité, en effet, — très puissante chez nous —, rendit les conflits idéologiques impossibles. Non qu'il faille croire d'une manière trop absolue à la toute puissance du *Faustrecht* à cette époque. Mais le régime féodal ne se borna pas à émietter l'Europe; il établit une confusion totale entre le droit public et le droit privé. Il créa des multitudes d'intérêts particuliers et temporaires, il fit surgir une quantité de droits, de devoirs, de charges et de servitudes. Sur toute la surface de l'Europe, la caste internationale des nobles consume ses forces en contestations et en chicanes: pour un déni de justice, pour un acte de félonie, pour une délimitation territoriale, le statut personnel d'un vilain, une exemption ou une immunité. De tous côtés et constamment le contrat féodal ou seigneurial est rompu. La situation s'envenime par des démonstrations armées et des coalitions de mécontents, s'apaise par des trêves; tout s'arrange enfin par des négociations et des marchandages où la corruption joue son rôle. Toujours en campagne, les nobles se battent en fait assez peu. Ce sont des plaideurs armés qui introduisent une action en razziant des villages. La période féodale est donc une époque de coteries et de cliques. Il serait vain de parler de partis sous Henri l'Aveugle ou sous Henri le Guerroyeur. Il serait absurde de chercher quelque chose de cohérent ou de lucide dans ces mots: parti anglais, parti français, employés parfois pour désigner les amis et féaux des d'Avesnes et des Dampierre.

*
**

Avec le déclin de la Féodalité vont apparaître et s'affronter plusieurs conceptions durables, empreintes d'un certain idéal.

lisme, quoique formées de manière purement empirique et sous la pression des circonstances.

Mentionnons d'abord celle, aussi germanique que latine, du prince justicier, organisateur et défenseur de la Paix. Quoique virtuellement indépendante de la vieille thèse impériale, quoique étroitement enserrée encore dans les cadres féodaux et seigneuriaux, elle se rapproche de la notion antique du souverain fort. Le dynaste du XII^e siècle s'est affranchi de la tutelle de ses grands vassaux, il a organisé une chancellerie, une hiérarchie de fonctionnaires et de collecteurs d'impôts; ses gens d'armes tiennent en respect les derniers nobliaux pillards; ses baillis multiplient les « cas réservés ».

Comme le « bon tyran » de l'Antiquité, le dynaste régional, — qu'il se nomme Baudouin à la Hache, Thierry d'Alsace ou Jean le Victorieux —, veille au progrès de la prospérité générale. Il fait opérer des défrichements et coloniser des régions d'avenir, il crée des bourgs nouveaux et des voies commerciales. (C'est du XII^e siècle que date notamment la grande route du Rhin à la mer.) L'ex-grand seigneur indiscipliné, mué en une manière de roi conscient de ses devoirs, — associés d'ailleurs à des profits, — émancipe la classe servile, prodigue les chartes rurales et les franchises urbaines. Bientôt cette sollicitude universelle fera naître parmi les sujets du prince le sentiment de l'intérêt collectif et le patriotisme régional. Les Liégeois se grouperont en masse sous les bannières de leur évêque Hugues de Pierrepont, pour défendre, en 1213, le sol de la principauté, envahie par les Brabançons. Ces derniers, de leur côté, suivront avec un enthousiasme unanime le duc Jean I^{er} vers la rive gauche du Rhin, pour y disputer la maîtrise du cours de la Meuse à une coalition de princes. Et le chroniqueur Jean d'Outremeuse, pour glorifier Steppes, le chantre Jan van Heelu, pour commémorer Worringen, trouveront des accents que ne désavouerait pas l'école de Jacques Bainville.

En même temps que se fortifie l'action des dynastes se développe celle de nos Communes. Leur prospérité est l'œuvre des Gildes de grands marchands, qui associent un pouvoir despotique à l'exploitation de vastes monopoles commerciaux et industriels. Durs jusqu'à la cruauté, mais fiers de leur ville natale, de sa halle, de son beffroi, les lignages héréditaires unissent étroitement la gloire de la Cité à leur propre puissance. Pleins

d'orgueil, ils font des sacrifices considérables pour fortifier la Commune, l'embellir, étendre son autorité sur le plat pays et lui permettre de se mesurer victorieusement avec les agents du prince.

Il n'y eut pas, cependant, de conflits inconciliables chez nous entre les dynastes régionaux et les patriciens. Encore pénétrés des règles de la vie féodale, les uns et les autres eurent entre eux des rapports de vassal à suzerain parfois fort tendus, mais non la volonté de se détruire mutuellement. Les chocs entre leurs pouvoirs ou droits respectifs furent fréquents; ils n'en gardèrent pas moins un caractère périphérique.

Avec l'éveil de la démocratie urbaine, au XIV^e siècle, il ne peut être question de simples conflits accidentels ou de réactions contingentes. Sans doute, les insurrections démocratiques de ce temps furent en bonne partie dues à la triste situation du prolétariat urbain, asservi à la tutelle économique et à l'arbitraire des Grands. Sans doute, les répercussions de la guerre de Cent Ans et les épidémies y exercèrent leur influence. Mais les revendications des métiers présentent un certain aspect programmatique, simple, frappant, qui fait songer aux plateformes électorales de nos jours. Vainqueurs, ils exigent — en Flandre, après Groeninghe; dans le pays de Liège lors de la paix d'Angleur (1313), — l'inscription des candidats aux fonctions publiques sur les registres des corporations. En pays flamand, ils imposent également l'emploi de la langue vulgaire comme véhicule administratif.

La caractéristique essentielle des programmes politiques au XIX^e siècle est qu'ils s'adaptent à des principes directeurs, qu'ils visent à la réalisation, peut-être lointaine, d'un idéal susceptible d'enthousiasmer les masses. Même lorsque le parti tend à la prédominance d'une classe, il prétend — en dernière analyse — créer pour le groupe social entier un « meilleur devenir ».

Or, au XIV^e siècle aussi, nous apercevons certains rudiments d'éthique sociale. Jusqu'alors, dans l'entourage des princes comme au sein des lignages, l'esprit régnant avait été celui d'une supériorité d'ordre divin, immanente, normale, nécessaire, indiscutable. Avec le succès des corporations il semble que naisse au sein des masses une conscience — encore trouble il est vrai — de droits naturels méconnus, puisés dans la force

du nombre et la valeur du facteur travail. La fermentation démocratique est générale en Europe. A l'affaiblissement du principe d'autorité et à la décadence du clergé, correspondent des élans mystiques, des mouvements sociaux niveleurs (celui, par exemple, des *Kerels* de la West-Flandre [1323-1328]), des réactions sanglantes contre un régime d'inégalité sociale auquel le déshérité ne veut plus se résigner.

Bien plus : les démocraties en rébellion se soutiennent mutuellement et les ordres mendiants ne leur dissimulent pas leurs sympathies. Tisserands brabançons, armuriers liégeois, paysans de Wat Tyler, Maillotins de Paris, suivent avec passion les péripéties de la lutte entre le comte de Flandre et les *Chaperons Blancs*. L'écrasement de la *weverie* gantoise à West-Roosebeke, en 1382, entraîne un découragement général parmi les prolétaires.

Enfin, de même que nos partis ont actuellement une structure solide, avec des chefs, des recruteurs, une caisse, des couleurs, des signes de ralliement, parfois même des milices, les partis populaires du XIV^e siècle tenaient des réunions publiques, se groupaient sous une dénomination commune (*Chaperons Blancs*, *Vrais Liégeois*) et organisaient leur défense. A l'égal des *leaders* socialistes contemporains, les tribuns gantois, brabançons ou liégeois n'appartenaient pas tous au peuple. Les plus illustres, comme les Artevelde, les Coutereel, les Henri de Dinant et les Raes de Heers, étaient sortis des rangs de la grande bourgeoisie.

Et cependant, malgré tant d'analogies, veillons à ne pas pousser trop loin notre travail comparatif. Car, dès l'origine, l'effort démocratique du XIV^e siècle fut privé du caractère lié, méthodique, je dirais volontiers aussi « légal », qui marque d'une manière essentielle l'action des milieux politiques contemporains.

Le programme des *Chaperons Blancs*, des *Vrais Liégeois* ou des *Creesers* resta nettement médiéval et particulariste. Il ne fut pas celui de libres citoyens, férus d'égalité, mais de gens de métier empêtrés dans la poursuite ou la défense empirique de monopoles, de privilèges urbains et corporatifs.

Victorieuse, la démocratie du XIV^e siècle devint une démagogie intolérable. Loin de chercher à organiser par étapes un « meilleur devenir », un état social mieux ordonné, les extrémistes flamands ou liégeois bravèrent à plaisir leurs princes,

provoquèrent sans motif d'implacables rancunes, se gaussèrent des modérés — quitte à solliciter leur aide en cas de débâcle — et assouvirent leurs haines par des exécutions barbares (rappe-lons la mort de Pierre Lanchals à Bruges, en 1488; celle du septuagénaire Liévin Pijn à Gand, en 1539).

A l'assemblée populaire de la Collace, pandemonium tumultueux, les motions et les votes ne respirent que colères contre les villes voisines, que fureurs contre les métiers rivaux. Il n'y eut malheureusement pas d'Aristophane médiéval pour nous laisser le portrait de ces capitaines débraillés et vantards : Jean Yoens, doyen des bateliers gantois en 1379, Liévin Boone, sorte de Cléon de la truelle qui, en 1452, rencontra son Brasidas dans la personne du valeureux bâtard Corneille. Même les grands chefs : les Artevelde, les Raes de Heers, sont désaxés par la griserie d'un pouvoir inattendu autant que sans contrôle. Dans ce chaos, l'idée de parti reste flottante et ne sollicite pas l'attention des chroniqueurs de l'époque. Imagine-t-on langage plus prosaïque, plus matériel et terre-à-terre que celui de Raes de Heers, s'adressant aux Liégeois, vaincus en 1467 par le Téméraire, à ces Liégeois que lui-même a entraînés vers les pires aventures : « Me voilà maintenant un homme pauvre, car tout ce que je possède se trouve au comté de Looz et les Lossains se sont rendus à discrétion aux ennemis. Si vous m'aviez permis de partir lorsque j'en ai demandé la permission, je serais un puissant seigneur, parce que le roi de France n'a jamais désiré s'attacher nul homme autant que moi. Vous m'avez causé une perte de plus de cent mille florins... Je vous demande maintenant de me conduire en sûreté hors du pays... » Et l'excellent chroniqueur Adrien d'Oudenbosch, qui rapporte ces paroles, en affirme l'authenticité : « Celui qui écrit cette chronique était présent et a tout entendu » (1).

Faut-il s'étonner de ce qu'un conflit formidable entre le Prince et la Commune ensanglante le XIV^e et le XV^e siècles ? D'une part le prolétariat vaqueur a repris le dessein dominateur des patriciens. Comme la Convention, héritant du programme d'expansion de la monarchie capétienne, la *weverie* se montre autoritaire, conquérante, annexionniste. Elle est aussi dure que

(1) Je dois la communication de ce curieux texte à l'obligeance de M. P. Harsin chargé de cours à l'Université de Liège.

les lignages envers le plat-pays et plus insolente encore envers le souverain.

D'autre part, sous l'influence naissante de l'esprit de la Renaissance, nos dynastes s'orientent vers la centralisation monarchique. Il ne s'agit pas d'une extension de la conception féodale du suzerain fort, respecté de ses vassaux tout en dépendant virtuellement d'eux, mais d'un réveil de la notion antique du monarque absolu, tout puissant grâce à son armée et à ses ressources financières, grâce aussi à la collaboration d'une élite d'administrateurs, de juristes, d'experts financiers.

Si l'on veut bien ne pas trop s'arrêter à des considérations sentimentales à propos de drames de palais, de décimations de familles nobles ou d'hécatombes — pour des fins somptuaires — de pauvres diables jaugés à cette époque par les Grands de la terre avec l'indifférence tranquille que pourrait avoir un vivisecteur contemporain pour ses cobayes, il faut reconnaître que la notion despotique a quelque chose de fascinant. Qu'elle s'attache, comme dans l'Asie ancienne, à des monarques-dieux, formant avec leurs empires un ensemble panenthésé, ou, comme à Rome, à des conquérants-législateurs, elle s'associe toujours à un idéal de grandeur, d'ordre, de prospérité et de haute culture.

Si l'on entend par « despote éclairé » un monarque porté à respecter dans ses sujets des citoyens, à leur donner conscience de leurs droits, à les instruire et les émanciper, alors cette dénomination est bien du XVIII^e siècle. Mais si l'on désigne par ces mots le prince qui a un sens instinctif, religieux, profond, de sa mission, le prince dont « le bon plaisir » et la « volonté-loi suprême » sont de développer les richesses naturelles du pays, de défricher, de coloniser, d'étendre les relations commerciales, d'imposer une majestueuse paix intérieure, de grouper les artistes, les lettrés, les savants dans des centres d'élection, enfin d'édifier des monuments impérissables pour commémorer son règne, alors on peut virtuellement appeler « despotes éclairés » tous les grands rois absolus de l'Histoire. Quelques cas éphémères de démence ou de sénilité, quelques règnes abjects à issue dramatique, ne peuvent que rehausser le souvenir d'un Marc-Aurèle ou d'un Haroun-er-Reschid.

La Renaissance, donc, fit apparaître comme souhaitable et légitime à nos dynastes et à leurs conseillers que le Prince

possédât la plus forte autorité possible, qu'il défendît le « bien commun » contre les privilèges et les monopoles de classe, qu'il substituât les mercèdes aux droits et les récompenses aux exigences.

D'où l'interminable lutte, commencée contre nos grandes et altières républiques urbaines par Louis de Male, poursuivie par « Philippin aux Longues Jambes », par le Téméraire et par Maximilien. D'où la paix de Cadzand de 1492 et l'ultime révolte des *Creessers*. Avec la promulgation de la « Concession caroline », en 1540, les temps nouveaux sont définitivement établis. Vaincues, malgré des prodiges d'endurance et d'héroïsme, les démocraties urbaines rentrent dans le « droit commun ». Les magistrats municipaux ne seront plus désormais que de dociles agents du Prince.

Cependant, quel que soit le prestige de la notion absolutiste, elle implique l'obéissance passive et la servilité. C'est pourquoi elle ne triompha jamais complètement dans nos contrées accoutumées à la libre discussion, à la critique et à la pratique du *self-government* par le mouvement urbain. Dès le XIV^e siècle, nous voyons les trois Ordres du pays de Liège et du Brabant imposer à des princes nationaux gaspilleurs ou à des nouveaux-venus suspects parce que étrangers leur contrôle et leur tutelle financière. En 1316, la paix de Fexhe est dictée à Adolphe de La Marck; quarante ans plus tard, Wencesclas de Luxembourg doit accepter la célèbre Joyeuse-Entrée.

Faut-il, parce que la genèse du premier de ces actes forme un épisode de la lutte entre les Grands et les Petits, parce que le second fut élaboré avec le concours actif des chefs-villes brabançonnes, y voir des victoires du « parti démocratique » ?

Au premier aspect, la chose paraît vraisemblable. Le contrôle des finances est également prévu dans la Grande Ordonnance d'Étienne Marcel (1357), dont l'accent annonce Quatre-vingt-neuf ! Le « droit de résistance au prince », inscrit en toutes lettres dans nos chartes provinciales, leur donne quelque apparence révolutionnaire ou tout au moins frondeuse.

Mais à y regarder de près, on s'aperçoit que leur caractère « démocratique » se retrouve seulement dans le fait qu'elles sont rédigées en faveur de toute la population, appelée à bénéficier du haut en bas de l'échelle sociale aux avantages de la liberté individuelle, de l'inviolabilité du domicile et du juge-

ment par droit et sentence. Pour le reste, ces chartes n'ont aucune tendance anti-dynastique. Elles n'ont pas pour but de faire du souverain une sorte de marionnette entre les mains du peuple. Elles se bornent à prendre des précautions normales sensées, élémentaires, contre d'éventuels abus du pouvoir, contre des dangers d'arbitraire révélés par l'expérience. Et, par cela même, il appert qu'elles sont essentiellement l'œuvre des classes « constituées ». Car, en fin de compte, qui a le plus d'intérêt à la conservation des garanties fixées par les anciens privilèges, à la protection contre les caprices du prince et de ses agents, à la consécration du principe du vote annuel de l'aide — associé au droit de remontrance — sinon les classes possédantes et dominantes ?

Donc nos célèbres chartes provinciales du XIV^e siècle prouvent avant tout ceci : la volonté de la plus authentique noblesse, du haut clergé, des plus riches abbés, des magistrats et doyens des plus anciennes cités, bref, de tous les éléments imbus de conservatisme et de traditionalité, la volonté — dis-je — de participer au gouvernement du pays et de prendre une part de responsabilités dans les circonstances solennelles. Il ne faut pas s'y tromper : les États généraux et provinciaux du XV^e siècle ne seront pas des Chambres de Représentants. Ni leur procédure, ni leurs votes, ne pourront jamais se comparer à ceux des assemblées délibérantes issues du suffrage universel.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que, du moment où le prince consent à respecter les clauses de la charte provinciale, celle-ci constitue pour lui une garantie solennelle du loyalisme de ses sujets. La Joyeuse-Entrée, la Paix de Fexhe, sont des pactes utiles aux deux parties contractantes et sauvegardant leurs droits réciproques. Elles ont créé chez nous une forme de monarchie tempérée par la structure organique de l'État, à laquelle Charles-Quint lui-même n'a pas hésité à se soumettre et qui est restée en honneur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Quelques institutions centrales de cohésion et de contrôle, la convocation de « jointes » ingénieusement composées, l'emploi opportun du « droit de compréhension », ont suffi pour rendre la situation tolérable pour nos souverains, même pour les plus puissants et les plus étrangers à nos contrées.

Aussi, considérant que la confection de nos chartes provinciales coïncide avec les violents troubles démagogiques du

XIV^e siècle, considérant également que ces troubles ont dû impressionner profondément les contemporains, je croirais volontiers qu'elles furent, aux yeux de ceux qui en élaborèrent les articles et en signèrent les stipulations, bien moins des conquêtes démocratiques que des instruments de concentration conservatrice et de préservation sociale.

★
★

Les grands travaux de l'historien Pirenne ont montré sous l'action de quels facteurs s'épanouit dans les Pays-Bas méridionaux une « mentalité confédérale », une conscience d'intérêts communs, propres à toutes les provinces. Elle résulta de la politique de concentration bourguignonne, de la création d'institutions communes de contrôle, de l'organisation des États généraux (1463), du rôle économique d'Anvers, enfin, de certains actes complémentaires de Charles-Quint : constitution des Pays-Bas en État souverain en 1548, inséparabilité de nos provinces décrétée par la Pragmatique Sanction d'Augsbourg de 1549, réforme unificatrice intérieure de 1531. Deux splendides périodes de richesse matérielle, de triomphe artistique et de progrès de la culture générale, en moins de cent ans, furent la récompense de la politique intelligente de nos monarques. Le Brabant devint le centre des « pays de par-deça », Bruxelles assumait avec autorité son rôle naissant de capitale. Une fierté légitime, associée à une grande audace dans les entreprises et à une franchise d'expression presque inconnue à cette époque, donnèrent à nos pères une physionomie particulièrement glorieuse, dans le beau et même un peu dans le fâcheux sens du terme. « Les gens de ce pays », écrivait un Anglais du XVI^e siècle en voyage dans les Pays-Bas, « semblent plutôt être des seigneurs que des sujets. »

Il n'est pas surprenant que, dans un pays où l'opinion publique s'exprimait d'une voix si intense, il se soit formé dès la fin du XV^e siècle un parti national dont le rôle fut célèbre. Encore ne faut-il pas chercher dans cette expression l'idée d'un organisme méthodique poursuivant activement des fins déterminées. Passif à l'état normal, le parti national ne réagit que lorsque ses intérêts permanents et communs sont en péril. Il ne veut pas que la politique des dix-sept provinces soit identifiée avec

celle des Habsbourg. Il prétend assurer la défense du territoire avec le concours de troupes nationales et non de lansquenets étrangers. Il exige que les fonctionnaires et les juges soient nationaux, que les droits des Etats soient respectés, que le souverain soit un « prince naturel », pétri de respect pour les privilèges acquis depuis des siècles par les aïeux de ses loyaux sujets.

Que ce programme — jadis dénommé « bourguignon » — soit défendu les armes à la main par Philippe de Clèves, capitaine-général de la Flandre, contre Maximilien d'Autriche, enseigné avec une ténacité discrète au jeune Charles de Luxembourg par son précepteur Guillaume de Croy ou proclamé avec une rude franchise, devant Philippe II ébahi, par les Etats généraux de 1559, il a toujours son même caractère défensif, permanent et unanime. Dans nos sociétés contemporaines, les partis divisent la communauté en groupements de force ou d'influence à peu près équivalentes. Peut-on considérer qu'il en est de même lorsque d'un côté se rencontrent les membres de la noblesse, de la grande bourgeoisie possédante, du clergé, les conseillers des Cours provinciales, les membres des Etats, les doyens des métiers, bref, la totalité de ceux qui représentent l'opinion publique, alors que dans le camp adverse ne figurent que de rares courtisans, deux ou trois jurisconsultes et un lot bariolé de capitaines étrangers ? Peut-on à proprement parler dénommer parti, selon notre conception moderne, un groupe qui, totalise, englobe toute une Nation ?

*
**

Bientôt, cependant, des événements importants allaient donner au parti national un aspect moins compact, moins strictement continu et cristallisé ! Philippe II ne sera pas seulement le défenseur de la Foi, il ne rêvera pas seulement d'ériger nos provinces en citadelle de la catholicité et, partant, d'y poursuivre avec une rigueur inflexible l'œuvre d'extirpation de l'hérésie entreprise par son père. Il nourrira de vastes projets, basés sur une conception gouvernementale étatique absolutiste et, pour ce faire, il voudra « espagnoliser » ses diverses possessions de par-deça et de par-delà.

D'autre part, le calvinisme fait son apparition chez nous vers 1560. Par la voix intrépide de ses pasteurs, il ne se borne pas à

exiger la liberté des cultes et la libre disposition de places de sûreté. Il gagne à son idéal confessionnel-républicain les gens de plume, les détaillants, les *keine luyden* et, tout spécialement, les ouvriers de la Flandre gallicante et du Hainaut. Voici que, sous l'influence de Genève, fleurit chez nous une conception qui tend au partage de la société en communautés de fidèles gouvernés par leurs pasteurs. Des consistoires et des synodes, où se manifesteront le sectarisme le plus rigide et l'égalitarisme le plus niveleur, auront pour mission de subordonner les pouvoirs du Prince au bon plaisir du peuple de Dieu. Au travers de ce plan, où le pharisaïsme s'associe bizarrement à l'idéalisme le plus désintéressé, rayonne déjà une affirmation épurée des droits naturels de l'individu.

Voici donc que, de deux côtés à la fois, les privilèges, qui sont, selon la forte parole du conseiller Morillon, « chair tenant aux ongles des Belges », se trouvent mis en péril. Dès le début, l'esprit naturellement tolérant de nos pères, influencés par les doctrines d'Erasmus et de Cassander, avait répugné à l'emploi de l'Inquisition pour la défense de la foi. Mais il ne s'agissait pas seulement d'une question de tact ou de sensibilité. Le nouveau régime pénal d'exception, joint à l'espagnolisation systématique des institutions, menaçait tout l'édifice politique érigé patiemment au cours des siècles révolus. Et d'autre part, il ne pouvait être question pour l'opinion catholique modérée, expression de la pensée des classes possédantes et dirigeantes, de se laisser brimer par une démagogie hérésiarque !

Décrire les fluctuations de l'opinion catholique moyenne, c'est faire toute l'histoire de la révolution du XVI^e siècle. Le Compromis des Nobles est un acte d'énergie : il exprime la volonté nationale de faire coopérer les Etats généraux à l'établissement d'une législation concernant les protestants. Les excès des iconoclastes ramènent les modérés vers Marguerite de Parme. Le régime de terreur, instauré par le duc d'Albe, puis la Furie espagnole les replacent aux côtés des réformés. Longtemps, le prince d'Orange nourrira l'espérance de fonder avec le concours de tous les patriotes une république fédérative indépendante. La Pacification de Gand, de 1576, sera en grande partie son œuvre. Mais le « faict de la religion » sera la pierre d'achoppement de ce généreux effort. Après avoir interprété la Pacification de Gand de vingt manières différentes, les catho-

liques belges, définitivement éloignés des patriotes protestants par l'effroi que leur ont causé la « Gueuserie gantoise » de 1577 et les excès démagogiques du « Comité des XVIII » à Bruxelles, se rallieront aux propositions transactionnelles d'Alexandre Farnèse.

Tout bien considéré, ces partis du XVI^e siècle, eux non plus, ne ressemblent pas encore aux nôtres. Si déjà ils ont plus que les fractions politiques des siècles précédents la notion de l'action pacifique et légale, il n'en apparaît pas moins de la lecture des discours, apologies, anathématisations et autres libelles qui pullulent à cette époque, que ces conseillers du Taciturne, ces théologiens bardés de syllogismes, ces juristes imprégnés de belles-lettres, ces humanistes confits en érudition, sont encore fortement soumis à la discipline scolastique et aux servitudes du Moyen-Age. Ce ne sont entre eux que discussions pédantes et sans issue sur la grâce, le salut, le cas de conscience, la licéité du tyrannicide. Ce ne sont que tentatives verbeuses, écrites en un langage ampoulé, de concilier — comme le voulait Juste-Lipse — le christianisme, ou — comme l'espérait Erycius Puteanus — l'épicurisme, avec la morale des Écritures. Et constamment, hélas, l'argument *ad hominem*, la menace de mort résonnent dans le cliquetis des arguments entrechoqués.

Aussi, que reste-t-il de programmatique à discerner dans la grisaille des passions apaisées, lors du « transport des Pays-Bas » sous le sceptre d'Albert et d'Isabelle ? D'une part, le culte persistant, mécanique, « routinisé » — si j'ose dire — du programme national de 1559 au sein des Etats provinciaux et des Conseils de justice, D'autre part, dans l'entourage des Archiducs, la conception Renaissance du monarque absolu, sauvegarde du salut public et de la hiérarchie sociale, sous cette réserve cependant que la garantie suprême de l'ordre gît dans la crainte première de Dieu et dans le respect de son Eglise. Rien d'essentiellement nouveau, on le voit, rien qui console de trente ans de guerre civile et d'un déluge de littérature pamphlétaire.

C'est sur l'opposition de ces deux tendances que la technique politique aux Pays-Bas continuera à vivoter pendant près de deux siècles. L'esprit public y est d'ailleurs devenu sans force. Les grandes guerres du XVII^e siècle, la décadence de l'Espagne, la fermeture de l'Escaut par les Provinces-Unies, le sys-

tème de la Barrière, ont ruiné matériellement nos provinces et, par contre-coup, amené l'effondrement de l'Intelligence. Les savants, les hommes cultivés ont émigré vers les pays voisins. Il faut tenir compte, en outre, du processus accéléré de la cléricatisation générale, après la rupture de l'union des dix-sept provinces. Les jésuites, les carmes, les récollets dominent l'enseignement et toute la culture intellectuelle. La censure des livres est rigoureuse.

A cet engourdissement correspond une politique sénile et surannée. Les métiers s'agitent pour la réacquisition de quelques privilèges périmés. Le gouvernement cherche sournoisement à augmenter ses pouvoirs, mais « s'arrête et fait le mort à la moindre alerte » (Pirenne). Les minuscules partis de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e, Chiroux et Grignoux à Liège, Carabiniers francophiles ou Cuirassiers austrophiles à Bruxelles, ne sont que des factions, des coteries. Vers 1750, la vie aux Pays-Bas est, au témoignage de Voltaire, si « retirée et douce » qu'elle ressemble à s'y méprendre à l'ennui.

*
* *

En conclusion de cette longue analyse, il m'apparaît qu'il n'y a pas de sérieux rapprochement à faire entre les partis de nos jours et ceux de l'Ancien Régime.

Au point de vue de l'organisation, l'agencement de ces derniers est nul. Il n'existe dans le Passé, en principe, ni liberté de réunion ou d'association. La censure ecclésiastique et gouvernementale paralysent le développement de la pensée chez les gens cultivés; l'analphabétisme rend impossible le contact avec les masses. Les communications de ville à ville, de quartier à quartier sont difficiles. Comment créer des partisans, susciter des enthousiasmes, forger une opinion publique avec le seul secours de quelques gazettes contrôlées et de pamphlets aussi mal imprimés que laborieusement composés? N'oublions pas que l'organisation méthodique d'un parti politique est généralement la phase dernière et décisive d'une affirmation de l'opinion. Chez nous, le parti libéral ne fut réellement organisé qu'après le congrès de 1846 et le parti catholique mit vingt ans encore avant d'en arriver à être non plus seulement l'expression d'un sentiment collectif mais un organisme de combat.

L'élaboration d'un programme, d'autre part, est, avant la fin du XVIII^e siècle, trop généralement et rapidement contrariée par l'appel à l'action directe, par le recours à la force. L'homme du Moyen Age et des Temps Modernes suit les voies légales sous l'empire de la crainte que font naître en lui les rigueurs d'un droit pénal draconien; il ne semble guère en saisir le sens philosophique et la signification supérieure. En outre, les terrains sur lesquels s'affrontent les opinions adverses sont restreints, les adversaires se connaissent. Aussi les luttes de parti ont-elles presque toujours le caractère de querelles de famille, de clan, de quartier. Certes, les « démocrates » Grignoux reprennent avec affectation la dénomination ancestrale de « Vrais Liégeois ». Mais les chefs de ces « gens mécaniques », ces avocats besogneux, ces bourgeois aisés, flanqués de leur clientèle, que font-ils au cours de tout le XVIII^e siècle, sinon chercher à « s'emparer du gouvernement publicq » par « tintamares, alarmes et autres impétuositez ? » (1). Et lorsque seigneurs, chanoines et chefs de compagnies chiroux tiennent le haut du pavé, c'est à leur tour de créer : « Aux Traistres !... Tuons, massacrons cette maudite engeance !... »

Reste à parler de l'élément idéalistique qui imprègne les programmes contemporains. Il semble totalement absent de la politique médiévale et presque autant de celle du XVI^e siècle. A une époque où la notion suprême est soit le triomphe du royaume de Dieu, soit la prédominance du principe autocratique, tout effort de pensée indépendante devient ou bien hérésie, ou bien rébellion, et le plus souvent les deux à la fois. Il est possible de se révolter sous l'Ancien Régime, mais point de discuter, d'opposer doctrine à doctrine, conviction à conviction, rêve à rêve.

Et si je ne m'abuse, il me semble aussi que nos pères avaient une manière plus directe, plus matérielle, plus empirique de considérer les choses. L'ampleur du dogme, la souveraineté de la foi ne laissent place qu'à des contingences, auxquelles il faut s'adapter par la recherche de solutions concrètes et temporaires. Sans grands moyens d'action pour affronter l'enchaînement des

(1) *Le Jugement et censure du portrait racourcy de La Rocque*, édition de 1645; réédition de Liège par H. HELBIG (1883). Je remercie ici encore M. Harsin pour ses glanures dans ce pamphlet chirou.

circonstances, les politiques de jadis n'éprouvent pas le même embarras que nous vis-à-vis du complexe, la même horreur de l'obscur. La tradition, les usages des ancêtres, même contradictoires et absurdes, ont pour eux un puissant attrait. Encore rapprochées du surnaturel et des superstitions, leurs conceptions cérébrales sont nuageuses, leurs appropriations lentes et compliquées.

Pour sortir de cet état d'invertébration politique, il a fallu bien des efforts, bien des tâtonnements : le lent travail préliminaire des juristes, des théoriciens du droit naturel et du droit des gens, des docteurs jansénistes, des princes de l'Eglise, des philosophes spiritualistes, des gazetiers hollandais et anglais, des pamphlétaires français du XVII^e et du XVIII^e siècle. Le protestantisme modéré ouvre les voies au respect de l'individu, l'Encyclopédie fait triompher les Droits de l'Homme. De la révolution d'Angleterre à celle d'Amérique, le mouvement d'émancipation des individus comme celui des masses s'amplifie au point que sa courbe va se confondre avec l'orbe terrestre. Alors enfin la pensée politique moderne s'affine et s'éclaircit. Soumise à des méthodes rationnelles, aux disciplines de la science expérimentale, elle devient résolument optimiste, elle affirme sa foi dans le progrès de l'humanité, elle prend souci de créer sur cette terre un « meilleur devenir », « *a life worth to be lived at* ». Le XVIII^e siècle lui communique à titre définitif sa passion d'agir selon un plan et des principes, de poursuivre un idéal, soit de liberté, soit de justice, soit d'ordre et de respect du pouvoir établi. La théorie et l'abstraction accompagneront désormais toute innovation, toute entrée en campagne. Et avec elles aussi ces vertus nouvelles et timides encore : l'esprit de compréhension, la sensibilité, la tolérance.

Compte rendu de la XI^e Semaine Sociale Universitaire
(La Structure sociale d'une Grande Ville)
[L'Agglomération bruxelloise]

PAR

MAX FAUCONNIER.

INTRODUCTION

L'agglomération bruxelloise a fourni le sujet des exposés et des observations de la XI^e Semaine sociale universitaire (24-29 septembre 1928) ayant pour objet l'étude de la « Structure sociale d'une Grande Ville ».

Est-il bien nécessaire de dire combien cette étude était dans l'esprit de l'institution fondée par feu Emile Waxweiler: l'examen réaliste des faits sociaux ?

La grande ville, en effet, est un phénomène social particulièrement intéressant et fécond en enseignements multiples, ainsi que l'expliqua M. Mahaim au cours de l'exposé introductif. Si ce phénomène n'est pas propre à notre temps — l'antiquité orientale, grecque et romaine eut ses cités: Ninive, Babylone, Thèbes, Rome — aucune époque cependant ne connut les villes géantes d'aujourd'hui, comme New-York (7 à 8 millions d'habitants), Berlin (plus de 4 millions), Londres (4 à 6 millions, suivant les circonscriptions) où la vie moderne s'épanouit dans toute sa splendeur et dans toute sa fiévreuse activité. La Belgique, à cet égard, présente un caractère particulier: pays de gros bourgs, aucune ville n'y a pris encore un tel développement, mais cependant plusieurs agglomérations denses s'y sont constituées au cours du XIX^e siècle: Bruxelles, Anvers, Liège, Gand. La première, notamment, comprenant une population qui approche du million, semblait donc désignée

pour servir de sujet à l'analyse de la « structure sociale » d'une grande ville.

Le thème de cette analyse avait été tracé comme suit par l'éminent professeur à l'Université de Liège, M. Mahaim, qui préside également à la direction de la « Semaine sociale »

« L'époque contemporaine est celle du développement des agglomérations urbaines. Il y a déjà vingt ans que A. de Foville écrivait : « L'Europe actuelle porte plus de villes de 500,000 âmes et au-dessus que l'Europe d'il y a cent ans ne portait de villes de 100,000 âmes. »

De ce phénomène social caractéristique de notre siècle, nous avons un exemple intéressant sous nos yeux : celui de l'agglomération bruxelloise. La XI^e Semaine sociale en abordera l'étude avec son souci habituel du positif et du concret.

On voudra connaître tout d'abord les conditions géographiques du site où s'érige Bruxelles et l'on recherchera, en s'aidant de l'histoire, les raisons et les modalités de son développement. Quelles sont les populations qui se sont ainsi réunies en cet espace relativement restreint et en si peu de temps? D'où viennent-elles, quels sont leurs caractères propres, et quelle est, dans le passé et dans le présent, l'allure de leur mouvement démographique : naissances, mariages, décès? Question essentielle qui sera élucidée dans la mesure où ce sera possible, d'après les données les plus sûres.

Le rapprochement de masses d'hommes entraîne une modification dans la structure des classes sociales : l'opulence et le faste sont presque au maximum dans les grandes villes, l'aisance et le bien-être des classes moyennes voisinent avec la gêne, la pauvreté et la misère qui y prennent des dimensions et une intensité inconnues ailleurs. De là l'importance particulière de l'Assistance Publique et des œuvres charitables.

Ensuite viendra l'étude des besoins de la grande ville. Toute agglomération est essentiellement une accumulation de maisons et un réseau de rues, de voies d'accès. Nous demanderons à des experts de cette science moderne, l'urbanisme, de nous montrer sur place les traits propres de l'habitat et du groupement de Bruxelles, en y rattachant le progrès des moyens de transport en commun et isolés.

Nous irons ensuite nous rendre compte de la façon dont sont assurés tant d'autres besoins de la ville et de ses communes environnantes : l'alimentation, le vêtement, le chauffage, l'éclairage, etc., les conditions d'hygiène, ainsi que ces besoins collectifs qui ont moins d'importance pour les petites agglomérations, mais qui

en acquièrent davantage chez les grandes : la police, la surveillance de la voie publique et des mœurs, la circulation, etc.

Nous n'oublierons pas les divertissements de tous genres qui sont également un élément de la vie et qui portent la marque du temps, du caractère et des idées.

La Ville est aussi un cerveau qui rayonne : nous étudierons ses institutions d'instruction, sa presse, ses arts, et nous voudrions faire une synthèse de sa psychologie sociale.

L'organisation bruxelloise communale est très originale: elle est composée de quatorze municipalités qui ont, à côté de traits communs, bien des caractères particuliers. Au point de vue administratif, elle forme une communauté extrêmement curieuse dont l'analyse doit instruire le sociologue. Les rapports de ces communes entre elles, leurs rapports avec la Province et l'Etat ne seront pas négligés, pas plus que les problèmes qu'ils soulèvent au point de vue des finances publiques, des impôts, des régies et de la politique sociale en général. »

La complexité de ce thème apparaît aussitôt à l'esprit du lecteur. Aussi ne s'étonnera-t-on point que le programme réel de la Semaine — encore qu'il ait, aux yeux de certains, semblé bien chargé — n'ait pu en réaliser toutes les promesses. C'est pourquoi ses organisateurs, en s'efforçant d'élaborer un programme cohérent et se développant selon un ordre logique, ont dû se résoudre à opérer parmi les sujets d'exposés et les institutions qui s'offraient si variés et si multiples, un choix judicieux de ce qui leur paraissait à la fois le plus typique et le plus propre à la grande ville. Ainsi ont été nécessairement élaguées, mais non sans regrets répétés, non seulement des visites à des institutions déjà visitées au cours de Semaines précédentes, mais encore une foule de communications et visites intéressant la vie intellectuelle (enseignement, bibliothèques, musées, art, théâtre, musique), la vie spirituelle (manifestations religieuses et philosophiques), voire la vie politique, telles qu'elles se présentent dans la capitale.

Aussi bien, la Semaine sociale, qui ne dispose que d'un temps strictement limité, a-t-elle moins pour but une étude approfondie et complète d'un sujet, que d'initier ses participants aux aspects généraux des faits et des problèmes sociaux, de leur en montrer les solutions générales et de susciter surtout chez eux l'observation objective, la libre réflexion et le jugement critique.

A cet égard, nous croyons pouvoir affirmer que la XI^e Semaine sociale n'a failli ni à son programme particulier, ni à son esprit fondamental (1).

LE MILIEU GÉOGRAPHIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE

LA GÉOGRAPHIE.

Avant d'aborder l'étude de la ville de Bruxelles et de son agglomération actuelle, il importait d'en situer l'emplacement dans leur milieu géographique et d'en esquisser les développements historiques. Ces deux exposés introductifs furent faits, avec l'autorité qu'on leur connaît, par MM. Hegenscheidt et Des Marez, tous deux professeurs à l'Université.

Le site géographique où la ville s'est établie et développée présente des formes variées de relief : plaine d'alluvions sillonnée par une rivière, la Senne; collines; plateaux. Des altitudes très diverses les caractérisent : celle de la vallée varie de 25 m., en aval de Loth, à 12 m. à Vilvorde, soit une pente de 0^m65 sur une distance de 22 km.; tandis que la pente de la Senne n'est que de 0^m40; plus resserrée en amont de Loth, la vallée y accuse une pente supérieure à la moyenne, la rivière y ayant touché le fond rocheux du sol. Une conclusion s'impose aussitôt : la navigation, jadis, devait être plus aisée vers Bruxelles que vers Hal.

D'autre part, si l'on considère l'altitude dans une autre direction, on constate qu'elle passe successivement de 170 m. aux environs de Braine-l'Alleud, au faite de la crête qui sépare les vallées de la Senne et de la Dyle, à 126 m. à l'Espinette, à 80 m. à la porte de Namur et à 20 m. à l'embouchure du Maelbeek, vers Haeren.

Enfin, une dernière remarque générale s'impose au sujet de la disposition des versants de la vallée dont l'asymétrie est nette-

(1) Nous tenons à exprimer ici toute notre reconnaissance aux conférenciers de la Semaine qui ont bien voulu nous confier le texte de leur communication. La place dont nous disposons ici nous a, malheureusement, contraint de restreindre considérablement l'usage que nous aurions souhaité en faire.

ment accusée : tandis que la pente du versant ouest est faible (boulevard Léopold II, chaussées de Gand et de Ninove, celle du versant est, au contraire, est fortement accentuée (rue Dupont, Jardin Botanique, Montagne de la Cour) et trouve sa plus forte émergence à l'altitude 100 (derrière le parc de Saint-Gilles) où elle domine de 80 m. la vallée très proche.

Ces versants, où des nappes d'eau très nombreuses se sont formées, présentent des accidents nombreux par où se produit l'écoulement des eaux et notamment celles de cinq ruisseaux qui, jadis, y avaient creusé leur lit. Ces vallons existent encore aujourd'hui (Jardin Botanique, colonne du Congrès, Université, église de Saint-Gilles) et alternent avec des terrasses qui ont joué un rôle dans la formation de la ville, telles celles où sont établies les églises de Haeren, d'Evere, Sainte-Gudule et de la Chapelle.

Séparée de la vallée de la Senne par le plateau du haut de la ville, la vallée du Maelbeek, moins étendue mais plus étroite, prend naissance au bois de la Cambre, se prolonge vers Haeren, avec une pente très forte et est le siège d'inondations fréquentes.

C'est dans ce site géographique qu'est née et s'est développée, en s'y adaptant, l'agglomération bruxelloise et cette adaptation se manifeste, non seulement, par l'exemple des établissements humains, mais dans la localisation des industries dont M. Hegenscheidt a tracé également un aperçu synthétique.

La vie d'une ville réclame, en effet, non seulement une production interne, agricole et industrielle, destinée à satisfaire à ses besoins propres, mais, par les facilités qu'elle offre au commerce et à l'activité économique, elle suscite et favorise l'essor des métiers et des industries. Déjà vérifiée dans les villes du moyen-âge, cette tendance s'est nettement accusée au XIX^e siècle dans l'agglomération bruxelloise et si les activités de ce genre n'y sont pas spécialisées, elles y sont au contraire d'une extrême variété. Tandis, en effet, que la banque, le gros commerce, comme le commerce de luxe se sont établis de préférence dans le centre et le haut de la ville, les industries sont réparties dans le bas de la ville, à proximité des gares de chemin de fer et le long des cours d'eaux, et tandis que les unes sont disséminées, d'autres se trouvent groupées (par exemple :

la chaussure à Forest, la meunerie au Nord, les filatures et les tissages au Sud).

La recherche des causes de ces localisations ou de leur absence pourrait, conclut M. Hegenscheidt, faire l'objet d'une curieuse étude.

L'HISTOIRE.

Quelle devait, au cours des temps, être l'attitude de l'homme vis-à-vis de ce milieu géographique dont les aspects avaient été si clairement décrits par M. Hegenscheidt ? Ainsi que l'expliqua l'érudition aisée, illustrée de cartes et de clichés, de M. Des Marez, les premiers habitats humains s'établirent sur les collines bordant la vallée de la Senne, délaissant les terres marécageuses de celle-ci, et les fouilles ont permis de constater que les premiers groupes historiques ont succédé aux emplacements mêmes des établissements préhistoriques : des substructions de « villas » romaines ont été mises au jour sur les hauteurs d'Uccle, de Laeken, d'Etterbeek, d'Anderlecht où l'on trouva, de même, les restes d'un cimetière franc ; de l'époque romaine subsistent encore aujourd'hui des tronçons de route entre Laeken et Vilvorde et en plein cœur de la ville : la rue Haute, en effet, suit le tracé, à flanc de coteau, d'une voie qui allait rejoindre la grande route romaine reliant Cologne à la mer du Nord.

Mais au X^e siècle se produit un événement, considérable non seulement pour l'époque, mais encore au point de vue de ses conséquences historiques : dans l'une des îles formées par les bras de la Senne, l'île Saint-Géry, le duc de Lotharingie établit un château-fort, tellement bien défendu par la disposition des lieux qu'aucun ennemi ne songea jamais à l'assiéger. Et aussitôt, de la route romaine se détache une route militaire suivant le tracé actuel des rues du Treurenberg, de la Montagne, du Marché aux Herbes, des Pierres et Saint-Géry.

Et dès lors aussi est amorcée la formation territoriale de la Cité : quittant les terres fertiles des collines où ils étaient disséminés, les habitants descendent dans la vallée, s'installent, aux XI^e-XII^e siècles, autour du castrum, y luttent sans doute contre la boue ingrate, mais en triomphent, jouissent de la sécurité et nouent des relations. Bientôt, à l'activité agricole du début

succèdera le négoce : un débarcadère recevra les marchandises amenées par eau, un marché sera établi, un forum constituera le lien de réunion. Progressivement cette structure primitive se développera grâce, au XII^e siècle, à l'industrie drapière et au XIII^e la Cité a acquis déjà une importance telle que la construction d'une première enceinte est devenue nécessaire; un siècle plus tard, une seconde enceinte occupe l'emplacement des boulevards extérieurs actuels et au XIV^e la morphologie de la ville peut être considérée comme achevée, marquant le triomphe du facteur économique sur le facteur géographique primitif.

Mais cet achèvement de la formation territoriale de la Cité même n'entrave pas son développement au delà des remparts de la deuxième enceinte : de modestes noyaux d'individus s'établissent dans les plaines qui les bordent et l'on voit ainsi naître la plupart des faubourgs d'aujourd'hui : Saint-Gilles et Molenbeek-Saint-Jean (1295), Laeken (1331), Schaerbeek (1301), Saint-Josse-ten-Noode et Ixelles (XVI^e s.), Anderlecht (1394), qui formeront la Cuve de Bruxelles, vaste agglomération dotée d'une unité politique et administrative que viendra supprimer et morceler un décret du Comité de Salut public. Au début du XIX^e siècle et plus près de nous, au XX^e, divers projets sont conçus, mais en vain, en vue de la reconstitution de cette unité et à l'heure actuelle la réalisation administrative et intégrale du Grand Bruxelles est, pensons-nous, loin d'être proche. A peine quelques annexions partielles ont-elles permis, de 1835 à 1921, à la Ville de s'adjoindre les territoires indispensables à ses légitimes extensions.

Néanmoins, les petites agglomérations établies dès le XIII^e siècle dans son voisinage immédiat se sont petit à petit développées et particulièrement au cours du XIX^e siècle : l'importance prise, tant au point de vue de leur population que de l'aménagement de leurs quartiers neufs, par des communes comme Schaerbeek, Saint-Gilles, Ixelles, notamment, en est le vivant témoignage. Et depuis environ une trentaine d'années, cette phase de croissance s'est étendue à des communes restées rurales jusqu'alors : par exemple Berchem-Sainte-Agathe, Grimberghe, Woluwe-Saint-Pierre et Saint-Lambert, Boitsfort, Uccle, qui forment désormais les confins d'une vaste agglomération urbaine, aux aspects naturels si variés et dont les origines lointaines furent, on l'a vu, des plus modestes.

Une caractéristique du développement morphologique de la Ville est celle du régime des impasses, propre à Bruxelles, et qu'on ne retrouve guère ailleurs, sinon en Flandre, sous la forme néanmoins différente des ruelles de villes comme Bruges et Gand.

La ville du moyen âge, limitée par son enceinte fortifiée et exposée à des attaques fréquentes, devait pourvoir, en cas de siège, à la nourriture de sa population. C'est pourquoi les plans anciens et postérieurs cependant au développement extra-muros de la ville, montrent le maintien de champs de cultures intérieurs. A l'origine, quelques maisons isolées bordaient les chemins qui y donnaient accès, mais bientôt la population devenant de plus en plus dense, les maisons de ce genre se multiplièrent et donnèrent naissance aux impasses dont un bon nombre subsistent encore aujourd'hui dans le centre de la ville et notamment rue Hautè. Faut-il, après les projections et les détails fournis par M. Des Marez, dire que les conditions de logement et de vie y sont vraiment indignes de notre temps ?

Enfin, l'esthétique urbaine a retenu également son attention et les conditions de celle-ci résultent de celles mêmes dans lesquelles s'est formée et développée la Ville. Bruxelles, en effet, au contraire de certaines villes neuves de l'étranger, créées de toutes pièces par des architectes audacieux ou modernistes, est une cité millénaire, aux rues étroites et tortueuses établies en vue d'une activité et d'une civilisation toutes différentes de la nôtre. De là donc les chemins de terre de jadis et les constructions primitives élevées sans ordre aucun.

Néanmoins, le souci d'une ordonnance volontaire n'échappa point à nos ancêtres et dès le XIV^e siècle ils songèrent, à Bruxelles, en restaurant la Halle au pain, à faire placer devant elle une fontaine et à prescrire l'alignement des maisons. Préoccupation identique lors de la reconstruction de la Grand'Place après le bombardement de 1695, comme de la création de nouvelles places et de promenades publiques (le Tour à la mode, au XVII^e s. supplanté, plus tard, par l'Allée Verte) et d'ensembles remarquables, au XVIII^e s., tels ceux des places des Martyrs et Royale, et du Parc avec ses abords d'une harmonie à la fois sobre et majestueuse.

L'aménagement de la Ville fut poursuivi encore au XIX^e s., dont l'œuvre essentielle fut l'installation d'une Galerie vitrée,

la première en Europe, d'un égout collecteur, du voûtement de la Senne et de la création des boulevards du Centre. Les travaux de la future exposition de 1935 ne manqueront sans doute pas de contribuer, dans une large mesure, à l'urbanisation des quartiers neufs de Neder-over-Heembeek, annexés en 1921.

Le temps limité dont il disposait défendit à M. Des Marez, ainsi qu'il en avait l'intention, d'amorcer, en rattachant le passé au présent, la plupart des questions, telles celles des voies de communication, de l'habitation, des grands magasins, de l'hygiène, etc., figurant au programme de la Semaine. Ainsi fut, nécessairement, restreint son exposé d'un intérêt si attachant.

LA COMMUNE ET SON STATUT

Ces deux exposés introductifs ayant situé l'objet de la Semaine depuis les origines jusqu'au seuil de l'époque contemporaine, la question qui se posait alors était celle de savoir à quel statut est soumise la Ville dans l'organisation politique et administrative belge. Une substantielle communication de M. Vinck, Directeur de l'Union des Villes et Communes belges, fixa les traits généraux de ce statut ainsi que des fonctions qui incombent à la commune.

L'organisation administrative belge comprend une hiérarchie de trois pouvoirs : au sommet l'État, au centre la Province et à la base la Commune ; celle-ci, comme les deux premiers, dispose de la capacité de prendre des décisions dont l'observation par ses administrés, est obligatoire et en outre d'une large autonomie qui lui permet d'exercer toute une série d'activités en dehors de l'intervention des deux autres pouvoirs qui lui sont hiérarchiquement supérieurs. C'est là l'aboutissement victorieux de luttes contre le pouvoir central qui, dans le passé, furent souvent épiques et ont été ressuscitées actuellement à propos de l'indépendance locale en matière de fiscalité communale.

La commune belge comprend des organes politiques et des organes administratifs. Les premiers sont représentés par le conseil communal, émanation directe du corps électoral, et qui délibère sur les destinées de la commune, et par le collège échevinal, dont les échevins sont choisis au sein du conseil et par lui-même, qui forme l'exécutif chargé de veiller à l'application des décisions et à l'administration courante. Ils sont présidés

tous deux par le bourgmestre nommé par le Roi et choisi soit dans le conseil, soit en dehors de lui ; ainsi le bourgmestre est non seulement un représentant du pouvoir central investi, en outre, d'un pouvoir judiciaire, attendu qu'il est le chef de la police locale, mais encore le chef des organismes administratifs comprenant les divers services : travaux publics, enseignement, finances, etc.

Quant à la qualité, bonne ou mauvaise de l'administration locale, elle dépend essentiellement à la fois de la conscience et de la capacité professionnelles, tant des élus politiques que des fonctionnaires eux-mêmes. A cet égard, leur indifférence, voire leur ignorance appellent encore mainte amélioration parmi laquelle celle de leur « capacitarisation ». Cette œuvre a été entreprise à la fois par l'Union des Villes où les plus curieux d'entre eux trouvent une documentation abondante et variée sur toutes les innovations en matière d'organisation des communes et par certaines administrations provinciales qui ont organisé, à l'intention des employés communaux, des cours de droit et de pratique administrative.

LA POPULATION. — LES CLASSES SOCIALES

LA POPULATION.

L'étude de l'agglomération bruxelloise devait nécessairement débiter par celle de la population qui la compose. Cet exposé démographique fut l'œuvre de M. Olbrechts, professeur à l'Université, qui l'illustra d'une série de remarquables diagrammes inédits et d'une abondance de données statistiques que nous ne pouvons, à notre grand regret, songer à reproduire ici.

Dès l'abord il importait, pour lui, de déterminer les limites territoriales formant le sujet de sa démonstration. Fallait-il adopter la méthode assez arbitraire, du rayon géométrique de 5 ou 10 km., ou valait-il mieux choisir comme critérium la densité de la population (au moins dix habitants à l'hectare), ou encore le point de vue dynamique qui considère la rapidité de l'accroissement de la population ? La combinaison de ces deux derniers principes permit à M. Olbrechts de considérer l'agglomération comme formée de dix-neuf communes, y compris

Evere, Auderghem, Ganshoren, Uccle, Woluwe-Saint-Pierre, mais à l'exclusion de Haeren et de Neder-over-Heembeek.

Dans ces limites territoriales, quelle fut, au cours du XIX^e s. l'allure du mouvement démographique ? Le tableau ci-dessous :

	Population	
	Agglomération	Bruxelles (Ville)
1846.....	199,891.....	118,239
1866.....	307,227.....	149,000
1880.....	433,749.....	147,200
1900.....	621,576.....	154,899
1920.....	798,875.....	118,858

montre que la population de cette agglomération a quadruplé de 1846 à 1920, alors que pendant la même période celle du royaume entier n'augmentait que de 72 % ; celle de la Ville même est en décroissance depuis 1900. C'est là, d'ailleurs, un phénomène commun à toutes les grandes villes dont le centre se dépeuple au profit de la périphérie. La densité de la population par hectare à ces différentes époques apporte l'éclatante démonstration de ce dernier fait, et d'une manière plus frappante encore son accroissement absolu dans les différentes communes et particulièrement dans celles de la banlieue immédiate, telles, notamment, Uccle, Forest, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Berchem-Sainte-Agathe, Watermael-Boitsfort, à partir de la période 1880-1900.

D'autres facteurs essentiels de l'expansion démographique sont, d'une part, l'excédent des naissances sur les décès, d'autre part, dans une proportion plus grande encore que le premier, l'excédent de l'immigration sur l'émigration, et enfin le taux de la mortalité.

Le premier de ces facteurs tend, de plus en plus, à s'affaiblir. Cet excédent est tombé, en effet, pour Bruxelles et ses huit faubourg immédiats (moyennes annuelles) de 3,429 en 1876-1880, à 1,170 environ en 1911-1920. En outre, à Bruxelles (1^{er} district) les décès excèdent régulièrement les naissances depuis 1912 (sauf en 1921 et 1922) et à Saint-Josse-ten-Noode depuis 1904.

Enfin, au point de vue du taux de la mortalité, les statistiques

permettent des conclusions favorables, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Mortalité par 1000 habitants :	
	Royaume	Bruxelles (Ville)
1867-1870 (moyenne annuelle).....	22.4	19.6
1896-1900 (moyenne annuelle).....	18	19.2
1913 (moyenne annuelle).....	14.6	14.5
1925 (moyenne annuelle).....	13.1	12.4

Ainsi donc, le taux de la mortalité dans le pays entier est en décroissance et celle-ci est plus accentuée encore à Bruxelles (Ville).

LES CLASSES SOCIALES

Cette population, dont l'accroissement continu a permis la formation de cette vaste agglomération, est non seulement multiple dans son nombre, mais encore infiniment variée quant à la condition des individus qui la composent. Cette différenciation, dont les critères sont nombreux et déterminent, dans la structure de cette population, l'existence de groupes distincts les uns des autres, de classes sociales ayant chacune ses caractéristiques propres, fut analysée avec une grande pénétration d'esprit par M. Mahaim, encore qu'il se défendit d'apporter une explication définitive d'une question qui exigerait des études longues et des statistiques abondantes.

La politique a souvent troublé le sens véritable de la notion de « classe sociale », mais si on l'envisage uniquement au point de vue sociologique — le seul susceptible d'en apporter une définition scientifique — on peut dire que ce qui caractérise les différentes classes sociales c'est un certain nombre d'habitudes communes, de façons de penser, des similitudes de milieu, d'éducation, d'hérédité, qui font que chacune de ces classes adopte vis-à-vis des faits sociaux une attitude semblable et finit par posséder une conscience particulière qui lui est propre. C'est en ce sens qu'il est permis de parler des classes noble, bourgeoise, riche, intellectuelle, peut-être même artiste.

Sans doute, ces classes ne sont pas figées : un dynamisme constant les anime, modifie leur composition par le passage d'individus d'une classe à l'autre. A cet égard, d'ailleurs, le revenu, les besoins, l'activité professionnelle ou sociale consti-

tuent des éléments utiles à la détermination de leurs caractères respectifs.

Rapprochant ensuite les besoins des revenus, M. Mahaim crut pouvoir proposer une répartition de la population de Bruxelles, comme de celle de toutes les grandes villes d'ailleurs, en trois grandes classes sociales offrant chacune l'exemple d'une série d'échelons : les classes riche, bourgeoise et pauvre. L'abondance des revenus caractérise évidemment la première dont les membres, cependant, vivent dans le faste, l'opulence ou la simple richesse, selon que leurs revenus leur permettent de satisfaire ou non leurs besoins, indispensables et superflus, jusqu'à l'extrême limite de la fantaisie; dans la classe bourgeoise peuvent être distinguées la haute, la moyenne et la petite bourgeoisie qui vivent dans l'aisance, le bien-être ou dans un état qui, sans connaître la gêne, réclame cependant une certaine restriction des besoins; enfin, la classe pauvre connaît la pauvreté, l'indigence, le dénuement ou la misère selon que ses besoins sont réduits au strict nécessaire, voire insatisfaits temporairement ou d'une manière continue.

Des distinctions d'un caractère analogue pourrait être établies à propos de chacune de ces classes, si l'on déterminait la hiérarchie, non de la mesure dans laquelle les besoins sont satisfaits, mais de ces besoins eux-mêmes, tels le logement, le vêtement, l'alimentation, les plaisirs, etc.

Quant aux revenus que l'on peut attribuer à chacune d'elles, il serait bien difficile d'en fixer les limites exactes, les statistiques fiscales, à cet égard, étant rares sinon muettes. Néanmoins, des informations personnelles permirent à M. Mahaim d'invoquer quelques chiffres établis d'après les déclarations en vue de l'impôt de 23,288 intéressés et d'après lesquelles la répartition des revenus, en 1925, aurait été la suivante, en % :

Revenus de — de 5,000.....francs	42.5
» » 5 à — de 10,000.....	32.9
» » 10 à — de 25,000.....	18.2
» » 25 à — de 50,000.....	4.2
» » 50 — de 100,000.....	1.4
» » 100 à — de 250,000.....	0.5
» » + de 250,000.....	0.3
	<hr/>
	100 %

D'autre part, d'après la même source, le revenu *moyen* des habitants de Bruxelles aurait été de 10,734 francs en 1925 (soit environ 20,000 francs aujourd'hui), tandis que le revenu *médian* n'aurait été que de 7,224 francs et que l'ensemble du revenu de tous les déclarants, sur la base du revenu moyen, aurait été de 3 milliards 156 mille francs, soit environ 7 à 8 milliards aujourd'hui.

Mais, ces chiffres ne constituent, empressons-nous de le dire, que des indications toutes générales, les revenus réels afférents à chaque échelon des diverses classes sociales présentant une extrême diversité comme aussi des écarts parfois considérables, dont seule une étude approfondie, et peut-être hérissée de difficultés de tous genres, pourrait établir l'exacte répartition.

LES BESOINS

Dans l'étude de la grande ville et de sa population, celle de ses besoins essentiels devait évidemment occuper une place importante. Faute du temps nécessaire, cette étude dut être restreinte à celle de certains aspects du logement, de l'alimentation, du chauffage, d'autres besoins, tels ceux de l'instruction publique, de l'enseignement professionnel et artistique, d'art, de distraction, etc., ayant malheureusement dû être délaissés. Des premiers nous nous bornerons à donner un court aperçu.

LE LOGEMENT.

Le problème du logement dans la grande ville n'est pas simple, particulièrement à l'heure actuelle, et apparaît sous des aspects divers selon la catégorie de la population que l'on envisage. S'il est même, à cet égard, multiple, celui du logement populaire est certes le plus grave, le plus étendu et le plus urgent.

Bien placé pour en connaître toutes les conditions, M. Gosseries, directeur général de la Société nationale des Habitations à bon marché, après avoir rappelé qu'il fallut attendre la loi de 1889 relative aux habitations ouvrières pour qu'une action officielle fût entamée en sa faveur, nous dit comment se pose encore maintenant la lutte contre les taudis — taudis des régions industrielles, taudis des villages et aussi taudis des grandes villes

où des enquêtes ont révélé que des familles entières de 6 à 10 personnes vivent dans une chambre unique, heureuses lorsqu'elles ne la partagent pas avec quelque co-locataire dont un trait à la craie sur le plancher délimite le domaine !

Aux résultats insuffisants de la loi de 1889, quoique appréciables, la loi de 1919 relative aux habitations à bon marché, destinées non plus aux seuls ouvriers mais aussi aux personnes peu aisées, a eu pour but de porter remède. C'est à cette loi que la « Société nationale des Habitations à bon marché » doit son existence et sa mission qui consiste à promouvoir la création de sociétés de constructions (locales, régionales, coopératives de locataires, à caractère industriel ou spécial), à leur distribuer, à l'aide des fonds du gouvernement, des avances et à contrôler leur action et leur gestion. Les restrictions apportées en ces dernières années par le gouvernement à la distribution de ces avances a considérablement entravé l'action de la S. N. et partant des sociétés agréées, et la politique gouvernementale, depuis lors, vise essentiellement à la vente des maisons grâce à l'allocation de primes à l'achat et à la construction, et de primes compensatoires des charges fiscales d'achat.

Néanmoins, si les besoins réels en logements salubres sont loin d'être satisfaits dans le pays entier, 36,763 logements d'une valeur de 900 millions ont été construites à l'heure présente sous l'empire de la loi de 1919 et cet effort marque certes un progrès réel sur la plupart des réalisations d'avant-guerre. Malheureusement, comme l'a fort à propos mis en évidence M. Gosseries, cet effort eût pu être plus considérable si ce qu'il appela le « capital » (c'est-à-dire le « capital » financier, industriel et particulier) avait mieux secondé l'action de la S. N. en participant à l'œuvre du logement à bon marché, l'« œuvre des œuvres », d'une portée si hautement sociale tant au point de vue de l'hygiène et de la santé de la race que de la moralité.

Quelques visites, auxquelles une promenade dans certains quartiers du bas de la ville ou dans les ruelles et impasses des rues Haute et Blaes aurait constitué, si elle eût été possible, une édifiante préface, ont permis aux participants à la Semaine de se faire une opinion éclectique sur les réalisations en matière d'habitations ouvrières et à bon marché où deux solutions s'offrent aux hommes d'œuvres : les logements multiples, les seuls possibles au centre des agglomérations où le prix élevé du

terrain constitue une très lourde charge, et les maisons individuelles caractéristiques des riantes cités-jardins construites après guerre, à leur périphérie.

Rue Blaes, les blocs du « Foyer bruxellois » appartiennent au premier type et furent construits de 1912 à 1916 à l'intention de la classe ouvrière : ils contiennent 272 logements de 1 à 4 chambres, loués de fr. 32.50 à 143 francs par mois selon leur composition et l'étage ; des ateliers en sous-sol sont également mis à la disposition des locataires. Si l'on en croit le secrétaire-directeur de cette société locale, M. Jeumonnet, l'ordre règne parmi cette population et la perception des loyers, jadis hebdomadaire et faite sur place, est faite maintenant par chèque postal et sans aléa aucun, ce qui implique de la part des locataires une utile discipline.

Aux constructions du « Foyer Schaerbeekois », dont un chef de bureau, M. Vandevelde, nous sert de cicerone, une comparaison put être faite entre un bloc, assez sombre, du même genre et datant d'avant guerre et les constructions récentes de logements multiples plus vastes, plus spacieux et mieux aérés des rues de l'Agriculture et du Four à briques. Près de 350 appartements pour ouvriers existent là, tandis que 1200 demandes d'aspirants restent en souffrance. La même société a également construit, depuis 1924, la cité-jardin « Bien-Etre » encore inachevée, aux maisons individuelles, d'un prix variant de 38,000 francs à l'origine à 78,000 francs à l'heure actuelle, et destinées à la vente aux personnes peu aisées. L'aspect en est agréable, car l'architecture des façades est variée, et une plaine de jeux ainsi qu'une école sont réservées aux habitants. De même la cité-jardin « Bon Air » d'Anderlecht, où nous conduisit M. l'échevin Melckmans, offre de très gentilles maisons, et surtout aux familles nombreuses, pour le loyer vraiment avantageux de 125 francs par mois. Enfin, les participants conserveront, pensons-nous, une agréable impression de leur visite à la cité-jardin de la société coopérative de locataires « Le Logis », formé de deux groupes distincts d'habitations à bon marché habitées par des bourgeois modestes et qui emprunte à ses franges de verdure comme au site de Boitsfort son aspect des plus pittoresque.

Cet aperçu rapide donne, pensons-nous une notion suffisante du sens dans lequel doit être poursuivie la réforme de l'habita-

tion populaire. Un effort d'un genre tout différent a été tenté par certaines sociétés particulières et à l'intention spéciale de la classe riche : celui de la construction (et éventuellement de la vente) d'appartements. C'est là une tentative originale et récente de solution du problème du logement dont le « Résidence Palace » est un type accompli et où M. Kaisin, administrateur-délégué, nous réserva une réception pleine de courtoisie. Une visite détaillée, sous son aimable direction, des appartements et des différents services nous apprit comment la Société du Résidence Palace a cherché — et réussi — à mettre à la disposition de la classe riche, non seulement des appartements spacieux, meublés ou non, rationnellement distribués et munis des derniers perfectionnements en matière de construction, de confort et d'hygiène, mais encore une foule de services généraux et communs destinés à parer, notamment, à la crise actuelle des domestiques : chauffage, éclairage, monte-charges, surveillance, restaurants d'été et d'hiver, chambres d'amis, salons de réunion, salles de réceptions, de fêtes et de théâtre, services médical, sanitaire et hydrothérapique, bassin de natation, garages, etc. Ajoutons, détails non dépourvus d'intérêt, que l'ensemble des différents immeubles occupe un vaste quadrilatère d'environ un hectare et demi de superficie, d'un coût total, en 1926, de 90 millions (au lieu des 50 prévus), et comprend 160 appartements dont les loyers annuels, selon leur importance et l'étage, varient de 22 à 65,000 francs.

Et quel vaste panorama circulaire s'offre à l'œil du haut de la terrasse supérieure de l'édifice principal ! De cet observatoire idéal et unique dans toute l'agglomération, l'esprit peut, en une vision d'ensemble, « réaliser » ce qu'est une grande ville, faite de masses de constructions s'étendant à l'infini et alternant avec les oasis de verdure des jardins et l'enchevêtrement des rues, et d'où s'élève la rumeur confuse et continue d'une vie intense sans cesse renouvelée.

Rien n'a été dit, pendant la Semaine, du logement de la classe moyenne et petite bourgeoise qui forme, dans la population d'une grande ville, un imposant contingent. Le problème du logement, cependant, se pose pour elle et se posera davantage encore à l'expiration, en 1930, de la législation exceptionnelle sur les loyers par suite de l'augmentation progressive de ceux-ci. Jusqu'à présent aucune solution spéciale n'a été recher-

chée à son intention, mais peut-être les nécessité de demain en susciteront-elles une inspirée du double exemple des habitations à bon marché et des organisations à services communs du genre du Résidence-Palace.

L'ALIMENTATION.

Lorsqu'on y réfléchit un instant, l'approvisionnement d'une grande ville en denrées alimentaires constitue un mécanisme au fonctionnement quasi providentiel : aucun organisme, en effet, ne préside, dans notre société capitaliste, ni à la détermination quantitative des besoins, ni à une production appropriée à ceux-ci, et cependant, à tout instant ces besoins sont satisfaits grâce au jeu combiné des initiatives individuelles des producteurs, des intermédiaires, des marchands au détail.

Il eût, sans doute, été du plus haut intérêt de faire assister les participants au marché matinal aux légumes qui se tient aux abords de la Grand'Place. Mais pouvait-on réclamer d'eux un tel sacrifice, aux premières heures du jour, alors que les journées étaient déjà si chargées ? Une visite aux Halles centrales y suppléa et l'on y apprit, de la bouche de leur directeur même, M. Bouillez, comment les denrées : légumes, fruits, volaille, gibier y sont régulièrement vendues, par lots, aux enchères publiques et achetées, soit par des revendeurs, soit par des particuliers.

Ces denrées affluent aux Halles de toutes parts : producteurs de la banlieue et de la province, revendeurs ayant acheté au marché matinal, chasseurs désireux de vendre le produit de leurs battues, et sont expertisées chaque jour ; l'état et la qualité des denrées sont annoncés au moment de la vente. Celle-ci a lieu dans un vaste local, propriété de la Ville, et est régie par un cahier des charges qui permet un prélèvement de 8 ou 10 % sur le produit des enchères au profit du directeur-concessionnaire ; celui-ci exploite, en outre, à son compte personnel, une série de comptoirs : boucherie (vente au rabais), épiceries, beurres et œufs, boulangerie-pâtisserie. D'autres halles du même genre existent à Bruxelles où sont vendus, dans des conditions analogues, des légumes, du gibier et de la volaille, du beurre et des œufs, du poisson.

LA VIANDE.

L'organisation des abattoirs nous fut expliquée, avec une belle franchise, par M. De Luyck, directeur des Abattoirs de Cureghem-Anderlecht, propriété à l'heure actuelle de cette commune, qui les reprit à une société particulière. Ces abattoirs pouvoient aux besoins presque complets de l'agglomération, ceux de Bruxelles ayant perdu la plus grande part de leur importance. La question des abattoirs du Grand-Bruxelles attend encore une solution définitive et rationnelle, car un conflit divise depuis de longues années notamment les autorités de Bruxelles et d'Anderlecht. Ce n'est pas le lieu d'en exposer les causes et les aspects et bornons-nous à rappeler les étapes de cette visite où l'on vit comment les bêtes arrivent aux abattoirs, y séjournent temporairement dans de vastes écuries, y sont vendues, puis emmenées par leurs acheteurs ou aussitôt abattues et dépecées sur place, voire conservées dans des chambres frigorifiques privées. Cet abattage est l'œuvre d'entrepreneurs particuliers.

Les quelques chiffres suivants, relatifs à l'année 1927, permettent de se rendre compte du mouvement de ces abattoirs qui occupent une superficie de 16 hectares :

Bestiaux : arrivées (par wagon) : 287,365 têtes ; départs (par wagon) : 50,597 têtes ; ventes : 448,467 têtes (1) (gros bétail : 80,633 ; porcs : 209,045 ; veaux : 113,755 ; moutons : 45,034) ; abattage : 299,740 têtes.

L'étude de la répartition de la viande eût, évidemment, dû comprendre, si le temps n'avait fait défaut, l'organisation du commerce des bouchers et charcutiers détaillants.

LE PAIN.

De même pour le pain, autre denrée essentielle. Il eût fallu s'inquiéter de la question de savoir comment la farine arrive à Bruxelles, comment elle est répartie entre les grandes boulangeries coopératives et privées et les petits détaillants, comment est organisée la corporation de ceux-ci. Mais une

(1) Ce chiffre comprend, outre les bêtes arrivées par wagon, celles amenées directement à l'abattoir par les marchands.

visite à la Nouvelle Boulangerie de la Maison du Peuple dut suffire. Celle-ci fut choisie comme type, car elle est la dernière en date et équipée d'une façon toute rationnelle : locaux spacieux et clairs, mécanisation complète, suppression de la main-d'œuvre, autonomie même de la force motrice. Cet équipement, quoique réalisé à moitié seulement au moment de la visite, nous permit d'assister aux opérations successives, de la boulangerie, réalisées avec le maximum de précautions et de propreté, depuis le blutage jusqu'à la cuisson dans l'un des deux immenses fours chauffés au gaz et où les formes cheminent mécaniquement pendant le temps nécessaire à la cuisson des 32 à 35,000 pains de la production quotidienne.

M. Huysens, comptable-gérant de la Maison du Peuple, nous fut un guide empressé dont les explications, tant techniques que générales, retinrent l'attention des participants. De ces dernières il importe de ne pas oublier les difficultés nées de l'application de la loi des 8 heures et de la suppression du travail de nuit, de la modification du goût et des habitudes de la clientèle, et aussi de sa dispersion de plus en plus accentuée : d'où une foule de problèmes à résoudre, et dans l'aménagement technique, et dans l'organisation commerciale de la distribution du pain à domicile. Des explications fournies par M. Huysens on peut conclure que tout organisme économique, fût-il d'esprit ou de nature socialiste, est rigoureusement soumis, s'il veut vivre et prospérer, à des impératifs techniques et commerciaux identiques. Mais ceci n'est pas une critique, car cette adaptation a été réalisée à la Maison du Peuple avec la préoccupation de ne nuire en rien aux intérêts des ouvriers ni aux conditions de leur travail.

LE CHARBON.

La répartition du charbon, dans une grande ville, fait l'objet d'une organisation diverse : les modes en varient depuis l'approvisionnement en gros et en vrac dans les usines, les grandes entreprises et chez les gros consommateurs particuliers, jusqu'à la vente au détail, en sacs rendus à domicile ou encore par seaux aux consommateurs modestes. De l'ensemble de cette organisation, une seule a pu retenir notre attention : une note que la maison G. Devis et fils a bien voulu nous remettre — car

une visite aux hangars et entrepôts n'eût présenté aucun intérêt — nous permet d'exposer rapidement le mécanisme de la distribution des charbons domestiques par une grosse firme.

La firme G. Devis et fils reçoit ses charbons (demi-gras, anthracite et coke) de divers charbonnages, soit par bateau, soit par chemin de fer, et dispose à cet effet de deux importants chantiers, l'un à front du canal de Charleroi, l'autre à Woluwe-St-Lambert, où s'effectuent les diverses opérations d'entreposage, de triage, de mise en sacs, et de préparation des commandes qui sont livrées, soit en sacs plombés de 50 kilos net, soit en vrac par camions de 1500 ou de 5000 kilos; dans le second cas, le chargement des camions a lieu directement à quai, à l'aide de grues à vapeur.

La vente annuelle atteint environ 75,000 tonnes, dont plus de la moitié en sacs et ce dernier mode de livraison est utilisé pour des commandes variant de 150 ou 100 tonnes à un sac. Environ 50,000 commandes sont enregistrées chaque année, ce qui représente une organisation de bureau assez considérable et exige l'existence d'une réserve constante destinée à satisfaire aux demandes de livraison immédiate. La firme possède 35 camions automobiles, des garages et un atelier de réparation, ainsi qu'un atelier muni de machines à coudre électriques pour la réparation quotidienne des sacs dont plusieurs milliers sont en continuelle circulation.

L'EAU.

La ville de jadis — et le système est encore en usage aujourd'hui dans la banlieue immédiate de Bruxelles — s'alimentait en eau potable à des fontaines publiques qui recueillaient l'eau captée des ruisseaux dévalant des collines dont M. Hegen-scheidt nous a fait la description. Quel progrès et quel signe de la civilisation représente le simple tour de robinet qui dispense à volonté et à profusion l'eau alimentaire aux habitants privilégiés de la grande ville! L'odyssée merveilleuse de cette eau nous a été racontée par M. Guilmain, inspecteur du service des Eaux de la Ville, au cours de la visite de l'installation d'adduction de l'entrée du Bois de la Cambre.

Deux importants systèmes se partagent l'alimentation en eau potable de l'agglomération bruxelloise: celui de la Ville de

Bruxelles qui alimente la ville et les communes d'Uccle et de Molenbeek-Saint-Jean, et celui de la Compagnie intercommunale des Eaux qui distribue dans les autres communes, après les avoir captées, les eaux du Bocq.

Le système de la Ville comprend deux sources distinctes de captation : d'une part celle des eaux du Hain, à ses sources mêmes à Witterzée, qui sont amenées soit par simple gravitation, soit par refoulement dans un aqueduc, jusqu'au grand réservoir d'Ixelles; d'autre part, celle provenant du drainage des eaux d'une nappe aquifère située à environ 45 mètres de profondeur sous la forêt de Soignes et qui sont refoulées vers le réservoir d'Etterbeek.

A l'ensemble de ces deux systèmes correspond évidemment une installation aussi vaste que compliquée de galeries de drainage, d'aqueducs d'amenée des eaux, de pompes élévatoires, de vannes régulatrices, etc., dont nous ne pouvons songer à donner la description. Qu'il nous suffise de dire que le système de la Ville, qui pourvoit à une consommation journalière variant de 50 à 35,000 mètres cubes, selon les jours ou les saisons, est doté d'un réseau de serremments ou écluses souterraines qui permet de régulariser le débit suivant les besoins et d'accumuler des réserves dans le sous-sol même. Evoquons aussi le souvenir de cette curieuse visite à une chambre de jauge du Bois de la Cambre où l'on vit dans un aqueduc tapissé de céramique blanche, s'élançant les flots rapides d'une eau incomparablement claire vers des destinées nouvelles qui devaient s'achever plus tard, et dans un état bien différent, dans ce grand égout collecteur que nous visitâmes ensuite.

BESOINS DIVERS.

Sans doute, nous sommes loin d'avoir épuisé la liste des besoins de la grande ville, mais il en est une foule qui, grâce à l'évolution de l'organisation commerciale et du phénomène de l'intégration, sont aisément satisfaits — lorsqu'ils ne sont pas provoqués — par des institutions dont l'existence n'est possible que dans les grands centres dotés d'une population nombreuse : nous avons cité les grands magasins.

En connaître le mécanisme, les ressorts, les coulisses, comprendre l'esprit sans cesse en éveil qui doit animer leurs chefs

eût été sans doute bien difficile si M. Bernheim, administrateur-directeur général des Grands magasins de l'*Innovation*, n'eût consenti à nous dévoiler, non les secrets de son entreprise, mais les rouages de ces vastes organes de distribution des marchandises que sont de grands magasins comme les siens.

Leur origine est en France et leur histoire montre qu'avec des débuts modestes ils furent, jadis, toujours l'œuvre d'un homme hardi et opiniâtre. C'est le cas, à Paris, du « Bon Marché » (1832), du « Louvre » (1855), du « Printemps » (1865), de la « Samaritaine » (1869) qui réalisent, maintenant, chacun pour plus d'un demi-milliard de francs d'affaires par an.

Aujourd'hui l'évolution est accomplie et le grand magasin est établi, à l'aide de capitaux considérables, sur une série de principes parmi lesquels il importe de retenir : la vente de produits nombreux et de bonne qualité, à prix fixe, avec faculté de remise en cas de non satisfaction ; l'organisation d'une publicité intense mais honnête ; l'abaissement du prix de revient (et par suite du prix de vente) grâce à la répartition des frais généraux sur un chiffre d'affaires de plus en plus élevé ; l'emploi de méthodes modernes de vente ; les liquidations périodiques ; la formation d'un personnel qualifié ; la création de services auxiliaires susceptibles d'attirer et de retenir le public : restaurant, salon de thé, de lecture, agence de change, de voyages, des postes, etc.

Organisés suivant ces méthodes modernes, les Grands magasins occupent désormais une place considérable dans l'économie urbaine et contribuent non seulement à satisfaire une foule de besoins divers, mais encore à créer des habitudes nouvelles : suppression du marchandage par la vente à prix fixe, usage des articles tout faits et produits en série, démocratisation d'articles dits, jadis, de luxe et, récemment, vente à crédit à un prix voisin du comptant (intérêt : 3 %) de certains articles.

Quant à l'organisation et à la technique d'un grand magasin, elles sont singulièrement compliquées : des chefs nombreux y secondent le directeur général et dirigent chacun de grands services : les achats, les ventes, l'administration, la publicité, etc. ; des qualités spéciales doivent être les leurs, car, sous le contrôle des administrateurs, ils gèrent véritablement chacun leur département, devant veiller à régler les achats sur les ventes ainsi qu'à toutes les opérations-annexes : stocks, réapprovisionne-

ments, échantillonnage, étalage, manutention, etc. D'autre part, le personnel vendeur doit faire l'objet d'une éducation professionnelle dont la psychologie de la vente et du client est un élément important et ensuite d'une sélection appropriée.

Un mot enfin des coulisses du grand magasin, car en outre des rayons où se presse la foule des clients existent bon nombre de services que ne voit pas le public : réception et répartition des marchandises, expédition, travaux, surveillance contre les dangers d'incendie, réclamations, comptabilité et statistique, institutions pour le personnel et confiées à des auxiliaires sociales.

Bref, comme une usine, le grand magasin moderne se révèle être une grande affaire, aux rouages compliqués et dont le succès dépend de la valeur de ses dirigeants qui doivent joindre, comme l'a dit M. Bernheim, au sens exact des besoins à satisfaire, la plus grande loyauté en affaires, le souci de favoriser l'industrie nationale et celui de s'adjoindre un personnel qualifié et intéressé à la prospérité de l'entreprise. A cet égard, l'exemple de l'*Innovation* est typique : fondée en 1897 avec une surface de vente de 950 mètres carrés alors que l'agglomération bruxelloise comptait 595,000 habitants, cette surface est, en 1928, de 21,700 mètres carrés pour 815,000 habitants (avec les neuf succursales réparties dans le pays, elle occupe 75,000 mètres carrés) et ses locaux, où le nombre de transactions effectuées en un an dépasse sept millions, reçoivent, dans le même temps, la visite d'au moins dix millions de personnes (1).

L'HYGIENE

« Les hommes ne sont point faits pour être entassés en fourmilière, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. Plus ils se rassemblent, plus ils se corrompent. L'haleine de l'homme est mortelle à ses semblables. Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine. »

Voilà plus d'un siècle et demi que J.-J. Rousseau faisait en

(1) D'autres considérations encore ont été émises par M. Bernheim sur le rôle que pourrait jouer l'enseignement supérieur dans la formation du personnel dirigeant des grands magasins. Elles ont été reproduites *in extenso* dans le *Bulletin de l'Union des Anciens Etudiants* (octobre 1928).

ces termes le procès des villes de son époque. Que faudrait-il en écrire aujourd'hui où les villes possèdent une population d'une densité jamais égalée ? C'est dire que les conditions de la grande ville, au point de vue de l'hygiène, présentent des aspects particulièrement complexes qui appellent une série de remèdes appropriés. M. le D^r Gengou, professeur à l'Université et chef du Service d'Hygiène de la Ville, analysa les uns et exposa les autres avec une concision et une clarté remarquables.

L'un des facteurs essentiels de la mauvaise hygiène de la grande ville est sa surpopulation : l'afflux d'habitants nouveaux, la plus-value considérable du sol, la hausse des loyers contribuent à restreindre le logement de la grande masse et à créer les taudis, d'où, non seulement des conséquences graves au point de vue moral, résultant de la promiscuité des adultes et des enfants, mais surtout pour le développement et la propagation des maladies infectieuses (tuberculose, diphtérie, grippe, etc....) et de divers accidents (mortalité générale et infantile, rachitisme) se multipliant parmi les enfants vivant dans les logements privés d'air et de soleil.

A ces causes s'ajoutent toutes les tentations de la grande ville où existent si nombreuses les occasions de vie luxueuse et galante, de plaisirs malsains, de contact avec une littérature licencieuse, de séjours dans les cabarets, d'afflux d'exotiques porteurs de germes de maladies spéciales (lèpre, peste), de trafic enfin des stupéfiants divers (morphine, cocaïne, héroïne) avec la suite de misères physiques qui en résultent : maladies vénériennes et mentales, alcoolisme, dégénérescence.

D'autre part, la vie végétative et active de la population contribue également à vicier l'hygiène de la grande ville, grande consommatrice de denrées de toutes sortes dont les conditions de production, de manipulation, de pureté ou d'altération peuvent présenter des dangers pour la santé individuelle et publique, et dont il importe d'évacuer les restes (détritus, immondices, eaux résiduaires ; et tandis que les bruits continus fatiguent les nerfs de ses habitants, l'air qu'ils respirent est sans cesse rendu impur par les poussières de la rue, les fumées d'usines, ou encore par leur agglomération dans les lieux de travail, de plaisir, dans les voitures des transports en commun.

Bref, s'il était agrémenté de tous les détails nécessaires, ce tableau finirait par inquiéter sérieusement le citadin s'il songeait

pleinement à toutes ces menaces accumulées et s'il ne savait que chacune de celles-ci possède, heureusement, son antidote. Car, évidemment, les progrès combinés des idées et de la science contribuent considérablement à en réduire les effets nocifs et à améliorer chaque jour davantage l'hygiène individuelle dans les grandes villes.

Une foule de lois, de règlements et de mesures de police, d'initiatives officielles et privées y concourent désormais et veillent, dans une mesure appréciable, à la santé publique, à la salubrité des rues et des locaux publics; à l'hygiène morale, à l'assistance médicale, aux mesures de prophylaxie, à l'amélioration de la race par la protection de l'enfance et l'inspection médicale scolaire, à la surveillance des denrées alimentaires, à l'existence de moyens de secours en cas d'urgence, à la suppression des taudis, etc. L'action des pouvoirs publics trouve là un domaine d'action des plus étendus qui, sans doute, pourrait être plus vaste encore si elle n'était souvent limitée par les possibilités financières. Dans bien des cas, d'ailleurs, elle se trouve heureusement secondée grâce au concours d'organismes particuliers, tels la Croix-Rouge, les Ligues contre le péril vénérien, le cancer, les taudis; tels encore tant d'œuvres sociales aux objectifs si variés.

Ainsi donc, au pessimisme de Jean-Jacques il convient mieux d'opposer un optimisme soucieux des progrès constants que réclame l'hygiène de la grande ville. La statistique, d'ailleurs, permet à cet égard tous les espoirs, car elle nous apprend que le taux de la mortalité infantile et adulte y accuse une progressive régression.

★ ★

La concentration, en un même local, des divers services d'hygiène ne peut qu'être utile à la liaison nécessaire entre ceux-ci. La commune d'Ixelles, par exemple, y a procédé en organisant un « Centre d'hygiène » où se trouvent groupés un dispensaire antituberculeux, une clinique pour le traitement du nez, de la gorge et des oreilles, une clinique dentaire, un service de radioscopie, un laboratoire, une consultation de nourrissons; ces divers services sont soit accessibles au public, soit réservés aux enfants des écoles. La clinique scolaire d'Anderlecht marque un progrès sur cette organisation, car les enfants

y subissent non seulement des examens médicaux, mais peuvent encore y recevoir, après consentement de leurs parents, les divers soins médicaux, y compris les interventions chirurgicales, que réclame leur état.

Après nous avoir montré les services du « Centre d'hygiène » d'Ixelles, le chef des Œuvres sociales de cette commune, M. De Gronckel, retint notre attention en expliquant comment la lutte contre les taudis y a été systématiquement engagée : après qu'une enquête eût permis de dépister les taudis et les locaux surpeuplés existant sur le territoire de la commune (caves, greniers, locaux inondés, logements occupés par plus de 2 à 3 personnes par chambre), des mesures diverses ont été prises en faveur des intéressés : les uns ont été placés dans des maisons à bon marché construites par la Société locale, des prix ont été décernés aux locataires principaux qui réservent des logements aux familles nombreuses et mal logées, des compléments de loyer ont été accordés aux mal logés afin de leur permettre de se loger mieux, des prêts d'honneur, en certains cas, leur ont facilité l'achat du mobilier indispensable. Grâce à ces mesures, dont les phases se trouvent consignées sur des fiches, cinquante taudis ont, en trois mois, été supprimés sur les 401 existants, soit plus de 10 %, en attendant l'achèvement d'un groupe nouveau d'habitations à bon marché.

Cette initiative, prise par M. De Gronckel avec le concours de ligues locales et de généreux particuliers (45,000 francs de dons furent recueillis en trois mois) est trop rare pour ne pas être rappelée. Il importe cependant d'ajouter que sa réussite rencontrerait certainement plus d'obstacles dans une commune essentiellement populeuse et où les taudis abondent. Ixelles, en effet, est une commune plus bourgeoise qu'ouvrière.

Au « Centre d'hygiène » d'Ixelles, des renseignements sur l'action et les résultats des Ligues contre le péril vénérien et le cancer, et sur la Croix-Rouge nous furent également fournis, grâce à l'amabilité de MM. Schraenen et du D^r Konings.

Quant au nettoyage de la voirie, dont M. le D^r Gengou avait mis déjà en évidence toute l'importance, M. Van Lint, ingénieur-directeur de ce service à Bruxelles, voulut bien nous en exposer l'organisation matérielle et technique. Ses attributions, très diverses, varient en importance suivant les saisons et les conditions atmosphériques et ont pour objet, notamment,

de débarrasser la voie publique des détritns ménagers et des résidus de tous genres, du balayage et de l'arrosage des rues, de l'enlèvement des neiges, dont l'ensemble, en 1924, a atteint le poids de 83,225,710 kg., qui est le plus élevé enregistré jusqu'à présent. Ce service quotidien réclame le concours d'un grand nombre d'ouvriers et de camions à traction automobile ou chevaline, ainsi que de voitures-citernes et de balayeuses automobiles pour l'arrosage et le nettoyage des rues. Néanmoins, le balayage à la main est encore le plus usité en ce moment.

Quant au traitement des immondices, il peut consister en l'incinération, l'enfouissement, l'utilisation chimique ou alimentaire, pour les animaux, l'épandage, etc. A Bruxelles, le système de l'incinération a été abandonné et aujourd'hui les immondices sont transportés au loin par bateaux et utilisés comme engrais.

Enfin, l'étude de l'hygiène de la grande ville fut achevée par une visite, conduite par M. l'ingénieur Van Geertruyden, au grand collecteur installé sous les boulevards du Centre, en bordure de la Senne voûtée, et où aboutissent par un réseau d'égouts, et en vue de leur évacuation, les eaux de pluie et les eaux résiduaires, qui, jadis, s'écoulaient à ciel ouvert vers la Senne par les ruisseaux dévalant des hauteurs environnant la Ville.

LES VOIES DE COMMUNICATION ET LES TRANSPORTS

LES VOIES DE COMMUNICATION.

Deux facteurs essentiels ont contribué au développement des cités urbaines au cours du XIX^e siècle : d'une part, l'afflux de la population ; d'autre part, la création d'un système de voies de communication nouvelles et spacieuses.

Les plans anciens, projetés par M. Des Marez, avaient montré la Ville composée d'un labyrinthe de ruellés étroites et enchevêtrées, et limitée par ses remparts qui l'isolaient des villages disséminés dans la campagne environnante. Vers 1830, la situation n'était guère modifiée et Bruxelles était encore une petite cité située au milieu des champs.

Bientôt, cependant, sous la poussée d'une vie renouvelée, sa morphologie allait progressivement se modifier et au cours du XIX^e siècle la Ville subit des transformations profondes qui la dotèrent de quartiers neufs et de voies et moyens de communication modernes dont M. Jacquemyns, docteur en philosophie et lettres, nous retraça les étapes successives.

Mais cette œuvre grandiose ne devait se poursuivre que lentement, car bien des difficultés étaient à surmonter et sa réalisation réclamait les concours combinés du législateur, de l'ingénieur, de l'artisan et du capitaliste. Deux grands plans d'ensemble, établis en 1846 et 1862, prévoyaient des mesures générales de nivellement et d'alignement des rues ainsi que l'établissement d'un boulevard de ceinture dont certains tronçons sont établis mais qui est encore inachevé aujourd'hui. L'abolition des octrois en 1860 et les lois de 1858 et 1867 sur les expropriations par zones, devaient faciliter la réalisation de ces plans, tandis que le Crédit communal fournissait aux communes les fonds nécessaires à l'aménagement des nouveaux quartiers.

D'autre part, les seules grandes routes, datant pour la plupart du XVIII^e siècle, qui reliaient les faubours à la capitale, étaient devenues insuffisantes et une série de grandes artères : boulevard Léopold II, rues de Brabant, de la Loi, du Trône furent percées en vue de répondre aux nécessités nouvelles, tandis qu'une société particulière, fondée en 1837, s'occupait de l'aménagement du quartier Léopold et qu'ailleurs étaient successivement créées les avenues Louise et de Tervueren, avec leurs abords, ainsi que le quartier N.-E. En outre, le cœur même de Bruxelles avait subi un bouleversement complet : au dédale des rues anciennes fut substituée une large artère centrale, reliant les quartiers du Nord à ceux du Midi : les boulevards du Centre, établis en grande partie sur le cours de la Senne désormais voûtée. Ces travaux considérables, en débarrassant la Ville de maint vieux quartier, contribua à lui donner son vrai caractère de capitale moderne du royaume, devenue également port de mer, grâce aux Installations Maritimes.

Telles sont, rapidement esquissées, les transformations essentielles que subit la Ville au cours du XIX^e siècle, au sujet desquelles M. Jacquemyns apporta une foule de détails docu-

mentaires et qui se poursuivent encore à l'heure présente : que l'on songe, en effet, aux quartiers de la Putterie, de l'Université, et, à la périphérie, à ceux de la future exposition de 1935 (1).

Evidemment, au cours de la même période, les moyens de transport devaient subir une évolution parallèle au développement de la population et de la vie publique et économique. Quels changements profonds depuis l'arrivée du premier « convoi » de 1835, à l'Allée Verte et la création de la station du Midi, établie primitivement (1840) à l'emplacement de la place Rouppe actuelle ! Dès 1875, des lignes de chemins de fer reliaient Bruxelles aux différentes provinces et l'on connaît le trafic d'aujourd'hui, d'où est née la fameuse question de la jonction Nord-Midi.

LES TRANSPORTS EN COMMUN.

De même, à l'intérieur de la ville d'où partaient naguère dans toutes les directions les diligences et les messageries, les déplacements multipliés de la population avaient provoqué la création d'une série de moyens de transports : voitures de place, omnibus, tramways, par des sociétés particulières qui connurent des fortunes diverses. A cette époque, d'ailleurs, les services étaient rares et lents, car on n'utilisait que la traction chevaline. Deux facteurs nouveaux devaient cependant transformer complètement le régime des transports en commun : l'octroi de concessions à long terme à des sociétés organisées sur des bases financières solides et l'équipement électrique des lignes. La fusion de ces sociétés est maintenant chose faite et la situation actuelle de ce régime marque assurément une progrès considérable sur un temps encore très proche de nous (2).

L'organisation des transports en commun dans une vaste agglomération n'est pas, d'ailleurs, sans soulever une foule de problèmes auxquels une personnalité particulièrement qualifiée,

(1) Il faudrait, pour être complet, parler encore de l'urbanisation de maintes communes.

(2) Un certain nombre de lignes suburbaines, cependant, sont exploitées par la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux.

M. Vanderspeck, Directeur-Gérant des « Tramways Bruxellois », voulut bien nous initier.

Les moyens de ces transports sont divers, mais pas nécessairement concurrents, car il importe de les approprier aux circonstances; ce sont : les chemins de fer aériens ou souterrains, dits métropolitains; les tramways électriques; les trolleybus; les autobus; les taxis. Nul ne contestera qu'ils sont, l'un ou l'autre, des facteurs de développement pour une agglomération urbaine.

Si Bruxelles ne possède pas encore un métropolitain c'est sans doute, en dehors de difficultés techniques, non pas insurmontables, résultant des niveaux et de la nature du sol, parce que sa population, inférieure au million, n'assurerait qu'un trafic insuffisant pour couvrir les frais considérables de son établissement : environ 60 millions de francs par kilomètre. Les tramways électriques, au contraire, tout en présentant une grande capacité de transport (800,000 voyageurs par jour à Bruxelles), n'exigent que 500,000 francs de frais d'établissement par kilomètre; aussi constituent-ils le mode-type de transport en commun, car ils réalisent le moyen le plus économique comme dépenses d'exploitation, surtout dans la région urbaine, les immobilisations y étant l'objet d'un rendement continu. Il n'en est pas de même pour les lignes suburbaines où, dans certains cas, l'utilisation des autobus (dont les frais d'exploitation sont doubles de ceux des tramways) peut être plus avantageuse, les immobilisations y étant moindres. Dans les villes, le développement des autobus, en dépit de certains avantages, est restreint, car leur capacité est trop réduite et leurs tarifs assez élevés. Le taxi, enfin, est un moyen commode de transport, mais de capacité très réduite et assez cher.

Mais cette question des moyens de transport est intimement liée à celle de la circulation, c'est-à-dire à l'encombrement de la voie publique, et celui-ci est en fonction directe de la préférence accordée à l'un ou l'autre de ces moyens. Ainsi, à Paris où les tramways et autobus ne possèdent que 4,100 voitures, il y a 17,000 taxis, tandis que l'agglomération bruxelloise ne compte que 900 taxis et 1,600 voitures de tramways. Aussi l'observation de la situation à Paris permet-elle de conclure que la tendance à la réduction des lignes de tramways a eu pour résultat l'encombrement de la voie publique par les taxis, tandis qu'à Bruxelles les voitures de tramways, quoique nombreuses,

n'occupent que le minimum de voirie par rapport au nombre de personnes transportées et malgré le développement du réseau : 43 km. en 1874, 108 en 1899, 287 1/2 en 1913 et 380 en 1928. Un graphique établi par M. Vanderspeck montra que le transport des voyageurs se déplaçant entre le Nord et le Midi, s'il avait lieu par taxis et les tramways étant supprimés, aboutirait à l'embouteillage complet des boulevards centraux.

D'autre part, la question des tarifs joue également un rôle, car leur relèvement excessif pourrait avoir pour résultat la désertion des tramways en faveur des taxis utilisés par des groupes de quatre ou cinq personnes.

Enfin, un aspect essentiel de l'exploitation des tramways est celui des oscillations des masses de voyageurs à transporter, celles-ci étant plus denses à certaines heures de la journée et s'effectuant dans un sens unique, de la périphérie vers les centres (Nord, Midi, Bourse et Porte de Namur) ou vice-versa. Aux heures d'affluence, des services renforcés (voitures plus nombreuses, services dits « barrés », voitures réservées aux voyageurs à longue distance) suppléent dans la mesure du possible à ces afflux temporaires de voyageurs, mais leur multiplication est limitée par la capacité d'absorption de certaines voies déjà surchargées en trafic normal : dix-sept lignes aux boulevards du Centre ; huit rue de la Loi.

Tels sont les problèmes que soulève la question des transports en commun singulièrement compliquée depuis que l'habitat de la population s'est déplacé vers la périphérie. Ils démontrent, et ce fut la conclusion de M. Vanderspeck, que « le développement d'une ville est intimement lié au développement de ses moyens de transport, et les deux problèmes devraient toujours être étudiés en commun, dans un esprit large, avec des programmes d'ensemble à assez longue échéance. »

LES VOIES ACTUELLES.

Mais il est un autre problème, non moins fondamental : celui de l'aménagement actuel des voies de communication, car les rues, anciennes et nouvelles, doivent satisfaire aujourd'hui à la circulation combinée des piétons, des tramways et autobus, des camions et des automobiles. Une foule de questions sont à résoudre de ce fait : alignement, courbes suffisantes, dégage-

ment des trottoirs, aménagement de refuges, consolidation de la voie publique, car les trépidations sont une menace permanente pour les diverses canalisations : égouts, conduites d'eaux, de gaz, d'électricité, bref de toute une circulation souterraine non moins indispensable à la vie de la cité.

Si les solutions à ces différentes questions — qui se sont posées dans toutes les grandes villes — varient suivant les circonstances locales, toutes cependant obéissent à certains principes généraux dont les voies nouvellement établies à Bruxelles montrent des exemples parfaits d'application. Tel est le cas, notamment, de la rue Courbe en voie de construction dans le quartier de la Putterie et de l'avenue des Nations, au nouveau quartier du Solbosch ; les travaux entrepris aux boulevards d'Anvers et du Jardin Botanique, au contraire, offrent un exemple d'appropriation d'une voie ancienne aux besoins nouveaux.

Les conditions dans lesquelles se posent ces différents problèmes et les solutions qu'on leur apporte furent rendues aisément compréhensibles grâce aux explications claires et aux plans nombreux de M. Wurth, Ingénieur en chef des Travaux de la Ville, que ses fonctions appellent chaque jour à les étudier sous tous leurs aspects.

LA CIRCULATION.

Enfin, la circulation dans les villes, devenue de plus en plus intense jusqu'à devenir une menace perpétuelle non seulement pour les piétons, mais pour les conducteurs de véhicules eux-mêmes, a démontré la nécessité de l'intervention des autorités publiques en vue de sa réglementation.

L'aspect du problème se complique, à Bruxelles notamment, en raison :

- 1° de la topographie d'une ville ancienne dont le centre est fait de rues étroites et d'un tracé irrégulier, d'où nécessité d'une circulation à allure modérée et dangers d'accrochage des véhicules ;
- 2° des déclivités nombreuses et parfois fortes du sol, provoquant des chutes de chevaux, des arrêts brusques et des dérapages de camions lourds ;

- 3° de la présence simultanée, dans certaines voies publiques à circulation particulièrement dense, non seulement de voitures privées de tous genres, mais encore de voitures, voire de files de voitures de tramways sur rails et partant dépourvues de mobilité;
- 4° de l'absence, enfin, de l'obligation du permis de conduire permettant au premier venu, même au plus inhabile ou au plus téméraire, de piloter n'importe quel véhicule.

Dès lors est apparue la nécessité absolue de pourvoir d'autorité à une réglementation générale de la circulation. A Bruxelles, le bourgmestre, M. Ad. Max, y veille personnellement et c'est à l'un de ses adjoints immédiats, M. Angerhausen, Commissaire de la division centrale de police, qu'il a bien voulu confier la tâche de nous dire comment se pose le problème et la façon dont on tente de le résoudre en introduisant sans cesse dans le système actuellement en vigueur les perfectionnements qu'imposent l'expérience et les circonstances.

Les moyens employés à Bruxelles pour atténuer les difficultés et les dangers de la circulation sont les suivants :

- 1° placement, aux carrefours importants, d'agents à poste fixe chargés de régulariser le passage des véhicules et des piétons;
- 2° établissement, aux carrefours plus vastes, d'appareils, lumineux le soir, de signalisation mécanique permettant de bloquer ou d'ouvrir en même temps la circulation à toutes leurs entrées. (Exemple : place Madou);
- 3° institution du sens unique dans certaines voies dangereuses. (Exemple : rue de Namur où la mesure réduisit de 10 à 3 les accidents aux cours des deux semestres, l'un antérieur, l'autre postérieur à la mesure);
- 4° institution du stationnement alternatif du côté des numéros pairs ou impairs afin de dégager un côté de la rue;
- 5° interdiction de l'abandon des véhicules dans les voies les plus fréquentées;
- 6° institution de la circulation giratoire. (Exemple : Place Royale);

7° éducation, non dépourvue de difficultés, du piéton : permanente, à l'école, ou temporaire pendant une « Semaine », répétée chaque année, de la circulation.

Les résultats de cette réglementation peuvent être appréciés sans peine par ces deux chiffres d'une sobre éloquence : en 1927, il y a eu à Bruxelles 1206 victimes d'accidents du roulage, y compris les plus minimes, soit 26 tués (dont 23 piétons) et 1180 blessés (dont 681 piétons). Un statisticien patient pourrait sans doute en estimer toute la valeur d'expression en comparant ces chiffres au nombre des véhicules, des passants et à l'intensité du trafic à certains endroits et carrefours où la circulation est particulièrement intense et dangereuse.

LES ŒUVRES SOCIALES

En dépit du rôle important joué par les œuvres sociales dans la structure sociale de la grande ville, celles-ci n'ont pu, faute de temps toujours, recevoir dans le programme de la Semaine la place qu'elles méritaient légitimement. Il aurait, en effet, fallu en expliquer non seulement la nature, officielle, privée ou mixte, mais encore en montrer l'esprit et la multiplicité. Et que de visites eussent été pleines d'intérêt aux œuvres hospitalières, refuges, dortoirs, de réadaptation sociale, d'assistance et de prévoyance, de philanthropie, etc.

UNE COMMUNE DÉMOCRATIQUE.

Néanmoins, M. Melckmans, Député et Echevin de l'Instruction publique d'Anderlecht, avait consenti à nous montrer les réalisations de cette commune d'esprit démocratique et en une conférence préliminaire il nous parla, avec conviction d'apôtre, de ses œuvres scolaires, sociales et protectrices de l'enfance.

« Pour préparer l'avenir, dit-il, peut-on faire mieux que porter tous ses soins à l'enfant ? » Aussi est-ce à l'amélioration du sort de celui-ci que l'administration communale a songé particulièrement en créant et en organisant un ensemble d'œuvres : consultations prénatales et de nourrissons, jardin d'enfants modèle, service du bol de lait (payant ou gratuit pour les indigents),

écoles primaires au courant des dernières méthodes, école-jardin pour enfants anormaux, inspection médicale scolaire complète, cantines pour enfants débiles, vestiaire et colonies scolaires, milieu familial hygiénique grâce à la construction de logements à bon marché et de cités-jardins.

Si cet ensemble d'œuvres représente pour la commune d'Anderslecht de lourdes charges financières, les résultats obtenus dès à présent et qui prolongeront leurs effets dans l'avenir démontrent que c'est là un placement « social » bien compris et conforme à la théorie moderne de la politique sociale préventive. La visite, guidée par M. Melckmans, au jardin d'enfants si clair de la rue des Goujons, à la clinique scolaire des D^{rs} Charlier et Heymans, à ses dépendances, à l'Ouvroir pour estropiés, à l'école-jardin pour enfants anormaux où une jeune institutrice nous fit comprendre ce que peut l'enthousiasme mis au service d'une tâche ingrate, et à la cité Bon Air en fut le vivant commentaire (1).

L'ARMÉE DU SALUT.

Non moins curieuse, mais dans un ordre d'idées différent, fut la visite à une station de l'Armée du Salut établie au cœur même du quartier essentiellement populaire des rues Haute et Blaes.

Créée en 1865 en Angleterre par William Booth, cette œuvre présente un caractère mondial et possède une organisation centrale et régionale puissante basée sur une hiérarchie quasi militaire. Elle s'adresse aux plus malheureux, aux « naufragés de la vie » à qui elle offre, avec un secours spirituel, un refuge et des repas à bon marché. Elle possède, à Bruxelles, un « Home des Petits » spécialement destiné aux mères, ainsi que deux hôtelleries, l'une pour femmes, l'autre pour hommes. Cette dernière est installée des plus simplement mais proprement, dans des locaux assez vastes et où des repas, à prix minimes, ainsi que des lits, sont mis à la disposition de ses hôtes à un prix (2 à 3 francs par nuit) qui parut assez élevé à certains (2).

(1) Pour plus de détails, voir le texte de la conférence de M. Melckmans.

(2) Une comparaison, à cet égard, avec l'œuvre de l'Hospitalité de nuit où M. Willem reçut naguère les participants à la « Semaine » n'eût pas été dépourvue d'intérêt.

Mais ce qui fait surtout l'originalité de cette œuvre, c'est l'esprit, où transparait bien son origine anglo-saxonne, qui anime ses dirigeants. L'esprit chrétien les inspire, non sous la forme d'un dogme qu'ils se donnent pour tâche d'imposer, mais, au contraire, d'un appel à la conscience profonde des hommes souvent déchus qui échouent chez eux. L'Armée du Salut, comme nous l'expliquèrent avec une conviction ardente le commandant Finckefleugel et sa femme, chefs de la station, ne se fait pas l'apôtre d'un culte, mais ses adeptes s'efforcent d'éveiller ou de réveiller chez l'homme malheureux le sens chrétien qui, en lui révélant qu'il est le propre — généralement — auteur responsable de ses maux et de ses vices, l'en délivrera et lui restituera la paix et le bonheur intérieurs.

Ainsi, cette œuvre apparaît avant tout comme une entreprise de sauvetage moral, dont l'action s'arrête à la vie extérieure de l'individu, son salut spirituel devant être son œuvre propre. Ses moyens sont divers : sorties en musique et allocutions en plein air, réunions et fêtes, au local, avec commentaires des enseignements du Christ, conversations privées, voire confession publique de ceux qui ont entendu la parole de Dieu. Puissant moyen aussi, ce dernier, d'action psychologique sur les foules.

Il serait sans doute malaisé d'apprécier les résultats véritablement efficaces d'une œuvre de ce genre. Cependant, son caractère original et éminemment social, car il tend au reclassement social des dévoyés de la vie, n'aura certes pas manqué de faire impression sur les visiteurs.

LA VIE SOCIALE ET INTELLECTUELLE

UNE COMMUNE INDUSTRIELLE.

Les différents faubourgs dont l'ensemble forme la vaste agglomération bruxelloise possèdent chacun leurs caractéristiques propres, qu'il s'agisse de leur population, de leur aspect, de leur activité, de leur place dans la vie et l'économie urbaines. Tandis que les uns sont plutôt aristocratiques, bourgeois ou commerçants, d'autres sont industriels et ouvriers et tous possèdent un esprit local et une psychologie particulière que l'observateur averti discerne bientôt sans trop de peine.

Le récit de la naissance et du développement d'une commune

telle que Molenbeek-Saint-Jean, séparée de la Ville par le canal de Charleroi et présentant une série de caractères mixtes : urbaine et rurale, industrielle et agricole, bilingue, ne pouvait, à cet égard, qu'être plein d'intérêt, et d'autant plus qu'il fut l'œuvre de M. Aug. Smets, son Echevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui, depuis un demi-siècle, lui consacre une activité civique continue. Ce fut l'occasion pour lui de rappeler la métamorphose rapide, au XIX^e siècle, après des origines agricoles, de cette commune industrielle et prospère aujourd'hui, les progrès constants de son organisation administrative, de son enseignement général et professionnel, et aussi l'esprit local de cette population essentiellement ouvrière, d'une nature foncièrement bonne encore qu'assez impétueuse en temps d'effervescence politique : ne proclama-t-elle point, en 1848, la République dont une bagarre et l'effondrement d'un escalier eurent raison en un instant ?

Tout cela (1) fut dit en un langage simple mais convaincant et plein de finesse et de bonhomie, et ensuite le Bourgmestre, M. Mettwie, aidé de M. Smets, nous fit les honneurs de l'Hôtel communal au cours d'une réception pleine de courtoisie.

LES MŒURS ET USAGES POPULAIRES.

Cet esprit local ou populaire, dont les manifestations pittoresques du folklore sont l'incarnation, devait trouver en M. Crick, Conservateur-adjoint aux Musées du Cinquantenaire, un commentateur averti. Bruxelles, en effet, possède, comme les autres cités anciennes un fonds de traditions, de mœurs, de fêtes populaires spécifiquement locales. Son histoire, son passé, l'âme de ses habitants s'y reflètent et font partie de sa structure morale. Les sociétés de tous genres y abondent, dont certaines très anciennes : dramatiques, de tirs et jeux, d'agrément ; les kermesses de quartier s'y sont perpétuées : N.-D. au Rouge, de la Chapelle, de Dieghem, d'Uccle-Saint-Job où se rendaient jadis les audacieux chasseurs de « prinkères » (hannetons) ; des processions évoquent les grandes cérémonies religieuses de jadis : celles du Saint-Sacrement des Miracles et de N.-D. de la

(1) Pour plus de détails, voir le texte de la conférence de M. Smets.

Paix; des pèlerinages sont encore fort suivis : à N.-D. de Laeken pour la fécondité des femmes, à St-Guidon d'Anderlecht pour la protection du bétail et des chevaux, à St-Corneille, de Dieghem, où des animaux vivants sont offerts et revendus à l'issue de la messe.

Le folklore littéraire, non moins riche, rappelle les légendes anciennes, des faits et gestes de personnages historiques (Hercenbald, Charles-Quint) ou légendaires (Manneken-Pis), et a souvent donné leur nom à maintes rues : Montagne des Géants, rues du Val des Roses, de la Braie, des Trois Têtes, des Douze Apôtres.

Que dire encore des jeux d'enfants, des rondes, des formules, et aussi des fêtes traditionnelles : l'Ommegang, la sortie des Géants, la St-Laurent et le Meyboom, la fête des Rois, le « Vrouwkens avond » ou Veillée des Dames, et d'autres qui se succèdent au cours de l'année.

Le temps et la vie moderne ont, certes, atténué la spontanéité et la naïveté de ces manifestations si diverses de l'âme et de la vie populaires : certaines ont déjà disparu, d'autres se maintiennent encore et çà et là, même, des initiatives tentent de les ressusciter, par exemple lors des fêtes Breughel, rue Haute, et du Feu de la Saint-Jean, organisé il y a quelques mois place Rogier. D'ailleurs, des sociétés régionales s'attachent à en recueillir et à en conserver le souvenir, tandis que certaines villes (Liège, Anvers, Bruxelles, Gand) possèdent un musée de folklore où en sont rassemblés les curieux vestiges.

LES MŒURS ET LA MORALITÉ.

MM. Smets et Crick nous avaient aidés à comprendre comment s'accusent et se manifestent le caractère et la psychologie de la population ou de certaines catégories d'entre elles. A son tour, M. B. Bouché, Docteur en Sciences économiques et Secrétaire général de la Ligue belge d'Education morale, nous parla d'autres réactions : celles relatives aux mœurs et à la moralité propres à la grande ville.

Il le fit en sociologue, s'inspirant des enseignements d'Emile Waxweiler et s'attachant surtout à définir l'essence des phénomènes moraux et des mœurs qui sont des états affectifs individuels et collectifs. L'attitude à prendre, selon M. Bouché, en

face de la question, est, non celle du moraliste qui dicte la morale, mais celle de l'observateur qui collecte et analyse les faits sociaux. Or, la morale est un fait social dont la nature et les manifestations varient suivant que l'observation porte sur les mœurs (qui en sont l'émanation) de 800,000 individus, vivant agglomérés ou de 800,000 individus disséminés dans la campagne. Ainsi s'impose, dès lors, l'étude de l'éthologie, dont la race, le milieu et le moment sont les éléments dominants.

D'autre part, au point de vue spécial de la Semaine, l'étude des mœurs et de la moralité de la grande ville requiert l'établissement de certains points de repère : faut-il les comparer avec celles de la campagne, à l'heure actuelle, avec celles d'avant-guerre, ou encore faut-il en comparer les manifestations au point de vue des individus « enrobés dans leur milieu » ? En ce dernier cas, le critérium serait fourni par leur comparaison aux principes de la morale impérative qui formule des ordres et des défenses et parle par conséquent à la conscience. Mais, dès lors, se pose une autre question : l'agglomération bruxelloise possède-t-elle une conscience morale ?

Ainsi considéré, le problème n'apparaissait pas aisé à résoudre. Aussi M. Bouché se défendit-il d'y apporter une solution ni complète, ni définitive, et se borna-t-il, après avoir rappelé les devoirs individuels envers soi-même, envers autrui, envers la société, devoirs conformes à la morale impérative, à analyser les sources d'investigation susceptibles d'y apporter quelque utile contribution : la statistique, l'enquête, les monographies et peut-être l'intuition, mais surtout les « réalités évidentes », c'est-à-dire les modes de vie, d'alimentation, de logement, de divertissement, de travail, de loisirs, comme encore les manifestations de la vie familiale, civique, politique et psychologique.

Grâce à ces sources multiples, l'observateur pourrait accumuler une foule d'éléments dont une critique judicieuse permettrait de dégager l'aspect des mœurs et de la moralité de la grande ville. Et aux maux divers que cette observation pourrait mettre en lumière correspondraient — phénomène de phagocytose sociale — une série de remèdes appropriés : enseignement général et moral, œuvres d'assistance et de prévoyance, ligues de tous genres, protection de l'enfance, etc., constituant ainsi

des foyers de formation, de prophylaxie et d'orthopédie morales.

C'est pourquoi, conclut M. Bouché, le devoir social des élites est d'étudier ces problèmes qui intéressent au plus haut point le présent et l'avenir de la société. L'étude de l'homme s'impose avant tout, particulièrement après le choc épouvantable de la guerre qui marque un arrêt violent de ses hautes destinées.

LA DÉFENSE SOCIALE.

Si la grande ville peut être génitrice de belles et grandes choses, grâce au groupement des hommes, à leur activité, à l'échange des idées et aux moyens variés qu'elle met à leur disposition, les conditions mêmes de la vie dans un milieu d'une composition extrêmement diverse au point de vue des individus qui y séjournent est également propice à la naissance et au développement des forces du mal. C'est pourquoi l'institution d'une défense sociale, nécessaire dans toute société organisée, apparaît nécessaire et présente, évidemment, une activité particulière dans les agglomérations urbaines.

En dehors de tout l'appareil judiciaire constitué par les Cours et les tribunaux, la police en est l'élément permanent et le plus en contact avec le public. Son organisation comprend la police administrative et la police judiciaire. La première assure, par une attentive et constante surveillance, le bon ordre et la sécurité de la rue, des mœurs et constate les infractions commises aux lois et arrêtés. Dès ce moment, intervient la police judiciaire, répartie en brigades communales et en brigades rattachées aux Parquets, la compétence de celles-ci s'étendant à tout l'arrondissement judiciaire et n'étant spécialement requise qu'à l'occasion des affaires graves. Chacune de ces brigades comprend des sections spécialisées : vols, crimes, jeux, faux, mœurs. Cette spécialisation est devenue une nécessité de plus en plus marquée depuis que les voleurs et les malfaiteurs ont perfectionné leurs méthodes et utilisent même des moyens scientifiques d'effraction ; une catégorie spéciale de malfaiteurs est formée par les voleurs internationaux, connaissant les langues étrangères, d'une intelligence et d'une habileté rares à combiner les « coups » les plus compliqués et généralement orga-

nisés en groupes ou en bandes ayant des intelligences dans la plupart des grands centres cosmopolites.

La poursuite et la recherche de ces voleurs sont particulièrement difficiles pour la police officielle dont l'action rapide est souvent entravée par les formalités préliminaires; alors interviennent fréquemment, appelés par des particuliers lésés, des détectives privés disposant d'une aisance plus grande de moyens et de mouvements.

Mais si l'habileté des malfaiteurs est poussée souvent à l'extrême, la science met désormais à la disposition des agents de la justice des procédés d'investigations perfectionnés parmi lesquels les empreintes digitales, les examens microscopiques, les analyses de sang, la chimie, sont aujourd'hui, après certaines hésitations, admis et d'usage courant dans les laboratoires de police technique.

Les formes de l'organisation de la police, les tâches qui lui incombent, les progrès de la police dite scientifique et notamment les ressources qu'offre l'examen des empreintes digitales furent exposés par l'un de ses protagonistes en Belgique, M. Goddefroy, devenu détective privé après avoir appartenu à la police officielle, et qui ne manqua pas d'intéresser l'auditoire au récit de maintes de ses expériences et aventures personnelles (1).

LA VIE INTELLECTUELLE.

Nous avons déjà dit les lacunes, et leur raison, du programme de la Semaine en ce qui touche à la vie intellectuelle. Celle-ci, comme la diffusion des idées, trouve dans la presse l'un de ses auxiliaires les plus précieux. C'est pourquoi nous avons tenu à conduire ses participants au siège du « Soir » où, guidés par MM. Antoine et Coppin, une visite aux ateliers de composition, de mise en page, de clichage et de tirage, leur permit de se rendre compte des phases successives de la confection d'un grand journal quotidien d'information. Celle-ci, évidemment, est subordonnée au travail préalable de sa préparation intellectuelle, effectuée par les soins de la rédaction permanente et avec le concours de collaborateurs, de correspondants nombreux et

(1) Voir: E. GODDEFROY, *Manuel élémentaire de police technique*. Larcier, 1922.

d'agences d'informations. Un autre département, dont l'importance est non moins considérable et qui complète l'organisation d'un grand journal, est celui de la publicité. Généralement même il en constitue la structure financière dont dépend son existence et sa prospérité.

SYNTHESE ET CONCLUSION

SYNTHÈSE : LA POLITIQUE SOCIALE URBAINE.

Arrivés au terme du programme particulièrement chargé de cette XI^e Semaine, ses participants avaient, au cours des conférences et des visites, acquis une foule de notions diverses et observé bien des choses neuves pour la plupart d'entre eux. A ce moment, une synthèse des unes et un rappel des autres ne paraissaient pas inopportuns, et ce fut l'occasion pour M. Max Fauconnier, Chef de la section des archives économiques et sociales aux Archives de la Ville, d'esquisser un tableau d'ensemble des tâches de la politique sociale urbaine.

Sans doute possible, la place de cette politique dans la structure sociale urbaine est essentielle, car il n'a échappé à personne que, si l'intervention de l'initiative privée n'y est point étrangère, le rôle des pouvoirs publics, et particulièrement des pouvoirs communaux, y est prépondérant à tous égards.

D'ailleurs, le domaine de cette politique sociale, sous l'empire d'une foule de nécessités nouvelles, du progrès des idées et de l'évolution politique, économique et sociale, s'est singulièrement élargi et imposé aux administrateurs des grandes villes. Aussi les problèmes qu'elle soulève sont-ils aujourd'hui des plus variés et M. Fauconnier s'attacha à les évoquer tous, ceux que le programme de la « Semaine » avait abordés ou laissés dans l'ombre, comme ceux dont la solution paraît nécessaire dans un avenir immédiat.

Et d'abord, voici les questions touchant à la croissance des villes et à leur extension territoriale : les administrateurs prévoyants connaissent les ressources d'une politique foncière éclairée qui leur fait acquérir en temps opportun et à bas prix les terrains nécessaires à cette extension, politique rarement suivie chez nous, mais qui est la règle ailleurs et renforcée même, comme en Angleterre et en Allemagne, par une taxation de

la plus-value imméritée des terrains. Ensuite viennent toutes les exigences de l'urbanisation ayant pour objet l'établissement de plans d'ensemble d'aménagement des quartiers neufs où une heureuse proportion est observée entre les surfaces bâties et les espaces libres qui sont les poumons des villes, où le pittoresque des sites est sauvegardé et où des quartiers spéciaux sont même réservés aux centres civiques, commerciaux, industriels et de résidence.

Ainsi s'établit la cité saine destinée au citoyen sain, grâce aux tâches de l'hygiène publique, débutant par la protection de l'enfance et l'inspection médicale scolaire, et se prolongeant par toutes les institutions hospitalières et de prévention des maladies, la lutte contre les maladies sociales, l'inspection des denrées alimentaires, l'amélioration du logement populaire, l'hygiène de la voie publique.

Et voici d'autres activités municipales : économiques sous forme de régies (marchés, entrepôts, ports, éclairage, transports en commun, intervention dans le problème de la vie chère : épiceries, boucheries, laiteries, poissonneries municipales); sociales (assistance aux indigents et aux chômeurs, enseignement professionnel et technique, placement des ouvriers, organisation des loisirs); intellectuelles et éducatives (institutions d'enseignement, salles de lectures et bibliothèques, cours publics, musées, théâtres, cinémas, fonds des Mieux-Doués); et puis encore une foule d'activités diverses dont des villes de Belgique et surtout de l'étranger offrent l'exemple, notamment en matière d'éducation civique (collaboration des citoyens à l'administration de la Cité, centres civiques, revues municipales).

Dans notre pays, l'autonomie communale et la loi du 1^{er} mars 1922 sur l'association des communes ouvrent à la politique sociale urbaine les perspectives les plus étendues, car la Constitution et la loi communale chargent les autorités locales de veiller aux « intérêts communaux », ceux-ci étant entendus dans leur sens le plus large.

Le programme de la Semaine et l'exposé de M. Fauconnier auront, nous le souhaitons, permis aux participants de juger dans une certaine mesure les solutions apportées aux problèmes de cette politique sociale urbaine, ainsi que d'entrevoir tout ce qui reste encore à réaliser dans un domaine qui touche aux intérêts du présent et de l'avenir des collectivités urbaines.

CONCLUSION.

Et enfin, la Semaine s'acheva dans les locaux superbes de la nouvelle école moyenne de la rue Ernest Allard édiflée — symbole de progrès social — sur l'emplacement même de l'ancienne prison des Minimes. Le moment était venu de mettre en relief les conclusions que dictaient ces conférences variées et ces visites nombreuses : M. Mahaim le fit avec la netteté de vue que chacun avait appréciée déjà à l'occasion des substantielles allocutions dont il accompagna chaque communication.

Assurément, constata-t-il, le succès de la XI^e Semaine sociale universitaire fut absolu car, en dépit de l'ampleur de son programme, qui eut cette originalité d'être entièrement épuisé sur place, l'assiduité des participants s'y maintint non seulement sans défaillance, mais encore s'accrut sans cesse.

Ensuite, ayant rappelé les caractéristiques de chaque conférence et de chaque visite, il en dégagaa le double enseignement qui s'imposait. Et d'abord, si la structure sociale de cette grande ville s'était avérée des plus complexes, l'étude, quoique trop rapide, à laquelle il avait été procédé, avait été, pour tous, pleine de révélations et féconde en sujets d'observation et de réflexions. Mais, en outre, en nous faisant connaître des institutions et voir bien des œuvres, elle eut surtout le mérite de nous permettre d'approcher les hommes qui en sont les animateurs. Et là gît, pour la jeunesse universitaire qui sera l'élite de demain, cet enseignement essentiel que les œuvres ne tirent leur force et leur grandeur que des hommes qui leur apportent l'impulsion de leur initiative, l'appoint de leur savoir et de leur expérience, et l'idéal de leur foi en un présent et un avenir meilleurs.

En ce sens, M. Mahaim pouvait-il mieux prendre congé de ces étudiants et étudiantes qu'en les invitant à méditer ces précieux conseils : « Allez vers la Vie, observez, réfléchissez, tâchez de saisir le sens profond des choses et choisissez votre route. » Sages paroles aussi à rapprocher de celles que leur avait dites déjà M. Bouché : « En cheminant sur la terre, patrie de tous les hommes, levez souvent la tête et regardez les étoiles. »

MAX FAUCONNIER.

Chronique scientifique

UN ASPECT DE LA PHILOSOPHIE DE M. DUPRÉEL

Voici déjà un grand nombre d'années qu'un penseur d'une ingénieuse profondeur concentre sa méditation sur les rapports de la morale du point de vue sociologique et de la métaphysique, et que parcourant des étapes de plus en plus décisives, celui-ci est parvenu à réunir en un très ferme faisceau un ensemble de vues dont la publication de l'opuscule intitulé : « *De la Nécessité* » par les « *Archives de la Société Belge de Philosophie* » nous fournit l'occasion de rappeler les directives principales.

Nous voudrions d'abord montrer comment dans la suite des préoccupations philosophiques de M. Dupréel s'est trouvé posé le problème particulier dont le premier fascicule des Archives nous propose la solution.

Toute philosophie paraît bien devoir s'élaborer à l'occasion de la pratique par le philosophe d'une ou plusieurs disciplines dont l'objet, par sa nature et par les méthodes dont nous nous servons pour l'examiner, tout en imposant à la spontanéité de l'esprit l'obligation de reconnaître les singularités de son contenu, fournit en même temps l'occasion d'éprouver les exigences insatisfaites de cette spontanéité. Cette discipline quand bien même on ne l'admettrait que réduite à la suite des alternatives métaphysiques enseignées par l'histoire de la philosophie, constitue à tout le moins le prétexte indispensable à la réflexion de tout philosophe. Certains, de nos jours, le prennent comme Russell et Whitehead, dans la logique; d'autres l'ont pris dans la psychologie avec Bergson; M. Dupréel l'a choisi dans la morale, et de la conjonction de ses réflexions sur la morale avec des préoccupations d'ordre sociologique, est née, pensons-nous, toute la matière d'un développement philosophique à la fois riche et tourmenté, dont nous connaissons plus parfaitement les résultats sans doute lorsqu'aura paru son ouvrage sur la morale annoncé depuis un temps déjà.

La carrière philosophique de M. Dupréel nous offre le spectacle singulier d'un esprit philosophique où se joue le conflit entre un sociologue soucieux de déterminer la nature et les limites de la

sociologie, et un philosophe soucieux d'apporter à la solution des problèmes philosophiques classiques le concours précieux de la discipline qu'il a pratiquée au cours de l'étude de la morale en particulier. Il nous offre, si l'on veut, le spectacle d'un sociologue plus philosophe que les sociologues à l'ordinaire, et d'un philosophe plus sociologue que les philosophes à l'ordinaire. Cette situation délicate à vrai dire, le fait souvent mal entendre des philosophes et probablement soupçonner de verser dans la métaphysique de la part des sociologues professionnels attachés à la solution de problèmes sociaux particuliers. Car depuis sa fondation la sociologie a traversé plusieurs crises difficiles. Science nouvelle et par suite ambitieuse, méprisant toute métaphysique encore qu'elle y versât davantage finalement avec son fondateur que chez tout autre métaphysicien, elle devait progressivement imposer à ceux qui s'étaient chargés de sa destinée la tâche de plus en plus ingrate de circonscrire son objet et ses bornes. C'est à quoi M. Dupréel a contribué sans qu'à la vérité lui ait été fait justice sur la valeur de cette contribution. On n'a pas assez fait remarquer, à notre avis, combien sa conception du *rapport social* circoncrivait dans l'exacte mesure l'objet du sociologue et dissipait ces fantômes métaphysiques (au sens péjoratif du mot, c'est-à-dire par un usage excessif d'entités inexistantes), tels que l'Humanité, la Collectivité, etc., renouvelant purement et simplement la transcendance des métaphysiciens dans l'ordre de l'Univers, de la Substance ou du Moi. Cette conception, telle qu'on la trouve exactement énoncée dans « Le Rapport Social » (Paris, Alcan, 1912) avait le grand mérite d'indiquer sans confusion possible l'ordre de données et de causalité positives sur lequel le sociologue, soucieux d'atteindre à des résultats scientifiques, et respectueux de toutes les disciplines et de toutes les préoccupations humaines, pouvait bâtir sa discipline propre et élaborer ses lois propres.

Des recherches ultérieures ont amené M. Dupréel à élever vers le plan de la philosophie ces considérations d'ordre sociologique (1). Il en a dégagé avec beaucoup de netteté d'une part, la notion de convention, qu'il aperçoit à la base et comme la trame cachée ou manifeste de tous les rapports sociaux; et d'autre part son support relatif (relatif parce qu'il est conçu dans sa liaison à la convention elle-même), la notion de groupe social, et de compénétration des grou-

(1) Cfr. La logique et les Sociologues. *Rev. Instit. Sociol.*, 1924; La Sociologie et les problèmes de la connaissance. *Ibid.*, 1925; Convention et Raison, *Rev. Mét. et Morale*, 1925; La Métaphysique et la Notion de groupe social. *Bull. Acad. Royale de Belgique*, 5^{me} série, t. XIV, 1928.

pes sociaux. Il ne nous serait pas possible de caractériser à leur juste valeur ces notions dans ce bref exposé où nous ne les rappelons qu'en vue et dans la seule mesure nécessaire à notre objet. Avec ces données, à savoir l'existence de groupes sociaux, dont les éléments sont en relation plus ou moins complexe, en fonction de divers systèmes de conventions — avec ces données schématiques, nous pouvons aborder le problème logique de la nécessité.

Comme le dit si bien M. Dupréel dans un opuscule antérieur en date à celui des Archives, mais composé postérieurement cependant : « Ces caractères tout élémentaires (accord ou désaccord relatifs entre groupes ou membres de groupes) suffisent à écarter le rôle métaphysique que des sociologies trop jeunes et trop absolues ont voulu faire jouer à l'élément social. La société n'est jamais ni un *monde*, ni un *moi*, parce qu'il n'y a jamais une seule société et qu'il n'y a jamais étanchéité entre les différentes sociétés. Un groupe social n'est pas assez unique pour être un monde, il n'est pas assez unifié pour être un moi... » (1).

De la sorte, nous nous trouvons, après avoir exorcisé de la sociologie une pseudo-métaphysique, ramenés avec plus d'urgence devant les problèmes et les solutions classiques de toute philosophie qui se flatte d'envisager et de résoudre tous ses problèmes en fonction du rapport d'une seule conscience et du monde. Tous ces problèmes ne sont-ils pas le fruit d'une conception tronquée de la nature de l'esprit et ne demeurent-ils pas sans issue satisfaisante parce qu'il posent leurs questions à un individu qu'ils gratifient d'une pensée qui peut s'accorder déjà en quelque manière avec ce monde? C'est à la fois trop et trop peu. Trop parce que tout est déjà donné dans cet accord et trop peu parce que cet accord procède de l'existence des interactions sociales et ne s'explique en réalité que par lui. Nous nous trouvons donc, si le trésor des valeurs naît, subsiste, grandit ou se disperse, suivant les lois du devenir social, dans l'obligation de faire le siège de la forteresse où se doivent réfugier infailliblement tous les philosophes dont le recours à la pensée individuelle et autonome décidait en dernier ressort de ce trésor de valeurs. Cette forteresse comporte de nombreux bastions savamment disposés, mais ne constituant que les défenses accessoires. Le centre de la place est dans la notion de nécessité. C'est elle donc qu'il faut démanteler. Il faut montrer que la sécurité du patrimoine de valeurs qu'elle croit garantir ne dépend nullement de son existence.

(1) *Bull. Ac. cité*, p. 126.

Si le social n'est ni un monde, ni un moi, et si la pensée classique s'est attachée à dériver de ce moi et de ce monde, la connaissance et les autres systèmes de valeurs, en négligeant le facteur social — il importe de montrer comment ce facteur social est opérant là-même où le philosophe classique s'éternise en des débats incapables de justifier l'accord social qui existe empiriquement, et se peut constater dans le sens commun, sinon dans ces débats philosophiques eux-mêmes. Bref, il importe de montrer comment dérive dans une certaine mesure du système complexe et varié des conventions sociales, explicites ou implicites, s'organisant sur un flux de données de toute nature, ce qui faisait le noyau même de l'idée d'un monde ou l'idée d'un moi employées faute de mieux par le philosophe classique (1). On ne trouvera pas de solution immédiate ni de détail à ce problème sous cette forme spéciale et restreinte dans l'opuscule que nous examinons pour le moment. Mais il suffira de se rappeler comment la pensée classique résolvait ces deux idées, en général, pour s'apercevoir aisément comme l'étude de la nécessité embrasse à sa manière ce problème.

En effet, si l'on ne s'attarde pas aux formes multiples et prolifiques de l'empirisme qui n'envisage jamais la notion de nécessité que pour l'effriter en un grand nombre d'impressions acquises par habitude, espérant avec ces résidus reconstituer les éléments de notre croyance à la nécessité insérée dans certains jugements logiques, il ne subsiste alors de la pensée classique que les diverses formes de l'idéalisme rationnel et de l'intuitionnisme. Qu'il s'agisse de la théorie de la connaissance ou d'une théorie des mœurs, d'une manière générale le réel, la vérité ou le devoir doivent communément jaillir pour le rationaliste comme pour l'intuitionniste d'une dialectique développée à partir d'une intuition, rationnelle ou non, ou simplement d'un principe rationnel, dans lesquels se trouve concentrée toute la nécessité qui ira se dégradant et se distribuant parmi les pensées d'une conscience individuelle ou les petits devoirs quotidiens de l'honnête homme. Ce « recours à la nécessité » a donc particulièrement attiré l'attention de M. Dupréel. Et il s'est attaché à l'analyser d'une manière très subtile. On trouvera cette analyse critique dans son opuscule en même temps qu'une critique plus sommaire, mais occasionnelle de la notion d'entités simples, cet idéal classique par excellence, destiné dans l'ordre du savoir à fournir le champ propre de la nécessité. Nous n'entendons pas substituer à un exposé si clair et d'une si belle tenue une analyse imparfaite qui ne ferait que le

(1) Il s'agit bien entendu de l'idée d'un monde unitaire, et d'un moi unifié.

déformer. Qu'il nous suffise à titre d'indication de rappeler que partout où figure une forme quelconque de cette nécessité M. Dupréel reconnaît d'une part ce qu'il a appelé une intuition de carence, et d'autre part le concours d'une force (ou d'une activité) et d'un ordre. Par cette intuition de carence, il faut entendre que toute nécessité exprime un contenu de la pensée auquel nous ne pouvons échapper aux yeux du penseur classique, et par suite en fait les vérités dites nécessaires, loin d'exprimer notre savoir ultime, ne figurent celui-ci qu'au moment où nous nous arrêtons de connaître, au moment où notre ignorance atteint à son plus haut exposant. Elles nous lient en quelque sorte par une force infinie à un ordre suprême — dont toute notre vie quotidienne n'est que le mélange et la dispersion.

Cette analyse s'achève par un exposé positif.

Au lieu de se représenter une activité individuelle préalablement éclairée par un ordre abso'u qui la contraint, M. Dupréel nous propose de borner toute la connaissance proprement dite (et toute l'activité morale également) au moment précis où concourent ordre et activité, c'est-à-dire au moment où se produit la convention, l'accord entre membres d'un groupe social ou entre une pluralité de groupes sociaux. Ce qui l'amène à concevoir la connaissance comme une opération constructrice, ou si l'on préfère comme un cas particulier de technique et d'industrie — ou mieux d'activité dirigée en général. Il n'entend pas de cette manière écarter toute irréductibilité — c'est-à-dire toute nécessité — qu'on la loge dans une activité ou dans un ordre — puisqu'aussi bien *ce serait précisément lorsque la connaissance se butte à un irréductible quelconque qu'elle est inopérante*. Il entend la rejeter hors du dynamisme actuel de la connaissance proprement dite. « C'est au contraire une propriété fondamentale de toute opération qu'il n'est jamais impossible d'y substituer un procédé à un autre (un ordre à un autre) et une force à une force équivalente. La seule condition est de savoir comment s'y prendre pour ne pas compromettre le succès de l'opération. Ainsi la machine à calculer remplace avantageusement le travail psychologique du calculateur, l'habitude se substitue à l'effort attentif, etc.. » (*op. cit. Archives*, p. 33). L'activité propre de l'esprit consiste à s'attacher de commun accord à une règle. L'instituer et la respecter, c'est là tout le spirituel.

« Le rationaliste classique croit que le propre du spirituel est dans la nécessité pure; il se trompe, mais son erreur s'explique : au moment où l'on va se servir d'une vérité nécessaire quelque chose de spirituel s'est déjà passé, c'est *la reconnaissance de l'accord* sur cette affirmation dite nécessaire. De cela seulement on aura besoin

pour raisonner et conclure, et non pas de l'élément de contrainte constante qui est dans la nécessité. » (*op cit.* p. 34). Bien plus, « lorsqu'une affirmation paraît à quelqu'un absolument inévitable, c'est qu'il ne sait pas de quelles règles combinées il se sert lorsqu'il l'énonce. » Ou encore : « L'affirmation nécessaire n'a rien de proprement spirituel aussi longtemps qu'elle s'impose seulement par l'impossibilité reconnue de s'y soustraire, car dans ces conditions elle n'est qu'une force dirigée dont nous subissons la contrainte au même titre que celle d'une force aveugle de la nature. Au contraire, son rôle est de l'ordre de l'activité spirituelle pure à partir du moment où étant reconnu dans quelles conditions elle est une affirmation vraie, à quelle condition on pourrait lui échapper, on s'accorde pour la recevoir et pour l'employer dans les limites de sa validité. » (*Op. cit.* p. 36.)

Il faut lire avec attention également les dernières et très belles pages de cet opuscule où anime un souffle très noble et très généreux. On devine aisément que c'est bien là le véritable centre de gravité des préoccupations de son auteur : comment réussirait-on de sauvegarder l'idée de règle (et de règle morale s'entend avant tout), en écartant « les fantômes de la philosophie individualiste, l'idée d'un ordre universel tout donné et celle d'une pure inspiration mystique toute personnelle et instable » — en même temps que l'idée d'initiative, de spontanéité, de choix où entre du libre consentement? Ce rayon de spiritualité convergerait tout entier dans l'institution et le respect des conventions qu'inspire la vie sociale et qui la constitue sous ses aspects les plus variés.

Les curieuses discussions qui suivirent l'exposé de M. Dupréel, relatif à la notion de nécessité, à la Société Belge de Philosophie, à la suite de la parution des Archives, ont montré combien les idées de M. Dupréel ouvraient de perspectives nombreuses et originales. Cependant il semble bien que l'exposé oral (enrichi lui-même d'aperçus extrêmement ingénieux), comme l'opuscule, prêtent l'un et l'autre malgré tout à certains malentendus. Certains s'imaginèrent parfois à lire M. Dupréel qu'il entend substituer la convention à la nécessité et déclarer l'une parfaitement équivalente à l'autre. C'est là, croyons-nous, inexactement interpréter sa pensée. Ce que M. Dupréel conteste, c'est de faire de la nécessité le noyau métaphysique, bien plus, l'unique noyau qui serait comme le foyer duquel irradie en se dégradant en quelque sorte toute l'activité purement spirituelle, toute l'activité purement connaissante, toute l'activité véritablement morale. En dépit des formules qu'il lui est arrivé de concéder au cours de cette discussion, il paraît ressortir que M. Dupréel ne nous propose rien d'autre en somme qu'une définition de la con-

naissance, sous son aspect d'activité spontanée convenant d'une règle avec d'autres activités spontanées. Il nous propose d'éliminer *de la connaissance* toutes les formes de nécessité absolue et universelle. Une définition est une convention. A prendre ou à laisser.

Maintenant, pouvons-nous nous contenter de ce relativisme? En vérité, c'est là une question très grave. Il importe d'abord en méditant la formule de M. Dupréel de nous souvenir qu'elle fut élaborée sous le signe d'une discipline particulière, à savoir l'étude de la morale au point de vue sociologique. Il répugne à beaucoup de groupes sociaux dans l'ordre moral, politique ou religieux de ne pouvoir prétendre à la catholicité ou l'internationalité en vertu d'un caractère intrinsèque quelconque appartenant soit à un ordre absolu qu'ils croient détenir soit à une force impérieuse qu'ils croient devoir s'imposer à toute activité. Les vues de M. Dupréel sont inspirées d'un esprit de tolérance qui ne passe pas toujours pour une vertu sacrée entre toutes aux yeux de tous nos contemporains. Toutefois l'existence de fait de cette contestation émanant de la volonté de certains, sans qu'elle entraîne pour cela notre approbation de ce qu'elle exprime ou représente, doit cependant nous porter à réfléchir, parce que dès lors qu'elle s'élève à cette prétention cela nous prouve qu'il existe de fait des volontés capables de poursuivre un autre idéal — à la vérité en quelque manière l'idéal classique que M. Dupréel conteste. L'existence de ces volontés, une théorie exhaustive, sociale ou morale doit être capable de la justifier et de l'expliquer — ou de condamner ses prétentions. Nous ne voyons pas comment cette échelle de valeurs, qui doit tout de même en définitive correspondre à un aspect de l'activité humaine, pourrait s'insérer dans le système que nous propose M. Dupréel puisqu'aussi bien il en porte la condamnation en quelque manière. Et on ne s'en libérerait pas en déclarant que cette volonté d'universalité et de nécessité revient à considérer certaines règles *comme si* elles étaient des conventions durables, voire éternelles, parce que dès lors, à la limite, la solution relativiste de M. Dupréel et l'autre solution, se recouvriraient et équivaldraient strictement l'une à l'autre. Equation invraisemblable puisqu'un des membres postule la nécessité et l'autre ne requiert que la convention, chacune sur des plans différents. En fait quoiqu'en veuille M. Dupréel, il y a là deux modalités de l'explication qui se heurtent, chacune mettant l'accent sur un aspect important de la réalité envisagée, l'une sur le caractère dynamique (M. Dupréel), l'autre sur l'aspect statique (les partisans des vérités éternelles), sans peut-être qu'aucune ne réussisse à justifier le caractère qu'elle néglige délibérément. Ne pourrait-on pour y remédier faire l'hypothèse d'un ordre éternel des possibles dont toutes nos activités ne seraient que

des produits en devenir? Ainsi aucun ordre ne serait jamais un tout donné et aucune activité ne pourrait prétendre à aucun privilège sur le plan humain?

Si l'on restreint d'autre part la doctrine de M. Dupréel à la théorie de la connaissance nul doute qu'elle y apporte un enrichissement notable en attirant l'attention sur son aspect sociologique trop souvent négligé ou ignoré (1). Mais ne pêche-t-elle pas à son tour par un excès de sociologisme? Nous voyons bien comment le social est en quelque sorte le véhicule qui permet de transporter, d'échanger, de diriger et même d'intensifier toutes nos valeurs humaines, et particulièrement nos connaissances. Peut-être ne saisissons-nous pas aussi clairement la nature et les limites de la causalité que M. Dupréel accorde en ces derniers temps au social dans l'ordre de la connaissance et cette imprécision contribue-t-elle à de nombreux malentendus de notre part. De ces éclaircissements cependant dépend le caractère et la valeur explicative du conventionnalisme sociologique. Ils mériteraient par suite peut-être davantage l'attention de l'auteur de la doctrine.

D'autre part, dans l'élaboration de nos connaissances, l'accord relatif des esprits est-il vraiment l'aspect élémentaire et central, c'est-à-dire plus qu'un caractère extrinsèque en cette conjonction? Les logiciens ont déjà parfois nommé cet accord intime de la connaissance avec elle-même le critère de la cohérence. M. Dupréel aurait beau jeu à y dénoncer cet accord même dont il parle — à la condition toutefois que l'élaboration d'une conscience individuelle ne fournisse pas déjà préalablement un exemple de construction où joue seule la cohérence interne sans qu'ait été décisif ni pour le contenu de cette conscience, ni pour les articulations de cette conscience, le rôle d'aucun accord (ou désaccord) relatif avec d'autres esprits. Or, il existe de tels exemples. Comment les justifier? Et si cet accord s'accomplit de fait aussi bien dans une conscience individuelle sur les données les plus nécessaires, les plus irréductibles (dans l'ordre sensible ou l'ordre logique), quel motif suffisant nous inclinerait à désigner et limiter la connaissance à cette opération sur le plan social seulement où se joue également cet accord, mais dans des conditions très différentes. Bien plus, l'accord social sur nos propositions relatives au réel, au moral ou au beau, ne s'affranchit jamais de l'accord

(1) Nous nous permettons cependant de faire remarquer que la philosophie anglaise contemporaine (« réaliste » comme on sait) lorsque se pose le problème de la justification du système des valeurs, loin de faire bon marché du facteur social, le met, au contraire, parfois en relief, sans toutefois lui donner une part prépondérante, comme nous l'avons montré dans « Le Système d'Alexander » (en préparation, Paris, Vrin, 1929).

interne préalablement réalisé par toute conscience individuelle touchant ses perceptions sensibles. En sorte que l'accord social paraîtrait plutôt dépendre de l'accord individuel interne.

Enfin, si notre science entière repose sur un idéal de vérité, un idéal de permanence, de conservation et d'uniformité, peut-on considérer cette aspiration comme un vain fantôme métaphysique, alors qu'elle anime toute tendance explicative, alors qu'elle ne trouve cependant d'exemple accompli de ce vœu fondamental dans aucun savoir existant, par suite dans aucun accord social existant. Car le véritable principe moteur de notre science n'est pas même dans le désaccord relatif d'une pensée avec une autre, mais d'une partie de notre science avec une autre en tant qu'elles ne satisfont pas à cet idéal intégralement. Le mouvement scientifique qui s'est manifesté sous la forme de la théorie de la relativité n'a jamais abandonné, faut-il le rappeler, le point de vue classique en ce qui concerne le caractère intrinsèque de certaines quantités fondamentales. Ces quantités peuvent n'avoir d'exemple en aucun endroit de l'univers, mais n'être vraies que dans des conditions données en faisant usage de certaines équations de transformations conditionnelles connues. Et de la sorte être relativiste en physique, ce n'est jamais rompre avec l'esprit philosophique classique de la science, avec cette différence que nous dominons un peu plus le changement brut dans l'univers et pouvons songer davantage à libérer notre mathématique d'une certaine nécessité relative au contenu de nos concepts. Par là même ayant acquis plus de liberté aussi dans leur manipulation logique, nous sommes de plus en plus prémunis contre la tendance **d'élever au rang** de « catégorie » privilégiée aucun concept, aucun ordre tout donné, pour nous en tenir à un système de relations possibles sur lequel le métaphysicien se prononcera comme faire se peut. Pour reprendre l'idée d'un philosophe anglais contemporain, M. N. A. Whitehead, c'est la relativité universelle qui explique qu'il y ait des vérités universelles, puisque nous ne pouvons nous flatter de la valeur d'une recherche par induction que si cette recherche porte sur des éléments qui font partie intégrante d'un UNIVERS régi par des lois uniformes.

Ce que nous ne saisissons donc pas encore suffisamment, c'est la nature propre du mode d'explication que nous propose cette doctrine. Renonce-t-elle à l'explication ou demeure-t-elle explicative? Que si elle demeure explicative, comment écartera-t-elle franchement toute alternative philosophique adverse, s'appuyant sur la nécessité, sans s'appuyer à son tour sur un critère particulier. On est toujours en droit de substituer une explication plus exhaustive à une autre qui le serait moins. Si la nécessité n'est que l'élément résis-

tant auquel se heurte la connaissance, si elle ne figure que l'élément extérieur à l'esprit, si au contraire l'accord est dans l'ordre de l'esprit, le seul phénomène qui le constitue, il importe de bien l'examiner, mais la métaphysique loin de pouvoir se borner à cette constatation ne fait encore que commencer. Nous ne pouvons appuyer le système de nos valeurs sur le critère de la nécessité. Soit. Mais ce dernier ne figure dans l'ordre logique ou dans l'ordre de la nature que la donnée, en un mot ce qui relève de l'existence empirique ou de ce qui est logiquement possible a priori. Et c'est bien ce que nous désirerions savoir plus amplement : quelle est la donnée, quelles sont ses limites et sa nature dans cette doctrine? Dès que nous serons exactement fixés à ce sujet, nous pourrons ou non convenir de la définition que M. Dupréel nous propose de la connaissance. Nous le savons d'avance. L'examen de ces données recèle toute la nécessité. Et sur ce point M. Dupréel a parfaitement raison : ces données ne sont pas de la connaissance. En fait, elles sont l'objet ou les conditions objectives de notre connaissance, ce qui est fort différent. Et c'est ainsi que l'on peut dire que dans une certaine mesure elles représentent notre ignorance sanctifiée. Cependant cette critique très forte n'est pas rigoureusement relevante tant que nous ignorons ce qu'apportent et deviennent les données dans cette vision des choses. Nos données pour se rationaliser se résiduent en irrationnels que dans le cours de nos recherches nous tolérons, mais espérons réduire indéfiniment. Certains esprits se tournent de nos jours encore vers une certaine forme de platonisme pour expliquer ce processus et résoudre cette difficulté. D'autres renoncent radicalement à la notion d'explication et construisent une métaphysique résolument en dehors de ces débats. Dans l'attitude que M. Dupréel a adoptée nous ignorons exactement les renoncements auxquels il nous invite et par suite les compensations qui s'ensuivraient. Tout le problème philosophique devient ainsi un problème de valeur. Par quoi on touche au vif comme l'inspiration d'origine morale malgré ses tentatives d'évasion sur le plan de la connaissance nous ramène en définitive à son point de départ. Quant à nous, nous nous permettons de faire certaines réserves sur les résultats de cette méthode quand elle s'aventure sur le plan de la connaissance. Comment avec le social qui ne fournit aucun exemple d'unicité, ni d'unité — de l'aveu même de M. Dupréel — pourra-t-on alimenter et constituer par exemple l'idée d'un monde et ne fût-ce que l'idée d'un moi empirique quelconque? De deux choses l'une, ou bien ce sera en faisant appel à des données, empruntées au monde logique ou ontologique, ce qui prouverait l'insuffisance momentanée de la convention sociologique dans l'ordre de la connaissance, ou bien nous serions amenés à condamner ou à sacrifier ces idées d'un monde et d'un moi.

La preuve de la légitimité ou de l'excellence de cette condamnation reste à faire. Quant à suggérer d'y renoncer, nous le demandons : Qui, sans renoncer délibérément à la tendance explicative, consentirait à faire bon marché de ce qui dans la première de ces idées du moins, celle d'un monde, correspond à l'idéal même de la connaissance : une universalité exhaustive à la limite, et dans la seconde, celle d'un moi, à un idéal fort voisin et du même ordre, aussi indispensable à la constitution pour nous d'objets du monde extérieur que d'un moi dominant le contenu de son expérience : un idéal de permanence, d'uniformité, d'identité?

Dans la notion d'accord, nous l'admettons aisément, se trouve une part de cet idéal, mais une part seulement. Toute la question demeure de savoir si cette part est suffisante. Aucun accord social de fait n'a jamais été décisif d'une valeur. Ne s'ensuivrait-il pas qu'au point de vue de l'explication métaphysique de tout système de valeurs, l'accord n'épuiserait pas la totalité du problème des valeurs et des moyens de le résoudre?

Telles étaient les courtes et trop hâtives remarques que provoquèrent à la réflexion les pages si nourries de M. Dupréel. Elles sont bien faites pour alimenter une méditation curieuse d'aperçus originaux et de dialectique substantielle. Les quelques réserves que nous nous sommes permis d'indiquer seront sans doute bientôt irrelevantes lorsque nous connaîtrons d'une manière plus générale et méthodique la doctrine que défend avec tant de maîtrise M. Dupréel. Il faut lui savoir gré d'avoir choisi dans la philosophie classique l'adversaire le plus conséquent et le plus irréductible. Il ne nous reste en somme plus qu'à être assurés que cette victoire est décisive et complète. C'est pourquoi nous nous sommes fait un peu « l'avocat du diable » à l'occasion.

Ph. DEVAUX,
Associé C. R. B.

LA PROTECTION LEGALE DES ŒUVRES D'ART

La protection de la propriété artistique et littéraire est, depuis quelque temps, un objet de préoccupation important pour les juristes. Il semble que cet aspect des « droits intellectuels » bénéficie de la faveur passionnée que le public et les spéculateurs portent aux œuvres d'art. Plus s'imposent l'individualisme des artistes et la conscience de leur valeur sociale, plus la protection juridique de leurs œuvres tend à devenir radicale.

Certaines mesures nouvelles préconisées dans ce sens méritent de retenir l'attention, parce qu'elles se présentent sous un aspect simple, facilement admissible, mais qu'elles sont de nature à produire, en revanche, des effets très complexes. Les conceptions les mieux assises du droit risquent de s'en trouver bouleversées.

Il en est ainsi, notamment, d'une disposition adoptée le 2 juin 1928, par la Conférence Internationale de Rome sur les droits d'auteurs. La Convention Internationale signée à Rome modifie les conventions internationales antérieures (Berne, 9 septembre 1886 et Berlin, 13 novembre 1908). La Belgique y a pris part. Il est vraisemblable que les Chambres belges seront appelées à ratifier la convention par une loi.

La disposition nouvelle, introduite sous le numéro 6bis, est ainsi libellée :

« Indépendamment des droits patrimoniaux d'auteur, et même après la cession des dits droits, l'auteur conserve le droit de revendiquer la paternité de l'œuvre, ainsi que le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de la dite œuvre, qui serait préjudiciable à son honneur ou à sa réputation.

Il est réservé à la législation nationale des pays de l'union d'établir les conditions d'exercice de ces droits. Les moyens de recours pour les sauvegarder sont réglés par les législations des pays où la protection est réclamée. »

A la première lecture, ce texte ne paraît renfermer que des truismes, contre lesquels toute personne respectueuse des droits de la pensée se garderait bien d'élever une protestation. L'auteur d'une œuvre conserve cette qualité, quelque soit le propriétaire. C'est la reconnaissance d'une vérité manifeste. Il n'est pas permis d'altérer des œuvres d'art. Tout le monde souhaite que leur intégrité soit respectée.

Aussi longtemps que la Convention limite ses effets à un vœu d'ordre général, elle ne présente donc pas de difficultés d'application. L'idée qui a inspiré ses rédacteurs est un guide excellent pour les Tribunaux, qui s'efforceront d'adapter le droit commun aux cas nouveaux qui leur seront soumis. C'est le rôle habituel de la jurisprudence. Bien avant la Convention de 1928, les Tribunaux avaient, au reste, appliqué excellemment les principes formulés à Rome dans un texte quelque peu laborieux : « La cession du droit de reproduction d'une œuvre d'art, dit le Tribunal de la Seine dès 1899, même sans réserve, ne donne pas au cessionnaire le droit d'altérer cette œuvre, de la modifier, d'y faire des changements, à l'insu et sans le consentement de l'auteur. »

Ailleurs le Tribunal de la Seine reconnaît expressément le « droit moral de contrôle et de surveillance » que l'artiste conserve sur les productions de son esprit, et qui lui permettent « de s'opposer à toute entreprise ayant pour résultat de compromettre l'intégrité de son œuvre et de trahir sa pensée » (1).

Ces exemples, entre autres, démontrent l'efficacité de la protection que les artistes trouvent dans les principes du droit commun.

Mais la Convention de Rome ne se borne pas à formuler un vœu d'ordre général.

Elle prévoit (deuxième paragraphe de l'article 6bis) l'établissement de règles relatives à l'exercice du droit de protection.

Que seront ces règles? Comment les artistes pourront-ils exercer leur droit?

Les conditions de cet exercice, si elles constituent des innovations au droit commun, promettent de devenir un sujet d'une étonnante complexité, pour les juristes de l'avenir.

En effet, elles empièteront sur les domaines les plus variés du droit, parce que les relations juridiques existant entre l'artiste et l'amateur, ou celui qui utilise son talent, ou celui qui l'interprète, sont de nature bien différentes. Il suffit de rappeler que la protection s'étendra (Convention de Berlin, art. 2) aux livres, brochures et autres écrits; aux œuvres dramatiques ou dramatico-musicales; aux œuvres chorégraphiques et aux pantomimes; aux compositions musicales; aux œuvres de dessin, peinture, architecture, sculpture, gravure et lithographie; aux illustrations, cartes de géographie, etc.

Quelques exemples feront mieux sentir la diversité des droits, que les mesures de protection auront pour conséquence de modifier.

(1) Tribunal de la Seine: 16 déc. 1899, *Journal des Tribunaux*, 1900, 394; 2 juin 1904, *Pasicrisie*, 1904, IV, 168; 25 mars 1909, *Journ. des Tribunaux*, 1909, 1131.

Le droit de l'amateur qui acquiert un tableau ou une statue est un droit de propriété. On en conçoit aisément la limitation en faveur de l'intégrité de l'œuvre, quand il s'agit de revendre ou d'exposer celle-ci (Loi du 22 mars 1886, art. 8). On conçoit moins bien une limitation, quand il s'agit de la conservation de l'œuvre chez l'amateur.

Le virtuose qui exécute une œuvre musicale n'a pas acquis la propriété de cette œuvre, mais, semble-t-il, une sorte de droit d'usage qui a, comme contre-partie, la « taxe » que prélève l'auteur par l'intermédiaire d'une association. Conçoit-on que le droit d'exécuter donne ouverture à une action contre le virtuose qui interprète l'œuvre dans un style nouveau? Il est possible qu'aux yeux de quelques musiciens, les excellents pianistes Wiener et Doucet « déforment » certaines œuvres, et peuvent porter, dans une certaine mesure, préjudice aux caractères qui font la réputation d'un auteur.

Combien d'émules de M^{me} Isadora Duncan n'ont-elles pas altéré l'impression vraie, que l'auteur d'une œuvre musicale, étrangère à la danse ou à la plastique, désirait produire?

Le chansonnier Marcel Lefèvre a parodié, avec un rare talent, les œuvres de Wagner. Aucun lien contractuel n'existait, vraisemblablement, entre les bénéficiaires des droits d'auteur de Wagner et lui. Faudrait-il admettre qu'une mesure légale de protection, incontestablement dans l'esprit de la Convention de Rome, créât un lien de droit nouveau, pour priver le public d'un plaisir délicat?

Un exemple nous paraît caractéristique de la confusion des droits, introduite par l'article 6bis de la Convention de Rome.

C'est le cas des œuvres architecturales.

Si nous en parlons de préférence, c'est que les revendications des architectes n'ont pas été étrangères, pensons-nous, aux dispositions adoptées par la Conférence de Rome et qu'un procès, appelé à un grand retentissement dans le public, préoccupe l'opinion belge.

Est-il permis à l'Université de Louvain de supprimer une balustrade dessinée par l'architecte Warren pour couronner son édifice, ou de remplacer cette balustrade par une autre, d'un dessin différent?

Les raisons d'ordre moral et universitaire, qui ont dicté l'attitude de l'Université, sont étrangères au problème juridique des droits de l'architecte. Ceux-ci seraient de telle nature que le placement de la balustrade, conception de l'architecte, est une *obligation* pour l'Université.

On sent très bien le parti que l'architecte de l'Université peut tirer du texte de l'article 6bis de la Convention de Rome. Indépendamment de ses droits patrimoniaux d'auteur, après la cession de

ceux-ci, l'auteur reste maître de s'opposer à des mutilations de son œuvre. Or, l'interdiction de placer la balustrade entraîne une mutilation ; l'honneur, la réputation de l'architecte y sont engagés.

La comparaison facile entre la mutilation d'une statue, ou l'altération du texte d'un poème, et les modifications apportées à un bâtiment, nous ferait verser, pensons-nous, dans une singulière erreur.

Nous sommes tentés de croire qu'elle provient de la méconnaissance des véritables liens de droit qui unissent les intéressés, dans les uns et les autres cas.

Si nous pouvons tabler sur la transmission des droits d'auteur, résultat d'une vente, quand il s'agit d'un tableau, d'une statue, d'un manuscrit, nous devons admettre des bases tout autres, quand il s'agit des rapports juridiques entre le maître de l'ouvrage et son architecte.

Le contrat conclu entre le maître de l'ouvrage et l'architecte est un *mandat*. Ce n'est plus contesté (1).

L'architecte a pour mandat de dresser les plans et devis d'un bâtiment, suivant les désirs et besoins du maître de l'ouvrage et, dans la plupart des cas, de surveiller et recevoir les travaux.

Son mandat est salarié. Son obligation est une obligation de *faire*, pour laquelle il reçoit, généralement, un tantième sur le prix de la construction.

La différence fondamentale que nous voyons entre le rapport juridique qui lie le peintre ou le sculpteur à l'amateur, d'une part, et qui lie le maître de l'ouvrage à l'architecte, d'autre part, c'est que le peintre et le sculpteur sont propriétaires de leur tableau ou de leur statue, jusqu'à la vente, tandis que le maître de l'ouvrage a été, dès l'origine, propriétaire de son bâtiment.

D'une part, le peintre et le sculpteur ont eu la propriété de l'idée et de l'objet où cette idée s'exprime, idée et objet formant un ensemble, indivisible par la nature des choses, et susceptible de transmission. D'autre part, l'idée de l'architecte lui appartient, indépendamment de la construction, parce qu'elle s'exprime dans ses dessins, ses projets, ses épures qui ont précédé la mise en œuvre du bâtiment, et qu'elle subsiste, intégralement, pour la postérité, quelles que soient les modifications que la volonté du propriétaire ou le temps apporteront à l'édifice.

Il est bien difficile, comme on le voit, d'établir un rapport entre les droits qui peuvent naître du mandat de l'architecte et ceux qui

(1) DAVID DE PENAURUN. Les Architectes et leurs rapports avec les propriétaires, pp. 140 et ss.

naissent de la transmission des droits d'auteur. Le Tribunal civil de Gand, dans un jugement du 9 décembre 1891 (1) a posé et résolu le problème en termes excellents : « C'est le plan qui matérialise la conception artistique. L'édifice lui-même n'en est qu'une reproduction autorisée dans l'intérêt du seul propriétaire et sur laquelle l'architecte abandonne tout droit. L'édifice ne peut être considéré comme l'œuvre qui appartient à l'architecte. En conséquence, les droits du propriétaire sur cet édifice demeurent entiers. La propriété artistique de l'architecte ne porte que sur les plans qu'il a confectionnés, mais cette propriété ne peut, d'après la définition législative, lui conférer un droit quelconque sur les bâtiments. »

Cette différence faite entre la propriété de l'idée et celle du bâtiment n'a pas laissé de troubler les juristes. Leurs hésitations se sont manifestées lors de la conclusion de la Convention de Berlin de 1908 et il semble bien résulter de l'examen de l'article 4 de cette Convention qu'ils se sont, en fin de compte, ralliés à la thèse qui considère l'œuvre d'architecture comme indépendante et antérieure à la construction (2).

Cette opinion nous paraît favorable aux droits de l'architecte, permettant ainsi de lui réserver plus aisément, à l'exclusion du propriétaire du bâtiment, le droit de reproduire son œuvre.

Elle nous paraît conforme à l'esprit du mandat, qui répugne à une opposition d'intérêts, qui pourrait exister entre le maître de l'ouvrage et l'architecte, relativement au bâtiment. Elle est, sans aucun doute, la seule opinion compatible avec la révocabilité du mandat (3). Elle nous paraît conforme encore à la protection de la propriété immobilière, qu'il ne faut pas oublier.

Deux notions juridiques entièrement différentes caractérisent donc ce rapport complexe qui existe entre le maître de l'ouvrage et l'architecte : Une propriété intellectuelle qui demeure dans le chef de l'architecte, comparable, dans une certaine mesure, au droit que l'avocat conserve sur ses notes de plaidoiries, le résultat de ses recherches; une obligation de faire, déterminée par les règles du mandat, qui s'éteint par l'exécution du contrat et qui ne peut être attributive d'aucun droit de propriété pour le mandataire, sur le bien du mandant.

La dualité : droit intellectuel de l'artiste, propriété de la chose matérielle, paraîtra, peut-être, à certains, entachée de subtilité.

(1) Tribunal civil de Gand, 9 décembre 1891. *Pandectes Périodiques*, 1892, n° 394.

(2) WAUWERMANS. *Convention de Berne*, p. 38. Note et p. 75.

(3) DAVID DE PENARUN, p. 465.

Pourtant elle répond à une réalité qu'il est nécessaire de reconnaître, si l'on veut concevoir hautement la dignité des droits intellectuels.

Elle a été reconnue par le Tribunal civil de la Seine, à l'occasion d'un procès fort curieux (1). Voici l'espèce : Le peintre Camoin avait lacéré des toiles dont il n'était pas satisfait et en avait jeté les morceaux à la poubelle. Ces morceaux, ramassés par un chiffonnier, furent ensuite réunis, et diverses personnes, parmi lesquelles le littérateur Francis Carco, vendirent les toiles ainsi reconstituées. A l'action en restitution des toiles et paiement de dommages-intérêts, engagée par Camoin, les défendeurs répondirent que les toiles de Camoin, jetées à la voirie, avaient pris la qualité d'une *res derelicta* appartenant au premier venu.

Le tribunal n'a pas sanctionné ce système de défense, parce que, dit-il, l'esprit d'abandon manifesté par l'auteur portait sur la matière, la toile, et non sur son œuvre artistique, son effort intellectuel, qu'il entendait conserver.

Les considérations de ce remarquable jugement touchent à la nature profonde des droits intellectuels. Bien que l'espèce soit différente de celle que nous avons examinée ci-dessus, le principe de la dualité entre l'esprit et la matière leur est commun.

Comme on a pu le voir par ces exemples, le fondement des droits d'auteur est formé de notions très complexes, et qui ressortissent à plusieurs branches du droit commun. C'est la raison pour laquelle les dispositions nouvelles, formulées dans des conférences internationales, doivent être adaptées avec un soin particulier, par la législature de chaque Etat. Un texte vague, général, comme celui de l'article 6bis de la Convention de Rome, en dit trop ou pas assez. Nous avons cru bien faire en attirant l'attention des lecteurs de la Revue sur un problème qu'une solution mûrement méditée parviendra seule à résoudre.

Marcel VAUTHIER,

Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles.

(1) Tribunal de la Seine, 15 novembre 1927. SIREY, 1928, II, 137, et la note de CHAVEGRIN sous cette décision.

LA NOUVELLE CARTE GEOLOGIQUE DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE, DU CAMEROUN ET DES REGIONS VOISINES

J'ai été amené à dresser une nouvelle carte géologique de l'A. E. F. et du Cameroun (1) à la suite d'études pétrographiques entreprises il y a quelques années sous la direction de mon savant maître, M. A. LACROIX, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Professeur de Minéralogie au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris.

L'édition qui est présentée aux géologues et aux spécialistes des questions coloniales a pu être entreprise grâce aux souscriptions du Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, M. ANTONETTI, et du Commissaire de la R. F. dans les territoires du Cameroun, M. MARCHAND.

C'est une carte grand format à l'échelle du 1/3.000.000, tirée en treize couleurs et comprenant, outre la légende, une liste complète des auteurs consultés.

Je n'ai pas limité mes études aux territoires de l'A. E. F. et du Cameroun. J'ai étendu aussi ma documentation aux parties limitrophes des colonies voisines : Afrique Occidentale Française, Nigéria, Congo Belge et Soudan Anglo-Egyptien dont les formations géologiques ont été représentées avec autant de soin que l'objet principal de la carte. Tant au point de vue économique que scientifique, il est de toute évidence que l'étude de la constitution géologique et des ressources minérales des pays voisins peut être le point de

(1) *Esquisse géologique de l'Afrique Equatoriale Française, du Cameroun et des régions voisines*, par MARCEL-E. DENAEYER. Honorée des souscriptions du Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale Française. M. ANTONETTI étant Gouverneur Général, et du Commissariat de la R. F. dans les territoires du Cameroun, M. MARCHAND étant Commissaire. Tracé géographique par EMMANUEL BARRALIER. Exécuté à l'Etablissement cartographique E. PATESSON et Fils, Uccle, 1928. J.-E. GOOSSENS, imprimeur. Echelle 1/3.000.000, 13 couleurs, une légende, une liste des auteurs consultés, format 120 x 80 cm.

Cette carte est mise en vente par la *Librairie de l'Agence Générale des Colonies*, Paris, 20, Galerie d'Orléans, Palais Royal, au prix de 25 francs.

départ de découvertes extrêmement intéressantes sur le territoire de l'A. E. F. Nous en avons un exemple tout actuel dans les découvertes minières faites dans le Haut-Bomou où l'or semble se présenter dans des formations analogues à celles de la région belge de Kilo-Moto et situées sur leur prolongement en territoire français.

La documentation qui m'a servi de base réside en partie dans les cartes géologiques antérieures dont les plus importantes en même temps que les plus récentes sont celles de LOIR pour l'ensemble de l'A. E. F., de M. HUBERT pour l'A. O. F., de M. FOURMARIER pour le Congo Belge, de GUILLEMAIN pour le Cameroun, de M. GARDE pour la région du Tchad et les régions à l'Est du Tchad, de CHUDEAU pour la région de Zinder, de M. FALCONER et de ses collaborateurs pour la Nigéria et, enfin, la belle carte à grande échelle du Congo occidental (région minière du Niari), de MM. DELHAYE et SLUYS. De nombreux croquis régionaux ont en outre été utilisés. Les excellentes bibliographies de l'Afrique Equatoriale Française de M. G. BRUEL et du Bassin du Congo, de M. J. CORNET, ont facilité dans une large mesure le travail de recherche bibliographique. M. BRUEL, Administrateur en chef des Colonies, a d'autre part eu l'obligeance de me communiquer de nombreux renseignements inédits.

L'ensemble des territoires représentés s'étale sur 30 degrés en latitude et 20 degrés en longitude. Dans leur constitution géologique rentrent des terrains très variés : j'ai figuré quatorze grandes formations. Plusieurs d'entre elles sont à peine connues et d'âge encore indéterminé. J'ai donc dû adopter une échelle de teintes et des signes conventionnels capables de les caractériser au point de vue lithologique plutôt que stratigraphique, leurs relations avec les formations mieux étudiées étant encore obscures. Il a fallu ensuite choisir, pour délimiter les terrains, divers modes de tracés traduisant le degré de certitude que l'on possède sur leur extension.

Néanmoins, on s'aperçoit vite que nos connaissances géologiques sont en sensible progrès depuis le moment où mon prédécesseur, le regretté ERASME LOIR établissait sa carte au 1/5.000.000 (1913). Je ne manquerai pas de rendre à cette œuvre déjà si bien élaborée le juste hommage qu'elle mérite quand on songe à l'état fragmentaire, dispersé et incohérent des documents géologiques à cette époque et surtout à l'éloignement de tout centre scientifique dans lequel elle a été composée. Actuellement, la géologie de certaines régions est entièrement neuve ou tout au moins profondément modifiée ; de plus, l'échelle adoptée m'a permis de préciser partout ailleurs les données déjà acquises. Ainsi, la Nigéria présente un aspect très fouillé grâce aux beaux travaux du Geological Survey of Nigeria placé sous la direction de M. FALCONER. La géologie du Tibesti, de l'Ennedi, de

L'Ouadaï, du Darfour et de toute la partie méridionale de la frontière orientale n'est connue que depuis peu de temps. J'ai eu, en effet, la bonne fortune d'être chargé de l'étude des échantillons recueillis dans ces régions par les missions du Colonel GROSSARD et du capitaine ROTTIER; j'ai en outre collationné les travaux de MM. LACROIX et TILHO, AZEMA et JAMOT et les itinéraires du capitaine COUTURIER. D'autre part, M. COLCHESTER, collaborateur du Service géologique de Khartoum m'a aimablement communiqué les croquis géologiques manuscrits qu'il a établis pour le Darfour et la zone frontière du Soudan Anglo-Egyptien.

J'ai repris tous les travaux des auteurs allemands sur le Cameroun et j'ai obtenu ainsi des territoires sous mandat une interprétation assez différente de celle de LOIR. En ce qui concerne le Gabon, on n'a fait que très peu de progrès depuis BARRAT. Les études de M. PERIQUET ont été utilisées pour le Nord de cette colonie.

Il y a lieu de remarquer le développement que j'ai cru devoir donner à la représentation des dépôts superficiels. Ceux-ci forment, dans le Bassin du Tchad, de vastes étendues qui laissent tout ignorer du sous-sol. L'équilibre de l'œuvre exigeait que ces formations figurassent partout où elles prenaient une importance particulière, notamment le long du littoral atlantique et dans le Bassin du Congo. Partout ailleurs, il en a été fait abstraction.

Je ne me suis pas contenté de reproduire tels quels les documents cartographiques antérieurs et de les coordonner à la lumière des nombreuses publications dont il serait fastidieux de citer ici les auteurs. J'ai entrepris le travail quelque peu ingrat d'étudier dans le détail les itinéraires des géologues et des prospecteurs ainsi que ceux des explorateurs non géologues qui pouvaient fournir des renseignements intéressants sur le sol et le sous-sol. J'ai également utilisé les importantes collections de roches du Muséum que M. le Professeur LEMOINE a bien voulu mettre à ma disposition. J'ai ainsi pu reporter sur ma carte, à l'aide de signes conventionnels, la plupart des points présentant une particularité digne de retenir l'attention du géologue et du prospecteur : âge et nature lithologique des affleurements rocheux, failles, direction des plis et sens de l'inclinaison des couches, gîtes fossilifères et gîtes minéraux. J'ai en outre indiqué la trace des principales coupes publiées par MM. GUILLEMAIN, FALCONER, DELHAYE et SLUYS.

Malgré le caractère imparfait et provisoire que présentent toujours les mises au point de pays neufs, j'ai espéré que cette densité d'informations ferait de mon esquisse un document utile aux géographes, aux géologues et à tous ceux, administrateurs, chefs militaires et civils, explorateurs, prospecteurs et colons, qui s'intéressent au déve-

loppement de l'Afrique Equatoriale Française ou en explorent les ressources minérales. Je voudrais avoir réussi à leur livrer un document à la fois d'ensemble et de détail — aussi détaillé que le permet son format — capable d'orienter leurs études préalables et de leur rappeler les connaissances géologiques et minières déjà acquises avec plus ou moins de certitude sur les territoires qu'ils se proposent de parcourir.

En même temps que ce travail, j'ai mis au point une carte géologique en couleurs au 1/500.000 de la région du Chemin de fer Pointe Noire à Brazzaville, région qui, en raison de ses gisements cuprifères, présente un intérêt particulier. Je me suis borné à reproduire en partie la carte de MM. DELHAYE et SLUYS pour la zone orientale et à compléter la zone occidentale à l'aide des travaux, coupes et cartes partielles de MM. CORNET, DE DORLODOT, BRIEN, etc... pour ne citer que les principaux auteurs. Cette carte spéciale a été entièrement souscrite par le Gouvernement de l'Afrique Equatoriale Française et n'est dans le commerce.

Les tracés géographiques de ces deux cartes sont dus à M. EMMA-NUEL BARRALIER, le réputé cartographe du Ministère des Colonies françaises. Elles ont été exécutées avec le plus grand souci de clarté et d'élégance par l'Etablissement cartographique E. PATESSON et Fils (Uccle) et confiées à la maison J.-E. GOOSSENS pour l'impression.

J'éprouve le plus grand plaisir à témoigner publiquement ma reconnaissance à tous ceux, maîtres, collaborateurs et amis qui m'ont aidé de leurs conseils et de leur science.

Je me réserve de dire comme il convient tout ce que je leur dois dans la Préface de la Notice explicative et de la Bibliothèque géologique des régions figurées sur mes cartes que je prépare en ce moment.

MARCEL-E. DENAEYER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Correspondant du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris.

LE TONUS MUSCULAIRE ET LE MECANISME REFLEXE DE LA STATION DEBOUT

On sait que les muscles squelettiques des Vertébrés, à la condition d'être pourvus de leur innervation normale, conservent, en l'absence de toute activité apparente de l'animal, un certain degré de tension active. Cette tension du muscle normal *in situ* est instantanément abolie par la section de son nerf moteur. Elle est l'expression d'une activité contractile, car le muscle dans cet état de tension est plus dur que le muscle paralysé.

La tension et la dureté variables que possède tout muscle squelettique pourvu de son innervation définissent ce que l'on est convenu d'appeler son *tonus*.

La signification fonctionnelle de ce tonus est manifeste. C'est par lui qu'est assurée la fixation des différentes articulations du corps dans des attitudes déterminées, d'ailleurs solidaires, les unes des autres et composant l'attitude d'ensemble de l'animal. Le tonus musculaire est donc essentiellement postural (SHERRINGTON) (1).

Ce tonus postural est l'expression d'un réflexe PROPRIOCEPTIF continu, qui a son origine principale dans le muscle lui-même, encore que des influx d'origine extéroceptive, en particulier tactile, contribuent vraisemblablement à l'entretenir.

On ne sait pas encore d'une façon certaine quels sont les stimuli naturels et les organes sensoriels mis en jeu dans ce réflexe tonique myogénique. SHERRINGTON et LIDDEL (2) ont montré que l'étirement passif d'un muscle, détermine une contraction réflexe soutenue de ce muscle qui a beaucoup d'analogie avec sa contraction tonique en apparence spontanée, telle qu'elle apparaît en particulier dans la *rigidité de décérébration*, exagération du tonus postural des extenseurs. Il est cependant difficile d'homologuer entièrement à ce réflexe « myotatique » (3) de LIDDEL et SHERRINGTON la contraction tonique posturale, en raison du fait, notamment, que la rigidité de décérébration persiste dans des conditions, telles que l'immersion de l'animal, paraissant exclure toute excitation myotatique. D'autre

(1) SHERRINGTON. *Quaterl. Journ. of Exp. Physiol.*, 1909, t. II, p. 109; *Brain*, 1915, t. XXXVIII, p. 191; *Nature*, 1924, t. CXIII, pp. 892 et 924.

(2) LIDDEL et SHERRINGTON. *Proc. Roy. Soc.*, 1924, vol. XCVI B, p. 212 et vol. XCVII B, p. 267.

(3) de *μυος*, muscle, et *τατινος*, étiré.

part, la contraction active d'un muscle est également tonigène, ainsi que cela se voit dans la prolongation tonique de certaines contractions réflexes. Et le raccourcissement passif d'un muscle déclenche de même une réaction tonique, dite « de raccourcissement » (SHERRINGTON) qui « fixe » le muscle au moment même où, le raccourcissement cessant, il commence à s'allonger passivement. Mais dans ce dernier cas surtout, il est probable que le stimulus principal du réflexe est en réalité le brusque étirement passif du muscle, abandonné à l'action du poids de la charge qu'il supporte.

Une autre réaction proprioceptive caractéristique du muscle en état de tonus est la réaction dite d'« allongement » : un muscle tonique, étiré passivement, puis brusquement libéré, se « fixe » à une longueur plus grande que sa longueur initiale. Le mécanisme de ce réflexe est encore discuté (1).

Ces deux réactions, de raccourcissement et d'allongement, confèrent au muscle en état de tonus une véritable *plasticité* en vertu de laquelle il est capable de garder, sans modification de tension notable, les différentes longueurs qui lui sont imposées passivement.

Si son déterminisme réflexe proprioceptif n'est pas contesté, par contre le mécanisme musculaire et la nature de l'innervation centrifuge de la contraction tonique des muscles squelettiques sont encore discutés. *Actuellement, l'opinion tend à prévaloir que les différences, si réelles qu'elles apparaissent au premier abord, des contractions tonique et phasique (SHERRINGTON) n'impliquent pas une différence foncière de leur mécanisme neuro-musculaire.* Dans cette hypothèse unitaire le tonus réflexe postural est interprété comme un tétanos partiel du muscle. Les particularités de la contraction tonique (faiblesse ou absence des oscillations phono- et électromyographiques, infatigabilité apparente, plasticité) sont expliquées par la grande fréquence et l'asynchronisme des influx moteurs qui la déterminent, l'alternance incessante des fibres musculaires actives, l'adaptation réflexe automatique du muscle aux forces tendant à le raccourcir ou à l'allonger (2, 3, 4, 5, 6). L'autonomie fonctionnelle si manifeste de

(1) SAMOJLOFF et KISSELEFF. *Pflüg. Arch. f. die ges. Physiol.*, 1927, t. CCXVIII, p. 268.

(2) DUSSEY DE BARENNE. *Zentralblatt f. Physiol.*, 1911, t. XXV, p. 334; *Skand. Arch. Physiol.*, 1923, t. XLIII, p. 107.

(3) DUSSEY DE BARENNE et G.-C. BURGER. *Journ. Physiol.*, 1924, t. 59, p. 17.

(4) AL. FORBES. *Physiol Reviews*, 1922, t. II, p. 361.

(5) S. COBB. *Physiol. Reviews*, 1925, t. V, p. 518.

(6) FULTON, J. F. « Muscular contraction and reflex control of movement ». Baltimore. William et Wilkins. 1926.

l'innervation tonique, qui est, selon toute vraisemblance la conséquence de l'autonomie des centres segmentaires et suprasegmentaires du réflexe tonique, aurait son expression motrice dans la fréquence particulièrement élevée des influx centrifuges du tonus (1).



L'harmonie des attitudes partielles des différents segments du corps en une attitude d'ensemble exige manifestement une centralisation de toutes les innervations du tonus. L'attitude fondamentale de chaque Mammifère est conditionnée par le fonctionnement d'un ensemble de centres nerveux hiérarchisés. Cette hiérarchie s'exprime par le contrôle inhibiteur et renforçateur des centres segmentaires par des centres de corrélation susjacentes. La suppression de ce contrôle détermine, selon que l'influence abolie avait une résultante renforçatrice ou inhibitrice, un état d'hypo- ou d'hypertonie des muscles intéressés, accompagné généralement d'une modification d'excitabilité de même sens de leurs autres réflexes extéro- et proprioceptifs, en particulier de leurs réflexes dits tendineux.

Chez la plupart des Mammifères, la décérébration par une transection du tronc cérébral au niveau du mésencéphale (2) détermine une hypertonie très marquée des extenseurs, qui sont précisément les muscles dont l'activité myotatique est sans cesse sollicitée par la station debout. Chez les Paresseux, par contre, qui vivent accrochés aux arbres dans une attitude de flexion permanente, la rigidité de décérébration est une rigidité de flexion. Chez l'Homme, dont les membres supérieurs ont perdu toute fonction statique, la contracture dite pyramidale des hémiparétiques, qui semble bien être l'homologue de la rigidité de décérébration des Mammifères inférieurs, est une rigidité de flexion des membres supérieurs, d'extension des membres inférieurs.

La rigidité de décérébration est considérée comme l'expression du fonctionnement non réfréné des centres renforçateurs du tonus des extenseurs. Ces centres, non encore définis en toute certitude, sont situés dans le *tegmentum* bulbaire et comprennent probablement les noyaux de Deiters et les grandes cellules de la formation réticulée (3).

(1) BREMER et TITECA. *C. R. Soc. de Biol.*, 1927, t. XCVI, p. 275; t. XCVII, p. 895 et p. 1407.

(2) SHERRINGTON. *Journ. of Physiol.*, 1898, t. XXII, p. 319.

(3) SPIEGEL. *Klin. Wochenschr.*, 1926.

Les centres inhibiteurs du tonus des extenseurs que la transection met hors de cause sont les noyaux rouges magno-cellulaires (1, 2, 3) et sans doute aussi l'écorce de la région frontale intermédiaire (4).

Le tonus réflexe d'un muscle est donc à chaque instant la résultante d'un conflit central entre des influences modératrices et des influences renforçatrices. Normalement, ces influences s'équilibrent, et le tonus est harmonieusement distribué entre les groupes musculaires réciproquement antagonistes des fléchisseurs et des extenseurs.

*
**

Cet équilibre nerveux central, condition de l'équilibre du tonus, est lui-même la résultante de l'afflux incessant vers les centres d'innombrables impressions périphériques. Dans cet ajustement du tonus postural aux conditions ambiantes, les récepteurs otolithiques et certains récepteurs proprioceptifs musculaires jouent un rôle essentiel. Les modifications du tonus qu'ils déterminent intéressent en effet l'ensemble de la musculature du corps.

MAGNUS et DE KLEIJN ont montré (chez les Carnassiers, les Rongeurs et le Macaque) que le degré de tonus des extenseurs et des des fléchisseurs est à tout instant déterminé, toutes autres conditions restant égales : 1° par la *position dans l'espace des otolithes utriculaires* (réflexe labyrinthique tonique) : le tonus des extenseurs est maximum et celui des fléchisseurs est minimum dans la position dorsale de la tête, et inversement le tonus des extenseurs est minimum et celui des fléchisseurs maximum dans la position ventrale normale de la tête. Dans les positions intermédiaires, le degré de tonus des extenseurs et des fléchisseurs a des valeurs intermédiaires entre ces deux extrêmes ;

2° Par la *position de la tête par rapport au corps*. Ces réflexes toniques cervicaux doivent être étudiés chez des animaux à labyrinthe détruit ou fonctionnellement exclu. Chez ces animaux, les

(1) THIELE. *Journ. of Physiol.*, 1905, t. XXXII, p. 358.

(2) FR. BREMER. *Arch. int. de Physiol.*, 1922, t. XIX, p. 308.

(3) RADEMAKER. « De beteekenis der roode kernen en van het overige mesencephalon voor spiertonus, lichaamhouding en labyrinthaire reflexen ». Thèse de doctorat de Leyde, 1924. (Trad. allemande, Springer, 1926.)

(4) WARNER et OLMSTED. *Brain*, 1923, t. XLVI, p. 189 ; BERNIS et SPIEGEL, *Oberstein. Arb.*, 1925, t. XXVII, p. 199 ; O. LANGWORTHY. *Bull. John Hopkins Hosp.*, t. XLII, p. 20.

changements de l'attitude de la tête par rapport au corps déterminent encore des modifications constantes et caractéristiques du tonus de l'ensemble des muscles du corps. La flexion dorsale de la tête fait prendre automatiquement au chat décérébré l'attitude du chat assis regardant en l'air. La flexion ventrale de la tête détermine l'attitude du chat penché en avant, prêt à bondir sur une souris. Dans ces réflexes cervicaux, les membres antérieurs et postérieurs subissent donc des variations toniques inverses.

D'autre part, les inclinaisons latérales et les torsions de la tête déterminent des modifications inverses du tonus des muscles homolatéraux, ayant comme finalité apparente le rétablissement de l'équilibre compromis par le déplacement du poids de la tête.

Des réflexes vestibulaires et cervicaux analogues ont été observés chez l'Homme (nourrissons, malades atteints de diplégies ou même seulement d'hémiplégie, d'origine cérébrale.

Les mouvements de la tête de l'animal intact sont en général provoqués par des perceptions visuelles ou acoustiques. Celles-ci peuvent donc causer des modifications d'attitude de l'ensemble du corps par l'intermédiaire des réflexes toniques cervicaux et des réflexes labyrinthiques.

*
**

L'étude des réflexes par lesquels le Mammifère se redresse de lui-même et se maintient debout a été faite par MAGNUS et ses collaborateurs DE KLEYN, RADEMAKER, SCHOEN, PRITCHARD (1, 2).

Les résultats de ces recherches constituent une des plus remarquables acquisitions de la physiologie expérimentale. Elles nous ont révélé l'enchaînement admirable de réflexes subcorticaux par lesquels le Mammifère couché redresse d'abord la tête puis les segments successifs du corps; le rôle des récepteurs otolithiques dans le déclenchement de certains de ces réflexes, celui des récepteurs musculaires tendineux et cutanés dans le déterminisme des autres. D'autre part, ces travaux de MAGNUS, et ce n'est pas leur moindre portée, ont

(1) Résumé de ces travaux et bibliographie complète dans la monographie et les conférences de MAGNUS, « Körperstellung », Berlin, J. Springer, 1924; « Animal Posture », *Proc. Roy. Soc.*, 1925, t. LXLVIII B, p. 339; « Some results of studies in the physiology of posture », *Lancet*, 1926, t. CCXI, pp. 531 et 585.

(2) RADEMAKER. « On the physiology of reflex standing ». *Kon. Ak. van Wetenschappen te Amsterdam*, 1927, t. XXX, n° 7.

apporté des précisions et des correctifs inattendus à la doctrine du tonus postural et au principe de l'innervation réciproque.

Chez l'animal intact, le cortex cérébral, dépositaire de l'expérience individuelle, intervient à tout instant par des réactions cortico-spinales dans le redressement et la locomotion. Les stimuli de ces réactions corticales qui s'intègrent avec les réactions sous-corticales et sont particulièrement efficaces chez les Primates, sont extéroceptifs (notamment optiques et tactiles) et proprioceptifs.

Mais le Mammifère privé de toute activité télencéphalique, est encore parfaitement capable d'un redressement actif, d'une station debout sensiblement correcte et d'une locomotion efficace, grâce à une combinaison de réflexes subcorticaux, ayant pour la plupart leurs centres dans le mésencéphale.

La méthode générale d'analyse de ces réflexes a consisté à isoler le stimulus étudié en supprimant la concurrence de tous les autres stimuli, supposés efficaces eux aussi. MAGNUS et DE KLEIJN ont ainsi reconnu l'existence des réflexes de redressement suivants :

1° *Le réflexe labyrinthique de redressement de la tête* par lequel la tête tend à prendre dans l'espace, quelle que soit la position du corps, la position qu'elle a normalement chez l'animal debout. Le réflexe est provoqué par l'excitation asymétrique des deux labyrinthes otolithiques. Dans la position « normale » de la tête les excitations labyrinthiques sont nulles ou bien, plus vraisemblablement, se font équilibre. La moindre déviation de cette position normale est aussitôt rectifiée par les contractions des muscles cervicaux ;

2° *Le réflexe somatique de redressement de la tête.* Le chat dont les hémisphères cérébraux et les labyrinthes ont été enlevés ou détruits tend encore à redresser la tête dans la position normale, lorsqu'il est couché sur le flanc, mais à la condition que son corps pèse sur le sol. La suppression de cette pression inégale sur les téguments des moitiés droite et gauche du corps, par le soulèvement de l'animal en l'air, ou, expérience particulièrement élégante, par l'application, sur la moitié du corps tournée vers le haut, d'une pesée égale à celle que subit celle qui touche le sol, supprime le stimulus du réflexe et la tête retombe aussitôt dans la position qui lui est imposée par la pesanteur ;

3° *Le réflexe cervical du redressement du corps.* Ce réflexe est provoqué par la torsion des muscles du cou résultant du redressement de la tête seule, non encore suivi par le redressement du corps. La nature proprioceptive de son stimulus est démontrée par son abolition à la suite de l'anesthésie des muscles du cou ;

4° *Le réflexe somatique de redressement du corps*; dont le mode de déclenchement est identique à celui du réflexe somatique de redressement de la tête.

★★

L'ensemble de ces réactions géotropiques qui s'enchaînent les une aux autres aboutit à redresser *successivement* la tête et le corps dans leur position normale par rapport à la verticale. Mais la station debout nécessite en outre la transformation des membres en piliers rigides capables de supporter le poids du corps.

On pensait, avant la découverte des *réactions de soutien*, que cette transformation des membres en supports était assurée essentiellement par la contraction tonique des seuls muscles extenseurs, contraction réflexe entretenue dans chacun d'eux par les excitations proprioceptives résultant de leur étirement passif sous l'action de la pesée du corps sur les membres. Le *réflexe myotatique* local de LIDDEL et SHERRINGTON doit certes jouer un rôle important dans le maintien de la station debout. Mais il est normalement complété par des *réflexes de soutien* (*Stützreflex, supporting reactions*) d'une surprenante efficacité. MAGNUS et ses élèves ont en effet montré que les pressions s'exerçant sur les soies plantaires de l'animal normal ou thalamique (Chat, Chien) provoquent une contraction puissante et soutenue de presque tous les muscles, extenseurs et fléchisseurs du membre. Cette contraction, d'allure tonique, fixe solidement au corps la ceinture scapulaire et rigidifie les articulations de l'épaule, de la hanche, du coude et du genou.

La réaction de soutien est l'expression de la synergie de deux réflexes distincts : 1° un réflexe tactile provoqué par la pression des téguments plantaires; 2° un réflexe proprioceptif déclenché par l'étirement passif des tendons des fléchisseurs des doigts.

De pareils pressions et étirements résultent normalement de la pesée du corps debout sur les membres.

D'autre part, lorsqu'un membre cesse d'appuyer sur le sol, comme c'est le cas dans la phase de flexion de la marche, la flexion passive des extenseurs des doigts déterminée par la pesanteur provoque la contraction tonique des muscles qui portent le membre en avant, et la décontraction (par inhibition centrale de leur tonus) de leurs antagonistes.

Les travaux de MAGNUS et de son école ont donc mis hors de doute le fait que la station debout normale du quadrupède comporte la contraction tonique simultanée des extenseurs et des fléchisseurs. (Néanmoins les extenseurs assument probablement le rôle principal,

spécialement aux membres postérieurs (1.) Cette importante donnée est en complet accord avec les observations sur l'Homme de DUCHENNE DE BOULOGNE (2) et de neurologistes contemporains, comme FOIX, THÉVENARD (3) et J. FROMENT (4).

Ces réactions de soutien, qui sont donc, avec le réflexe myotatique local, la base neuromusculaire de la statique sont à tout instant complétées par de nombreuses réactions correctrices, proprioceptives pour la plupart, qui rétablissent et maintiennent l'équilibre géotrope des parties isolées du corps. Celui de la tête et de l'ensemble du corps est réglé, rappelons-le, par le jeu des réflexes toniques, labyrinthique, cervical et somatiques.

Des réactions de redressement et de soutien analogues existent chez l'Oiseau (5). Les réactions correctrices de l'équilibre de l'Oiseau se caractérisent par l'utilisation très efficace des mouvements des ailes (6).

L'étude entreprise par FOIX, THEVENARD et FROMENT, des réactions élémentaires d'équilibration de l'Homme a déjà révélé d'intéressantes données. Dans les synergies musculaires de l'Homme, qui concourent au maintien de la station debout, les muscles se répartissent en un groupe antérieur (abdominaux, quadriceps, fémoral, antéro-externes de la jambe) et un groupe postérieur (sacro-lombaires, fessiers, muscles postérieurs de la cuisse et du mollet) réciproquement antagonistes ainsi d'ailleurs qu'en groupes antagonistes droit et gauche. Toute oscillation du corps dans le sens antéro-postérieur déclenche automatiquement une contraction réflexe des muscles du plan antérieur ainsi qu'un relâchement de ceux du plan postérieur, et inversement pour les oscillations dans le sens postéro-antérieur (« phénomène de la poussée » de FOIX et THÉVENARD).

Des réactions toniques de soutien, semblables à celles décrites par MAGNUS chez l'animal ont été récemment observées sur des malades atteints d'affection du cervelet, ce qui corrobore l'observation, faite sur l'animal, que la destruction du cervelet (en particulier du paléocervelet) exagère les réflexes statiques (7, 8, 9).

Frédéric BREMER,

-
- (1) PRITCHARD. *Pflüg. Arch. f. d. Ges. Physiol.*, 1926, t. CCXIV, p. 148.
 - (2) DUCHENNE DE BOULOGNE. « Physiologie des mouvements ». Paris Baillière, 1867.
 - (3) A. THÉVENARD, « Les dystonies d'attitude ». Paris, Doin, 1926.
 - (4) J. FROMENT. « L'Homme debout ». Lyon, 1928.
 - (5) BREMER et LEY. *Arch. Int. de Physiol.*, 1927, t. XXVIII, p. 58.
 - (6) GROEBBELS. *Pflüg. Arch. f. die Ges. Physiol.*, 1927, t. CCXVI, p. 507.
 - (7) BREMER et LEY. *Loc. cit.*
 - (8) RADEMAKER, *loc. cit.*
 - (9) GROEBBELS. *Pflügers Arch.*, 1928, t. CCXXI, pp. 15 à 64.

INFLUENCE DES TRAUMATISMES ET DES INTERVENTIONS CHIRURGICALES SUR LA COMPOSITION DU SANG

C'est seulement depuis peu d'années que l'attention a été attirée sur les modifications considérables et prolongées qui apparaissent dans le sang à la suite des traumatismes en général et des interventions chirurgicales en particulier. Ces études ont révélé un grand nombre de faits intéressants pour la pathologie chirurgicale générale.

1° Leucocytose traumatique.

Ce phénomène a été étudié par Schulz, Lampé, Govaerts, Stahl et plus récemment par Löhr. Un traumatisme même rigoureusement aseptique provoque une leucocytose manifeste. Ainsi, tandis que le nombre des globules blancs à l'état normal est de 6 à 8,000 leucocytes par mm. cube, on peut trouver 18 à 20,000 leucocytes deux à trois heures après une fracture fermée. Cette leucocytose est de courte durée et s'efface en vingt-quatre à quarante-huit heures si aucune complication infectieuse ne survient. Son intensité est proportionnelle à l'importance du trauma; trois à six heures après des blessures de guerre graves et étendues, nous avons souvent trouvé des leucocytoses atteignant 30,000 et même 50,000. Il est possible que dans ces circonstances l'infection précoce des plaies contribue à intensifier cette réaction dont l'origine traumatique ne fait cependant aucun doute. Le mécanisme de production de la leucocytose traumatique n'est pas éclairci. Il est vraisemblable que la résorption de protéines issues de l'attrition tissulaire est un facteur à considérer; il en est de même des réactions vaso-motrices violentes qui accompagnent les traumatismes et qui contribuent à lancer des leucocytes dans la circulation. Enfin, les travaux récents de Barcroft sur le rôle de la rate dans la régulation de la teneur du sang en éléments figurés portent à croire que, sous l'influence des décharges d'adrénaline que provoquent les traumatismes, la rate se contracte et lance dans la circulation des globules rouges, des leucocytes et des plaquettes. Les constatations récentes de Binet suggèrent une intervention possible de ce facteur.

2° Modifications du pouvoir antitryptique du sérum.

Zunz et Govaerts ont étudié en 1917 les modifications de l'indice antitryptique du sérum après les traumatismes. Ils ont observé une augmentation notable et prolongée après des fractures fermées. Ce phénomène peut persister pendant plusieurs semaines. Cette modification est plus marquée encore lorsqu'une infection intervient. Bürger et Grauhan ont repris récemment l'étude de cette question et aboutissent à des conclusions en tous points identiques.

3° Modifications de la composition protéinique du sang.

Déjà en 1908, Bolognesi a observé, après des interventions chirurgicales, un changement dans la viscosité du sang et une précipitabilité plus grande des protéines plasmatiques. Fahraeus a signalé dans les mêmes circonstances une accélération de la sédimentation des hématies. W. et H. Löhr se sont livrés à une étude plus complète des modifications plasmatiques consécutives aux traumatismes. Ils ont constaté une augmentation des globulines et du fibrinogène, qui est la cause de la sédimentation accélérée des globules rouges. Leurs observations ont été confirmées par Hueck. D'autre part, Boshamer, Allen ont trouvé après des traumatismes une modification de la coagulabilité sanguine et une diminution de la teneur du sang en antithrombine. Enfin, Deuber a observé que les traumatismes étaient capables de renforcer le pouvoir agglutinant du sérum vis-à-vis de certains microbes.

Divers auteurs ont étudié l'ensemble des modifications du sang après les interventions chirurgicales. L'un des travaux les plus importants sur cette question est celui de Heusser. Cet auteur a observé après des opérations aseptiques :

- a) Une diminution fréquente de la teneur du sang en protéine;
- b) Une élévation considérable de la teneur du plasma en fibrinogène;
- c) Une augmentation remarquable du quotient albumines-globulines;
- d) Des variations irrégulières de la viscosité;
- e) Une accélération très constante de la vitesse de sédimentation des hématies.

Ces résultats ont été confirmés par les recherches de Allen, Martynoff et von Seemen et Binswanger.

Les modifications du sang consécutives aux traumatismes sont donc très marquées. Nous pouvons résumer comme suit celles qui sont les plus constantes :

a) Diminution des globules rouges; augmentation des leucocytes et des plaquettes;

b) Augmentation très considérable du fibrinogène, dont la quantité peut être doublée et même triplée vers le troisième jour qui suit l'intervention. Le taux du fibrinogène est en général encore très supérieur à la normale le dixième jour après une opération aseptique (Govaerts et De Harven);

c) Modification de la composition du plasma en protéines, la proportion des globulines par rapport aux albumines étant notablement accrue;

d) Accélération très marquée de la sédimentation des hématies;

e) Augmentation prolongée du pouvoir antitryptique du sérum;

f) Modifications plus irrégulières en ce qui concerne la coagulabilité du sang, sa viscosité et sa teneur en calcium.

Ce qui frappe dans l'ensemble de ces modifications c'est d'abord combien profonde et persistante est l'influence d'un traumatisme aussi banal que celui qui résulte par exemple d'une cure de hernie. C'est ensuite la similitude qui existe entre ces modifications traumatiques et celles que provoque l'infection ou l'injection de protéines étrangères. Ces réactions ont donc des rapports avec les phénomènes d'immunité et c'est là un vaste champ d'étude pour la pathologie chirurgicale.

Paul GOVAERTS,

Agrégé, Chef de travaux à l'Université de Bruxelles.

Chronique Universitaire

Thèses et Dissertations.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES. — Aux sessions de juillet et d'octobre 1928, vingt-quatre thèses de doctorat ont été défendues avec succès.

Groupe A. Philosophie. — M^{lle} Mariette Sosset, *Bergson et la psychologie contemporaine.*

Groupe B. Histoire. — M^{lles} Augusta De Blust, *Sparte, de la bataille de Sellasie à la conquête romaine (224-146)*; Maria Hendrickx, *Byzance sous la domination romaine*; Arlette Hennebert, *L'Organisation administrative du département de la Dyle sous le Directoire*; Simonne Jacquemain, *Félix de Mérode*; Georgette Lielens, *La politique des voies navigables et des voies d'assèchement sous Marie-Thérèse et Joseph II.*

Groupe C. Philosophie classique. — M^{lles} Andrée Grandjean, *Protagoras et la proposition de l'Homo Mensura*; Henriette Jacob, *Les esclaves chez Ménandre*; Simonne Stocq, *Contribution à l'étude de la tradition manuscrite de Juvénal*; MM. Marcel De Corte, *Essai sur la composition du Corpus aristotelicum*; Cyrille Masure, *Le Moretum, traduction et commentaire*; Robert Merckaert, *La vie de Virgile, par Donat*; Jean Meurrens, *Le voyage d'Aetheria aux Lieux Saints*; Pierre Roersch, *Le centon de Proba.*

Groupe D. Philologie romane. — M^{lles} Marguerite Bingen, *Les sources de l'œuvre poétique de Th. Weustenraad*; Hilda Clerens, *La vie et l'œuvre de Gustave Drouineau*; Lucienne Deguide, *La technique et l'esthétique du vers chez Verlaine*; Hermine Delforge, *La vie et l'œuvre de Léon Cladel*; M. Edouard Ewbank, *Etude sur l'œuvre critique de La Harpe*; Marie Stiernet, *La vie et l'œuvre d'Eugène Van Bommel.*

Groupe E. Philologie germanique. — M^{lles} Jeanne Kessler, *Bürger und seine Ballade Dichtung*; Adèle Laude, *Leven en werken van Jan Lambrecht*; Marie Moerenhout, *C. Buysse, het beeld van het sociale leven in Vlaanderen*; Juliette Vogelvangher, *Thomas Mann.*

A L'ÉCOLE DE PÉDAGOGIE. — Cinq thèses de licence ont été défendues avec succès à la session d'octobre 1928: M^{lles} Antoinette Guisen, *Le plan Dalton pour l'individualisation de l'enseignement*; Alice Smits, *Contribution au problème de l'éducation morale*; MM. Jean Babe, *Essai d'une pédagogie de l'éducation physique*; Georges Pierre, *Les idées pédagogiques de Michelet*; François Van den Driesche, *Etude de trois tests de logique au 4^{me} degré.*

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

(Association sans but lucratif)

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1928.

A LA

Taverne Royale.

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance à 7 heures en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il donne la parole au secrétaire pour la lecture de son rapport.

Rapport du Secrétaire

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Union des Anciens Etudiants a perdu, cette année beaucoup de membres très dévoués.

La mort prématurée de M. Richard Kreglinger, professeur à l'Université, membre de la Chambre des Représentants, nous a tous affectés douloureusement. Edouard Pécher et Richard Kreglinger, disparus à un an d'intervalle, avaient été formés en même temps à l'Université; celle-ci n'avait pas d'amis plus sûrs; leurs deux noms resteront unis dans nos mémoires, comme ces deux amis l'étaient entre eux. Richard Kreglinger avait accepté des charges multiples et il consacrait à chacune une activité qui aurait suffi aux forces d'un autre homme. Il s'épuisait au travail, se précipitant à la besogne avec une fougue d'autant plus grande qu'il en pressentait la courte durée. Malgré son état maladif, ses travaux multiples, il était le conférencier le plus assidu de l'Extension de l'Université, s'imposant des voyages fatigants pour aller porter partout la conviction de sa science. Sa vie est un admirable exemple d'abnégation.

Deux hauts magistrats, M. Paul Holvoet, président honoraire à la Cour de Cassation, et M. Henri Levy-Morelle, président honoraire de la Cour d'Appel de Bruxelles, faisaient depuis de longues années,

fidèlement, partie de l'Union. Ils sont toujours restés attachés au souvenir de l'Université, au cours d'une élévation progressive aux grandes dignités. Le fils de M. le président Lévy-Morelle est des nôtres. Personne n'oublie la grande influence qu'il a exercée sur la Cour d'Appel. Après une retraite, consacrée encore au travail, la Justice eut le rare bonheur de le voir accepter, néanmoins, la présidence d'une commission militaire où des officiers prisonniers, frappés sans avoir été entendus, venaient demander au pays une réhabilitation basée sur la clarté, la droiture et l'équité.

Parmi les membres de l'ordre judiciaire, l'Union déplore le décès de M. Alfred Bertrand, juge au Tribunal de première instance de Charleroi, des avocats Albert Broquet, de Tournai; Louis Mazure, de Bruxelles; Georges Grimard, de Bruxelles, et Georges Merzbach Bey, du Caire. Maître Grimard a été enlevé en pleine activité professionnelle. Il s'était longtemps intéressé à la politique et y avait apporté, comme échevin de Bruxelles, son sens éclairé des affaires. Maître Merzbach avait fondé au Caire un cabinet important. Les intérêts belges en Egypte n'y avaient pas de meilleur défenseur, et parmi ceux-ci il donnait une place éminente à l'Université. Dans l'ordre judiciaire et administratif encore rappelons les noms de M. le notaire Breckpot, d'Alost, de M. le notaire Meer, d'Anvers, qui apportait à l'Université une aide personnelle, en chaque circonstance; de M. De Dorlodot, commissaire d'arrondissement; de M. Georges Macoir, conservateur aux Musées royaux. M. Macoir a laissé une œuvre scientifique importante. Il a, aussi, consacré une grande partie de son activité à propager dans le public le goût des œuvres d'art et des souvenirs de l'archéologie.

M. Franz Mahutte, docteur en philosophie et lettres, s'était consacré à la littérature. On aime à voir un « ancien » de Bruxelles figurer parmi les fondateurs du beau mouvement de la *Jeune Belgique*. Le journalisme l'avait attiré; il y avait acquis, par ses correspondances au *Journal des Débats*, une réputation méritée.

La Faculté de Médecine et l'Ecole Polytechnique ont subi, comme les autres facultés, des pertes sensibles.

M. le docteur Rouffart occupe une place éminente dans nos souvenirs. Il est mort à la tâche. Cette expression, qui paraît conventionnelle, est, en ce qui le concerne, d'une poignante réalité. Ceux qui l'ont bien connu savent combien il mêlait de simplicité et de profonde générosité à sa grande science. M. Ambroise Delacre comptait parmi les membres anciens de l'Union. Combien d'étudiants se souviennent de l'avoir rencontré dès le matin, près de l'ancienne Université, se rendant à son travail, alerte malgré l'âge, exemple de conscience professionnelle.

La Faculté de Médecine, plus que les autres, semble-t-il, donne à l'Union des représentants dans toutes les régions de Belgique. L'Union perd d'actifs propagandistes des idées de l'Université, dans la personne de M. le docteur Persoons, membre de la Chambre des

Représentés; M. le docteur Paternoster, de Soignies. Sont décédés, encore, MM. les docteurs Dupont, à Etalle, Herrent (pharmacien), à Charleroi; Longfils, à Anderlues; Thirionet, à Gemappes; Thirionet, à Pont-à-Celles. Citons, enfin, décédés à Bruxelles, M. Camille Moreau, jeune ingénieur sorti de l'Université en 1914, ami actif et dévoué de l'Université; MM. les docteurs Van Nypelseer, Moskovitch et Merckx, enlevé à l'âge de sa plus grande activité; MM. Poma, docteur en sciences botaniques, et Roussiel, agrégé à l'Université.

L'Union des Anciens Etudiants consacre à tous un souvenir reconnaissant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration s'est efforcé, cette année, de mener à bonne fin les entreprises qui avaient fait, les années précédentes, l'objet de votre sollicitude.

Il s'est intéressé, comme par le passé, à la *Revue de l'Université*. C'est, en partie tout au moins, à l'initiative de l'Union que la Revue doit certaines modifications, notamment la création d'une chronique scientifique, rédigée par les jeunes professeurs de l'Université et quelques membres de l'Union. Le but de cette chronique est de tenir l'attention des lecteurs en éveil à l'égard des problèmes scientifiques qui sont posés à l'heure actuelle. La mise au point de semblable chronique demande un certain temps. Nous espérons pouvoir réaliser, grâce à la Revue, une œuvre qui existe à l'étranger, mais n'existe nulle part, à notre connaissance, en Belgique. La partie bibliographique de la Revue a aussi été améliorée considérablement, d'après les conseils de M. le professeur Georges Smets. Nous ne pouvons que redire combien la Revue rend de services à l'Université et aux professeurs; grâce à sa bibliographie, la bibliothèque de l'Université s'enrichit chaque année, gratuitement, d'un grand nombre d'ouvrages étrangers, très coûteux.

L'Union continue aussi à s'intéresser à l'Extension de l'Université. Ici, les difficultés de réalisation deviennent, malheureusement, de plus en plus grandes. Les centres d'Extension réussissent difficilement le public; les professeurs, surchargés de besogne, ont de la peine à se déplacer. Cependant le Comité de l'Extension, d'accord avec l'Union, tient bon. Nous nous proposons d'examiner, systématiquement, les causes des difficultés que nous venons de vous signaler et de faire, ensuite, un effort d'adaptation pour assurer la pérennité d'une œuvre ancienne et très utile.

L'office qui se charge de renseigner les situations aux étudiants sortis de Bruxelles est en progrès. Vous ne pouvez vous imaginer combien, en ces matières, il faut déployer d'astuce pour rendre service aux gens. Les intellectuels sont difficilement assimilables à un système nouveau. On dirait qu'ils se méfient. Cependant, le bureau

de l'Union persévère dans son action. Il a l'intention de la compléter, cette année, en ouvrant une discussion publique, par l'organe du Bulletin, sur l'utilité du rôle des universitaires dans les entreprises. Peut-être qu'un échange de vues à ce sujet permettra de dégager quelques utiles enseignements, pour les chefs d'entreprise, d'une part, pour les universitaires, d'autre part.

Le Bulletin mensuel, vous l'avez vu, a été modifié. Quelques membres de l'Union ont bien voulu nous dire qu'ils approuvaient sa nouvelle forme et sa nouvelle composition. Le Conseil d'Administration a la satisfaction de pouvoir vous annoncer que ce moyen de propagande, qui paraît des plus efficace, a le grand avantage de ne pas obérer lourdement le budget de l'Union. M. le trésorier vous dira, tout à l'heure, ce qui en est.

L'Union suit, avec le plus grand intérêt, les travaux de la Commission universitaire de Propagande coloniale, instituée par le Conseil d'Administration de l'Université, et sous la présidence de M. Speyer. Cette commission a fait une bien utile besogne, dont les membres de l'Union seront les premiers à bénéficier. Il est à peine besoin de dire avec quel dévouement notre ami Koettlitz, le secrétaire de la Commission, y a défendu les intérêts des étudiants et des anciens étudiants. Au nom de ceux-ci, nous le remercions sincèrement. Le rapport qu'il a rédigé, sur l'activité de la Commission contient des considérations qui feront l'objet d'une étude dans un prochain Bulletin. Nous pouvons dire, cependant, dès à présent, que ce rapport constitue un document décisif relativement à la formation professionnelle des ingénieurs coloniaux. L'Université de Bruxelles est en mesure, croyons-nous pouvoir conclure, de répondre à toutes les nécessités, à cet égard.

Pour terminer, je dois vous parler encore de deux sujets, que l'Union des Anciens Etudiants peut aborder avec le sentiment d'une agréable satisfaction.

Il s'agit de l'œuvre des Bourses d'Etudes et des Maisons d'Etudiants.

Le Conseil d'Administration a cru bien faire, cette année, en introduisant une procédure, nouvelle pour l'Union, à l'effet d'agir sur la générosité du public. Nous voulons parler de la *Représentation à Bénéfice*, organisée au mois de mars.

C'était une expérience.

Elle a parfaitement réussi.

Cependant elle se présentait dans des conditions difficiles parce que sa préparation a été extrêmement rapide, presque précipitée et qu'au dire des experts autorisés en la matière, elle avait lieu à une époque désastreuse.

Le succès est d'autant plus caractéristique; il est vrai de dire qu'un comité de dames (nous les en remercions encore) s'y est consacré avec un dévouement admirable.

Ce succès, pensons-nous, est intéressant à enregistrer à deux points de vue.

D'abord, le point de vue matériel. Une trentaine de mille francs permettront au Conseil d'Administration que vous allez élire tout à l'heure, d'élever le montant des bourses d'études, inférieures aux nécessités actuelles, et d'assurer l'avenir dans une certaine mesure.

Ensuite, le point de vue moral.

Nous avons pu constater, avec quelle joie, combien l'Université et l'Union des Anciens Etudiants avaient d'amis sûrs, prompts à l'appel, unis entre eux par un sentiment d'une qualité toute particulière. Ne trouvez-vous pas que c'est réconfortant, au sein d'une société souffrant, par la force des choses, d'une certaine désorganisation morale, de pouvoir réunir tant de personnes entre lesquelles règne une communauté d'affection pour des institutions dont la grandeur est dans leur idéal?

Nous pensons que personne ne s'y est trompé et que tout le monde en a éprouvé une satisfaction intime.

Les Maisons des Etudiants et des Etudiantes sont en voie de réalisation. Le restaurant étudiantin, à proximité de l'Université du Solbosch, va bientôt s'ouvrir.

Personne, au moins, ne pourra dire que l'Union a manqué de persévérance et d'esprit d'initiative dans l'appui qu'elle a donné à une œuvre dont le projet paraissait presque insensé il y a quelques années.

Il va sans dire que tout n'est pas fait : loin de là.

Ce qui reste à réaliser est encore considérable et, quand on s'engage dans la voie des vastes entreprises, on doit toujours s'attendre à l'ouverture de perspectives nouvelles. Mais c'est cela même qui est attrayant dans l'avenir. Sans l'appel de l'imagination, personne ne ferait rien de grand. Ce n'est pas dans un milieu d'universitaires de Bruxelles qu'il est besoin de redire longuement que la pensée, pourvu qu'elle se développe librement, est la grande force créatrice.

Nous avons tous une pensée commune et le sentiment profond de notre liberté. Pourquoi n'aurions-nous pas confiance dans l'avenir?

Le rapport du secrétaire est approuvé.

*
**

M. le PRÉSIDENT donne la parole au trésorier pour la lecture de son rapport et pour l'exposé du projet de budget de l'année académique 1928-1929.

Comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1928

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent		18,034.15
2. Cotisations de l'exercice :		
Membres effectifs	56,519.00	
Membres A. I. Br.:		
Subside 1927-28	2,000.00	
Contribution volontaire pour 1926-27	1,765.00	
Contribution volontaire pour 1927-28 (mini- mum garanti par l'A. I. Br. versé à va- loir)	500.00	
	<hr/>	4,265.00
		60,784.00
3. Intérêts du portefeuille et des dépôts		1,513.61
4. Recettes extraordinaires :		
Membres à vie	6,000.00	
Œuvre des Bourses	29,893.45	
Remboursement de Bourse	300.00	
Vente de médailles	227.50	
	<hr/>	36,420.95
5. Annonces dans le « Bulletin » :		
Produit net		9,481.39
6. Compte d'ordre :		
Subside de la Province pour le Réfectoire des Etudiants		25,000.00
		<hr/>
Balance	Fr.	151,234.01

Dépenses :

1. Allocations ordinaires :		
Bourses d'études	14,750.00	
Revue de l'Université	20,000.00	
Extension de l'Université	5,000.00	
Cercles d'étudiants	1,100.00	
	<hr/>	40,850.00
2. Frais d'administration et de propagande		16,068.19
3. Publication du Bulletin		9,069.25

4. Dépenses extraordinaires :

Achats statutaires de titres (souscription de Membres à vie)	6,000.00	
Achats de titres pour investissement des disponibilités et réserves	35,224.70	
		<u>41,224.70</u>

5. Compte d'ordre :

Versement au Réfectoire des étudiants	25,000.00	
Total des dépenses	fr. 132,212.14	
Excédent de l'exercice à reporter	19,021.87	
Balance	Fr. 151,234.01	

Actif de l'Union au 30 septembre 1928

Actif disponible :

Compte-courant Banque de Bruxelles	12,468.78	
Compte chèques-postaux	8,882.79	
Espèces en caisse	2,670.30	
		<u>Fr. 24,021.87</u>

A déduire :

Subside dû à l'Extension de l'Université	5,000.00	
Solde disponible	fr. 19,021.87	

Budget de l'exercice 1928-29

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent	19,021.87	
2. Cotisations de l'exercice	60,000.00	
3. Revenus du portefeuille et divers	5,000.00	
Total des recettes	<u>84,021.87</u>	

Dépenses :

1. Allocations ordinaires :

Bourses d'études	25,000.00	
Revue de l'Université	25,000.00	
Extension de l'Université	5,000.00	
Cercles d'étudiants et divers	1,000.00	
2. Frais d'administration et de propagande	21,000.00	
3. Publication du « Bulletin »	4,000.00	
4. Dépenses extraordinaires :		
Souscriptions diverses et imprévus	2,000.00	
Total des dépenses	fr. 83,000.00	
Solde disponible	<u>1,021.87</u>	
	<u>Fr. 84,021.87</u>	

Le rapport est approuvé.

Le projet de budget est adopté.

L'Assemblée décide de maintenir le montant des cotisations à 30 francs minimum pour la cotation annuelle et à 750 francs minimum pour la cotation des membres à vie.

L'Assemblée procède à l'élection du Conseil d'Administration :

Sont élus :

Président : M. M. Philippson, docteur en sciences;

Délégué au Conseil d'Administration de l'Université : M. Fr. Herman, docteur en médecine, président sortant;

Membres du Comité. — a) *Sortants rééligibles* :

M^{me} Vynckier-Massart, ingénieur;

M^{lle} Paula Doms, docteur en sciences physiques et mathématiques;

MM. L. Beckers, ingénieur, trésorier de l'Union;

R. Beckers, docteur en médecine;

L. Campion, avocat;

A. Goossens-Bara, avocat;

A. Gratia, docteur en médecine;

I. Gunzburg, docteur en médecine;

G. Herlant, avocat;

L. Herlant, professeur à l'Ecole de Pharmacie;

M. Hollenfeltz, avocat;

M. Isralson, ingénieur commercial;

E. Janson, avocat;

L. Leclère, professeur à la Faculté de Philosophie;

W. Loppens, juge au Tribunal de première instance;

C. Nassau, avocat;

E. Renaux, docteur en médecine;

J. Rosenthal, docteur en médecine;

G. Van der Haeghen, ingénieur;

M. Vauthier, avocat, secrétaire de l'Union;

b) *En remplacement de MM. Devèze, Philippson et Pohl, sortants non rééligibles et de MM. Laigle et De Paepe, démissionnaires* :

M^{lle} Daisy Verhoogen, assistante à l'Université (Sciences);

MM. Jules Descamps, ingénieur, délégué sortant;

Lucien Graux, ingénieur, président de l'A. I. Br.;

Georges Jouret, docteur en philologie classique;

Alfred Bernard, avocat.

Les relations franco-allemandes ⁽¹⁾

PAR

le Comte WLADIMIR D'ORMESSON.

EXCELLENCES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Avant toute chose, permettez-moi de remercier M. le Recteur de l'Université Libre de Bruxelles de l'invitation si gracieuse qu'il a bien voulu m'adresser et de l'accueil si cordial et si indulgent qu'au nom de l'Université il veut bien me faire ce soir. De l'un et de l'autre, je me sens profondément honoré. Lorsque M. le Président de l'Université m'a écrit pour me demander de venir faire cette conférence à Bruxelles, j'ai été partagé entre deux sentiments : le scrupule et l'envie. Le scrupule, parce que je ne suis nullement un orateur ; l'art de la conférence est bien loin de m'être familier et je puis dire en toute franchise que je fais ce soir presque des débuts. L'envie, parce que je ne dissimulerai pas la joie profonde que je ressentais à l'idée de revoir Bruxelles et à me trouver pour quelques instants au milieu de vous. Comme toujours, c'est l'envie qui a triomphé. Aussi bien, ai-je des raisons toutes spéciales d'aimer Bruxelles et de m'y sentir un peu chez moi. Beaucoup de sang belge — et j'en suis fier — coule dans mes veines. Mon père a terminé ici en 1907, comme représentant de la République Française, une longue carrière diplomatique qu'il avait commencée dans la même ville quarante ans plus tôt sous les ordres de mon grand-oncle maternel, le Vicomte de la Guéronnière. Le temps, trop court, que j'ai passé avec mes parents à Bruxelles est resté l'un des meilleurs souvenirs de ma vie. Messieurs, j'ose à peine le dire, je n'étais pas revenu en

(1) Conférence faite le 20 février 1929, à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

Belgique depuis la guerre. Mais j'y étais allé pendant la guerre. Dans ce temps là, la Belgique n'était pas seulement votre Patrie. Elle était aussi notre Patrie. Elle était la Patrie de tous ceux pour qui l'honneur, le droit, la justice, le respect de la parole donnée constituent les lois fondamentales de la vie sociale. Je n'ai jamais rien vu de plus grand que le spectacle de ces symboles vivants, votre Roi, votre Reine, dans cette petite ville de La Panne où j'eus l'insigne honneur de les saluer. La libre Belgique, à ce moment-là, n'était plus qu'une toute petite parcelle de terre en Europe. Pourtant c'était le plus grand pays du monde. A ceux qui se croient des esprits réalistes en méprisant l'apport des forces morales dans la vie politique; à ceux qui camouflent leur paresse d'esprit en narguant les principes de la liberté et en célébrant le culte de la violence, il faut toujours répondre : qui donc fut le plus fort pendant la guerre ? Les puissantes armées germaniques qui se battaient pour servir une politique de puissance, ou cette poignée de Belges qui se battaient pour défendre un principe de liberté ? Après avoir vécu de telles heures, assisté à de tels spectacles, vous pensez bien que c'est une joie profonde pour moi que de me retrouver sur ce sol belge, où il semble que l'épreuve ait passé comme ces crues dévastatrices qui donnent à la terre, par la violence même de leur choc, plus de force, plus de jeunesse que jamais. Ce m'est une joie de revoir une Belgique prospère, toujours laborieuse, toujours appliquée et sérieuse, de plus en plus associée au grand effort moderne, sous le règne d'un Souverain égal à lui-même dans la paix comme dans la guerre et qui est le digne successeur du grand roi Léopold. Ce m'est une joie de saluer dans cette salle tant de personnalités éminentes et d'y reconnaître çà et là tant de visages amis. Ma joie serait complète, Messieurs, si vous ne m'aviez pas infligé, cependant, un dur pensum. Vous m'avez appelé à traiter devant vous le problème des relations franco-allemandes. Sans doute n'y en a-t-il pas de plus grave, puisqu'à lui seul il conditionne, pour une large part, l'évolution de l'Europe et de la paix. Mais sans doute aussi n'en existe-t-il pas de plus complexe. Récemment, j'ai consacré un modeste petit volume à l'étude de cette angoissante question. Lorsque j'ai eu fini d'écrire quelques centaines de feuilles et que je les eus données à l'imprimeur, j'ai ressenti, jusqu'à l'angoisse, le sentiment que je n'avais presque rien dit

de ce qu'il fallait dire, presque rien expliqué de ce qu'il fallait expliquer, presque rien recherché de ce qu'il fallait rechercher. Une vie entière ne suffirait pas à épuiser un débat qui plonge ses racines, non seulement dans l'histoire, mais dans les profondeurs mêmes des tempéraments, des races, des idéologies nationales, avec tout ce que ces mots comportent d'apports mal définis et d'éléments souvent contradictoires. Ce que je n'ai pas su dire en deux cent cinquante pages de petits caractères d'imprimerie, comment pourrais-je prétendre à vous le dire en quelques instants de causerie ? Vous n'attendez donc de moi ni un exposé sur l'Allemagne, ni un exposé sur la France, ni un compte rendu historique de la politique qui a trouvé sa tragique conclusion dans l'agression du 2 août 1914. Au surplus, si le passé reste pour nous riche d'enseignements et si les épreuves que nous y avons subies le rend à nos yeux en quelque sorte sacré, ce n'est pas par les problèmes du présent et ceux de l'avenir. Je me bornerai donc à examiner devant vous les traits dominants des rapports franco-allemands actuels ; les positions réciproques qu'occupent la France et l'Allemagne dans l'Europe contemporaine ; les difficultés qui les séparent ; les obstacles qui risquent de s'opposer à leur entente ; les raisons qu'elles ont cependant de se rapprocher peu à peu l'une de l'autre. J'examinerai enfin quelles me paraissent être les conditions de la paix, non seulement entre la France et l'Allemagne, mais entre les Nations appelées à jouer un rôle primordial dans l'organisation et la stabilisation du monde moderne.

*
**

Au lendemain de la guerre, tous les Allemands, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, ont considéré que les conditions de paix qui leur avaient été imposées par les Alliés — non par un traité consenti, mais par un « Diktat » — constituaient un abus de force contre lequel, dans son ensemble, le peuple allemand protesterait toujours. En 1870, l'Allemagne avait arraché quinze mille kilomètres carrés à la France. En 1919, les Alliés en enlevaient quatre-vingts mille à l'Allemagne. On mutilait, en outre, ses droits de souveraineté sur cinquante-cinq mille kilomètres, par suite de la démilitarisation des provinces rhénanes ; trente autres mille kilomètres se trouvaient séparés

du territoire national par le couloir de Dantzig. Plus de colonies. Plus de flotte de guerre. Presque plus d'armée. Enfin, l'obligation de verser, au titre des réparations, un nombre indéterminé, mais considérable de milliards. Je ne commente pas. J'expose.

Devant les conditions de paix qui lui paraissaient excessives, la Nation allemande a communiqué dans un sentiment de révolte. Tel est le premier fait psychologique de l'histoire d'après-guerre. Voici le second.

Deux tendances se sont alors fait jour en Allemagne. Une tendance d'essai de libération par une politique de résistance. Une tendance d'essai de libération par une politique de conciliation. Les partisans de la première tendance se tournaient, avec un frénétique espoir, vers la Russie. Ils voulaient qu'en s'appuyant sur les centres de résistance et de révolution que le nouvel aménagement de l'Europe avait favorisés çà et là, l'Allemagne pratiquât violemment une politique anti-occidentale, révolutionnaire, se proposant, par tous les moyens, de détruire l'ordre établi par les Alliés. C'est l'époque où les Associations plus ou moins militaires connurent le maximum de leur puissance de séduction, c'est l'époque où toute l'Allemagne intellectuelle se tournait avec un sombre ricanement vers l'Asie et où les doctrines les plus extravagantes enseignaient aux Allemands qu'ils ne devaient attendre leur rénovation que d'une philosophie désespérée et révolutionnaire. Les partisans de la seconde tendance apercevant, au contraire, les multiples dangers de cette attitude, préconisaient un effort d'entente avec les Puissances occidentales; ils soutenaient que l'Allemagne, en manifestant un certain effort de bonne volonté, tirerait de plus sûres bénéfices d'une collaboration avec la nouvelle Europe que d'une lutte ouverte contre elle.

La nécessité, plus encore que la raison, — mais les leçons de la nécessité font la raison, — fit pencher la balance en faveur de la seconde tendance. L'Allemagne, en effet, sortait de l'effroyable crise financière qui l'avait bouleversée avec un pressant besoin de crédits. L'appel à l'or, voilà, pour les pays en proie à des convulsions, l'éternel commencement de la sagesse. L'appel à l'or de l'Allemagne ne pouvait s'adresser qu'aux banquiers anglo-saxons, à Wall Street et à la City. Dès lors, les dirigeants allemands se trouvaient dans l'obligation absolue

d'imprimer à la politique de leur pays une orientation nettement pacifique, conciliatrice, occidentale. En suggérant aux Alliés — et plus particulièrement à la France — au plus chaud moment de l'occupation de la Ruhr, la première idée du pacte rhénan; en acceptant à Londres au mois d'août 1924, les stipulations du plan Dawes; enfin, en adressant, le 9 février 1925, la note qui devait conduire directement à Locarno, l'Allemagne ruinée faisait les gestes qui l'engageaient désormais dans une politique de collaboration européenne. La décision prise, très habilement, elle allait exploiter à fond cette politique.

*
**

Qu'est-ce que Locarno ? Un marché réaliste que les presses des deux pays se sont évertuées à transformer en une nouvelle journée des Dupes.

Du point de vue allemand, Locarno peut se ramener au syllogisme suivant :

A) L'Allemagne n'aurait jamais trouvé les crédits qui lui étaient indispensables pour ressusciter sans avoir donné aux prêteurs éventuels des gages tangibles de ses dispositions pacifiques.

B) D'autre part, l'Allemagne ne pourra jamais remettre en question *manu militari*, la possession de l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire la frontière du Rhin. Le Rhin est devenu une frontière quasiment internationale. Une tentative belliqueuse déclencherait à nouveau le monde entier contre l'Allemagne.

C) Par conséquent :

Puisque l'Allemagne avait besoin de crédits et qu'elle ne pouvait s'en procurer qu'en apportant la preuve de ses dispositions pacifiques; puisque, d'autre part, l'Allemagne devait officiellement et par raison abandonner tout espoir de revanche sur le Rhin; la meilleure solution pour elle consistait à *approuver délibérément* un état de choses qu'il lui fallait, en tout état de cause, subir.

Ce faisant :

a) L'Allemagne fournissait les gages qu'on attendait d'elle et qui, permettant à l'Europe de se réorganiser économiquement, permettaient à l'Allemagne de se pourvoir de crédits;

b) L'Allemagne évitait un pacte de sécurité anglo-belgo-français dirigé expressément contre elle ;

c) Elle avait fixé le point de départ d'une politique d'entente qui, par la logique même de son inspiration, favoriserait, par des voies pacifiques, le réajustement progressif de certaines clauses du traité.

Telle est, schématiquement exposée, l'interprétation allemande de Locarno. Par l'acte qu'elle a signé en octobre 1925, l'Allemagne renonce à l'Alsace-Lorraine en plein consentement et non plus contrainte. Elle renonce à toute idée de guerre. Mais elle ne renonce pas à faire valoir sur d'autres points des revendications qu'elle considère comme légitimes. Pour l'Allemand, Locarno ferme une porte sur le passé et en ouvre une autre sur l'avenir. Mais ce sont des portes feutrées.

En regard, quelle est l'interprétation française ? Il y en a deux et voici où la situation se complique.

Les hommes d'Etat français qui ont fait Locarno ont certainement vu dans cet acte une évolution de l'Allemagne vers le système occidental et, partant, un succès pour la politique de la Nouvelle Europe. Locarno ne signifiait pas seulement la sécurité sur le Rhin. Locarno sous-entendait encore l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations. C'était donc l'abandon définitif, par le Reich, des solutions de force ; l'aveu d'une paix, non plus imposée, mais consentie, c'est-à-dire d'une paix normale. Rien n'était touché à la lettre des traités. Mais les accords conclus en modifiaient l'esprit. On sortait de l'ère du droit pénal pour pénétrer dans l'ère du droit civil.

Cette transformation abstraite entraînerait-elle d'autres transformations, celles-ci concrètes ? On disait bien que non. Mais on pensait un peu différemment. Déjà le régime d'occupation rhénane subissait de considérables atténuations. On allait causer avec l'Allemagne ; chercher avec elle des terrains d'entente vraiment solides. Cela n'irait pas sans des concessions réciproques. La paix définitive, la restauration économique et sociale de l'Europe, valaient bien quelques sacrifices.

Ce point de vue était sans doute celui de nos dirigeants. Mais il n'était pas le point de vue de l'opinion française. Pour cette opinion, Locarno représentait la conclusion médiocre de cette longue controverse sur la sécurité qui a touché son point cul-

minant de 1924 à 1925 et dont les trois étapes principales ont été :

A) Le traité tripartite de garantie militaire anglo-américano-français, conclu le 18 juin entre MM. Clémenceau, Lloyd George et Wilson, et que ni les Etats-Unis ni l'Angleterre n'ont ratifié;

B) Le projet de pacte franco-anglais proposé à Cannes par M. Lloyd George à M. Briand;

C) Le protocole de Genève, préparé, après de longs tâtonnements par Lord Robert Cecil, M. de Jouvenel, M. Paul Boncour, auquel M. Herriot avait attaché ses espoirs et croyait avoir attaché sa gloire, et que sir Austen Chamberlain enterra définitivement en mars 1925 à Genève.

Par le protocole de Locarno, la sécurité française n'était plus garantie par les alliés seuls, ainsi qu'il eût été conforme aux engagements antérieurs et à la logique de la guerre qu'elle le fût. L'Allemagne devenait l'une des parties du pacte qu'elle avait elle-même suggéré. La signature de l'Angleterre, celle de l'Italie, avalisaient, d'ailleurs, ce qui, sans cela, n'eût guère apparu que comme un « chiffon de papier ». Si l'opinion française montre quelque scepticisme à l'égard des engagements de neutralité pris par l'Allemagne, il faut reconnaître qu'il suffit d'être sur le sol où nous sommes ce soir pour qu'une telle méfiance soit explicable.

La majeure partie de l'opinion française a donc interprété Locarno comme le pis-aller de la politique de la sécurité tandis que l'opinion allemande tout entière l'a considéré comme le point de départ d'une ère nouvelle. Cette équivoque, ce malentendu initiaux se sont manifestés d'une manière frappante au fur et à mesure que la politique de Locarno s'est elle-même affirmée et développée.

Considérez l'opinion française. N'est-elle pas fermement convaincue qu'en admettant l'Allemagne sur un pied d'égalité, dans le pacte rhénan; en votant pour son admission à la Société des Nations; en créant en sa faveur un siège permanent au Conseil de cette Société; en évacuant la zone de Cologne avant que toutes les conditions de cette évacuation fussent remplies; en réduisant ses effectifs sur le Rhin; en allégeant considérable-

ment le régime de l'occupation; en supprimant la Commission de contrôle militaire; en acceptant, enfin, d'ouvrir une négociation générale sur les problèmes financiers posés par la liquidation de la guerre et, en conséquence, sur la question de l'évacuation anticipée de la Rhénanie, la France a donné jusqu'à l'extrême limite les preuves de sa bonne volonté; qu'elle ne peut accorder rien de plus; qu'il appartient désormais à l'Allemagne de fournir des preuves matérielles réciproques?

Considérez, d'autre part, l'opinion allemande. Le Reich, pense-t-elle, a consenti un immense sacrifice à l'idée de paix. Il a renoncé à maintenir la protestation violente que le « diktat » de Versailles a provoquée dans l'âme allemande. Il a accepté les stipulations du plan Dawes qui constitue, cependant, l'un des plus lourds régimes de « turquification » auquel un grand pays ait jamais été astreint; il a ratifié, à la face du monde, les dispositions territoriales maîtresses du « diktat » qui pourtant arrachent au patrimoine national environ 80,000 kilomètres carrés. Renonçant à faire de l'obstruction un système, l'Allemagne garantit elle-même la frontière du Rhin; elle entre à Genève dans cette Ligue créée presque exclusivement contre elle, acceptant ses statuts, sa procédure, son esprit, pour travailler d'un commun accord à l'organisation d'une paix stable. Elle adhère à l'article 16 de la convention d'arbitrage obligatoire de La Haye; elle signe solennellement le pacte Kellog qui condamne la guerre et qui l'exclut en tant qu'instrument de politique nationale. Ces actes ne représentent-ils pas, de la part de l'Allemagne, un effort de bonne volonté considérable? Il est donc juste de reconnaître cet effort, d'en tenir compte à ceux qui l'ont accompli au risque d'une impopularité périlleuse; d'encourager le peuple allemand dans la voie pacifique et conciliatrice qu'il a choisie, et pour cela de le faire bénéficier, sur quelques points de détail, d'avantages concrets.

Tel est le premier aspect de l'équivoque. Son aspect psychologique. Chaque nation croit — de bonne foi — avoir fait des concessions unilatérales, être le seul concédant du marché. La lecture de la presse est édifiante: « Nous avons tout donné », dit cette presse-ci. « C'est nous qui avons tout concédé », dit cette presse-là. Circonstances naturelles lorsqu'on considère de quels points éloignés viennent les opinions des deux

peuples et quelle secousse représente le choc de leurs certitudes contradictoires. Mais circonstances qui risquent d'enfermer les relations franco-allemandes dans un cercle vicieux, si l'on ne consacre pas des efforts bilatéraux et simultanés à rompre ce cercle. Au surplus, les tempéraments des deux races aiguïssent encore ce malentendu. Le Français recherchant par instinct la cristallisation des faits; l'Allemand leur transformation.

Le conflit s'aggrave, si, après avoir dégagé les conditions psychologiques de l'équivoque, l'on en dégage les conditions politiques. La France, avons-nous dit, considère Locarno, Genève, comme une conclusion. L'Allemagne les considère à la fois comme une fin et comme un début. Fin de la politique de résistance. Début de la politique de conciliation.

— Conciliation ? Je la désire pleinement, — dit la France.
— Voisinons pacifiquement.

— D'accord, — répond l'Allemagne, — mais pour voisiner amicalement donnez-moi satisfaction sur ce point-ci et sur ce point-là.

— Votre pacifisme n'est donc qu'une forme de l'utilitarisme ?
— répond la France.

— Votre pacifisme n'est donc qu'une forme de l'entêtement ?
— riposte l'Allemagne.

— Pardon, ce que vous appelez « entêtement » n'est que l'expression pure et simple de notre droit — disons-nous.

— Il y a des droits factices et des droits naturels — répond l'Allemand tout imbu de matérialisme historique.

Tout le problème des deux races tient dans cette discussion. Elle a des racines infiniment plus profondes qu'on ne le croit. Mais qui ne voit qu'elle restera sans issue si de part et d'autre l'on ne cherche à la transporter sur d'autres plans ?

★
★★

Il y a donc, entre la France et l'Allemagne, un désaccord de doctrines qui pèse lourdement sur les relations franco-allemandes parce que chaque peuple — ce qui est normal — agit dans le cadre de ses préoccupations et sous l'influence de son propre tempérament, et voudrait cependant — ce qui est moins normal — que l'autre peuple agît dans le même sens que lui. Sans

doute, la première condition de toute entente franco-allemande est-elle que Français et Allemands admettent qu'ils sont différents; leur accord ne peut se faire que s'ils respectent mutuellement ces différences; et s'ils s'appliquent à en éliminer le venin.

Ici, je touche, Messieurs, à une question capitale, que je ne ferai d'ailleurs qu'effleurer parce qu'à elle seule elle appellerait un long débat, mais qu'il me paraît impossible de passer sous silence dès lors qu'on traite du problème des relations franco-allemandes. J'ajoute que si cette question est particulièrement aiguë en ce qui concerne les relations franco-allemandes, puisque ces relations sont presque exclusivement commandées par elle, il ne s'agit pas, cependant, d'une seule question franco-allemande, mais d'une question internationale au premier chef. Je veux parler du problème de l'information et de la presse.

Ouvrons ici une parenthèse. La presse possède aujourd'hui une puissance sans égale. Comparez ce que pouvait être, dans la hiérarchie des valeurs psychologiques, politiques et sociales du monde, l'importance du facteur « presse » en 1829 à celle que ce même facteur possède à l'heure actuelle. Réfléchissez pourtant qu'il ne s'agit là que de trois générations. Or, ce ne sont pas seulement les modifications survenues dans la vitesse des communications qui ont bouleversé cet état de choses. Ce ne sont pas non plus les perfectionnements accomplis dans l'industrie du journal. C'est encore la réduction du nombre des illettrés, en un mot, la marche normale de la civilisation qui tend à faire de chaque membre d'une nation un être conscient de l'intérêt collectif, s'intéressant à la vie de la communauté et disposant pour cela de l'agent de liaison qu'est le journal.

Que se passe-t-il en effet? On peut dire que dans chaque maison, dans chaque chaumière, un journal pénètre quotidiennement. Tous les jours, un sac de nouvelles vient s'ouvrir dans ces foyers. Et non seulement de nouvelles, mais les commentaires de ces nouvelles. Messieurs, je ne crois pas que nous mesurions à ses vraies proportions le prodigieux bouleversement que ce fait si simple a déterminé dans la vie de chaque nation et dans les rapports qu'ont les nations entre elles. Nous nous sommes habitués à considérer l'envahissement de tous les foyers domestiques par la presse comme une circonstance naturelle, alors qu'il s'agit là d'une prodigieuse révolution, si l'on

entend par ce mot un événement qui transforme du tout au tout les conditions préexistantes d'une société. Un âge est né du développement du machinisme. Un autre âge naît du développement de la presse. Les façon de penser et d'agir deviennent collectives. Mais si, sous l'influence de la presse, elles tendent à se composer dans un même pays, par contre elles tendent aussi à s'opposer de pays à pays. La propagation du journal a engendré ce sphynx moderne : l'opinion. Jadis, quand les hommes d'Etat négociaient, ils se retranchaient derrière la volonté de leurs souverains. Aujourd'hui, ils se retranchent derrière leur opinion. Mais qu'est-ce que l'opinion ? La presse fait-elle l'opinion ou l'opinion fait-elle la presse ? Qui donc commande l'action de l'autre ? Ces phénomènes comment les dissocier, les classer ? Dans le corps humain, des échanges analogues se produisent. Système nerveux, appareil digestif s'intoxiquent réciproquement sans qu'il soit possible de préciser lequel des deux influe sur l'autre. Notre équilibre physique est soumis aux lois mystérieuses du métabolisme. Or la presse a créé, si j'ose dire, une sorte de métabolisme intellectuel et politique, dont nous ignorons les règles, dont nous négligeons les effets et qui produit pourtant de grands désordres. C'est parce que la presse agit quotidiennement dans un certain sens que les mouvements d'opinion se déclenchent. Or une fois les mouvements d'opinion déclenchés, les gouvernements qu'on devrait suivre, sont obligés de suivre.

Messieurs, ces considérations d'ensemble valent pour tous les pays. Elles valent surtout pour la France et l'Allemagne. Dans les rapports franco-allemands, le rôle que joue la presse est dominant. Les deux pays, dont les contacts directs, si voisins, si intéressés qu'ils soient à mieux se connaître, sont si peu fréquents, ne se connaissent que par leurs presses. Quand un Français dit « Il se passe ceci en Allemagne », quand un Allemand dit « Il se passe ceci en France », le Français et l'Allemand raisonnent sur les données qui leur ont été fournies par leurs journaux. Mais sont-ce toujours des données exactes ? Une source accablante de malendus réside là. Je me suis tout particulièrement consacré, depuis plusieurs années, à l'étude de cette question spéciale de l'information de presse franco-allemande. J'ai, chez moi, de vastes dossiers où, question par question, j'ai réuni les commentaires de l'une et de l'autre

presses. J'affirme qu'on ne se livre pas à un pareil examen sans en retirer une profonde angoisse, sans trembler devant les conséquences qu'une information trop souvent entachée de légèreté risque de provoquer dans la vie des peuples. C'est, Messieurs, que le phénomène de la démocratisation de la presse s'accompagne d'un phénomène parallèle : la mise en cause des masses elles-mêmes dans les conflits internationaux. Certains esprits sceptiques ou narquois se plaisent à répéter que les efforts que l'on déploie ici et là pour doter la paix moderne d'une nouvelle technique sont voués à l'insuccès parce que la guerre fait partie de la grande action humaine, qu'elle a toujours existé et qu'elle existera toujours. Messieurs, présenté sous cette forme rudimentaire, aucun raisonnement ne me paraît plus infirme. Considérez ce qu'était la guerre, je ne dis même pas autrefois, je ne dis même pas dans les siècles passés, mais au cours du XIX^e siècle dont nous sortons. Considérez ce que la guerre est devenue aujourd'hui. Hier, la guerre ne mettait en mouvement qu'une faible partie de la population, elle n'exposait à ses ravages qu'une faible partie du territoire. Aujourd'hui, toute la nation est frappée, et les villes dites ouvertes, et les femmes et les enfants. Ce n'est plus une poignée d'hommes de guerre qu'on mobilise. C'est le peuple tout entier qui se bat. Ce phénomène récent appelle une transformation radicale des méthodes politiques internationales. Ou bien alors nous courons vers des catastrophes où notre civilisation périra. Il faut donc que la paix se fasse par la presse ou sans cela tout espoir de paix est chimérique. Mais la paix par la presse, cela suppose un effort multilatéral et continu de compréhension, de sang-froid, de sens politique. Cela représente un renouvellement radical de la notion même de l'idée de presse. C'est dans le cadre corporatif que tout effort d'amélioration doit être entrepris. La presse, d'ailleurs, contient assez d'éléments sains et de personnalités remarquables pour poursuivre elle-même un travail d'adaptation et de perfectionnement. La tâche des amis de la presse doit se borner à lui faciliter les choses.

Le premier principe à établir, c'est qu'en matière d'information internationale, il y a, comme au « foot-ball » des « coups défendus ». Quand un journaliste publie soit par malveillance, soit par zèle, soit tout simplement — et c'est hélas le cas le plus

fréquent — par ignorance, une nouvelle manifestement fausse et susceptible de produire une impression défavorable dans le public, ce journaliste commet un véritable délit. Or, ce délit ne doit pas rester impuni. Il faut mettre — elle aussi, elle surtout — la fausse nouvelle « hors la loi ». Pareillement il y a un certain ton de polémique, un certain stock d'injures qui, vis-à-vis de l'étranger et vis-à-vis d'hommes d'Etat étrangers, ne sont ni tolérables, ni admissibles. Il y a un certain degré de simple ignorance qui ne l'est pas moins. Le rôle d'un journaliste n'est pas seulement d'informer. Il est aussi d'éduquer. Or, l'on n'a pas le droit, en matière d'information internationale, de donner une mauvaise éducation à la masse. Récemment, un écrivain français, d'une pénétration de vues remarquable, M. Julien Benda, soutenait dans un ouvrage qui fit grand bruit, que les « clerks avaient trahi », c'est-à-dire que les hommes dont l'activité par essence avait pour tâche de garder intacts les trésors spirituels, s'étaient mis à faire le jeu des passions ignorantes qu'ils devaient tout au contraire contenir. Messieurs, les démocraties, elles aussi, elles surtout, ont besoin de clerks qui ne trahissent pas. Nous ne sommes plus à l'âge où il suffisait que quelques grands esprits méditassent dans le recueillement d'une chambre ou d'un cloître pour que toute une génération, tout un siècle fussent imprégnés de leur pensée. Les hommes se sont rapprochés, non certes par le cœur, mais par la distance, par la similitude de leurs travaux, de leurs préoccupations, de leurs besoins, en un mot par le nivellement de leurs existences. Leurs idées, leurs sentiments se composent, et sous l'influence des vents quotidiens, ils s'agitent comme de grandes houles. Les peuples civilisés resteront-ils en butte à ces dangereux ballottements ? Ou fera-t-on en sorte de les en préserver ? Les milles petits clerks qui les enseignent chaque jour dans le forum finiront-ils par se demander au nom de quel idéal ils osent eux-mêmes parler ? Comprendront-ils que dans la lente évolution des mœurs ils ont hérité des grandes responsabilités des anciens clers et qu'ils s'en partagent les lambeaux ?

Pour toutes ces raisons et d'autres encore, l'existence d'une sorte de tribunal d'honneur professionnel s'impose, tribunal composé de journalistes jugeant des journalistes sur des fautes de journalisme. On imaginerait volontiers la création de ce

tribunal à Genève en marge de la Société des Nations. En dehors de cette Cour suprême du journalisme destinée à assainir les procédés d'information, l'on pourrait imaginer, d'autre part, des ententes régionales de presse permettant à des journalistes de pays limitrophes, donc particulièrement intéressés les uns aux autres, de se rencontrer périodiquement, d'échanger leurs points de vue, de s'interroger mutuellement sur tel et tel événement ayant amené des réactions profondes dans l'opinion publique. Que de malentendus se trouveraient ainsi dissipés ! Que d'erreurs funestes l'on éviterait ! Combien il apparaît souhaitable d'envisager la création de pareils organismes entre la presse française et la presse allemande !... Non seulement les légitimes convictions et les intérêts nationaux n'auraient rien à souffrir de pareilles réunions ; mais ils auraient tout à gagner, au contraire, de ce loyal effort d'intercompréhension et d'objectivité. La véritable sécurité, c'est la sécurité par la compréhension d'autrui.

J'ai été moi-même amené à exposer, devant le Comité Franco-Allemand d'Information et de Documentation, une idée qui peut paraître aventurée ou paradoxale, mais qui, j'en demeure convaincu, répond à une nécessité de l'heure et trouvera tôt ou tard sa réalisation. Il s'agirait de porter devant la Société des Nations l'ensemble du problème de l'information internationale. De même qu'une conférence générale économique se tient à Genève avec le succès que l'on sait, ne serait-il pas opportun d'imaginer une « Conférence générale de l'Information » capable de saisir tous les aspects politiques, intellectuels, sociaux, psychologiques, juridiques de ce problème, le plus vaste et le plus important de tous les problèmes contemporains ? On dit parfois que les démocraties ne sont pas pacifiques. Une telle vue me paraît superficielle. Les démocraties sont tout au contraire essentiellement pacifiques. Les masses savent, par une séculaire expérience, qu'en fin de compte, victorieuses ou vaincues, c'est elles que la guerre accable de ses mille maux. Mais — et voici par quoi se manifeste l'équivoque — il n'existe pas encore d'harmonie suffisante entre les aspirations pacifiques de ces masses et les moyens dont elles disposent pour les réaliser. De tous ces moyens, la presse est certainement le plus efficace. Elle est aussi le moins sûr. Il n'y aura de véritable changement dans nos politiques, dans nos manières de penser

et d'agir, il n'y aura de progrès solide dans la coordination féconde des peuples que le jour où les démocraties auront compris quel élément capital de sécurité l'information internationale représente pour elles; quelle nécessité il y a, dès lors, à lui imposer des disciplines collectives.

*
**

Je m'excuse, Messieurs, de m'être un peu trop longuement étendu sur ce sujet. Mais cette question de l'information internationale domine à tel point les relations franco-allemandes qu'on n'appellera jamais assez l'attention des esprits réalistes sur elle. L'effort des hommes de bonne volonté restera en effet impuissant s'il n'est pas secondé par l'effort de ceux qui ont charge d'enseigner les masses et qui les font communiquer entre elles. Les vingt-quatre soldats de Gutenberg forment une armée de cadres auprès de laquelle toutes les armées de la terre, même sur le pied de guerre, ne sont rien. Il s'agit de savoir si ces vingt-quatre soldats doivent servir à alimenter les risques de guerre — ou s'ils doivent servir à faire une police rigoureuse de la paix ?

Ayant posé devant vous ce pathétique point d'interrogation, j'ai hâte de quitter le terrain un peu général sur lequel je me suis placé jusqu'ici pour examiner les éléments psychologiques des relations franco-allemandes; j'ai hâte d'en venir aux faits plus précis qui conditionnent ces relations.

Messieurs, pour étudier ces faits en détails, il faudrait aborder maintenant l'examen approfondi des diverses questions qui pèsent ouvertement ou obscurément sur la paix européenne et dont les unes seront d'ailleurs résolues avec le temps, tandis que les autres n'appellent aucun règlement nouveau. Je veux parler de la question rhénane, de la questions des réparations, de la question de la Sarre — voilà pour les difficultés éphémères — et aussi de la question de l'Anschluss, de la question des frontières polonaises, de la question coloniale — voilà pour les difficultés permanentes —. Vous me permettrez cependant de ne pas m'appesantir sur chacune de ces questions. D'abord parce que vous savez, comme moi, et mieux que moi, comment elles se posent, ou plutôt comment les Allemands les posent. Ensuite parce que ce débat nous entraînerait trop loin. Chacun de ces problèmes nécessiterait à lui seul une conférence.

D'ailleurs, Messieurs, je ne suis pas de ceux qui pensent que ces différentes questions, prises isolément, puissent provoquer des troubles très graves en Europe. Je ne crois pas, en effet, que l'Allemagne soit assez malhabile pour mettre l'Europe, à propos de telle ou telle question, devant un fait accompli et irréparable. Ce que je crois au contraire — et c'est sur ce point que je me bornerai à attirer votre attention — c'est que l'ensemble de ces problèmes et d'autres encore, comme le problème majeur du désarmement — composent une atmosphère assez dangereusement défavorable à l'évolution pacifique de l'Europe et que les périls qui restent menaçants pour l'avenir proviennent non pas de telle situation territoriale précise, non pas de telle revendication ethnique déterminée, non pas de telle hypothèque financière passagère, mais d'un problème d'égalité politique, ou si vous voulez, de souveraineté politique bilatérale qui réagit directement sur la susceptibilité nationale allemande et risque d'entretenir en Allemagne des passions aveugles.

Mettons les points sur les i.

Les Alliés ont imposé à l'Allemagne de justes, mais dures conditions de paix. C'est le sort de la guerre et l'Allemagne n'a qu'à s'incliner devant la loi du vainqueur qu'elle a toujours considérée comme la plus naturelle des lois. Mais les Alliés n'ont pas seulement imposé des conditions de paix à l'Allemagne qui atteignent son territoire et frappent ses ressources financières et économiques. Ils lui ont imposé également certaines conditions qui restreignent sa souveraineté. Voilà où réside, à mon sens, le plus grave danger que nous ayons à craindre, car l'Allemagne est au centre de l'Europe une grande puissance, elle le sait et elle le sent, et je ne crois pas que les réalités s'accordent longtemps avec le fait d'une grande puissance tenue, même légèrement, en lisières par les stipulations restrictives de ses anciens adversaires.

Vous me direz — et vous aurez raison — que l'occupation rhénane, qui est liée au problème des réparations, sera prochainement liquidée sans doute puisque la tâche du Comité des Experts réuni en ce moment à Paris consiste précisément à élaborer un règlement définitif — sauvegardant, d'ailleurs, les droits imprescriptibles des créanciers du Reich — d'où toute inconnue sera désormais éliminée. On peut donc prévoir que d'ici peu de

temps, la Rhénanie commencera d'être progressivement évacuée et que l'Allemagne, rétablie dans son entière souveraineté territoriale n'aura par conséquent plus de motif d'estimer que cette souveraineté est lésée. Vous me direz encore — et vous aurez encore raison — que le Comité des Experts semble avoir également pour tâche de réduire au minimum les organismes de contrôle créés par le plan Dawes, lesquels étaient indispensables au moment où l'expérience du règlement des réparations était tentée en Allemagne, mais qui sont devenus beaucoup moins nécessaires maintenant que le mécanisme forgé par les premiers experts a fait ses preuves et que la monnaie allemande est solidement rétablie sur ses bases. De ce fait, on peut donc prévoir que le Reich, dont une partie de la dette sera confiée à la responsabilité propre du budget allemand et dont l'autre partie sera commercialisée, sera prochainement soustrait, du moins d'une manière générale, à un contrôle étranger, à une « turquification financière » — si vous me permettez le mot — turquification qui, si elle a donné des résultats remarquables et dont les Allemands tout les premiers devraient se montrer reconnaissants, n'en constituerait pas moins à la longue une atteinte assez pénible, reconnaissons-le, à la souveraineté de l'Allemagne.

Il semble donc *a priori* que du double point de vue de l'occupation et du contrôle financier, les Allemands vont d'ici peu de temps retrouver une pleine et entière indépendance.

Et ce résultat, considérable, ne peut manquer de contribuer puissamment à l'apaisement des esprits.

Je voudrais être sûr qu'il suffira à rendre la paix normale, à la délivrer de tout malaise. Je me garderai bien d'être catégorique à cet égard.

Pourquoi ?

Parce qu'il restera encore plusieurs questions qui inciteront les Allemands à se considérer comme blessés dans leur souveraineté, et par exemple : le droit des Alliés à faire jouer l'article 213 du pacte de la Société des Nations qui stipule que l'Allemagne s'engage à se prêter à toute investigation que le Conseil de la Société des Nations votant à la majorité jugerait nécessaire; le droit des Alliés à s'assurer, par une commission de contrôle permanente, de l'observation rigoureuse des articles 42 et 43 du traité, qui prévoient la démilitarisation absolue d'une

large zone rhénane; le droit des Alliés à interdire, par l'article 80 du traité, le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, et enfin — et voici la question psychologiquement la plus grave — le droit des Alliés à imposer à l'Allemagne un statut militaire, un statut naval qui la mettent hors d'état de nuire et lui interdisent de retrouver, par des moyens licites, le potentiel militaire et naval si menaçant pour la paix qu'elle possédait avant la guerre. Or, Messieurs, si les grandes Puissances de l'Europe et hors d'Europe, réalisent elles-mêmes des progrès décisifs dans la question si épineuse et si compliquée de la limitation des armements, la politique allemande, dans cette question, ne sera pas dangereuse parce que la situation de l'Allemagne cessera d'être exceptionnelle et qu'elle sera ramenée peu à peu dans le droit commun. Mais si les grandes Puissances, sur terre et sur mer, pour des raisons de politique mondiale, ne réalisent pas ces progrès décisifs ou ne les réalisent pas à un rythme relativement rapide, n'apercevez-vous pas les conséquences incalculables qu'une telle inégalité entraînera, n'apercevez-vous pas l'influence qu'elle exercera sur la mentalité allemande ? Ah ! je sais bien, Messieurs, tout ce que l'on peut dire sur un pareil sujet et qu'il est plaisant de voir l'Allemagne si impatiente à exiger que les grandes Puissances posent leurs armes — alors même qu'elles les ont déjà considérablement réduites — et qu'aucun danger ne menace le Reich. L'Allemagne devenue le champion de l'idée de désarmement est évidemment un de ces phénomènes qui font penser avec Montaigne qu'« Il suffit de vivre pour voir tout et le contraire de tout ». Mais, Messieurs, raisonner ainsi, c'est raisonner dans le vide. Il est vain de prouver que les Allemands auront tort de se servir des difficultés mondiales de l'Europe pour crier à la faillite du désarmement. Le fait patent, c'est qu'ils se servent déjà de ces difficultés et qu'ils s'en serviront de plus en plus. Ils utiliseront d'autant plus cette politique que la guerre les ayant dépouillés — peut-être à tort — de leurs possessions extra-européennes, les Allemands n'ont plus à se soucier de certains aspects du problème du désarmement qui s'imposent avec force, au contraire, aux puissances coloniales et que le Reich ne sera certainement pas fâché d'avoir ainsi l'occasion de faire réfléchir les Alliés sur la faute qu'ils ont peut-être commise en rompant la solidarité des grandes Pui-

sances coloniales sur le globe. Quoiqu'il en soit, l'Allemagne va employer dans la question du désarmement, le procédé qu'a utilisé Talleyrand au Congrès de Vienne et qui lui a si bien réussi : elle va s'appuyer sur la lettre même du traité. Le traité spécifiant que le désarmement de l'Allemagne lui est imposé en vue de rendre possible la limitation générale des armements sur terre et sur mer, le Reich ne cessera de répéter : « C'est à vous maintenant de vous conformer aux stipulations du traité, vous qui parlez en maîtres. » Or, je n'ai pas besoin de vous rappeler à quelles difficultés de toute nature se heurte le problème du désarmement. Il est rendu d'autant plus difficile que les Etats-Unis qui viennent de mettre quinze nouveaux croiseurs sur le chantier ne font pas partie de la Ligue des Nations ; qu'en Europe, il est telles puissances qui ne paraissent songer qu'à développer leur puissance matérielle dans un but qu'il est difficile de considérer comme purement défensif ; que sur l'Est européen pèse tout le mystère de la Russie...

Mais si les ex-Alliés, faute de pouvoir trouver les solutions d'ensemble qui paraissent seules susceptibles de résoudre ces difficultés — on me permettra d'indiquer à cet égard que la France s'est faite la première propagatrice de la formule sécurité-arbitrage-désarmement qui a connu les avatars que vous savez — mais si les ex-Alliés, dis-je, piétinent encore quelque peu autour du char embourbé du désarmement, que se passera-t-il demain ? Il se passera que l'Allemagne réclamera le droit — ou s'arrogera spontanément — le droit de réarmer. Or, il suffira qu'elle réclame ce droit ou qu'elle le prenne plus ou moins ouvertement, pour que l'Europe retombe instantanément au garde à vous — et, qui pis est — dans une nouvelle politique d'armements renforcés. Une telle politique risque de provoquer tôt ou tard la guerre, ou, en tout cas, elle immobilisera de nouveau l'Europe dans l'ornière des façons de penser et d'agir d'avant guerre.

Il y a là, Messieurs, un problème d'une gravité infinie, parce qu'il commande toute l'évolution psychologique de notre époque. Je ne cesse, partout où je le puis, d'attirer l'attention des élites sur ce problème et d'affirmer que la limitation des armements est le véritable tournant de la paix. Je sais tout le premier qu'on ne trouve pas aisément sa solution. Mais je sais aussi qu'il faut trouver sa solution et pour cela réfléchir sérieu-

sement, profondément à cette question, ne jamais la traiter d'un mot à la légère, ou s'en débarrasser avec un haussement d'épaules. Ces circonstances m'apparaissent, en effet, comme bien plus lourdes de dangers — et de dangers prochains — que la question de l'Anschluss ou celle du corridor de Dantzig. — C'est qu'elles commandent, si j'ose dire, une atmosphère. Elles ruissellent d'impondérables. Impondérables de paix, si elles évoluent favorablement; impondérables de guerre, si elles évoluent négativement. Or, deux esprits aussi différents que Renan et que Bismarck nous l'ont dit : Le monde n'est conduit que par des impondérables...

Messieurs, il est un autre danger dont je voudrais vous dire un mot et qui, d'ailleurs, se relie directement à celui que je viens de vous signaler. L'un des traits les plus caractéristiques de l'Allemand c'est qu'il est extrêmement susceptible et qu'il est toujours porté à se croire persécuté. L'Allemand est, au fond, un pessimiste qui analyse tout par rapport à lui et en découvrant toujours chez autrui des signes d'hostilité. Peut-être est-il loin d'être aussi sûr de lui qu'il ne nous en donne l'impression? L'Allemand est un tourmenté qui tourmente les autres, mais qui se tourmente terriblement lui-même. Il y a en lui la sourde crainte de je ne sais quel complexe d'infériorité qui le pousse à des attitudes de bravade et à des gestes irréparables. Le mot le plus profond que l'on ait écrit, à mon sens, sur la responsabilité de la guerre est ce mot de Jacques Rivière : « Les Allemands ont raison. La guerre leur a été imposée. Par qui? Par eux. »

Messieurs, bien des choses, bien des formes, bien des habitudes, bien des idées ont pu changer et peuvent changer encore en Allemagne. Mais il y a une chose qui ne changera pas, c'est ce fond d'inquiétude et de pessimisme qui forme la substance profonde de l'âme allemande. Les Allemands ont cru hier qu'ils étaient persécutés par la Russie, l'Angleterre et la France et c'est cette espèce de folie de la persécution qui les a déterminés à la folie de la guerre et qui a fait que cette guerre est apparue, apparaît encore aujourd'hui au peuple allemand, comme la défense d'une cause nationale. Or, les conséquences de la guerre, les conditions de l'Europe Nouvelles ont-elles sensiblement modifié les choses, les ont-elles débarrassées de toute possibilité d'auto-suggestion pour l'Allemagne? Ou,

tout au contraire, ont-elles accentué ces possibilités d'auto-suggestion ? Je crains que la réponse ne soit évidente. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que les revendications que l'Allemagne fait entendre aujourd'hui appartiennent à la même catégorie, se situent sur le même plan que celles qu'elle faisait valoir jadis en tant que grande Puissance soit-disant « encerclée ». Le glissement des unes aux autres est insensible. Si l'on pouvait mesurer ces revendications avec un thermomètre où le zéro représenterait l'égalité idéale entre nations, l'on pourrait dire, je crois, que les revendications allemandes oscillaient avant la guerre *au-dessus de zéro* et qu'elles oscillent aujourd'hui *au-dessous*. Mais le thermomètre est le même. Or, tout ce qui maintiendra l'Allemagne dans une situation « au-dessous de zéro », la maintient également dans la politique du thermomètre, ou, si l'on veut, dans l'ornière des façons de penser et d'agir d'avant-guerre. Dès lors, l'on ne se pose, sans anxiété, cette question : les préoccupations européennes vont-elles tourner pendant vingt ans autour des revendications de l'Allemagne ? La scène diplomatique sera-t-elle constamment occupée par les porte-paroles du Reich ? L'Europe — qui était hier une caserne — va-t-elle demain devenir un prétoire où sans discontinuer l'Allemand viendra plaider son dossier ? A ce jeu, et pour des raisons identiques, les parties ne finiront-elles pas par se lasser ? Et faisons attention à ceci, Messieurs, c'est que le pacte Kellog, renforçant les dispositions de l'article 19 du pacte de Genève, permet à l'Allemagne d'ouvrir ces instances sur une base pacifique. Il y a là, encore une fois, une grave menace pour l'assainissement de l'atmosphère européenne. Car, enfin, la paix européenne, ce n'est pas, ce ne doit pas être une simple question allemande. Louis XVIII disait de Chateaubriand : « C'est un homme qui voit très loin quand il ne se met pas devant lui. » L'Allemagne aussi voit très loin quand elle ne se met pas devant elle. Malheureusement, cela lui arrive assez souvent et c'est même ce qui a déterminé la catastrophe mondiale. Pour écarter de tels risques, hélas, là comme ailleurs, il est bien évident qu'il n'existe pas de solutions magiques. Il faut toujours en revenir à ces formules de sagesse : mesure, tact, compréhension réciproque, sens politique, réalisme, patience. Les Allemands devront se montrer calmes, modérés, réalistes. Nous devons faire preuve

des mêmes vertus. Au surplus, si l'Allemagne était tentée de se dire ou même de se croire de nouveau « encerclée » et en butte à la soi-disant tentative de domination des grandes puissances européennes, la politique de Locarno lui apporterait un formel démenti. Au début de cet exposé, j'ai indiqué que pour l'opinion publique, tant en France qu'en Allemagne, Locarno avait reposé, au début, sur une certaine équivoque et sur un certain malentendu. Les polémiques passionnées qui se sont fait jour à certains moments et qui dénonçaient à grand fracas la « faillite » de la politique de Locarno trahissent bien ce malentendu initial. Mais il y a des politiques qu'on impose et des politiques qui s'imposent. La politique de Locarno est une politique qui s'est progressivement imposée et qui s'imposera davantage de jour en jour. A l'heure actuelle, elle a déjà accompli de si grands progrès en France et en Allemagne que, malgré certaines manifestations oratoires et malgré les méfiances toutes naturelles qu'elle éveille encore parfois chez nous, je mets en fait qu'aucun parti politique devenu maître de la majorité ni en France, ni en Allemagne, ne pourrait renoncer du jour au lendemain au développement de cette politique.

Au surplus, il me paraît raisonnable d'ajouter que la politique de Locarno n'est encore que dans sa préface. Elle est dans sa préface parce que certaines conséquences de la guerre, d'ailleurs toutes naturelles et légitimes, comme l'occupation de la Rhénanie, pèsent encore sur elle. Ç'eût été commettre la plus coupable, disons même la plus criminelle des étourderies que d'évacuer le Rhin avant que les problèmes financiers soulevés par la liquidation complexe des comptes de guerre ne fussent, sinon réglés, du moins résolus dans leur principe, dans leur procédure et soustraits à des inconnues et à des hasards pleins de dangers. A cet égard, notre position, comme la vôtre, sont claires et nettes. C'est d'ailleurs la position même à laquelle s'est tenue l'Allemagne après la guerre de 1870. Occupation du territoire français, paiement de l'indemnité de guerre étaient intimement liés de par la volonté allemande. Ces mêmes questions — quoique la situation soit renversée — ne le sont pas moins aujourd'hui. Mais si, comme nous devons l'espérer, le Comité des Experts propose aux gouvernements intéressés des solutions acceptables, l'occupation de la Rhéna-

nie, qui n'est pas une fin en soi, mais un gage, cessera d'avoir sa pleine raison d'être. Prolonger le séjour des troupes alliées dans la seule zone de Mayence jusqu'en 1935 présenterait peut-être plus d'inconvénients que d'avantages pour le développement rationnel de la paix. Le territoire allemand évacué par les effectifs d'occupation, la politique de Locarno, qui suppose évidemment une égalité de souveraineté, prendra, dès lors, tout son essor, toute sa signification. *Mutatis mutandis*, nous nous retrouverons dans une situation assez sensiblement pareille à celle du Congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, où la France prenait pied dans la Sainte Alliance. Si les dirigeants allemands ont assez de prudence et de sens politique pour saisir l'occasion peut-être exceptionnelle qui s'offrira à eux comme à nous, de « faire une Europe », c'est à ce moment-là que nous pénétrerons véritablement dans une ère de paix créatrice. Car l'on est bien obligé de constater, si on la considère dans son essence et dans ses développements, que la politique de Locarno modifie du tout au tout l'ancienne politique occidentale, fondée sur le système des alliances et des contre-alliances. Locarno rend, en effet, convergentes des politiques qui, jusque-là, se trouvaient séculièrement divergentes. En un mot — et pour dire les choses telles qu'elles sont — Locarno tend à l'accord des trois grandes Puissances les plus directement responsables du statut occidental de l'Europe : la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Il ne s'agit plus de ce jeu de combinaisons et d'équilibre qui opposaient ou pourraient opposer tour à tour la France et l'Angleterre à l'Allemagne, ou l'Angleterre et l'Allemagne à la France, ou l'Allemagne et la France à l'Angleterre. Entre France, Angleterre et Allemagne, Locarno propose un trait d'union. Trait d'union discret, certes. Trait d'union assurément fragile; trait d'union qui — j'en demeure convaincu — n'avait pas dans l'esprit de ceux qui l'ont esquissé le sens et la portée que je lui attribue aujourd'hui et ne dépassait pas des limites très restreintes et très localisées. Trait d'union qui ne comporte aucun oubli du passé. Mais trait d'union si indispensable au repos de l'Europe, si révélateur de sa stabilité, à ce point garant de sa prospérité et de sa puissance dans le monde, que je demeure également convaincu que ce trait d'union ne fera que s'accroître dans l'avenir et que, poussés par les circonstances plus encore que

par leurs desseins, les gouvernements de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne ont jeté là les fondements d'une politique qui peut devenir la plus sûre garantie de la paix continentale et comme le noyau même de l'Europe.

L'avouerais-je ? J'ai plus de confiance dans ces pactes régionaux limités qui associent sur un pied d'égalité des nations dont les intérêts sont directement en présence, que dans les pactes un peu trop élastiques qui mettent toutes les Nations sur le même pied sans même se préoccuper si ces Nations ont atteint le même degré de formation, ou, si j'ose dire, le même degré de cuisson. Je crois que les bons pactes se négocient en petit comité. A ce titre, Locarno reste le modèle des pactes. D'aucuns me diront que cette politique de collaboration européenne qui, d'ailleurs, n'est nullement exclusive et s'ouvre à toutes les autres puissances, est bien difficile à articuler et qu'elle se heurtera toujours à des difficultés considérables. Hé, bien entendu, Messieurs ! Le mot paix n'a jamais voulu dire : absence de toute difficulté. Je crois néanmoins que les circonstances aideront au développement de cette politique plus qu'elle ne la contrarieront. C'est ainsi qu'il me paraît très important et très favorable que chaque trimestre, les Ministres des Affaires Etrangères des Puissances intéressées, ou leurs représentants qualifiés, se retrouvent automatiquement autour de la table du Conseil de la Société des Nations. Les échanges de vues auxquels ils ne peuvent manquer de se livrer en dehors même des travaux spéciaux qui les appellent, leur permettent de résoudre bien des malentendus, de remettre au point bien des questions délicates. Comme Antée reprenait des forces en touchant la terre, les gouvernements reprennent des forces en touchant, tous les trois mois, les réalités. L'institution de Genève ne nous aurait-elle apporté que cette innovation que nous devrions encore considérer une telle innovation comme un bienfait.

Et pourtant, Messieurs, à côté de cet « actif » de paix — actif auquel il faut ajouter l'ardent désir pacifique des masses — il serait bien imprudent, bien fou d'oublier ou de sous-estimer le passif. Il serait bien léger de ne pas se convaincre que la plus grande faiblesse de ce mot « paix », dont pourtant chacun se réclame — je veux l'espérer — avec bonne foi, c'est que les Allemands et nous, nous ne lui donnons pas le même

sens. Inutile de dissenter longtemps sur les inconvénients de l'Anschluss, sur le caractère inamovible des frontières polonaises, sur des problèmes de minorités, de désarmement, que sais-je ?... Tout le débat, tout le désaccord — dont ces différentes questions ne sont que des aspects — se résume en une phrase : Quand nous prononçons la formule « paix européenne » nous sous-entendons la paix telle qu'elle a été établie par les traités de 1919. Quand on prononce la formule « paix européenne » en Allemagne, l'on sous-entend une paix qui suppose, sur certains points, la révision ou tout au moins l'ajustement des traités de 1919. C'est entre ces deux tendances que la politique européenne évoluera ; ce sont elles qui vont se disputer le sort de l'Europe. On pourrait être pleinement confiant si l'on avait pleinement confiance dans la sagesse des hommes. Mais les hommes sont-ils ce qu'ils devraient être ou ne sont-ils que ce qu'ils sont ? Je n'ose, hélas, me prononcer...

Peut-être trouverez-vous, Messieurs, que l'ensemble de ces constatations n'invite cependant guère à l'optimisme. Peut-être vous demanderez-vous si elles ne conduisent pas à penser que l'Europe de demain risque, malgré tout, de ressembler dangereusement à l'Europe d'hier et que les chances d'une meilleure cohésion continentale restent fragiles. Tout en regardant les choses bien en face, telles qu'elles sont et non telles que je désirerais qu'elles fussent — ce qui, nous dit Bossuet, est le plus grand dérèglement de l'esprit — je dois avouer, cependant, que, malgré tant de sujets de préoccupations — et je n'ai fait que vous en donner un bien rapide et bien incomplet aperçu — je considère pourtant l'avenir sans pessimisme.

Je concluerai en vous disant pourquoi.

Messieurs, sans même que nous nous en rendions un juste compte, parce que l'évolution quotidienne est une évolution qui ne montre ses résultats qu'à la longue, je crois que nous sommes entrés, depuis la guerre — et à cause de la guerre — dans une période où les préoccupations de la politique pure qui ont dominé l'Europe et le monde pendant tant de générations, cèdent la place, peu à peu, à des préoccupations d'ordre économique et d'ordre social.

Préoccupations d'ordre économique, d'abord. La guerre a consommé en pure perte une large part de nos réserves maté-

rielles. Elle a ruiné vainqueurs et vaincus. Pour se relever, vainqueurs et vaincus, après s'être tragiquement disputés dans la nuit, ont fini par s'apercevoir qu'ils étaient solidaires. Le désordre monétaire, le désordre de l'inflation et des changes, le désordre industriel et économique qui les ont suivis, tous ces phénomènes que nous ignorions avant la crise mondiale et qui, en nous atteignant tous, nous sont devenus familiers, le seul mais le grand bénéfice que nous en retirons, c'est qu'ils nous ont appris que la prospérité était fonction de la solidarité, que ce qui frappait celui-ci frappait celui-là. Dans le monde moderne où les frontières politiques restent rigides, les frontières économiques sont obligées de céder peu à peu sous le poids des grands courants d'échanges, d'exportation et d'importation, qui assurent aux uns les matières premières, aux autres les débouchés, à tous une production rationnelle. Il n'y a pas de pays, si riche soit-il, qui puisse désormais se passer des autres pays.

Peut-être vous souvenez-vous du beau poème de Sully-Prudhomme :

Le laboureur m'a dit en songe : Fais ton pain...
Je ne te nourris plus, gratte la terre et sème.
Le tisserand m'a dit : fais tes habits toi-même.
Et le maçon m'a dit : prends la truelle en main.

Et qui se termine par ces vers :

Nul ne peut se vanter de se passer des hommes
Et depuis ce jour-là je les ai tous aimés...

Ah ! certes, Messieurs, nous n'en sommes pas arrivés — et pour ma part je doute que l'humanité y arrive jamais — à cette belle conclusion sentimentale. Mais, si depuis les bouleversements de la guerre, les hommes ne s'aiment pas davantage, du moins s'aperçoivent-ils qu'ils ne peuvent pas se passer les uns des autres. C'est la guerre qui a introduit dans notre vocabulaire le mot affreux mais significatif de rationalisation. La guerre, au lieu d'être, comme on l'a cru et comme ce fut vrai pendant longtemps, un moyen de résoudre les conflits, est devenue le plus sûr moyen de ne pas les résoudre. Les leçons d'hier sont probantes. Je crois donc que l'Europe — entité économique — s'organisera peu à peu économiquement

et que cette organisation constituera une force de paix. Certes, je sais bien que des ententes économiques ne suffisent pas à assurer par elles-mêmes un équilibre pacifique. Il en existait avant la guerre et les événements les ont emportées comme des fétus de paille. La politique prime l'économique et la domine de tout son prestige. Mais toute la question est de savoir — et je vais revenir tout à l'heure sur ce point capital — si la politique moderne précisément n'est pas presque exclusivement faite d'éléments économiques et si l'on ne joue pas sur les mots, ou si l'on ne force pas leur sens, en séparant l'économique et la politique, et en assignant une zone inférieure à celle-ci, une zone supérieure à celle-là ? Au surplus, nous ne sommes pas sollicités seulement par des préoccupations économiques. Nous sommes sollicités aussi par des préoccupations d'ordre social. La guerre a profondément troublé les assises mêmes de la société. De toutes les conséquences qu'elle a entraînées, la plus tenace, la plus radicale, la plus angoissante, c'est le bolchevisme. Et ce n'est pas seulement le bolchevisme en Russie. Mais c'est encore, sur la surface du monde, ces grands mouvements de races qui se produisent plus ou moins insensiblement et qui bouleversent non seulement l'économie universelle mais le système même par lequel l'Europe et la civilisation occidentale s'étaient assurés une sorte d'hégémonie, une sorte de primauté sur le globe. *Messieurs, les vrais problèmes que la guerre a posés, les voilà.* Nous serons écrasés par eux si nous ne les étudions pas *en commun*, si nous ne cherchons pas à en parer les dangers par une action commune.

Faites attention au phénomène russe. Il n'est pas sûr que la mystique sur laquelle il repose ne soit pas en train d'atteindre très profondément et comme par une infiltration sourde les dogmes, les doctrines mêmes sur lesquelles repose notre ordre social accoutumé. Nous parlons toujours de l'ordre et nous nous en considérons à juste titre comme les garants. Prenons garde que l'on ne vienne nous dire cependant : « Il n'y a pas que votre ordre, il y a le nôtre. » Prenez garde que ce qui nous apparaît comme le désordre n'apparaisse à des masses simplistes comme un ordre meilleur. Une expérience comme l'expérience russe, ne se prolonge pas impunément. Elle ne cristallise pas impunément autour d'elle la vieille inquiétude, la vieille amertume humaines. Le seul bienfait de la révolution

russe — mais peut-être est-ce un bienfait providentiel — c'est qu'elle nous force, ou qu'elle devrait nous forcer, à réfléchir sur nous-mêmes. Je suis de ceux qui croient que le capitalisme est un dogme, le dogme de toute société qui veut assurer un maximum de richesse à un maximum d'individus. Mais je crois aussi que si, avant la guerre, nous vivions sous la loi de ce dogme, nous vivions cependant sans savoir que nous vivions sous cette loi. Aujourd'hui — entre le pôle de la communauté de la misère en Russie — et le pôle de la communauté de la richesse aux Etats-Unis — nous serions coupables si nous ne faisons pas un effort pour choisir, et, en choisissant, si nous ne nous appliquions pas résolument à renouveler nos méthodes, à renouveler nos doctrines, à renouveler notre propre conception du capital — qui n'est pas une chose morte, un bien que gèrent de prudents notaires — mais le levier même de la vie, le ciment d'une communauté laborieuse.

En réalité, dans tous les domaines, dans toutes les branches de l'activité, le trait caractéristique de l'heure présente, c'est que nous vivons dans une période de transition. Transition entre les conceptions purement politiques et les conceptions politico-économiques; transition entre les conceptions individualistes et les conceptions rationalisatrices; transition entre les conceptions protectionnistes et les conceptions de production concertée; transition entre la conception de l'équilibre des alliances et des contre-alliances et la conception des unités régionales préformant des unités plus vastes; transition entre la conception de la souveraineté rigide des Etats et la conception du droit et du régime des minorités; transition entre le dogme des frontières-murailles de Chine et la relativité des frontières que l'homme survole en se jouant; transition entre les méthodes de la diplomatie fondées sur le prestige de la force et ne dédaignant pas l'argument-guerre et les méthodes de la diplomatie fondées sur la loi de l'arbitrage et excluant le moyen-guerre; transition entre la conception de la sécurité par l'armement et la conception de la sécurité par le pacte. En somme — car il faut voir les choses telles qu'elles sont — transition entre le statut international des sociétés d'ancien régime et le statut international des sociétés démocratiques. Le nœud du problème, le voilà. Ceux qui croient au caractère inévitable de la guerre et qui haussent les épaules devant les

efforts qu'on déploie pour la mettre hors la loi, oublie toujours, en effet, que la guerre de « masses », c'est-à-dire la guerre mettant en cause la nation elle-même est un phénomène historique récent. Des procédés, des habitudes, une éthique qui pouvaient jouer utilement lorsque la guerre laissait les peuples en dehors de son tourbillon, cessent d'être tolérables dès lors que ce sont les peuples entiers qui se battent. C'est parce que la guerre est devenue un *fait démocratique* que la paix doit se fonder sur des *principes démocratiques*. Or ces procédés, ces habitudes, cette éthique il reste à les définir, à les enseigner. Il reste à élaborer une technique de la paix fondée sur l'assurance mutuelle et sur la souveraineté de l'arbitrage obligatoire. Voilà l'œuvre que nous avons à accomplir en commun. Mais il n'y a pas que cette œuvre. C'est la société moderne tout entière qu'il s'agit d'ajuster aux forces matérielles dont elle dispose. Nous avons à réorganiser l'Etat, la Nation et le rythme commun des Nations. Nous avons à faire descendre l'idée démocratique du plan abstrait et mystique où elle s'use inutilement sur le terrain des réalités contemporaines. Nous avons à dénouer l'absurde conflit du capital et du travail, à dégager les formes modernes de la vie économique, de la vie sociale, de la vie politique. Est-ce que les problèmes que posent la législation de la production, de la consommation, des échanges, le rôle de l'Etat vis-à-vis des grands groupements, la position de l'Etat vis-à-vis des libertés individuelles et corporatives, sa position même vis-à-vis de la liberté d'agir et de penser, est-ce que tous ces problèmes qui nous pressent, qui dominent le présent, l'avenir, n'apparaissent pas cent fois, mille fois plus impératifs, est-ce qu'ils ne sollicitent pas mille fois plus notre intelligence, notre cœur, notre tourment humain, que tel litige diplomatique désuet, telle question de souveraineté, telle prétention territoriale ? Est-ce que la politique moderne, ce n'est pas ce renouvellement des facteurs politiques ? Est-ce que la paix moderne ce n'est pas cet effort commun vers le mieux-être commun ? Est-ce que l'honneur de deux grandes nations comme la France et l'Allemagne, qui à elles seules, avec leurs traditions et leur génie, ont édifié en dix siècles une large part de la civilisation occidentale, ce n'est pas la sauvegarde et l'enrichissement d'une telle civilisation ? Ont-ils donc raison ceux qui prétendent qu'entre nous c'est la vieille lutte de Charles-Quint et de François 1^{er} qui

se poursuit à travers les âges ? Alors que tout évolue ici-bas et qu'en moins de trois générations, l'Europe, le monde, se sont transformés politiquement, économiquement, matériellement au point que nos arrières grand-pères, s'ils le voyaient, se croiraient frappés de folie, n'y aurait-il donc qu'une chose qui fût rigide ici-bas ? L'antagonisme franco-allemand ? Non. Je crois sincèrement que l'Allemagne compte assez de haut esprits soucieux des grands intérêts modernes pour envisager sous un nouvel angle la franche et loyale collaboration à laquelle nous l'invitons sans arrière-pensée. Je vais plus loin. Je crois que c'est par cette méthode objective, par cette interprétation réaliste de la paix moderne, de la paix vivante et créatrice que la France et l'Allemagne trouveront à la longue la solution paisible de tel et tel problème qui se présentent à elles aujourd'hui sous des dehors purement politiques et leur apparaissent dès lors comme insolubles.

Le temps est le plus grand des architectes et le plus réaliste des hommes d'Etat. A l'aide du temps, si les pactes de Genève, de Locarno, de Paris triomphent progressivement de l'idée de guerre, qui sait si Français et Allemands ne s'apercevront pas alors que la politique qui les régit a insensiblement changé de contenu ? Qui sait s'ils ne s'apercevront pas que désormais la véritable politique franco-allemande, disons même la politique moderne tout court, ne sont plus faites des vieilles préoccupations de prestige et de rivalité qui sollicitèrent, pendant tant de siècles, l'imagination ombrageuse ou superbe des chancelleries, mais de cette notion commune des grands problèmes sociaux, économiques, intellectuels, qui nous pressent de toutes parts et dont dépendent l'équilibre du Monde et la primauté de notre civilisation ?

Messieurs, devant ces grands problèmes, notre génération a des devoirs à remplir. Et c'est sur cette invitation pressante que je finirai.

La guerre nous a tous atteints. Elle a si rudement secoué notre vieux monde que nous l'avons senti remuer sur ses bases. Ecoutons l'enseignement de Platon. Sachons tirer le bien du mal. Nous avons souffert. Nous avons compté nos plaies, compté nos ruines. *Nous sommes ceux qui savent.* Prenons garde que la génération future soit celle qui ne saura pas. Je disais que nous vivions dans une période de transition. Il dépend

de nous que cette transition s'effectue à un rythme continu et décisif ou bien que d'effroyables à coups l'entravent et la retardent. Il dépend de nous d'ajuster, par notre propre volonté, la paix moderne aux nécessités, aux réalités du monde moderne. Il dépend de nous de ne pas nous laisser emporter par les mauvais courants — ceux surtout du moindre effort — et de couler à la dérive... C'est parce que nous avons fait la guerre — et quelle guerre — que nous devons « faire la paix ». Mais alors il faut donner à ces mots « faire la paix » le sens actif, le sens dynamique, le sens novateur, le sens constructeur qu'ils comportent. Il faut que la paix ne soit plus seulement la cessation de la guerre, mais l'affirmation de la vie collective, la victoire de la vie collective sur la mort collective.

A cette œuvre de collaboration pacifique, ce ne sont pas la France et l'Allemagne, mais toutes les nations garantes de notre civilisation séculaire qu'il faut convier. Au premier rang de ces nations se dresse, dans sa gloire renouvelée, la libre, forte et laborieuse Belgique. Je sais que pour l'organisation d'une paix moderne féconde, la Belgique apportera demain, comme elle l'a apportée hier, l'adhésion totale de ses forces de sentiment et de raison. Je sais qu'elle continuera à contribuer à ce grand travail humain par ses actes. La main dans la main, unies comme deux sœurs, dans les bons comme dans les mauvais jours, la Belgique et la France poursuivront en commun la grande tâche qu'illumine leur idéal séculaire. Et si, sur le dur chemin de la paix, Belges et Français, nous avons, de temps en temps, besoin de reprendre des forces pour mener, contre les mauvaises routines et les mauvais instincts, notre effort constructeur, ces forces nous les puiserions dans le souvenir de nos morts, de nos morts qui sont tombés, la face devant Dieu, pour que nous vivions dans un monde meilleur.

La politique du Saint-Siège ⁽¹⁾

PAR

le Baron EUGÈNE BEYENS

Ministre d'Etat.

EXCELLENCES,
MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est une tâche très délicate que j'assume aujourd'hui devant vous, pour répondre à l'invitation trop flatteuse de l'Université libre de Bruxelles, celle de vous entretenir de la politique du Saint-Siège, qui a pris des événements actuels un saisissant intérêt. Et d'abord ce mot de « politique » peut-il s'appliquer au Saint-Siège comme à un gouvernement ou à un Etat ? Ne serait-il pas plus exact de dire l'esprit, dans lequel le Souverain Pontife qui personnifie le Saint-Siège use de son immense influence, fait rayonner au dehors l'autorité morale dont il dispose et à laquelle celle d'aucune Puissance ne se peut comparer ? Cette réserve faite, j'oserai aborder ce vaste sujet, sans prétendre l'épuiser, ni sans oublier que j'ai été, pendant plus de quatre ans, favorisé des bontés de deux Papes successifs et honoré de la confiance de leur éminent Secrétaire d'Etat. Ne craignez pas cependant que le respect et la reconnaissance enchaînent la liberté de mon jugement. Croyez plutôt que ces augustes personnes n'auront rien à perdre à mon impartialité.

Pour essayer de dépeindre la politique du Saint-Siège et d'analyser ses effets sous le pontificat de Pie XI, il n'est pas nécessaire de remonter très haut dans le passé. Il suffit de s'arrêter au commencement de ce siècle. A Léon XIII, dont les prévoyantes préoccupations pour les misères sociales laisseront

(1) Conférence faite le 15 mars 1929 à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale. Cette conférence fut précédée d'une introduction par M. Emile Vandervelde, Ministre d'Etat.

une grande trace dans l'histoire de la Papauté, le Conclave de 1904 avait donné pour successeur un prélat, le patriarche de Venise, vénéré pour ses vertus. Mais la bonté empreinte sur le visage de Pie X cachait une fermeté et une sévérité inflexibles dans les questions qui touchaient à la foi catholique. Défenseur du dogme, il sévit avec rigueur contre le modernisme; il extirpa l'hérésie naissante, comme il eût fait d'une ronce rampant au seuil de l'Eglise romaine. La même obstination qu'il montrait en religion à préserver l'intégrité de l'enseignement de Jésus-Christ, Pie X la déploya en politique pour sauvegarder les traditions et les droits du Saint-Siège dans ses rapports avec les Puissances catholiques. Il repoussa la dénonciation du concordat, exigée par le radicalisme français, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et le système des associations culturelles, qu'offrait en échange le gouvernement de la République. Il protesta contre l'expulsion des congrégations et la dépossession des biens appartenant au clergé. Il préféra à une situation qu'il jugeait illusoire la rupture de toutes relations avec le gouvernement de la France républicaine, après la visite faite par le Président Loubet au Roi d'Italie à Rome même, contrairement aux traditions observées par les Chefs d'Etat des nations catholiques par déférence pour la Cour du Vatican. Ainsi l'œuvre de rapprochement qu'avait opérée Léon XIII avec la République française, pour attester que l'Eglise peut s'accommoder aussi bien du régime républicain que du système monarchique, pourvu que ses droits soient respectés, se trouvait détruite quand éclata la guerre mondiale.

Elle porta le dernier coup à la santé chancelante du Souverain Pontife et précipita sa mort, en lui faisant entrevoir l'abîme, où risquait de sombrer la civilisation chrétienne; elle lui fit verser ses dernières larmes. L'Eglise vénère déjà comme un saint futur ce doux et intransigeant Pontife. Il n'en laissait pas moins le Saint-Siège dans une situation très difficile au milieu des nations ennemies. Quel rôle allait jouer cet apôtre de la paix? Comment ferait-il entendre sa voix conciliatrice dans le tumulte des armes? Quel parti prendrait-il dans ce gigantesque duel, où des peuples catholiques se trouvaient, de chaque côté, alliés à des peuples qui ne reconnaissaient pas l'autorité religieuse du Chef de l'Eglise romaine?

Non moins difficile, il faut bien le dire, était la situation au

Vatican des Etats qui avaient embrassé la cause du droit et de l'honneur contre l'agression des Empires germaniques. Ils n'avaient d'autres porte-parole auprès du successeur de Saint-Pierre que le ministre de Russie, Puissance schismatique, et le ministre de Belgique. L'Autriche-Hongrie, au contraire, n'avait jamais cessé d'entretenir auprès du Souverain Pontife un ambassadeur, très considéré au Vatican, parce qu'il y représentait le monarque catholique et apostolique par excellence. L'Allemagne l'appuyait par la présence du ministre qu'accréditait la Prusse, ayant pour auxiliaire le ministre de Bavière, en relations étroites avec le Saint-Siège. La partie n'était pas égale entre les belligérants pour se faire écouter du Pape, lui dépeindre la vérité sous ses réelles et sombres couleurs et chercher à se concilier l'influence que le prisonnier volontaire du Vatican possédait sur toute la catholicité, c'est-à-dire sur une très grande partie des témoins du drame qui venait de commencer.

C'est dans ces circonstances que le conclave, réuni à Rome au bruit du canon qui faisait trembler le sol de l'Europe, eut à élire, au mois de septembre 1914, un nouveau Pape. Il ne s'agissait plus, comme dix ans auparavant, de purifier l'Eglise de tout miasme d'hérésie. Pie X s'était acquitté de cette tâche. Il fallait, sinon arrêter les hostilités déchaînées, chose impossible, du moins saisir la première occasion favorable, la première lueur de lassitude, pour élever au milieu des batailles la croix pacifique et ramener les peuples égarés à la paix fraternelle prêchée par l'Evangile. Nul rôle n'était plus ardu à remplir, mais il n'était pas au-dessus de la mission du vicaire de Jésus-Christ.

Le choix du Conclave se porta sur l'archevêque de Bologne, Mgr della Chiesa, d'une aristocratique famille de Gênes, qui prit le nom de Benoît XV. Ses antécédents diplomatiques, les fonctions qu'il avait remplies de substitut du cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Léon XIII, furent sans doute les motifs qui décidèrent le vote du Sacré Collège. Pour faire face à la crise européenne, l'Eglise réclamait un Pape, initié par un apprentissage antérieur à la politique des gouvernements étrangers. Un saint n'aurait pas suffi; la situation exigeait un homme d'Etat. Benoît XV réunissait-il ces conditions? Avait-il la perspicacité et l'ampleur de vues d'un Léon XIII?

Ce serait beaucoup dire, sans offenser sa mémoire. Lui-même parut épouvanté de la confiance que ses collègues plaçaient en lui et du rang auquel ils l'élevaient au premier plan de la scène du monde. C'est en victime résignée, mais écrasée du fardeau qui s'appesantissait sur ses épaules, qu'il monta au trône pontifical. Petit de taille, d'apparence plutôt chétive, d'un tempérament nerveux et d'un aspect tout méridional, il paraissait bien mince et bien fragile pour porter avec aisance la soutane blanche et la triple couronne d'un successeur de Saint-Pierre. Mais quelle lueur, quelle flamme de bonté illuminait ses yeux noirs, quelle sympathie profonde et quelle pitié se lisaient dans son regard, quand on lui parlait des horreurs de la guerre auxquelles l'humanité était en proie, quelle ardeur le consumait d'y porter remède et avec quelle bienveillance il accueillait tous ceux qui venaient plaider devant lui la cause des victimes et des opprimés !

Il était malheureusement trop évident que, placé comme il l'était, en dehors et au-dessus du conflit mondial, Benoît XV ne pouvait satisfaire aucun des belligérants. Père commun des fidèles, il était voué d'avance à une impartialité qui serait taxée de froideur par ceux qui lui demandaient davantage, de faiblesse même pour la cause adverse par ceux qui voulaient qu'il se prononçât en leur faveur. Pasteur universel, il lui était interdit de sévir contre une partie de son troupeau. Par ses conseils seulement, par ses adjurations, par ses prières, il lui était possible d'agir, afin de chasser la discorde de son vaste bercail et d'y ramener la paix.

N'oubliez pas, d'ailleurs, qu'il était assailli sans relâche d'affirmations contradictoires, d'accusations réciproques, que se jetaient à la face les avocats des belligérants. Songez que, pendant près d'une année, avant l'entrée en guerre de l'Italie, les représentants des Puissances germaniques ont eu le champ libre au Vatican. C'est ainsi que, devant leurs dénégations intéressées, le Saint Père a pu se refuser à croire aux crimes commis en Belgique contre le droit des gens par les armées du Kaiser, à ajouter foi au sac de Louvain et d'autres malheureuses cités. Son doux esprit ne se figurait pas qu'en pleine civilisation de pareils excès fussent possibles. Pour le détromper, il ne fallut rien de moins que la parole indignée d'un témoin irrécusable, du cardinal Mercier, convoqué à Rome par

le Saint-Père et qui déchira devant lui le voile dont les oppresseurs de la Belgique essayaient de couvrir leurs iniquités.

Après deux ans de massacres, quand aucun succès décisif n'avait été encore remporté par l'un ou l'autre des adversaires, et qu'une lassitude générale semblait succéder à la fureur des premières attaques, Benoît XV crut le moment venu, au mois d'avril 1917, de se dresser en médiateur pacifique entre les belligérants. La note papale, adressée à tous les chefs d'Etat en guerre, faisait appel à leur volonté de paix et leur suggérait des propositions générales pour une paix durable et juste, en premier lieu, que les territoires occupés fissent l'objet d'une mutuelle restitution.

C'était trop peu pour les Alliés, victimes de l'agression germanique, victimes des ravages qu'elle avait commis. Mais c'était trop pour l'Allemagne qui, penchée sur la carte de la guerre, voulait conserver une grande partie des territoires qu'elle s'imaginait avoir conquis. Aussi l'intervention du Souverain Pontife n'eut-elle, on le comprend, aucun succès. Il demandait notamment aux Allemands d'évacuer complètement la Belgique, à qui une garantie devait être donnée que son entière indépendance politique, militaire et économique serait rétablie et désormais respectée. De cette juste sollicitude pour notre pays, nous autres Belges, nous ne devons pas être oublieux envers la mémoire de Benoît XV. A la démarche pontificale le chancelier impérial Michaélis fit une réponse ambiguë qui consterna le Vatican. Le nonce à Munich, Mgr Paccelli, revint vainement à la charge, répétant qu'une déclaration nette et formelle au sujet de la Belgique était indispensable et qu'un langage équivoque détruisait toute espérance de paix. Il ne fut pas écouté. L'état-major allemand voulait garder Liège et conserver une porte d'invasion ouverte sur nos provinces.

Découragé par l'échec de sa tentative, incompris des uns et des autres, Benoît XV resta le témoin désespéré et impuissant du conflit mondial. Il se consacra plus que jamais aux œuvres de soulagement et de charité, tels l'échange des prisonniers de guerre et l'hospitalisation en Suisse des grands blessés; il intervint vivement, mais toujours en vain, contre les mesures iniques du commandement suprême germanique, les déportations en Allemagne des ouvriers des régions occupées.

Enfin survinrent l'armistice et la paix, à laquelle le Saint-

Siège n'avait pas collaboré. Il avait été écarté d'avance de toute négociation, à la demande expresse du gouvernement italien qui avait fait de cette exigence une des conditions de son entrée en campagne à côté des Alliés, lesquels n'étaient, d'ailleurs, nullement disposés à écouter les conseils de la curie romaine. Il nous est permis de penser que l'issue de la guerre mondiale a surpris le Saint-Siège, comme elle a surpris la plupart des neutres. Au Vatican, comme dans bien des capitales européennes, on n'avait pas cru à l'effondrement militaire de l'Allemagne, la première Puissance guerrière du continent. Au Vatican, on n'avait pas prévu, comme une conséquence possible de la défaite, le démembrement de l'Empire austro-hongrois. Aussi la disparition sur la carte de l'Europe de cette grande Puissance catholique, amie fidèle de la Papauté, a-t-elle retenti douloureusement, comme le glas d'une cloche funèbre, dans le cœur de Benoît XV et de ses conseillers.

Le résultat de ces longues hostilités semblait porter quelque atteinte au prestige du Saint-Siège, exclu comme un facteur importun de la paix des nations et dont la voix n'avait été écoutée ni des vainqueurs ni des vaincus. Allait-il continuer de jouer dans une nouvelle Europe le rôle effacé, à quoi voulaient le reléguer les détracteurs de son influence et de son autorité morales ? Il n'en fut rien. Et rien ne prouve mieux l'ascendant de la puissance d'opinion qui règne sur la conscience de tant de millions d'âmes, rien ne démontre mieux la nécessité pour les nations, tant catholiques qu'étrangères en majorité au catholicisme, de composer et de s'entendre avec le chef de l'Eglise romaine, rien n'atteste mieux l'étendue de son rôle religieux et politique, que le spectacle auquel nous avons assisté, sitôt la paix rétablie.

Qu'avons-nous vu en effet ? L'écrasement de la Russie, la défaite de l'Allemagne et surtout la dissolution de la monarchie dualiste, grande Puissance qui n'avait jamais été une nation, ont fait surgir au centre et à l'est de l'Europe des nationalités ressuscitées. Ces nouveaux Etats ont noué immédiatement des relations avec le Saint-Siège ; d'autres, déjà existants, mais agrandis par la victoire, ont eu besoin de lui pour établir le statut religieux de leurs minorités catholiques, fixer les limites de leurs diocèses, soustraire leurs populations à la juridiction d'évêques étrangers. D'autres enfin, qui s'étaient

éloignés du Vatican, y sont revenus, après avoir constaté, durant le conflit mondial, que leur absence n'avait fait de tort qu'à eux-mêmes. Il en est résulté que le nombre des Etats représentés auprès du Pontife romain a plus que doublé après la guerre. Phénomène surprenant ! Du point de vue politique, auquel je dois me placer, il est incontestable que ce Pontife romain, qu'on considérait dédaigneusement comme une quantité négligeable dans la vie politique des nations, n'a pas cessé de grandir depuis la paix. Des chancelleries de l'Europe Centrale ont sollicité de lui des concordats, et lui-même a accrédité dans de nouvelles capitales des nonces qui ont pris rang parmi les représentants diplomatiques des Etats souverains.

Une grande joie était réservée à Benoît XV, la plus grande sans doute que pût ressentir son cœur paternel, juste compensation des déboires et des amertumes dont la guerre l'avait saturé, celle de voir la fille aînée de l'Eglise, la France victorieuse, venir reprendre sa place au foyer de sa mère spirituelle. L'occasion de faciliter sa réapparition, Benoît XV la saisit opportunément, en célébrant, avec toute la pompe qui se déploie à Saint-Pierre dans de pareilles cérémonies, la canonisation de Jeanne d'Arc, l'héroïne française qui personnifie le mieux la résistance d'une nation à l'opresseur ennemi. A cette solennité, le gouvernement de la République se fit représenter par une ambassade extraordinaire. C'était ouvrir la voie à une ambassade permanente. Quant aux raisons politiques de ce retour au passé, personne ne les a mieux exposées que M. Louis Barthou, directeur de l'Académie française, recevant sous la coupole du Palais Mazarin M. Paléologue, successeur de M. Charles Jonnart, le premier ambassadeur de la nouvelle France auprès du Saint-Siège, dont je m'honore d'avoir été le collègue et l'ami.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, la permission de vous relire des passages de son discours, où l'homme d'Etat parle par la bouche de l'académicien :

« Ce n'était pas sans risques ni sans périls qu'on s'était tenu éloigné pendant longtemps de la Ville de tous les peuples. Partout et toujours les absents ont tort. Charles Jonnart put mesurer tout de suite le dommage qu'une aussi-longue absence avait fait aux intérêts français, surtout pendant cette période de la guerre où d'autres avaient eu la liberté de plaider à loisir

leur détestable cause. Il fallait recouvrer sur tous les terrains l'audience que nous avons perdue... On revenait de loin. Il y a des circonstances où il est moins aisé de réparer que de construire. Le temps n'avait pas travaillé pour nous. Il fallait tout reprendre à pied d'œuvre. Quelle erreur d'ignorer une Puissance morale qui, d'un bout à l'autre du monde, commande à trois cents millions de croyants ! On la trouve partout. Il n'est aucun gouvernement, aucun, qu'il soit à ses yeux orthodoxe ou infidèle, dont la politique étrangère, sans même parler de sa paix intérieure, n'ait à compter avec elle. »

Quel chemin parcouru depuis la rupture, après les lois françaises de 1901 et de 1904 ! N'insistons pas. Le ciel, qui avait accordé à Benoît XV cette revanche magnifique, ne lui permit d'en jouir que très peu de temps. Les angoisses de la guerre et le poids de la tiare avaient usé ses forces qui n'avaient jamais été grandes. Le travail journalier, auquel il s'astreignait sans aucun ménagement, passant parfois plusieurs semaines sans sortir de ses appartements, sans respirer vers le soir la brise vivifiante, le souffle rafraîchissant de la mer méditerranéenne, acheva l'usure. Un refroidissement, dégénéré bien vite en broncho-pneumonie, emporta Benoît XV après trois jours de souffrances, le 22 janvier 1922. J'ai été, avec tous mes collègues, le témoin désolé de cette agonie qui se passait dans une chambre voisine et pendant laquelle le Pape expirant ne cessait de prier pour l'humanité qu'il allait quitter, pour la paix et la pacification qu'il avait rêvées plus belles, pour l'extinction des haines et pour le désarmement des esprits.

Le conclave mit quatre jours à élire un successeur à cette douce victime de la guerre, quatre jours d'attente fiévreuse dans la foule qui remplissait la place de Saint-Pierre et guettait l'apparition sur le toit du Vatican de la mince fumée blanche, annonciatrice de l'élection. Les votes successifs du Sacré Collège sont demeurés cette fois-ci rigoureusement secrets. Nous connaissons seulement, par une lettre pastorale du cardinal Mercier de retour de Rome à ses diocésains, le cérémonial de l'élection. Pas de discours, pas de discussions, pas de délibérations dans la chapelle Sixtine où se rassemblait deux fois par jour le conclave, mais des services religieux, des prières en commun et des votes silencieux, chacun des cardinaux, suivant l'ordre de sa nomination, gravissant solennellement les degrés

de l'autel et venant déposer le bulletin où il avait inscrit le nom de son candidat dans l'urne d'où sortirait un Pape. Quel contraste entre ce Sénat muet et les assemblées parlementaires !

J'avais constaté que la majorité des Italiens, que passionnait la prochaine décision du conclave, faisait des vœux pour le choix d'un Pontife qui scellerait la réconciliation de la Papauté avec la monarchie italienne. L'événement a semblé tout de suite confirmer leurs espérances. En effet, le 6 février 1922, après que le doyen des cardinaux diacres eut annoncé selon l'usage, du haut de la loggia de Saint-Pierre, à la foule anxieuse le nom de l'élu, la large fenêtre s'ouvrit de nouveau, une silhouette blanche apparut au balcon et une main traça lentement dans le ciel le signe de la bénédiction sur le peuple agenouillé qui répondit par de longues acclamations. C'était le premier geste de Pie XI, rompant avec la tradition de ses prédécesseurs qui s'étaient contentés, depuis Léon XIII, de bénir « urbi et orbi » à l'intérieur de la basilique de Saint-Pierre, comme pour bien montrer que la Papauté était prisonnière au Vatican. Mais le nouveau Pape voyait plus loin que la campagne romaine, plus loin que l'horizon italien. Sa bénédiction apostolique embrassait tout l'univers qui bientôt allait entendre parler de lui.

Que savait-on de Mgr Ratti, dont l'opinion publique avait fait un de ses candidats à la tiare ? Un Lombard, de cette forte race qui peuple le Milanais, un professeur renommé de théologie, un écrivain, un savant, confiné dans les livres et longtemps directeur de la célèbre bibliothèque ambrosienne à Milan, d'où il s'échappait pour accomplir dans les Alpes des ascensions périlleuses, pour retremper sa vigueur intellectuelle et ses forces physiques dans l'air pur des sommets. Benoît XV avait deviné toute sa valeur, car il s'avisait d'envoyer cet érudit bibliothécaire, transféré par lui à la direction de la bibliothèque vaticane, dans un pays bouleversé par la guerre, dans la Pologne, qui était alors occupée par les Allemands. Il lui ouvrait ainsi le chemin de toutes les grandeurs.

On a prétendu que Mgr Ratti, promu nonce apostolique, après la retraite de l'armée allemande, avait montré à Varsovie des sympathies germaniques. Je tiens au contraire du général Weygand, de qui le rôle glorieux pendant l'agression bolchévique de 1920 vous est bien connu, du général Weygand qui

a vu Mgr Ratti à l'œuvre en Pologne, qu'il s'était profondément attaché à ce noble pays, citadelle du catholicisme battue par les flots du slavisme orthodoxe et du germanisme protestant. Comme nonce, il l'a prouvé, en refusant de quitter, avec les autres diplomates, Varsovie menacée par l'armée rouge. Comment d'ailleurs, n'aurait-il pas salué avec joie la résurrection de la Pologne, cette enfant aimée de l'Eglise, sortant du tombeau où ses ennemis avaient cru à jamais l'ensevelir ? Mgr Ratti pensait sans doute comme le Père Gratry qui a écrit que, depuis le partage de la Pologne, l'Europe était en état de péché mortel. J'ai pu, de mon côté, répéter au général Weygand le mot que Pie XI m'a dit de lui : « qu'il avait été l'ange gardien des Polonais ».

Quand j'ai eu l'honneur d'approcher le nouveau Pape, il m'est apparu comme un homme dans toute la force de l'âge, quoiqu'il eut déjà dépassé la soixantaine, de taille moyenne et de complexion robuste, le visage sans rides, les cheveux sans un fil d'argent, d'un accueil plein de bienveillance, comme son prédécesseur, mais plus distant et plus réservé, dirigeant la conversation et ne disant que ce qu'il lui plaisait de dire. Dans ses yeux scrutateurs derrière ses lunettes d'or passent des lueurs d'autorité. Les signes caractéristiques de cette auguste figure sont l'intelligence et la volonté. C'est un esprit solitaire, volontiers renfermé dans ses pensées. Travailleur rompu au travail, après avoir accordé chaque jour de multiples audiences, il compulse, seul, le soir, dans son appartement particulier les dossiers des affaires qu'il s'est réservées. Pendant les belles soirées d'été, on aperçoit de loin, grandes ouvertes et éclairées, des fenêtres situées au troisième étage de l'aile du Vatican qui fait face à la ville de Rome. C'est là que veille, parfois fort avant dans la nuit, ce Pape qui ne connaît pas la fatigue. Lorsqu'il a scrupuleusement étudié une des nombreuses causes soumises à sa décision, cette décision, une fois prise en son âme et conscience, demeure immuable. Une volonté éclairée, une volonté bienfaisante, une volonté inflexible, voilà comment il convient, selon moi, de se représenter le Chef actuel de l'Eglise, une volonté, devant laquelle doivent plier non seulement la Cour romaine, mais toute la catholicité.

Telle n'est peut-être pas l'image que se faisaient de Mgr Ratti ses confrères, les savants et les lettrés, avant qu'il se fut

assis sur le trône de Saint-Pierre. Les savants et les lettrés, il aime toujours à s'entretenir avec eux de l'objet de leurs études. Il s'est plaint aimablement à moi, après son avènement, de n'avoir pas reçu la visite de mon ami, M. Franz Cumont, le savant belge retiré à Rome, avec qui il se plaisait à converser à l'Ambrosienne et à la Vaticane, et j'ai dû lui expliquer que mon éminent compatriote n'avait pas tout de suite sollicité d'audience par pure discrétion. Une des activités de Pie XI qui assurera sa gloire dans le monde des érudits est celle qu'il déploie pour la bibliothèque vaticane. Non seulement celle-ci s'est déjà accrue sous son pontificat de fonds très importants, comme la bibliothèque des Chigi, gracieusement mise à sa disposition par M. Mussolini, mais on vient d'amplifier énormément les locaux qui lui appartiennent. Les anciennes écuries du Vatican ont été adaptées à une destination imprévue et ont reçu des rayons capables de loger 250,000 volumes. Tout y est le dernier cri de la perfection; tout y est payé par l'Amérique et vient de New-Jersey. L'Amérique aussi a fourni le modèle et fera les frais d'un nouveau catalogue sur fiches qui permettra de s'orienter aisément dans cette immense accumulation de livres.

Je me suis permis d'entrer dans ces détails pour montrer que le zèle scientifique de Pie XI ne s'est pas ralenti en se coiffant de la tiare. Mais le trait saillant, le trait sur lequel on doit insister, afin de faire mieux connaître la captivante personnalité du Souverain Pontife, c'est l'obéissance qu'il exige devant les manifestations de sa volonté. Un de mes anciens collègues de Rome, qui est venu me voir l'an passé à Bruxelles, résumait ainsi la situation au Vatican: « Il n'y a plus qu'un mot qu'on entend dans toutes les bouches: « Obedire », obéir. »

Aussitôt après son avènement, un des premiers soucis de Pie XI a été de venir au secours des populations affamées de la Russie soviétique. Ce n'est pas la politique qui l'a poussé à agir, mais la charité et la pitié, encore qu'il puisse légitimement concevoir ou rêver un rapprochement de l'Eglise romaine ouvrant les bras à sa sœur orthodoxe persécutée. Mais il n'était pas facile au Souverain Pontife de faire accepter ses bienfaits à un gouvernement adversaire de toute croyance et qui a inscrit sur les murs des édifices: « La religion est l'opinion du pauvre. » Pour faire pénétrer en Russie par mer les quantités de

vivres et de vêtements qu'il avait réunies avec une générosité qui ne connaît pas de bornes, — car, s'il n'est pas fastueux, Pie XI est la charité même, — il lui fallut recourir au ministère dévoué de jésuites américains, portant un costume civil et connaissant de longue date le pays et la langue des anciens sujets des Tzars. Il put préserver ainsi des régions entières du supplice de la faim. De reconnaissance, il n'en devait pas attendre de Moscou. On lui rendit quelques prêtres catholiques incarcérés, dont un évêque, qu'il recueillit à Rome. Mais la persécution n'en continua pas moins de frapper indistinctement les adeptes des différentes églises, et le résultat déplorable de ces violences, que Sa Sainteté redoutait le plus, comme Elle me l'a confié Elle-même, c'est que la jeune génération dans cet immense pays grandit, dépouillée de toute croyance, privée de tout principe, de toute consolation morale au sein de sa misère (1).

Pie XI a trouvé, au nombre des diplomates empressés à lui présenter leurs félicitations à la première audience qu'il leur a accordée, l'ambassadeur de la République française. Mais, à peine rétablies, les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France ont failli se rompre, le cabinet radical présidé par M. Herriot se refusant à continuer la politique de rapprochement heureusement inaugurée par M. Briand. Pendant plusieurs mois, le maintien de l'ambassade a paru incertain. Parmi les solutions envisagées pour la remplacer, sans arriver à la supprimer complètement, M. Herriot s'était arrêté à la nomination, au lieu et place de l'ambassadeur, d'un simple chargé d'affaires, accrédité pour traiter les questions religieuses de l'Alsace-Lorraine qui, vous ne l'ignorez pas, jouit encore d'un concordat. « Comme vous voudrez, répondit le cardinal Gasparri à un homme politique français de passage à Rome, qui le sondait sur cette solution. Mais nous refuserions de traiter avec lui d'autres affaires que celles qui intéressent l'Alsace-Lorraine. De plus, comme simple chargé d'affaires, il n'aurait rang qu'après les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires. Est-ce bien là la place qui convient au représentant d'un grand

(1) Je signale cette intervention du Pape en Russie, parce qu'elle le montre, dès son début, décidé à prendre le rôle de protecteur des faibles et des opprimés, sans distinction de nationalités ni de convictions religieuses.

pays tel que la France ? » Les choses en restèrent là, et la patiente diplomatie du Saint-Siège fut récompensée par le maintien de l'ambassade de la République.

On n'accusera certainement pas le Saint-Père de favoriser les menées des adversaires du gouvernement républicain, quand on voit la rigueur avec laquelle il a désavoué « L'Action française » et les sévérités exceptionnelles qu'il ordonne contre des catholiques qui persistent, malgré sa défense, à adhérer au programme de ce journal et à en faire leur lecture.

Cette inflexibilité de Pie XI, où se peint son caractère, prouve sa loyauté à l'égard des gouvernements, avec lesquels le Saint-Siège entretient des relations amicales. Une diplomatie ouverte et irréprochable est celle qu'il prescrit à ses nonces. Pie XI ne veut pas qu'une propagande, tendant à saper par la violence ou par d'autres moyens des institutions légalement établies dans un pays étranger, s'abrite sous le manteau de la religion. Il ne veut pas non plus que des membres du clergé prêtent leur concours à ces manœuvres et s'adonnent à une politique de combat, incompatible avec leur ministère de paix. Il l'a rappelé en termes formels dans des instructions adressées à maintes reprises aux évêques de différents pays. Dernièrement encore le Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté n'a-t-il pas donné l'approbation complète du Saint-Siège au langage tenu à son clergé et à ses diocésains par l'évêque de Strasbourg ?

Mais la condamnation, prononcée contre les adhérents de « L'Action française », a été dictée aussi par d'autres raisons qui sont des raisons de doctrine. Pie XI, habitué à aller jusqu'au fond des recherches documentaires, ne se fie qu'à lui-même pour trancher des questions, susceptibles d'entraîner des sanctions aussi douloureuses. Il a lu et annoté, la plume à la main, dans le silence de son cabinet de travail, les ouvrages du principal rédacteur de « L'Action française », et il les a jugés entachés d'irrégion. Il n'admet pas qu'un écrivain, quelque remarquable que soit son talent, associe dans son journal la foi catholique à ses théories politiques, tandis qu'il nourrit et professe une autre doctrine que celle qui émane de l'Eglise. Le Souverain Pontife respecte toutes les opinions, monarchiques ou républicaines, mais sur le terrain religieux, il n'entend pas que les fidèles écoutent d'autres voix que la sienne qui interprète la vraie doctrine de Jésus-Christ, du dieu invisible, dont il

est sur la terre le vicaire et le porte-parole. Plus grande est la séduction qu'exercent sur une certaine jeunesse les ardents polémistes de « L'Action française », plus sévère est la réprobation qu'il formule contre eux. Et s'il arme aujourd'hui en France le bras ecclésiastique de peines rigoureuses pour frapper des catholiques, restés sourds à ses admonitions, c'est qu'il entend faire régner dans tout son troupeau la discipline romaine, la soumission complète, absolue, à l'autorité centrale de l'Eglise, incarnée en sa personne.

Quittons, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs, ce sujet pénible, cette atmosphère troublée, où s'insurgent contre les ordres du Pape les partisans de la lutte à outrance prêchée par « L'Action française », pour traverser un instant l'atmosphère sereine des libres et courtoises discussions théologiques, si intéressantes aux yeux de ceux qui rêvent d'une réconciliation des différentes Eglises. Les célèbres conversations de Malines, que notre vénéré cardinal Mercier avait engagées avec lord Halifax, se sont continuées sous le pontificat de Pie XI jusqu'à la mort du cardinal. Le Saint-Siège ne les avait pas provoquées, mais il n'y a mis aucun obstacle. Il les a suivies d'un œil discret et encourageant, sans se dissimuler les difficultés de cette religieuse entreprise ni les résistances auxquelles elle se heurterait dans la masse des membres de l'Eglise anglicane, où, seules, jusqu'ici, des conversions individuelles au catholicisme s'étaient produites, conversions dont quelques-unes, d'ailleurs, ont eu un singulier retentissement. Ses sentiments d'affection pour les Anglo-Saxons, Pie XI les a manifestés avec éclat, chaque fois que l'occasion s'en est offerte : dans la nomination et l'accueil paternel réservé par lui à leurs nouveaux cardinaux, dans la solennité dont il a entouré l'envoi de légats apostoliques aux congrès eucharistiques célébrés à Chicago et à Sydney. Les catholiques américains sont parmi les fils les plus dévoués et les plus généreux de l'Eglise. Au Vatican, comme ailleurs en Europe, les citoyens des Etats-Unis occupent une place qui va chaque jour s'élargissant. Rien d'étonnant si la sollicitude du Saint-Père tend à agrandir celle qu'ils ont prise à son foyer.

J'ai hâte d'arriver à l'application la plus hardie pour le prosélytisme catholique de la politique du Saint-Siège, à sa politique missionnaire, qui ne va pas sans déconcerter nos idées

européennes au sujet de l'Orient comme en matière coloniale. A la vérité, les fondements de cette politique avaient été posés par Benoît XV, mais c'est Pie XI qui lui a donné toute son ampleur, qui l'a marquée profondément du sceau de sa volonté créatrice.

L'encyclique « *Rerum Orientalium* », publiée au mois de septembre de l'année dernière, rappelle tout ce qui a été fait pour les Orientaux depuis Grégoire X jusqu'à Benoît XV. A ce dernier est due l'importante organisation de la congrégation spéciale pour les rites et les affaires orientales. C'est lui aussi qui décida de fonder à Rome un Institut d'études orientales supérieures, à l'effet de former des élèves aptes aux disciplines orientales et à l'exercice du ministère sacré parmi les populations de l'Orient.

Il convient tout d'abord de séparer le Proche-Orient de l'Extrême-Orient. Dans le Proche-Orient, les missions catholiques ont à disputer le terrain de leur propagande non pas seulement au sionisme qui vient de renaître, mais aussi à des églises dissidentes, établies depuis des siècles et jalouses de ne rien céder de leur domaine. En imposant à ses missionnaires le respect ou la tolérance des églises locales, la Congrégation de la Propagande a dû distinguer entre celles dont l'esprit national nettement anticatholique et celles où l'esprit national et l'esprit religieux sont susceptibles d'être ramenés à l'unité de l'Eglise romaine. La politique du Saint-Siège a consisté à favoriser ces dernières. « Plus de conversion au latinisme ! » Tel a été le mot d'ordre du Souverain Pontife. Mais rien de plus faux que de s'imaginer que le Saint-Siège se désintéresse des Lieux Saints. Il a montré, au contraire, tout l'intérêt qu'il attache au maintien au moins du statu quo en Palestine par son opposition à la proposition du gouvernement britannique d'y instituer une commission interconfessionnelle pour trancher les litiges religieux.

En Extrême-Orient le champ qui s'ouvre à la propagande catholique est infiniment plus vaste : il est aussi moins disputé. C'est là surtout qu'il importe de suivre avec une palpitante attention la politique missionnaire du Saint-Siège sous l'impulsion que lui a donnée le Souverain Pontife. Pie XI a été le premier, avant tous les gouvernements européens ou extra-européens, à traiter la Chine sur un pied de parfaite égalité

avec les autres nations. Il a procédé par étapes. Dans l'année 1924, il a été créé les premiers évêchés indigènes en Chine et aux Indes et provoqué la réunion à Shanghai du premier concile plénier national chinois. Le 28 février 1926, dans l'encyclique « *Rerum Ecclesiae Gestarum* », le Pape affirme les droits égaux et la dignité égale des catholiques de toutes races et de toutes couleurs ; il reconnaît, en conséquence, aux clergés indigènes la faculté d'administrer eux-mêmes leurs églises et de présenter des candidats à l'épiscopat. Le 15 juin de la même année, dans une lettre adressée aux ordinaires de Chine « *Ab ipsis Pontificatus primordiis* », il s'élève avec force contre ceux qui représentent la prédication catholique comme une marchandise étrangère ou comme un instrument de pénétration et de domination au service des Puissances européennes. L'Église n'entend pas faire cause commune avec elles. Elle agit librement pour le bien et le salut des âmes par la propagation de sa doctrine. En octobre 1926, le Pape a consacré de sa main, dans la basilique de Saint-Pierre, six évêques chinois et, l'année suivante, il a fait le même honneur au premier évêque japonais.

Enfin, le 3 août 1927, saisissant l'occasion d'une trêve momentanée entre les partis qui se disputaient la suprématie en Chine, le Saint-Père a adressé au peuple chinois un message digne d'être médité, car il y affirme et développe toute sa pensée. Il fait des vœux pour que soit instaurée en Chine, au dedans et au dehors, une paix durable et féconde, une paix basée sur les principes de la charité et de la justice. Il souhaite que soient pleinement reconnues les aspirations légitimes d'un peuple, qui est le plus nombreux de la terre, peuple d'antique origine, qui a connu des périodes de grandeur et de splendeur et qui, pourvu qu'il se maintienne dans les voies de la justice et de l'ordre, peut être assuré d'un grand avenir. Il veut que les missions catholiques contribuent à la paix, au bien-être et au progrès de la Chine. Il répète que l'Église catholique professe, enseigne et prêche le respect et l'obéissance aux autorités légitimement constituées, en demandant seulement pour ses missionnaires et ses fidèles la liberté et la garantie du droit commun.

Sa Sainteté proclame donc que, dans les pays où se fondent de nouvelles églises, une place importante doit être faite au clergé indigène. Les raisons qui ont décidé Pie XI sont pro-

fondes, et il les a exposées avec une parfaite franchise dans l'encyclique « *Rerum Ecclesiæ Gestarum* ». D'abord la tradition apostolique, l'exemple donné par les apôtres. Puis la qualité du prêtre indigène qui, par son origine, son tempérament, sa connaissance de la langue, est beaucoup plus près de son peuple que le missionnaire étranger. Puis encore l'emploi plus facile des cadres indigènes à une époque comme la nôtre où le recrutement des missionnaires devient de plus en plus malaisé. Enfin le danger de certaines éventualités politiques. Si, par suite d'une guerre ou de tout autre événement intérieur ou extérieur, le missionnaire étranger venait à être proscrit en même temps que le soldat et le marchand de la nation à laquelle il appartient, il ne faudrait pas que la population convertie au catholicisme demeurât sans pasteurs et exposée à perdre sa foi. Un réseau de pasteurs indigènes établi sur son territoire la préserverait le mieux de cette calamité.

Quel rôle, s'est-on demandé, le Saint-Père réserve-t-il aux missionnaires étrangers, les pionniers de la religion catholique dans les pays d'Extrême-Orient et parfois les victimes de l'intolérance et du fanatisme de la race jaune ? Songe-t-il à licencier peu à peu cette vaillante milice du Christ ? Nullement. Le soin que le Saint-Siège met à former à Rome de jeunes prêtres pour les missions d'Orient est la preuve qu'il n'entend pas se priver de leurs services, en favorisant la création d'un clergé indigène. Les missionnaires continueront de constituer l'armature de la Propagande. Mais Sa Sainteté s'attribue formellement le droit de les déplacer, de les remplacer par d'autres, si Elle le juge utile. L'attribution par la Propagande du gouvernement spirituel de telle ou telle région à tel institut missionnaire ne constitue pas un droit exclusif ou perpétuel, mais un titre de possession révocable « *ad nutum Apostolicæ sedis* » à la volonté du Saint-Siège. « Lorsqu'il nous paraîtra nécessaire, opportun ou utile, dit l'encyclique « *Rerum Ecclesiæ Gestarum* », nous n'hésiterons pas à transférer les territoires d'un institut à un autre, à les diviser et subdiviser, pas plus qu'à confier les nouveaux vicariats et les nouvelles préfectures apostoliques, soit à d'autres congrégations, soit au clergé indigène. » Ce langage net et clair est destiné à prévenir des rivalités qui sont apparues parfois dans le passé de congrégation à congrégation et de puissance à puissance, au grand détriment

de l'Eglise elle-même. De là les efforts faits par le Saint-Siège en vue d'internationaliser les congrégations de missionnaires. De là aussi les mesures prises pour transporter et centraliser à Rome sous sa direction suprême des œuvres ou des entreprises nationales dont le siège était à l'étranger, la Catholic Extension et la Propagation de la Foi.

Il me reste à vous parler, Mesdames et Messieurs, du grand et récent événement, qui marquera une date à jamais mémorable dans l'histoire de la Papauté et dans celle de l'Italie, de la conclusion de l'accord qui vient de résoudre la question romaine, le conflit existant depuis 1870 entre les deux Puissances, obligées de vivre côte à côte sur les rives du Tibre.

L'Etat pontifical, qui renaît aujourd'hui sous le nom modeste de Cité Vaticane, avait subsisté pendant onze siècles au milieu des pires vicissitudes. Alors que la péninsule subissait les invasions germaniques ou françaises, la domination espagnole ou autrichienne, le seul Etat, toujours soustrait aux maîtres étrangers comme aux tyrans locaux, le seul navire, ayant résisté aux tempêtes et surnagé sur les flots révolutionnaires, avait été la barque des successeurs de Saint-Pierre. A une époque où des souverains séculiers s'intitulaient « rois par la grâce de Dieu », aucune royauté ne possédait autant le caractère d'une institution de droit divin que la souveraineté temporelle du monarque religieux qui régnait dans la Ville Eternelle. Aussi n'est-il pas étonnant que la prise de Rome, la dépossession violente du chef de l'Eglise, la fin du pouvoir temporel, aient soulevé dans le monde catholique des protestations qui se sont prolongées longtemps après le règne du Pape qui avait été la principale victime de l'unification italienne.

Pendant plus d'un demi-siècle, les Pontifes qui ont succédé à Pie IX ont renouvelé en termes formels, avec des nuances de langage conformes au caractère de chacun d'eux et appropriées au temps où ils vivaient, ses réclamations contre la spoliation de 1870, et ils n'ont jamais accepté la loi des garanties qui réglait d'une façon unilatérale les rapports de l'Italie avec la Papauté. Ils n'ont jamais accepté non plus d'intervention étrangère. Au cours de la guerre mondiale, les gouvernements de Vienne et de Berlin ont fait entendre secrètement au Saint-Siège qu'ils seraient disposés, après leur victoire, à poser la question du pouvoir temporel. Benoît XV laissa cette tentation

sans réponse. Son successeur, en ceignant la triple couronne, s'est conformé à l'attitude des trois Pontifes précédents. Il a condamné, en termes empreints d'une grande modération, dans son encyclique « *Ubi Arcano Dei* », qui ne fermait pas la porte à un accord, la situation faite au Saint-Siège. « L'Italie, y disait-il, n'a rien à craindre de l'Eglise. » Certes, à Rome, les anciennes rancunes s'étaient apaisées peu à peu, une situation de fait, un *modus vivendi* s'était établi pour rendre plus facile la vie commune sur les deux rives du Tibre. Mais la question romaine ne pouvait pas être enterrée sous des fleurs, sous des procédés courtois et des hommages extérieurs. Elle subsistait dans son intégralité juridique et religieuse.

Ce que réclamait la Papauté, l'*Osservatore Romano*, organe du Vatican, commentant l'encyclique « *Ubi Arcano Dei* », l'a déclaré nettement et l'a répété depuis lors à plusieurs reprises : une indépendance réelle et visible qui ne se comprendrait pas sans un territoire appartenant au Chef de l'Eglise, puisque le droit des gens ne reconnaît d'autre base au principe de la souveraineté qu'une base territoriale. Il ne suffit pas que le Pape se sente absolument libre ; il faut de plus qu'à tout l'univers il n'apparaisse pas comme habitant sur le territoire ou dans la maison d'autrui, comme l'hôte d'un gouvernement qui pourrait s'arroger ou qui puisse seulement être soupçonné de s'arroger sur lui une tutelle ou un patronage quelconque. De par l'origine et la nature divine de son pontificat, le Pape est un Souverain universel. Il s'ensuit que le Pape ne peut se dire Italien, ni être inféodé en aucun sens à l'Italie, ni absorbé par elle ou par un gouvernement italien, quel qu'il soit.

De la thèse exposée par l'« *Osservatore Romano* », des chancelleries européennes et des publicistes étrangers ont inféré que, les catholiques de tous les pays étant également intéressés à l'indépendance de la Papauté, un pacte signé par elle et par l'Italie aurait besoin d'une sanction, d'une garantie internationale. Cette garantie, — affirmait-on, sans spécifier toutefois quelles Puissances seraient appelées à la donner, — serait la meilleure et la plus solide sauvegarde pour la stabilisation des relations rétablies entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, comme pour la reconnaissance du caractère universel, supranational, du Chef de l'Eglise. Oui, mais comment faire admettre une pareille exigence à une Puissance jalouse de ses

prérogatives et qui a toujours repoussé l'idée d'une intervention étrangère dans la question romaine comme attentatoire aux droits et à la dignité d'un Etat souverain ?

Aux yeux de bien des gens la question romaine semblait acculée à des obstacles presque insurmontables, quand des événements inattendus ont changé la face de l'Italie : la marche des chemises noires sur Rome et la révolution qui a livré le pouvoir à M. Mussolini. Dès les premiers jours, les dispositions bienveillantes du tout puissant ministre envers le Saint-Siège se sont manifestées par des faits patents : les crucifix rapportés dans les écoles d'où les avaient bannis les franc-maçons, l'enseignement du catéchisme rétabli suivant le texte approuvé par l'autorité religieuse. Il y eut bien quelques faits très regrettables, — quelle révolution n'en comporte pas ? — des violences commises en province par des fascistes sur des prêtres affiliés au parti catholique populaire, des dévastations de cercles catholiques réfractaires au fascisme. Le Saint-Siège protesta hautement et une entente parut douteuse. Mais M. Mussolini est un homme d'Etat trop avisé pour n'avoir pas calculé tous les avantages que procurerait au fascisme triomphant une entente publique avec le Vatican, pour n'avoir pas mesuré d'un coup d'œil le succès que lui vaudrait tant à l'intérieur du pays que sur le terrain de l'expansion italienne une collaboration amicale des agents italiens avec ceux du Saint-Siège. Il a sûrement entrevu aussi le surcroît de prestige et de popularité qui rejailirait sur lui personnellement d'une réconciliation finale.

Il s'est, paraît-il, convaincu de la nécessité de cette réconciliation, lorsqu'il a voulu réorganiser dans la péninsule la législation ecclésiastique, tentative infructueuse, si elle n'était pas entreprise de concert avec l'autorité religieuse, sans laquelle nul ne peut légiférer en cette matière. Et alors commencèrent, dès 1926, entre le Vatican et le Palais Chigi des pourparlers occultes, dont M. Mussolini a pris l'initiative et qui viennent enfin d'aboutir au traité de Latran. Admirez, Mesdames et Messieurs, combien le secret en a été bien gardé ! Deux ans et demi de négociations sous le manteau ! Deux cents entretiens des émissaires pontificaux avec les délégués italiens, qui ont échappé à la curiosité ardente des correspondants de journaux et à la perspicacité proverbiale des diplomates ! A peine si, dans les derniers temps, quelque chose en a transpiré dans la

presse, mais je me suis laissé dire qu'aucun des ambassadeurs et ministres étrangers ne soupçonnait si prochaine la conclusion de l'accord. Le Saint Père et M. Mussolini savaient bien, l'un et l'autre, qu'en matière de négociations délicates le secret est une des conditions essentielles du succès.

Le Saint Père et M. Mussolini ! Le pacte qui a enterré la question romaine est leur œuvre personnelle à tous deux. Ces deux autoritaires ont été les grands ouvriers de l'accord, sans que je veuille oublier par cette constatation l'hommage dû au sage monarque qui l'a approuvé ni diminuer le mérite des négociateurs, prélats et jurisconsultes, et en particulier le talent hors ligne du cardinal Gasparri, serviteur incomparable de deux Papes successifs, qui avait déjà à sa gloire la codification du droit canon. Au Vatican, le Pape a pris sur lui toute la responsabilité de la décision. S'il a demandé vraisemblablement l'avis de tel ou tel membre du Sacré Collège, de tel ou tel personnage de sa cour, il n'a pas jugé nécessaire de consulter le corps des cardinaux et encore moins le corps épiscopal. C'est une preuve de plus de l'autorité suprême dont il s'est réservé l'exercice. Du côté italien, M. Mussolini ne s'est pas contenté de l'initiative des pourparlers, il les a suivis pas à pas et il a résolu, lui-même, les dernières difficultés en traitant directement avec le délégué du Saint-Siège.

C'en est donc fait de l'amertume ressentie naguère dans la péninsule, quand la France a repris sa place au Vatican. Des journaux romains se lamentaient alors sur ce que l'Italie, seule des grandes Puissances, en fût absente. Le chef du fascisme a réparé cette lacune ; désormais l'Italie y occupera, grâce à lui, la première place. Adversaires ou amis, détracteurs ou admirateurs reconnaissent le grand succès que M. Mussolini a remporté et la maîtrise qu'il a déployée là où aucun Italien, avant lui, n'aurait réussi, parce qu'il a secoué les préventions contre l'Eglise qui pesaient sur tous les cabinets libéraux depuis l'occupation de Rome.

Vous connaissez aussi bien que moi, Mesdames et Messieurs, par ce qui nous en a été révélé, les trois traités qui forment l'ensemble de l'accord, un traité politique, un concordat, un arrangement financier. On a dit que le premier est une victoire de M. Mussolini, le second une victoire de Pie XI. Appréciation, à mon avis, très superficielle.

Le Souverain Pontife a réduit au minimum et dans des limites indispensables la condition *sine qua non*, l'attribut essentiel de la souveraineté dont il est investi, en se contentant du territoire exigü de la Cité Vaticane. Il a voulu montrer par là qu'il est un père qui traite avec ses fils, rendre leur sacrifice le plus léger possible, désarmer toutes les alarmes et toutes les critiques relatives à l'intégrité territoriale du Saint Siègle. Il a répudié en même temps les préoccupations d'ordre matériel et les charges qu'eût entraînées la possession d'un territoire plus étendu.

Quant à la garantie internationale d'indépendance et de souveraineté qu'on estimait nécessaire, le Saint Père à la surprise générale en a fait bon marché. Dans l'allocution qu'Elle a adressée aux curés de Rome et aux prédicateurs du carême, Sa Sainteté s'est exprimée ainsi sur cette sauvegarde qu'Elle juge illusoire : « Nous savons fort bien que les garanties vraies, nous ne pouvons les trouver que dans la conscience et dans le sentiment de justice du peuple italien et surtout dans cette assistance indéfectible promise à l'Eglise et au Vicaire de Jésus-Christ. Car pour ce qui est des autres garanties, on a vu quel cas on en peut faire. Alors que l'Etat pontifical figurait encore sur la carte de l'Europe, qu'ont fait les Puissances pour le conserver ? Rien. Peut-être bien parce qu'elles ne pouvaient faire autre chose. » Dans cette question de garantie internationale, Pie XI a vu sans doute plus clair que les chancelleries européennes et le commun des fidèles, en ne voulant être le protégé d'aucune Puissance. La garantie morale, attachée à la conclusion et à l'observation du traité de Latran, lui suffit.

Quelle concession obtient-il en échange de l'Italie ? Il obtient que l'Italie, réalisant la séparation logique et normale de l'Eglise et de l'Etat, telle que l'entend le Saint Siègle, accepte un concordat fondé sur les prescriptions du droit canonique, ce que n'avaient pas osé concéder des Puissances pourtant très catholiques, l'Espagne et la Bavière. Par ce concordat, le catholicisme devient la religion nationale de l'Italie ; l'enseignement religieux catholique sera donné dans les écoles publiques, primaires et secondaires ; le mariage religieux acquerra des effets civils et légaux, le ministre du culte qui rédigera l'acte de mariage n'ayant qu'à en transmettre la copie à l'autorité communale ; plus d'exéquatur à demander au gouvernement italien pour la

reconnaissance des évêques qui seront nommés par le Pape d'accord avec l'autorité royale. En résumé, la législation italienne en matière ecclésiastique sera révisée suivant le droit canon.

Pour ce qui regarde enfin les clauses financières, nous savons que le Saint Siègre, ayant le devoir de pourvoir aux intérêts spirituels, ne saurait y parvenir, sans une juste indemnité qui assure son indépendance économique, et que le montant de cette indemnité représentera une valeur très inférieure aux sommes que l'Etat italien aurait eu à déboursier jusqu'à ce jour, si le Saint Siègre eût accepté la loi des garanties. Aussi Pie XI compte-t-il toujours sur l'obole des fidèles. Tout porte à croire que leur générosité ne se refroidira pas, au lendemain d'un accord qui comble de joie les cœurs catholiques d'un bout à l'autre de l'univers, d'après les innombrables témoignages qui affluent au Vatican.

On ne pouvait manquer de peser, d'évaluer les conséquences qu'aura cet accord, dès qu'on a été remis de la surprise qu'il avait causée. De là, à le critiquer, il n'y avait qu'un pas. On est allé jusqu'à insinuer qu'un de ses effets sera le protectorat de l'Italie sur le Saint-Siègre et même la subordination du Saint Siègre au fascisme. C'est bien mal connaître Pie XI que de le croire capable de subir l'influence d'un pouvoir humain, quel qu'il soit. Je pense, pour ma part, que le Souverain Pontife tiendra à se montrer d'autant plus indépendant de l'Italie qu'il s'est montré plus conciliant et plus paternel envers elle. L'Etat italien, de son côté, mis en garde par les critiques qui ont pris naissance à l'étranger, évitera sans doute avec soin de donner prétexte au soupçon que la liberté de l'Eglise puisse être amoindrie du fait qu'il s'est réconcilié avec elle. C'est ce qu'on est en droit d'attendre du Pape qui a clos la question romaine et du gouvernement qui a senti que l'heure avait sonné d'enterrer galamment le passé.

Du long examen que je viens de faire, Mesdames et Messieurs, au risque d'abuser de votre bienveillante attention, on peut, me semble-t-il, définir en quelques phrases la politique du Saint Siègre, accommodée par Pie XI aux conditions du monde et aux nécessités de notre temps. Qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Amérique ou de l'Extrême-Orient, cette politique est la même et se traduit ainsi : respect de l'autorité légitime-

ment constituée, telle qu'elle est acceptée par les différents peuples. Aux yeux de l'Eglise, tous les peuples possèdent des droits égaux à l'indépendance, ainsi que celui de se gouverner comme ils l'entendent. Elle ne s'immisce pas dans la forme de gouvernement, monarchique ou républicaine, dictatoriale ou parlementaire, que des événements historiques leur ont imposée. Si elle reconnaît les principes nouveaux introduits dans la vie des nations, comme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, elle repousse énergiquement la tentation de se mêler aux compétitions temporelles et par conséquent à celles que l'application de ces principes fait surgir entre les Etats. L'Eglise catholique ne veut pas s'ingérer dans les affaires politiques, tenant que sa fonction exclusive est de prêcher l'Évangile, mais en revanche elle revendique pour elle-même le droit absolu de s'administrer sous l'autorité de son chef suprême, ainsi que Pie XI l'a démontré par sa politique missionnaire.

Le souci permanent du Saint Siège est de travailler et de contribuer à faire régner sur la terre la paix du Christ, cette paix sur laquelle pleurait Benoît XV au milieu de l'embrasement de l'Europe. Le Saint Siège n'a pas participé aux traités qui ont mis fin à la guerre des nations et qui régissent actuellement le sort du vieux continent. Peut-être que, s'il eût été consulté, il eût conseillé quelques clauses différentes de celles qui y sont inscrites. Mais il s'abstient de les critiquer et il les observe scrupuleusement dans ses relations avec les Puissances. Je puis même affirmer, pour l'avoir vu à l'épreuve, qu'il s'emploie sans se lasser à régler avec elles, dans l'intérêt de la paix et dans celui des populations catholiques, les litiges religieux qui sont nés par la force des choses de l'exécution de ces traités.

Le Saint-Siège a applaudi aux efforts faits par des hommes d'Etat, à l'effet de rendre durable la paix, dont l'humanité, qui souffre encore de ses blessures, ressent aujourd'hui plus que jamais l'impérieuse nécessité. Le pacte de la Société des Nations, — bien que le Saint Siège désire, nous n'en pouvons plus douter aujourd'hui, d'après son accord avec l'Italie, rester étranger aux congrès internationaux, — le pacte de la Société des Nations ne pouvait manquer de recevoir, vu ses fins pacifiques, la pleine approbation du Vatican, qui suit avec un constant intérêt les succès que la Société de Genève réalise au prix parfois de pénibles efforts. Il en a été de même du traité de

Locarno. Récemment encore, au mois de janvier dernier, l'*Osservatore Romano*, dépositaire de la pensée du Saint-Siège, a consacré un article de fond à la ratification du pacte Kellogg-Briand par le Sénat des Etats-Unis. Tout en regrettant que ce pacte ne se soit pas inspiré de l'idéal chrétien de fraternité humaine découlant de son origine divine, l'*Osservatore Romano* estime que sa ratification constitue un nouveau pas sur le chemin de la paix. L'organe du Saint Siège s'applique, par ailleurs, à combattre le scepticisme, que d'aucuns, considérant les armements, auxquels on se livre de toutes parts, manifestent à cet égard.

Désarmement matériel, désarmement moral des nations, Benoît XV les recommandait déjà aux chefs des Etats belligérants dans son impuissante démarche en faveur de la paix. Tout nous autorise à penser que, à l'instar de son prédécesseur, Pie XI les considère comme une des bases essentielles de la pacification, à laquelle l'Eglise convie tous les peuples. Mais cet idéal ne peut être atteint que progressivement, et l'illustre chef de l'Eglise est trop éclairé sur les passions humaines et sur les revendications nationalistes pour ne pas se rendre compte de la lenteur, à laquelle le désarmement général est forcément condamné.

Quant au scepticisme, que réprouve le journal pontifical, et au pessimisme qui en est la conséquence, laissez-moi, Mesdames et Messieurs, vous conseiller aussi de ne pas vous y abandonner. Il faut avoir confiance dans la durée de la paix et il ne faut pas paraître tant redouter, comme on est trop enclin à le faire aujourd'hui, ceux qui dans l'ombre conspirent à la violer. Nos craintes excessives ne servent qu'à les encourager. Le temps, qui n'est pas un facteur négligeable, travaille pour la paix. N'y a-t-il pas lieu d'espérer que les nouvelles générations, à mesure que s'éloigneront les années de guerre et que s'affaibliront, sous le poids des préoccupations que leur réserve peut-être l'avenir, les souvenirs de l'affreuse lutte à laquelle se sont livrés leurs pères, que ces nouvelles générations, dis-je, s'imprèneront d'un esprit plus humain et plus chrétien que celui de leurs devancières, d'un esprit de rapprochement et de concorde, sinon jamais d'amitié ? Comment ne comprendraient-elles pas, d'ailleurs, pour peu qu'on s'attache sans cesse à le leur rappeler, que la guerre moderne n'est pas profitable au

vainqueur, tout en désespérant le vaincu, et que les ruines universelles qu'elle accumulerait pèseraient, comme un héritage odieux et inéluctable, sur leurs descendants qui les maudiraient de le leur avoir légué ? Comment ne méditeraient-elles pas cette sombre leçon d'hier et d'aujourd'hui ? A défaut de ce sentiment de conservation humaine, les intérêts matériels parleront plus haut de jour en jour pour le maintien de la paix. L'avenir, le salut économique de l'Europe est aux compromis, aux cartels, aux alliances internationales de la finance et du travail, au lieu des rivalités commerciales et des alliances politiques d'autrefois. Toutes ces considérations et bien d'autres encore s'imposent aux hommes d'Etat qui dirigent ou dirigeront les destinées de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, les quatre grandes Pussainces qui doivent être les gardiennes de la paix.

Mais tant que se feront entendre des récriminations trop amères ou trop arrogantes, tant que sévira l'hypertrophie de passions nationalistes imprudemment surexcitées, le Saint Siègne ne sera sans doute pas le dernier à reconnaître qu'une vigilance très attentive est de rigueur au temps où nous vivons. L'amour de la paix n'exclut pas les précautions nécessaires pour la conserver.

Tel est, Mesdames et Messieurs, l'aperçu, encore bien incomplet, que j'ai tenu à vous faire de la politique du Saint Siègne, de la politique pratiquée par l'auguste Souverain qui a pris en mains depuis sept ans le gouvernement de l'Eglise. Heureux si j'ai réussi à vous faire partager l'opinion que le jour où le conclave, réuni dans la chapelle Sixtine, a élu le cardinal Ratti, cet esprit réfléchi, volontaire et hardiment novateur, il a placé sur le trône de Saint Pierre un grand Pape.

Mickiewicz en Russie⁽¹⁾

PAR

VENCESLAS LEDNICKI,

Professeur à l'Université de Cracovie.

Ancien Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

La popularité de Mickiewicz en Russie, popularité qui date de l'arrivée du poète à Saint-Pétersbourg en novembre 1824, représente un phénomène rare et curieux. Quelles furent les causes de cette singulière bienveillance qui, jusqu'à nos jours, entoure le nom de Mickiewicz dans son pays d'exil ? Avant de répondre à cette question, établissons d'abord que l'amitié confraternelle qui avait lié Mickiewicz à Pouchkine lui assura en Russie une sympathie toute particulière. Attaché au plus grand nom russe, à celui de Pouchkine, le nom de Mickiewicz s'incrusta dans l'imagination, dans la mémoire et dans les cœurs russes indéfectiblement. Il n'est donc pas nécessaire de nous rapporter à l'autorité immanente de l'œuvre de Mickiewicz pour expliquer le fait que sa popularité en Russie ne fut et ne put être jamais éclipsée par aucune autre célébrité polonaise. Les Russes ont lu et relu Slowacki, Krasinski, Kraszewski, Orzeszkowa, Prus, Konopnicka, Sienkiewicz, Sieroszewski, Zapolska, Przybyszewski, Reymont, Zeromski, Tetmajer — la vogue de ces écrivains et poètes a été à certains moments éclatante, on les a prônés et sincèrement acclamés, jamais cependant leur succès n'a pu atteindre celui de Mickiewicz en Russie. Notons encore un fait. L'accord affectueux des deux poètes slaves fut pendant presque un siècle entier utilisé dans le but de pacifier les hostilités perpétuelles qui séparaient les deux pays ; cette amitié devint en quelque sorte une légende, un symbole que volontiers l'on opposait à la « Thésbaïde éternelle » de la

(1) La *Revue de l'Université de Bruxelles* s'est proposée de publier les articles de MM. V. Lednicki et M. Kridl, à l'occasion de l'inauguration du monument Mickiewicz d'Antoine Bourdelle, à Paris, le 28 avril 1929.

Russie et de la Pologne. Ce procédé était un danger pour la renommée de Mickiewicz : ce symbole à force d'être abusivement mis en usage pouvait facilement se déformer et devenir une étiquette vétuste, l'amitié de Mickiewicz et de Pouchkine pouvait prendre dans l'opinion séculaire des intellectuels russes sur le poète polonais une place trop grande et cela au détriment de l'appréciation intrinsèque de sa personne et de son œuvre. Heureusement, Mickiewicz échappa à ce danger — nous trouvons la preuve de l'inefficacité de cette menace dans les multiples études critiques et biographiques que les Russes ont consacrées à Mickiewicz (1). L'opinion russe sur Mickiewicz n'est pas une fiction, elle existe, elle possède une tradition et la valeur de ses appréciations ne peut être négligée. Bien au contraire — le miroir de cette opinion reflète à maintes reprises des traits du poète qui certes ne furent pas inconnus en Pologne, mais nous aurions la témérité de le dire — quelque peu oubliés. Et cela à la suite d'une convention — cette fois bien entendu, polonaise. L'auteur de la III^{me} partie des *Aïeux* et du *Livre des Pèlerins Polonais*, le professeur du Collège de France, le messianiste mystique et l'organisateur enfin de la Légion polonaise en Italie et ensuite à Constantinople éclipssa l'ardent jeune homme, plein de vigueur et de jeune souplesse qu'était Mickiewicz à l'époque de son exil en Russie, bien que ce jeune homme réapparut avec tout son éclat en son chef-d'œuvre — *Messire Thadée*, où la nostalgie de l'émigré s'amalgama avec la mélancolie de l'âge mûr pour évoquer le souvenir radieux du pays natal et de la jeunesse écoulée. Le martyr de la Pologne et le drame moral et religieux que traversa Mickiewicz après l'année 1831 ont couvert d'un funèbre et impénétrable linceul cette figure vraiment gigantesque. L'homme qui avait cassé sa plume poétique pour la remplacer par le sabre de l'insurgé devint un exemple édifiant pour ses

(1) Elles débutent par celle du prince Viazemski, publiée en 1827 dans le *Télégraphe de Moscou* (sans parler de la notice de Polevoi, parue dans la même revue, en 1826), et se terminent pour l'instant par l'article du professeur A. L. Pogodine, dans la revue *Volia* de Belgrade, en 1928. Ces dates forment un cadre et ce cadre est bien rempli — la bibliographie des *Mickiewicziana* russes (une bibliographie complète n'existe malheureusement pas) comporterait un très grand nombre de publications. Donc l'intérêt fut toujours très actif et il ne s'est pas encore épuisé.

compatriotes et l'objet de la vénération nationale. L'on n'était pas conscient en Pologne que cette vénération cachait en elle-même une apostasie de l'art et sa négation. L'on oubliait que si la Légion du poète fut une manifestation de son génie et de la richesse de son être humain — sa vigoureuse santé morale et l'abandon avec lequel il se donnait aux joies artistes et à celles que lui offrait le commerce social à l'époque de son séjour en Russie n'étaient qu'une autre et non moins précieuse manifestation de ce génie et de cette richesse. Or, sa fortune en Russie, fut fort diverse. Mickiewicz ne fut pas importé en Russie comme une gloire étrangère, achevée et accomplie, suivie de près par deux satellites : l'appréciation et l'interprétation nationales. De prime abord, la Russie ne connut point ces compagnons, son opinion sur Mickiewicz fut strictement indépendante, cette opinion se forma par étapes, elle se façonna à mesure que le poète se façonnait et se développait lui-même. L'ayant connu de près et à l'époque de sa jeunesse poétique, elle le considéra toujours un peu comme sien — le prince Viazemski l'avoue explicitement dans son article de 1872. Cet élément en quelque sorte sentimental subsiste dans toutes les appréciations russes qui touchent Mickiewicz — même dans celles qui lui furent hostiles : elles lui imputent l'apostasie et la trahison. D'autre part, la Russie conserva le souvenir de la première impression que lui donna le poète et cette impression demeure également invétérée dans l'opinion de l'élite russe sur le poète polonais. Notons, d'autre part, que les rencontres du poète polonais avec les Russes — à quelques exceptions près — eurent lieu avant 1830 (après 1831, il ne vit que des Russes — amis intimes), donc avant sa crise morale et religieuse. Bref, la popularité de Mickiewicz en Russie est attachée au sol russe par de nombreuses et profondes racines.

C'est d'abord par le charme attrayant de sa personne, ensuite précisément par la puissance de son art que Mickiewicz fit la conquête de la Russie. L'attitude hostile à l'égard de la Russie qui caractérise Mickiewicz après la défaite de 1831 provoqua des sentiments de malveillance et de haine envers lui dans certains milieux russes → il ne fut pourtant jamais délaissé de ses amis et admirateurs qui dans les plus sombres et les plus durs moments de la réaction politique élevèrent leurs voix pour sa défense en rectifiant par exemple l'interprétation drastique que

les ennemis du poète donnaient à son *Konrad Wallenrod*, écrit et publié en Russie et avant 1830.

Vers la fin du XIX^e siècle, quand les événements de 1830 et de 1863 furent classés dans l'histoire et quand d'autre part l'œuvre de Mickiewicz fut connue en Russie dans son ensemble et par une génération qui n'avait pas eu de contact direct avec le grand poète, l'élite intellectuelle de la Russie montra encore une fois jusqu'à quel point elle poussait sa sympathie pour Mickiewicz. Ainsi le grand philosophe russe Vladimir Soloviev qui parla sur Mickiewicz à deux reprises, une fois dans son discours prononcé à l'occasion du centenaire de Mickiewicz, une autre à l'occasion du centenaire de Pouchkine, s'inclina devant la grandeur d'âme de Mickiewicz-messianiste, devant la tension de son effort moral et religieux et lui assigna en tant qu'à l'homme une place plus élevée que celle qu'il décernait à Pouchkine. En examinant avec un peu d'attention ce geste du grand philosophe russe, ne pourrions-nous pas convenir que nous avons là sous les yeux un phénomène rare et précieux : celui de l'homme qui, pour des motifs d'un ordre supérieur, réussit à pousser son désintéressement national jusqu'au point d'adopter des jugements qui contiennent un désaveu jeté sur son propre pays. En adoptant le point de vue polonais sur Mickiewicz-Pouchkine, Soloviev adoptait une religion qui était antirusse par essence.

Une autre opinion sur Mickiewicz de la même époque n'est pas moins frappante, celle de l'éminent critique Tchouïko. Le critique russe rapporte dans sa très belle étude sur *Mickiewicz et la société de Moscou* l'entretien connu d'ailleurs du poète polonais avec Allen, ami de Walter Scott, à Florence, en 1830, à Santa Croce, devant les monuments de Michel-Ange et de Galilée. Les paroles du poète, proférées dans cet entourage suggestif sur le combat de la raison et du sentiment pour la conquête de la vérité que seul, selon Mickiewicz, l'esprit rempli d'amour et d'humilité est censé connaître, permirent à Tchouïko d'avancer l'hypothèse que le mysticisme et le messianisme de Mickiewicz avaient eu des commencements antérieurs à la catastrophe de 1830-31. Bref, là encore les honneurs sont rendus au mysticisme et au messianisme du poète. Cependant, bien que ces deux appréciations aient subi incontestablement l'influence d'interprétations polonaises, un élément purement

russe subsiste en elles — celui du prestige de la personnalité de Mickiewicz en Russie, prestige qui demeura inaltérable, comme nous l'avons dit tout à l'heure.

★★

Approchons-nous maintenant des premières impressions que suscita Mickiewicz en Russie. Mickiewicz ne fut donc pas importé, mais déporté en Russie. Ce voyage forcé ne fut pas, cela va sans dire, agréable — il allait en Russie en qualité d'exilé pour avoir pris part à une activité politique estudiantine que d'ailleurs les autorités russes avaient démesurément exagérée. Bien que son arrestation et son emprisonnement ne pussent créer en lui des dispositions sympathiques à l'égard de la Russie, il arrivait à Saint-Pétersbourg pétri d'idées slavophiles lesquelles plus auparavant étaient en vogue à Varsovie et en Pologne. Elles s'éclipsèrent vers 1824, étant donné les changements qui se produisirent dans l'ordre d'idées d'Alexandre I^{er}, cependant Mickiewicz, à l'époque de son entrée à Saint-Pétersbourg n'avait rien de cette malveillance à l'égard de la Russie, qui le caractérise entre 1831 et 1837. N'oublions pas encore ceci : En 1824, Mickiewicz n'était qu'un modeste maître d'école, qui avait à peine publié ses deux premiers recueils de poésies et qui ne connaissait rien en dehors de sa province. Mais il était instruit et fort bien instruit, surtout dans le domaine de la philologie classique. (Il faut noter le très haut niveau de l'Université de Wilno du temps de Mickiewicz.) La somptueuse capitale russe — l'une des plus belles et des plus grandioses en Europe — ne pouvait pas ne pas impressionner le modeste provincial. Mais, comme nous l'avons dit, ce provincial c'était un génie et en plus un génie instruit. Il ouvrait donc son œil avide et curieux à tout ce qu'il voyait et son génie analysait et hiérarchisait avec une rapidité étonnante les choses vues et les hommes rencontrés. C'était un travail et ce travail faisait oublier la plaie politique — l'exilé, tout en gardant son attitude distante et particulière de « pèlerin » romantique, se transfigura peu à peu en touriste, intelligent, avide de sensations et s'adaptant facilement aux nouvelles circonstances.

Il arriva le 9 novembre 1824, le surlendemain de la terrible inondation de Saint-Pétersbourg — il eut tous ses loisirs pour

contempler les traces effrayantes de la catastrophe. Cependant ces traces disparurent bien vite sous les attaques de l'ordre et de la vie normale qui reprenait à Saint-Pétersbourg. Il faut croire que pareillement disparut en Mickiewicz la sombre humeur de l'exilé, faisant place au resaisissement des forces jeunes et vigoureuses de sa riche nature. Le sentiment de l'offense, de la révolte se conserva, mais il ne pouvait plus garder la même acuité. Tout en cachant ce sentiment en son for intérieur, il se laissait guider par la curiosité qui le poussait sous les portails, entre les colonnades, sur les ponts arqués de la belle capitale russe ainsi que vers les hommes. Il ne cherchait pas de souffre-douleur pour lui confier ses tristes souvenirs — son œil et sa vigueur juvénile se dilataient dans la recherche de nouvelles impressions. D'autre part, les Russes qu'il rencontre, ne tardent pas à reconnaître en lui le véritable poète ainsi que la jeunesse de son tempérament. L'on devrait s'étonner, à voir la rapidité, avec laquelle Mickiewicz pénètre dans les milieux les plus fermés de la capitale russe et avec quelle aisance il y noue des liens d'une véritable amitié avec ses « amis moscovites » suscitant partout la confiance et la sympathie (1).

Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, car en cela nous avons une preuve indirecte, mais non moins explicite du charme tout particulier qui le caractérisait. Les Russes ne connaissaient pas ses œuvres — il représentait donc pour eux une sommité quelque peu théorique et cependant, après quelques semaines de séjour à Saint-Pétersbourg, il fréquente les cercles décembristes les plus intimes, assiste à leurs assemblées où les « Chansons cruelles », de Ryléev, sont chantées (2). Ryléev (il connaissait très bien le polonais) traduit l'une des ballades du poète et au moment de son départ pour Odessa, Mickiewicz emporte des lettres de Bestoujev et de Ryléev qui le recommandaient à leurs amis. Dans sa lettre à Toumanski, Ryléev disait : « Mon cher Toumanski, aime Mickiewicz et ses amis Malewski et Jezowski.

(1) Il va de soi que des Polonais tels que Orłowski, Senkowski, Bulharyn, Oleszkiewicz et Marie Szymanowska lui facilitèrent ses premières entrevues avec les Russes et informèrent quelque peu l'opinion russe sur la valeur du jeune poète, leur compatriote.

(2) Il se peut que Mickiewicz ait été recommandé aux décembristes par des Russes de Wilno.

D'ailleurs inutile d'écrire — de par leurs sentiments et la manière de penser, ils sont nos amis, Mickiewicz en plus est le poète favori de sa nation ». Odessa fait interruption dans ses relations russes — il y arrive après le départ de Pouchkine et fait plongeon dans la société polonaise mondaine. Les belles dames ne savent lui refuser leur tendresse, devinant avec l'instinct féminin sous le masque lithuanien d'une froide et timide continence, un tempérament ardent. Il polit son éducation mondaine, son français — il fait des sonnets érotiques, pleins d'élégance et de suavité qu'il marie avec un art qui n'est propre qu'à lui seul et qui le caractérise encore dans *Messire Thadée*. Il *pétrarquise* en poésie et *décaméronise* dans les alcoves et les boudoirs. Bref, son éducation mondaine et donjuanesque est accomplie. Une excursion en compagnie de quelques aristocrates polonais sur les rivages charmants (bien plus beaux que la Rivière italienne et française) de la Tauride enrichit sa palette d'artiste — il compose ses *Sonnets de Crimée*, merveille de l'art poétique qui, à propos, fera sa première gloire en Russie. En décembre 1825, Mickiewicz est à Moscou. Pendant les premiers mois de son long séjour dans cette ville, il ne voit encore personne à part ses compagnons d'exil polonais. Mais déjà au printemps 1826, deux officiers russes — le colonel Pokhvisnev et Poznanski, officier de l'état-major, arrivés de Pologne, informent les frères Polevoï sur la personnalité de Mickiewicz. Poznanski leur lit des traductions qu'il a faites de ses poèmes. Son enthousiasme pousse Nicolas Polevoï à aller trouver Mickiewicz et « après quelques rencontres, affirme X. Polevoï, Mickiewicz devint l'ami intime de notre maison ». Une fois installé chez eux, il commence petit à petit à connaître Moscou. Et là encore l'attrait extraordinaire de sa personne fait que rapidement il devient l'objet de la convoitise de tout le monde, « de clou » des soirées littéraires de Moscou. Enfin Pouchkine, arrivé à Moscou de sa réclusion forcée à la campagne, et l'on sait de quelles ovations son entrée à Moscou fut acclamée, il exprime le désir « irrésistible » de le connaître. Voici ce qu'avait écrit à Mickiewicz Sobolevski — le « Démon » (nom que le prince Viazemski lui avait donné) sur un bout de papier au cours d'une soirée littéraire chez les Polevoï : « N'oubliez donc pas de venir « cochane » (kochany — cher, en polonais) Adame (Adamie, forme du vocatif en polonais), j'ai annoncé

notre arrivée à M. Pouchkine, la goutte lui remontera à la tête si vous n'arrivez pas ». Et Mickiewicz de répondre : « Peste et famine sur vous très cher Démon ! que le bon Dieu te rende très maigre — je viendrai, mais je manquerai à un dîner avec une dame charmante » (1). Preuve de relations bonnes, gaies, naturelles, humaines. La princesse Volkonskaïa, enfin, l'invite dans ses salons, où, entouré du plus beau monde moscovite, Mickiewicz charme ses auditeurs par des improvisations qui font battre les cœurs et arrêtent les respirations, tellement elles sont puissantes et belles. Combien de portraits du poète improvisateur les Russes en ont-ils faits ! Jusque vers la seconde moitié du siècle dernier, cette image de Mickiewicz, improvisant devant ses amis, n'avait cessé de séduire les imaginations russes : le grand peintre russe, fondateur des *Peredvijniki*, Miassoëdov compose une admirable toile représentant Mickiewicz au moment où il improvise dans le salon de la princesse Zénéïde Volkonskaïa. Nous voyons sur ce tableau, à part la princesse elle-même et quelques belles dames, le prince Viazemski, Pouchkine, Khomiakov, Pogodine, Venevitinov, Tchaadaev et beaucoup d'autres.

Le salon de la princesse était le premier à Moscou — cette « reine des muses et de la beauté », comme disait Pouchkine, attirait dans sa demeure « les jeux d'Appollon » — Mickiewicz devint rapidement son ami et cette amitié qui le distinguait était une preuve éclatante de succès. Il prend part à des *picnic* à cheval avec Rojaline, Polevoï et Sobolevski dans les environs de Moscou, il va voir avec Pouchkine et Sobolevski le mécène hautain mais hospitalier, « le descendant d'Aristippe » — le prince Youssoupov en sa splendide *podmoscovnaïa* (domaine situé près de Moscou) Arkhangelskoe, où il visite l'admirable bibliothèque du prince. Il fait de longs séjours dans la campagne du prince Viazemski ; il utilise les agréables loisirs que lui offrait l'élégante hospitalité du propriétaire d'Ostafévo pour écrire des poésies. Et tout cela se passe en une société dont les ressources furent à cette époque d'une richesse intellectuelle extraordinaire, au moment où une Muse aimable avait rassemblé sur les champs russes un magnifique cortège de poètes ! Et tout cela se passe en une société qui était bien loin de tout

(1) Ces deux billets sont écrits en français.

polonophilisme ! Au contraire, précisément à cette époque, entre 1823 et 1826, la Russie entière était hostile au plus haut degré à l'égard de la Pologne ; beaucoup de décembristes furent amenés à leur acte de révolte et certains d'entre eux méditèrent même le régicide sous l'empire de cette haine : ils cherchaient les moyens pour détruire les plans d'Alexandre I^{er} concernant la Pologne et ses régions limitrophes. A peine une ou deux années s'étaient écoulées depuis que Pouchkine avait écrit sa poésie antipolonaise, adressée au comte Olizar ! (1) Cette vogue mondaine, cet engouement dont l'objet était Mickiewicz s'attachaient à qui ? A un modeste maître d'école polonais qui s'était subitement trouvé dans le plus grand monde russe ! En vérité ces faits sont saisissants. Empressons-nous de dire que dans tout ce succès, il n'y avait rien de la stupide béatitude avec laquelle parfois les Russes ainsi que les Polonais reçoivent chez eux tout étranger. Pouchkine — ce critique mordant, cet esprit qui savait toujours faire son choix d'artiste et d'intellectuel avec une justesse extraordinaire, n'était nullement prompt à s'incliner en révérences au devant des étrangers — il suffira de rappeler sa lettre amère au prince Viazemski à l'occasion des réceptions qui furent données à l'écrivain français Ancelot à Saint-Pétersbourg. Or, ce même Pouchkine se range devant Mickiewicz et lui cède le pas ! A part les triomphes mondains, Mickiewicz en eut d'autres. Son autorité littéraire croissait de jour en jour. Voici Pouchkine qui lui lit ses œuvres en lui demandant son avis et ses conseils ; le poète russe commence la traduction de *Konrad Wallenrod*, le prince Viazemski, Boratynski, Kozlov, Pogodine, Delvig, Venevitinov, Kirêevski, Khomiakov, Aksakov, les frères Polevoï, Rojaline, Chevyrev, Sobolevski — donc tout ce que la Russie avait de mieux en littérature — s'empressent autour de lui, le cajolent, lui adressent des poésies, traduisent ses œuvres.

En 1826 (à la fin de l'année), il publie ses sonnets à Moscou. En 1827, le prince Viazemski les traduit et publie une longue préface dans le *Télégraphe de Moscou* et cette préface n'est qu'un éloge enthousiaste des sonnets de Mickiewicz. Il fait mention du « pittoresque oriental », de « la luxueuse richesse de

(1) Comp. VENCESLAS LEDNICKI : *Pouchkine et la Pologne*, Paris, Libr. Ernest Leroux, 1928, pp. 128-141.

son imagination », de la « force expressive de cette poésie », de la « véridique fraîcheur de son parler poétique », de « la maîtrise et de l'art avec lesquels le poète a su serrer dans le cadre étroit du sonnet des paysages dont la grandeur est souvent gigantesque ». D'autres traductions paraissent; les revues publient des comptes rendus sur *Konrad Wallenrod*, sur les *Sonnets*. Le *Télégraphe* crée une rubrique de littérature polonaise en la commençant par la publication d'un article de Dmochowski sur les lettres polonaises, emprunté à la *Biblioteka Polska* et traduit en russe. Une préface précède cette publication dans laquelle l'éditeur (Polevoï) se plaint de l'ignorance en Russie de la « si importante » littérature polonaise, laquelle appartient à un peuple qui a pris connaissance « des lumières et de la civilisation bien avant nous » ! Un éloge de Mickiewicz, rangé à côté de Byron et de Goethe et opposé aux « écrivains français sans importance », termine cette notice. En 1829, Kirêevski écrit son article sur la littérature russe, dans lequel il rend les plus grands honneurs à Mickiewicz. En 1829, paraissent les belles traductions des *Sonnets de Crimée*, par Ivan Kozlov. Ce n'est pas tout. Mickiewicz, aidé de ses amis russes, forme le projet d'organiser une revue qui serait consacrée à faire connaître la littérature polonaise en Russie et la littérature russe en Pologne. Ce projet ne se réalise pas à cause de la malveillance avec laquelle la demande de Mickiewicz à ce sujet fut reçue à Saint-Pétersbourg par la bureaucratie russe. Enfin les amis de Mickiewicz s'éprennent de l'idée de créer à l'Université de Moscou une chaire de littérature polonaise, dont le premier titulaire serait Mickiewicz !

Mais voici que pourtant Mickiewicz quitte la Russie — Pouchkine et beaucoup d'autres font des démarches pour aider leur ami à obtenir le droit de passer la frontière russe. La correspondance de von Fock, chef de la III^e section au Ministère de l'Intérieur, avec le général Benkendorf, démontre que même dans ces milieux Mickiewicz était considéré avec une sorte de sympathie et de bienveillance. A son départ, ses amis organisèrent un banquet d'adieu pendant lequel ils lui offrirent une coupe en argent doré, sur laquelle leurs noms étaient gravés. Cette coupe contenait une feuille avec une belle poésie d'Ivan Kirêevski dont le sujet était l'amitié que les amis moscovites ressentaient à l'égard du poète polonais. Des discours furent

prononcés... Le 15 mai 1829, Mickiewicz quittait la Russie. Cependant, jusqu'en 1834 les revues russes ne cessèrent de parler de lui — donc même après l'insurrection de 1830-31. En 1841, Lermontov traduit, lui aussi, un sonnet de Crimée, il emprunte au poète polonais une image qu'il introduit dans son poème *Le Novice*.

*
**

L'amitié de Mickiewicz avec les Russes eut à vaincre d'autres obstacles que ceux d'une polonophobie « historique » — nous avons en vue l'insurrection de 1830 qui fut certes la plus grande entrave au succès de Mickiewicz en Russie. Pendant ces années d'épreuves et de détresse pour la Pologne, de rage et d'humiliations pour la Russie les liens sincères qui attachaient Mickiewicz à quelques-uns de ses amis de Moscou ne devinrent que plus forts. L'histoire des relations que Mickiewicz eut à l'étranger — particulièrement en Italie, avec la princesse Volkonskaïa, Chevyrev, le prince et la princesse Golitzine (la princesse était polonaise, née Chodkiewicz) et en premier lieu avec le « Démon » — avec Sobolevski ne peut pas ne pas susciter une vive émotion. Quel devait être le prestige de cette personnalité d'une part et de l'autre la générosité de ces quelques Russes, si nous les voyons préoccupés de lui arranger une villégiature agréable en Suisse pour qu'il puisse écrire et « nous combler d'un autre *Konrad Wallenrod* » (paroles de Chevyrev) et pour le préserver de tout danger que l'orage politique qui s'avancait de toutes parts en Europe laissait déjà pressentir (en juillet 1830). Quels devaient être les liens de cette amitié, puisque ce furent ces mêmes Russes, les Golitzine et Sobolevski, qui accompagnèrent Mickiewicz pendant son voyage d'Italie en Pologne, entrepris par le poète pour rejoindre les armées polonaises ! Sobolevski l'avait aidé à régler ses affaires d'argent et après avoir terminé les préparatifs de leur voyage commun, il inscrivait dans son journal : « ... ainsi j'ai procuré à mon pays un adversaire de plus » ! Ce sont là des exemples de la noblesse du cœur humain, d'une rare beauté et d'une peu commune élégance. Mais les Russes n'auraient certainement jamais rien fait de tout cela pour un autre. C'est l'attrait singulier de Mickiewicz qui explique en partie ce phénomène. Les preuves de la justesse de cette supposition nous sont fournies par Pouch-

kine; frémissant de haine et de rage contre la Pologne, au moment même où il composait ses fameuses odes antipolonaises et écrivait ses lettres polonophages — lettres sinistres — à Madame Khitrovo, ce même Pouchkine confesse : « ... Ce n'est qu'une exaltation convulsive et générale qui peut offrir aux Polonais une chance quelconque. Les jeunes gens ont donc raison, mais les modérés l'emporteront et nous auront le Gouvernement de Varsovie, ce qui devrait être fait depuis 33 ans. *De tous les Polonais il n'y a que Mickiewicz qui m'intéresse. Il était à Rome au commencement de la révolte, je crains qu'il ne soit venu à Varsovie, assister aux dernières crises de sa patrie.* » (Lettre à Madame E. M. Khitrovo du 21 janvier 1831.)

A ce moment, la poésie de Mickiewicz *Aux Amis Moscovites* n'existait pas encore, forcément Pouchkine ne pouvait la connaître. Ses dispositions à l'égard de Mickiewicz ne changèrent pourtant pas, même après la lecture de cette poésie qui fut une réponse aux odes antipolonaises du poète russe et qui contenait un désaveu plein de mépris et d'indignation jeté sur le chantre de la victoire russe. Au contraire, en 1833, il traduit plusieurs pièces de Mickiewicz, il répond à la III^e partie des *Aïeux* (qui contenait une satire mordante sur Saint-Pétersbourg) par son *Cavalier de Bronze*, dans lequel il fait encore un éloge (dans les commentaires ajoutés au poème) de Mickiewicz et enfin en 1834 il lui adresse sa charmante poésie portant le titre de *M[ickiewicz]* ! Dans cette poésie il fait le portrait de celui qui « était inspiré du ciel » et « regardait la vie de ses hauteurs », qui « a parlé des temps futurs, alors que les nations oublieront les querelles et se fondront en une seule famille ». Lisez-là, cette poésie, et vous verrez quelle silhouette elle reflète ! Cette épithète « inspiré du ciel » est une épithète que Pouchkine avait appliquée seulement à son héros national préféré — à Pierre le Grand... et à Mickiewicz. Elle est devenue d'ailleurs constante — pareille à celle que les poètes épiques donnaient aux personnages légendaires..., presque toute mention de Mickiewicz dans l'œuvre de Pouchkine est suivie de cette épithète (1). Et en cela il est conforme à l'usage. Boratynski, dans sa poésie adressée à Mickiewicz, parle de « poète inspiré » et

(1) Pour l'amitié de Mickiewicz et Pouchkine, comp. W. LEDNICKI : *Aleksander Puszkın, Kraków, 1926, pp. 162-225.*

« dieu », Viazemski le caractérise de « prophète », Polevoï « d'esprit élevé », le timide et pur S. T. Aksakov oppose la sobriété du langage de Mickiewicz au licencieux verbiage de Pouchkine. La princesse Volkonskaïa signale l'humanitarisme élevé de Mickiewicz (elle a publié une étude spéciale sur le poète polonais). Que citer encore ? Les slavophiles s'adressaient à l'érudition solide de Mickiewicz, à l'élève de l'Université de Wilno que les Russes eux-mêmes considéraient (certainement avec quelque exagération) comme « l'une des premières de l'Europe ». Mickiewicz — cela ressort de la poésie de Pouchkine — avait souvent manifesté en Russie une espèce de pacifisme slavophile et les slavophiles russes ne l'oublièrent jamais. Combien de fois et en quelles circonstances son nom apparaît sous leurs plumes, combien de fois ils commémorent ce souvenir qui ne cessait de vivre parmi eux ! Deux faits valent la peine d'être cités ici. A un dîner à Moscou, en 1844, auquel avaient pris part les deux partis ennemis — les slavophiles et les occidentaux — Khomiakov leva son verre en disant : « A la santé du grand poète slave absent ! » L'on n'osait pas, à cette époque, prononcer le nom de Mickiewicz. Tout le monde se leva et en silence but à la santé du poète. Herzen rapporte cet épisode dans ses mémoires. Il eut d'ailleurs des répercussions. En 1897, la Pologne s'appêtant à ériger le monument de Mickiewicz à Varsovie, la presse « noire » de la Russie ne cessait de pousser des cris d'indignation et de rage à cette occasion. La revue *Věstnik Evropy* rapporta l'histoire du toast de Khomiakov et donna aux « noirs » en exemple « des nationalistes tels que Pogodine et Chevyrev » qui avaient pris part au dîner de 1844. Nationalistes oui, mais humains et en premier lieu amis éprouvés de Mickiewicz, cela est hors de doute. Voici d'ailleurs l'autre fait. C'est l'histoire que raconte Bartenev dans son *Rousski Arkhiv* (il ne précise pas la date de ce fait, antérieure à sa notice de quelques dizaines d'années) : « L'on apprit à Moscou que Mickiewicz malade et malheureux habitait Batignolles, près de Paris et se trouvait dans une grande misère. Sur l'initiative de Khomiakov quelques amis rassemblèrent cinq mille roubles et envoyèrent cette somme à Mickiewicz sans aucune publicité. Inopinément nous avons pris connaissance de ce fait de la part de la personne, qui, à son départ, pour l'étranger, fut munie par Khomiakov

de cet argent pour le mettre à la disposition de Mickiewicz. Pour ne pas froisser la modestie de ceux qui sont encore en vie, nous nommerons seulement les morts : c'étaient, à part le donateur principal Khomiakov, Boratynski et Chevyrev. Mickiewicz, d'après le porteur de cet argent, fut étonné et ému, fondant en larmes, il accepta le don moscovite. Cette histoire est profondément touchante. Quelle devait être — nous le répétons — le prestige de Mickiewicz, si après 1830 et probablement après 1848, les « amis moscovites » ressentirent le désir de faire ce noble geste et quelle devait être aussi l'amitié qui avait lié Mickiewicz à eux, si le poète se vit en droit d'accepter leur don ! Nous avons là sous les yeux le plus beau triomphe de la générosité du cœur humain d'une part et de l'autre de la sagesse de ce cœur.

Le nom de Mickiewicz apparaissait souvent durant la période de 1835-1870 dans les écrits des slavophiles russes ; l'on y fait mention de son slavophilisme, l'on polémique avec ses cours de « littérature slave » à Paris. Ses anciens amis commençaient vers cette époque à publier leurs mémoires et souvenirs, Polevoï, Viazemski, Podolinski et d'autres. Des slavistes russes tels que Pogodine, Doubrovski, Hilferding, Lavrov, Bezsonov, Boudillovitch, Berg, Pypine l'étudient et commentent sa doctrine slavophile. Paraissent les articles russes du grand critique polonais Spasowicz et les mémoires de Przeclawski, également publiés en russe. En 1871-73 Berg publie ses articles sur Mickiewicz dans le *Rousski Arkhiv* et ils provoquent des attaques acharnées de la part des chauvins russes, il prend la défense de Mickiewicz. Viazemski publie sa belle étude sur le poète polonais et sur son amitié avec Pouchkine. Les traductions de Berg et de Benediktov familiarisent le public russe de plus en plus avec lui. Après 1875, des critiques tels que Polevoï, Miller s'attardent à la lecture du poète. A. Grigoriev en parle, Neslukhovski lui consacre des études, une femme, madame Sakharova, écrit sur les femmes de Shakespeare, de Byron et de Mickiewicz. Le poète Fet publie ses traductions de plusieurs sonnets de Mickiewicz. En 1880, à l'occasion des fêtes pouchkiniennes, le nom de Mickiewicz apparaît derechef. Ponomarev publie la bibliographie des traductions russes de Mickiewicz (elle cite 42 traductions) ; viennent les études de Vesselovski, Morozov, Brandt qui analysent son influence sur Pouchkine ;

Boborykine fait une comparaison de *Messire Thadée* et d'*Eugène Onégine*. En 1885, Semenov fait paraître sa traduction des *Sonnets de Crimée*. Les années 1898-1899, années jubilaires de Pouchkine et de Mickiewicz, apportent des études de savants, d'écrivains éminents et célèbres : Goltzev, Tchouïko, Soloviev, Chtchepkine, Morozov, Veinberg, Slavinski, Mikhaïlovski, Boudkevitch et d'autres commémorent l'amitié de Pouchkine et de Mickiewicz. Trois Polonais, Zdziechowski, Ptaszycki et Wierzbowski, écrivent beaucoup en russe sur Mickiewicz.

Dès 1900 et jusqu'à 1928, l'intérêt russe pour Mickiewicz devient de plus en plus scientifique. L'on commence à traduire en russe des études polonaises sur lui. En 1912, paraît la belle monographie du prof. A. L. Pogodine, un peu avant, Bounine, poète et écrivain célèbre, publie ses traductions des *Sonnets de Crimée*, Yatzimirski et Brailovski leurs études, Briussov examine l'élément mickiewiczien dans le *Cavalier de Bronze*. M. Tchekov lui consacre quelques articles. Youri Vesselovski publie la traduction de Berg (*Messire Thadée*, 2^e éd., 1907); en 1910, l'on fait une troisième édition des œuvres complètes de Mickiewicz en russe. De 1915 à 1926, Modzalevski, Liatzki et Lerner publient quelques notices et quelques documents concernant son séjour en Russie; Vinogradov, une nouvelle traduction de *Messire Thadée*. En 1928, paraît le livre de Vinogradov sur Mérimée, dans lequel un chapitre est consacré à l'amitié qui unissait Pouchkine, Mickiewicz et Sobolevski; en cette même année le périodique *Volia* (à Belgrade) publie l'article du professeur A. Pogodine sur A. Mickiewicz.

Ajoutons qu'en 1915, au moment de l'activité intense des politiciens polonais qui se trouvaient en Russie et qui travaillaient dans le but d'arriver à un accord russo-polonais, accord qui devait se baser sur le rapprochement mutuel des deux sociétés, russe et polonaise, l'intérêt pour Mickiewicz, ainsi que pour toute chose polonaise, s'accrut en Russie. La preuve nous en est fournie par la bibliographie des *Mickiewicziana* russes, publié par L. Tchijikov en 1915 dans les recueils de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. Notons enfin que depuis 1903, en premier lieu, en 1904 et 1905 quand eurent lieu à Moscou les congrès russo-polonais, organisés par A. Lednicki, l'amitié symbolique de Pouchkine et Mickiewicz fut maintes

fois commémorée. En 1910-14, la Société de la Culture Slave à Moscou, présidée par le prof. Korch, le prince E. Troubetzkoï et A. Lednicki, consacra plusieurs séances au poète polonais.

*
**

Dans sa poésie écrite à l'occasion du départ de Mickiewicz de Moscou, Ivan Kirêevski faisait allusion à la coupe d'argent que les amis du poète lui offraient. Cette coupe, disait-il, était une coupe singulière, le talisman de leur amitié l'ensorcelait. Mickiewicz quittait donc la Russie emportant avec lui ce talisman du souvenir d'une amitié qui fut sincère et profonde. Il conserva ce souvenir, il lui était d'autant plus cher qu'il venait d'un monde qui avait apprécié en lui le poète seul et les charmes de sa personnalité. Le prince Viazemski l'a dit d'ailleurs : « Il fut partout à sa place et le bienvenu : dans le cabinet de travail du savant et de l'écrivain, dans le salon d'une femme intelligente et à un gai dîner d'amis. L'on prêtait confiance au poète, c'est-à-dire à la mesure et à la puissance de son talent sur des « on dit » ; seuls quelques-uns, connaissant le polonais, pouvaient apprécier Mickiewicz-poète, mais tout le monde apprécia et aima Mickiewicz-homme. » Le talisman que Mickiewicz emportait avec lui cachait une double vertu, celle d'opérer ses effets aussi bien en Mickiewicz qu'en Russie. Nous avons vu combien la puissance secrète de ce souvenir fut communicative et suggestive, il passait d'une génération à l'autre sans que rien ne se détériorât en lui, sans qu'il perdit, quoi que ce soit de son efficacité.

Il en fut de même pour Mickiewicz, il n'oublia jamais ses « amis moscovites », il en donna des preuves dans son cours de « littérature slave » à Paris, aussi bien que dans le touchant nécrologe qu'il consacra à la mémoire de Pouchkine, après la mort du poète russe. Il ne pouvait pas ne pas en garder un souvenir reconnaissant, son séjour en Russie fut une période de grande importance dans sa vie. C'est là qu'en lui se formèrent l'homme et surtout le poète. Mickiewicz, lui-même, devait se rendre compte du fait, mis explicitement en relief par Ivan Kozlov qui avait dit aux amis polonais de Mickiewicz au moment de son départ de Russie : « Vous nous l'avez donné fort, nous vous le rendons puissant. »

Adam Mickiewicz et la France

PAR

MANFRED KRIDL

Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles (1).

En inaugurant son cours de littérature slave au Collège de France, le 22 décembre 1840, Adam Mickiewicz commence par expliquer la difficulté de sa situation. « Elle est, en effet, périlleuse, disait-il, car si vous pouviez oublier les impressions que vous recevez en assistant aux cours des célèbres Professeurs de cette école, si pour ma part, je pouvais détourner mes regards des difficultés qui résident dans le sujet même dont je vais vous entretenir, il me serait toujours impossible de perdre le sentiment d'un désavantage qui est attaché à ma personne.

» Je suis étranger ; je dois parler une langue qui n'a rien de commun avec celle qui sert habituellement d'organe à mes pensées, rien de commun, ni dans son origine, ni dans ses formes, ni dans son allure. Il ne s'agit pas seulement de traduire ici devant vous mes pensées et mes sentiments, il me faudra leur faire subir une métamorphose complète et instantanée. Ce travail antérieur si pénible, est de toute nécessité dans un cours de littérature surtout... Je serai obligé de vous montrer, de vous faire juger les monuments littéraires, les productions de l'art. Or, les faire connaître, c'est vous faire sentir l'enthousiasme qui les a créés... Pour faire jaillir cette vie intime qui se cache dans les entrailles d'un chef-d'œuvre, cette vie d'une parole créée par un artiste, il faut prononcer sur elle

(1) Leçon d'ouverture du cours de littératures slaves faite à l'Université de Bruxelles, le 18 janvier 1929.

une parole créatrice et il est impossible de prononcer une telle parole sans posséder tous les mystères d'une langue...

» Toutes ces difficultés, je les ai connues; à chaque mouvement, à chaque geste de ma pensée, je sens le poids de la chaîne, comme vous en entendez le bruit... »

J'ai pris la liberté de citer ces paroles, car ma situation, toutes modestes proportions naturellement gardées, est un peu analogue. Je vais me trouver aux prises avec les mêmes difficultés, je serai exposé à tous ces mêmes dangers, sans mériter, hélas! l'indulgence que vaut toujours le génie.

Mais en citant les paroles du grand romantique polonais, j'avais encore un autre but que de m'excuser par avance des imperfections de mes cours; je souhaitais vous rappeler quelques pensées de Mickiewicz sur la tâche qu'il assumait en tant que professeur de littérature.

« Faire connaître les œuvres d'art, c'est faire sentir l'enthousiasme qui les a créées », telle est la méthode appliquée avec tant de succès par Mickiewicz dans ses cours.

Depuis ce temps, quatre-vingt-dix années se sont écoulées et les progrès des méthodes d'histoire et de critique littéraire, ont singulièrement compliqué les recherches. En nous mettant aujourd'hui à l'étude critique d'une œuvre littéraire, nous sommes armés de l'histoire, de la sociologie, de la philosophie, de la psychologie, de l'esthétique, de la philologie. C'est un grand progrès sans doute, mais nous croyons pourtant que le principe de faire sentir l'enthousiasme qui a créé les œuvres d'art, reste intangible et constituera toujours la base essentielle et fondamentale de toute critique littéraire.

Il est encore deux pensées tirées de la leçon d'ouverture de Mickiewicz que je tiens à mettre en lumière.

La première d'entre elles a trait à la connaissance trop souvent superficielle en Occident, de l'état « moral et intellectuel des nations slaves ». Ceci tient sans doute à ce fait que, jadis, il n'existait qu'un seul Etat purement slave, la Russie, sous le joug de laquelle gémissait la Pologne. Les autres races slaves, les Tchèques, les Serbes, les Croates, les Bulgares, étaient enfermées dans les frontières d'Etats souverains non slaves. Leur voix se trouvait donc étouffée.

Aujourd'hui que ces nations opprimées ont reconquis leur

liberté, le monde entier commence à constater leur existence, mais cependant, si l'on est un peu mieux informé des nations slaves qu'au temps de Mickiewicz, l'Occident est encore bien loin certes d'avoir eu le loisir de pénétrer la vie sociale, politique et morale ou intellectuelle de ces pays lointains, quelque peu mystérieux, quelque peu énigmatiques.

Il n'y a pas si longtemps qu'on pouvait rencontrer des gens intimement persuadés qu'en Pologne fleurissaient encore les institutions féodales; des gens qui se demandaient avec une vague inquiétude de quelle langue usaient ces lointains Polonais et comment ils pouvaient se comprendre, puisque jusqu'au Traité de Versailles ils étaient des Russes, des Allemands ou des Autrichiens.

Or, pénétrer par l'étude de la littérature et de l'histoire dans la vie même des peuples slaves, les montrer sous un jour lucide, impartial et objectif, dissiper tous les préjugés, sans y substituer une idéalisation non moins fausse, traiter les documents littéraires même de sa propre nation, avec un criticisme rigoureux, toujours les comparer avec la vie littéraire occidentale et apprécier leurs qualités selon des critères généralement reconnus, voilà la tâche qu'aujourd'hui doit se proposer un professeur de littérature slave.

La seconde de ces deux pensées de Mickiewicz auxquelles je faisais allusion plus haut, concerne la France et la culture française.

Mickiewicz appelle Paris « la Capitale de la parole »..., le centre, le mobile et le moyen de communication spirituelle des peuples. « C'est par Paris, dit-il, que les peuples de l'Europe apprennent à se connaître mutuellement, quelquefois à se connaître eux-mêmes. Il est glorieux pour votre nation d'exercer une si grande puissance d'attraction; elle est presque toujours en raison de la force du mouvement intérieur et de la masse de la lumière et de la chaleur qui en est le produit. »

Dans cet hommage rendu à la France, Mickiewicz était le porte-parole de toute la nation polonaise qui devait tant à la culture française et dont l'histoire était intimement liée avec celle de la France.

L'expression « culture française » contient une notion très large et qui dépasse les frontières de la France. La culture

française, c'est aussi en partie la culture belge et la culture suisse.

C'est principalement la Belgique qui, dans la conscience polonaise, est étroitement liée avec la France. L'histoire de la Belgique est bien connue en Pologne, depuis ses origines que la jeunesse polonaise apprend dans le *Bellum gallicum* de Caesar, jusqu'à son héroïsme et à ses souffrances pendant la grande guerre. L'histoire des deux pays n'est pas sans avoir certaines liaisons et certaines affinités. Au temps où la Belgique se soustrait au joug de l'Autriche, la Pologne défend son indépendance contre la Russie (soulèvement de Kosciuszko en 1794).

La Révolution belge de 1830 fut pour les Polonais un encouragement à leur propre soulèvement du mois de novembre de la même année contre la Russie. D'autre part, la révolution polonaise contribuait — dans un certain sens — à la réussite de la révolution belge, car le tzar Nicolas I, absorbé par la Pologne, ne pouvait pas aider d'aucune manière l'ancien régime, ni en France (après la révolution de juillet), ni en Belgique. Après la révolution c'était le général polonais Skrzynecki, qui est resté pendant onze années au service de la Belgique (1833-1844) et qui fut l'organisateur de la jeune armée belge. Avec lui beaucoup d'autres officiers et de sous-officiers polonais travaillèrent à la même tâche.

Les émigrés polonais, après la tourmente, trouvèrent un accueil et un asile aussi sincère et aussi cordial en Belgique qu'en France.

Le grand historien polonais, membre du Gouvernement insurrectionnel de Varsovie, Joachim Lelewel, passa à Bruxelles vingt-huit années de sa vie (1833-1861). Dans son petit appartement du 56 de la rue des Eperonniers et plus tard du 26 de la rue du Chêne, il passa sa vie de pauvre émigré et de grand savant. C'est à Bruxelles qu'il publia sa « Numismatique du Moyen-Age considérée sous le rapport du type » (1835), ses « Etudes Numismatiques et Archéologiques » (1840), sa « Pologne renaissante », sa « Géographie du Moyen-Age » (1850-1858), et quelques dizaines d'autres études et essais.

La Société belge de Numismatique le choisit comme Président d'honneur. Il reçut diverses propositions d'écrire une his-

toire de la Belgique et des Pays-Bas, et fut nommé, le 26 octobre 1834, professeur d'histoire et de géographie anciennes à l'Université de Bruxelles. L'Université de Liège lui offrit aussi sa chaire d'histoire. Mais le « patriote polonais », comme l'appellent les documents universitaires, n'accepta pas ces honorables propositions. Il se considérait comme « émigré » dont le devoir était de se tenir prêt à répondre à tout instant à l'appel de la patrie et à y revenir sans délai. Il ne pouvait donc pas accepter à l'étranger aucune situation permanente.

A Bruxelles, se trouvait aussi le siège de la société démocratique « *La Jeune Pologne* » qui avait été détachée de la « *Jeune Europe* » et dont Lelewel était un des membres les plus éminents.

En 1861, quand eut lieu un nouveau mouvement révolutionnaire polonais contre la Russie, les citoyens de la Ville de Bruxelles organisèrent une grande manifestation en l'honneur de Lelewel dans le but de lui démontrer leurs sincères sentiments pour la cause polonaise.

Bien d'autres émigrés polonais trouvèrent aussi asile en Belgique et gardèrent un souvenir reconnaissant de l'hospitalité cordiale dont ils jouirent. Citons parmi eux André Towianski, l'apôtre du nouveau christianisme, et le grand poète Cyprien Norwid...

De nos jours, je vous rappellerai encore le souvenir de Mademoiselle Ioteyko, directrice de la Faculté de pédologie et du laboratoire de psychologie à l'Université de Bruxelles pendant 14 ans, connue et estimée dans le monde scientifique européen par ses travaux pédologiques, chargée de cours au Collège de France; puis le souvenir de M. Antoine Dobrowolski, célèbre naturaliste, actuellement directeur de l'Institut météorologique à Varsovie, et de M. Arctowski, professeur à l'Université de Lwow, qui sur le navire « *La Belgique* », commandé par M. de Gerlache, sous les ordres duquel se trouvait Amundsen, prirent part en 1897 à une expédition polaire, dont les résultats scientifiques furent considérables.

Les grands écrivains belges ne sont pas moins connus en Pologne que les littérateurs français. L'important mouvement littéraire connu sous le nom « *La Jeune Belgique* » se développe en même temps qu'un mouvement analogue chez un

groupe d'écrivains polonais qui s'appellent « La Jeune Pologne » (fin du XIX^e siècle). Les œuvres de Maeterlinck traduites et commentées par le poète polonais Zénon Przesmycki trouve en Pologne un accueil enthousiaste et ne sont pas sans influencer nombre de poètes polonais. L'œuvre de Georges Rodenbach est non moins connue et appréciée. Maints points communs unissant ces deux courants littéraires qui se proposent de « renouveler » la littérature, sont la cause d'une affinité intérieure entre certains écrivains belges et polonais de cette époque-là, comme par exemple Emile Verhaeren et Jan Kasproicz.

Un fait encore mérite d'être mentionné : la grande quantité de jeunes Polonais, qui ont fait leurs études dans les écoles supérieures belges, qui y ont appris à travailler comme les Belges savent le faire, ont su s'approprier les éléments précieux de la civilisation du pays et en faire usage une fois de retour dans leur patrie.

Nous voyons ainsi que la Belgique tient dans les cœurs polonais comme dans leurs souvenirs, une place non moins importante que la France et que les rapports intellectuels entre les deux pays s'étendent jusqu'à nos jours. Ayant en vue ce fait incontestable ainsi que la communauté de culture, en parlant des rapports de Mickiewicz avec la France, je me trouverai parler dans une certaine mesure de ses relations avec la noble Belgique.

* * *

L'influence de la culture française sur la Pologne commence déjà au XVII^e siècle, par l'intermédiaire des Français arrivés en Pologne avec la Cour de Marie-Louise de Gonzague, femme du roi Ladislas IV (1632-1648). Cette influence pourtant est encore superficielle et passagère. Elle ne peut pas s'étendre à cause des multiples guerres que la Pologne est contrainte de mener avec la Suède, la Moscovie, la Turquie et les Cosaques et qui l'absorbent pendant presque tout le siècle, sans lui laisser les loisirs d'une activité intellectuelle considérable.

Ce n'est que vers la moitié du XVIII^e siècle que la philosophie, la littérature et les idées politiques et sociales françaises pénètrent en Pologne et y gagnent du terrain. L'influence du XVII^e et du XVIII^e siècle s'y fait sentir à la fois alors.

Dans la poésie polonaise règnent les genres et les règles littéraires soit du classicisme, soit du pseudo-classicisme français, appropriés naturellement aux sujets nationaux.

Quant à la vie politique et sociale et à la philosophie, elles sont dominées par les théories de J. J. Rousseau, de Voltaire et des Encyclopédistes. La nouvelle Constitution de l'Etat polonais, en 1791, est née de l'esprit rationaliste et libéral, de l'esprit franco-anglais.

Cette atmosphère intellectuelle règne jusqu'au commencement du XIX^e siècle et ne disparaît qu'avec l'invasion triomphante du romantisme.

En Pologne, comme dans tous les autres pays, il y eut une lutte acharnée entre le classicisme et le romantisme, mais beaucoup de jeunes romantiques polonais ont été élevés dans le classicisme et ont débuté dans la carrière littéraire bien souvent par des œuvres plus ou moins classiques. Adam Mickiewicz appartenait à ces derniers.

Ses premiers essais sont des traductions ou des paraphrases de Voltaire. Fait singulièrement caractéristique ! Le plus grand des romantiques polonais a débuté par des imitations de celui qui fut l'incarnation du rationalisme et du pseudo-classicisme. Et encore, quelles œuvres n'a-t-il pas choisies ? C'est entre autres « Gertrude ou l'Éducation d'une Jeune Fille », « L'Éducation d'un Prince » et « La Pucelle d'Orléans ».

Ceci n'est pas certainement une lecture pour les jeunes filles, et d'autant plus que le poète avait eu bien soin de souligner certains passages licencieux grâce à des expressions crues, plastiques et fort libres.

Si la morale y perdait, c'était cependant pour Mickiewicz une bonne école de précision et de clarté de la langue poétique que de commencer par des traductions de Voltaire.

Éudiant simultanément les humanistes du XVI^e et les classiques du XVIII^e siècle, il s'appropriait des trésors de style qui lui rendirent des services signalés, même dans ses œuvres ultra-romantiques.

Ce patrimoine du XVIII^e siècle, rationaliste et absolutiste, se fait sentir encore dans un autre domaine de l'activité du jeune Mickiewicz. Organisateur des Sociétés d'Étudiants de l'Université de Wilno, il nous apparaît comme un partisan en-

thousiaste d'un « absolutisme éclairé » qu'il introduit visiblement dans les statuts des associations créées.

Les critiques de Mickiewicz composées à cette époque-là, sur des sujets différents portent l'empreinte de la théorie classique des esthéticiens français.

Vers 1820, une transformation intellectuelle s'opère chez Mickiewicz. Ayant pris contact avec les littératures anglaise et allemande, Byron, Schiller et Goethe surtout, des horizons spirituels nouveaux s'ouvraient devant lui. La culture et la littérature françaises perdent leur pouvoir d'attraction et leur intérêt, si ce n'est le romantisme français qui, du reste, n'exerce pas une marquante influence sur sa production littéraire.

Pendant son séjour forcé en Russie, nécessité par sa participation aux associations d'étudiants interdites par le Gouvernement russe, Mickiewicz n'a nulle occasion de s'occuper de la France, ni de parler d'elle. Mais au fond de son âme se cristallisent peu à peu des sentiments qui le rapprocheront au bout de quelques années du mouvement intellectuel qui naquit en France et dans lequel le poète polonais jouera un certain rôle.

L'élément psychique de l'âme de Mickiewicz qui se trouve renforcé en Russie, ce sont ses sentiments religieux. Influence sans doute de sa culture universitaire rationaliste, les convictions religieuses de Mickiewicz n'avaient pas été jusqu'alors bien ardentes. Mais certains événements graves de sa vie, un amour très malheureux, sa déportation en Russie, allaient ranimer la vive foi de son enfance, respirée au foyer familial et la rendre maîtresse de son âme.

Ce retour à la religion ou plutôt cette résurrection de ses sentiments religieux latents, fut accompagné d'une vive réaction contre la philosophie rationaliste et spéculative. Cette attitude morale est visible pendant son voyage en Allemagne en 1829. Il lui est impossible de partager l'enthousiasme général pour Hegel et sa philosophie qui entraîne plusieurs Polonais étudiant à Berlin.

Pendant sa visite chez Goethe à Weimar, il s'exprime avec réserve sur la première partie de « Faust » tout en admirant ses hautes qualités artistiques, car il y ressentait un défaut d'élément moral.

Son voyage à travers l'Italie ne fit que renforcer encore ses opinions anti-rationalistes et pendant son séjour à Rome, s'opé-

ra en lui une transformation religieuse totale qui le conduisit au catholicisme sévère et dogmatique ainsi qu'aux pratiques religieuses.

Un facteur important de cette transformation religieuse fut Lamennais, ainsi que tout le mouvement social et religieux dont il fut l'initiateur. Dès novembre 1830, Mickiewicz étudie les œuvres de Lamennais et il y réfléchit profondément. Il devait connaître alors tout au moins, l'« *Essai sur l'Indifférence en Matière de Religion* », l'œuvre la plus célèbre de Lamennais à cette époque, et peut-être aussi certaines autres œuvres, tels les « *Mélanges religieux et philosophiques* », « *De la Religion considérée dans ses Rapports avec l'Ordre Politique et Social* », « *Des Progrès de la Révolution et de la Guerre contre l'Eglise* ».

Il est inutile d'entrer devant vous dans les détails de l'œuvre de Lamennais, de parler de ses traits caractéristiques, de son importance, de son influence et de ses défauts. Nous nous contenterons d'indiquer en lignes générales l'influence de cet apôtre du catholicisme rénové et de la démocratie chrétienne, sur la mentalité du poète polonais.

Connaissant déjà les sentiments de Mickiewicz vis-à-vis de la « raison toute-puissante », il nous est permis de supposer que ce ne sont pas les qualités dialectiques de l'esprit de Lamennais qui l'ont entraîné, mais plutôt le ton émotif et sensible de ses écrits. Selon la juste remarque de Paul Janet, l'*Essai sur l'Indifférence* était un livre qui devait plutôt secouer les âmes qu'éclairer les esprits. De chaque parole, même pleine d'amertume et de dédain, en jaillissait une sensibilité ardente, une foi inébranlable, une certitude profonde, un immense amour de l'humanité.

Cette attaque furieuse contre l'indifférence en général, et non seulement en matière de religion, contre la libre-pensée, contre le manque de toute autorité, contre la raison individuelle comme seul critérium de certitude, voilà ce qui devait causer l'enthousiasme pour Lamennais du poète polonais qui soupirait alors lui-même après une autorité et une certitude, et qui espérait les trouver dans le catholicisme.

L'*Essai sur l'Indifférence* introduisait Mickiewicz dans le labyrinthe et dans les aberrations de la « fausse sagesse », de la raison doctrinaire, renforçait son dédain pour le rationalisme.

En outre, il lui démontrait la valeur et la beauté de la foi, lui prouvait que le critérium de la certitude se trouvait au delà de la raison individuelle, à savoir dans la raison universelle de toute l'humanité, dans le consentement universel, dans la tradition.

Mickiewicz n'accepta pas intégralement la théorie de Lamennais, car elle était encore pour lui trop « rationaliste », mais en tous cas, elle lui servit de fondement pour l'édification de son propre système, exposé dans *Les Livres des Pèlerins Polonais* et dans ses articles politiques.

Avant la publication des écrits dont nous venons de parler, Mickiewicz fit la connaissance de Lamennais, en juin 1831. Le poète se rendait alors de Rome par Paris en Pologne pour prendre part à l'insurrection polonaise.

La situation était déjà difficile à ce moment-là en Pologne et l'armée polonaise faisait retraite devant les forces russes.

Lamennais s'intéressait vivement aux événements et y compatissait de tout son cœur ardent. « C'est le seul Français, écrit Mickiewicz dans une lettre, qui ait pleuré sincèrement à cause de nos désastres; ses larmes ont été les seules que j'ai vu couler à Paris ».

Cette sympathie de Lamennais et de ses amis groupés autour du journal *l'Avenir* (de Montalembert, l'abbé Gerbet, Lacordaire, Rohrbacher et autres), attira d'autant plus le poète vers eux qu'ils ne se bornaient pas à verser des larmes stériles sur la « malheureuse Pologne », mais qu'ils défendaient la cause polonaise dans leur journal, d'une manière énergique et sincère.

Quelques citations expressives ne seront pas inutiles, sans doute.

« En fait nous avons applaudi à l'insurrection de la Belgique et de la Pologne; et nous y applaudissons encore de toutes les forces de notre âme, car nous croyons qu'il ne fut jamais d'oppression plus inique, plus odieuse et plus accablante que celle qui écrasait ces deux malheureux peuples chez lesquels il n'existait plus de sécurité réelle, ni pour les personnes, ni pour les propriétés et à qui le despotisme, infidèle à ses serments, s'efforçait de ravir leurs droits politiques et civils, leur religion et

leur langue même. » (Réponse à la lettre du Père Ventura, 12 février 1831.)

Dans un autre article : « Du système suivi par les Ministres depuis la Révolution de Juillet » (1-VII-1831), nous lisons :

« Qu'elle sache surtout cette héroïque et généreuse Pologne, à jamais si chère à nos cœurs, si grande dans notre admiration, si sainte dans nos souvenirs, que ce n'est pas nous qui avons abandonné nos vieux frères d'armes, nous qui sommes coupables du sang de ses enfants : il retombera sur d'autres et les marquera éternellement d'un signe d'opprobre et de malédiction...»

Ces paroles pleines de courroux étaient dirigées contre le Gouvernement français qui se défendait d'accéder au prétendu vœu du peuple français et d'intervenir par les armes en faveur de la cause polonaise.

Lamennais fut ici le porte-parole de beaucoup de Français généreux et éminents qui se solidarisaient avec l'opinion du journal *l'Avenir*, comme Michelet, Chateaubriand, Lamartine, Balzac, Alfred de Vigny et Victor Hugo.

C'est ainsi que ce dernier exprime ses sentiments pour la Pologne dans une lettre à Montalembert :

« Je suis presque aussi Polonais que vous, mon bien cher ami, et vous savez combien je vous aime de l'être plus que moi ; combien je me blâme de l'être moins que vous. En amour pour cette noble Pologne, je ne le cède qu'à vous » (1).

Il n'est donc pas étonnant que Mickiewicz aussi bien que tous les Polonais d'antan, aient eu la même opinion sur la politique du Gouvernement français. Ils traitaient tous la question d'une manière sentimentale et poétique, sous l'angle des idées humanitaires et chrétiennes, prirent les sentiments de quelques dizaines de poètes, d'écrivains et de politiciens pour le vœu véritable du peuple français tout entier. Ils ne voulaient pas voir les difficultés intérieures et extérieures que le Gouvernement français d'alors avait à combattre, et qui l'absorbaient entièrement. De là les sentiments d'amertume et de rancune

(1) R. P. LECANUET : *Montalembert*, Paris. Poussielgue, 1895, p. 365.

qui apparaissent dans certaines publications de Mickiewicz. L'amour se peut parfois manifester par la colère qui a l'apparence de la haine. Il en est de même pour les passages des *Livres des Pèlerins Polonais* qui contiennent des paroles amères contre le Gouvernement et les rationalistes français. C'est son amour pour la France idéale qui les a dictés, son amour pour cet idéal de la nation française qui vivait dans les cœurs de ses meilleurs fils et dont la France officielle était souvent bien loin d'être l'incarnation.

Les *Livres des Pèlerins Polonais* sont le produit de la même atmosphère intellectuelle qui enveloppe les œuvres de Lamennais dans la seconde phase de son activité, alors qu'il abandonne ses théories purement théocratiques et prêche la réconciliation et l'unité du catholicisme avec la liberté et avec la cause des peuples opprimés.

Le catholicisme ou plutôt le christianisme conçu dans toute sa primordialité évangélique, la notion de liberté mariée à celle de démocratie, mais d'une démocratie idéaliste dépourvue encore de toute marque sociale, voilà les idées essentielles de l'œuvre du poète polonais. Son christianisme avait à vrai dire peu de points communs avec le catholicisme officiel. Il en diffère par son caractère révolutionnaire qui s'exprime par le principe d'une lutte acharnée contre les méthodes politiques de tous les Gouvernements européens sans exception, contre toute oppression, contre toute hypocrisie, quelles soient-elles. Il s'en distingue non moins par sa conception de la liberté absolue dans l'ordre temporel, ce qui n'était pas admis par la politique de la Cour de Rome.

Rien d'étonnant donc à ce que les *Livres des Pèlerins Polonais* aient été mis à l'Index par l'Eglise. Rien de surprenant non plus que cette œuvre ait excité l'immense enthousiasme de Lamennais et de ses amis. Ils y trouvèrent tous les aliments dont leurs âmes se nourrissaient depuis si longtemps et ce qu'ils souhaitaient réaliser dans la vie : la foi et la liberté dans une unité étroite, organique.

La correspondance de Lamennais de cette époque est pleine de remarques et même de longs passages sur l'œuvre de Mickiewicz. Il faut dire qu'une année après la publication des *Livres des Pèlerins Polonais* en langue nationale, c'est-à-dire en

1833, parut une traduction française signée par Montalembert, traduction faite en réalité par un Polonais et revue et corrigée par Montalembert. Or, Lamennais s'intéressait si vivement à cette œuvre (il en avait communication par l'intermédiaire de Montalembert), qu'il la connut avant sa publication.

« J'ai reçu hier, écrit-il le 2 mai 1833, à Montalembert, par la poste, 13 feuilles du livre de Mickiewicz. On ne peut rien lire de plus touchant et de plus original. Ce petit ouvrage fera un bien immense non seulement aux Polonais, mais aux Français et à tous les peuples dans la langue desquels il sera traduit. Il faudrait l'envoyer en Angleterre, en Allemagne, en Italie. » (Lettres à Montalembert. Paris, Perrin, 1891.)

Dans d'autres lettres, Lamennais écrit :

« Ne néglige aucun moyen de répandre les *Livres des Pèlerins Polonais*. C'est le livre de l'humanité entière. » (A Montalembert, 5 mai 1833.)

« Il va paraître incessamment un petit volume intitulé : les *Livres des Pèlerins Polonais*, par Mickiewicz, sans contredit le premier poète de notre époque. Il y a là des choses ravissantes ; sans oublier toute la distance qui sépare la parole de l'homme de la parole de Dieu, j'oserais presque dire : cela est beau comme l'Evangile. Une si pure expression de la foi et de la liberté tout ensemble est une merveille de notre siècle de servitude et d'incroyance. » (Au marquis de Coriolis, le 6 mai 1833. Forgues. Œuvres posthumes de Lamennais, II., 290.)

Ces citations, et l'on pourrait en donner bien d'autres encore, suffisent pour démontrer l'accueil fait à l'œuvre de Mickiewicz par Lamennais. Ceci nous explique la cause de l'influence des *Livres des Pèlerins Polonais*, sur les *Paroles d'un Croyant* de Lamennais. Qu'est-ce en effet qu'une influence littéraire, sinon le résultat d'une profonde affinité intérieure de deux génies créateurs, s'il s'agit naturellement d'une influence et non pas d'une imitation, pure et simple. C'est précisément le cas de Mickiewicz et de Lamennais.

Les *Livres des Pèlerins Polonais* étaient pour Lamennais une révélation de ses propres idées, une expression de ses sentiments personnels. Une preuve nous en est fournie par le texte même de l'œuvre polonaise et une autre preuve nous est donnée par Lamennais lui-même qui constate dans une de ses

lettres « qu'avant d'avoir lu Mickiewicz, il avait commencé un petit ouvrage d'un genre fort analogue ».

Nous voyons ainsi comment l'esprit de l'époque se reflète dans deux cerveaux de manière analogue. Néanmoins, l'influence des *Livres des Pèlerins Polonais* sur les *Paroles d'un Croyant*, est un fait constaté par la critique polonaise et française (1).

Cette influence dut s'opérer au cours du travail de Lamennais et elle se manifesta par maintes analogies et maintes ressemblances, soit dans le sujet, soit dans la forme de son œuvre.

Il est impossible d'entrer ici dans une comparaison détaillée de ces deux écrits, et il nous faut nous borner à faire remarquer que ces analogies concernent aussi bien la partie négative de l'œuvre, c'est-à-dire, la critique de l'état actuel des choses (les institutions, l'état social des classes inférieures, la politique des Gouvernements européens, etc.), que la partie positive, autrement dit les idéals proposés par les deux auteurs, à l'humanité. Ces idéals communs, nous sont déjà connus.

Quant aux différences, elles résident dans le « ton » général qui, chez Lamennais, est ardent, explosif, passionné, tandis que chez Mickiewicz, il est calme, sérieux, rempli d'une certaine onction.

Lamennais traite les problèmes envisagés au point de vue international et se tourne vers l'humanité souffrante, alors que Mickiewicz pense avant tout à sa Nation et que ses préceptes lui sont destinés, malgré qu'ils aient une importance générale sans doute.

Une autre différence, c'est la question sociale qui joue un rôle dominant dans Lamennais pour ne se trouver que secondaire dans les *Pèlerins*, étant toujours subordonné à la question nationale, dans le système de Mickiewicz.

Ces divergences qui à cette époque-là étaient à peine sensibles, devraient s'approfondir de plus en plus avec le temps.

Fait curieux, les *Paroles d'un Croyant* ne furent pas l'objet, de la part de Mickiewicz, d'un accueil aussi enthousiaste qu'on aurait pu le supposer. Il reprochait à l'œuvre l'excès de rhétorique (et il avait un peu raison), trop de foi dans la notion de

(1) Cf. M. KRIDL : Mickiewicz i Lamennais, Varsovie, 1909.

la « souveraineté du peuple » et une critique injuste et exagérée de l'Eglise dans laquelle Lamennais n'avait voulu voir que le côté officiel.

Les routes de ces deux hommes divergent définitivement quand Lamennais devint un démocrate révolutionnaire et quand Mickiewicz se plongea dans les mystères du mysticisme, en 1841.

En 1840, Mickiewicz, comme nous le savons déjà, commence ses Cours de littérature slave au Collège de France. Cette nomination est une preuve de la haute estime que lui accordait le Gouvernement français.

Mickiewicz trouvait enfin l'occasion d'exposer ses opinions sur la France, sur la culture et la littérature française. Il le fit avec un vif attachement et témoigna d'une large connaissance et d'une profonde appréciation.

En parlant des écrivains slaves, Mickiewicz s'efforce toujours de les faire mieux connaître par une comparaison avec les littérateurs étrangers et en premier lieu avec les auteurs français. C'est ainsi que l'historien polonais du XV^e siècle Dlugosz est comparé à Philippe de Commines, le premier poète national polonais du XVI^e siècle Nicolas Rey, avec Castiglione et Montaigne, le plus grand poète du même siècle Kochanowski, avec l'Arioste, le Tasse et Ronsard, le prédicateur Skarga, avec Bossuet et Massillon, les écrivains polonais du XVIII^e siècle, avec les classiques et les pseudoclassiques français.

Nous trouvons aussi dans les cours de Mickiewicz des analyses des systèmes philosophiques de Descartes, de Buchez, de Leroux, de Saint-Martin.

De même quand il s'agit de certains événements historiques, de la naissance de certaines institutions, (La Constitution de 1791 ou la Légion du général Dombrowski, créée par Napoléon), Mickiewicz ne manque pas une occasion pour signaler l'influence de la France sur la Pologne.

Ici, Mickiewicz nous apparaît comme historien de littérature et de civilisation. Mais dans son cours de littérature slave, la dernière année surtout, 1844, il est également poète, inspiré, prophète. Son cours devient une prédication, une véritable prophétie, une sorte d'évangile. Son élan l'emporte alors et il s'élève à une synthèse de l'âme française et de ses rapports avec l'âme polonaise.

Pour bien faire comprendre les conceptions de Mickiewicz, rappelons qu'il était à cette époque adepte et ardent propagateur de la doctrine mystique dite « towianisme », du nom de son fondateur Towianski.

Dans ce système, un grand rôle est joué par l'idée des missions que certaines nations avaient à accomplir sur terre, la conception des nations-messies comme chez les anciens Hébreux, ressuscitée en Europe avec le romantisme.

Ainsi que le philosophe allemand Fichte croyait en une mission supérieure de l'Allemagne, Mickiewicz prêchait une mission similaire qui incombait à la Pologne et à la France.

Cette dernière, selon lui, était tout d'abord destinée à inaugurer en Europe un grand mouvement rénovateur dans le sens moral, politique et religieux. On sait comment la « jeune Europe » de cette époque espérait un nouveau rayonnement du christianisme, une nouvelle ère, transformatrice du monde. Or, Mickiewicz était profondément persuadé que la France qui incarnait la vitalité, la force, le mouvement et qui donnait toujours l'initiative des grands exploits historiques, marcherait aussi en tête de la révolution de l'avenir. « Il est facile de comprendre, disait-il, pourquoi une partie des pays slaves a les regards tournés vers la France. C'est une croyance populaire de ces pays que la France est appelée encore une fois à réagir sur le Nord et que ce moment solennel verra s'accomplir la réunion des races de l'Occident et du Nord autour d'une idée générale, autour d'une idée chrétienne. » (*Les Slaves*, Paris, 1914, p. 6.)

L'idée chrétienne, voilà l'essence de la conception de Mickiewicz et qu'il n'abandonne pas depuis ses *Livres des Pèlerins Polonais*.

Le mouvement dont la France doit être l'initiatrice et le chef, c'est l'incarnation totale et complète du pur christianisme dans la vie politique, sociale et internationale.

La France s'appliquait déjà à cette tâche dans sa propre histoire.

« Le Français, dit Mickiewicz, ayant reçu le christianisme, l'a tout de suite appliqué; il a cherché à le faire passer dans les rapports de la vie sociale; il a profité du christianisme pour conquérir la terre, pour y devenir plus libre. C'est de là que

viennent sa franchise, le sentiment profond de sa dignité et surtout cette agitation continuelle, cet esprit qu'on appelle « révolutionnaire » et qui distingue les Français de tous leurs voisins. » (Ibid., p. 334.)

Générosité, dévouement, charité, esprit d'action, esprit chevaleresque, indignation pour les vaines spéculations, action basée sur l'intuition et l'inspiration, voilà les autres traits du génie français soulignés maintes fois par Mickiewicz dans son cours.

L'incarnation de ce génie était alors pour Mickiewicz, Napoléon. Il y exprimait les sentiments de toute la nation polonaise qui, en dépit de ses graves désenchantements, conservait pour l'Empereur, un attachement dévoué. Chez Mickiewicz, messianiste et mystique, cet amour se transforme en un culte qui élevait Napoléon à la hauteur d'une divinité, lui attribuait des intentions qu'il n'avait jamais eues, quoiqu'il dût bien reconnaître que l'Empereur n'avait pas accompli sa mission de transformer l'Europe et de libérer toutes les nations.

Ce culte a sa source dans l'admiration pour les grands hommes, pour les grandes individualités qui, comme le croyaient beaucoup de romantiques, sont seules destinées à créer l'histoire, à faire surgir les événements, seules susceptibles de mener l'humanité vers des destinées meilleures.

De même que César à Rome, par la soumission du monde antique, a ouvert la voie au christianisme et préparé ses progrès, ainsi, Napoléon, dans la pensée de Mickiewicz, était le précurseur d'une époque nouvelle, d'un christianisme rénové, dans le sens exposé plus haut.

Les cours de Mickiewicz au Collège de France furent très fréquentés, non seulement par les représentants de presque toutes les nationalités slaves, non seulement par la jeunesse française, mais aussi par de célèbres littérateurs français.

Parmi eux se trouvait la grande romancière, Georges Sand qu'enthousiasmait les idées professées par Mickiewicz, la puissance de son inspiration, même sa langue. « Ce professeur slave, dit-elle, fait mieux que de posséder la langue française, il la devine, il la force de se révéler à lui. » Rappelons au reste que Georges Sand était depuis longtemps une admiratrice du poète polonais et qu'elle avait publié en 1839 (I. XII.), dans la

Revue des Deux Mondes, un article sur Goethe, Byron et Mickiewicz où elle poussait son admiration pour ce dernier jusqu'à déclarer que les scènes des *Aïeux* de Mickiewicz étaient telles que, ni Byron, ni Dante, n'auraient pu en tracer de pareilles.

Au nombre des enthousiastes de Mickiewicz, appartenait aussi, parmi tant d'autres, ses célèbres collègues du Collège de France : Jules Michelet et Edgard Quinet. Les relations réciproques entre ces trois professeurs, appelés par la Jeunesse des Ecoles, « la Trilogie du Collège de France », l'influence que Mickiewicz exerça sur eux, sur Quinet surtout, méritent d'être traitées à part, de manière plus détaillée.

Nous ne pouvons relater ici que les faits les plus marquants de ces rapports. Il y avait alors entre eux des affinités profondes d'idées, de sentiments, de manières de concevoir l'Europe contemporaine et son avenir. Tous les trois tendaient vers un même but : la répudiation du système moral, politique et social qui régnait alors en Europe et l'acheminement vers la Sainte-Alliance des Peuples, se substituant à la Sainte-Alliance des Rois. « Très différents, dit Ladislas Mickiewicz, fils d'Adam Mickiewicz, de tempérament et de méthode, ils ressemblaient à trois généraux qui opéraient contre les mêmes ennemis, mais avec une autre tactique et dans des régions autres » (1).

Michelet écrit dans une lettre : « Dès longtemps, Quinet et moi, nous marchions sur des lignes très rapprochées. Mickiewicz, sous des formes différentes, nous était uni par le cœur, par le fond de la pensée même... Ce cours oriental par le langage et les figures se rattachait intimement aux nôtres, à l'inspiration de deux hommes d'Occident; c'était l'appel à l'héroïsme, aux hautes et grandes volontés, au sacrifice illimité... Mickiewicz fut forcé de percer son nuage sombre pour cette France sympathique. Pour elle, il tirait du cœur une lumière de révélation... Nous l'avons vu quelquefois plus qu'un homme. Une flamme vivante (sublime et douloureux spectacle), des larmes mêlées d'éclairs erraient dans ses yeux sanglants. » (Ibid. p. 46.)

(1) La Trilogie du Collège de France. Paris, 1924, pp. 5-6.

Voici un témoignage d'Edgard Quinet encore plus ardent et plus enthousiaste : « Au nom des Slaves, le premier poète des Slaves, notre cher, notre héroïque Mickiewicz combat de sa sainte parole pour une cause qui bien souvent se confond avec la nôtre. Qui a jamais entendu une parole plus sincère, plus religieuse, plus chrétienne, plus extraordinaire que celle de cet exilé, au milieu du reste de son peuple, comme le prophète sous les saules ? Ah ! si l'âme des martyrs et des saints de la Pologne n'est pas avec lui, je ne sais pas où elle est. Qui jamais surtout a parlé de notre pays, de la France avec des entrailles de fils, si ce n'est cet enfant de la Pologne ? Grâce lui soient rendues ! Ces hommes, ces frères d'armes ont toujours été à l'avant-garde de nos armées ; il est juste qu'ils veuillent encore être dans le mouvement de la France à l'avant-garde de l'avenir. » (Ibidem., p. 53-54.)

Ces quelques citations ne suffisent-elles pas à nous donner une idée du caractère et du degré de cette amitié singulière ?

Quant aux relations intellectuelles entre Mickiewicz et Michelet, une étude de M. Z. L. Zaleski, publiée dans la « Revue de Littérature comparée » (juillet-septembre 1928), nous apprend des choses intéressantes. Des critiques français comme G. Lanson et G. Monod ont déjà souligné la forte influence de Mickiewicz et de la question polonaise sur l'œuvre et la méthode historique de Michelet. M. Zaleski nous donne un tableau encore plus détaillé de ces relations. Il en résulte qu'il y avait entre eux une « unité d'esprit », mais une « différence de méthode » (paroles propres de Michelet). Cette différence apparaît surtout dans le principe *individualiste* sur lequel s'appuyait le système de Mickiewicz et dans l'élément plutôt *collectiviste* qui était la base de la philosophie de Michelet. Celui-ci n'avait pas une croyance aussi inébranlable que Mickiewicz dans *un homme* qui serait le sauveur du monde ; il croyait plutôt en un effort collectif, en une association des hommes comme étant une voie plus sûre pour le progrès de l'humanité.

Mickiewicz fut mis en congé en 1844 et les cours de Michelet et de Quinet furent suspendus en 1848. Les causes de fermeture de ces cours furent les mêmes ; le Gouvernement était mécontent de la critique de l'orléanisme faite par les trois professeurs.

La Révolution de février 1848 rendit leurs chaires à Michelet

et à Quinet. Quant à Mickiewicz, il se trouvait alors en Italie où il s'occupait de l'organisation de la légion polonaise.

Rentré en France, il fonda en mars 1849 un journal, la *Tribune des Peuples* pour y défendre la cause de la révolution et de la république.

C'était un bien singulier journal que cette *Tribune des Peuples*. Une rédaction composée de quelques dizaines de représentants de peuples divers, Polonais, Français, Russes, Allemands, Belges, Italiens, Espagnols, tous démocrates radicaux, socialistes et révolutionnaires; le journal soutenu par un grand seigneur polonais, le comte Branicki, et comme rédacteur en chef, un poète dont les opinions n'étaient pas partagées par la majeure partie de la rédaction, mais dont l'actif génie faisait l'admiration de tous. Malgré ces divergences, tous les rédacteurs et les collaborateurs de la *Tribune des Peuples* étaient unis par les liens de certaines idées fondamentales que Mickiewicz exposa dans l'article de tête du premier numéro du journal sous le titre de : *Notre Programme*. Nous y lisons : « Nous créons un organe populaire européen, une Tribune des Peuples. Décidés à proclamer, à défendre les droits de la France, en tant qu'ils concordent avec les intérêts de la cause populaire en Europe, nous appelons toutes les nations à venir à cette tribune, chacune avec sa libre parole... La France telle que nous la concevons, c'est l'esprit d'activité, de force et de dévouement, fait peuple et incarné dans la forme républicaine. C'est à dire que nous défendrons la Constitution actuelle, que nous coopérerons de toutes nos forces à en hâter les développements dans le sens de la République avec toutes ses conséquences. Voilà quant à l'intérieur.

» Quant à l'extérieur, nous irons droit aux questions d'un intérêt immédiat : questions de l'Italie, de la Pologne, de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, des Pays slaves, de la Hongrie, des Provinces Danubiennes.

» A l'intérieur comme à l'extérieur : politique chrétienne, solidarité des peuples. »

Mickiewicz nous apparaît ici comme un républicain pur sang et révolutionnaire, en ce sens qu'il considère comme but principal la défense des conquêtes de la Révolution de février 1848. Mais il y a cependant quelque chose qui le sépare de toutes les

sortes de démocrates d'antan. C'est l'*idée napoléonienne* prêchée par lui déjà dans son cours de littérature slave et qu'il propageait alors par son activité pratique.

Quest-ce donc que l'idée napoléonienne ?

Ce n'est rien autre chose que le « *messianisme* » appliqué aux questions de politique pratique. C'est la foi en un *grand homme* », la foi dans la « Grande Nation ; la foi dans les principes qu'elle a proclamés, la foi dans le triomphe de ces principes ; la conformité de la parole à l'action ; la parole brève et l'action vaste ; l'homme qui parle répondant à l'homme qui agit... » (« Le Bonapartisme et l'idée napoléonienne »).

Par cette conception de grand homme qui est le créateur de l'histoire et le mobile de tous les événements historiques, qui conduit l'humanité vers un avenir meilleur et à qui les masses doivent se soumettre, par cette foi que l'essence du progrès, c'est la transformation de l'âme humaine et que seule cette âme rénovée fera naître les véritables réformes sociales, Mickiewicz différait de ses amis démocrates.

Il nous faut arrêter ici, bien que notre sujet soit bien loin d'être épuisé.

Nous nous sommes efforcés de faire ici un tableau résumé des relations de Mickiewicz avec la France et la civilisation française.

Nous espérons que vous avez saisi l'importance capitale de cette culture dans la vie intellectuelle et active du poète polonais et peut-être aussi l'influence qu'il n'a pas été sans exercer sur certaines grandes âmes françaises. Ces grands Français le considéraient comme un fils de la France, un fils ardemment attaché, fidèle, dévoué.

Le monument de Mickiewicz qui va être édifié à Paris, œuvre magistrale du grand sculpteur français Bourdelle et dont vous avez justement l'occasion d'admirer la maquette à l'Exposition du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, est une preuve tangible que la France a su répondre à ses sentiments pour elle, apprécier son génie et lui rendre un hommage mérité.

Ce monument sera un symbole éternel des liens intimes qui existent entre l'âme polonaise et l'âme française, un symbole de l'alliance morale de ces deux Nations.

Variété

A propos d'un livre nouveau. L'enlèvement de l'Europe. Un autre grand danger russe (*)

Un nouveau livre sur le problème russe! C'est toujours avec une certaine défiance qu'on en aborde la lecture. Va-t-on y rencontrer hostilité aveugle et dénigrement systématique, ou bien admiration naïve et approbation sans réserve?

Dès les premières pages, la crainte du lecteur est dissipée : aucune de ces deux méthodes extrêmes n'est celle de l'auteur, qui s'attache à relever très objectivement des faits, pour en déduire des enseignements fort suggestifs.

Assurément, M. Paul von Sokolowski n'éprouve aucune sympathie pour le régime bolchéviste qui l'a douloureusement atteint dans ses intérêts les plus chers. Professeur éminent de droit romain, ayant enseigné successivement à Kiev, à Moscou, à Berlin et à Königsberg, il avait été rappelé en Russie avant la grande guerre pour prendre à Charkow la direction de l'enseignement, dans un territoire d'environ 16 millions d'habitants. En 1913, il s'était rendu dans la Sibérie orientale et la province du fleuve Amour, pour y reviser le régime de l'enseignement; et il profita de cette mission vers l'Extrême-Orient, pour pénétrer en Chine et visiter Pékin. En outre, tandis qu'il déployait cette grande activité au service de l'Etat, il se consacrait aussi à la direction d'une vaste exploitation agricole en Livonie, et l'administration de ce domaine rural de plus de 7,000 hectares le maintenait en contact étroit avec la population paysanne et le monde des affaires.

On rencontrerait difficilement quelqu'un qui eut pu avoir une connaissance plus parfaite du terrain sur lequel se produisit la révolution russe. D'autre part, on devine les déceptions profondes et amères qu'ont dû lui faire éprouver les bouleversements du bolché-

(*) PAUL VON SOKOLOWSKI, *Die Versandung Europas. Eine andere grosse russische Gefahr.* Gr. in-8° de VIII-112 pp. Berlin : Deutsche Rundschau G. m. b. H. (sans date).

visme. Assurément restent intacts les travaux scientifiques de tout premier ordre, qui assurent en tout cas au romaniste puissant et original qu'est M. Paul von Sokolowski la place éminente, qu'aucune révolution politique ou sociale ne pourrait lui enlever. Mais de tous les fruits et résultats de sa carrière administrative et surtout de son activité privée, rien ne subsiste. Et c'est en se penchant sur ce douloureux effondrement, que M. von Sokolowski tente, avec une admirable sérénité, de dégager les causes profondes de ses malheurs, pour révéler à l'Europe occidentale les dangers d'un enlèvement dont il fut l'une des premières victimes et pour enseigner le moyen de l'enrayer. La circonstance que le livre de M. von Sokolowski repose sur la tragique expérience personnelle de l'auteur, en rend la lecture réellement émouvante.

★
★★

Essayons de donner un aperçu succinct de la thèse qui y est exposée.

Le développement de la civilisation, c'est l'extension de la domination de l'homme sur le monde. L'histoire de l'humanité est donc le tableau de la lutte ininterrompue de l'homme contre les forces de la nature. Parmi les forces élémentaires à maîtriser, la plus essentielle et la première que l'homme rencontre, c'est la force naturelle du sol. En conséquence la prospérité de l'agriculture est l'assise fondamentale de la civilisation ; et du moment où la culture du sol, ne jouissant plus du respect et de la considération générale, est délaissée par les éléments intelligents et actifs de la population, la décadence de la civilisation est imminente.

Le régime sous lequel ont vécu les paysans russes n'a nullement développé en eux le goût des travaux des champs. Brusquement affranchie du servage et du régime du knout, la grande masse des paysans ne ressent pas pour cela un allègement de sa tâche, restée immuable. Peut-être le stimulant de l'intérêt personnel eut-il pu réussir à muer le serf affranchi en un travailleur actif ; mais on sait que le régime des communautés agraires, dans le cadre desquelles vivent les paysans russes, ne favorise guère l'émulation. A l'intérieur des communautés agraires, le paysan affranchi continue à mener la vie misérable de l'ancien serf et persiste à ne demander au sol sur lequel il vit, que la satisfaction de besoins restés fort rudimentaires ; de sorte que le paysan indolent se pénètre de cette idée que le sol est, comme l'air que nous respirons, un élément naturel indispensable à l'existence de chacun : la terre, comme l'air doit donc être à la disposition de tous. Seulement comme la disposition du sol n'est indispensable que pour la satisfaction des besoins les plus rudimentaires et que d'ailleurs le travail de la terre est rebutant, les paysans russes n'ont pas reculé devant la destruction sauvage de tout ce qui leur paraissait superflu aux fins médiocres que poursuivait leur pénible labeur.

Bref à côté des forces élémentaires qui entravent le développement de la maîtrise de l'homme sur la nature, la mentalité de la masse paysanne, arriérée, indolente et désemparée, constituait en Russie un autre obstacle naturel à vaincre pour faire progresser la civilisation.

Quelles mesures a-t-on prises en vue de l'éducation de la masse paysanne après l'abolition du servage? L'organisation des zemstvos n'eut pas de conséquences heureuses. Aux yeux des partisans du pouvoir fort, elle eut le tort de compromettre l'autorité de l'Etat, en creusant un abîme entre la puissance gouvernementale et les organes d'une administration provinciale autonome, qui absorbait le peuple russe tout entier. Mais on pourrait faire aux réformes politiques et administratives d'Alexandre II le reproche peut-être plus grave, d'avoir jeté la confusion dans l'organisation judiciaire et surtout dans l'organisation scolaire : l'instruction primaire et par conséquent la formation de l'âme populaire russe, était livrée à une lutte sans merci entre les zemstvos, le ministère de l'Enseignement et l'Eglise. Avec la manière forte, reprise par Alexandre III, un calme apparent semble régner partout, alors qu'en réalité le régime de violence et de délation provoque une vive réaction parmi la jeunesse des écoles. Ainsi se recrute, dans les milieux universitaires, qui sont l'objet de rigueurs excessives, une véritable armée de déclassés, rejetés dans une situation où ils n'ont rien à perdre et où l'on peut par conséquent tout attendre d'eux.

Après la guerre malheureuse avec le Japon et la première révolution, il semble que l'œuvre de pacification du pays, tentée par Stolypine, eut pu avoir d'heureux résultats : notamment sa réforme agraire paraissait judicieusement conçue ; car en regard des communautés agraires, qui endormaient les activités et les initiatives individuelles, Stolypine favorisait la formation de fermes ou domaines individuels, et parallèlement il développait l'enseignement populaire. Assurément une période prolongée de paix et de tranquillité aurait fait porter tous leurs fruits à ces réformes à longue portée ; mais l'intelligenzia russe se refusa à en comprendre la portée salutaire. D'autre part on a craint parfois aussi que les réformes de Stolypine, si elles avaient réussi à développer et élever la masse de la population russe, auraient pu créer un danger pour l'Europe occidentale ; seulement on oublie qu'une Russie puissante et organisée selon les méthodes de la civilisation occidentale ne pourrait chercher son expansion que vers l'est, où elle rencontrerait certes la moindre résistance. Il en va tout autrement du danger de contagion du bolchévisme, dont l'Europe occidentale aurait peut-être de meilleures raisons de s'inquiéter aujourd'hui.

L'Allemagne avait un grand rôle à jouer du côté de la Russie. Il est maintenant démontré que l'Allemagne commit une lourde faute en essayant d'arracher aux Anglo-Saxons l'hégémonie des mers. Sur ce point la grande guerre lui fut une rude leçon, puisqu'elle

anéantit tout le fruit de ses lourds sacrifices. L'Allemagne aurait certes été mieux avisée en s'efforçant de développer son influence vers le nord et vers l'est de l'Europe. En agissant ainsi, elle n'aurait fait que réveiller et fortifier une tradition déjà ancienne.

Faut-il rappeler quelques témoignages de l'influence grandissante de la civilisation allemande sur la Russie? Dès le début du XVII^e siècle, il s'était formé à Moscou un faubourg allemand. Au XVIII^e siècle, à la suite de l'annexion des provinces baltiques, les Allemands de ces provinces exercent une action considérable sur le gouvernement et l'administration de toute la Russie. On connaît aussi la grande activité de l'ingénieur allemand Ostermann au service de l'administration russe, et les éminents services du maréchal allemand Munnich, à la tête de l'armée russe. La grande Catherine elle-même, ne s'adressa-t-elle pas à un Livonien, Sievers, pour réaliser sa réforme de l'administration provinciale, et ne choisit-elle pas des paysans allemands qu'elle envoya dans les steppes orientales, pour communiquer par l'exemple, leur activité et leurs vertus domestiques aux paysans russes? L'étiquette à la cour de Russie était exclusivement allemande, au moment où Catherine II s'avisait d'y substituer les usages français. Cependant dans la science et l'enseignement, l'influence allemande resta considérable; elle s'exerça par l'intermédiaire des Baltes et notamment grâce à la fondation, au XVIII^e siècle, de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, et la création de l'Université allemande de Dorpat, au début du XIX^e siècle. A ceci s'ajoutaient encore des fondations au profit d'étudiants russes travaillant dans les séminaires d'Universités allemandes.

Le déclin de l'influence allemande sur la vie politique et intellectuelle de la Russie coïncide avec la consécration de l'unité allemande et le triomphe de la politique de Bismarck. Dès lors, la haine de l'Allemand devint un point cardinal du programme de tous les partis radicaux et révolutionnaires russes. Et pourtant l'influence allemande resta considérable en Russie, sur le terrain économique.

A la suite de la grande guerre, l'événement le plus important (et qui eut pu être le plus fécond) à l'est, fut la création d'une bordure d'Etats formant un rempart opposé au danger russe. L'aéropage de Versailles, réuni à l'issue d'une guerre longue et douloureuse, envisageait surtout, comme de raison, les menaces de guerre; et le rempart qu'il instituait à l'est était conçu avant tout comme un rempart militaire ayant pour centre la république polonaise. Mais il apparut bientôt que ce qui menaçait la civilisation occidentale, c'était plutôt une sorte d'envoûtement pratiqué par le bolchévisme russe.

M. von Sokolowski désigne ce phénomène sous le nom d'enlèvement. Il donne à la formidable masse de la population révolutionnaire russe, l'aspect d'une énorme dune mouvante, dont le sable, chassé par le vent d'est, menace de couvrir toute l'Europe, si celle-ci n'oppose à cet enlèvement le rempart solide, non pas de son organisation militaire, mais de son organisation sociale, politique et économique, fruit d'une civilisation supérieure.

Le danger primordial est, aux yeux de M. von Sokolowski, la tendance à la mobilisation du sol, par laquelle toute possession est privée de la permanence et la sûreté indispensables à une mise en valeur complète du sol, et surtout la tendance à la socialisation du sol qui, sans assurer l'exploitation de la terre par les plus aptes, détruit chez les possesseurs toute confiance en le respect de leur situation. Or depuis la grande guerre, dans les Etats-bordure, Roumanie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Lithuanie, Estonie, Latvie et Pologne, plus de 7 millions d'hectares ont été socialisés, c'est-à-dire arrachés à de grandes exploitations rationnelles et parfaitement outillées, pour être livrés à un prolétariat incapable.

Voilà l'enlèvement venu de Sarmatie. Ses progrès doivent être enrayés. Il faut pour cela que les Etats-bordure, gagnés entièrement à la civilisation occidentale, puissent résister avec succès à l'action dissolvante de la Russie. Un soutien leur est indispensable à cette fin, et c'est de l'Allemagne qu'ils peuvent l'attendre, bien que celle-ci soit coupée de ses propres territoires à l'est par le couloir de Dantzig, et qu'à l'ouest elle soit encore trop absorbée par de graves préoccupations. « Si le peuple allemand ne possède pas encore actuellement la confiance de ses voisins de l'ouest et leur agrément à sa grande mission à l'est, il devrait pourtant dès maintenant préparer l'œuvre de l'avenir et construire la digue destinée à le préserver lui-même de la décomposition et à sauver aussi la civilisation européenne. »

★ ★

Telle est la thèse développée par M. Paul von Sokolowski. Qui oserait affirmer qu'on n'y pourrait découvrir aucune fissure? Néanmoins, telle qu'elle est présentée, elle a le grand mérite d'imposer la réflexion. Et pour le lecteur occidental, le livre de M. von Sokolowski est particulièrement instructif par maints aperçus de la vie et des mœurs russes, si généralement mal connues.

L'enchaînement des causes qui ont favorisé la propagation des doctrines révolutionnaires est présenté sous une forme très personnelle. Essayons d'en donner une idée approximative par un raccourci fort incomplet.

L'intelligenzia russe est devenue un terrain favorable au développement des doctrines révolutionnaires, à cause de l'abaissement du niveau de l'enseignement à tous les degrés. Ainsi après l'affranchissement des serfs, il se produit vers les Universités un afflux d'éléments insuffisamment préparés; pareil accroissement du nombre des étudiants retentit inévitablement sur la valeur de l'enseignement. La jeunesse paysanne, anémiée par la vie des villes, et plus pressée de s'assurer des moyens d'existence que d'amasser des connaissances scientifiques, constitue désormais une réserve de semi-intellectuels diplômés, toujours inquiets et facilement séduits par les idées outrancières.

Mais l'encombrement des Universités par une jeunesse trop nombreuse et mal préparée se produit dans des conditions économiques défavorables. C'est à des causes économiques qu'est dû l'accroissement en nombre d'une intelligenzia nivelée par le bas, et par répercussion, ce phénomène crée à la masse trop nombreuse des diplômés, des conditions d'existence difficiles, qui ne l'éloigneront assurément pas non plus des doctrines révolutionnaires.

La masse paysanne russe, dégoûtée des travaux agricoles par le régime de contrainte du servage, ne résista guère, une fois affranchie, à son désir d'échanger l'ancien labeur pénible contre un travail moins rebutant. Tout au moins cette tendance se propagea dans la génération montante; et de là, l'afflux de la jeunesse dans les villes. Ici la vie est difficile; les études en souffrent; il se forme parmi la jeunesse des écoles un noyau de déclassés et de révoltés, qu'exaspèrent encore davantage les rigueurs extrêmes du régime autocratique.

Ce groupe de jeunesse révolutionnaire s'accroît même des femmes, qui y occupent une place importante; car les mariages sont nombreux entre conjoints trop jeunes et sans ressources suffisantes. Pareille situation pousse les femmes à s'assurer des ressources par les mêmes moyens que leurs maris; de là, ruée des femmes vers les Universités; et comme leur préparation intellectuelle était plus insuffisante encore que celle des hommes, l'entrée des femmes dans les Universités contribua à accentuer l'abaissement du niveau des études. La transformation de l'union conjugale, due à la pression de facteurs économiques, est profonde et peut se caractériser comme suit : c'est maintenant l'association de deux êtres qui, au lieu de se compléter par leurs fonctions différentes, se dédoublent en s'imitant servilement. Rien ne subsiste donc de la conception traditionnelle du foyer familial, et l'éducation des enfants souffre de cette situation : les parents ne trouvant plus le temps de s'en occuper, cherchent à s'en décharger sur l'instituteur, et finalement, dans le régime bolchéviste, la maison, la famille et l'école forment un chaos, dans lequel sombreront sans doute et l'éducation et l'instruction.

Léon Tolstoï eut certes le sentiment du danger que recelait la désaffection du travail manuel chez le peuple russe; car en sacrifiant sa vie de luxe, pour conduire la charrue ou prendre l'âne, il avait voulu donner une grande leçon au paysan russe, que des siècles de servage avaient dégoûté du travail manuel; il entendait enseigner par son exemple, la beauté et la grandeur de tout travail libre, accepté spontanément. Mais en même temps qu'il s'efforçait d'inspirer à la masse paysanne un sentiment de respect pour tout travail manuel, Tolstoï, par sa tendance à une simplification à outrance des conditions de l'existence, inclinait vers une sorte d'anarchisme; et malheureusement cette dernière partie de son enseignement fut le mieux comprise de la masse populaire.

On s'attendrait peut-être à ce que l'Eglise russe eut opposé une

digue puissante aux doctrines révolutionnaires. Pourtant il n'en fut rien ; car avec l'effondrement de l'ancien régime, le clergé perdit son ancienne influence, qui avait été considérable, mais étroitement liée aux destinées du régime politique.

Depuis que Pierre-le-Grand avait supprimé le patriarcat de Moscou, remplacé par le Saint-Synode, réunion d'évêques présidée par un fonctionnaire laïc, le procureur général, le clergé était devenu un instrument de la politique gouvernementale : partout les évêques étaient proclamés les appuis les plus sûrs de la puissance publique. D'autre part, il ne faut pas oublier que, à côté des grands couvents d'où sortaient les évêques, il y avait la masse du clergé séculier, qui vivait dans une condition misérable. Les popes de villages, avec leurs familles nombreuses, fournissaient un contingent important à l'intelligenzia pauvre et révoltée ; car le bas clergé en contact avec le peuple, avait été gagné d'autant plus aisément aux doctrines révolutionnaires, qu'il se sentait peu disposé à défendre un gouvernement le laissant croupir dans la médiocrité.

A ceci s'ajoute que les conditions de la formation intellectuelle du clergé russe s'étaient modifiées profondément. Avant Alexandre II, le clergé recevait un enseignement portant exclusivement sur des objets religieux. Grâce aux méthodes surannées et au régime des corrections corporelles, les séminaires religieux baignaient dans une atmosphère insupportable d'ennui et de contrainte. Après l'affranchissement des serfs, ce système d'éducation religieuse fut bouleversé. Le programme d'enseignement des séminaires religieux fut sécularisé à ce point, que les études achevées dans ces établissements ouvraient l'accès des Universités. Ceci ne releva peut-être pas le niveau de l'enseignement supérieur, mais contribua assurément à accroître la masse des diplômés besogneux. Il ne faut pas oublier non plus que, pour la masse populaire russe, la religion était restée une religion de primitifs, attachée à des pratiques superstitieuses, un culte de démons qui commandaient aux forces de la nature. Aussi le bolchévisme n'eut aucune peine à faire croire à la masse des paysans russes, que les démons de la terre seraient avantageusement remplacés par les démons de la vapeur et de l'électricité, d'autant que ceux-ci finiraient peut-être par libérer le paysan de son labeur le plus pénible et le plus rebutant.

Il convient de préciser aussi le rôle de juifs, dans la propagation des idées révolutionnaires et dans la révolution russe elle-même.

Depuis Alexandre III, il y a une politique spécialement dirigée contre les juifs, que l'on dépouille systématiquement de tous droits politiques et qu'on réduit peu à peu à la condition d'étrangers affamés et tolérés seulement dans des résidences qui leur sont fixées. Ceci n'empêche pas pourtant de leur faire supporter des charges publiques, telles que le service militaire, bien entendu en qualité de simples soldats seulement. C'était là une politique de véritable persécution des juifs, politique irréfléchie et de pur sentiment que pra-

tiqua le comte Ignatiev. La politique de Stolypine était plus habile à l'égard de ce peuple étranger, puissant et nombreux (5 millions), que constituaient les juifs en Russie. Il entendait ignorer les juifs, comme les autres étrangers répandus sur le territoire. En conséquence ne leur reconnaissant aucun droit politique, il n'aurait pas exigé d'eux le service militaire. Cette politique eut été plus habile que la politique de persécution. Ils semble même que les juifs sentirent que les idées de Stolypine étaient plus dangereuses pour eux, que les rigueurs d'Ignatiev ; car ce n'est peut-être pas l'effet du hasard que le meurtrier de Stolypine fut un juif appartenant à la police secrète.

La maladresse d'une politique de persécution des juifs eut pour conséquence de faire de ceux-ci l'âme de l'opposition. Ils excellèrent notamment dans l'organisation de la presse d'opposition ; et par cette presse ils réussirent à propager les doctrines socialistes, avec une habileté remarquable et en dépit des rigueurs de la censure. Quand leurs journaux représentaient les communautés agraires comme reposant sur la base d'un communisme vraiment chrétien, ne semblaient-ils pas défendre l'idéal des panslavistes réactionnaires eux-mêmes ? Et quand ils prônaient le régime de liberté ou attaquaient le régime autocratique, ne leur suffisait-il pas, pour désarmer la censure, de tracer un tableau élogieux des libres institutions de la république française amie, ou d'attaquer sans ménagement l'autocratie et le militarisme allemands ?

Les dirigeants juifs, qui ont pris soin de développer leurs relations avec les éléments radicaux de l'étranger, se sont montrés plus aptes à propager des idées dissolvantes, qu'à prendre le commandement. Ainsi lors de la première révolution, ils ont été l'âme du parti constitutionnel-démocratique ou parti des cadets, mais tout en restant dans l'ombre et en se dissimulant derrière des intellectuels ou semi-intellectuels russes, gagnés à leurs idées. Détail caractéristique, qui confirme singulièrement cette psychologie juive : quand Stolypine prit le pouvoir, le premier parlement russe, quoiqu'entièrement sous l'influence juive, avait omis d'abroger les lois d'exception qui excluaient les juifs des droits politiques.

On se tromperait étrangement en attribuant l'influence juive en Russie, à la puissance financière des juifs ; car le juif russe se singularise par une absence assez surprenante d'habileté financière. Les principaux communistes juifs échappent, il faut le reconnaître, au reproche de s'être enrichis ; et leur préoccupation dominante, sinon exclusive, a été de développer et consolider la situation politique à l'établissement de laquelle ils avaient contribué largement.

Dans leur activité révolutionnaire, les juifs russes ont gravi fort naturellement tous les degrés de l'opposition, pour parvenir au bolchévisme, qui n'est pourtant pas une doctrine spécifiquement juive. Mais d'autre part le juif n'a pu recueillir, dans la tradition historique et la psychologie d'une race toujours opprimée, le don

du commandement. Aussi depuis le triomphe du bolchévisme, l'influence juive est en décroissance; au point que récemment on a vu surgir, dans la presse officieuse bolchéviste, des menaces qui rappellent singulièrement le temps de l'antisémitisme. C'est sur le terrain des relations internationales que l'influence juive a conservé le plus de poids : dans la III^e Internationale, l'autorité des juifs russes est considérable.

Bref si les juifs ont puissamment contribué à propager les doctrines révolutionnaires en Russie, on ne peut pourtant pas dire que la révolution bolchéviste fut le fait des juifs; car elle fut plutôt l'aboutissement d'une évolution essentiellement russe.

Ceux des intellectuels russes qui, aujourd'hui expulsés ou en fuite, forment des griefs contre la démoralisation du bolchévisme, n'oublient-ils pas trop qu'ils ont contribué eux-mêmes naguère à la propagation des doctrines radicales étrangères parmi la masse populaire russe? Ne peut-on ajouter que les émigrés russes seraient mal venus aussi à s'indigner des violences et des cruautés du bolchévisme? Car les principes de l'organisation soviétique reposent sur le même fond que les plans impérialistes des panslavistes; et ce serait une hypocrisie des nationalistes russes émigrés, de faire croire à la bourgeoisie occidentale, que les méthodes de boïards moscovites eussent été moins cruelles que celles des bolchévistes. G. C.

Chronique scientifique

LES NEO-REALISTES ANGLAIS ET LEUR PLUS RECENT COMMENTATEUR

Les ouvrages d'expression française consacrés au mouvement des idées à l'étranger, et singulièrement au courant philosophique contemporain en Angleterre, ne sont pas trop nombreux pour ne pas saluer avec reconnaissance les philosophes qui acceptent de distraire de leurs préoccupations, polémiques, doctrinales ou d'historien, un peu de temps pour faire le point parmi les manifestations abondantes de la pensée anglaise contemporaine.

Le dernier en date de ces ouvrages est consacré par un de nos compatriotes, le R. P. Kremer, C. SS. R., à *La Théorie de la Connaissance chez les Néo-Réalistes Anglais* (1). Il fait foi à sa manière de la vitalité et de la complexité de la production néo-réaliste au cours de ces quarante dernières années et vient s'ajouter comme un complément naturel à l'ouvrage précédent du même auteur consacré au mouvement philosophique d'Amérique (2). Au moment où s'avère une fois de plus par la création récente du *British Institute of Philosophical Studies*, l'intérêt croissant du public cultivé d'outre-Manche pour les problèmes d'ordre philosophique, il n'est pas sans intérêt de voir paraître en français quelques monographies rafraîchies aux sources les plus récentes, ou des études critiques destinées comme celle-ci à « orienter les philosophes qui voudraient s'informer de ce mouvement de pensée ». Les comptes-rendus de nos périodiques ne suffisent plus à cette tâche. Ils sont trop fragmentaires et trop épisodiques. Quant aux études d'ensemble, elles sont (quoiqu'on en dise) trop rares, ou bien, datant déjà, elles mettent l'accent sur des éléments que l'on juge, avec le recul dont nous bénéficions, de moins en moins décisifs pour la destinée de la philosophie anglaise contemporaine. Tel est *a priori* le mérite d'une tentative comme celle de notre distingué compatriote.

(1) « La théorie de la connaissance chez les néo-réalistes anglais ». Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique. Louvain-Paris, Vrin, 1928.

(2) *Le Néo-Réalisme américain*. Louvain-Paris, Alcan, 1920.

Si ce mérite ne souffre d'être contesté d'emblée, il n'en va cependant plus de même dès qu'il s'agit d'apprécier les méthodes de travail et d'exposition employées pour la composition de cette sorte d'ouvrages qui représentent un genre d'écrit philosophique à peu près aussi difficile à pratiquer que la biographie romancée en littérature. Car, comment demeurer insuffisamment objectif et impartial, comment préjuger de la valeur durable de tel ou tel élément ou de telle théorie dans tel système, lorsque, décidé de se faire l'historien des courants philosophiques contemporains, on est sans cesse spontanément enclin à participer en polémiste à un débat où il y va de la destinée même de la philosophie? Ici l'action entraîne l'historien comme l'imagination romanesque sollicite le biographe littéraire. Et si l'on a d'autre part la bonne fortune d'être en possession d'une doctrine traditionnelle dont on estime qu'elle ne doit faire l'objet que d'achèvements de détail ou d'une simple adaptation moderne, les difficultés s'accroissent encore. Comment ne pas être prédisposé à ne détacher amoureusement de la production philosophique de ses contemporains que ce qui de près ou de loin restaure ou ébauche un retour à une tradition doctrinale mise, en vertu de circonstances particulières — notamment de traditions religieuses — à l'abri et hors de toute discussion?

Aussi de toutes les attitudes préalables en abordant ce genre de travaux, celle du traditionaliste exige-t-elle le plus de vertus inhumaines. A tout instant, même s'il se flatte de faire purement œuvre d'historien, il risque de se laisser inconsciemment entraîner par des visées polémiques. N'est-il pas juste d'ailleurs que l'on paie toujours sa force par quelque faiblesse correspondante? Il n'est pas de traditionaliste en face de la vie moderne qui ne ressemble plus ou moins à ce rédacteur en chef d'une feuille d'information célèbre s'inspirant dans sa politique de cet esprit. Frappé d'une infirmité précoce, il s'est enfermé dans un système clos d'idées toutes faites, mais vivantes et actuelles pour lui, au nom de quoi il condamne, pontifie, décrète et excommunie sans s'apercevoir exactement des transformations profondes de son temps. Que lui importe! S'il envisage les choses sous l'angle historique, le présent n'est déjà que de l'après, l'actuel étant logé quelque part dans le « passé » relativement à nous qui ne possédons pas sa foi ni son pouvoir vivifiant. Du moins dans la manière dont le traditionaliste déforme involontairement l'objet sur lequel il prétend nous informer, peut-on se consoler de pouvoir y faire assez promptement le départ de ce que lui dicte son attitude traditionaliste. Ce qui est une faveur précieuse dont nous prive le plus souvent un critique sans système. Car pour ce qui est du penseur créateur, au fond (et c'est bien flatteur pour le traditio-

naliste) toute attitude critique ne figure à l'ordinaire chez lui que l'aspect négatif, et combien instructif, de son effort original, et il rejoint par là l'attitude du polémiste traditionaliste sur bien des points. Mais on est toujours prêt au besoin à lui pardonner ses injustices pour toutes les compensations éventuelles en approfondissement philosophique que nous valent ses réflexions et son activité constructrice. Qui voudrait par exemple tenir rigueur aux nouveaux réalistes de leur ingratitude manifeste à l'égard de la génération idéaliste qui les précédait ou qu'ils combattaient et condamnaient parfois expressément sans rendre en fait justice à tout ce qu'ils lui devaient? On se défend au contraire plus vivement des inexactitudes du traditionaliste comme si l'on passait bien des choses aux enfants terribles, et comme si l'on se sentait moins porté à l'indulgence pour un être réfractaire à ce que nous déclarons un « progrès ». Mais si nous sommes véritablement tolérants, nous accorderons qu'il n'y a peut-être pas d'échappatoire à l'injustice en toute matière. Nous nous apercevrons que nous ne consentons à passer outre qu'au regard de la grandeur que nous paraît avoir *actuellement* la fin poursuivie par chacun. Et c'est peut-être pourquoi tradition, évolution ou révolution ne sont que des étiquettes pour désigner superficiellement nos valeurs actuelles les plus précieuses en vue des fins les plus nobles.

C'est un fait hors de conteste que depuis la naissance, le développement et le succès du nouveau réalisme dans les pays anglo-saxons, la plupart des représentants les plus autorisés de la tradition thomiste l'ont considéré avec une curiosité extrêmement bienveillante. Ils se félicitent de ce renouveau, tout en continuant souvent d'observer avec circonspection les développements de ce courant d'idées. Car malgré ses réactions originelles à la tradition idéaliste il ne risque pas moins d'en avoir conservé les traces et de les manifester aussi inopinément que surgit le réalisme contemporain lui-même. Leurs plus enthousiastes déclarations supposent cette restriction mentale. Après avoir déclaré que : « Il se fait de nos jours quelque chose tout à fait important », un des tenants du néo-thomisme, M. J. Maritain, fait aussitôt court et se contente d'ajouter non sans ambiguïté préconçue : « la réintégration de la philosophie de l'objectivité intellectuelle dans la civilisation occidentale : voilà un phénomène tout à fait nouveau. » D'autres commentateurs, comme le R. P. Kremer, d'accord en cela, croyons-nous, avec certains représentants autorisés du néo-thomiste à l'Institut Supérieur de Louvain, n'entendent pas se borner à d'aussi tièdes encouragements. Ils examinent avec soin l'attitude particulière des penseurs les plus réputés du mouvement anglais, et tout en conservant un sens critique parfait, ils ne se gênent pas d'indiquer abondamment quelles retouches rendraient

plus dirimantes les critiques réalistes de l'idéalisme et plus décisives les thèses doctrinales des réalistes (*op. cit.*, p. 140-199). On ne peut en manifestant plus de sympathie éclairée entreprendre une conversion de plus grand style. Avec une bonne dose de fantaisie caricaturale, on imaginerait MM. Samuel Alexander, Bertrand Russell et John Laird, auteurs d'un nouvel *Appel à la raison et aux bons sentiments du peuple anglais touchant les doctrines de l'Église catholique* venant négocier à Malines les préliminaires du rapprochement romain.

Nous ne désirons pas toutefois que le lecteur, curieux d'obtenir des renseignements sur la philosophie anglaise contemporaine, préjuge, sur la foi d'une boutade exagérée, du caractère exclusivement polémique du dernier ouvrage du R. P. Kremer. Il en va tout autrement et ce serait méconnaître les qualités de clarté de cet ouvrage, et la réelle sympathie qui anime un effort consciencieux pour dominer une matière encore brute, mal prospectée et d'une topographie difficile à dresser.

L'ouvrage débute par un chapitre très succinct brochant sur grands traits les aspects successifs du nouveau réalisme en marge du pragmatisme schillerien et de la tradition idéaliste des Green, des Bradley et des Bosanquet. On y trouve plutôt une sorte de répertoire des personnages de premier plan et des figurants, le tout accompagné d'un mot sur la qualité du rôle qu'il convient de leur assigner. Si l'on veut : *Dramatis personæ*.

Voici qu'aussitôt le sujet se restreint (*op. cit.*, p. 19). Ne vous effrayez pas. On jouera la pièce. On la jouera, que l'on nous passe l'expression, dans une édition en quelque sorte expurgée. Nous entendons par là que les qualités dont nous parlions plus haut s'accroissent encore, mais, avouons-le, en partie au détriment de la matière à traiter.

Le jury académique avait mis au concours le « problème critique » chez les réalistes anglais contemporains. Peut-être que pour satisfaire aux volontés de ce jury, le R. P. Kremer a accepté de soumettre le mouvement de pensée capricieux et abondant auquel il avait à faire à un thème directeur imposé, à un problème délimité. Le bénéfice en clarté et en simplicité qui en résulte ira de pair avec un sacrifice inévitable de l'unité vivante et complexe de chaque penseur envisagé.

Tout en se promettant de « respecter l'individualité et la physionomie propre de chaque auteur », leur commentateur ne les évoquera que pour leur faire donner réponse (réponse arbitrairement mutilée dont on dirait chez tout autre commentateur qu'elle est fragmentée à dessein pour en énerver toute la portée véritable),

à un problème singulier, le « problème critique ». De ce problème et des termes dans lesquels il se pose, le commentateur ne consent à ne nous donner aucune définition préalable. Le titre et le contenu de l'ouvrage laissent assez présumer qu'il s'agit de problèmes inhérents à la théorie de la connaissance. Mais un problème philosophique n'est jamais qu'un débat engagé par un philosophe au nom d'un principe déterminé, à l'occasion du domaine exhaustif ou non auquel il s'étend. Le problème n'est donc relatif qu'au principe, en dernière analyse. Et il va de soi que tel « problème » peut ne plus être qu'un pseudo-problème aux yeux d'un philosophe qui se croit le droit de s'appuyer sur un principe d'une valeur et d'une nature déterminée, auprès duquel les problèmes anciens perdent leur sens. Or, comme ce « problème critique » n'est pas, que nous sachions, spécifiquement réaliste, nous sommes en droit, sans être trop sévères, d'estimer assez fâcheux ce manque de précaution : ou bien il s'agit d'un problème traditionnel, venant à point nommé se poser dans la suite des démarches d'un système traditionnel donné et, par suite, difficile à transplanter comme une exigence intrinsèque à n'importe quel système ; ou bien il s'agit d'un nouveau problème posé par le réalisme, problème dont à la vérité nous ne soupçonnons pas très clairement la nature, si nous nous bornions à le connaître à travers le seul exposé de notre commentateur.

On nous objectera que l'ouvrage dans son ensemble laisse amplement deviner qu'il s'agit d'une étude des attitudes variées des nouveaux réalistes en face du problème de la nature, sinon des limites, de la connaissance ? Mais de quel « problème de la connaissance » s'agit-il ? Du problème aristotélicien ? thomiste ? kantien ? Evidemment, non. Le terme « critique » ferait songer à ce dernier. Et il faut savoir que le vocabulaire philosophique thomiste fait de prudentes mais tardives acquisitions de certains termes techniques qui ont fait fortune. Cependant il suffit de se rappeler l'empirisme de la plupart des réalistes pour s'assurer que le problème « critique » ne peut avoir qu'un sens très particulier et une parenté le plus souvent lointaine avec les préoccupations véritables de chacun de ces penseurs. Il en résulte qu'il y a, malgré l'intérêt ininterrompu et l'exactitude fragmentaire de l'exposé du R. P. Kremer un malentendu initial, semble-t-il, qui consiste à soumettre les philosophes néo-réalistes (les plus autorisés du moins), à une question suffisamment choisie, et imparfaitement bien définie, sans préjuger suffisamment peut-être de son ordre naturel parmi d'autres problèmes, autant que l'auteur s'efforce d'éclairer la nature des termes particuliers qui la constituent — comme si c'était une question naturelle et inévitable.

La conséquence de cette méthode de travail sera que, malgré des réussites partielles heureuses, certains penseurs en sortiront quelque peu défigurés : 1° on leur imputera par la suite de s'inquiéter mollement ou avec une inconstance scandaleuse d'un problème qu'ils n'estiment peut-être que secondaire; 2° en retenant de leurs efforts ceux qui de près ou de loin touchent à cette question arbitrairement choisie, on composera une sorte de mosaïque faite de pièces rapportées qui ne restituera jamais qu'une image appauvrie de leur pensée.

Nous n'en voulons pour preuve d'abord que les textes suffisamment abondants de l'un de ces penseurs (1). M. S. Alexander ne tarit pas de nous inviter à renverser la hiérarchie consacrée des problèmes philosophiques qui veut que tous les problèmes soient subordonnés à l'attitude adoptée dans la théorie de la connaissance. Le problème Critique (au sens technique et très précis qu'il a chez Kant cette fois) se justifie chez Kant. Mais dès lors que l'on cesse d'attribuer à l'esprit humain un privilège d'ordre formel et un primat dans l'échelle des valeurs, nous sommes transportés dans une sorte de « démocratie de choses ». Le problème de la connaissance se subordonne à partir de ce moment à une vision du monde purement empirique et conforme à l'intégrité cohérente de notre expérience. Aussi le problème de la connaissance n'apparaît-il aux yeux d'Alexander que comme un problème secondaire se posant dans les termes mêmes de sa métaphysique. Attribuant, à l'instar de la méthode scientifique, à deux hypothèses théoriques déterminées la capacité de justifier la réalité, la connaissance n'est qu'une conséquence dans l'ordre systématique de ses deux hypothèses initiales. Dans une matrice commune, infinie et continue, obéissant à des lois régulatrices de tout devenir, uniformes et constantes, s'élabore une hiérarchie qualitative discontinue d'êtres dont les rapports éventuels fournissent tout le contenu — existence et activité — d'une hiérarchie discontinue corrélative de connaissances. Il est évident que si l'on soumet préalablement une œuvre systématique aussi conséquente et aussi rigoureuse à des prises de vue qui ne tiennent plus compte de l'économie du système et n'indiquent que trop brièvement les principes pour qu'on les estime à leur valeur, le problème de la connaissance auquel on demande au philosophe de répondre devient une conception sèche, pauvre et plus caduque qu'elle ne l'est déjà en réalité (*op. cit.*, pp. 80 et suiv.).

Ajoutons s'il est besoin une autre preuve du peu de légitimité de la méthode adoptée par notre commentateur. Qu'est-ce que le « problème critique » pour un Bertrand Russell? On serait bien embar-

(1) Cfr. S. ALEXANDER. « Space, Time and Deity ». Introduction, *passim*. Vol. I.

rasse de répondre à une telle question. C'est à peu près, toutes proportions gardées, comme si on eut posé notre problème des minorités nationales à un empereur romain, ou si l'on préfère, comme si l'on demandait la nature et les limites du pouvoir absolu du chef d'Etat à M. Doumergue. Par contre, un tout autre problème, spécifiquement russellien, d'inspiration inégalement réaliste, à savoir celui des rapports entre les entités fondamentales de la géométrie physique et les données immédiates sensibles, subit au profit de questions secondaires, une éclipse assez désagréable à supporter par ceux qui se souviennent de certains chapitres si nourris, si clairs, de « La Méthode scientifique en Philosophie » ou de « L'Analyse de la Matière ». S'il est hors de discussion que l'œuvre de Russell est une entreprise en vue d'introduire les méthodes logiques dans la formulation et la solution de problèmes nouveaux, il importe alors, semble-t-il, à son commentateur de nous exposer davantage comment, parti d'une technique renouvelée, généralisatrice des mathématiques pures, M. B. Russell s'est efforcé d'en étendre la portée au monde empirique actuel, c'est-à-dire au monde sensible et au monde physique. Nous sacrifions allègrement les paradoxes et les boutades que M. Russell aventure au cours de quelques causeries de vulgarisation sur la liberté, l'erreur, ou le mal, mais nous ne voudrions pas ignorer dans le détail comment il s'est attaché à poser et résoudre un problème tout à fait original, avant que nous le discutions en toute liberté (1).

Au surplus cela nous éviterait de nous induire dans une opinion quelque peu contestable comme celle-ci : « Quant à la logique mathématique, n'est-il pas symptomatique que M. Russell ne l'emploie jamais dans ses ouvrages proprement philosophiques?... » (*Op. cit.*, p. 149.) Nous ne connaissons aucun de ses ouvrages postérieurs à la publication des *Principia* où il ne soit fait plus ou moins usage des résultats de cette méthode logico-mathématique. Evidemment, si l'on ne tient pas compte du fait que ces publications ne reproduisent le plus souvent que des conférences de vulgarisation et si l'on estime insuffisant à cet égard l'usage que M. Russell fait des résultats de cette méthode au cours des chapitres contenus dans les deux ouvrages « proprement philosophiques » cités plus haut, nous regretterons sincèrement que notre commentateur n'ait pas eu la fantaisie de s'y attarder davantage. Sans se laisser aller à morceler parfois certains penseurs (les plus autorisés du moins) sous le prétexte de leur poser le « problème critique », problème souvent

(1) Sur cette originalité, il importerait d'ailleurs de nous fixer, en faisant le départ de ce qui revient à Frege, à Whitehead dans l'œuvre de Russell, sans négliger J. Nicod et M. L. Wittgenstein.

extrinsèque, ou bien dérivé au point de vue de leurs préoccupations centrales (quitte à les trouver mal centrées), on eut volontiers souhaité de voir nos philosophes plus souvent au naturel, mais non point invités à se montrer en public comme de grands dadaïstes incapables d'accomplir les performances classiques au trapèze de la scolastique.

N'empêche que ces préférences de méthode mises à part, l'exposé analytique (*op. cit.*, ch. II à VII) du R. P. Kremer constitue, après la battue de M. J. Wahl (1), l'entreprise d'envergure la plus méritoire que nous connaissions à ce jour. Et chacun lui saura gré d'avoir entre autres dégagé la contribution de G.-E. Moore et celle moins essentielle de M. John Laird au réalisme nouveau. Si la question des influences réciproques, notamment celle de Moore sur B. Russell (sur lesquels circule un bon mot fort connu, lancé dans les milieux de Cambridge, et dont on aimerait de vérifier l'exactitude), si cette question n'est pas tout à fait mise au point, et par suite beaucoup moins encore celle des rapports des réalistes avec la pensée anglaise en général, on ne s'en affligera pas en songeant à l'abondance d'informations de détail que nous vaut par là même l'ouvrage du R. P. Kremer.

La méthode de travail de notre commentateur une fois admise, on ne se fera pas faute cependant de lui signaler une lacune singulière dans son exposé analytique : nous pensons au rôle un peu fantomatique qu'y joue un penseur d'une haute valeur, réaliste avéré, et dont on eut aimé de mesurer la part effective qu'il eut dans sa collaboration immédiate ou lointaine avec B. Russell. Ce philosophe n'est autre que M. N. A. Whitehead. Nous avons ici même rendu compte d'un de ses essais de métaphysique (2). Le rôle de ce philosophe n'est pas moindre que celui de Russell ou d'Alexander, et s'il est devenu moins efficace en Angleterre depuis son départ pour Harvard, on peut néanmoins se demander avec raison s'il n'est pas sur le point de devenir décisif pour la pensée anglo-saxonne d'outre-Atlantique.

Au demeurant, si cette lacune est volontaire et si la partie analytique de l'ouvrage (quoique fragmentaire) est un instrument précieux d'information pour le philosophe, le R. P. Kremer prend sa revanche et se donne libre carrière dans la seconde partie (*op. cit.*, ch. VIII à XI). C'est à certains égards la partie la plus vive et la mieux venue, pourvu que l'on n'ait pas trop le souci de savoir ce

(1) « Les philosophies pluralistes d'Angleterre et d'Amérique ». Paris, Alcan, 1920.

(2) « Une nouvelle phase du néo-réalisme anglo-saxon ». *Revue de l'Université de Bruxelles*, 33^me année, p. 188 (cfr. le 3^e fascicule en préparation des *Archives de la Société Belge de Philosophie*).

que sont rigoureusement en dehors de leur attitude dans le problème de la connaissance les néo-réalistes anglais qui servent de prétexte à la critique systématique du R. P. Kremer.

Au sujet de cette partie, nous lui objecterons seulement que c'est mettre sur le même plan tous les néo-réalistes que de leur attribuer une méthode exclusivement analytique. Rien n'est plus certain que l'importance de cette méthode à leurs yeux. Elle provient d'une part de l'influence générale sur les esprits des méthodes scientifiques expérimentales et d'observation. Elle provient par ailleurs, en outrant ce rôle, de la réaction contre les prétentions synthétistes, excessives et maladroites, de l'idéalisme régnant en Angleterre aux environs du dernier quart du XIX^e siècle. Mais faisant la part des choses, il importe de rectifier les affirmations de certains réalistes touchant la méthode analytique en s'en tenant objectivement au mouvement spontané de leur pensée. Il convient de montrer comment ceux qui ont été le plus directement touchés par d'autres courants d'opinion — Alexander et Whitehead, par exemple, influencés par la tradition idéaliste et par la production littéraire et artistique d'inspiration romantique — comment ces penseurs se sont dégagés de la méthode analytique, bref, ont surmonté l'empirisme en quelque sorte congénital des Anglo-Saxons. Ces considérations permettraient de concevoir le mouvement néo-réaliste comme un paysage un peu plus vivant, ayant des zones plus accentuées, plus différenciées que ne le laisse parfois soupçonner leur récent commentateur.

Tel quel, cet ouvrage est bien fait pour attirer l'attention des philosophes et du public cultivé sur des théories philosophiques le plus souvent imparfaitement connues, et il appelle à sa suite une série de monographies plus synthétiques des principaux représentants du mouvement néo-réaliste. Peut-être ces études plus poussées dissiperont-elles quelques-unes des espérances que la tradition thomiste fonde sur ce mouvement philosophique et ce dernier apparaîtra-t-il comme un épisode achevant sans rupture de continuité la pensée anglaise du XIX^e siècle. C'est le sentiment que partagent d'ailleurs ses principaux chefs de file qui n'ont aucune animosité contre la tradition idéaliste, mais s'en sont séparés au nom du même idéal de vérité qui les animait tous, leur émules autant qu'eux-mêmes. Car il ne s'agit pas pour eux de donner tort ou raison à Saint Thomas ou à Platon ou à Hegel; ils n'en veulent retenir qu'une perpétuelle leçon de modestie et un encouragement à une probité intellectuelle incessante dans leurs propos. Ce n'est peut-être pas la sagesse même, mais c'en est sûrement le commencement.

Philippe DEVAUX,
Associé C. R. B.

CONSCIENCE ET AFFECTIVITE

Contribution psychologique à l'Esthétique (suite) (1)

On a généralement conçu la tonalité affective de la sensation comme susceptible de degrés positifs et négatifs passant par un zéro qui représenterait l'absence de tonalité affective. Cela nous paraît difficile à admettre. Le zéro du thermomètre n'est pas l'absence de température. Certes, nous accordons à Titchener, par exemple (2) qu'une majorité de sensations se présentent à nous dans une indifférence affective au moins apparente. Mais cela signifie seulement que nous ne formulons pas de jugement de valeur à leur sujet. Nous n'en sommes pas moins affectés par elles, même si l'affection est trop faible pour que nous puissions la qualifier de plaisante ou de déplaisante.

La sensation de vert, par exemple, m'apparaîtra toujours comme plus « vive », comme douée de plus de « chaleur » (j'emprunte le mot à Hamelin) que le concept abstrait de vert. Autant dire qu'elle m'apparaît comme *mienne*. Certes, je sais que ce vert est hors de moi. Il est mien pourtant ; il a ce privilège, à mes yeux, de m'appartenir.

Nous nous trouvons à la campagne. On me dit : « Voici un coq ». Or, j'ai déjà vu ce coq, je puis parfaitement me l'imaginer ; il ne m'intéresse d'ailleurs pas ; et de plus, je n'ai aucune raison de mettre en doute la sincérité de celui qui m'affirme que le coq est là. Pourtant, je tourne les yeux un instant ; le miracle se réalise : le coq est « mien » ; il est immédiatement enveloppé d'un « halo affectif » (Ch. Blondel) qui, l'instant d'avant, ne l'environnait pas ; c'était alors le coq de mon interlocuteur ; c'est maintenant mon coq. De même qu'il y a *les amis* et qu'il y a *mes amis* (3), il y a *des sensations* et *mes sensations*. Celles-ci sont formulables en des jugements d'intériorité ou d'extériorité ; de toute façon, elles sont « miennes ».

(1) Voir *Revue de l'Université*, octobre-novembre 1928 : Travaux récents sur la Psychologie du plaisir. (Contribution à l'Esthétique.)

(2) Manuel, p. 238 (traduction française), 1922.

(3) DUMAS. Traité II, p. 524. Je n'emprunte à Blondel que le premier terme de la comparaison. Le Dr Blondel s'occupe plutôt dans la page citée des objets acquis par l'individu.

C'est peut-être le lieu de rappeler comment Goblot (1) (à la suite de son maître V. Egger) ramène à trois types toutes les propositions possibles de la psychologie, à savoir :

Ce phénomène présent et mien est présent, mais n'est pas mien (extériorité).

Ce phénomène présent et mien n'est pas présent, mais il est mien (antériorité).

Ce phénomène présent et mien est à la fois présent et mien (intériorité) (2).

Ce « présent et mien » trois fois répété est synonyme de conscient, synonyme aussi d'affectif. Le jugement par lequel on affirme l'intériorité, l'extériorité ou l'antériorité est, lui, un acte de l'esprit, et intellectuel, je n'en disconviens pas; il est possible que cet acte soit inconscient, (Binet); dans ce cas, il échappe à la psychologie (3) qui peut le constater, décrire les moments qui le précèdent ou le suivent, mais non l'analyser et l'expliquer.

Nous identifierons donc hardiment le conscient à l'affectif, en admettant d'avance toutes les conséquences de cette identification. Nous admettons que « ce phénomène mien » qui fournit son sujet logique au jugement à venir ne pose expressément lui, ni sujet ni phénomène. Nous le prenons, tout simplement, comme un fait. Ce n'est pas un « je pense » explicite, qui accompagnerait toute la vie de l'esprit : c'est un « je sens » implicite, mais réel, proposition principale d'une phrase infinitive dont la subordonnée est « que ce phénomène est en moi ou hors de moi ». Or, nous ne croyons pas qu'il soit possible d'imaginer le rapport de l'infinitive à la principale autrement que comme affectif; car si l'on veut y voir un acte de la pensée, deux hypothèses se présentent : ou cet acte est conscient et alors, l'affectif n'est que reculé d'un degré (je sens que je sens que, etc.), ou il est inconscient et n'appartient plus à la partie connaissable du psychique. Mais qu'est-ce que l'affection?

Un mode du sujet, un état passif, cela va de soi. Mais que pouvons nous dire de ce mode du sujet, de cet état passif du moi, encore informulé? Qu'il existe? Mais rien n'est présent à la conscience qui n'ait d'attribut!

(1) *Système des sciences*. Paris, 1922.

(2) Le sujet des trois propositions donne leur nature psychologique. Dans le premier type, c'est lui qui indique qu'il s'agit de psychologie et non de physique. Le point de vue de Goblot exclut l'« inconscient » du psychique sinon de la psychologie, car inconscient n'est pas présent (il est déduit), il n'est pas mien (par définition). Les tendances sont, par là même, exclues du psychique.

(3) Cf. HUSSERL. *Logische Untersuchungen*, — et toute la littérature qui en dérive.

La réponse nous paraît évidente : l'affection est ce qui, pour nous, se meut entre l'agrément et le désagrément (1). Nous estimons donc que toute sensation possède une qualité affective, si tenue soit-elle. A défaut de quoi, non intégrée dans une conscience réelle, elle serait un concept (2).

Mais, si le ton affectif est une propriété de la sensation au même titre que l'intensité, par exemple, « on devrait pouvoir en trouver dans l'appareil nerveux affecté à la sensation, une substance anatomique, ou, tout au moins, indiquer, dans cet appareil, un phénomène physiologique qui lui corresponde ». Or, nous dit Bourdon, qui traite la question dans le traité de Dumas (I, 388), « rien de tel n'est possible ».

C'est ce qui nous semble, au moins, contestable. La chirurgie de guerre a décelé la présence, dans le système nerveux, de mécanismes remplissant, par suite de la destruction ou de l'isolement des centres, des fonctions extrêmement primitives, (3) assimilables aux manifestations les plus rudimentaires de l'irritabilité. Les corps opto-striés, le système ganglionnaire et les glandes endocrines dont l'histologie et la physiologie montrent la parenté foncière, sont les organes d'une sensibilité profonde, normalement enfouie sous l'amas des perceptions imposées par la vie de relation. L'embryologie eût suffi à prouver l'autonomie ancienne de ce système : son fonctionnement pleinement cohérent et efficace, en cas de carence des activités supérieures, vient en donner de nouvelles preuves. C'est qu'en effet, à cette sensibilité inférieure s'attache une réactivité

(1) Nous admettons avec Wundt que les tonalités d'agrément et de désagrément peuvent s'associer avec les « dimensions affectives » de tension et d'excitation, de relâchement de dépression (*Grundriss der Psych. et Grundzüge der phys. Psych.* II, 1902) sans le suivre, bien entendu, dans toute son argumentation. Les procédés expérimentaux de Wundt, limités à l'examen du pouls et de la respiration ne sont plus suffisants. De même ceux de Féré.

(2) C'est bien là le point de vue des logiciens qui font de la psychologie (cf. *Russel Analysis of Mind*). Ou bien encore, si comme Parodi on veut voir dans le jugement synthétique l'essence même de la conscience, c'est guidé inconsciemment, par le souci de retrouver au plus profond du psychisme quelque chose de même forme et de même aspect que les « actes » *logiques*.

(3) C'est du diencéphale et du télencéphale, dit Head, que relèvent, en tout ou en partie, outre certains automatismes, les fonctions glandulaires, l'expression des émotions, la fonction tonique, la régulation du système sympathique, notamment les inhibitions qui normalement nous protègent, contre l'envahissement des plaisirs et douleurs organiques. (*Brain*, XII-XXI-XXIV-XXIV, cité par Blondel, art. cité). L'étude des blessés de guerre, atteints dans les régions thalamiques, a confirmé les vues antérieures. Voir aussi L. R. MULLER: *Die Lebensnerven*, Berlin 1929; et GREVING: *Aufbau und Leistungen des Zwischenhirns* (*Med. Klin.*, 1925).

immédiate, de caractère également spécial. Il est aisé de se convaincre qu'il est indispensable de connaître l'une et l'autre, si l'on veut trouver un fondement psychologique aux activités dont le Beau est le signe.

Fondements physiologiques de l'Agrément et du Désagrément.

Déjà, avant la guerre, Trotter et Davies, s'étant sectionnés sept troncs nerveux en différentes parties de leur corps, remarquèrent, au cours de la régénération, une série de sensations entièrement nouvelles et différentes de toutes les impressions antérieures, sensations pourtant étrangement intenses et nettes.

« Quiconque ne les a pas éprouvées lui-même ne peut apprécier l'intensité avec laquelle elles sont ressenties par le sujet », et l'observateur est dérouté par l'importance que celui-ci leur accorde (1).

Head, (2) qui a également expérimenté sur lui-même, a éprouvé la même hyperesthésie, mais il signale en plus que les sensations pénibles de contact ou de froid, les sensations agréables de chaud, d'une intensité tout à fait anormale, ne sont nullement localisées et s'irradient immédiatement à toute une région. C'est seulement après plusieurs mois que réapparaît la sensibilité normale, localisée, spécifiant les points de contact.

Le docteur Wallon, dans un important ouvrage, au titre modestement trompeur (3), a donné une excellente systématisation des recherches de Head. Il faut distinguer une sensibilité protopathique des tissus, des organes et des fonctions, (4) et une sensibilité épicrotique, « à travers laquelle il nous semble discerner les qualités, identifier les réalités du monde extérieur » (p. 297).

... « Il est difficile de trancher si la première est par nature désagréable ou indifférente, antérieure au plaisir ou à la douleur. Elle est plutôt indéfinissable, ambiguë et sujette sous une impression légère à virer de l'une à l'autre. Mais les influences prédominantes qu'elle subit sont d'ordre général, dispositions physiologiques, ou état moral. *Ayant toujours* une nuance affective, elle

(1) TROTTER et DAVIES (cités par Head). Exp. studies in the innervation of the skin. 1913. PIÉRON, Comment peut se concevoir la sensation de douleur (*Rev. gén. des Sc.*, 1923).

(2) La libération fonctionnelle. *Journ. de Psych.*, 1923, p. 508.

(3) L'Enfant Turbulent. Alcan, 1925.

(4) Blondel fait justement remarquer que les manifestations protopathiques ont été longtemps bloquées sous le vocable parfaitement vain de cœnesthésie. *Revue Philosophique*, t. LIII, p. 455.

exaspère chez les blessés les souffrances qu'elle produit, *et où l'an-gosse se mêle toujours* (1). Leur localisation reste imprécise, elles apparaissent comme volumineuses, expansives ou irradiantes, se propagent par empiètements confus ou bien, éveillant à distance et parfois dans la région symétrique d'autres foyers de sensibilité, des synesthésies qui paraissent répondre à la répartition diffuse des voies et des ganglions sympathiques. Elle a ses zones d'élection qui ne correspondent pas à celles de la sensibilité discriminative » (p. 50).

Les travaux de Head ont trouvé de trop nombreuses confirmations pendant la guerre. Le caractère tout particulièrement affectif allant rapidement à l'émotion, aux sentiments les plus pénibles, à l'angoisse extrême, des traumatismes intéressant la sensibilité protopathique, ont été fréquents et ont déterminé des suicides dont les médecins militaires ne comprenaient pas toujours la cause. Ce caractère, non pas algique, mais affectif, s'observe d'ailleurs dans la vie courante; c'est ainsi que des douleurs différentes, ont, si l'on peut dire, une « charge » affective (de nature protopathique) variable : une brûlure, par exemple, nous affecte plus qu'une piqûre. C'est que l'innervation amyélinique intéresse plus les points de chaud que les points de douleur.

Que le thalamus soit bien le centre de cette affectivité d'origine végétative, qui n'est ni douleur, ni plaisir, mais agrément ou désagrément, c'est ce que Head a démontré à suffisance (2). Bien qu'on doive s'attendre à ce que chez des blessés, l'observation des états pénibles soit plus aisée et plus fréquente que celle des euphories, l'hypersensibilité prothédonique se rencontre aussi. Un blessé dont la partie gauche de la couche optique a été atteinte, plongeant la main gauche dans un bain tiède, enregistre correctement une sensation de chaud. La main droite, au contraire, réagit par un excès de bien-aise susceptible de produire le spasme extensif et intensif, « naissant, s'étalant, s'éteignant sur place », qui caractérise les réflexes sympathiques.

La fonction posturale. — La réactivité affective primale et son insertion dans le psychique supérieur.

La sensibilité protopathique a en effet son réflexe propre, sa réactivité particulière; le spasme local en extension en est, chez l'homme, l'aspect le plus typique. « Il est caractérisé par des mou-

(1) C'est moi qui souligne.

(2) On trouvera dans DUMAS, *La douleur et le plaisir* (Rev. phil., mars-avril 1929), un résumé de ces recherches et une bibliographie.

vements divers, surtout par des mouvements de flexion (dont la nature ni l'étendue ne semblent varier avec le siège de l'excitation) « (1).

Head et Riddoch lui ont donné le nom de *réaction diffuse*. Une réaction de cette forme constitue pour les animaux inférieurs une excellente façon de se protéger contre les agents de destruction. Elle est encore très nette, à l'état normal, chez les vertébrés inférieurs dont les noyaux subcorticaux sont la partie essentielle du cerveau.

Chez l'enfant (2) ou l'idiot, elle subsiste tant que les voies corticales ne sont pas myélinisées et reparait chez l'homme quand les connections entre l'ancien et le nouveau cerveau sont rompues ou lorsque des excitations imprévues ou excessives (et des discordances chronaxiques) viennent déborder les voies ordinaires, paralyser les inhibitions corticales, et, par la suppression de ce barrage, donner un regain d'activité aux centres sous-jacents (rires et pleurs spasmodiques de Bechterew, par exemple).

On voit que le réflexe sub-cortical et sympathique se distingue du réflexe cortical ou médullaire de la même façon que la sensibilité protopathique s'oppose à la sensibilité épicrotique : c'est comme le « sentir » se distingue du « connaître », que la réponse diffuse et inutile s'oppose à la réplique exactement localisée et proportionnée à sa cause. Ces deux modes de réaction étaient déjà impliqués dans les recherches de Sherrington (3), Ramsay Hunt (4) et Pieron (5) sur le tonus musculaire. S'appuyant sur la distinction fonctionnelle des muscles lisses et des muscles striés, ces auteurs ont défini deux types de contraction : la contraction tonique, lente, et la contraction clonique (ou phasique), rapide et précise. Les

(1) CRUCHET (cité par Vermeulen, *La Psych. de l'Enfant et de l'Adolescent*. Bruxelles, 1926) : « Chez le nouveau-né la vue réagit à la lumière, mais ne voit pas ; l'ouïe réagit au son, mais n'entend pas ; le goût et l'odorat réagissent aux substances gustatives et aux odeurs, mais ne goûte ni ne sent ; le toucher enfin réagit en présence d'objets qu'on place sous la main, mais n'a pas la sensation subjective du tact. La myélinisation des voies sensitives du cerveau ne commence à se produire que vers le huitième mois de la gestation ; ce n'est que huit mois après la naissance que la myéline gagne les pyramides et il faut attendre l'âge de trois ans pour que la myélinisation du système soit complète ».

(2) RIVERS : *L'instinct et l'Inconscient (Instinct and the unconscious)*, 1926, p. 39.

(3) *The Integrative action of the nervous system.*

(4) *The static and kinetic system of mobility. Arch. of Neurology and Psychiatry*, IV, 4, 1920.

(5) *La Pensée et le Cerveau*. Paris, 1926. Il faudrait aussi citer Gaskell et bien d'autres.

muscles striés se sont révélés d'ailleurs susceptibles des deux contractions, par suite de leur double innervation, médullaire et ganglionnaire. C'est aux fibres amyéliniques, au sarcoplasme, que correspondent les séries d'*attitudes*, de « postures » qui soutiennent, équilibrent, affermissent l'activité cinétique (mouvements volontaires ou réflexes adaptés).

Ainsi, la contraction tonique, qui appartient au système nerveux profond amyélinique, entre en contact et en liaison continue par le fait de son existence dans les muscles striés, avec le système nerveux myélinique (médullaire ou cortical), c'est-à-dire à l'activité idéomotrice. La *fonction posturale* forme pont entre le psychisme supérieur et le psychisme ancien, comme aussi entre le mouvement et la pensée (Wallon). C'est par son intermédiaire, que l'affectivité primaire donne son ton affectif à la sensation et la rend *sienne* (c'est-à-dire « psychique ») avant même que le sujet ait fait l'observation expresse de cette propriété.

C'est par la fonction posturale aussi, que l'affectivité primaire se rallie à l'affectivité secondaire, laquelle ne peut d'ailleurs, *in concreto*, être réellement isolée de l'intelligence. Avec mille réticences, d'ailleurs pleines d'humour, Titchener reconnaissait, en 1896 (1) qu'il ne pouvait concevoir de différence de *nature* entre le « plaisir » d'un bon dîner et les *plaisirs* les plus élevés. Dumas, en 1923, ne croit pas nécessaire de tant se prémunir contre cette opinion « scandaleuse » : C'est le même « agrément », dont la fonction posturale assure la sublimation, qu'on éprouve, diversement nuancé et intensifié, dans les deux cas et, c'est par l'intermédiaire de la fonction posturale qu'un vestige de la vieille sensibilité protopathique accompagne, sous forme de tonalité d'agrément ou de désagrément, toutes les sensations, sans doute *tous les faits de conscience*, tous les phénomènes présents et miens. Nous admettons donc sans réserve ces conclusions de Wallon (2) : « Les manifestations toniques ou posturales ont une sorte d'ambivalence fonctionnelle, étant en relation avec le mouvement d'une part, et avec le psychisme de l'autre ». « *En effet, pas de contraction physique, pas de déplacement cinétique, qui ne s'accompagne à chaque instant d'une variation tonique et ne soit soutenu par une suite d'attitudes correspondantes* », et « *pas davantage, chez le sujet normal, d'état affectif ou d'acte mental qui n'ait sa répercussion dans le domaine postural* » (p. 188).

(1) TITCHENER. *Outline of Psychology*.

(2) *L'Enfant Turbulent*.

Comme le remarque Blondel (1) « il n'y a pas là l'affirmation ni d'un parallélisme ni d'un causalisme. Devant le problème des rapports de la vie mentale et de la vie organique, Wallon n'a ni étonnement ni précipitation métaphysique. Il faut se garder de construire la psychologie en fonction de la physiologie ou la physiologie en fonction de la psychologie ».

L'expérience démontre que les recherches de l'histologie et de la psychologie ne tendent nullement à la découverte de termes communs : elles s'attaquent à deux ordres différents de condition ou d'effets, n'ayant de commun que leur point d'application au réel (2).

Mais la question du *ton affectif* de la sensation est, pour nous, primordiale. Si, en effet, il n'est pas, comme le dit Bourdon, un simple épiphénomène par surcroît, intermittent, accidentel et nullement lié à la nature de la sensation, (3) si aucun mécanisme physiologique ne lui répond, toute notre thèse se trouve infirmée; de même, s'il fallait admettre avec Cellerier (4) qu'il n'est qu'un plaisir secondaire par association. Car, non seulement, nous nous basons sur l'existence de la tonalité affective de la sensation, mais nous croyons l'affectation première par rapport à la sensation représentative, à l'image. Cette priorité de l'affectif, présumée d'abord par analyse réflexive, nous l'avons retrouvée dans l'antériorité de la sensibilité protopathique dépendant du système extra-pyramidal et ganglionnaire. Elle se vérifie encore dans l'irritabilité purement affective, incapable de discrimination, des organismes inférieurs et même de certains vertébrés, voire des nouveaux-nés humains et de

(1) Art. cit. *Rev. Phil.* S. LIII. 456. Blondel attire l'attention sur l'utile mise au point que fait Wallon des vues de Ribot et de Maudsley sur les rapports du mouvement et de la pensée; superposer par voie synthétique les actes psychiques aux « automatismes », comme les automatismes aux réflexes, c'est arriver à la fameuse formule « tout état de conscience a sa traduction motrice », à quoi s'oppose la formule de Ribot: « Ce qui se dépense en mouvement ne se dépense pas en conscience et inversement ». De fait, l'observation révèle l'indépendance réciproque de l'appareil de projection idéo-moteur et du système mental. Si, malgré leur évidence, la détermination des rapports de l'activité mentale et de l'activité motrice a ainsi, jusqu'à ce jour, déconcerté la recherche et acculé à tant de contradictions c'est qu'on omettait entre la conscience et l'action cinétique, l'intermédiaire qui les raccorde, cette activité posturale dont la considération, au contraire, apporte la solution du problème ».

(2) BLONDEL: art. cit., p. 454.

(3) Aristote a vu plus clair, pour qui l'« acte » est toujours couronné de plaisir.

(4) Voir mon article précédent, in *Revue de l'Université*, oct.-nov. 1928.

certaines maladies mentales, des idiots en particulier (1). Il n'y a là d'ailleurs rien de mystérieux, ni d'étonnant, si l'on pense qu'il s'agit d'êtres neuro-végétatifs ou presque, comme les tout petits enfants (2).

Le nouveau-né réagit très peu à la douleur, beaucoup moins qu'aux excitations cutanées qui déterminent, soit des réflexes, soit de grosses invasions affectives. C'est, nous le savons maintenant, le désagrément (d'origine protopathique) qui provoque chez lui les émotions. On sait leur caractère aberrant, excessif, provenant de ce que « l'action inhibitrice du cerveau, nulle à la naissance » et longtemps très faible, laisse les réactions sous la dépendance exclusive des régions sous-corticales (zones opto-striées et surtout thalamus) (3). Pas de sensations localisées, seule la présence de virements affectifs est indéniable :

« Dès les premiers instants de la vie, l'enfant marque l'impression désagréable par des cris, des mouvements de tout le corps, des contractions des muscles et du visage, de la rougeur de la face. Puis, ces premiers moments d'émoi passés, si on le couvre chaudement et le laisse tranquille, il reste immobile, la face inexpressive, les yeux fixés, dans un état sans doute agréable (4). Ces mouvements émotionnels sont lents et comme engourdis et leur caractère de contraction tonique n'est pas douteux en dépit de la rapidité des acquisitions dans le système de relation. (La physiologie et l'embryologie confirment complètement ces vues.) Esclave d'une hyperémotivité dont rien n'arrête les débordements, le tout jeune enfant a une vie émotive beaucoup plus développée que le

(1) L'âge mental des idiots est très voisin de celui des tout jeunes enfants. Cet âge mental varie entre les limites qui sont la vie purement végétative et l'imbécillité. Tandis que le tout petit bébé se développe d'heure en heure, l'idiot est « fixé » ...pour le plus grand profit de l'observateur.

(2) Au moment de la naissance, c'est à peine s'il y a trace de myélinisation dans les voies sensitives du cerveau. Le nouveau-né, dit Virchow, est un être spinal-bulbo-médullaire, corrige Vermeulen — dont les mouvements, mis à part les mouvements autochtones, instinctifs ou de décharges, ont tous les caractères de la contraction tonique. VERMEULEN, *op. cit.*, pp. 48 à 63.

(3) VERMEULEN, *op. cit.*, pp. 72-73.

(4) VERMEULEN, *op. cit.*, pp. 73-74. Il est à remarquer toutefois, qu'il n'y a aucune mimique du plaisir. Si l'on admet avec Pradines que, seuls l'acte sexuel et la nutrition sont de vrais besoins susceptibles de déterminer des plaisirs positifs, on admettra que le nouveau-né a peu d'occasion d'exprimer cette émotion par une mimique, le moment où il boit n'étant guère propice à l'expression de la satisfaction ou du plaisir...!

C'est donc dans le sens de la conscience, purement affective d'abord, imagée ensuite, que se font les premiers progrès mentaux de l'enfant. L'idiot en reste là, s'arrange comme il peut de cette conscience, de ces images sans réponses. Comme l'enfant, c'est un *désarmé* dont les maigres réflexes biologiques sont, sans cesse, compromis par les désordres émotionnels. Pourtant, c'est à cette période d'inaptitude et de misère que l'enfant doit ce qui le mettra plus tard au-dessus de ces admirables petites machines que sont les jeunes oiseaux, par exemple. Les automatismes complexes et précis de ces derniers, il ne les atteindra que plus tard, jamais peut-être. Mais il aura la *conscience*, les images, tout ce matériel d'« affects » qui fait d'une tricoteuse mieux qu'une machine à tricoter. Du minéral conscient, la vie psychique tirera le clair métal des instruments de la pensée : perceptions, schémas, idées. La vie neuro-végétative et seulement consciente n'est que l'âge de la pierre de l'esprit, mais pour fondre du métal encore faut-il qu'on ait du minéral.

Chez l'enfant normal, la vie de relation rejette bien vite dans l'ombre toute la gamme des affections et des images inutiles. La pensée et l'action orientées (combien peu elles apparaissent différentes au psychologie étudiant la pensée!) (1) ne laissent guère à la contemplation subjective le loisir d'exister. Et pourtant, il faut le répéter, elle existe et sous sa forme imagée et sous sa forme principalement affective. Laissons de côté les sentiments proprement dits : nul n'a jamais prétendu que la vie de relation *supprimait* la vie sentimentale. Nous voudrions montrer que, si subsidiaire soit le rôle des images dans la pensée, l'affectivité primaire que nous avons déterminée par la considération de ses pôles, l'agrément et le désagrément, ne cesse d'imprégner et d'affermir la vie mentale de l'homme.

Chez l'adulte, la fonction posturale assure l'insertion du protopathique dans le psychisme supérieur ; indispensable à la vie de relation, à la vie affective secondaire, à la pensée, elle reste intimement unie à l'affectivité primaire. Pas de fait de conscience sans tonalité affective.

(1) C'est ainsi que les « images » dont s'occupent les théoriciens de Würzburg, ne sont pas tant en général des faits de conscience affective (selon le sens proposé par nous) que des schémas d'images, des symboles. C'est que l'école de Würzburg est dominée par une préoccupation d'ordre philosophique, comme l'a si bien montré Spaer : assurer la supériorité et la « pureté » de la pensée dans la connaissance (*La Pensée concrète ; Essai sur le Symbolisme intellectuel*. Paris, 1926, pp. 71 à 89).

jeune animal : la supériorité de ce dernier, dans la plupart des cas, est trop évidente pour qu'il faille y insister » (1).

La destinée à quoi semble vouée une activité protopathique incontrôlée, c'est donc l'émotion (au sens précis de désordre émotionnel), qui inaugure le sentiment.

La conscience est affective en son fond, mais l'affectivité n'est pas encore la conscience représentative (2). Ce que nous tentons d'éclairer, c'est pour reprendre cette expression, la principale : « je sens » dont dépend l'infinitive, la « lexis », qui spécifie l'agrément ou le désagrément, *reconnaît* la sensation pour extérieure ou intérieure. Dans ce but, le mieux sans doute est de montrer par quelle réalité concrète la conscience représentative peut se rattacher aux formes inférieures dont il s'agit (3).

Voyons comment l'étude d'idiots d'âge mental de plus en plus développé, permet de retracer l'évolution qui va de cette affectivité incontrôlée, aux formes inférieures certes, mais incontestables de la conscience représentative.

L'idiot, dont la vie mentale, nous l'avons vu, s'arrête longtemps à l'affectivité d'orientation émotionnelle et aux réactions qu'elle comporte, finit par accorder quelque intérêt à ses états affectifs primaires et à ses « postures », ses réflexes toniques; nous touchons ainsi une première étape dans la marche vers la conscience : la *représentation affective*, ou premier stade de l'image. L'idiot se sent complaisamment hurler ou pleurer, il répète indéfiniment une attitude de peur, comme pour « mieux éprouver une sensation correspondante ». Il y a dans l'émotion une « sorte de narcissisme ». « L'expression est ainsi à la fois l'émotion et sa représentation. L'idiot gardant dans sa mémoire la représentation de l'émotion, suscite l'émotion par l'expression : hurler ou pleurer. C'est ainsi qu'apparaît le minimum de discrimination qu'il faut, pour que l'instant vécu, au lieu d'être simple, exclusif, absolu, comporte des termes par lesquels il puisse être virtuellement opposable à d'autres et à lui-même ».

(1) La fonction cinétique, à laquelle répondent les myofibrilles, les fibres à myéline et, au sommet, les centres cérébro-spinaux, apparaît parfois dans un état voisin de la perfection.

(2) N'est-il pas tout naturel, alors, que, pendant longtemps encore, l'agrément ou le désagrément provoqués par une excitation, importent plus que la discrimination et même la localisation de celle-ci.

(3) Le Dr WALLON, dans un remarquable article « Mouvement et Psychisme » du *Journal de Psychologie*, 1923, pp. 967-68, a montré avec une vigoureuse clarté, les différentes étapes de cette ascension. Nous ne faisons que résumer cette étude, également signalée par Blondel dans l'article cité.

Notre ascension de l'affectivité primaire à la conscience, nous conduit à préciser les termes de *sensations* ou *images*, et d'*émotions*, dont l'usage en esthétique est courant.

A. — Les Images.

Nous appelons « images » les « spectacles » (1) donnés par nos sens ou le souvenir (et l'intellect passif, si l'on veut), à la conscience. Du schème à l'image, il n'y a qu'une différence de degré dans l'exactitude de la reproduction : entendons qu'ils sont les extrêmes opposés. L'image est ce qu'un phénomène donne à une conscience « spectaculaire », le schème est ce qu'il donne à une conscience qui, soumise à l'action, *sert*. Le « stream of consciousness » est ordinairement composé de schèmes s'organisant en vue de quelque fin pratique et l'image y est rare (2). Le terme « image » comprend donc les « sensations pures », toutes les « données immédiates » représentatives, les souvenirs (éprouvés, non utilisés). Remarque importante : *on ne peut l'affirmer que dans un jugement d'intériorité*, même si elle est la représentation d'un être extérieur. Mon chat s'approche de moi : ce phénomène présent et mien, est présent et n'est pas mien. Du moins formulerais-je ainsi ce jugement si j'en avais le temps, alors que je suis requis par mille autres soucis et que « mon - chat - s'approchant » n'est qu'un schème à déclancher la réaction-caresse. Mais que béatement inactif et insouciant, l'arrivée de mon chat ne détermine en moi que le spectacle d'une progression feutrée, gracieuse, et absolue, que de ce concret mouvement, les yeux verts et flancs doux, les oreilles menues, pointues, un visage naïf et faux soient la matière non discernée : c'est pure image éprouvée, et les termes ci-dessus (3) ne peuvent caractériser que le sujet d'un jugement d'intériorité. Là est la différence entre le schéma et l'image; la *limite* de l'un, c'est l'objectivité; de l'autre, la subjectivité profonde (4).

Je me défends, bien entendu, de m'occuper de l'exactitude de l'image par rapport au « Réel ». L'image n'est immédiate d'ailleurs

(1) Le mot « image » et toutes les métaphores qui s'y rapportent, sont visuels. Il faut rétablir leur valeur pour les autres de nos sens.

(2) Pour le savant, la science est une pratique: il « combine » exactement comme le commerçant, le mécanicien, l'artiste (dans la « cuisine » technique de son art) ou le Monsieur qui va prendre le tram.

(3) Je les aurais voulu plus évocateurs: il eut fallu être poète. Je prie qu'on m'excuse pour leur maladresse.

(4) En l'exprimant on l'objective. Mais il faut d'abord qu'on l'aie sentie.

que psychologiquement. Toute une activité corporelle lui est nécessaire pour se réaliser, (1) et cette activité corporelle a ses racines ou, si l'on veut, son explication, dans les fonctionnements organiques; une analyse plus poussée encore, ferait apercevoir que les processus physiologiques sont l'aspect grossier de phénomènes chimiques (toutes les réactions endocrines par exemple) ou physiques (les équilibres, les transmissions de rythmes).

On est étonné de voir M. l'abbé Jousse (2) dénier avec Moutier (3) toute existence à l'image représentative en raison des adaptations « rythmiques » c'est-à-dire corporelles, physiologiques ou physiques, qui la « précèdent ». On comprend que des biologistes, à la façon de Le Dantec tombent dans cette confusion : ils ne sont pas philosophes. Mais alors que le brillant élève de l'abbé Rousselet s'est montré assez philosophe pour nous prévenir dans son introduction qu'il évitera toute métaphysique, on comprend mal qu'il y tombe sans s'en apercevoir (4). Il est à peine besoin de dire que

(1) Il faudra répéter encore mille et mille fois que cette activité n'est pas cause de l'image.

(2) Etudes de psychologie. *Arch. de Philos.*, 1925, p. 23.

(3) L'Aphasie de Broca. Paris, 1908.

(4) Et c'est à un ontologisme matérialiste que M. l'Abbé Jousse emprunte les bases de sa psychologie; nous sommes très mal placé pour juger l'ouvrage de M. Jousse. Sa métaphysique est celle de Le Dantec ou de Bergson (M. Sageret a montré avec beaucoup d'esprit comment certains ont concilié les deux doctrines). Son exégèse a été violemment prise à partie par M. Loisy dans le *Journal de Psychologie*; (c'est d'ailleurs le seul point de vue dont il soit tenu compte dans ce bizarre article); la question proprement phonétique nous est étrangère. Quant aux pages où il s'agit de psychologie, elles sont généralement excellentes: les idées y sont neuves, hardies et justes. Il n'y manque que des preuves. Ces preuves eussent été physiologiques, mais M. Jousse a vu là des causes. Nous sommes d'ailleurs bien convaincu que M. Jousse n'est pas matérialiste et que la matière n'est pas pour lui la réalité ultime: il y a derrière elle l'Idée qui vient d'en haut. De plus, la documentation psycho-physiologique de M. Jousse est incomplète; il ne connaît que des travaux français (sauf quelques études de linguistique). Or, lorsqu'on veut mettre en lumière les attitudes et mouvements qui soutiennent la conscience et la pensée, on peut les entendre de trois façons:

1° attitudes corporelles qui sont posturales et, qu'ont étudiées surtout des Anglais et des Américains — ou des Français non cités par M. Jousse;

2° « sentiment » que ces attitudes corporelles s'ébauchent: C'est lui surtout que notre auteur considère. Mais il faut avouer que, depuis Binet, on n'a guère sur le « sentiment d'attitude » que des descriptions peu objectives;

3° attitudes de pensée (*bewusstseinslagen*, *sphärenbewusstsein*, etc.) étudiées par les Allemands.

« image » ne doit pas être pris ici dans son sens uniquement visuel et que les distinctions que l'on fait entre les différents types d'images visuelles (images consécutives, mentales, éidétiques) ne nous importent pas encore.

B. — Les Emotions.

Le terme d' « émotion », au sens large, s'étend à peu près à toute l'affectivité. Aussi l'intellectualiste le plus intransigeant pourra parler d' *émotion esthétique*.

Mais la psychologie donne aussi à « émotion » un sens restreint, assez précis, celui de « désordre émotionnel » caractérisé par un bouleversement organique. Il est bon de s'y tenir puisque le traité de Dumas, qui fait en ce moment autorité, l'entend ainsi (1). Il est malheureusement très gênant de trouver, dans le Traité de Dumas lui-même, un chapitre sur les « Sentiments esthétiques » qui n'a aucune commune mesure avec ce qui a été dit au chapitre des Etats affectifs. Ce ne sont qu'amphibologies, équivoques. Quand donc une Société de Psychologie ou d'Esthétique rendra-t-elle à la Science l'immense service d'élaborer un Vocabulaire comme fit la Société Française de Philosophie sous la direction de M. Lalande.

Nous nous référerons donc à Dumas (Etats affectifs) (2) pour la définition de l'émotion. L'émotion est un « saisissement » qui se traduit notamment par une chute brusque de l'attention, à quoi succèdent, soit une série de désordres mentaux ou même un véritable arrêt, soit une réadaptation dans laquelle une certaine électivité se manifeste, en rapport avec l'occasion du « choc » par où l'émotion se trouve spécifiée dans une des quatre émotions-sentiments : bonheur, tristesse, peur, colère (3).

(1) La liste des états affectifs me semble pouvoir être dressée comme suit — la douleur (et peut-être) le plaisir « physique » devant être écartés : ce sont des *sensations* — :

1° Les états d'agrément et de désagrément, tonalités générales; 2° Les émotions; 3° Les sentiments intellectuels ou complexes; 4° Les passions, enthousiasmes et extases. Les tendances sont des faits biologiques qui, ou bien se traduisent à la conscience sous forme des états précités, ou bien ne sont notés en termes psychologiques qu'à la manière de « *virtutes dormitivae* » exigées par l'hypothèse paralléliste.

(2) Nous ne résumons pas la discussion de Dumas dans le chapitre en question. Elle vise surtout les rapports des émotions et des instincts, celles-là étant considérées comme la réaction propre (Mac-Dougall, Ribot), par d'autres comme un « raté » (Larguier des Bancels) de ceux-ci. Je me range à l'opinion de Dumas qui préfère définir les émotions par leurs caractères que par leur cause. Pour la plupart des auteurs précités, la joie ou la tristesse ne sont pas des émotions (I, p. 474).

(3) Nous n'avons fait allusion ici qu'aux caractères *physiologiques* de l'émotion. La théorie de James, qui ne voit dans l'émotion que la *sensation de ses concomitants*

L'émotion est donc un phénomène qui évolue en deux temps : l'émotion-choc qui peut être très faible (lorsqu'on s'est longtemps préparé, par exemple) et l'émotion-sentiment. L'un et l'autre des deux « temps » peut-être passif ou actif (ou mixte). Pour parler de la *peur*, que nous avons eu l'occasion d'observer fréquemment et soigneusement sur nous même, il y a des « chocs » de peur passive, véritables « raptus » à quoi peu succéder un *sentiment* de peur également passive (la crainte) — tout de même qu'il y a l'explosion de peur avec déroute générale affective et intellectuelle où se mêlent des impulsions les plus contradictoires et une peur-sentiment avec décision de fuite. Il serait exact, à mon sens, de dire avec Wundt qu'il y a des peurs avec tension, excitation, dépression, relâchement, agrément et désagrément.

Jusqu'à quel point les émotions, telles qu'elles viennent d'être définies, peuvent-elles intéresser l'objet de notre étude?

Les quatre émotions caractéristiques sont-elles : 1° esthétiques par soi ; 2° esthétiques parce qu'exprimées ; 3° esthétiques parce que communiquées ; 4° Y a-t-il des phénomènes présentant tous les caractères de l'émotion et qui soient esthétiques? En ce dernier cas la liste classique : joie, tristesse, colère, peur, devrait être complétée par l'addition d'une émotion esthétique spécifique.

Nous ne croyons pas que cette dernière hypothèse doive être envisagée. Il faudrait, en effet, pour qu'elle eût quelque pertinence, qu'il existât des chocs par désadaptation que suivissent par voie de conséquence nécessaire des états esthétiques en rapport avec la nature et l'action du stimulus. Mais nous savons bien qu'un sentiment de beauté ne s'impose pas à nous, de la même manière que la crainte nous envahit après que la peur désordonnée a été suscitée par le danger, de la même manière que l'animosité succède à la colère causée par l'offense, etc.

Tous les auteurs qui en ont traité avec plus ou moins de précision, ont reconnu la complexité des sentiments de beauté. Des deux états psychologiques évoqués par le mot admiration, l'un seule-

psychologiques, me paraît difficilement soutenable. Ceux-ci sont beaucoup étudiés en ce moment, sous le vocable (très étendu) d'*expression* de l'émotion. Nous n'aurons garde (d'abord parce que ce n'est pas le lieu) de prendre position pour ou contre la théorie « périphérique » ou la « théorie centrale ». On a fini par appeler périphérique « tout ce qui n'est pas cortical » (Cannon, par exemple, et Sherrington). On finira bien par appeler périphérique tout ce qui n'est pas mental. Fidèle à notre propos, nous ne tiendrons compte des concomitants physiques des émotions que s'ils nous sont indispensables comme critère. Et ici, nous pouvons nous en passer.

ment est accessible à l'homme ; or, l'étonnement inclut déjà trop d'éléments intellectuels pour être rangé parmi les émotions simples. Ce sont donc les trois premiers points seulement qui doivent être envisagés :

1° Il est à peine besoin de dire que les désordres du « choc » ne sauraient rien avoir d'esthétique. Toutefois, une joie-choc, minime, légère, — celle que cause, par exemple, un rayon de soleil inattendu lorsque le temps est brumeux — ne pourrait-elle pas être considérée comme esthétique? Il suffit d'y regarder d'un peu près pour voir qu'il s'agit simplement d'une euphorie brusquée et que, seule la coutume où nous sommes d'associer la « beauté » à la « nature » a pu tromper certains esthéticiens (1). De plus, ce n'est pas le stade « saisissement » sur lequel porte la discussion. Simplement, le choc est souvent générateur d'états de plaisir moral (joie-sentiment) dont nous aurons à vérifier s'ils peuvent être dits esthétiques. Venons en donc aux émotions-sentiments et principalement à la joie. Il s'agit, en l'espèce, d'une « humeur » susceptible de degrés divers d'agrément, active ou passive (on danse de joie ou on en pleure doucement). Il ne servirait de rien de décrire un état de gaieté. Il suffit d'en créer un instant l'image subjective, pour qu'on s'aperçoive qu'il n'est, ni ne peut être de nature esthétique. Des œuvres d'art, des spectacles de la nature peuvent faire surgir en nous des sentiments de l'espèce dont il s'agit. Mais c'est l'œuvre qui est esthétique, ou la nature « contemplée ». Ce n'est pas la joie.

Lors donc qu'on nous dit que la musique est le sentiment objectif (Herder), l'« objectivité » est peut-être esthétique, ce qu'on objective ne l'est pas.

C'est la musique surtout qui est ici en cause. « La musique est », dit-on, « l'art d'exprimer des sentiments » ; c'est la « reproduction même des sentiments », c'est leur « communication ». Nous devons voir si, dans ces propositions, « sentiment » peut être remplacé par le terme plus précis d'« émotion-sentiment ».

La musique est, en effet, de tous les arts, le plus chargé d'affectivité. Si donc il arrivait que nous ne trouvions pas l'émotion dans la vie musicale et qu'il se puisse concevoir une musique qui n'exprimât ou ne communiquât ni la joie, ni la tristesse, ni la peur, ni la colère, nous aurions sans doute fait un pas en avant. Nous ne pou-

(1) Cf. le bol de lait de Guyau ; l'exemple du rayon de soleil est d'ailleurs développé dans les « Vers d'un Philosophe ». (Cf. J. LEFRANÇOIS, *Les Idées de Vérité et de Beauté dans l'Égypte ancienne* ; Rev. de l'Inst. de Soc., pp. 18 et 19, 1927.)

vons pas encore nous livrer ici à une psychologie des divers beaux-arts et de la musique en particulier, mais il nous semble qu'au sens restreint ou nous les concevons, les émotions-sentiments peuvent difficilement passer pour nécessaires à la musique (1). Nous ne songeons pas un minute à nier que la musique ne soit susceptible d'exprimer ou de communiquer des émotions-sentiments. La musique peut exprimer la joie ou la tristesse sans que personne ne s'y trompe (2). Pour l'expression de la peur ou de la colère, un petit commentaire n'est pas inutile : *rien* que le titre du morceau suffit le plus souvent. Mais supposé que l'émotion-sentiment soit exprimée ou même reproduite, il faut bien convenir que c'est l'œuvre, non le sentiment, qui est esthétique. Passons à la communication de l'émotion-sentiment qu'il ne faut pas confondre avec l'expression qui, d'ailleurs, souvent la détermine. Un sentiment, du fait qu'il est communiqué, surtout s'il l'est par une œuvre d'art, est-il esthétique? On l'a soutenu. Même dans la vie quotidienne, a-t-on dit, la communication d'un état éprouvé exige un truchement quelque peu esthétique. Soit, mais alors c'est le truchement, non l'état transmis. Et on montrerait la même chose à propos des beaux-arts.

Recourons à nouveau à un exemple musical. On distingue, sans trop de peine, l'expression de l'affection et sa transmission. Imaginons un homme qui sache ce qu'il en coûte d'être brave, de souffrir de la peur, de la misère, de la responsabilité et qui connaisse, si l'on peut dire, par un début d'expérience personnelle, la détresse de souffrir et de se voir mourir; imaginons que cet homme ait perdu un ami très cher dans les circonstances impliquant les conditions précitées. De cet homme, on peut dire qu'il sait tout ce qu'il y a à savoir sur la mort d'un héros. Or il ne paraît pas absolument certain que l'audition de la marche funèbre de la troisième symphonie lui *communiquera* ces sentiments dont il a pourtant pleine connaissance. Mais admettons que l'auditeur soit pleinement réceptif, il a donc au cœur la fièvre et profonde tristesse qui est le

(1) Sans préjudice d'un sentiment musical spécifique peut-être mais dont le caractère complexe et intellectuel ne saurait être mis en conteste.

(2) Ce qui n'implique pas que cette expression se retrouve dans toute œuvre musicale. L'exemple le plus probant que j'aie entendu citer est celui de l'air d'Orphée : « J'ai perdu mon Eurydice » où l'on peut remplacer « perdu » par « retrouvé » et « malheur » par « bonheur ». Il apert de ce chant, qu'Orphée joyeux, fait une émotion-sentiment du type passif (pour employer, non sans sauvagerie, le vocabulaire psychologique). Si l'on se rappelle que les trois dimensions affectives de Wundt sont la joie, la tension, l'excitation et leurs contraires, on sera peut-être induit à conclure que la musique exprime plutôt les « dimensions » du sentiment que le sentiment lui-même.

« message » (Landry) du morceau; il ne la contemple pas, il l'éprouve. Cette tristesse est-elle esthétique *parce que* communiquée? Non, elle était belle *avant* que d'être communiquée, ni plus ni moins; ce qui est esthétique, c'est l'« objet » musical créé par Beethoven d'une part; c'est, en outre, peut-être un état mental auquel seul accède celui qui a suivi « musicalement » le déroulement musical de l'œuvre... L'existence, la possibilité d'un tel état reste à démontrer, mais nous pouvons dire, déjà, qu'il n'est pas à classer parmi les émotions-sentiments. Les très braves gens qui ont eu la gorge serrée et les larmes aux yeux par l'effet du rythme lent et bien scandé du début, je ne nie pas qu'ils aient eu une émotion, je nie seulement qu'elle fut esthétique : les chevaux eux-mêmes se mettent au pas et hennissent de joie quand sonne la fanfare dansante des trompettes. Ce qui est vrai, c'est que le compositeur tâche parfois de communiquer des émotions (et surtout des formes émotives), à titre de *moyen* en vue de *fins* esthétiques; il « compose » ces sentiments, il les *ordonne* — et nous, nous les éprouvons *selon cet Ordre*. C'est l'Ordre qui est esthétique (1).

Jacques LEFRANÇO,

*Directeur du Service éducatif des Musées Royaux du Cinquantenaire.
Professeur de philosophie au Lycée français de Bruxelles.*

(1) Cf., J. LEFRANÇO, *L'Esthétique et la Sociologie* (Rev. de l'Inst. de Soc., 2^e partie, p. 342, avril-juin 1928).

ONDES ET ELECTRONS

Introduction.

Chacun sait combien les physiciens des siècles passés ont discuté la question de savoir si la lumière était un phénomène ondulatoire ou corpusculaire. Si la théorie ondulatoire de *Huyghens* l'emporta sur la théorie corpusculaire de *Newton* jusqu'à la fin du siècle dernier, on peut dire que depuis lors quelques hésitations surgirent à nouveau. L'interprétation de l'effet photo-électrique (émission d'électricité par les métaux éclairés) amena *Einstein* à introduire en physique, la notion de *quanta de lumière* ou *photons*, comme *Planck* avait été amené, par l'étude du rayonnement du corps noir, à introduire les quanta d'action et les quanta d'énergie. Cette notion de quanta ou grains d'énergie, bien faite pour remettre en vogue la conception de *Newton*, triompha grâce à ses succès dans la théorie atomique, mais apporta en même temps la consternation parmi les physiciens. On sent, en effet, combien contradictoires devaient paraître la notion d'ondes électromagnétiques, imposée par les expériences sur la réfraction, la diffraction et les interférences, et la notion de corpuscules (quanta, photons) incompatible avec les phénomènes d'interférences, mais seule capable de rendre compte du rayonnement du corps noir, de la structure de l'atome et des raies spectrales, d'autant plus que ces deux notions se montraient chacune fécondes dans l'étude de la lumière.

Les physiciens, à vrai dire, s'ils utilisaient ondes et quanta, restaient dans l'attente du miracle qui eût concilié les deux points de vue.

Le miracle est venu et c'est ce que nous nous proposons d'exposer ci-dessous.

Rappelons, au préalable, quelques notions indispensables.

Matière et énergie rayonnante.

Un corps quelconque est composé d'un certain nombre de corps dits simples — ou éléments — dont les parties ultimes sont les atomes. Un atome se compose d'un noyau constituant la partie principale de la masse de l'atome et d'électrons (particules d'électricité négative) gravitant autour du noyau à des distances de

l'ordre de plusieurs milliers de fois le rayon de ce noyau. Le noyau lui-même est formé d'électrons et de protons, le proton étant le noyau de l'atome d'hydrogène. L'atome d'hydrogène, le plus simple qui existe, est formé d'un proton autour duquel gravite un électron. Il semble bien que le proton soit une particule d'électricité positive.

Il importe d'observer que, dans la physique moderne, la masse et l'énergie sont deux grandeurs liées. Un phénomène auquel on peut attacher une certaine énergie (électron, photon, onde de T. S. F.) possède nécessairement une masse dont la valeur est égale à celle de l'énergie divisée par une constante universelle, et vice-versa.

La matière se manifeste à nous soit directement par l'énergie qu'elle possède, soit par sa masse qui est une manifestation indirecte de cette même énergie.

Observons qu'il ne faut pas confondre matière, masse et énergie. La masse et l'énergie sont des grandeurs physiques comme la force, la charge électrique, etc... que nous attachons aux phénomènes naturels. Nous appelons matière un ou plusieurs atomes, c'est-à-dire le phénomène qui se manifeste à nous lorsque des électrons et des protons forment un assemblage dynamique bien défini que l'on nomme atome.

On rencontre en physique diverses radiations que l'on peut classer en :

A. — *Radiations corpusculaires* (corpuscules en mouvement d'ensemble) :

- 1° Rayons cathodiques ;
- 2° Rayons β du radium ;
constitués par des électrons en mouvement ;
- 3° Rayons positifs (ou canaux) : faisceau d'atomes ionisés en mouvement ;
- 4° Rayons α du radium : noyaux d'atomes d'hélium ;
- 5° Rayons H : protons (provenant de la désintégration de la matière bombardée par les rayons α).

B. — *Radiations ou ondes électromagnétiques* (énergie électromagnétique se propageant par ondes).

Rappelons qu'un phénomène se propage par ondes si les grandeurs physiques qui le définissent sont telles que, étant donné une grandeur en un point à l'instant t ; on retrouvera cette grandeur à l'instant t' en se déplaçant dans une certaine direction d'une longueur proportionnelle à l'intervalle $t' - t$. La valeur d'une telle grandeur physique en un point oscille entre des limites définies un certain nombre de fois par seconde ; ce nombre s'appelle la *fréquence*.

Les ondes électromagnétiques sont produites par un champ électrique et un champ magnétique variables perpendiculaires, se propageant perpendiculairement à leur plan à la vitesse de 300,000 km./sec. (Cette vitesse est la même quelle que soit la fréquence de l'onde).

Suivant la valeur de la fréquence, les ondes électromagnétiques se manifestent à nous sous la forme :

- D'ondes radioélectriques (T. S. F.);
- D'ondes infra-rouges (rayonnement calorifique);
- De lumière;
- D'ondes ultra-violettes;
- De rayons X;
- De rayons γ des substances radio-actives;
- De rayons cosmiques ou rayons ultra- γ (Millikan).

On voit la distinction nette qui existe entre les deux grands groupes de radiations. Voyons à présent l'idée nouvelle que la mécanique ondulatoire a apportée.

Le point de vue de la mécanique ondulatoire.

Fille de la gravifique einsteinienne, la mécanique ondulatoire a, vers 1926, tiré de l'arsenal mathématique une solution aussi simple qu'inattendue, destinée à apporter à la physique l'harmonie qui lui manquait : *un corpuscule et une onde sont deux aspects différents d'un même phénomène.*

D'une manière plus précise : « L'idée de départ de la mécanique » ondulatoire est de considérer le point matériel des anciennes théories comme n'étant pas une entité isolée occupant un domaine » infime de l'espace, mais bien comme une singularité au sein d'un » phénomène périodique étendu occupant toute une partie de l'espace. » (Louis de Broglie.)

En particulier, dans la théorie de la lumière, l'onde classique apparaît comme une représentation d'un nuage de quanta en mouvement uniforme, et l'intensité mesure la densité des quanta de lumière.

La prédiction de la mécanique ondulatoire, sortie du monde de ces petits êtres merveilleux que l'on nomme les x et les y , n'ébranla le scepticisme de certains expérimentateurs réservés que le jour récent où différents travaux de laboratoire apportèrent une éclai-

tante confirmation aux conclusions des de Broglie et des Schrödinger.

Plus la masse d'un corpuscule est petite, moins les lois ordinaires de la mécanique s'y appliquent. La trajectoire du corpuscule se confond alors avec les rayons de l'onde dont la fréquence vaut

$$(1) \quad \nu = \frac{m_0 c^2}{h \sqrt{1 - \beta^2}}$$

où m_0 = masse du corpuscule pour un observateur qui se déplace avec lui;

c = vitesse de la lumière dans le vide (300,000 km./sec.);

h = constante de Planck ($6.55 \cdot 10^{-27}$ erg. sec.);

v = vitesse du corpuscule;

$\beta = \frac{v}{c}$ = rapport de la vitesse du corpuscule à la vitesse de la lumière dans le vide.

L'électron étant un corpuscule de masse très petite ($m_0 = 0,903 \cdot 10^{-27}$ grs), la formule (1) doit s'y appliquer et l'on doit pouvoir mettre en évidence sa nature ondulatoire. Il doit notamment être possible, avec un faisceau d'électrons, de produire des phénomènes de réfraction, de diffraction et d'interférence correspondant à des ondes de la fréquence ν , donnée par la formule (1). Ces vérifications expérimentales ont été faites et sont décrites dans le paragraphe suivant.

Observons que si l'électron peut se manifester à nous comme une onde fréquence ν , il ne faut pas en conclure que cette onde est nécessairement une des ondes électromagnétiques rappelées ci-dessus. La mécanique ondulatoire apprend seulement que tout corpuscule en mouvement peut être considéré comme une onde sans spécifier que cette onde est électromagnétique. Les phénomènes corpusculaires et les phénomènes ondulatoires sont, dans le fond, analogues, et un phénomène tel que les rayons X possède à la fois des propriétés caractéristiques d'un rayonnement ondulatoire — électromagnétique dans ce cas-ci — et des propriétés caractéristiques d'une radiation corpusculaire. Un exemple d'une propriété corpusculaire des rayons X est fourni par l'effet Compton : le spectromètre, appareil basé essentiellement sur des propriétés ondulatoires, révèle des variations de la fréquence des rayons X dues à des chocs entre rayons X et électrons agissant tous deux comme deux projectiles en collision.

Confirmations expérimentales.

Voici les principales recherches expérimentales récentes qui semblent pleinement confirmer les conclusions de la mécanique ondulatoire.

1° Recherches de G.-P. Thomson.

Un faisceau d'électrons rapides traverse une mince feuille métallique et tombe ensuite sur une plaque photographique. Au lieu d'obtenir une seule tache centrale dans l'axe du faisceau d'électrons, on trouve sur la plaque une image formée d'anneaux concentriques identique à l'image de diffraction que l'on obtient quand un rayonnement ondulatoire traverse le réseau cristallin que constitue la feuille métallique. De la mesure des dimensions des anneaux de diffraction, on peut déduire la fréquence du rayonnement qui les produit. Thomson trouve à 1 % près la fréquence donnée par la formule (1).

On peut s'assurer que les anneaux sont bien produits par une série de faisceaux d'électrons et non par un rayonnement qui naîtrait dans la feuille métallique sous l'action du bombardement d'électrons, en faisant agir un champ magnétique. Les électrons, seuls sensibles à l'action du champ, sont déviés et les anneaux sont déformés.

2° Recherches de Davisson et Germer

1° Un faisceau d'électrons tombe et se réfléchit sur la surface d'un cristal. Au lieu d'obéir à la loi mécanique de la réflexion, les électrons réfléchis sont groupés en un certain nombre de faisceaux distincts, analogues aux faisceaux de rayons X diffractés par les molécules du cristal. La répartition des faisceaux diffractés est en bon accord avec la formule (1);

2° En appliquant à des rayons cathodiques la méthode du cristal tournant utilisée ordinairement, pour la spectographie des rayons X, on obtient des résultats analogues, c'est-à-dire, que ces rayons cathodiques se comportent comme des ondes. La mesure de la fréquence s'accorde assez bien avec la formule (1); les écarts légers s'interprètent en imaginant que le cristal a un indice de réfraction > 1 .

3° Recherches de Rupp (1928)

1° Un faisceau d'électrons lents traverse un écran très mince (épaisseur de l'ordre de 10^{-6} cm) et produit des halos de diffraction correspondant à la fréquence ν de la formule (1);

2° On produit la diffraction des électrons par un réseau absolument identique à ceux qu'on utilise en optique pour produire les spectres de diffraction de la lumière. On obtient encore des spectres de diffraction allant jusqu'au troisième ordre et la fréquence déduite des mesures correspond à celle donnée par la formule (1).

Ces diverses expériences, et en particulier cette dernière, constituent la grande surprise de la physique contemporaine et apportent une éclatante confirmation à la nouvelle mécanique ondulatoire.

BIBLIOGRAPHIE

- L. DE BROGLIE. Thèse de doctorat. (Paris. Masson, 1924.)
— Ondes et Mouvements. (Paris. Gauthier-Villars, 1926.)
— La Mécanique ondulatoire. (*Mémorial des Sc. phys.*, fasc. 1. Paris, Gauthier-Villars, 1928.)
- M. DE BROGLIE. Les récentes confirmations expérimentales de la mécanique ondulatoire dans le cas du mouvement des électrons. (*Revue gén. des Sc.*, 1929, n° 3, p. 69.)
- E. SCHRÖDINGER. Série d'articles dans les *Annalen der Physik* de 1926.
- E. RUPP. *Zeitschrift für Physik*, 1928, 52 B, p. 8; 53 B. H. 7/8.
— *Phys. Zeitsch.*, 15 nov. 1928.
- SEISHI KIKUCHI. *Jap. Journ. Phys.*, 5, 83 (1928).

Georges HOMÈS,
Assistant à l'Université de Bruxelles.

L'ACTION CHIMIQUE DE LA DECHARGE ELECTRIQUE

On sait que la composition chimique d'un gaz peut être modifiée sous l'action de l'étincelle ou de l'arc, mais cette activité de la décharge électrique avait pendant longtemps été attribuée à l'élévation locale de la température qui accompagne ce phénomène.

Toutefois dans la synthèse de l'oxyde azotique à partir de l'oxygène et de l'azote atmosphérique sous l'action de l'arc électrique, on calcule que la concentration de l'oxyde recueilli correspond à un régime de température supérieur à celui des régions les plus chaudes de l'arc. L'effet thermique est donc insuffisant pour expliquer l'action chimique de la décharge électrique. De plus, les théories modernes de la matière, faisant de l'atome un assemblage de charges électriques, laisse à la décharge la possibilité de modifier directement les propriétés des atomes et des molécules sans exiger l'intervention d'autres formes d'énergie.

Mais, dans l'étincelle ou dans l'arc, aux effets électrochimiques se superposent des actions thermo et photochimiques qui masquent partiellement ces effets.

Les phénomènes se simplifient dans la décharge silencieuse et plus particulièrement dans la décharge électronique pure, telle que la réalise, par exemple, le courant thermoélectronique des valves à trois électrodes. En réglant le potentiel entre le filament et la grille, on peut communiquer à tous les grains d'électricité pure émis par le filament incandescent une vitesse parfaitement déterminée. L'observation de la variation du courant de plaque en fonction de la vitesse des électrons permettra de suivre l'effet du bombardement de ces électrons sur les molécules d'un gaz introduit dans la valve. Cette étude, combinée à l'analyse spectroscopique du rayonnement émis par les molécules bombardées et à l'analyse chimique des produits formés, a fourni des résultats extrêmement intéressants.

On a constaté ainsi, par ce procédé, qu'une molécule (matérielle) est capable de capter l'énergie cinétique d'un électron et de s'en servir pour accroître son énergie interne. Le phénomène est particulièrement net dans la vapeur de mercure. Celle-ci émet brusquement un

rayonnement ultra-violet de fréquence $1.182,6.10^9$ kilocycles (1), dès que le potentiel accélérateur atteint la valeur critique de 4,9 volts. Or l'énergie du « photon » de fréquence $1.182,6.10^9$ kilocycles — égale au produit $h \nu$ (2) — est précisément équivalente à l'énergie cinétique acquise par les électrons accélérés par un champ électrique de 4,9 volts. Comme l'émission de cette radiation caractéristique (la raie de « résonance » optique du mercure) traduit le retour de l'atome d'un état « excité » à l'état normal, on peut en déduire que l'*excitation des atomes de mercure a bien été provoquée aux dépens de l'énergie cinétique des électrons.*

Animé d'une vitesse plus considérable, l'électron peut communiquer, par « choc mou » (3), une perturbation encore plus profonde dans la molécule. Lorsque le potentiel accélérateur atteint 10,9 volts, les électrons provoquent brusquement l'« ionisation » de la vapeur de mercure, c'est-à-dire l'apparition, au sein de la masse gazeuse, de molécules électrisées. Ce phénomène se déclenche au moment précis où l'électron libre acquiert, sous forme d'énergie cinétique, une énergie suffisante pour expulser un électron de la molécule de mercure. Le résidu moléculaire de cette dislocation, possédant une charge positive égale à celle de l'électron expulsé, devient un ion positif. Quant à l'électron expulsé, il peut, en se combinant avec une autre molécule neutre, donner naissance à un ion négatif.

Ces différents ions peuvent, comme l'électron, acquérir dans le champ électrique une énergie cinétique suffisante pour provoquer par choc l'excitation ou l'ionisation de nouvelles molécules.

Sous l'action de nouveaux chocs, les ions eux-mêmes peuvent subir de nouvelles modifications : prendre de nouveaux états d'excitation, perdre ou gagner de nouveaux électrons et subir jusqu'à la dissociation et l'ionisation atomique.

Bref, la décharge électrique introduit dans le gaz des individus chimiques nouveaux. Certains de ces produits possèdent une activité chimique particulièrement prononcée. *En provoquant l'apparition de ces formes actives à des températures où elles ne se forment pas spontanément, la décharge électrique exerce indubitablement une action électrochimique sur les gaz qu'elle traverse.*

(1) Un cycle correspond à une fréquence vibratoire d'une oscillation par seconde.

(2) Cf. « Le mécanisme des réactions photochimiques ». *Revue de l'Université de Bruxelles*, 33^{me} année, 1927-28, pp. 518-523.

(3) Choc accompagné d'une perte de la « quantité de mouvement ».

Grâce au dispositif de la valve à trois électrodes on parvient à identifier, parmi les multiples aspects que peut revêtir un élément, les formes réellement actives intervenant efficacement dans une transformation chimique. Ainsi, dans la synthèse de l'ammoniaque à partir de l'hydrogène et de l'azote, on observe une recrudescence de l'activité chimique lorsque le potentiel accélérateur des électrons atteint les valeurs critiques correspondant à l'apparition dans la phase gazeuse de molécules d'azote ionisés, d'atomes d'azote ionisés, d'atomes neutres d'hydrogène et d'atomes d'hydrogène ionisés. Ces différents produits représentent les formes « actives » de l'azote et de l'hydrogène. C'est par cet état que doivent passer ces éléments pour pouvoir se combiner entre-eux sous forme d'ammoniaque.

Malgré sa puissance d'activation chimique, la décharge électrique n'est pas d'un usage courant dans la grande industrie. Sous le régime de décharge silencieuse le rendement électrochimique peut bien atteindre 25 %, mais le rendement horaire, sous ce régime, est beaucoup trop faible. Sous la forme d'étincelle ou d'arc l'activation devient trop brutale et s'accompagne d'une dissipation considérable de l'énergie électrique sous forme de chaleur et de rayonnement. Dans la synthèse des produits azotés, le procédé à l'arc, malgré ses nombreux perfectionnements, n'a pu résister à la concurrence de la synthèse thermique opérée sous forte pression.

L'effluve et la décharge sans électrodes offrent peut-être un moyen plus commode d'utiliser l'activation par chocs électroniques. Ces modes de décharge s'amorcent dans les gaz placés dans un champ électromagnétique de fréquence convenable. Grâce au mouvement vibratoire qu'acquiert sous le champ électromagnétique les particules électrisées, celles-ci n'ont pas le temps d'acquiescer une énergie cinétique suffisante pour détruire par choc les produits de réaction déjà formés, comme cela se produit notamment dans la décharge silencieuse, dans l'étincelle et dans l'arc. Il est évident que l'on peut encore diminuer cette action nuisible de la décharge en paralysant davantage le mouvement des molécules ionisées. Condition que l'on réalise, par exemple, en opérant la décharge à basse température, sous une pression, une tension et une fréquence convenable qui dépend du libre parcours moyen des électrons et du potentiel d'activation des molécules. Ainsi en opérant l'ozonisation à la température de l'air liquide, le rendement énergétique de l'effluve dans la transformation de l'oxygène en ozone peut être décuplé (1). Il est

(1) Le rendement énergétique peut atteindre 30 %.

probable qu'une étude plus poussée de l'influence des conditions électriques sur cette réaction, et notamment de la fréquence du champ électromagnétique, permettra d'élever davantage en rendement.

Au cours de ce bref exposé, nous avons, pour expliquer le mécanisme électrochimique de la décharge, fait appel aux notions d'atome et de molécules excitées ou ionisées, d'électron et de photons, notions qui permettent également d'interpréter quantitativement les particularités physiques des différents aspects de la décharge. Aussi l'étude de l'action chimique de la décharge électrique a-t-elle contribué à renforcer notre croyance en la « réalité » de ces grains de matière, d'électricité et de rayonnement, ou au moins, comme l'implique ces notions, en l'existence, à une échelle hypermicroscopique, d'un élément de discontinuité dans chacun de ces aspects de l'énergie.

André JULIARD,
Assistant à l'Université de Bruxelles.

Chronique Universitaire

UNE DOCTORESSE EN SORBONNE

M^{lle} Valérie Daniel, de Bruxelles, a subi récemment les épreuves pour le doctorat ès lettres, à la Faculté des Lettres de Paris. C'est la première femme belge qui affronte pareil jury. Elle n'a même été précédée dans cette voie que par un de ses coreligionnaires, né lui aussi à Bruxelles, et qui a revendiqué peu avant 1914 la qualité de Français : j'ai nommé M. Gustave Cohen, docteur des Universités de Bruxelles et de Liège, qui fit quatre années de « lectorat » à l'Université de Leipzig, enseigna aux universités d'Amsterdam et de Strasbourg et qui, aujourd'hui, est maître de conférences (langue et littérature françaises) à la Sorbonne en même temps que glorieux invalide de guerre.

M^{lle} Daniel est une ancienne élève des « Cours Supérieurs d'Education A de la Ville de Bruxelles (Scole Gatti de Gamond) ». Quatre années laborieuses passées à l'Université Libre lui ont permis d'acquérir une forte culture classique. Reçue docteur en philosophie et lettres, dans la section de philologie classique (1909), elle a suivi ensuite, à la Sorbonne et à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, plusieurs cours de grec ancien et moderne, s'est rendue en Grèce pour y saisir la langue de la place publique et des marchés, bien différentes de la *katharévoussa* ou langue épurée des journaux et des livres, rentre à l'Ecole Gatti comme maîtresse de français; puis, surprise à Ostende par la brusque arrivée des hordes allemandes, passe en Hollande et y enseigne pendant quatre ans. Elle prend le grade de « privat-docent » pour le grec moderne à l'Université d'Amsterdam et est aujourd'hui titulaire des cours de grec ancien au Lycée de jeune filles qu'a créé la Ville de Bruxelles au lendemain de la paix.

Cette carrière, où M^{lle} Daniel, sans appui ni encouragement officiels, a déployé une énergie et une persévérance qui ne se démentent point dans les cours de « néohellénique » qu'elle fait à la Société Belge d'Etudes néo-grecques, méritait, ce me semble, d'être signalée. Les succès de M^{lle} Daniel sont un exemple pour la jeunesse

studieuse et un encouragement aux heures d'inquiétude et de trouble que celle-ci peut être appelée à connaître.

La thèse de doctorat ès lettres signée par notre compatriote est une savante étude sur le texte *inédit*, qu'elle publie et accompagne d'une savoureuse traduction française, de la version néo-grecque d'une comédie de Carlo Goldoni, le plus grand auteur comique de l'Italie (1707-1793). Je parle plus longuement par ailleurs de ce bon travail.

Emile BOISACQ.

Les croyances égyptiennes, grecques et juives sur la vie d'outre-tombe ⁽¹⁾

PAR

ISIDORE LÉVY.

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

En me chargeant de l'enseignement de l'histoire des Religions, l'Université de Bruxelles me fait un honneur dont je sens tout le prix, mais qui ne va pas sans péril. La chaire qu'on me convie à occuper s'illustre d'un glorieux passé. Et c'est une lourde tâche que d'avoir à poursuivre l'œuvre inaugurée par le comte Goblet d'Alviella et continuée par Richard Kreglinger.

Ils ont disparu depuis trop peu de temps, leur souvenir reste trop vivant en vous pour que j'aie besoin de dire longuement ce qu'ils étaient. Goblet d'Alviella fut une des grandes figures de la génération qui conquit à la science des religions le droit de cité parmi les disciplines historiques et lui assura à côté des autres enseignements consacrés à l'histoire de la pensée humaine une place qui n'est plus contestée : il salua à peu d'années d'intervalle la création de la chaire du Collège de France et la fondation de l'Ecole des Hautes Etudes religieuses de la Sorbonne, et c'est entre ces deux dates — en 1884 — qu'il fut chargé lui-même d'enseigner une science qu'il n'a pas cessé de servir. Il a professé trente-cinq ans et son activité d'écrivain a empli un demi-siècle. Une série de beaux livres atteste la largeur de son horizon scientifique, la précision de son savoir, l'indépendance de son esprit ; écrits avec une limpidité et une fermeté relevées par la plus fine bonhomie, la *Migration des Symboles* ou les trois volumes des *Croyances, Rites, Institutions* restent après tant d'années la plus attachante et la plus instructive des lectures et il est bien peu d'œuvres en langue française qui soient mieux

(1) Leçon d'ouverture du Cours d'Histoire des Religions (10 avril 1929).

faites pour initier le public studieux aux aspects variés de la science des religions.

Il enseignait depuis un an à l'Université de Bruxelles quand naquit celui qui devait lui succéder et si peu lui survivre. Kreglinger rappelle Goblet d'Alviella par certains côtés. Comme celle de son maître, sa première formation ne fut pas celle du philologue ou du théologien : il reçut une éducation de juriste orientée vers la pratique, et c'est un voyage en Egypte qui lui révéla sa vocation, comme un voyage aux Indes avait fait pour Goblet d'Alviella. De même que Goblet encore, il fut soucieux d'associer à la tâche du savant les préoccupations de l'homme épris de progrès social et économique et il prit passionnément part à la vie publique.

Le temps devait, hélas, être mesuré à cette âme ardente. Kreglinger n'a guère occupé sa chaire que pendant les quelques années qui séparent le tome I de ses *Etudes sur l'origine et le développement de la vie religieuse* (1919) de son opuscule sur *l'Evolution religieuse de l'humanité* qui date de 1926. Il avait nourri le rêve d'un monument immense, une histoire générale des religions où il aurait entrepris — ce sont ses propres expressions — de « résoudre les problèmes relatifs aux origines, de préciser les liens rapprochant l'une de l'autre les religions successivement apparues, et les étapes conduisant peu à peu des solutions naïves imaginées par les primitifs aux conceptions profondes des religions philosophiques ». Le but que se proposait sa généreuse ambition, il ne l'a que partiellement atteint. Trois volumes d'*Etudes* se succédèrent rapidement. De l'esquisse de la religion des primitifs, basée, a dit M. Henri Delacroix, sur les recueils de faits les plus sûrs et les analyses les plus pénétrantes (1), à l'histoire religieuse de la Grèce et de Rome et à celle d'Israël, ce sont des ouvrages pleins de substance et de sève, personnels et vivants, et dont chacun marque un pas vers la maîtrise. Le jeune historien abordait courageusement le plus vaste et le plus difficile des champs de recherche, il imposait à un monde de faits un vigoureux effort de systématisation. Mais ces débuts pleins de promesses n'ont pas eu de lendemain : Kreglinger n'a pu rédiger le résultat de

(1) *Journal de Psychologie*, 1921, p. 883.

ses recherches sur les *Origines chrétiennes* qui, suivant un confident de sa pensée, eussent sans doute formé son œuvre maîtresse. Saluons avec respect et tristesse cette œuvre si prématurément arrêtée, et l'existence si noble et si pleine du savant qui n'a pas rempli son destin.

Dans sa *Religion d'Israël*, Kreglinger a mis en relief un des résultats les plus certains de la recherche moderne en signalant la profonde influence qu'ont exercée sur la Palestine les grandes civilisations de la Babylonie et de l'Égypte; cette terre intermédiaire entre la vallée de l'Euphrate et la vallée du Nil a reçu tour à tour, depuis la plus haute époque, la lumière jaillie de ces puissants foyers. Je voudrais étudier devant vous un des moments de cette pénétration d'Israël par les nations et c'est vers l'Égypte de l'époque perse et gréco-romaine que je me tournerai.

L'histoire des rapports du judaïsme avec l'Égypte autochtone ou hellénisée est complexe et la religion judéenne, transportée dans la vallée du Nil, s'y est enrichie d'éléments très divers. Je n'envisagerai qu'un seul ordre de faits et considérerai uniquement l'adoption par le judaïsme de la croyance à la rétribution d'outre-tombe (1).

L'idée d'une rémunération posthume était, comme on sait, complètement étrangère à l'ancienne religion d'Israël. « L'Ancien Testament, a dit avec raison Wellhausen, est indifférent à la survie. Il suffit que le peuple soit éternel. La roue de l'histoire passe sur l'individu à qui nul espoir n'est permis » (2). Les témoignages abondent dans la littérature d'après l'exil sur la ténacité de cet idéal purement terrestre. Ni les *Psaumes*, ni *Job* ne connaissent un au-delà rémunérateur et vengeur; le monde des morts est la terre de l'oubli (3), le royaume des ténèbres (4), le domaine du silence où ne s'élève nulle voix, fût-ce pour louer Dieu (5). Dieu lui-même n'a pas un souvenir pour les morts (6).

(1) Je laisserai de côté, malgré sa connexité avec la question qui nous occupe, le problème de la résurrection.

(2) WELLHAUSEN, *Isr. und Jüd. Geschichte*, 6^e éd., p. 107.

(3) *Psaume* 88, 13.

(4) *JOB*, x, 21-2.

(5) *Psaume* 115, 17.

(6) *Psaume* 88, 6.

Même absence de perspective posthume dans l'*Ecclésiastique* de Ben Sira, témoin précieux de la religiosité juive au début du II^e siècle. Jusqu'au moment où s'opère la révolution religieuse dont nous allons retracer les phases, il n'est, aux yeux des fidèles de la Loi, point d'autre horizon pour le vivant que la terre des vivants ; il n'y a à attendre par delà la tombe aucun salaire pour les bonnes actions ou les fautes.

Tout autre était la conception qui depuis des milliers d'années dominait la pensée égyptienne. Dûment embaumé, préparé à revivre par des rites minutieux, le mort d'Egypte comparait devant le tribunal d'Osiris, et s'il s'est, par la confession négative, disculpé de toute accusation, si la pesée de son cœur sur la Balance lui est favorable, il est assuré de l'immortalité osirienne. A la récompense des bienheureux s'oppose le châtement de ceux qui n'ont pas trouvé grâce devant les juges de l'Enfer : jetés en proie à la Mangeuse, le monstre hybride qui guette au pied du Tribunal d'Osiris, ils sont anéantis.

Les Juifs, qui ne demandaient à la vie d'outre-tombe aucune récompense, ont pu, surtout depuis l'époque perse, se familiariser avec la doctrine consolante qui permettait à l'Égyptien pieux d'espérer qu'il participerait à l'immortalité d'Osiris et revivrait auprès de son dieu. A partir du VI^e siècle, les colonies sémitiques de langue araméenne se sont multipliées en Egypte. Les papyrus d'Eléphantine montrent qu'un puissant établissement juif s'est maintenu pendant plusieurs générations, sous les Achéménides, à l'extrême sud de l'Egypte, près de la première cataracte. Une belle série de monuments funéraires nous fait connaître une autre colonie de Sémites syriens établis à Memphis même ou aux environs, et nous révèle l'impression que la religion osirienne a produite sur l'esprit des immigrants. Je veux parler des stèles égypto-araméennes dont la plus anciennement connue est le monument dit de Carpentras, célèbre dès le XVIII^e siècle et dont la plus récemment découverte a été trouvée à Saqqara, il y a une vingtaine d'années, par M. Jean Capart (1). Les documents ont été rédigés, entre l'an 482 et le début, semble-t-il, du III^e siècle par des Sémites qui, tout en résidant au milieu d'un peuple étranger, ont fidèlement préservé leur caractère ethnique

(1) V. sur ces documents, I. LÉVY, *Les Inscriptions araméennes de Memphis (Journal Asiatique, 1927, II, p. 281.)*

particulier et sont restés attachés à la langue de leurs ancêtres. En partie au moins, ces Sémites paraissent avoir été d'origine juive, car dans une des stèles de la série, celle du Musée de Berlin, on trouve le nom biblique de « Adaya », qui n'a pu être donné à son fils que par un adorateur de Jahvé, et le nom de la morte de la stèle de Saqqara paraît également juif. Juifs ou non Juifs, ces Araméens ont adopté les croyances d'outre-tombe de leurs voisins dévots à Osiris : leurs inscriptions funéraires sont en effet des traductions, le plus souvent littérales, quelquefois libres, d'originaux qui nous sont connus par les textes égyptiens démotiques, et les tableaux sculptés qui ornent les monuments représentent le mort adorant Osiris ou montrent le dieu Anubis exécutant sur le défunt les rites qui le mettent matériellement en état de grâce.

Nous apprenons ainsi que les Sémites immigrés à Memphis aspirent, comme faisaient les Memphites indigènes, à figurer après la mort parmi les bienheureux d'Osiris. Pour concilier à Taba, la défunte de Carpentras, la faveur du Tribunal d'outre-tombe, on emprunte à la Confession Négative l'idée d'une dénégation qui dispense la morte de tout péché en action ou en parole contre autrui : « Tu n'as fait aucun mal, tu n'as diffamé personne. » Admis dans la troupe qui entoure les divinités de l'au-delà, le bienheureux occupe à leur service (c'est l'expression égyptienne) son existence posthume ; les femmes préféreront des divinités féminines et on souhaite à Taba de servir les *Nemeti*, c'est-à-dire les déesses osiriennes, Isis et Nephthys. Sur la condition matérielle du défunt qui a accédé auprès des dieux d'outre-tombe, on nous donne enfin cette information : le mort bienheureux sera gratifié de « l'eau de devant Osiris ». Nous avons là un remarquable témoignage de l'épuration qu'avaient éprouvée les anciennes et rudes croyances égyptiennes sur la vie future. On ne croit plus que le mort mange des pains ou des viandes, ni même qu'il boit le vin ou la bière ; l'âme altérée se satisfait de l'eau pure dispensée par les dieux. La formule qui veut assurer à Taba le bienfait de l'eau qu'on reçoit devant Osiris enseigne donc que les Araméens de Memphis, vers le moment de la conquête d'Alexandre, ont appris à connaître le paradis osirien sous la forme la plus immatérielle à laquelle ait atteint l'esprit égyptien.

Restreints en nombre, médiocres en étendue, les textes ara-

méens dont l'inscription de Carpentras est le représentant le plus instructif marquent une date dans l'histoire morale des Sémites. Aux mornes notions de l'au-delà que les immigrants avaient apportées de Syrie, l'Égypte opposait l'espoir d'un merveilleux renouveau de l'âme pieuse réfugiée auprès des dieux bienfaisants; par delà la mort rayonnait l'espoir d'une récompense de la vertu et de la piété, acquise à ceux-là qui « n'avaient rien fait et n'avaient rien dit de mal ». D'après les trop rares documents que nous possédons, ceux des Sémites qui ont été séduits par la croyance osirienne ont en même temps adopté le culte des dieux égyptiens. Adaya et Tamma, Juifs d'origine, ont été des transfuges perdus pour le jahvisme. Mais l'exemple de ces convertis n'a pas dû être sans influence sur ceux de leurs congénères qui continuaient à servir Jahvé, et, à la lumière des faits postérieurs, il est permis de supposer que la doctrine égyptienne de l'immortalité a ébranlé des Juifs restés fidèles adorateurs du dieu national; en tout cas on peut penser que l'exemple de la société religieuse indigène, dominée par la préoccupation de l'au-delà, a préparé les Juifs, qui se multiplièrent en Égypte sous la domination des Lagides, à comprendre et à recevoir les doctrines grecques analogues à celle de l'osirianisme.

Incalculables ont été, pour l'histoire religieuse, les suites de l'établissement en Égypte de la dynastie ptolémaïque dont la capitale allait abriter côte à côte les Grecs conquérants, les Égyptiens asservis, et des Sémites au milieu desquels les Juifs ne devaient pas tarder à prendre une place à part. La politique des Ptolémées favorisa l'adoption par les Grecs du culte osrien et par suite des croyances osiriennes: le Sérapis memphite, qui n'est qu'une forme d'Osiris, émigra à Alexandrie, qui eut son Sérapéum à elle, le sanctuaire bien vite le plus populaire de la grande cité. Les Grecs firent passer dans leur langue les formules osiriennes mêmes dont nous savons qu'elles avaient auparavant été traduites en araméen; à Memphis, à Alexandrie, on a trouvé des inscriptions grecques funéraires de ce type: « Qu'Osiris te donne l'eau fraîche! ».

L'Égypte des Lagides se trouva ainsi fournir un terrain propice aux idées qui avaient été dans la vieille Grèce communes aux mystères, à l'orphisme, au pythagorisme ancien, et qui avaient trouvé leur expression littéraire la plus haute dans les mythes de Platon. Ni les leçons de l'orphisme et du pythago-

risme archaïques, ni les enseignements du *Gorgias*, du *Phédon* et de la *République* ne se sont perpétués directement parmi les dévots qui aspiraient, suivant l'expression de quelques inscriptions alexandrines d'âge ptolémaïque, à entrer après la mort dans la « demeure des Pieux » (1). Pour connaître la forme commune de la croyance à l'époque hellénistique, il faut s'adresser, plutôt qu'à Platon, à son disciple Héraclide le Pontique, dont les contes philosophiques ont joui non seulement parmi les platonisants et pythagorisants, mais auprès d'un public étendu, d'une extraordinaire popularité. Examinons les débris, reflets et échos de son œuvre capitale, l'*Abaris*; ils nous révéleront un tableau de l'Autre-Monde qui, nous ne tarderons pas à le montrer, a profondément impressionné le monde oriental.

L'*Abaris* (2) a péri presque en entier, il n'en subsiste que des fragments très courts et des résumés partiels, diversement fidèles, dus à Hiéronyme de Rhodes et à Hermippe. Ces épaves nous permettent cependant de reconnaître le sujet : une histoire fabuleuse de Pythagore, dont les principaux épisodes étaient constitués par la scène de l'Assemblée de Crotona, où Pythagore persuade les Crotoniates de sa nature surhumaine en lisant une lettre cachetée sans en rompre le sceau et, d'autre part, par une Descente de Pythagore aux Enfers.

De cet épisode infernal de l'*Abaris*, qui nous intéresse plus particulièrement, nous n'aurions qu'une idée imparfaite si nous en étions réduits aux lambeaux conservés du texte et aux indications des tributaires du III^e siècle. Mais il en subsiste des répliques fidèles dans l'ensemble, quoique tardives, qui attestent la longue influence du modèle. Les plus importants de ces calques sont ceux de Virgile et de Lucien, fort dissemblables en apparence. C'est pour recommander la doctrine de la rétribution posthume que Virgile a modelé la Descente aux Enfers d'Enée sur la Descente aux Enfers de Pythagore. Lucien au contraire persifle sans relâche les espérances et les craintes que l'Autre Monde inspirait aux âmes pieuses; mal à l'aise dans les grandes compositions, il a exploité en divers opuscules la vaste matière qu'offrait à sa raillerie le voyage au pays des morts. Grâce à

(1) PREISIGKE, *Sammlbuch*, 2042, 2048.

(2) Sur les débris de l'*Abaris*, le fragment d'Hiéronyme et la caricature d'Hermippe, cf. I. LÉVY, *Recherches sur les Sources de la Légende de Pythagore*, p. 23 et 36.

l'austère poème de Virgile, grâce aux facétieux tableautins de Lucien, nous connaissons dans le détail une Divine Comédie qui manifestement exprimait une croyance encore puissante sur les esprits au début de l'Empire romain (1).

Divine Comédie, ai-je dit. L'œuvre que reflètent Virgile et Lucien est en effet une Descente aux Enfers où deux personnages sont mis en scène, un guide, qui sait les mystères de l'Autre Monde, et un visiteur à qui sont révélées les lois de la rétribution posthume. Héraclide a donc été le créateur, ou du moins le plus puissant propagateur d'un genre littéraire qui est l'expression d'une théodicée. Je vais résumer rapidement, telle qu'elle nous apparaît chez les témoins de l'époque impériale, cette œuvre capitale, plus importante encore dans l'histoire des idées que dans celle de la littérature.

Le Guide et le Visiteur — Enée et la Sibylle chez Virgile, Ménippe et Mithrobarzane dans la *Nécymantie* de Lucien — pénètrent dans le pays des Morts. Après avoir passé au Tribunal des Morts qui assigne aux défunts la place méritée par leurs actes passés, ils parcourent successivement les trois divisions de l'Hadès. Lucien n'hésite pas à faire traverser par ses héros le lieu où sont torturés les impies et qui, dans les *Histoires véritables*, est divisé en cinq cercles (2); mais Virgile conserve sans doute un souvenir fidèle du modèle en interdisant à Enée de franchir le seuil de la région maudite : *nulli fas casto sceleratum insistere limen*. Enée doit se contenter de contempler du dehors l'enceinte entourée des flammes du Phlégéthon, et d'écouter les sinistres rumeurs qui sortent du lieu du châtiement et glacent son cœur d'effroi, hurlements de patients, fracas terrifiant d'instruments de torture. Puis les voyageurs visitent l'enceinte heureuse où les justes reçoivent la récompense et enfin ils aperçoivent un troisième compartiment, asile de l'humanité moyenne. L'Enfer est ainsi traversé de part en part; les voyageurs n'ont pas besoin pour le quitter de revenir sur leurs pas : une issue, distincte de l'ouverture par laquelle ils sont entrés, les ramène dans le monde des vivants (3), où le

(1) Cf. I. LÉVY, *La Légende de Pythagore de Grèce en Palestine*, pp. 79-128.

(2) LUCIEN, *Ver. Hist.*, II, 4 et 27.

(3) LUCIEN, *Necyom.*, 9 et 22; *Enéide*, VI, 272 et 898-9.

Visiteur ne devra pas divulguer ce qu'il lui a été donné d'apprendre (1).

Nous avons suivi dans leur pérégrination les deux visiteurs. Voyons maintenant comment les narrateurs représentent les trois régions de l'Enfer ainsi parcouru et décrivent la condition de ceux qui y habitent.

Le Tartare est une prison affreuse où les coupables sont châtiés dans leur corps. Nous avons vu que suivant Virgile l'enceinte est entourée d'un fleuve de feu; Lucien ajoute qu'en l'intérieur même est une fournaise dont la fumée est étouffante et d'où sortent, avec la clameur de ceux qui brûlent, des odeurs de chair grillée, d'asphalte, de soufre et de poix (2). Ceux qui sont punis dans ce brasier ou à l'entour, ce ne sont pas seulement les patients mythologiques, les Tantale, les Sisyphe, les Ixion, hôtes obligés de l'Hadès depuis Homère et Pindare; ce sont des représentants typiques de l'humanité coupable, les tyrans, les menteurs, les mauvais parents, les mauvais patrons, les mauvais serviteurs, les traîtres, les adultères (notons la sévérité pour les infractions à la morale des sexes: déjà l'*Abaris* résumé par Hiéronyme de Rhodes racontait le châtement de ceux qui négligent leurs épouses pour s'adonner à des amours illégitimes) (3). Enchaînés, meurtris par les instruments de torture, ces criminels de toute catégorie supportent des peines variées à l'infini: Virgile assure que s'il avait cent bouches il n'arriverait pas à énumérer toutes les formes du châtement. Il en signale pourtant quelques-unes: il y a des damnés qui, comme Ixion, sont attachés à une roue tournoyante, d'autres qui, suivant une des formes de la légende de Tantale, sont perpétuellement menacés de la chute d'un rocher, d'autres enfin qui comme Sisyphe s'exténuent à rouler d'énormes blocs de pierre. Lucien nous apprend, de plus, que la règle du talion jouait un rôle dans le choix des peines, et que tel coupable est frappé — par « suspension » — dans le membre même qui a péché. Nous trouverons tout à l'heure, dans l'histoire du Mauvais Riche, une autre sorte d'application de la loi du talion.

(1) LUCIEN, *Necyom.*, 2, cf. *Enéide*, VI, 266-7.

(2) LUCIEN, *Ver. Hist.*, II, 27, 29-31.

(3) Diogène LAËRCE, VIII, 21.

La féerie de la demeure des Bienheureux contraste avec les atroces tableaux du Lieu des Tourments. C'est dans un riant séjour que sont réunis les êtres d'élite qui ont brillé par la vertu, la piété, les talents utiles à l'humanité, et les guerriers tombés en combattant pour la patrie. Ils habitent une prairie entourée de lauriers embaumés, traversée par un large fleuve (qui a porté, au moins chez les Orphiques, le nom d'Achéron), arrosée aussi, s'il faut en croire Lucien, par des sources de miel et de myrrhe, des rivières de lait et de vin, et c'est là que dans une éblouissante clarté ils mènent une existence enchantée. Suivant leurs goûts particuliers, ils s'adonnent aux jeux du gymnase ou à la danse et quand l'heure est venue, ils s'associent aux tables où est servi le Banquet des Bienheureux qui était déjà la suprême récompense des orphiques et des pythagoriciens.

La troisième section est décrite avec moins de détails. Lucien et Virgile sont d'accord pour en faire le refuge de la grande foule des défunts; mais le premier dépeint la région neutre simplement comme le lieu de rassemblement des âmes qui n'ont mérité ni haute récompense, ni châtement rigoureux, tandis que le poète voit dans les « peuples innombrables » les âmes communes, destinées, au bout d'un stage de mille ans, à renaître suivant la loi de la métempsycose.

J'ai négligé plus d'un détail instructif et pittoresque pour ne pas étendre à l'excès cette esquisse d'une narration touffue. Mais je ne saurais omettre un épisode qui offre comme la quintessence de l'enseignement du Pythagore d'Héraclide : l'histoire du Riche et du Pauvre.

Ce récit n'était pas ignoré de Virgile qui ne le reproduit pas, mais n'oublie pas de placer dans le Tartare les mauvais riches qui ont égoïstement joui de leur fortune et n'en ont rien donné à leurs proches; il paraît également avoir été connu de Plutarque, qui y fait une allusion assez claire (1). Cependant Lucien seul l'a copié, dans son Dialogue de la *Traversée* (2). En éliminant les menus changements que Lucien a de son chef fait subir à son modèle, on obtient la narration suivante :

(1) *Enéide*, VI, 610; PLUTARQUE, *Non posse suav. viv.*, 28.

(2) LUCIEN, *Catapl.*, 14-29.

Il était une fois deux voisins, de condition sociale bien dissemblable. Mikyllos, le savetier, n'a ni sou, ni maille, ne possède ni maison, ni meubles; à peine sait-il si une obole est ronde ou carrée; au demeurant très brave homme. L'autre, immonde scélérat, est vêtu de pourpre, servi par toute une valetaille, et le fumet des plats qu'on apprête dans sa cuisine vient irriter les narines du famélique Mikyllos, qui a la faiblesse d'envier cette félicité. Mais voici que viennent à mourir les deux hommes. Le savetier, reconnu parfait homme de bien par le Tribunal infernal, sera admis aux Champs-Élysées; le mauvais riche, par contre, est condamné à être attaché près de Tantale et à ne pas boire. Il partagera donc le supplice de l'infâme Phrygien, incarnation des crimes de la richesse, et après avoir fait bombance sa vie durant il éprouvera en vertu du talion le tourment perpétuel de la soif inassouvie.

Un mot du savetier résume ce récit anecdotique: « Ici (dans l'Hadès) nous, les pauvres, nous rions et c'est au tour des riches à pleurer. » Lucien teinte d'humour un plaidoyer en faveur de la justice divine: la vie terrestre est inique, elle nous montre le spectacle de la scandaleuse prospérité du méchant, de la déconcertante détresse du juste; mais l'Autre Monde verra la réparation et le renversement posthume des destinées assurera aux humbles une merveilleuse revanche, aux puissants un terrible châtement.

Tel était le cadre narratif, tels les enseignements de la Descente à l'Hadès, création de l'École de Platon qui, jusqu'à l'Empire romain, n'a cessé de séduire les esprits sur lesquels la pensée abstraite n'aurait pas eu de prise. De l'*Abaris* d'Héraclide à l'épopée virgilienne et aux parodies de Lucien, la Divine Comédie antique a eu le privilège d'inspirer des maîtres en l'art d'écrire, dont les ouvrages comptent parmi les chefs-d'œuvre de la littérature grecque et latine. Bien humbles en comparaison sont les écrits juifs qu'il nous faut considérer maintenant.

Ils sont d'époque diverse et nous sont parvenus par des voies différentes, les uns conservés par la littérature talmudique et rabbinique, les autres n'ayant survécu qu'en dehors de la synagogue, transcrits et parfois remaniés par des mains chrétiennes.

Des petites Apocalypses qui ont pris place dans le *Livre d'Hénoch* (ch. 22 et ch. 108) l'une nous a été gardée en éthio-

pien et en grec, l'autre en éthiopien seulement. Le Voyage de Moïse aux Enfers, le récit de la visite d'Isaïe au Lieu des Impies, la Révélation de Josué fils de Lévi (1), les récits talmudiques qui se rattachent à la même tradition sont en hébreu ou en araméen. L'*Apocalypse d'Elie* (2) qui d'ailleurs ne nous est connue que par un remaniement chrétien, est latine. Quant à la date, les révélations placées sous le nom d'Hénoch (qu'on fait généralement remonter au I^{er} siècle av. J.-Ch.) ne me semblent pas antérieures au début de l'ère chrétienne. De rédaction plus tardive encore sont, pour ne rien dire de l'*Apocalypse d'Elie*, les récits hébraïques : le récit sur Moïse aux Enfers, notamment, n'apparaît qu'à une époque toute récente, mais l'*Apocalypse syriaque de Baruch* (ch. 59) en garantit l'existence pour une époque sensiblement contemporaine de celle des récits analogues du livre d'Hénoch. Il n'y a pas de raison de croire qu'aucune de ces répliques, sous sa forme actuelle, ait été exécutée en Egypte même, mais leur point de départ commun ne peut être cherché que dans une œuvre née au sein de la Dispersion égyptienne, à une date qui a toute chance de remonter au dernier siècle de la domination ptolémaïque.

Les visites à l'Autre Monde de héros bibliques (ce n'est que par exception qu'une figure tardive comme Josué fils de Lévi prend la place d'Hénoch, de Moïse ou d'Isaïe) ont pour caractère commun de comporter deux personnages, le Guide, d'origine supérieure à l'humanité, et le pieux mortel qui est conduit. Hénoch est dirigé au chapitre 22 par l'archange Ouriel, au ch. 108 par un ange anonyme; Isaïe est mené par l'Esprit de Dieu, Moïse par des guides successifs. A ne considérer que la distribution des rôles, les narrations juives s'apparentent donc à celle que nous entrevoyons à travers Lucien et Virgile, et d'innombrables concordances de détail prouvent qu'elles dérivent du modèle grec. Le Maître de la Géhenne marche en tête, Moïse suit, conformément à l'ordre qu'observent la Sibylle et Enée comme les héros burlesques de Lucien. Moïse

(1) Les Voyages aux Enfers de Moïse, Isaïe et Josué ont été rassemblés en traduction, par GASTER, *Journal of the Royal Asiatic Society*, E893 : Moïse, p. 572, Isaïe, p. 601, Josué (dont il y a plusieurs versions), p. 596 et suiv. Traduction française de Moïse, par M. ABRAHAM, *Légendes juives apocryphes sur la Vie de Moïse*, u. 75.

(2) Publiée par DE BRUYNE, *Revue bénédictine*, 1908, p. 153.

est effrayé à l'approche de la Géhenne tout comme Enée. De même que la Sibylle remontre à son pieux compagnon qu'il ne convient pas à l'homme de bien de pénétrer dans le Tartare, le Maître de la Géhenne objecte à Moïse que sa place n'est pas dans le lieu maudit. La *Révélation de Josué, fils de Lévi* est plus proche encore de l'*Enéide*; la déclaration du Messie à Josué : « les justes ne doivent pas voir la Géhenne » diffère à peine de la formule de la Sibylle, *nulli fas casto sceleratum insistere limen*. Enfin, quelle significative ressemblance entre le récit de l'arrivée aux îles des Méchants, dans les *Histoires véritables*, et le 108^e chapitre d'*Hénoch*. Du brasier où flambent le soufre et la poix s'échappent les gémissements des patients, dit Lucien qui n'a certes pas inventé cette association de la fournaise et des cris de douleur, car elle se retrouve chez Plutarque (1). Le récit d'*Hénoch* 108 remonte au prototype commun de Lucien et de Plutarque, car Hénoch aperçoit le lieu où l'on amène les esprits des pécheurs sous la forme d'un brasier ardent d'où sortent des cris, des pleurs et des gémissements.

Le Monde des Morts où l'on est ainsi introduit se divise dans presque toutes nos descriptions juives en deux grandes sections : ce n'est guère qu'au chap. 22 d'*Hénoch*, dans un passage fort maltraité, qu'est indiquée l'existence d'une subdivision des médiocres à côté de celle des Bons et de celle des Pervers ; les deux régions principales sont désignées en général par les noms d'Eden et de Géhenne, mais nous n'aurons pas de peine à reconnaître ce que recouvrent ces vocables bibliques détournés de leur acception première.

L'Eden est un jardin arrosé par les quatre fleuves de la Genèse qui remplacent l'Achéron (2). Les quatre fleuves, ou d'autres rivières, roulent des flots de miel, de lait, de vin et de baume, comme dans l'île lucianique des bienheureux jaillissent des sources de miel, lait, vin et myrrhe (*Moïse, Josué*). L'air est chargé de senteurs qui rappellent celles du Liban (*Josué*) : Lucien évoquait les parfums de l'Arabie heureuse. Les justes s'assoient, chacun à sa table, au Banquet des Bienheureux (*Josué*). Parmi les divertissements décrits par Virgile et Lucien,

(1) LUCIEN, *Ver. Hist.*, II, 29 ; PLUTARQUE, *De Superst.*, 4.

(2) Le II^e Or. *Sibyllin*, v. 336-8 et l'*Ap. Mosès*, ch. 37, mentionnent même le Lac achérousien.

il ne faut naturellement pas s'attendre à retrouver dans les descriptions juives les exercices du corps et les jeux gymniques; la palestre n'est jamais devenue une institution juive. Mais on voit reparaître sinon dans les récits de *Josué* ou de *Moïse*, du moins dans les Talmuds, les danses de l'*Enéide*; dans le Talmud de Babylone (1), les Justes dansent la farandole autour de Dieu et dans le Talmud de Jérusalem, c'est Dieu lui-même qui conduit la ronde (2). En somme, tableau tout hellénique sous un coloris biblique superficiel; mais telle est la magie des mots qu'il a suffi d'appliquer à ce que les Grecs appelaient Lieu des Bons, Champs-Élysées où Îles des Bienheureux, l'expression qui dans la Genèse désignait le Paradis terrestre pour créer l'illusion que cette notion empruntée remonte authentiquement à la religion de l'Ancien Testament.

Le modèle grec n'a pas laissé de moindres souvenirs dans la description du Lieu des Châtiments. Très instructive à cet égard est la courte *Révélation d'Isaïe*. Dans le premier des cinq compartiments que parcourt successivement Isaïe (nous avons déjà rencontré ce chiffre dans les cinq îles de l'Archipel des Impies des *Histoires véritables* de Lucien) se trouvent des coupables condamnés à vider des cruches d'eau dans un puits qu'ils n'arrivent pas à remplir; ils sont ainsi châtiés parce qu'ils ont péché par convoitise. On reconnaît immédiatement les Danaïdes ou plutôt les Hydrophores d'une époque antérieure à celle où le supplice du labeur toujours inachevé a été réservé à des jeunes filles: les Porteurs d'eau, hommes et femmes, qu'au V^e siècle Polygnote peignait dans la Lesché de Delphes, figuraient, d'après l'interprétation du *Gorgias*, les âmes insatiables, et *Isaïe* nous reporte ainsi vers un modèle platonisant plus archaïque que Lucrèce et l'*Axiochos* qui ne connaissent plus que les hydrophores féminines. Dans le troisième compartiment sont ceux qui ont délaissé leurs épouses pour commettre l'adultère avec les filles d'Israël. souvenir direct des maris libertins d'Hiéronyme. Dans le cinquième et dernier compartiment sont réunis les puissants du monde, les mauvais rois, notamment Pharaon: Pharaon est le substitut

(1) Traité *Taanit*, 31 a.

(2) Traité *Megilla*, 2 a.

du Tyran, très grand coupable chez Virgile et Lucien comme chez Platon. On a déjà pu voir par l'exemple des Porteurs d'eau que le souvenir de tel supplice appartenant au vieux fonds de la mythologie de l'Hadès a été tenacement conservé. D'autre part, comme les coupables de Lucien, les condamnés sont frappés dans l'organe même qui a péché : ainsi on pend par la langue, d'après Isaïe, ceux qui ont scandalisé en paroles, d'après Elie les blasphémateurs et faux témoins. D'autres criminels sont châtiés par le feu, brûlés aux charbons ardents ou torturés par les fumées suffocantes.

C'est donc une galerie des supplices restée toute proche par moments des créations de Polygnote et de Platon qui a reçu le nom biblique de Ge Hinnom. Curieuse histoire que celle qui a fait de ce terme l'antithèse de *Gan Eden* et l'original de notre *géhénne*. *Ge Hinnom* était d'abord un nom géographique, celui de la vallée qui se creuse au sud de Jérusalem. Entre toutes les vallées de Judée, celle-là était destinée à frapper les esprits d'une impression sinistre : c'est là que s'élevaient, à l'époque de Josias et plus tard encore, les bûchers des sacrifices humains (*tophet*). Des prophéties attribuées à Jérémie et à Isaïe annoncèrent que la vallée maudite où les Judéens livraient au feu leurs fils et leurs filles serait le théâtre de scènes de carnage où périraient les hommes de Juda et de Jérusalem, et que du bois y serait amoncelé, qu'embraserait comme un fleuve de soufre le souffle de Jahvé. Le ch. 90 d'*Hénoch* montre quel parti l'eschatologie juive, peut-être à l'époque des premiers Hasmonéens, tirait des souvenirs attachés au site tragique. Au jour où Dieu condamnera les étoiles pécheresses et les soixante-dix bergers, représentants des nations qui ont opprimé le peuple juif, il jugera également les brebis aveuglées de la maison d'Israël, c'est-à-dire sans doute les apostats : les brebis déclarées coupables sont jetées dans le creux qui s'ouvre au sud du Temple (le Ge Hinnom n'est pas nommé, mais clairement désigné) et la fournaise qui y brûle les détruit. L'auteur d'*Hénoch* 90 n'a encore aucune notion d'un châtement d'outre-tombe ; les brebis aveuglées sont des vivants punis par la destruction de leur corps, et si cet anéantissement a pour agent la flamme, cela est parfaitement conforme à la tradition qui s'exprime dans maint récit du Pentateuque comme l'épisode de Tabera où le feu de Jahvé s'allume contre le peuple

qui murmure, l'histoire de Nadab et d'Abihu ou celle des deux cent cinquante acolytes de Korah dévorés par une flamme jaillissante (1). Quand ils ont fait flamboyer aux portes de Jérusalem le feu vengeur du Jugement, les auteurs de l'Apocalypse juive ne pouvaient prévoir que le mot *Ge Hinnom* serait un jour usurpé par une région étrangère à tout horizon terrestre, où les fautes sont punies par de longues ou d'éternelles tortures; mais ils ont mis à la disposition de la notion du châtement d'outre-tombe un vocable de saveur toute palestinienne et biblique, et qui évoquant l'idée des flammes vengeresses et même, par *Isaïe* XXX, 33, l'idée de soufre, s'est trouvé propre à fournir la traduction la plus expressive de « Tartare » ou « Lieu des Impies ».

Pour achever la confrontation entre la Divine Comédie grecque et ses dérivés juifs, il ne reste qu'à signaler la récurrence en ceux-ci, du typique épisode du remaniement posthume des destinées. L'histoire du Riche et du Pauvre nous a été le mieux conservée, malgré quelques dégradations, dans le *Talmud de Jérusalem* (2) qu'on peut résumer ainsi. Dans la ville d'Ascalon vivaient un Juste, fidèle observateur de la loi (le Talmud de Jérusalem ne le nomme pas, mais l'autre Talmud [3] l'appelle Lazare, fils de Pedat) et un scélérat, publicain de son métier. Ils viennent à mourir, la cité célèbre en grande pompe les obsèques du riche infâme, tandis qu'on néglige de rendre les derniers honneurs à l'homme de bien.

Un pieux Ascalonite est témoin de ce scandaleux contraste, et s'en indigne. Mais bientôt il apprend que l'iniquité n'est qu'apparente, et que dans l'Autre Monde les deux morts reçoivent le salaire qui leur est dû: le juste s'y promène parmi les jardins et les fontaines (ou d'après une variante devient propriétaire de treize rivières de baume), tandis que le scélérat est torturé par la soif au voisinage d'une rivière et s'efforce en vain d'approcher sa langue du flot rafraîchissant.

La concordance entre les narrations juives et la Descente à l'Hadès est donc complète et s'étend jusqu'au plus minutieux

(1) *Lévitique* XI, 1-2; *Nombres*, XI, 1-2 et XVI, 35.

(2) *Traité Hagiga*, 77, et *Traité Sanhedrin*, 23, trad. de FIEBIG, *Die Gleichnisreden Jesu*, p. 109, et GRESSMANN, *Abh. Ak. Berlin*, 1918, VII, p. 70.

(3) *Traité Taanit*, 25 a (variante partielle, où seul le Pauvre est mis en scène).

détail. Les Champs-Élysées et le Tartare ont reçu une autre couleur locale, l'histoire du Riche et du Pauvre a maintenant pour héros des figures palestiniennes, mais tableaux et récits rabbiniques manifestent clairement leur origine. Les Juifs ont emprunté aux Grecs platonisants ou pythagorisans, avec la forme littéraire de la Divine Comédie, la doctrine de la rémunération qui assure à l'individu une récompense ou un châtiement immédiatement consécutifs à la mort.

A cet emprunt, œuvre de la diaspora alexandrine de langue grecque, l'infiltration de la croyance osirienne dans les milieux sémitiques avait sans doute, nous l'avons vu, préparé le terrain. Mais le monde indigène n'a pas seulement exercé cette action préalable, il a fourni au judaïsme hellénisé des éléments positifs. Dans les récits que nous avons résumés subsistent quelques traits égyptiens, à la vérité accessoires. A côté du Mauvais Riche apparaît dans les descriptions juives de la géhenne certain autre grand coupable qui subit un supplice étrange : étendu à l'entrée du lieu des supplices, il est condamné à recevoir dans l'œil le pivot sur lequel tourne la porte infernale ; nous avons là un souvenir d'un motif archaïque qui nous fait remonter jusqu'à l'aube de la civilisation égyptienne (1). Ailleurs on mentionne la balance qui pèse les mérites et les démérites du défunt (2) : le judaïsme a fait servir au jugement de ses morts la balance qui fonctionnait par devant le tribunal osirien.

C'est donc une origine composite, gréco-égyptienne, que décèlent pour les divines comédies juives les quelques touches égyptiennes qui se détachent sur le fond hellénique. Par bonne fortune, le hasard des trouvailles nous a rendu il y a trente ans à peine un document qui nous transporte dans le proche voisinage de la société complexe où se sont élaborés les modèles directs des récits talmudiques ou rabbiniques : c'est le conte démotique de Siosiri dont nous avons une copie dégradée sensiblement contemporaine des Flaviens, mais qui doit avoir été composé vers le début de l'Empire romain.

(1) Le seuil de pierre d'Hiérakônpolis (OUIBELL, *Hiérakônpolis*, pl. 3) représente un ennemi maîtrisé sur la nuque duquel pivote le gond d'une porte de ville ou de palais.

(2) Cf. VOLZ, *Jüd. Eschatologie*, p. 95 et I. LÉVY, *La Légende de Pythagore*, p. 158.

Le *Conte de Siosiri* (1) est une très vaste narration dont les principaux chapitres rapportent l'histoire de la naissance merveilleuse du héros, sa précocité surnaturelle, le voyage qu'il fait à l'Amenthès (l'Enfer égyptien), la défaite qu'il inflige, en réussissant à déchiffrer une lettre scellée, à un magicien éthiopien, enfin la Disparition miraculeuse qui met fin à sa carrière terrestre. Ce conte reproduit les grandes lignes de l'Histoire légendaire de Pythagore suivant la tradition héraclidienne, mais il contient des éléments adventices dont la provenance juive ne paraît pas douteuse. Dans l'ensemble du *Conte*, l'épisode de la Descente à l'Amenthès nous intéresse seul pour l'instant : exarhinons-le rapidement, et nous n'aurons pas de peine à constater qu'il marque une étape de la route qui mène de la Divine Comédie grecque aux récits juifs du Talmud et de la littérature rabbinique.

Le jeune Siosiri et son père, le prince Khamoïs, sont réunis au palais de Memphis quand viennent à passer deux cortèges funèbres, le modeste convoi d'un pauvre diable qu'on mène en terre simplement roulé dans une natte, et les somptueuses obsèques d'un Riche qu'on ensevelit en grande pompe. Khamoïs, qui est pourtant un grand sage, se récrie sur le bonheur du Riche à qui l'on fait de si belles funérailles. Une visite à l'Amenthès (l'Hadès memphite) va le convaincre de son erreur.

Le père et le fils descendent à un Enfer divisé comme celui des *Histoires véritables* en cinq compartiments pour les méchants, un sixième d'affectation indistincte (il était sans doute dans une forme antérieure du récit démotique attribué aux neutres), un septième enfin réservé aux vertueux. Dans les premières salles ils sont témoins de tortures infligées à diverses sortes de coupables. Des misérables s'épuisent à atteindre des aliments et des boissons qu'on les empêche de saisir ; un patient isolé reçoit dans l'œil le pivot de la porte infernale. Dans la septième salle, devant Osiris qui préside au Jugement du Monde, se dresse la balance de la psychostasie, et tout près du Dieu se tient à une place d'honneur un homme revêtu de fin lin.

(1) Publié et traduit par GRIFFITH, *Stories of the High Priests* (1900). Maspero en a donné une traduction intégrale (*Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 3^e éd. et suiv.). MÖLLER a traduit à part la Descente aux Enfers (*Abh. Ak. Berlin*, 1918, VII, p. 63.)

Khamoïs a ainsi vu ce qu'il importait qu'il vît, et son fils lui révèle le sens des spectacles qu'il vient d'apercevoir. A qui sur terre a fait le bien on fait le bien dans l'Amenthès, à qui a fait le mal on fait le mal. L'homme de distinction aperçu auprès d'Osiris, c'est le Pauvre dont les mérites ont pesé lourd dans la balance; s'il est revêtu de fin lin, c'est qu'il bénéficie du trousseau funéraire du Mauvais Riche. Et le misérable qui reçoit dans l'œil le gond de la porte infernale n'est autre que ce Riche (l'auteur du texte démotique relativement tardif que nous possédons commet sur ce point une confusion qui était étrangère aux narrateurs égyptiens antérieurs, il a reporté sur le Mauvais Riche à qui s'appliquait le supplice de Tantale, le supplice d'un autre criminel, qui était le Tyran).

Ces explications données, Siosiri, pour ramener son père dans le monde des vivants, prend un chemin distinct de celui qui a servi pour la Descente, pendant que Khamoïs s'afflige de ne pouvoir redire à personne ce qu'il a appris.

Point n'est besoin d'insister sur l'abondance des éléments par où le document démotique s'apparente au prototype grec, ni sur la signification des traits par où il annonce les récits rabbiniques. Nous sommes manifestement à un point de rencontre des trois civilisations qui vivaient côte à côte dans l'Égypte gréco-romaine. Si nous tenons compte des indices, répandus dans les autres parties du *Conte de Siosiri*, qui révèlent que le pastiche égyptien ne dérive pas directement d'un modèle grec, mais suppose un intermédiaire juif, nous sommes conduits à rétablir ainsi la filière par où a passé le Voyage à l'Autre Monde. Les Juifs d'Alexandrie ont reçu la Divine Comédie héraclidienne des maîtres grecs qui leur ont révélé la doctrine de l'immortalité; ils ont transmis ces émouvants récits aux Égyptiens avec qui ils étaient en contact et ceux-ci ont brodé sur le tissu étranger quelques fils pris à leur propre tradition; puis le judaïsme s'est approprié les additions qui constituent l'apport indigène. Au cours de ce circuit, Juifs et Égyptiens ont marqué de leur empreinte nationale la matière empruntée; les Juifs ont agi sur les indigènes et les Égyptiens ont réagi. Mais le fait essentiel qui se manifeste sous les couleurs locales variables et les influences superficielles, c'est l'adoption par le monde oriental, et spécialement le monde juif, des représentations sensibles de l'Hadès popularisées par Héraclide et ses imitateurs.

Ces images de joies matérielles et de souffrances corporelles pouvaient suffire à des âmes simples ; pour les esprits réfléchis elles étaient la gangue de conceptions plus abstraites. Virgile charge Anchise d'enseigner à Enée la vérité qui se dissimule sous la fiction : la béatitude à laquelle accède l'âme sans tache, c'est le retour à la pureté de l'Ether ; l'épreuve qui attend les âmes souillées, c'est le passage à travers les régions troublées de l'atmosphère où elles sont tour à tour battues par les vents, lavées par l'eau des nuées, et brûlées par les feux d'en haut (1).

Des deux parties de ce système, la dernière, la doctrine de l'Enfer, a laissé relativement peu de souvenirs : pourtant l'idée d'un lieu d'épreuve aérien, se retrouve chez Plutarque dans le mythe du *Traité Sur le visage qui se voit dans la Lune* (ch. 28) ainsi que dans l'*Asclepius* hermétique du Pseudo-Apulée (ch. 28) (2).

Souvent, par contre, apparaît la croyance suivant laquelle la récompense des privilégiés consiste dans l'ascension vers l'éther, le ciel, les étoiles. Denys d'Halicarnasse, contemporain de Virgile et qui, comme le poète, admet pour l'Autre Monde une division en trois compartiments, appelle *Ether* la région des âmes vertueuses (3). Virgile et Denys expriment ainsi une conception restée vivante parmi les croyants de leur temps, et qui se rattachait à une tradition populaire dès le cinquième siècle, comme montre l'accord d'Euripide, d'Epicharme, et de l'épithaphe fameuse des guerriers athéniens morts devant Potidée en 432 : « La terre a reçu leurs corps, l'Ether leurs âmes » (4). Au lieu de l'Ether, d'autres témoins nomment le ciel comme lieu de la béatitude : Cicéron sait une doctrine qui assigne à ceux qui ont bien mérité de la patrie un lieu déterminé du ciel où ils jouissent d'une félicité perpétuelle (5). Suivant l'apocryphe pythagoricien que Diogène Laërce a transcrit d'après Alexandre Polyhistor (6), Hermès conduit les âmes pures au plus élevé des cercles célestes (le texte est mu-

(1) *Enéide*, VI, 740-6.

(2) Cf. Franz CUMONT, *Alter Life in Roman Paganism*, p. 186.

(3) Denys d'HALICARNASSE, *Ant.*, VIII, 52.

(4) Cf. Erwin ROHDE, *Psyche*, t. II, pp. 257-9.

(5) *Somnium Scipionis*, 13.

(6) Diogène LAËRCE, VIII, 31.

tilé, mais se rétablit avec certitude); l'építaphe de la jeune Khôrô de Didymes (1) précise qu'elle habite le septième cercle, à d'autres défunts on assigne comme demeure les astres ou la voie lactée (2). Et parfois on veut que l'âme elle-même devienne une étoile. Une notice du Commentaire de la *Pharsale* où l'on a voulu retrouver un souvenir de Varron, attribuée à Pythagore l'idée que telle est la destinée des héros (3), et l'épigraphie nous enseigne que des parents ont caressé le même rêve pour les enfants prématurément ravís à leur tendresse. Un jeune homme d'Amorgos, mort à vingt ans vers les approches de l'ère chrétienne, demande à sa mère de le vénérer plutôt que de le pleurer, car, dit-il, je suis devenu l'astre divin qui brille au commencement du soir (4). Un enfant milésien enlevé à huit ans, contemple l'Ether d'entre les astres parmi lesquels il brille, car il se lève chaque soir dans la Constellation de la Chèvre (5).

Nous atteignons ainsi à une notion suffisamment complète, quoique encore sommaire, des idées du monde gréco-romain sur la vie future: d'une part un Hadès souterrain peuplé de formes humaines, de l'autre un Hadès céleste et aérien. Conceptions antagonistes que les esprits rigoureux pouvaient sentir inconciliables, mais que nombre de croyants parvenaient à harmoniser. Chez les littérateurs, les termes Champs-Élysées ou Îles des Bienheureux et Ciel marquent une alternative dont les deux termes semblent presque indifférents. Socrate, nous dit l'auteur de la *Lettre de Phèdre à Platon* (6), est dans la région souterraine des hommes de bien, ou plutôt au ciel. Suivant l'*Eloge de Démosthène* qui figure parmi les œuvres de Lucien, le grand patriote mène dans les Îles des Bienheureux l'existence des héros, ou bien il réside dans le ciel sous la forme d'un *daimôn* attaché au cortège de Zeus Eleuthérios (7),

(1) Publiée par WIEGAND, *Abh. Ak. Berlin*, 1908, p. 46.

(2) Cf. CAPELLE, *De luna, stellis, lacteo orbe animarum sedibus*, pp. 34 et 48.

(3) *M. Annaei Lucani Commenta bernensta*, éd. Usener, p. 291.

(4) S. REINACH, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1884, p. 448 et *Comptes Rendus Ac. Inscr.*, 1884, p. 360.

(5) B. HAUSSOULLIER, *Revue de Philologie*, 1909, p. 6.

(6) *Epistolographi graeci*, éd. Hercher, p. 627.

(7) *Demosth. Encomium*, 50.

Sénèque le Tragique, dans son *Hercule furieux*, laisse le choix, comme séjour des Bienheureux, entre le ciel et les aimables campagnes de l'Elysée : vel caelum petit vel laeta... nemoris elsi loca (1). Les deux plans en arrivent même à se confondre : ainsi, d'après une inscription de Smyrne, le défunt monte vers l'Ether, habite le ciel étoilé parmi les Bienheureux et assiste, auprès des tables d'ambrosie, sous l'œil bienveillant des dieux, au Banquet (2).

Revenons au judaïsme, où nous retrouverons le reflet de la doctrine de l'Hadès céleste et aérien.

L'idée que les âmes coupables subissent leurs épreuves dans les hauteurs du monde n'a pas profondément pénétré le judaïsme : ce n'est que dans l'*Apocalypse grecque de Baruch* et dans l'*Hénoch slave* qu'on en trouve la trace. *Baruch* (ch. 4) enseigne seulement que dans le troisième ciel est l'Hadès, qui est sombre et hideux à voir, l'*Hénoch slave* (ch. 10) décrit plus longuement ce lieu de ténèbres et de flammes, situé vers la partie septentrionale du troisième ciel.

Infiniment plus répandue a été la croyance au ciel, siège de la béatitude posthume, et nous ne pouvons passer en revue tous les témoignages. Dans le troisième ciel, en face du lieu des impies dont nous venons de parler, à la limite du monde corruptible et du monde incorruptible, l'*Hénoch slave* (ch. 8) place la résidence des justes, identifiée au paradis terrestre (l'arbre de vie en occupe le centre), mais où bien des traits — arbres embaumés, sources de miel, de lait, d'huile et de vin — rappellent les descriptions grecques des îles des Bienheureux. Dans le IV^e *Livre des Maccabées*, nous trouvons d'autre part un souvenir atténué de la doctrine stellaire : la mère des sept jeunes martyrs et ses fils « semblables aux étoiles » seront placés comme des astres dans le ciel. L'expression (17,5) ne doit pas être prise au pied de la lettre, car on lit d'autre part que les sept frères sont accueillis par Abraham, Isaac et Jacob et comblés de louanges par les patriarches (18, 23) et sont près du trône de Dieu (17, 18). Le IV^e *Livre des Maccabées* n'en atteste pas moins la croyance au séjour céleste, et même la contagion

(1) *Herc. furens*, 743-6.

(2) KAIBEL, *Epigrammata*, 312.

des idées astrales; et c'est dans le même sens qu'il faut interpréter des textes comme *Hénoch* 108, 11 et suiv. et *Sagesse de Salomon* III, 7, qui annoncent aux hommes de bien que dans la vie future ils resplendiront d'un vif éclat. Aucun des témoignages que nous venons de citer n'a été conservé par la Synagogue. Mais si nous interrogeons le Talmud nous y découvrons également la trace de la croyance au séjour céleste. Johanan ben Zakkai, le grand docteur du 1^{er} siècle, raconte une vision qui lui a révélé qu'il montera au ciel où sont préparés pour lui et ses élèves de beaux *tricliniums* (1). On ne saurait assurer que les paroles attribuées à Johanan aient réellement été prononcées par lui, et le passage qui le concerne a chance d'avoir été rédigé après sa mort. Mais grâce à Josèphe nous savons que l'idée de l'immortalité céleste avait pris pied sur le sol palestinien avant Johanan, et qu'elle avait pénétré dans le credo des deux grandes sectes qui ont implanté en Judée les idées que la diaspora alexandrine avait empruntée à la Grèce : les Pharisiens et les Esséniens dont, à partir du déclin du premier siècle avant l'ère chrétienne, l'ascendant n'a cessé de grandir aux dépens des Sadducéens, qui, fidèles aux principes traditionnels, nient « la survie de l'âme, les châtiments et les récompenses de l'Hadès ».

Exposant la doctrine des Pharisiens, Josèphe (2) se borne à dire qu'ils ont foi en l'immortalité et croient que sous terre les âmes reçoivent une rétribution suivant qu'elles ont pratiqué la vertu ou le vice (je néglige ce qui a trait à la résurrection, réservée aux justes, les méchants étant condamnés à la peine éternelle).

Il ne semble pas qu'il faille mettre en doute l'exactitude générale de ce résumé sommaire, y compris ce que Josèphe dit de la localisation souterraine du lieu des récompenses. Mais cette esquisse rapide ne saurait prétendre à représenter un tableau complet des nuances de la croyance pharisienne et Josèphe lui-même, qui était pharisien, nous présente comme sienne une autre conception de la destinée des bons : dans un discours

(1) Talmud de Babylone, *Traité Hagiga*, 146.

(2) *Ant. Jud.*, XVIII, 1, 3, § 14.

adressé à ses soldats en lutte contre les Romains, il déclare que le séjour des âmes pures, c'est le plus saint des lieux célestes (1).

Les mêmes éléments sont juxtaposés par Josèphe dans son esquisse de la doctrine essénienne. Les Esséniens disent que par delà l'Océan une existence nouvelle attend les âmes pures dans une région que n'affligent ni pluie, ni neige, ni chaleur torride, et que rafraîchit sans cesse un doux zéphyr soufflant de l'Océan; les âmes impures sont reléguées dans un gouffre ténébreux et agité par les intempéries où elles éprouvent d'incessants châtiments (2). Mais avant de décrire ces demeures qui, comme l'historien juif le remarque lui-même, sont tout semblables à celles auxquelles les Grecs attachaient le nom soit d'Iles des Bienheureux, soit de Lieu des Impies, Josèphe a présenté tout autrement la doctrine essénienne. « Suivant eux, a-t-il commencé par déclarer (3), l'âme est immortelle; descendue de l'Ether le plus subtil, elle réside dans le corps comme dans une prison, et quand elle est délivrée de sa chaîne charnelle, elle prend avec joie l'essor vers les hauteurs. » L'immortalité bienheureuse consiste ici dans le retour vers l'Ether natal, non dans un transport vers des parages océaniques au climat enchanteur; encore une fois nous trouvons le séjour céleste à côté d'une sorte de paradis terrestre, avec cette particularité que c'est clairement la théorie du retour de l'âme éthérienne à sa patrie qui est prêtée aux ascètes esséniens.

L'association de la notion grecque de l'essor vers les hauteurs avec des représentations sensibles de même provenance est donc un trait commun aux deux sectes chez lesquelles s'expriment, vers l'ère chrétienne, les tendances modernes du judaïsme. Le Canon biblique était sur le point d'être clos, et il n'a plus accueilli dans son intégrité l'agrégat des croyances venues d'Alexandrie. Aucun élément des descriptions de l'Hadès anthropomorphique ne paraît avoir pénétré dans un livre de l'Ancien Testament, mais un texte atteste l'accocom-

(1) *Bellum*, III, VIII, 5, § 374.

(2) *Ib.*, II, VIII, §§ 156-7.

(3) *Ib.*, II, VIII, 11, §§ 154-5.

dation à la pensée juive palestinienne de l'idée du retour de l'âme à son principe (1).

Il s'agit d'*Ecclésiaste* XII, 7 : « La poussière retourne à la terre, comme elle était, et l'esprit (*ruah*) (2) retourne à Dieu qui l'a donné. »

Ce verset célèbre est un des plus tardifs de la Bible : il y a là suivant toute apparence, comme l'ont vu Noeldeke et Haupt, une addition étrangère au texte primitif de l'*Ecclésiaste*, qui paraît être lui-même le livre le plus récent de l'Ancien Testament et ne doit guère être antérieur à l'époque d'Hérode à laquelle l'ont assigné Graetz et Cheyne.

A première vue, la pensée semble se rapporter aux conceptions qui s'expriment dans les premiers récits de la *Genèse*. Jahvé qui a formé Adam avec la poussière de la terre lui insuffle le souffle de vie (3) et après la faute il le condamne à retourner à la terre d'où il a été pris, « car tu es poussière et tu retourneras à la poussière » (4). Mais on s'aperçoit aussitôt qu'à ces anciens textes manque l'élément essentiel et caractéristique de *Kohelet* XII, 7 : il n'est pas question en *Genèse* III 19 du retour du souffle vers Jahvé qui l'a insufflé. Aucun Juif fidèle à la religion traditionnelle n'a songé à donner au « tu es poussière et retourneras à la poussière » ce pendant symétrique « tu es aussi esprit et ce qui est esprit en toi retournera à la source de l'esprit ». Ben Sira, et l'auteur du *Psaume* 146 épuisent la substance biblique ancienne quand ils constatent l'un que Dieu a tiré l'homme de la terre et le fait retourner à la terre (*Ecclésiastique* 17, 1), l'autre — et les termes du *Psaume* 146, 4 sont particulièrement frappants — que lorsque part la *ruah* (ici « souffle ») l'homme retourne à la terre (5).

(1) Le texte de l'*Ecclésiaste*, dont il va être question, a déjà été rapproché de Josèphe, *Vellum*, II, §§, 154-5, par LUCIUS, *Der Essenismus in seinem Verhältniss zum Judentum*, p. 72. Mais Lucius tire l'accord des deux textes (vainement contestée par Schwally, *Das Leben nach dem Tode*, p. 181) la conclusion que la doctrine essénienne est un produit de l'esprit juif au même titre que celle de l'*Ecclésiaste*, alors que tout porte à admettre des deux côtés l'action d'une même conception étrangère.

(2) *Ruah* ne peut être ici le simple « souffle de vie ».

(3) *Genèse*, II, 7.

(4) *Genèse*, III, 19.

(5) L'antithèse à la manière d'*Eccl.*, XII, 7, ne se retrouve que dans une œuvre judéo-alexandrine comme de Pseudo-Phocylide, v. 106-7, ou dans les passages vraisemblablement interpolés du *Livre des Jubilés*, XXIII, 31 : « Les os des justes reposeront dans la terre et leur esprit aura grande joie ».

La Genèse seule n'a donc pu fournir l'idée de *Kohelet* et c'est l'épigraphie grecque qui nous offre le modèle du célèbre verset. Dans l'épithaphe métrique du jeune Sibyrrios d'Athènes (1) mort à sept ans, au III^e siècle av. J.-Ch., on lit que de l'enfant « la terre garde le corps, et l'Ether a repris l'esprit (l'âme) (2) qu'il avait donné ».

La concordance est frappante : entre l'*Ecclésiaste* (texte grec : τὸ πνεῦμα ἐπιπιοτρέψῃ πρὸς τὸν θεόν, ὃς ἔδωκεν αὐτό et l'inscription de Sibyrrios (πνοήν αἰθήρ ἔλαβεν πάλιν, ὅσπερ ἔδωκεν) il n'y a que cette différence que l'écrivain juif a mis « Dieu » à la place d' « Ether » ; et la différence apparaît, si l'on tient compte de la divinité de l'Ether (3), moindre qu'on ne croirait à prime abord. Kaibel a remarqué la conformité des deux formules, mais comme Bernays auquel il renvoie, il estime évidemment que la pensée appartient au « patrimoine commun de tous les peuples nobles » (4). Elle appartient incontestablement au patrimoine grec, car l'épithaphe de Sibyrrios ne fait que répéter — avec le significatif ὅσπερ ἔδωκεν en plus — ce qu'on lit déjà chez Euripide, Epicharme et dans l'inscription des morts de Potidée. Ce n'est que par emprunt qu'elle est entrée dans le patrimoine d'Israël, et sa présence dans un verset de l'*Ecclésiaste* est un signe de l'invasion du monde juif par les croyances du spiritualisme hellénique.

Il est temps de conclure. De tous les témoignages qui nous renseignent sur le Judaïsme de la fin de l'époque hellénistique et du premier siècle de l'Empire romain, il résulte que l'ancienne religion palestinienne a au cours de cette période subi une infiltration d'éléments étrangers qui en ont profondément modifié le caractère. Les Juifs transplantés en Egypte, dans un milieu traditionnellement pénétré de la foi en la survie, ont subi l'influence des doctrines indigènes et surtout ont éprouvé la séduction des croyances grecques introduites par conquête

(1) *Corp. Inscr. Attic.*, 4135, KAIBEL, *Epigrammata*, 156.

(2) L'inscription de Sibyrrios emploie πνοή (comme Euripide et Epicharme πνεῦμα) à la place du ψυχή de l'inscription des morts de Potidée.

(3) Cf. ROHDE, *Psyché*, II, p. 261, sur le caractère à demi-personnel de l'Ether qui chez Empédocle est assimilé à Zeus. Plus tard, c'est le cercle suprême (cf. *supra*, p. 20) qui est considéré comme *summus deus* CICÉRON, *Sonn. Scipionis*, 4).

(4) BERNAYS, *Ges. Abhandlungen*, I, p. 204.

et que paraient à la fois leur beauté propre et le prestige d'une civilisation supérieure. D'Alexandrie les idées nouvelles ont reflué vers Jérusalem, elles triomphent avec l'essénisme et principalement le pharisaïsme qui, à partir de l'époque d'Hérode, supplante peu à peu le vieux mosaïsme vainement défendu par les Sadducéens. Nous saisissons ainsi un moment de l'histoire d'Israël qui a été décisif pour le plus vaste avenir : car le pharisaïsme s'est perpétué dans le judaïsme rabbinique et il a été la souche du christianisme. Je ne saurais suivre aujourd'hui tous les fils qui relient le Nouveau Testament à la tradition grecque et me borne à rappeler quelques textes connus de tous. Qui peut méconnaître dans la moralité de Lazare et du Mauvais Riche (1) une édition évangélique de l'histoire du Publicain et du Juste d'Ascalon, du Pauvre et du Riche de Memphis, de Mikyllos et de son opulent voisin ? Comment ne pas retrouver dans la « fournaise où sont les pleurs et les grincements de dents » (2), cette caractéristique connexion du brasier infernal et des gémisséments qui s'est transmise de la source de Lucien et de Plutarque à *Hénoch* ? Et n'aperçoit-on pas chez Paul (3), qui ravi au troisième ciel se voit transporté dans le Paradis (c'est-à-dire le Jardin) un vestige de la constante oscillation entre le ciel et les Jardins des bienheureux ? Les Évangiles et la II^e Épître aux Corinthiens répercutent avec une merveilleuse fidélité les échos helléniques qui résonnent à travers la littérature juive de la diaspora et les écrits rabbiniques, et nous ne pouvons douter de l'origine d'une des grandes idées communes aux religions palestiniennes du I^{er} siècle : la pénétration dans le judaïsme, puis le christianisme, de la croyance à la rémunération d'outre-tombe représente une victoire voilée, mais décisive de l'hellénisme.

(1) *Luc*, xvi, 19-25.

(2) *Mathieu*, xiii, 42, 52.

(3) *II Corinth.*, xii, 2 et 4. Paul ajoute que ce qu'il a entendu, il n'est pas permis à l'homme de le redire : à cette obligation du secret, il n'est pas de parallèle plus proche que la loi du silence imposé au héros de la Visite à l'Hadès, cf. *supra*, n. 410, n^o 3.

Problèmes politiques et législatifs de l'heure présente en Egypte

PAR

JULES WATHELET,

Conseiller Royal Honoraire du Gouvernement Egyptien.

Dans les quelques pages qui vont suivre je voudrais examiner très rapidement les principaux problèmes politiques et législatifs de l'heure présente en Egypte en m'arrêtant sur les particularités dignes de retenir l'attention.

*
**

Au point de vue international, la situation de l'Egypte est évidemment très particulière. Depuis le 28 février 1922, elle a été proclamée un Etat indépendant; mais elle reste occupée militairement par l'Angleterre.

Province turque depuis 1517, l'Egypte a traversé, au cours des 16^e, 17^e et 18^e siècles, une des périodes les plus troublées et les plus sombres de son histoire. Les gouverneurs ou pachas, envoyés de Constantinople pour administrer le pays au nom de la Sublime Porte, se succédaient avec une rapidité extraordinaire. Les beys, désignés pour l'administration locale des diverses subdivisions territoriales et choisis parmi les descendants des Mamluks qui régnaient avant la conquête turque, avaient, par contre, pris une indépendance très grande vis-à-vis du pouvoir central.

De Juillet 1798 à Septembre 1801, il y eut la brève campagne d'Egypte; à son retour de Saint-Jean d'Acre, Bonaparte rencontra et défit à Aboukir le 25 Juillet 1799 une armée turque dans les rangs de laquelle se trouvait un jeune officier originaire

de Cavalla; c'était Mohamed Ali, le fondateur de la dynastie actuelle.

Ce jeune officier comprenant tout l'avenir d'un pays aussi riche, s'il était bien administré, fit si bien pour gagner la confiance de ses chefs que, dès 1805, il était promu Pacha et obtenait du Sultan la mission de gouverner l'Égypte. Sa première tâche fut de mettre fin à l'autorité des petits chefs locaux et de centraliser en ses mains tous les pouvoirs. Intelligent, avide de progrès, il fit venir d'Europe des collaborateurs, des Français surtout. En peu d'années, Mohamed Ali avait mis de l'ordre dans l'administration du pays; il avait réorganisé les finances et créé des ateliers nationaux; il avait entrepris de grands travaux publics et, surtout, avec le concours notamment de Soliman Pacha, un officier français du nom de Selves, il avait créé une armée moderne qui lui valut en quelques mois la conquête de la Palestine, de la Syrie et d'une partie de l'Asie Mineure. Sans l'intervention des Puissances qui, à ce moment, ne voulaient pas qu'il fût porté atteinte à l'intégrité de l'Empire Ottoman, Mohamed Ali aurait pu sans doute occuper Constantinople et s'y faire proclamer Calife. Il dut se contenter du pachalik d'Égypte et du gouvernement de cette riche province et de l'ensemble des territoires qui en dépendaient, c'est-à-dire à peu près le Soudan Anglo-Egyptien actuel.

Au fur et à mesure que la Turquie s'affaiblissait, l'Égypte s'affranchissait de la tutelle turque. A la fin du 19^e siècle, les liens de suzeraineté qui rattachaient encore l'Égypte à la Turquie étaient bien ténus; octroi de grades et de décorations; frappe de monnaies au nom du Sultan; nomination du Grand Cadi, le Grand Juge, Président du Mehkémeh Suprême, c'est-à-dire du Grand tribunal religieux musulman; limitation de l'armée à 18000 hommes; nomination à quelques hauts grades dans l'armée et obligation de payer un Tribut de 750.000 Livres turques; présence au Caire d'un Haut Commissaire turc sans pouvoirs effectifs; tels étaient les seuls liens qui subsistaient. Le Khédive — titre nouveau qui avait été reconnu à Ismail, le père du Roi actuel — pouvait gouverner librement le pays; la législation turque n'y était pas applicable; le Khédive pouvait même conclure des traités de commerce et des conventions, pourvu que celles-ci n'aient pas un caractère politique.

En 1882, un esprit de révolte couve dans l'armée; les officiers, mécontents de certaines réformes, avaient exigé l'entrée dans le ministère d'un officier de leur confiance, Arabi pacha. Des troubles qui éclatèrent brusquement à Alexandrie en Juin amenèrent l'intervention de la flotte anglaise et le débarquement de troupes. L'occupation britannique, de purement temporaire qu'elle devait être au début, prit peu à peu le caractère d'une occupation permanente. La France, qui s'était associée aux réformes financières imposées à l'Égypte de 1878 à 1882, refusa de se joindre à l'Angleterre dans sa politique d'occupation et signa finalement en 1904 au moment de l'Entente Cordiale un protocole de désintéressement.

De 1882 à 1914, l'Égypte, pays tributaire de la Turquie, a donc été gouvernée par un Khédive, en vertu d'un firman du Sultan; cependant en fait, sous réserve des manifestations de suzeraineté rappelées ci-dessus, l'Égypte a été gouvernée par un Khédive presque indépendant de la Turquie, mais étroitement contrôlé et dirigé par un Agent et Consul général anglais, qui se considérait comme responsable de la bonne administration du pays et dont les décisions étaient appuyées par l'armée d'occupation, et, au besoin, par l'armée et la flotte britanniques. L'administration était alors toute puissante; le Khédive gouvernait par l'intermédiaire d'un Conseil des Ministres et avec l'assistance de certains corps représentatifs, mais sans voix délibérative, sauf, exceptionnellement, pour l'établissement de nouveaux impôts directs.

Au moment où éclate la guerre avec la Turquie, le Khédive Abbas est à Constantinople; il est accusé de faire cause commune avec les ennemis de Sa Majesté britannique et déclaré déchu du Khédivat; cette dignité, avec le titre de Sultan d'Égypte, est offerte au Prince Hussein, l'aîné des Princes de la Famille de Mohamed Ali, par Proclamation du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique en date du 19 décembre 1914; la veille, une autre Proclamation établissait le Protectorat britannique sur l'Égypte; cette proclamation était ainsi conçue: « Le principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour les Affaires étrangères annonce que, vu l'état de guerre résultant de l'action de la Turquie, l'Égypte a été placée sous la protection de Sa Majesté et constituera dorénavant un protectorat britannique. »

La Puissance protectrice était représentée en Egypte par un Haut-Commissaire qui cumulait la double fonction de Représentant du Gouvernement Britannique et de Ministre des Affaires étrangères d'Egypte.

Ce Protectorat unilatéralement proclamé et mal défini n'a été accepté par les Egyptiens que dans l'espoir d'obtenir en échange une large participation à la vie publique et l'assistance anglaise pour la suppression des Capitulations, privilèges judiciaires, fiscaux et législatifs reconnus aux nationaux de certaines Puissances étrangères.

La guerre fut longue; les réquisitions, quoique régulièrement payées, faisaient des mécontents; dès l'armistice et même avant, les administrations furent encombrées par des démobilisés anglais auxquels il fallait trouver rapidement une situation; les chefs anglais alors responsables du gouvernement du pays avaient été insuffisamment en contact avec l'opinion publique égyptienne qui s'agitait; une cause d'inquiétude provenait aussi des réformes judiciaires projetées: fusion des juridictions mixtes et indigènes et avant-projet de Charte constitutionnelle qui faisait, aux yeux des Egyptiens, la part trop belle aux étrangers et surtout aux Anglais. Les idées Wilsoniennes sur le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes avaient naturellement trouvé de nombreux adeptes en Egypte.

Au lendemain de l'armistice, une Députation ou Délégation (Wafd) se forma sous la présidence de Saad Zaghloul pacha, ancien ministre et qui était le meilleur représentant du nationalisme égyptien. Cette délégation s'adressa au Haut-Commissaire britannique en Novembre 1914 pour obtenir l'autorisation de se rendre à Londres et à Paris et y exposer les revendications de l'Egypte. L'autorisation fut refusée sous le prétexte que le Wafd n'avait ni mandat ni qualité pour parler au nom du pays. Peu après, deux ministres, dont le Président du Conseil, Hussein Ruchdi pacha, et Adly Yeghen pacha, demandèrent à partir eux aussi et se solidarisèrent avec la Délégation. Les ministres furent informés que le moment n'était pas favorable pour les recevoir à Londres et ils furent priés d'ajourner leur voyage. Dès lors, la friction se fit de plus en plus grande entre les autorités britanniques locales, qui croyaient pouvoir aisément décourager le nationalisme Egyptien, et les chefs du mouvement nationaliste.

Devant ce refus d'être reçus à Londres, les ministres donnèrent leur démission; celle-ci ne fut pas acceptée, mais en fait il n'y eut plus de gouvernement à partir du début de décembre (1).

La situation devenait de jour en jour plus tendue. Au début de mars, il fut rappelé à la Délégation que la loi martiale était encore en vigueur, — ce qui voulait dire qu'il fallait obéir aux ordres de l'autorité militaire, — et qu'elle devait cesser toute agitation sous peine de répression. Malgré cet avertissement, l'agitation continua.

Brusquement, le 8 mars, quatre des principaux membres de la Délégation (Saad Zaghloul pacha, Mohamed Mahmoud pacha (2), Ismaïl Sidki pacha et Hamed El Bassel pacha) furent arrêtés par l'autorité militaire anglaise et embarqués le lendemain à destination de Malte. Cette arrestation détermina instantanément une véritable explosion de colère dans tout le pays et dès lors une longue période troublée commença avec une grande difficulté de gouverner et un rejet formel du protectorat britannique par l'opinion publique égyptienne. Aussitôt des grèves éclatent dans les principaux services d'utilité publique; il y en eut dans les écoles, au Barreau, parmi les fonctionnaires. Les manifestations dans les rues étaient quotidiennes; souvent elles se terminaient d'une manière tragique, la force armée étant contrainte d'intervenir pour le maintien de l'ordre. Les enterrements des victimes donnaient lieu alors à des manifestations impressionnantes par leur silence. Les communications par chemin de fer furent coupées avec la Haute-Egypte pendant plusieurs semaines. Il fallut reconquérir presque tout le pays, village par village, et les esprits furent lents à se calmer.

La surprise avait été grande à Londres; Lord Milner fut envoyé en mission en Egypte l'hiver suivant à la tête d'une importante délégation pour rechercher les causes des troubles et faire rapport. Après un séjour de quelques semaines, Lord Milner fit des propositions qui parurent très hardies à l'époque

(1) Le seul décret que les ministres consentirent à signer, pour éviter qu'il ne soit fait usage en cette matière d'une proclamation militaire, fut celui du 31 janvier 1919 pro-
rogeant les pouvoirs des tribunaux mixtes pour neuf mois.

(2) Le premier ministre actuel.

où elles furent publiées. En homme clairvoyant, il comprit que le Protectorat, sous la forme qui lui avait été donnée en 1914, ne répondait pas aux nécessités du gouvernement de l'Égypte et qu'il valait mieux y renoncer que de chercher à l'imposer. Il proposa donc de le supprimer et de le remplacer par un traité perpétuel d'alliance entre les deux pays, l'Angleterre prêtant son appui pour certaines questions comme celles de la suppression des Capitulations et la protection du Canal de Suez.

Saad Zaghoul pacha qui avait été déporté à Malte avec trois autres chefs politiques au début de mars 1919 et avait été remis en liberté le 7 avril suivant, entra en contact à Paris, puis à Londres avec Lord Milner au cours de l'été 1920. Adly Yeghen pacha, homme d'Etat d'une grande pondération d'esprit, s'était joint à ces discussions officieuses. Tout le monde croyait alors qu'un accord officiel allait intervenir. Quelques jeunes politiciens furent envoyés en Égypte vers la fin de l'été pour y faire connaître le succès obtenu par le grand leader nationaliste; malheureusement, au cours des meetings organisés pour faire connaître la bonne nouvelle, des extrémistes réussirent à imposer certaines réserves, notamment en ce qui concerne le rôle de deux hauts fonctionnaires anglais, le Commissaire judiciaire et le Commissaire financier dont le maintien était prévu par le projet d'accord. Ces réserves qui obligèrent la Délégation à adopter elle aussi une attitude extrémiste, allaient désormais empêcher tout accord d'aboutir; mais à ces négociations officieuses, l'Égypte avait déjà gagné beaucoup, puisque l'Angleterre avait admis en principe l'opportunité d'abolir le protectorat et de reconnaître l'indépendance du pays, moyennant la conclusion d'un traité réglant les questions que l'Angleterre considérait comme essentielles à la sauvegarde de ses intérêts (liberté des communications impériales; protection des étrangers; protection du pays contre toute intervention étrangère).

L'hiver 1920-1921 se passa en campagnes de presse et en agitations: grève des tramways, grèves dans les écoles; attentats contre les Égyptiens qui acceptaient de faire partie du ministère. Au printemps, Londres fit de nouvelles avances et invita, officiellement cette fois, le Gouvernement à négocier. Un nouveau ministère se constitua sous la présidence de Adly Yeghen pacha au milieu d'avril et quelques jours plus tard,

Saad Zaghoul pacha rentrait en triomphateur ; aussitôt des dissensions se produisent entre le chef du gouvernement et le chef du mouvement nationaliste pour des questions de préséance et comme le gouvernement britannique ne s'était pas encore habitué à l'idée de négocier avec Saad pacha qu'il considérait comme un dangereux démagogue, il ne soutient pas l'initiateur du mouvement national ; celui-ci prend immédiatement une attitude d'opposition et les manifestations recommencent ; elles prennent même un caractère particulièrement grave à Alexandrie en mai, quand la police locale fut impuissante à empêcher le massacre de quelques étrangers dans les quartiers populaires et quand l'intervention de l'armée anglaise fut demandée par l'autorité locale pour rétablir l'ordre.

Néanmoins, une Délégation officielle très nombreuse partit pour Londres en Juillet sous la présidence de Adly Yeghen pacha, mais sans l'appui du puissant parti du Wafd. Adly Yeghen négocia pendant plusieurs mois. Comme il ne réussit pas à obtenir les amendements qu'il désirait voir introduire dans le projet de traité préparé par Lord Curzon, finalement, le 15 novembre 1921, il fit part au Chef du Foreign Office de son refus de signer. La question d'Egypte restait sans solution.

Le gouvernement anglais en fut profondément déçu et essaya à nouveau de la politique de force. En décembre, Saad Zaghoul pacha, ainsi que six de ses partisans, tous membres du Wafd, furent déportés aux îles Seychelles, mesure inopportune et qui empêcha les démarches faites à Londres en février suivant d'aboutir à un réel apaisement. Le bannissement des chefs du Wafd avait, en effet, provoqué de l'agitation et des grèves et c'est à ce moment que commença la longue série des attentats isolés contre des Anglais. Dans de telles conditions, il n'était pas possible de former un ministère viable.

C'est alors que, profitant de cette situation, deux hommes d'Etat Egyptiens des plus habiles, Abd el Khalek Saroit pacha et Ismail Sidki pacha, réussirent à convaincre Lord Allenby qu'il serait plus aisé de s'entendre si le Gouvernement anglais commençait par proclamer l'indépendance de l'Egypte, quitte à négocier ensuite. Il y avait à Londres un gouvernement libéral ; puisque l'Egypte était anxieuse de faire l'expérience d'un gouvernement parlementaire et de se donner une Constitution libérale, il fallait lui donner cette chance, pourvu que les inté-

rêts vitaux de la Grande-Bretagne soient saufs. Lord Allenby partit lui-même pour Londres, accompagné du Conseiller judiciaire, et il obtint de Lloyd George une adhésion à une déclaration unilatérale communiquée au Gouvernement Egyptien le 28 février 1922 et ainsi conçue (1) :

Considérant que le Gouvernement de Sa Majesté, conformément à ses intentions déclarées, désire immédiatement reconnaître l'Egypte comme Etat souverain et indépendant; et

Considérant que les relations entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'Egypte constituent un intérêt essentiel pour l'Empire britannique;

Sont déclarés par les présentes les principes suivants :

1. Le Protectorat britannique de l'Egypte est terminé, et l'Egypte est déclarée un Etat souverain et indépendant.

2. Aussitôt que le Gouvernement de Sa Hautesse aura promulgué un Acte d'indemnité applicable à tous les habitants de l'Egypte, la Loi martiale proclamée le 2 novembre 1914 sera abrogée.

3. En attendant le moment où il sera possible, par la libre discussion et des accommodements amicaux des deux côtés, de conclure entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement Egyptien, des accords en ce qui concerne les matières suivantes, ces matières sont absolument réservées à la discrétion du Gouvernement de Sa Majesté :

a) La sécurité des communications de l'Empire Britannique en Egypte;

b) La défense de l'Egypte contre toute agression étrangère ou contre toute ingérence directe ou indirecte;

c) La protection des intérêts étrangers en Egypte et la protection des minorités;

d) Le Soudan.

En attendant la conclusion de tels accords, le *statu quo* en toutes ces matières sera intact.

Dès le lendemain, un ministère se constituait sous la présidence de Saroit pacha; Sidki pacha y occupait le poste important de ministre des finances. Dans la lettre d'acceptation du

(1) Traduction du *Journal Officiel*.

ministère qui lui était offert par le Sultan Fouad, le premier ministre annonçait, entr'autres choses, la mise à l'étude d'un projet de Constitution qui consacrerait le principe de la responsabilité ministérielle, le rétablissement du Ministère des affaires étrangères et la création d'une représentation diplomatique et consulaire à l'étranger.

Et le 15 mars 1922, le Souverain du pays, dans une Proclamation à son peuple, annonça que dès ce jour l'Égypte constitue un Etat souverain et indépendant et que désormais il prendrait le titre de « Majesté » et de « Roi d'Égypte » « qui sont, disait-il, à la fois une affirmation de la personnalité internationale de Notre pays en tant qu'Etat indépendant, et une satisfaction à sa dignité nationale ».

Un Comité, composé exclusivement d'Égyptiens, le Comité des XXX, d'après le nombre de ses membres, fut nommé quelques semaines plus tard pour préparer le projet de Constitution. Toute une année fut consacrée à la préparation du projet et à sa revision, tant par ce comité que par le Comité consultatif de législation et le Conseil des ministres.

Après d'assez longues discussions entre les Égyptiens les plus avancés (les libéraux constitutionnels et les nationalistes du Wafd), qui, sur ce point, avaient alors l'appui des Anglais, et les Égyptiens modérés (du parti de l'Union-Ittihad —), qui étaient au pouvoir depuis novembre, le Roi promulgua le 19 avril 1923 une Constitution extrêmement libérale, largement inspirée de la Constitution belge. L'année 1923 fut consacrée à la préparation des élections et fut en même temps une période de grande activité législative. Le Premier Ministre, Yehia Ibrahim Pacha, l'ancien premier président de la Cour d'appel du Caire, réussit en quelques mois à faire libérer les détenus politiques, à mettre sur pied le Bill d'indemnité et à obtenir ainsi l'abrogation de la Loi martiale qui avait mis le pays sous l'autorité militaire depuis le 2 novembre 1914; sous son ministère furent aussi publiées une série de lois destinées à donner au nouvel Etat indépendant et désormais responsable de ses destinées, des moyens efficaces de gouverner, comme une loi sur les réunions publiques, une loi sur l'état de siège, des dispositions répressives pour enrayer toute propagande subversive. C'est de cette période également que date la loi d'indemnisation des fonctionnaires étrangers qui a permis aux jeu-

nes Egyptiens anxieux de promotion de remplacer les étrangers dans les fonctions publiques.

Les élections donnèrent une majorité considérable au parti du Wafd à la Chambre des Députés et le chef du parti, Saad Zaghloul pacha, qui avait été libéré le 8 avril 1923, forma le ministère le 28 janvier 1924, conformément à la pratique constitutionnelle. Ce ministère a provoqué et multiplié les causes de froissement avec le Palais et la Résidence britanniques; il a introduit dans le budget une série d'amendements qui dénotaient une politique agressive contre la Grande-Bretagne et a voulu procéder à un réexamen de toutes les lois promulguées depuis 1914; enfin, choses plus graves, il a fait adopter presque sans discussion par le Parlement une loi établissant le suffrage universel à 21 ans; il voulait introduire dans les lois sur le port d'armes et dans la loi sur les réunions publiques des amendements qui en auraient paralysé la portée et il avait toléré, si pas favorisé, une propagande dangereuse parmi l'armée égyptienne cantonnée au Soudan.

En Juillet 1924, après avoir miraculeusement échappé à l'attentat d'un jeune extrémiste, Saad pacha partit en Angleterre pour négocier avec le Premier Ministre et chef du Parti Travailleur, Mac Donald; mais pas plus qu'Adly pacha en 1921, Saad ne put s'entendre avec Mac Donald qu'il trouva aussi impérialiste que Curzon. A son retour au Caire à l'automne, les rapports entre le Ministère et le Palais deviennent rapidement de plus en plus tendus et l'agitation grandit au Soudan.

C'est, dans ces circonstances, que survint le 19 novembre l'assassinat du Gouverneur général du Soudan. Sir Lee Stack pacha, sirdar de l'armée égyptienne et gouverneur général du Soudan, fut attaqué à coups de revolver le mercredi 19 novembre, à 2 heures après-midi au moment où, quittant le ministère de la guerre, il regagnait son domicile en auto. Le jeudi 20 novembre, il succomba à ses blessures et ses funérailles eurent lieu en grande pompe le samedi matin 22 novembre. Ce jour-là, dans l'après-midi, Lord Allenby remettait au Premier Ministre égyptien un ultimatum très sévère qui comprenait, outre l'obligation de payer une forte indemnité (500.000 Livres), le retrait immédiat de tous les officiers égyptiens et de toutes les unités purement égyptiennes de l'armée égyptienne du Soudan, avec, comme conséquence, la constitution d'une armée

purement soudanaise ne devant plus allégeance qu'au seul Gouvernement soudanais. C'était évidemment l'exclusion de toute participation égyptienne effective dans l'administration du Soudan, malheureuse conséquence de la regrettable propagande de la société secrète, l'Etendard blanc, et de la tentative, rapidement réprimée, de rébellion de certaines unités de l'armée égyptienne à Khartoum.

La démission du ministère suivit naturellement. Ce fut la tâche du ministère Ahmed Ziwer pacha, qui fut alors constitué, de tâcher d'atténuer autant que possible les conséquences fâcheuses de la politique intransigeante du ministère précédent. Le premier soin de ce ministère fut d'ajourner le Parlement où il ne pouvait compter sur une majorité, puis de faire dissoudre la Chambre des Députés, en annonçant la préparation d'une nouvelle loi électorale.

La lenteur mise dans la préparation de cette loi unit contre le ministère les partis d'opposition et finalement après quelques mois de résistance, il fut décidé de refaire des élections sur la base de la loi électorale de 1924, celle consacrant le suffrage universel direct. Le parti du Wafd et le parti libéral constitutionnel se répartirent les sièges; le Wafd se tailla la part du lion; les candidats étaient souvent élus sans lutte. A la suite de ces élections, Adly pacha reprit la présidence du Conseil en Juin 1926; Saad pacha qui n'avait reconquis la confiance ni du Roi ni de l'Angleterre, dut se contenter de la présidence de la Chambre où du reste son action personnelle et son haut prestige ont été maintes fois employés dans un but de conciliation. Une partie de cette seconde session parlementaire fut consacrée au réexamen des décrets-lois promulgués au cours des mois précédents et à une discussion minutieuse du budget. En Avril 1927, Adly pacha démissionna, excédé, semble-t-il, des multiples interventions du Parlement dans l'administration et l'exercice du pouvoir exécutif.

Saroit pacha, qui succéda à Adly pacha, accompagna le Roi dans le voyage officiel qu'il fit en Europe en 1927; invité par le Gouvernement britannique à négocier un Traité avec l'Angleterre, Saroit pacha se rendit à deux reprises à Londres; après avoir traîné les choses en longueur le plus possible, il finit, sur les instances de plus en plus pressantes de Sir Austin Chamberlain par parapher un projet de Traité dont il donna

connaissance au Parlement égyptien en février 1928. Saad Zaghloul pacha, le grand leader nationaliste, était mort au Caire à la fin de l'été précédent et on avait désigné comme son successeur à la tête du parti du Wafd Moustafa Nahas pacha qui avait été déporté aux Seychelles avec Saad et avait fait partie du Ministère en 1924. Devant l'impossibilité de faire approuver le Traité par les Chambres, Saroit pacha démissionna; Nahas pacha forma le ministère; le Parlement adopta la même attitude et commit les mêmes errements qu'en 1924. Nahas pacha fut contraint de démissionner devant la révélation d'un contrat d'honoraires qui semblaient impliquer de sa part et de la part du Président de la Chambre, tous deux avocats à l'époque, une intention de porter atteinte au Conseil de la Couronne, institution à laquelle le Roi tenait beaucoup. Mohamed Mahmoud pacha, un des membres libéraux constitutionnels du précédent cabinet, forma un Ministère dont le premier acte consista à supprimer le Gouvernement parlementaire pour trois ans et à suspendre des dispositions constitutionnelles qui avaient été déclarées intangibles cinq ans plus tôt.

Donc, au point de vue international, les relations entre l'Égypte et la Grande-Bretagne restent régies par la déclaration unilatérale du 28 février 1922. La faute commise alors par l'Angleterre de n'avoir pas subordonné la Proclamation de l'Indépendance et la suppression du Protectorat à une reconnaissance formelle des intérêts britanniques n'a pu être réparée et la question des relations entre ces deux pays reste sans solution, malgré trois tentatives successives : les négociations Adly-Curzon en 1921; les négociations Saad-Mac Donald en 1924 et les négociations Saroit-Chamberlain en 1927-1928.

Il n'est guère probable qu'on aboutisse à l'avenir à une solution définitive de cette question, si, comme il conviendrait en une matière aussi grave, un accord devait être approuvé par un Parlement égyptien. Certes, l'occupation britannique assure à l'Égypte une protection très grande; mais cette protection, elle ne l'a pas demandée et préférerait s'en passer malgré les risques que comporterait pour elle une indépendance complète. Dès lors, il est tout naturel que, tout en bénéficiant des avantages que peut comporter cette occupation, elle refuse de la reconnaître en une Convention formelle. L'avantage de la convention serait précisément de délimiter les attributions re-

connues à la Puissance occupante; mais est-il certain que cette délimitation soit possible et l'Égypte n'a-t-elle pas raison de se contenter d'une occupation de fait comme elle a bien dû le faire de 1882 à 1914 ?

Au point de vue constitutionnel, on peut dire que l'expérience du régime parlementaire n'a pas été jusqu'ici très heureuse. La Constitution de 1923 était un tel pas en avant par rapport au régime de la loi organique promulguée en 1913 sous l'inspiration de Lord Kitchener. Cette loi de 1913 ne reconnaissait que des pouvoirs très limités à une Assemblée unique composée en majorité de membres élus par un système d'élection à deux degrés et de membres nommés destinés à assurer la représentation des minorités. Malheureusement, la loi de 1913 n'a pu être appliquée qu'une seule année; la guerre entraîna la suspension de l'Assemblée législative et le régime de la loi martiale. Après la guerre, la majorité de l'élite intellectuelle égyptienne ne pouvait imaginer pour la future Constitution un régime assez libéral : il a fallu une Chambre des Députés et un Sénat, la responsabilité ministérielle consacrée par des textes, la suppression presque complète des pouvoirs du Roi en matière législative par l'obligation qui lui était imposée de promulguer les lois dans un délai très court après leur vote. Et dès la première session du Parlement, le système d'élection à deux degrés, qui était cependant consacré au moins implicitement par l'article 89 de la Charte constitutionnelle, fut remplacé en quelques séances par une loi introduisant brusquement le suffrage universel masculin en un pays où les illettrés forment encore l'immense majorité. L'esprit démagogique du Parlement ne se manifesta pas seulement par cette substitution; il se manifesta aussi par la façon dont le Parlement entendit remettre en question toute la législation depuis 1914 et par les modifications qu'il se proposait d'introduire dans la législation sur les réunions publiques et sur le port d'armes. Le résultat ne se fit pas attendre, puisqu'il a suffi de trois sessions pour aboutir à une suspension de tout le régime parlementaire. Il faut aussi attribuer l'échec du nouveau régime au fait qu'aucun programme d'un caractère économique ne différenciait encore les différents partis politiques dont toute l'activité était orientée vers la solution de la question égyptienne au point de vue international.

Il est à souhaiter que la période actuelle permette de réparer les erreurs passées et d'assurer définitivement l'avenir d'un régime constitutionnel approprié au pays. Un gouvernement constitutionnel, s'il était bien établi, serait certes la meilleure forme de gouvernement pour l'Égypte. En ce pays, le Parlement est un rouage d'autant plus utile qu'il peut servir non seulement de contrôle du pouvoir exécutif, mais aussi d'appui pour celui-ci dans les situations difficiles, et il est aisé de comprendre que celles-ci se présentent souvent en un pays militairement occupé par une puissance étrangère.

* * *

Il n'est pas possible de parler de l'Égypte sans définir en même temps la situation du Soudan auquel, depuis la plus haute antiquité, l'Égypte est intimement liée. Le Soudan, province en partie turque, en partie conquise par les armées égyptiennes au cours du 19^e siècle, était administré au moment de l'occupation britannique par le Khédive qui en recevait l'administration par firman en même temps que l'administration de l'Égypte. Aussi Ismaïl portait le titre de Khédive d'Égypte, Souverain de la Nubie, du Darfour, du Kordofan et du Sennar.

La révolte du Madhi éclata en 1883 peu après l'occupation britannique de l'Égypte. Sur les conseils des autorités anglaises, le Soudan fut évacué et Gordon pacha y trouva en 1885 la mort héroïque qui l'a rendu si populaire dans son pays. Ce n'est qu'en 1898, sous la crainte de l'extension de l'occupation française dans la région du Tchad, que le Gouvernement Britannique confia à Lord Kitchener, alors Sirdar ou Commandant en chef de l'armée égyptienne, la mission de reconquérir le Soudan. Il le fit en une brillante et rapide campagne qui se termina par la bataille d'Omdurman. Des troupes anglaises en petit nombre avaient pris part à cette campagne.

Il fut alors convenu entre le Gouvernement Égyptien et le Gouvernement Britannique d'établir pour l'administration du Soudan reconquis par les armées des deux pays un Régime de Condominium qui fit l'objet de la convention du 19 janvier 1899. En vertu de cette Convention, la Grande-Bretagne avait la haute main sur le Soudan ; mais l'Égypte participait à l'administration du pays par la nomination, sur la proposition

du Gouvernement britannique, du Gouverneur général (1), par l'envoi de nombreux fonctionnaires, par une participation très importante dans l'occupation militaire du pays et aussi par une très considérable participation dans les dépenses nécessitées par la remise en état du pays entièrement ruiné par les mahdistes.

La mutinerie qui éclata en 1924 dans des circonstances qui furent rappelées ci-dessus, et qui fut rapidement étouffée, a eu ce résultat de détacher le Soudan de l'Égypte; car l'armée égyptienne et les fonctionnaires égyptiens furent renvoyés alors dans leur propre pays. En fait l'Angleterre administre seule le Soudan; c'est évidemment une cause de grandes difficultés et il est souhaitable qu'un terrain d'entente soit rapidement trouvé.

Le Soudan qui était à peine peuplé à la fin de la révolte mahdiste et très sauvage, possède aujourd'hui des collèges où se forme une élite soudanaise qui augmente en nombre d'année en année, mais il lui manque une nombreuse population agricole. La construction du barrage de Sennar a permis l'irrigation d'une énorme superficie de terres, jadis à peu près incultes et actuellement propres à la culture du coton. D'autre part, pour ses propres besoins, l'Égypte doit capter les eaux du Nil non seulement en Égypte même où le nombre maximum de barrages paraît être atteint, mais au Soudan, et il existe tout un programme de grands travaux publics à exécuter sur le Haut-Nil jusqu'au lac Albert et au lac Tsana. Et l'Égypte, dont le nombre d'habitants augmente avec une rapidité extraordinaire, devra forcément à bref délai organiser l'émigration d'une partie de sa population désormais trop dense; aujourd'hui déjà la densité de la population dans certaines provinces comme la Ménoufieh excède de beaucoup la densité de celle de la Belgique, et malgré l'extension des terres cultivables grâce aux travaux d'irrigation, un moment viendra où il ne sera plus possible d'étendre les cultures; le Soudan qui touche à l'Égypte et qui a été depuis toujours en rapport économique et politique avec elle, est une contrée où tout naturellement l'excès de la population égyptienne trouvera des terres appro-

(1) En fait le Gouverneur général du Soudan depuis 1899 fut toujours Anglais.

priées à son établissement. Et une bonne administration du pays ne peut être assurée, vu l'insalubrité du climat, par des fonctionnaires exclusivement anglais. C'est pourquoi une collaboration entre les Anglais et les Egyptiens pour l'administration du Soudan est une formule qui, quelque bizarre qu'elle apparaisse tout d'abord, est susceptible de donner dans la pratique d'excellents résultats jusqu'au jour encore lointain où une population exclusivement soudanaise pourra aspirer à l'indépendance.

*
**

L'Egypte est particulièrement intéressante au point de vue de l'organisation judiciaire parce qu'on y voit d'une part une évolution très spéciale du régime dit des Capitulations et d'autre part parce que le droit n'y a pas été entièrement laïcisé et qu'on y trouve, à côté des tribunaux laïques, de multiples juridictions de Statut personnel dépendant des diverses communautés religieuses.

Les Capitulations constituent un ensemble d'immunités juridictionnelles, législatives et fiscales qui sont spéciales aux pays hors chrétienté. Etendues plus tard à d'autres pays, elles furent, à l'origine, librement consenties par la principale Puissance musulmane. Comme celle-ci avait un Statut juridique inflexible et très différent du Statut des étrangers, il fut trouvé plus commode de part et d'autre d'éviter les inconvénients qui seraient résultés d'une application du droit musulman à des Chrétiens; mais ces privilèges n'étaient reconnus qu'à condition de vivre dans des quartiers séparés et fermés le soir (fondouks), chaque petite colonie étrangère se fixant auprès de son consul dans les principaux ports du Levant et ne pénétrant que très rarement à l'intérieur. Le consul jugeait ses nationaux et s'adressait aux autorités locales pour obtenir le redressement des torts qu'ils auraient subis de la part des indigènes.

Cependant le développement rapide du commerce au cours du 19^e siècle et le large appel fait par Mohamed Ali à la collaboration des étrangers a modifié le système en ce sens que les étrangers cessèrent de vivre dans des quartiers spéciaux et se mêlèrent peu à peu au reste de la population.

Il serait trop long d'exposer comment le système des Capi-

tulations a évolué différemment en Egypte que dans le reste de l'Empire Ottoman ; mais on peut rappeler qu'avant 1875, la règle était que tout litige était porté devant le tribunal du défendeur. C'est ainsi qu'un Egyptien voulant poursuivre un Français ou un Italien devait le faire devant le Tribunal consulaire français ou italien et éventuellement suivre l'affaire en appel en France ou en Italie, car les Tribunaux consulaires ne sont en fait que des tribunaux de première instance. Inversement l'étranger devait assigner l'Egyptien devant les tribunaux indigènes. Il en résultait une situation très compliquée, des difficultés d'exécution et des conflits sans fin. C'est pourquoi en 1867 le Khédive Ismaïl, le père du roi actuel, secondé par un ministre habile, Nubar pacha, proposa aux Puissances d'organiser des tribunaux spéciaux, les Tribunaux mixtes, pour statuer sur tous les litiges entre étrangers de nationalité différente ou entre Egyptiens et étrangers ; ils sont également compétents entre étrangers de même nationalité en matière immobilière.

Après de longues négociations, les Tribunaux mixtes furent établis en 1875 et ils commencèrent à fonctionner le 1^{er} février 1876.

Les Tribunaux consulaires ont retenu leur pleine compétence en matière de Statut personnel (tutelle, mariage, divorce, filiation, successions) et dans les conflits entre deux ressortissants du même consulat. Ils connaissent aussi des crimes et des délits, à l'exception de quelques délits spéciaux, comme la banqueroute ou le détournement d'objets saisis, et des contraventions dont la connaissance a été attribuée aux tribunaux mixtes. Mais souvent les tribunaux consulaires se bornent à faire l'instruction des crimes et l'accusé est renvoyé devant une cour criminelle dans son propre pays.

Voilà donc deux catégories de tribunaux : les Tribunaux consulaires et les Tribunaux mixtes qui trouvent leur origine dans les privilèges capitulaires. Les Tribunaux consulaires sont des tribunaux étrangers, composés de juges de la nationalité du pays dont ces tribunaux dépendent ; c'est le consul qui est le plus souvent juge ; parfois un consul-juge est nommé spécialement pour exercer ces fonctions judiciaires ; souvent le juge siège avec des assesseurs pris parmi les notables de la colonie. La langue judiciaire est celle du pays dont dépend le Consulat.

En matière pénale, les *cawass*, agents d'exécution des consuls, suffisent le plus souvent pour les arrestations.

Les peines préventives de la liberté sont subies dans les prisons du Gouvernement Egyptien; les prisonniers y sont soumis à un régime spécial sous la surveillance des Consuls. En matière civile, les décisions dans les matières autres que celles de Statut personnel sont revêtues de la formule exécutoire par les Tribunaux mixtes et exécutées de la même manière que les décisions rendues par ces derniers tribunaux.

Etant des tribunaux étrangers, ces Tribunaux consulaires appliquent chacun leur propre droit étranger. L'appel est généralement porté devant un Tribunal spécialement désigné dans le pays d'origine; ainsi les Français vont en appel à Aix et les Italiens à Ancône. Mais certains pays, comme l'Angleterre, ont créé une juridiction d'appel en Egypte.

Les Tribunaux mixtes au contraire sont des tribunaux égyptiens; les juges qui y siègent — dont deux tiers sont étrangers et un tiers Egyptiens — sont nommés, qu'ils soient étrangers ou Egyptiens, par Décret du Roi d'Egypte; seulement pour assurer un bon recrutement des juges étrangers, le gouvernement égyptien demande l'agrément préalable du gouvernement dont ils relèvent. Les tribunaux mixtes sont de vrais tribunaux français, car la législation qu'ils appliquent est inspirée directement du droit français. C'est un avocat français d'Alexandrie, Maunoury, qui, ainsi que le rappelle le professeur Arminjon dans le Livre du Centenaire du Code Civil, prépara en très peu de temps tous les Codes mixtes sur le modèle des Codes français. On plaide en français et on rédige conclusions et jugements en français, quoique, d'après le règlement d'organisation judiciaire, l'arabe, l'italien et l'anglais soient aussi reconnus comme langues judiciaires. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les revues juridiques de langue française attachent à la jurisprudence des tribunaux mixtes une telle importance.

La législation applicable par ces tribunaux ne dépend pas uniquement du pouvoir législatif égyptien. Pour les règlements qualifiés de règlements de police, il est prévu que leur application par les tribunaux mixtes a lieu à la suite d'une délibération de l'Assemblée générale de la Cour d'appel mixte qui se borne à s'assurer: 1° que les lois et règlements proposés sont communs à tous les habitants du territoire sans distinction; 2° qu'ils

ne contiennent aucune disposition contraire au texte des traités et conventions, et 3° que, dans leurs dispositions, ils ne contiennent aucune peine supérieure aux peines de simple police. (Décret du 31 janvier 1889).

Pour les lois proprement dites, les modifications aux Codes et les lois touchant au droit privé, il faut le consentement d'une Assemblée législative, plus large que l'assemblée générale de la Cour parce qu'on y adjoint des juges des Puissances non représentées à la Cour, chaque Puissance capitulaire ayant ainsi au moins un représentant dans cette assemblée. (Art. 12 du Code Civil mixte. Loi n° 17 de 1911).

Enfin pour les modifications au Règlement d'organisation judiciaire, pour la création d'impôts nouveaux ou pour toucher aux privilèges capitulaires, il faut le consentement des Puissances elles-mêmes.

Il est facile de comprendre qu'il a été malaisé de faire marcher sans heurt le nouveau régime parlementaire, tel que je l'indiquais ci-dessus, avec ce système particulier de législation pour les étrangers capitulaires. Avant la création du Parlement, le gouvernement égyptien promulguait séparément la législation applicable par les Tribunaux indigènes aux Egyptiens et il publiait une loi spéciale applicable par les Tribunaux mixtes, une fois les adhésions nécessaires obtenues; mais en un régime constitutionnel, la loi ne peut être qu'une et il n'est pas possible de concilier les pouvoirs de l'Assemblée législative mixte avec les dispositions constitutionnelles qui enlèvent en fait tout droit de veto au Roi.

*
**

En face de ces tribunaux, qui ne sont pas réservés aux étrangers, puisqu'ils statuent aussi à l'égard des Egyptiens, mais qui sont une résultante du régime des Capitulations, il y a deux grandes catégories de Tribunaux nationaux Egyptiens : les Tribunaux indigènes d'une part, tribunaux laïques, ayant la pleine compétence pénale et, en matières civiles et commerciales, une compétence similaire à celle des tribunaux mixtes et d'autre part, les Tribunaux religieux de Statut personnel. Ces juridictions sont compétentes en principe dans tous les cas où seuls des intérêts indigènes sont en jeu et, aussi dans certains cas exceptionnels à l'égard des étrangers qui ne peuvent invoquer

de privilèges. Et par intérêts indigènes, il ne faut pas comprendre les intérêts égyptiens seulement; le mot « indigène » était synonyme d'ottoman. Tous les sujets ottomans ont toujours été soumis au même régime juridictionnel.

Les Tribunaux indigènes ont été réorganisés en 1883, donc huit ans après l'institution des Tribunaux mixtes. Les Codes qu'ils appliquent ne sont pas absolument semblables aux Codes mixtes, mais les différences entre eux sont très minimes. Les tribunaux indigènes appliquent donc également un droit inspiré directement du droit français. La langue judiciaire en usage devant ces tribunaux est l'arabe.

Sous la catégorie des Tribunaux indigènes, il faut ranger les Tribunaux cantonaux, sorte de justices de paix au nombre de plus de deux cents; ces tribunaux sont composés de notables siégeant à trois. Il y avait déjà, outre la Cour d'appel, sept tribunaux de première instance et 92 tribunaux sommaires où siégeait un juge de carrière; mais Lord Kitchener estima en 1912 que la justice n'était pas suffisamment à la portée des justiciables et il créa de toutes pièces cette organisation nouvelle dont le principal effet fut de provoquer une infinité de procès sans importance, et cela d'autant plus que la procédure devant ces tribunaux est gratuite ou presque.

Parmi les Tribunaux religieux, il y a lieu de mentionner tout d'abord les Mehkémehs Chariehs qui ne connaissent et n'appliquent que le droit musulman. Ils sont composés de juges religieux ou Cadis, ayant fait leurs études de droit à l'Université d'el Azhar ou dans une école spéciale, l'Ecole des cadis. Indépendamment de ces tribunaux religieux musulmans, il existe, pour les Egyptiens non musulmans, un très grand nombre de juridictions particulières, les Patriarcats et les Rabbins. Ces juridictions qui appliquent des droits souvent différents existaient dans l'Empire Ottoman en vertu de privilèges très anciens reconnus depuis l'époque du Sultan Mohamed II le Conquérant et confirmés par des actes successifs de l'autorité souveraine et notamment le 3 novembre 1839 (loi du Tanzimat) et le 18 février 1856 (Hatt Hamayouni); ces privilèges étaient consacrés aussi par les Bérats d'investiture des Patriarches et Chefs des Communautés religieuses non musulmanes. Les procès qui sont de la compétence des Conseils des communautés sont ceux tirant leur origine du mariage et concernant la pen-

sion alimentaire, la dot ou le trousseau; les questions de filiation, le divorce et les questions de successions, ces dernières toutefois en cas d'accord des parties seulement. Le Gouvernement égyptien a reconnu ces privilèges; il a réglementé par des lois la compétence des conseils de trois Communautés (Coptes Orthodoxes, Décret du 14 mai 1883; Protestants indigènes, Décret du 1^{er} mars 1902; Arméniens catholiques, Décret du 18 novembre 1905); mais indépendamment de ces communautés réglementées, il en existe d'autres dont certaines ont soumis des projets de règlements (les Coptes catholiques, les Grecs catholiques, les Chaldéens catholiques, les Syriens catholiques, les Maronites et les Israélites rabbiniques) et dont d'autres n'ont même jamais soumis de projet de règlement (les Grecs orthodoxes, les Arméniens orthodoxes, les Syriens orthodoxes et Israélites caraites).

Certaines de ces communautés possèdent à peine quelques centaines de membres; la plus importante est la communauté copte orthodoxe qui compte environ un million de membres sur un total de 14 millions d'habitants.

La religion musulmane étant la religion de la très grande majorité et étant la religion officielle de l'Etat, les tribunaux musulmans, les Mehkémehs Chariehs, sont les tribunaux de droit commun en matière de Statut personnel; c'est pourquoi ils statuent en matière de successions si les parties ne sont pas d'accord et comme la loi musulmane favorise les garçons au détriment des filles, il n'y a accord que si le conseil de la communauté accepte de faire la dévolution de la succession suivant les règles du droit musulman. Les mehkémehs statuent également en cas de conflits entre membres de communautés différentes; un mariage chrétien peut en effet intervenir entre deux membres de deux communautés chrétiennes différentes, sans qu'aucun des époux veuille renoncer à son autorité religieuse pour des raisons de rite ou de croyance. Les Mehkémehs statuent enfin si les parties non musulmanes sont d'accord pour porter leurs différends devant eux.

*
**

J'ai exposé très brièvement la compétence de ces quatre grandes catégories de Tribunaux, mais dans la pratique, les limites de leur compétence respective sont loin d'être tracées

d'une manière précise; les conflits de juridiction sont fréquents et il n'y a pas de Tribunal des conflits (1).

Les Tribunaux mixtes qui ont pris, dès leur institution, une importance considérable grâce aux juges éminents qui y siègent, ont réussi à étendre leur compétence d'une manière remarquable. Quand ils furent institués, il ne fut pas formellement question d'étrangers capitulaires, mais puisqu'ils se substituaient aux Tribunaux consulaires en certaines affaires et que ces Tribunaux consulaires ne jugeaient que leurs nationaux, il paraissait évident que les nouveaux tribunaux ne devaient être compétents qu'à l'égard des nationaux des puissances capitulaires. Il n'en fut rien cependant; ils décidèrent dès le début qu'ils étaient compétents à l'égard de tous étrangers, quels qu'ils fussent.

La question n'avait guère d'importance à l'époque; il n'y avait en Egypte que très peu d'étrangers non capitulaires et les tribunaux indigènes n'avaient pas encore été réorganisés. Mais la question a pris une très grande importance depuis la guerre; en effet dernièrement la jurisprudence mixte avait une tendance marquée vers l'adoption de la même attitude en ce qui concerne tous les anciens indigènes ou sujets ottomans devenus sujets d'autres Etats, les Palestiniens, les Syriens, les Irakiens et les Hedjaziens, et même en ce qui concerne les Turcs, alors que depuis leur origine, les Tribunaux indigènes ont toujours été compétents à l'égard des Ottomans. Si bien que, si le Gouvernement égyptien n'avait pas pris des mesures législatives appropriées (Décret-loi n° 27 de 1929 du 17 mars 1929), les Turcs eux-mêmes seraient devenus justiciables des Tribunaux mixtes.

On comprend pourquoi les questions de nationalité ont une telle importance en Orient; c'est par elles que l'on passe d'une juridiction à une autre et que l'on acquiert des privilèges: cela explique aussi pourquoi le sujet ottoman jadis, et aujourd'hui l'Égyptien, ne peut changer de nationalité sans le consentement de son Gouvernement.

(1) Il n'y a même pas dans les tribunaux mixtes ou indigènes de Cour de Cassation en matière civile. On a remédié aux inconvénients résultant de l'absence de cassation par une procédure spéciale permettant de faire évoquer par toutes les chambres réunies (en fait donc par l'Assemblée générale) les affaires dans lesquelles il y aurait risque de contrariété de jurisprudence.

Les Tribunaux mixtes ont aussi étendu leur compétence par d'autres moyens ; ainsi se basant sur l'existence au litige d'un intérêt étranger, si éventuel soit-il, créancier dans une faillite ou actionnaire dans une société anonyme, ils se sont en fait déclarés exclusivement compétents dans toutes questions de faillite et de sociétés.

Les conflits sont fréquents entre les tribunaux de statut personnel. Et en ce domaine conflits de juridiction et conflits de loi sont connexes. Il est évidemment trop aisé de passer d'un tribunal à un autre avec la chance d'obtenir une décision différente et, s'il y a en Egypte un Droit international privé interne, comme l'a si exactement qualifié le professeur Arminjon (1), les tribunaux des communautés religieuses sont loin d'en faire application.

Le Gouvernement peut heureusement exercer un contrôle sur les décisions au moment où on sollicite son concours pour leur exécution. Les changements de religion de la femme ou du mari ne sont pas rares ; ce sont toujours, ou presque, des conversions intéressées : tantôt il s'agit d'éluder le paiement d'une pension alimentaire ou d'obtenir un divorce ; tantôt les parents devenus de religion différente se disputent la garde d'un enfant mineur. Généralement deux décisions se trouvent en présence : celle d'un Mehkémeh, le tribunal musulman, et celle d'un tribunal chrétien ou israélite. Autant que possible, il est fait application de la règle de droit international privé qu'un changement du Statut personnel de l'un ou de l'autre conjoint ne peut, postérieurement au mariage, exercer une influence sur les droits et devoirs réciproques entre mari et femme, ou entre père ou mère et enfants. En effet, cette règle doit recevoir application aussi bien dans le cas où le changement de statut personnel résulte d'un changement de religion que quand il résulte d'un changement de nationalité. Sinon dans un pays, comme l'Egypte, où le statut personnel dépend le plus souvent de la religion, il serait trop aisé d'éluder et la juridiction normalement compétente et la loi applicable aux rapports juridiques entre les époux ou entre les parents et leurs enfants. Il est cependant très difficile d'appliquer cette règle sans réserve. Il ne faut pas oublier que la conversion du musulman à une

(1) Le Droit International privé interne. Marchal et Godde, 1913.

autre religion — cas du reste extrêmement rare — entraîne des déchéances et que, par contre, il est difficile d'admettre, dans un pays musulman, que la conversion à l'islamisme soit considérée comme une cause de déchéance de la puissance paternelle.

Du côté des juridictions compétentes à l'égard des étrangers, on envisage depuis longtemps des changements, mais les idées de la Grande-Bretagne, la protectrice des intérêts étrangers, suivant la déclaration du 28 février 1922, ont beaucoup varié au cours des dernières années. Pendant la guerre, en concordance avec une propagande plus active en faveur des écoles anglaises et en faveur de l'anglais comme langue étrangère officielle dans les écoles gouvernementales, on envisageait une fusion entre les tribunaux mixtes et les tribunaux indigènes avec la disparition des tribunaux consulaires, et l'institution d'une Cour suprême pour régler les conflits même avec les tribunaux religieux. Ce projet sombra dans la période troublée du début de 1919. Les deux barreaux, mixte et indigène, craignaient l'anglicisation des nouveaux tribunaux et les Egyptiens plus spécialement la prépondérance de l'élément étranger et surtout anglais.

En 1921, Lord Milner, sur les conseils de Sir Cecil Hurst, le conseiller juridique du Foreign Office, envisagea une toute autre solution : maintien des deux juridictions mixtes et indigènes, mais extension de la compétence des tribunaux mixtes en matière pénale, et en matière civile entre étrangers de même nationalité et suppression des tribunaux consulaires. Cette réforme fut combattue par les Egyptiens parce qu'elle faisait corps avec le projet de traité politique. Il y a un an cependant, le Gouvernement égyptien reprit sous une forme plus restreinte la proposition d'étendre la compétence des tribunaux mixtes en certaines matières pénales seulement.

C'est certes à l'éloge des tribunaux mixtes que non seulement leur maintien, mais même leur extension soient acceptés tant par la Grande-Bretagne que par l'Égypte. Si l'on pense qu'ils furent institués en 1875 comme une expérience quinquennale et que leurs pouvoirs furent renouvelés parfois pour des périodes très courtes comme immédiatement après la guerre, on ne peut que se réjouir de voir leur statut définitivement assis,

puisqu'ils subsistent désormais, sauf dénonciation, et qu'il est question d'étendre leur compétence.

L'évolution de l'organisation judiciaire de l'Egypte doit se faire dans le sens d'une simplification. Il est évident que les Puissances Capitulaires pourraient accepter sans risque la suppression des Tribunaux consulaires, si les litiges dont ils connaissent actuellement étaient dévolus aux Tribunaux mixtes; ceux-ci composés uniquement de juges de carrière en majorité de nationalité étrangère pourraient très bien, grâce à une réorganisation du Parquet mixte et à la création d'une police judiciaire convenable, avoir la plénitude de la compétence pénale à l'égard des étrangers capitulaires.

Actuellement les Egyptiens se plaignent à bon droit de cette multiplicité de Tribunaux consulaires. Lorsque des sujets de diverses nationalités sont impliqués dans une même affaire, l'instruction et le procès doivent être refaits autant de fois qu'il y a d'inculpés de nationalité différente, avec tous les dangers de contrariété de jugements. La répression est aussi souvent insuffisante, soit par suite de l'indulgence excessive de certains tribunaux, soit parce que la législation nationale du tribunal consulaire n'est pas appropriée aux besoins locaux. Il serait juste que tous les étrangers capitulaires fussent soumis à la pleine juridiction pénale des Tribunaux mixtes.

En matière de Statut personnel, les consuls ne devraient conserver qu'une large compétence en matière de juridiction gracieuse dans les questions de tutelle et de curatelle, ainsi que pour les mesures urgentes à prendre pour la protection des intérêts des mineurs, des interdits, des absents ou des ayants-droit dans une succession ouverte en Egypte. Les consuls devraient naturellement conserver aussi leurs attributions en qualité d'officier de l'état-civil ou de notaire.

Et du moment que les Tribunaux mixtes sont maintenus et voient leur compétence augmentée de celle des Tribunaux consulaires supprimés, il serait raisonnable aussi de renoncer à des immunités fiscales dont on ne peut trouver de justification dans les Capitulations écrites, et qui résultent d'usages qui se sont établis peu à peu à cause de la faiblesse des gouvernements d'autrefois. Si l'égalité de traitement entre Egyptiens et étrangers était assurée par le contrôle qui pourrait être confié à cet effet à l'Assemblée législative mixte, il n'y aurait pas

d'inconvénient à renoncer à des privilèges injustes qui indisposent si profondément les Egyptiens. Dès lors il serait possible d'abroger purement et simplement les Capitulations et toutes les interprétations abusives et les usages plus ou moins reconnus qu'elles impliquent, en insérant dans le Règlement d'organisation judiciaire des tribunaux mixtes déclaré intangible sauf avec l'accord des Puissances capitulaires quelques textes nouveaux au sujet :

- 1° du droit de perquisition et d'arrestation ; et
- 2° du principe d'égalité régissant les lois d'impôts.

Il devrait en outre être prévu que la renonciation aux privilèges capitulaires ne pourrait avoir pour effet de faire application aux étrangers capitulaires d'une législation qui, sans cette renonciation, ne leur aurait pas été applicable ; c'est ainsi, par exemple, qu'il existe certains règlements administratifs entraînant des sanctions pénales qui aujourd'hui ne sont pas applicables à ces étrangers ; ces sanctions ne leur deviendraient applicables qu'après approbation de l'Assemblée législative mixte comme s'il s'agissait d'une loi nouvelle. De même une juridiction non compétente à l'égard des étrangers ne le deviendrait pas du fait de cette renonciation ; et des prestations, comme la corvée, ne leur seraient pas non plus de plein droit applicables.

Il ne resterait à préciser pour couvrir tout le champ capitulaire que la question des relations commerciales et du sort qui sera réservé aux Puissances capitulaires dans le futur régime douanier. A cet égard, il est probable qu'une solution satisfaisante serait aisément trouvée si le Gouvernement Egyptien acceptait de faire de la clause de la nation la plus favorisée la règle fondamentale de ses relations commerciales avec les puissances capitulaires et si le nouveau Tarif n'avait pas un caractère protectionniste trop prononcé.

Pour les Tribunaux de Statut personnel, et spécialement pour les juridictions des communautés religieuses non musulmanes, il semble que des réformes pourraient être utilement introduites. En ce domaine, le Gouvernement Egyptien a les mains libres ; les privilèges et immunités de ces communautés n'ont pas un caractère international. Il appartient au Gouvernement Egyptien seul de décider si des modifications doivent être apportées au régime actuel qui n'est pas satisfaisant.

La réforme la plus radicale consisterait à faire un Code de Statut personnel unique pour tous les non-musulmans et à donner aux Tribunaux indigènes compétence pour l'appliquer. Ce serait laïciser le droit de famille pour les Chrétiens et les Israélites. Une réforme moins radicale consisterait à limiter ces juridictions à trois ou quatre groupant par exemple les orthodoxes, les catholiques, les protestants et les israélites, en laissant à chacune le soin de codifier son Statut personnel; le gouvernement réglerait évidemment l'organisation de ces juridictions et promulguerait le Code applicable par elles. D'ailleurs, de même qu'on a enlevé récemment aux conseils de communauté la compétence en matière de tutelle et de curatelle pour la donner aux Méglis hasbis, tribunaux de tutelle désormais compétents pour tous les Egyptiens sans distinction de religion, de même on pourrait leur enlever compétence en une matière qui ne touche en rien à la religion, celle des donations et successions; il suffirait d'édicter un Code basé sur un modèle récent, assurant l'égalité entre les deux sexes au point de vue successoral, et de donner compétence en ces matières aux Tribunaux indigènes. Et il en est de même des questions de Wakfs ou Fondations non musulmanes qui pourraient être réglées et dévolues aux Tribunaux indigènes. Les Communautés conserveraient ainsi leur compétence dans les seules matières qui touchent directement à la religion: celles qui se rapportent au mariage, à la filiation et au divorce.

Il faudrait enfin créer et organiser un Tribunal des Conflits, compétent pour trancher tous les conflits de juridiction entre Tribunaux mixtes, indigènes ou de Statut personnel.

Si je n'ai pas préconisé l'institution immédiate d'une Cour de Cassation pour les juridictions mixtes et pour les juridictions indigènes, ce n'est pas que je n'en sois partisan; mais j'estime cette réforme moins urgente que celles dont il a été ci-dessus question; en outre, la cassation existe en matière pénale; et pour les tribunaux indigènes, la cassation en matière civile n'est pas justifiée aussi longtemps que les arrêts seront plus souvent motivés en fait qu'en droit; enfin, si un tribunal des conflits avait fonctionné avec succès pendant un certain temps, on pourrait alors mieux apprécier s'il ne serait pas possible d'arriver à une Cour de cassation unique pour toutes les juridictions, ce qui serait certes préférable à la multiplicité des hautes ma-

gistratures d'un recrutement toujours extrêmement délicat et difficile.

Il y a deux réformes d'un caractère secondaire mais très importantes aussi qui devraient compléter ce programme.

Si les tribunaux mixtes acquièrent la plénitude de juridiction en matière pénale, il est indispensable d'élaborer rapidement une loi sur les sociétés, et surtout sur les sociétés anonymes. Les bons exemples ne manquent pas à l'étranger. L'important est d'avoir dans cette loi des dispositions essentielles pour la protection efficace des intérêts des associés et surtout des dispositions répressives à l'égard des fondateurs, administrateurs et commissaires ou censeurs. Et avec une législation appropriée, il serait évidemment possible de mettre fin au régime actuel de l'autorisation par voie de Décret, autorisation qui a l'inconvénient de paraître constituer une garantie, alors que le contrôle est tout à fait inefficace à empêcher des abus. Cette législation est d'autant plus urgente que l'Égypte économique, en pleine évolution, voit en ce moment se multiplier les constitutions de sociétés et les appels au crédit.

La seconde réforme qu'il serait utile de réaliser, c'est la législation nécessaire pour l'organisation d'un Notariat et pour l'introduction et l'organisation des Livres fonciers.

Des améliorations très importantes ont été introduites en 1923 dans le système de publicité immobilière. C'est ainsi que l'acte sous seing privé n'est plus admis à la transcription que si les signatures sont légalisées; et l'original de l'acte est conservé aux archives, ce qui écarte tout risque de faux. C'est ainsi encore que la transcription est devenue une formalité essentielle du contrat, en ce sens que le transfert de la propriété n'a plus lieu par le simple consentement et qu'il ne résulte plus que de la transcription. Enfin le concours actif du Service de l'Arpentage, qui procède au bornage de toute parcelle, objet d'une transaction, a eu le grand avantage de clarifier déjà beaucoup les droits immobiliers et de diminuer les procès portant sur de pareils droits.

Mais le grand nombre de juridictions a eu pour résultat de multiplier les bureaux de publicité. Pour être certain de connaître toutes les charges grevant éventuellement un immeuble, un Égyptien doit s'adresser à trois bureaux différents dépendant de trois Tribunaux également différents : le tribunal mixte,

le tribunal indigène et le mehkémeh charieh. Il faut absolument unifier ces trois bureaux.

Depuis 1923, l'Arpentage tient un enregistrement des droits réels sur des feuillets fonciers, mais ce registre foncier embryonnaire n'a pas encore d'existence légale et il fait double emploi avec les registres des greffes des trois tribunaux dont je viens de parler.

Puisque le Gouvernement et le Parlement se sont prononcés en faveur du système des Livres fonciers, il faut faire la législation à cet effet, d'accord, bien entendu, avec les tribunaux mixtes qui enregistrent aujourd'hui 95 p. c. des transactions.

*
* *

L'Égypte a eu le bonheur au cours des années si difficiles qu'elle a traversées depuis la guerre, d'être gouvernée par un Souverain, le Roi Fouad I^{er}, qui a toujours eu une claire vision des vrais intérêts de son pays. Il n'est pas un domaine de l'activité publique où son action bienfaisante ne se fasse sentir dans la limite bien entendu de ses pouvoirs. Grâce à son initiative et à sa générosité, l'Égypte a été dotée d'institutions scientifiques admirablement installées qui feraient envie à bien des pays d'Europe. Sous l'égide d'un tel Roi, l'Égypte ne peut qu'évoluer rapidement dans la voie du progrès comme elle l'a fait déjà au cours des dernières années.

Notes sur la méthode en histoire diplomatique (Epoque moderne et contemporaine) (1)

PAR

CAMILLE GEORGES PICAUVET,

Professeur à l'Université de Toulouse

Il existe une histoire diplomatique, comme il y a une histoire économique et sociale, comme il y a une histoire militaire, comme il y a une histoire politique, chacune de ces histoires n'étant qu'un point de vue spécial duquel est considéré le passé. Ses preuves sont faites : les œuvres auxquelles elle a donné naissance, considérables, en France, par exemple celles d'Albert Sorel, d'Emile Bourgeois, de Driault, etc. Mais sa méthode ne me semble jamais avoir été étudiée à part, tout au moins dans les grands traités et ouvrages spéciaux consacrés à l'étude critique de l'histoire et des phénomènes historiques. Bien qu'abondamment pratiquée, l'histoire diplomatique a parfois suscité chez des maîtres illustres une ombre de dédain. Lavisse la prisait peu. D'autres la jugent incomplète et peu significative. Examinons leurs reproches, et essayons de dégager les leçons qui en peuvent être tirées, et de préciser quelques enrichissements ou diverses rectifications qui doivent lui être apportés.

*
* *

Notre rôle sera d'abord de nous faire l'avocat du diable, et de relever toutes les critiques et objections que, par avance, nous déclarons ne point considérer comme définitives, en commen-

(1) Résumé d'une leçon purement technique faite au Séminaire d'histoire moderne de l'Université Libre de Bruxelles, en mars 1929. Nous avons tenu à lui garder son caractère de critique méthodologique, et de cours parlé s'adressant à des étudiants.

çant par les plus simplistes. C'est Frédéric Masson par exemple qui jetait un cri de défiance à l'égard de tous les documents qui se trouvent dans les chancelleries, « parce que les diplomates déguisent toujours la vérité : ... ce qui est là rédigé en maroquin n'est qu'un attrape-niais ». Condamnation trop élémentaire, puisque nul document, quelle que soit sa provenance, ne peut être accepté sans critique, que même un document véridique, une ordonnance de Colbert par exemple ne nous donne point toute la réalité historique, puisqu'il restera à savoir si parfaitement authentique, elle a été appliquée, ou si elle n'est demeurée qu'un papier officiel.

Des textes sur lesquels s'exerce la sagacité de l'historien diplomatique, passons au type même des livres qu'il édifie. Les sujets ont pu paraître quelquefois un peu artificiellement conçus. Rapports de pays à pays de telle date à telle date, mission de tel ambassadeur pendant un nombre fixe d'années en un pays étranger !

Sur le contenu de ces livres on a beaucoup glosé. Certains ne sont que le résultat d'un dépouillement consciencieux de nombreuses liasses aux Archives du ministère des Affaires Étrangères de tel ou tel pays. Honnête résumé dans un ordre chronologique, examen des négociations, avant-projets, projets, textes définitifs de traités ! Larges extraits de correspondances ! Minutieux exposé de feintes, contre feintes, etc. ! Les personnalités des négociateurs elles-mêmes disparaissent derrière ce fatras même réduit. Quant aux pays, à leurs intérêts politiques, économiques, moraux, ils s'évanouissent. De l'opinion publique qui compte à l'époque moderne, plus encore à l'époque contemporaine, nulle trace. Seul — et ceci n'est d'ailleurs point négligeable — apparaît le peu subtil auquel se livrent les diplomates, depuis qu'il y a une ébauche de « carrière », c'est-à-dire depuis le XVI^e siècle.

Dès lors, de ces enseignements peuvent surtout profiter les diplomates nourris dans la tradition. Albert Sorel — c'est une formule exceptionnelle dans son œuvre — ira même jusqu'à affirmer que seuls les diplomates peuvent écrire l'histoire diplomatique. « Il faut avoir suivi une négociation, connu par soi-même une ambassade et un cabinet, voyagé, vu les étrangers, fréquenté les diplomates, et traversé du moins le petit monde à part qui est le même dans toute l'Europe, et qui partout ne

ressemble à aucun autre, pour appliquer à nos sources cette critique féconde qui vivifie les eaux dormantes et filtre les eaux troublées. » Morceau de bravoure, dont la forme et le fond datent un peu. Que cette connaissance du milieu soit utile, rien de plus exact : elle ne suffit pas. Un général ne fait point forcément de bonne histoire militaire. Encore faut-il que le diplomate aie la formation technique nécessaire à tout historien, et qu'il sache en la connaissant se rendre indépendant de la « Carrière », de ses traditions, de ses modes de pensée. Vérité première qui consiste à ne point méconnaître les différences qui existent entre l'action, et le travail scientifique, c'est-à-dire la reconstitution de l'action et la réflexion sur elle !

*
* *

La valeur de ces critiques qui sont du domaine commun, et qui représentent la menue monnaie de la conversation entre historiens de métier est fort inégale. Il faut reconnaître en effet que bien faits les travaux de quasi pure analyse de documents sont fort utiles, qu'ils constituent la base sur laquelle, après vérification, peut s'édifier une synthèse. Ils sont d'autant plus nécessaires que le document en histoire moderne et contemporaine est surabondant, que la publication intégrale est un rêve irréalisable. L'intérêt de ces études sera d'autant plus considérable qu'elles porteront sur un sujet non limité excessivement. Les décades s'accumulent, et l'on peut toujours utiliser avec profit, sinon sans réserves, de Mignet les *Négociations relatives à la Succession d'Espagne*. Mais telle monographie bien construite d'histoire diplomatique a son importance.

Ceci reconnu, il demeure que les documents relatifs à l'histoire diplomatique pour l'époque moderne et contemporaine sont particulièrement difficiles à manier. On nous permettra d'utiliser pour cette démonstration un récent article d'André Ganem (1) sur *la valeur historique des documents diplomatiques*.

Il convient de distinguer divers types de documents, d'abord les traités (2), notes, accords secrets, lettres interprétatives. Les

(1) *Revue d'Histoire de la Guerre mondiale*, janvier 1929.

(2) Cf. les recueils de LÉONARD, DUMONT, DE MARTENS, etc.

traités secrets tardivement révélés rendent évidemment très difficile la connaissance de l'histoire contemporaine. Une publication comme celle de Pribram sur *Les traités secrets de l'Autriche-Hongrie* a bouleversé beaucoup de positions soi-disant acquises. Mais les traités secrets ne datent point d'aujourd'hui : il y en a eu au XVII^e siècle, tardivement révélés, ne serait-ce que le traité de partage de la monarchie espagnole entre la France et l'Autriche en 1668. L'histoire ancienne elle-même n'est-elle pas susceptible d'être ébranlée en sa forme traditionnelle par la découverte de textes nouveaux ?

Viennent ensuite les instructions données aux ambassadeurs (1). Elles sont de valeur inégale (2), suivant les époques et les pays. De nos jours il y a lieu de tenir compte de la remarque critique de Ganem. Dans les Etats parlementaires « partiront tels ou tels ordres, auxquels les agents intéressés se garderont bien d'obéir avec rigueur. Que d'instructions ainsi rédigées en prévision de leur remise en copie à un gouvernement étranger, ou de leur insertion dans un futur volume de documents diplomatiques ! ». Réserve qui n'a pas besoin d'être précisée par des exemples.

Une troisième série se définira par les rapports d'ambassadeurs et leur correspondance. Les premières Relations ont été faites par les Vénitiens envoyés en des cours étrangères. On en a considérablement exagéré la signification et la véridicité en ce qui concerne le XVII^e siècle. Que d'erreurs, voire même matérielles, ne contiennent-elles pas pour la France du temps de Louis XIV ?

Restent les lettres des ambassadeurs : pour le XVII^e siècle on a abusé, semble-t-il, des publications intégrales, et préparé aux historiens des déceptions. De nos jours leur importance dépend de la valeur de l'agent diplomatique, de l'autorité dont il jouit auprès de son gouvernement. Les rapports d'Arnim à Paris après 1871 n'ont guère influencé les décisions d'un Bismarck. Il y a lieu de croire que les informateurs allemands à Paris à la veille de la Grande Guerre n'ont point renseigné de

(1) Cf. pour la France de 1648 à 1789 la grande collection publiée par le Ministère des Affaires étrangères.

(2) Il suffit pour s'en rendre compte et par comparaison de dépouiller de LEGG (*British Diplomatic Instructions*) le t. II consacré à la France (1689-1721), Londres 1925.

manière très sûre leur gouvernement sur la cohésion morale de la France. Que d'ambassadeurs ont transmis à leurs chefs de service des indications, qui n'étaient que des impressions provenant du milieu restreint, aristocratique ou de salon, dans lequel ils se mouvaient quasi exclusivement ! « L'importance des salons, écrivait rétrospectivement Jules Cambon (1) est loin d'être aussi grande aujourd'hui qu'autrefois. Je crois même que les gens du monde ne se fassent de singulières illusions sur l'influence qui leur reste. »

En somme, le document purement diplomatique est à lui seul inefficace. Il ne nous donne pas tout le réel : il appelle un complément.

*
**

Avons-nous épuisé toute la série des réserves ? Il ne le semble pas.

La complication de l'histoire diplomatique provient suivant une distinction qu'établissent bien Jules Cambon et Joseph-Barthélemy (2), non point de la diplomatie *secrète* — puisqu'elle ne peut être autre, au moins avant 1919 et l'établissement de la Société des Nations — mais de la diplomatie *occulte*.

La diplomatie *occulte* est l'œuvre d'agents spéciaux, qui s'opposent aux agents officiels, en tout cas se différencient d'eux. Le cas classique est celui de la diplomatie, dite un peu improprement *secrète*, et si remarquablement étudiée par le duc de Broglie, Waddington et Emile Bourgeois pour le XVIII^e siècle français. Ce qui revient à dire que si tels ou tels personnages ont eu à la tête de notre gouvernement leur secret sous Louis XV, c'est que, comme l'a justement noté Pagès (3), leur pensée cachée n'était pas toujours d'accord avec l'intérêt national, duquel commençait à prendre conscience l'opinion publique. Plus difficile est à saisir de nos jours la politique occulte dont les exemples ne font point défaut, mais dont les manœuvres sont mal éclaircies. Attendons les révélations de l'avenir ! Dédouisons en une seule prudence nécessaire, et n'identifions

(1) *Le Diplomate (Les Caractères de ce temps, Paris, 1926).*

(2) *Démocratie et politique étrangère, Paris, 1917.*

(3) *Revue de synthèse historique, juin 1911.*

point politique officielle et politique réelle en toutes circonstances.

*
**

Si le document diplomatique est par sa nature fort subtil et difficile à interpréter, y a-t-il lieu de le compléter par des textes plus sûrs ? Diverses perspectives s'ouvrent à nos yeux. Il est essentiel de ne point négliger les *Mémoires* et en particulier ceux des diplomates. Mais là encore nous trouverons des désillusions. Se satisfasse qui voudra des *Mémoires* de Metternich, de ceux de Bismarck, essentiels sans doute, mais à contrôler de très près, des *Mémoires* de Talleyrand, sur lesquels de l'aveu général plane une suspicion, que n'ont point dissipée les polémiques, et dont la vacuité effraie et inquiète. Que tirer de nos jours sans parti pris des *Carnets* de Louis, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg ? Il semble cependant qu'à notre époque l'importance des *Mémoires* et leur rendement historique s'augmentent, parce qu'ils nous renseignent sur les conversations et les entretiens, desquels aucune trace officielle ne subsiste. Les *Mémoires* — quelque titre qu'ils portent — de Grey, de Raymond Poincaré, de Gérard, etc., ne sauraient être négligés.

Aux *Mémoires* il faut joindre l'utilisation de la presse internationale, à condition qu'une critique préalable en soit faite. Quels intérêts, quels capitaux représentent les journaux, quelles sont leur portée, leur extension ? Il y a des mines documentaires encore insuffisamment exploitées dans le *Bulletin de la Presse Etrangère*, que publia le Quai d'Orsay pendant la guerre, parce qu'il était l'œuvre de spécialistes, plus attachés à l'information qu'à la propagande ; sa lecture donne de précieuses références sur la presse internationale de 1914 à 1919.

Enfin l'étude comparée des documents est plus que jamais indispensable, au fur et à mesure que le fait diplomatique acquiert une importance non seulement européenne, mais mondiale. Sorel a péché par la base en utilisant exclusivement les archives françaises. Une grande partie de l'intérêt des études de Driault provient de sa consultation de sources variées. L'universalité désirable au maximum du dépouillement nous débarrassera de tout nationalisme même involontaire.

*
**

Pourtant ce n'est pas uniquement dans un élargissement de la documentation, mais dans un élargissement de la méthode, qu'il faut chercher une manière de rendre l'histoire diplomatique plus vivante et plus réaliste, de la soustraire aux critiques desquelles elle a été l'objet, de lui faire perdre le discrédit relatif qu'elle a éprouvé de la part d'historiens éminents, mais parfois un peu simplistes en leurs jugements. On nous permettra d'essayer en ce sens quelques suggestions.

Il convient d'abord — ce sont des vérités premières qu'il est utile de redire — de ne point considérer l'histoire diplomatique comme se suffisant à elle-même, de ne point la réduire à l'analyse de papiers échangés entre diplomates, quotidiens, provisoires, ou même définitifs. Il faut lui trouver un substratum solide dans l'histoire générale, ne pas oublier que la diplomatie d'un pays dépend à un moment donné de ses inspirateurs et de ses agents, qu'elle s'appuie sur des forces réelles, telles que le chiffre de la population, sur des institutions différentes (régime absolu, démocratie, dictature, etc.), qu'il y a lieu de tenir compte des conditions géographiques, des ressources économiques, de l'organisation sociale. Les exemples et les preuves pourraient être multipliés.

Il est évident en effet que les rapports entre deux pays ne sont pas uniquement des rapports politiques. On lutte non seulement pour des limites territoriales, mais aussi pour des questions commerciales, de tarifs, de douanes. On connaît bien les raisons économiques de la guerre franco-hollandaise de 1672-1678 : on met moins souvent en lumière les raisons pour lesquelles les Anglais désiraient en 1701 que les Français n'étendissent pas leur action sur les Indes espagnoles. De 1890 à 1900 n'y a-t-il pas lieu de signaler la difficulté des rapports économiques entre la France et la Suisse, et l'existence de véritables représailles ?

Les relations intellectuelles ont été elles aussi trop longtemps négligées. Elles sont un élément d'action sur l'opinion publique. Deux nations qui se connaissent bien sont plus disposées à s'entendre et facilitent le travail des chancelleries. De ce point de vue, auquel se placent de plus en plus les historiens, deux livres peuvent être particulièrement signalés, celui de Bernard Faij sur *L'esprit révolutionnaire en France et aux Etats-Unis au XVIII^e siècle*, celui de Raymond Guyot sur *La pre-*

mière entente cordiale. En ce dernier il est tenu compte des rapports sociaux et littéraires, de l'influence de Stendhal, du théâtre anglais à Paris, des affinités du libéralisme anglais et du libéralisme parisien.

En somme, comme l'écrit en une autre occasion Pagès, « l'histoire diplomatique ainsi comprise, devient ce qu'elle doit être : l'étude d'un des aspects d'une réalité complexe, mais unique, que l'historien doit s'efforcer de connaître sous tous aspects... » Ces paroles anciennes demeurent toujours d'actualité.

*
* *

L'élargissement de la base d'études et de recherches doit s'accompagner d'un élargissement du type de synthèses à établir. Sans doute les monographies garderont longtemps leur intérêt. Elles sont encore bien insuffisantes. Le point de vue moral et psychologique a été négligé. Pour l'époque de Louis XIV, il nous manque un Hugues de Lionne, un Colbert de Croissy. Nous avons les fragments d'un Choiseul au XVIII^e siècle : nous n'avons pas de Vergennes. Par contre que de vies d'ambassadeurs, pourtant sans portée générale ! Elles ont au moins l'avantage de n'être point dans les cadres habituels, abstraits et didactiques, précédemment critiqués de l'histoire diplomatique.

Au-dessus des monographies, de quelque ordre qu'elles soient, viendront les études plus générales. Elles porteront si l'on veut sur les idées dominantes à telle ou telle époque. Ce seront des hypothèses valables pour un temps, mais qui permettront d'étudier les faits sous un nouvel aspect, et de mettre en lumière certaines formes de la réalité historique. Elles seront de valeur très inégale, et de durée plus ou moins limitée. On admettra par exemple que la politique d'équilibre a ses origines dans l'Italie intérieure du Moyen-Age, qu'elle s'étend dès le XVI^e siècle aux grands conflits européens, qu'au temps de Louis XIV elle se retourne contre la France qui en a longtemps tiré profit, qu'elle demeure l'inspiratrice de l'action anglaise. On se montrera aisément plus réservé vis-à-vis de la politique des frontières naturelles, que ne détruisent pas les critiques des géographes modernes, parce que peu importe qu'une frontière ne soit pas *géographiquement* telle, si elle est considérée

de ce point de vue par les hommes d'État et la conscience nationale, mais qu'ébranlent les observations des historiens qui pour la France étudient le détail des déclarations politiques, là où Albert Sorel en ses brillants exposés s'est contenté de quelques textes clairsemés. L'essentiel d'ailleurs est de sortir de la méthode de fragmentation, de l'étude localisée dans le temps et l'espace sans avenues ni issues, fût-ce au prix de quelques dangers, qui sont les risques de la synthèse.

Dans le même ordre d'idées il semble que pour l'époque contemporaine et toute récente, laquelle risque de devenir même dans les livres les mieux composés un gigantesque labyrinthe, à la conception des systèmes pourrait être avantageusement substituée, sans détruire la première, celle des questions étudiées parallèlement. Le meilleur manuel d'enseignement supérieur de politique extérieure ne serait-il pas celui qui étudierait successivement, sans oublier les interférences, ni les liaisons synchroniques indispensables la question d'Occident depuis 1870, qui existe depuis la Haut Moyen-Age (1), la question d'Orient, la question d'Extrême Orient, le problème méditerranéen, le problème africain, celui du Pacifique, celui de la mainmise sur les matières premières ? Schéma volontairement simpliste, mais qui introduirait un peu de clarté dans nos recherches, tout en leur gardant une unité centrale.

En somme ces quelques remarques ne tendent qu'à mettre en lumière la nécessité d'une hiérarchie dans les travaux d'histoire diplomatique. Ceux qui sont à la base sont essentiels : ils abondent : les autres de rendement un peu supérieur sont plus rares. L'analyse pour l'analyse se multiplie un peu trop : l'édifice est rarement tenté.

*
**

Reste un dernier type d'histoire diplomatique, qui, jusqu'ici, nous semble avoir été trop négligé. C'est l'analyse intérieure et comparée. Il est essentiel, en effet, de ne point examiner seulement la diplomatie dans ses objectifs et ses réalisations partielles et absolues, mais de l'étudier de l'intérieur, et d'y voir une forme d'activité humaine collective.

(1) LECLÈRE, *La Question d'Occident*, Bruxelles, 1921.

L'idée n'est point neuve. Elle inspira Albert Sorel au premier livre de sa série sur l'*Europe et la Révolution française*. Elle guida les premiers pas de l'Américain David Sayve Hill en son *Histoire de la Diplomatie Européenne*. Mais la suite ne répondit point aux prémices, et sombra dans la coutumière narration des événements de politique extérieure européenne.

Pour ce genre de recherches il ne s'agit point tant d'exploiter des documents nouveaux que d'examiner les textes publiés ou inédits, non pour y découvrir des faits, mais pour y saisir des activités, des procédés, des manières, des habitudes, des coutumes, pour y vérifier le fonctionnement d'institutions par ailleurs connues.

Il faudrait évidemment commencer par des études nationales qui sont rares, mais du genre de celles que Baschet a tentées pour la diplomatie vénitienne au XVI^e siècle. Il serait nécessaire de savoir de quelle manière se prend en chaque pays une décision en matière de politique extérieure, quels sont les organes centraux, les moyens d'action et d'information à l'étranger. La Hollande ne procède pas comme la France au XVII^e siècle. La diplomatie espagnole ne se meut point de la même manière que la diplomatie anglaise. Alors par une étude comparée on arriverait à se demander si une pratique européenne et moyenne d'ensemble ne s'est pas constituée, et si tel ou tel Etat n'a pas joué le rôle d'initiateur souvenues fois imité, avant que son action ne fût mise en axiomes par les théoriciens, scribes de l'usage, enregistreurs plutôt que créateurs. Venise au XVI^e siècle, la France de Louis XIV plus tard.

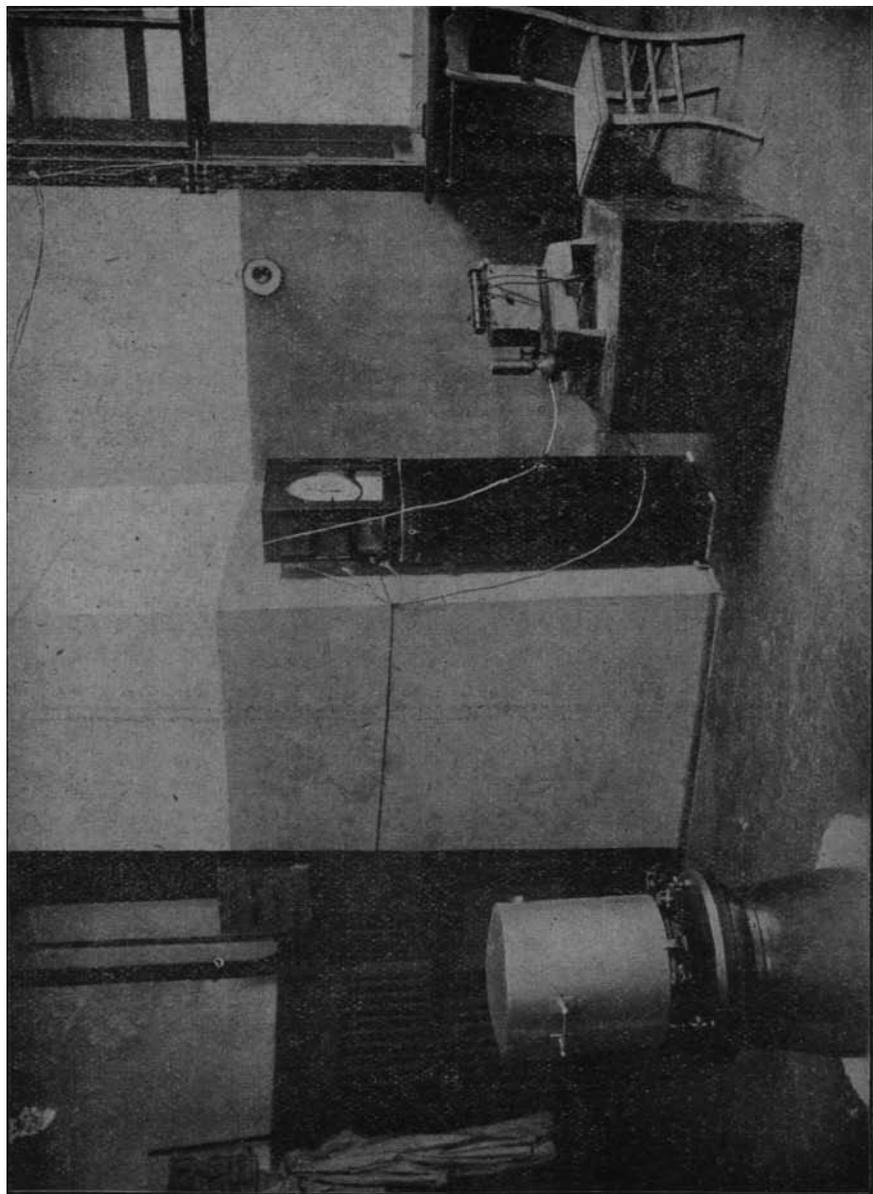
De cette pratique européenne il s'agirait ensuite d'établir les rapports actifs avec le droit international. N'y a-t-il pas une tradition uniforme pour la conclusion d'un traité de paix ?

Type de recherches qui pourrait se généraliser ! Quels bouleversements la Révolution française a-t-elle apportés en matière de diplomatie, conçue toujours de l'intérieur, aux habitudes de l'ancien régime ? Quels rapports peuvent exister entre le congrès de Vienne de 1815 et ceux du XVII^e et du XVIII^e siècle ? Comment se différenciera de lui le congrès de Versailles ? Que sera la diplomatie de la Société des Nations, et de la période hybride où l'on oscille entre les procédés anciens, et les aspirations nouvelles, avec des organismes centraux et nationaux d'action diplomatique complètement hétérogènes, suivant que

l'on a affaire à une république démocratique, à une monarchie constitutionnelle, à une dictature plus ou moins déguisée ? Il n'y a là nulle esquisse d'un programme à réaliser, mais quelques exemples en faveur d'une méthode peu souvent employée. Cette étude des institutions, des manières, des procédés n'est d'ailleurs possible que si elle s'appuie sur la narration classique et scientifique des événements dont s'est souvent contentée l'histoire diplomatique.

*
**

Cet exposé bref et naturellement incomplet n'a comme objectif que de poser des questions, d'insinuer des suggestions, de susciter des réflexions. L'histoire diplomatique n'a pas besoin d'être réhabilitée. Les travaux qu'elle a provoqués démontrent son existence. Son rôle est essentiel et elle a donné par ses résultats d'importantes contributions aux diverses formes de causalité historique. Qui essaierait après les recherches d'Emile Bourgeois d'expliquer l'évolution intérieure de la France sous le second Empire sans faire appel à l'étude de la politique extérieure ? Tantôt tel aspect des phénomènes historique, politique, économique, extérieur, social prévaut, tantôt tel autre. L'explication générale résulte de la mise à leur place réelle de ces facteurs, dont l'importance varie suivant les époques et les pays. Seulement l'histoire diplomatique a tout intérêt, pour être efficace, à voir étendre le champ de ses recherches, à constituer plus solidement sa méthode, à sortir un peu des chemins battus, à chercher de nouvelles pistes, à établir plus fermement sa base, à ne point se noyer dans le détail, l'anecdote, à ne pas se complaire dans la virtuosité de ses spécialistes. Notre modeste effort a été d'indiquer quelques-unes de ses lacunes, de contredire quelques-unes de ses traditions, et de proposer à son activité quelques réformes et quelques nouveaux terrains d'action.



Ecole Polytechnique. — Laboratoire de Physique (salle 57).

Une détermination gravimétrique dans les nouveaux bâtiments de l'Université de Bruxelles

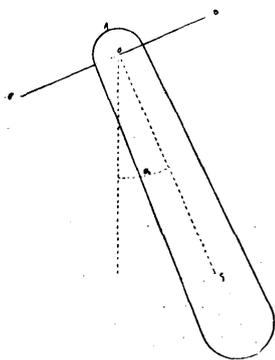
PAR

CHARLES FRANÇOIS

Docteur en Sciences.

L'intensité de la pesanteur a été mesurée à l'Université de Bruxelles à l'aide d'une série d'observations pendulaires exécutées du 18 au 23 juin 1928 dans la salle 57 du laboratoire de physique de l'Ecole polytechnique.

Cette opération avait un double but. Elle répondait d'abord au désir de certains professeurs de pouvoir disposer d'une valeur précise de g pour leurs recherches physiques et chimiques. Elle permettait ensuite de réaliser, au campanile de l'Université, un point géodésique principal complet. On sait qu'il est question de prendre ce campanile comme point de départ de la triangulation belge. La latitude, la longitude et un azimut y seront déterminés; il convenait, pour l'étude du géoïde dans notre pays, d'adjoindre à ces coordonnées la valeur de l'intensité de la pesanteur.



A l'heure actuelle, le pendule constitue l'instrument par excellence de la gravimétrie. Considérons un solide rigide AB de masse M , oscillant, sous l'action unique de la pesanteur, dans le vide et sans frottement, autour d'un axe horizontal fixe CD ne passant pas par son centre de gravité G. Soient O le pied de la perpendiculaire abaissée de G sur CD, h la distance OG, θ_0 la demi-amplitude du mouvement; I le moment d'inertie du corps par rapport à CD; l le quotient $\frac{I}{Mh}$. Appe-

lons T la durée d'oscillation, c'est-à-dire le temps qu'il faut au pendule pour passer de la position d'angle θ_0 à la position symétrique par rapport à la verticale.

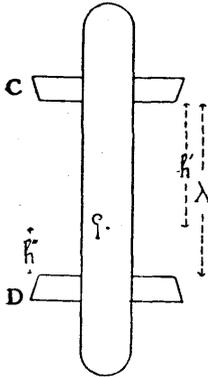
Posons $T_0 = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$. Ce paramètre joue dans la théorie du pendule un rôle prépondérant. Il s'exprime, en fonction de T et de θ_0 par la formule suffisamment approchée si θ_0 ne dépasse pas 30 minutes d'arc :

$$T_0 = T \left(1 - \frac{\theta_0^2}{16} \right) \quad (1)$$

Il y a lieu de remarquer que l est exprimé en unités de longueur et T_0 en unités de temps. On constate, qu'en unités C. G. S., si l'on calcule les longueurs avec cinq décimales, il convient de calculer les temps jusqu'à la septième décimale inclus et g avec trois décimales. Or g est la résultante de trois accélérations dues respectivement à l'attraction de la terre, à la force centrifuge et à l'attraction luni-solaire. La première, calculée pour une sphère homogène de 6370 km de rayon et de densité 5.52, la constante de l'attraction valant $66.5 \cdot 10^{-9}$, est égale à 978.8. La seconde, calculée pour l'équateur de la même sphère animée d'un mouvement de rotation uniforme d'une période de 24 heures, fournit 3.368. Quant à la troisième, elle est de beaucoup inférieure à 10^{-3} . Il s'ensuit qu'avec la précision atteinte actuellement, les observations gravimétriques ne fournissent que la résultante de l'attraction terrestre et de la force centrifuge.

Dans la pratique, les hypothèses faites sur le mouvement du pendule ne sont jamais réalisées. La masse oscillante n'est pas rigide, mais subit des déformations élastiques et des dilatations dues à l'action de la chaleur. Elle oscille dans un milieu résistant dont l'action sur elle est des plus complexes. L'axe de suspension n'est pas une droite mathématique, mais l'arête, grossièrement cylindrique, d'un couteau qui roule en glissant sur le plan de suspension. Cet axe se meut en outre avec le support et peut prendre une position inclinée sur l'horizon. Il faut enfin tenir compte des irrégularités de l'horloge de comparaison et, pour rendre les observations comparables, réduire celles-ci à la température de 0°. On élimine ces perturbations et l'on détermine T_0 en calculant un ensemble de termes correctifs que

l'on soustrait de la durée d'oscillation T' fournie par l'expérience.



Considérons maintenant un corps cylindrique AB muni de deux couteaux C et D. Soient T_0' et T_0'' les valeurs de T_0 que l'on obtient en faisant osciller le corps successivement autour de C et de D. Représentons par λ la distance des couteaux ; par h' et h'' les distances à ceux-ci du centre de gravité G. Ces cinq paramètres se déterminent expérimentalement. Bessel a démontré la formule :

$$\frac{\pi^2}{g} \lambda = \frac{h' T_0'^2 - h'' T_0''^2}{h' - h''} \quad (2)$$

qui permet le calcul de g.

Cette méthode caractérise les *observations gravimétriques absolues*, lesquelles se heurtent à la difficulté de déterminer h' , h'' et λ avec la précision exigée. Il s'ensuit que l'application de la méthode ne peut se faire que dans des observatoires spécialement outillés. De fait, le nombre des observations absolues est très restreint. Parmi celles-ci, il faut mentionner de façon toute spéciale, à cause des recherches minutieuses dont elle a été l'objet, la détermination de g effectuée à l'Institut géodésique prussien de Potsdam par Kühnen et Furtwaengler. Le résultat, publié en 1906, est le suivant :

POTSDAM (salle des pendules).

Latitude	Longitude E Greenwich	Altitude	g.
52° 22'.9	13° 4'.1	87 m.	981.274 ± 0,003.

Les recherches géophysiques exigeant un réseau dense de stations gravimétriques, on a été conduit à utiliser les *observations relatives*. Soient g_A et g_B les intensités de la pesanteur en deux lieux A et B ; T_{0A} et T_{0B} les valeurs de T_0 relatives à un même pendule que l'on suppose être resté invariable lors du transport

de A en B. Des relations $T_{0A} = \pi \sqrt{\frac{l}{g_A}}$ et $T_{0B} = \pi \sqrt{\frac{l}{g_B}}$, on tire :

$$\frac{g_B}{g_A} = \frac{T_{0A}^2}{T_{0B}^2} \quad (3)$$

g_A étant connu, g_B pourra être déterminé en n'effectuant que des observations de durée d'oscillation, sans mesure de longueur. Le second membre de la formule conserve la même valeur si l'on divise les deux termes par un même facteur. Comme on peut, sous certaines conditions, poser $T_0 = K T_1$, K étant une constante, on pourra remplacer (3) par la formule équivalente :

$$\frac{g_B}{g_A} = \frac{T_{1A}^2}{T_{1B}^2} \quad (4)$$

La valeur g_B est dite *exprimée dans le système de A*. Par suite des erreurs faites dans la détermination de g_A , g_B présente une légère incertitude qui devient apparente lorsqu'on calcule la pesanteur en B en partant d'une station autre que A. La valeur calculée de g en un point donné dépendant ainsi de la station de base, il faudra, dans les applications géodésiques de la gravimétrie, réduire toutes les observations à un système unique. On a adopté successivement le système viennois (Helmert 1900), puis le système de Potsdam (Borass 1909). Le passage d'un système à un autre ne se fait pas sans incertitude : l'exemple de la station d'Uccle est significatif à cet égard.

Defforges a, en 1889, déterminé g à Paris par des observations absolues. Des observations relatives faites en 1892 par le même géodésien à Uccle et à Leyde ont fourni respectivement 981.169 et 981.318. Borass applique aux valeurs de Defforges (système de Paris) pour les réduire au système de Potsdam, une correction de -0.057 , ce qui donne pour Leyde 981.261 et pour Uccle 981.112. Une partie de la correction de Borass provient du fait que Defforges a omis, dans ses réductions, de tenir compte de l'influence de l'élasticité du pendule. Haid, en 1900, a trouvé à Leyde 981.281 et, en 1915, M. Vening Meinesz a trouvé 981.273, le système de référence étant celui de Potsdam. Si l'on prend la moyenne de ces deux dernières valeurs, on

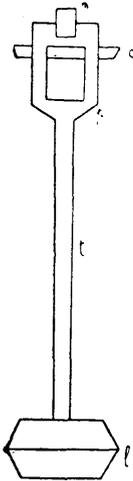
trouve 981.277, ce qui fournit pour la valeur de Defforges un terme correctif égal à $981.277 - 981.318 = -0.041$. Si l'on admet l'invariabilité du pendule relatif de Defforges pendant la campagne de 1892, on prendra à Uccle : 981.128. En mai 1925, M. Vening Meinesz a rattaché Uccle à Potsdam par l'intermédiaire de De Bilt; il a trouvé $g=981.131$. Cette valeur, qui diffère très peu de la valeur calculée précédente, a été adoptée pour le calcul des valeurs de g des stations belges. Il faut toutefois remarquer que lorsqu'on se borne à comparer ces stations entre elles, l'usage d'une valeur douteuse est sans inconvénient, puisque ce sont les différences de pesanteur que l'on utilise; mais il n'en est plus de même lorsqu'on fait la comparaison avec les pays voisins.

La station de base belge est donc définie par les coordonnées suivantes.

UCCLE (cave gravimétrique de l'Observatoire)

<u>Latitude</u>	<u>Longitude E. Greenwich</u>	<u>Altitude</u>	<u>g.</u>
50° 48'	4° 21' 30"	102 m.	981.131

L'application de la formule (4) permet alors le calcul de g pour toutes les stations du pays.

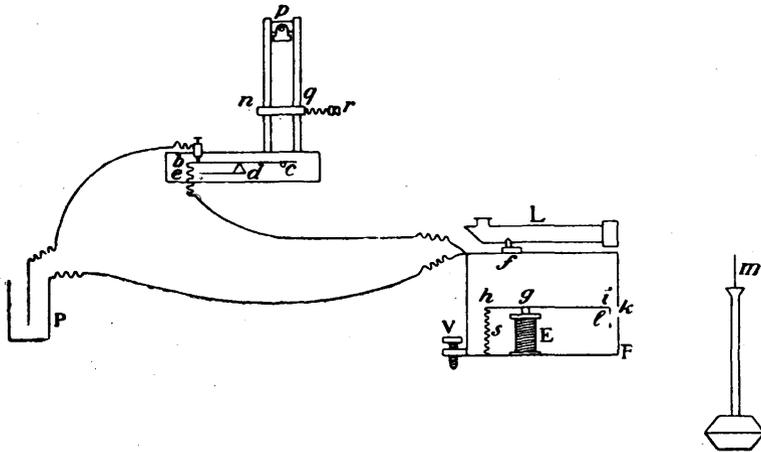


Le gravimètre utilisé est un appareil de von Sterneck à quatre pendules, construit par Stückrath à Friedenau (Berlin). Les pendules, qui sont en bronze argenté, portent les nos 96, 97, 98 et 99. Le pendule 96 n'a pas été utilisé à l'Université de Bruxelles. Chaque pendule consiste en une tige t fixée d'une part à une masse lenticulaire l et d'autre part à une pièce en fer à cheval p à laquelle est adapté le couteau d'agate c . Deux miroirs verticaux m sont fixés au pendule. La longueur totale est d'environ 25 cm. La durée d'oscillation diffère peu d'une demi-seconde.

Une horloge construite par Riefler, avec balancier en invar, accompagne cet appareil; elle est réglée sur le temps sidéral. La durée d'oscillation T'' du balancier ne vaut pas rigoureusement une seconde sidérale. La différence est due à la marche

de l'horloge qui affecte ainsi le rapport $\frac{T'}{T''}$ fourni par l'expérience. Cette marche, lors des observations effectuées à l'Université de Bruxelles, a été déterminée en comparant directement l'horloge installée à l'Université aux pendules de l'Observatoire, par un procédé qui sera indiqué plus loin. Les observations ont mis en évidence un retard journalier variant de 1.09 sec. au début à 0.66 sec. à la fin du travail, correspondant à un terme correctif de T' variant de $+63$ à $+38, 10^{-7}$ sec.

Nous appellerons durée d'oscillation expérimentale du pendule pendant un temps donné, la moyenne T' des durées d'oscillation d'amplitude finie qui ont lieu pendant ce temps. Le rapport $\frac{T'}{T''}$ se détermine comme suit :



Le courant, issu d'une pile P, traverse une pièce a b c d e fixée au bâti de l'horloge. La partie b c de cette pièce est constituée par un levier tournant autour du pivot d et qu'un ressort maintient contre la pointe b. En c se trouve un petit cylindre d'agate que soulève à chaque oscillation le balancier de l'horloge, interrompant ainsi le courant à chaque battement, pendant un temps très court. Le courant traverse ensuite les spires d'un électro-aimant E, placé dans l'appareil des coïncidences; puis il retourne à la pile. Lorsque le circuit est fermé, l'électro-

aimant attire une pièce de fer doux g , fixée à un levier $h i$; ce levier se relève sous l'action d'un ressort antagoniste s lorsque le courant est interrompu. Le courant interrompu par le pendule pouvait être envoyé également dans un autre circuit pour provoquer, après amplification, une émission de signaux par T. S. F.; ces signaux ont été reçus et enregistrés avec la précision du 0,01^e à l'Observatoire d'Uccle à l'aide des appareils utilisés pour recevoir les signaux journaliers de Paris, Bordeaux, Nauen, etc. Les observateurs ont bénéficié de la collaboration du Service méridien de l'Observatoire et du laboratoire de physique de M. le Prof. Piccard. L'appareil des coïncidences utilisé pour les mesures gravimétriques est percé, au centre de la face F portant une échelle graduée, d'une ouverture quadrangulaire k , laquelle est bissectée par le trait horizontal origine de la graduation. Un faisceau lumineux, réfléchi sur un miroir placé près de l'ouverture, traverse k , se réfléchit en m sur le miroir du pendule supposé d'abord au repos et est renvoyé dans la direction de l'axe d'une lunette L fixée sur la face supérieure de l'appareil. La distance séparant m de l'objectif de la lunette était à l'Université de 1.84 m. En agissant sur la vis V , on peut amener l'image du trait origine de la graduation en coïncidence avec le fil horizontal du réticule de L . Le point lumineux formé dans le champ par le faisceau réfléchi est alors bissecté par ce fil. Le levier $h i$ porte en i une pièce l également percée d'une ouverture. Le passage du faisceau lumineux n'est possible que lorsque les deux ouvertures sont en regard. Lorsqu'en soulevant le cylindre d'agate c , le balancier de l'horloge interrompt le courant, le levier $h i$ se détache de E , la plaque l est soulevée et, pendant un temps extrêmement court, un point lumineux apparaît dans le champ de la lunette. Le courant étant rétabli, la pièce g est attirée par E , le levier retombe et un nouvel éclair se produit dans le champ. Le premier de ces traits lumineux est appelé *trait d'ouverture*; le second, *trait de fermeture*. Le premier seul est utilisé. Si le pendule est au repos, il y a superposition des deux traits; si le pendule oscille, les deux traits se séparent et se déplacent l'un et l'autre de part et d'autre du fil du réticule.

On appelle intervalle de coïncidences le temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs (donc en sens contraire) du trait lumineux mobile par le fil repère. Soit, en fonction du

battement T'' de l'horloge, c T'' cet intervalle. On a la relation

$$T' = \frac{c}{2c-1} T''.$$

c vaut environ 180 secondes pour les pendules de l'Observatoire. Il a été fait à l'Université de Bruxelles pour chaque pendule sept observations d'intervalle de coïncidences, chacune d'elles ayant une durée d'une heure et demie environ.

Le tableau suivant fournit T' et T_1 pour chaque pendule.

PENDULE 97		PENDULE 98		PENDULE 99	
T' 0.5013	T_1 0.5013	T' 0.5013	T_1 0.5013	T' 0.5013	T_1 0.5013
439	427	446	418	577	557
459	430	453	407	576	547
463	427	461	410	592	549
473	426	469	415	613	562
477	427	473	405	624	563
521	440	513	415	639	553
525	435	508	404	641	539
Moy.	430	Moy.	410	Moy.	553

La détermination de T_1 à Uccle au départ et au retour de la campagne de 1928 a fourni les résultats suivants.

PENDULE	DÉPART 0.5013	RETOUR 0.5013	MOYENNE 0.5013
97	435	443	439
98	400	406	403
99	555	546	550

En appliquant la formule (4) pour chaque pendule, on trouve :

Pendule 97 : $g = 981.135$

Pendule 98 : $g = 981.128$

Pendule 99 : $g = 981.130$

En prenant la moyenne de ces valeurs et en calculant l'erreur moyenne quadratique à l'aide des erreurs faites sur les différents termes des formules, on trouve pour l'intensité de la pesanteur à l'Université de Bruxelles :

$$g = 981.131 \pm 0,0017.$$

Pour interpréter la valeur trouvée, il faut calculer deux valeurs réduites par les formules :

$$g_0 = g + 10^{-7} \cdot 3086 H \text{ (en m)}$$

$$g''_0 = g_0 + \frac{3}{4} \frac{\theta}{\theta_m} (g - g_0).$$

Dans ces formules, H est l'altitude de la station; θ_m la densité moyenne de la terre, soit 5,52; θ la densité du sol autour de la station. Nous avons négligé dans la seconde formule la réduction topographique, celle-ci étant nulle pour toutes les stations belges.

Soit S' la projection de la station S sur le géoïde (surface moyenne des mers prolongée sous les continents). Appelons μ la portion de la croûte terrestre située autour de S dans un rayon de 100 km environ, et comprise entre le géoïde et la surface physique de la terre. La première formule fournit la pesanteur en S', en supposant μ condensé sur le géoïde suivant une couche attirante de même base. La seconde fournit la pesanteur en S' en supposant μ enlevé. La méthode de la réduction isostatique fournit une troisième valeur réduite mais dont nous ne nous occuperons pas ici.

Des valeurs de g_0 , Helmert a tiré, en 1901, une formule d'interpolation définissant la pesanteur théorique :

$$\gamma_0 = 978.030 (1 + 0.005302 \sin^2 \varphi - 0.000007 \sin^2 2 \varphi),$$

φ étant la latitude. Les deux derniers termes de cette formule fournissent, avec une précision très suffisante, les variations de g avec φ .

On trouve à l'Université de Bruxelles, en prenant $H = 103$ m, $\theta = 2.2$, $\varphi = 50^\circ 49'$:

$$g_0 = 981.163; g''_0 = 981.153; \gamma_0 = 981.139.$$

La différence $\Delta g''_0 = g''_0 - \gamma_0$, appelée *anomalie de Bouguer*, est donc corrigée de l'influence de μ et de celle de la latitude. Soient A et B deux stations situées dans une région peu étendue, ne présentant que de faibles dénivellations et située à une distance assez grande de chaînes de montagnes importantes ; c'est le cas, par exemple, pour les stations belges. L'expression $(\Delta g''_0)_A - (\Delta g''_0)_B$ ne dépend alors, en ordre principal, que des différences existant dans la nature du sous-sol des deux stations. A titre d'exemple, nous donnerons la valeur de $\Delta g''_0$ pour quelques stations belges :

Gand	: + 0.007	Uccle	: + 0.015	Anvers	: + 0.034
Lessines	: + 0.004	Univ. de Bruxelles	: + 0.014	Tirlemont	: + 0.022
Charleroi	: - 0.007	Namur	: + 0.019	Hasselt	: + 0.024

On peut interpréter cet ensemble de valeurs en supposant qu'un anticlinal de roches lourdes s'élève dans le sous-sol, la crête de cet anticlinal passant par Anvers et à mi-distance de Hasselt et de Tirlemont, et les autres stations se trouvant sur le flanc méridional. Or cet anticlinal hypothétique coïncide avec le prolongement vers le N. W. de l'anticlinal transversal du Samson, dont M. Renier a signalé récemment l'importance considérable au point de vue de la tectonique du pays.

Variété

LES SEPT SAINTES DE BERNARD SHAW

Un pareil titre étonnera plus d'un sans doute, et l'on me reprochera peut-être d'emprunter à Bernard Shaw sa manie du paradoxe. Je me reconnais volontiers coupable de cet emprunt : c'est en partie dans le but de vous étonner que j'ai rapproché ces deux mots, Saintes et Shaw, que l'on croit souvent diamétralement opposés.

Shaw, en effet, a la réputation d'un iconoclaste achevé. d'un homme qui ne respecte absolument rien, qui montre sous un jour ridicule tous les personnages qu'il met en scène. Cependant ceux qui prononcent le mot iconoclaste devraient se souvenir que les premiers porteurs de ce nom brisaient des idoles et non des dieux, et qu'ils le faisaient au nom d'un idéal élevé; ces hommes ne voulaient pas qu'on prostituât son adoration, mais qu'on la réservât pour la seule chose adorable. Envisagé de cette façon, le mot iconoclaste perd beaucoup de son caractère péjoratif et désigne plutôt une personne qui a une haute conception du respect.

Ainsi en va-t-il de Shaw. Sa dernière œuvre dramatique « Sainte Jeanne » suffirait à le prouver. En la lisant ou en la voyant jouer beaucoup de critiques peu pénétrants pensèrent ce que l'un d'eux exprima de cette façon : « A l'endroit de Jeanne, on ne peut lui reprocher l'irrespect ». Si ces critiques avaient lu plus attentivement les œuvres de Shaw et aussi leurs intéressantes préfaces (ou plutôt les essais littéraires ou philosophiques que Shaw publie à l'occasion de ses pièces) ils auraient constaté que Jeanne n'est pas la première personne ou chose que Shaw nous présente sans la ridiculiser; ils auraient compris que Shaw n'abat que de faux dieux, et cela au profit des vrais dieux.

Je voudrais consacrer cette étude à montrer qu'il y a un type de personnage que Shaw a toujours respecté, depuis le début de son œuvre; ce type, c'est celui de la femme supérieure par sa clairvoyance et sa dignité. D'autres femmes traversent l'œuvre de Shaw, mais elles ne reçoivent pas l'auréole dont Shaw a pieusement orné la tête de Lydia Carew, Grace Tranfield, Candida Morell, Lavinie, madame Higgins, Barbara Undershaft et Jeanne d'Arc. Ce sont ces femmes que j'ai appelées les saintes de Bernard Shaw.

Passons-les rapidement en revue dans l'ordre de leur création et dégageons leur ressemblance :

On ignore généralement que Shaw commença par écrire des romans, au nombre de cinq. Excepté le premier, ils ont tous été réédités par Shaw quoiqu'il les appelât « the novels of my nonage », c'est-à-dire, les romans de mes années de noviciat. L'un d'eux « La profession de Cashel Byron », écrit en 1882, lorsque Shaw avait 26 ans, reçut en 1901 une préface où Shaw décrit l'expérience qu'il avait lorsqu'il écrivit ce roman :

« Je ne connaissais pas mon Angleterre alors. J'étais jeune, fraîchement arrivé d'une Irlande en retard d'un siècle; j'étais modeste et je craignais que ma pauvreté et mon provincialisme ne m'empêchassent de représenter correctement l'intelligence, la finesse, la conscience et la bonne éducation que je croyais être aussi naturelles et communes dans la société anglaise que dans les romans de Walter Scott. J'allais jusqu'à croire que les gens bien élevés prenaient consciencieusement des leçons de savoir-vivre et contrôlaient leurs opinions — en un mot, étaient réellement éduqués — alors qu'ils copient simplement les habitudes et les préjugés de leur classe et présentent ingénument au monde l'absurde équipement de solécismes de classe qui en résulte comme étant noblesse parfaite. Par conséquent, les seuls personnages qui étaient naturels dans mes romans, c'étaient les personnages comiques, car notre île est exclusivement peuplée de personnages comiques. »

Lydia Carew, l'héroïne de ce livre, n'est pas un personnage comique, aucun ridicule ne l'effleure; elle représente le type d'une personne bien éduquée, au sens où Shaw l'entendait à cette époque. Shaw l'a donc reniée explicitement, et en effet elle n'est guère réelle. Traçons rapidement son portrait.

Lydia est une fille unique, qui à 25 ans n'a plus ni père ni mère et est à la tête d'une fortune pratiquement illimitée. Elle a reçu une éducation parfaite; elle est tout à fait indépendante de caractère; elle a une instruction plus vaste que celle de la majorité des hommes; elle est également capable de gérer sa fortune, de contrôler son cœur et de faire de la critique d'art ou de la philologie. Sage et grave, toujours soucieuse de consulter sa raison avant d'agir selon son cœur, incapable du moindre mensonge, elle regarde la réalité en face et ne s'irrite que lorsqu'elle rencontre le préjugé ou l'hypocrisie. En somme, il manque peu de qualités à Lydia. Le portrait sera pour ainsi dire complet quand vous saurez qu'elle ignore totalement les démonstrations d'affection : La mort brusque de son père, dont elle fut longtemps la collaboratrice, ne paraît pas l'affecter. En parlant de Lydia, Shaw emploie l'expression « man-like proceedings » : elle a des façons masculines.

Elle devient amoureuse d'un boxeur qui est la splendeur physique personnifiée : une beauté de statue grecque, un équilibre parfait des mouvements. Il n'est nullement porté du côté intellectuel, au

point qu'il ne lit jamais de livre ; mais il a une philosophie de la vie exprimée au moyen de symboles empruntés à la boxe. Comme on le voit, Lydia et son boxeur sont deux extrêmes opposés : l'une toute esprit, l'autre tout matière. Lydia ne se laisse aller à son amour que lorsqu'elle a réalisé qu'elle ne pouvait trouver de meilleur époux puisqu'ils se complètent mutuellement. Elle l'épouse et peu à peu on voit apparaître chez elle un trait de caractère que nous retrouverons chez les autres héroïnes de Shaw : « Elle en vint bientôt à le regarder comme l'un de ses enfants. »

Comme Shaw le dit lui-même, Lydia n'est guère réelle. Mais, de son propre aveu encore, il a décrit ce qu'il croyait être le type de la femme parfaitement éduquée ; et surtout, il l'a décrit avec amour, en évitant soigneusement de l'affubler du moindre ridicule.

La seconde des femmes qu'il a traitée de même est un personnage, moins central, de la comédie intitulée « The Philanderer », ou l'homme aimé des femmes. C'est une jeune veuve, Grace Tranfield, dont le mariage n'a pas été spécialement heureux. Elle aime Léonard Charteris, le type du flirteur ; seulement ce flirteur dissimule son jeu sous le manteau de l'ibsénisme. Grace et son fiancé sont membres du club Ibsen. Dans ce club ne peuvent entrer que les gens « avancés », c'est-à-dire, ceux qui ont des idées avancées sur l'amour, ceux qui pensent que la passion mène à l'esclavage, à l'ivrognerie, au crime. Grace est sincère dans son adhésion au club ; mais Charteris ne voit dans l'ibsénisme conçu de cette manière qu'un moyen de justifier ses flirts. Quand Grace découvre qui est réellement Charteris et se rend compte qu'il ne désire l'épouser que pour se débarrasser d'une maîtresse encombrante, elle rompt immédiatement avec cet homme qu'elle aime trop. Elle préfère un veuvage prolongé à une union où sa passion la rendrait esclave d'un homme qui ne l'aime pas plus qu'il ne la respecte.

Grace est une femme sérieuse, qui a beaucoup médité sur la question du mariage. Elle mène sa barque seule, sans hésiter, comme Lydia. Capable d'amour passionné elle fait cependant passer avant tout sa dignité. Elle préfère le renoncement à un abaissement ; pareil sentiment ne nous étonnerait nullement de la part de Lydia, dont on pourrait presque dire ce que Shaw dit de Grace : (page 74) : Ses traits reflètent beaucoup de décision et de dignité (plenty of determination, and self-respect).

De Lydia à Grace il y a progrès : Lydia était une femme raisonnable à un degré invraisemblable, tandis que Grace est déjà beaucoup plus femme, sans toutefois pencher du côté sentimental. Lydia était trop intellectuelle, Grace n'est qu'intelligente. Respect de soi-même, fermeté et clairvoyance, voilà ce que Lydia et Grace ont en commun. L'élément maternel que nous avons relevé chez Lydia ne pouvait trouver place dans « L'homme aimé des femmes », mais nous le retrouvons dans « Candida ».

Cette comédie emprunte son titre à l'héroïne Candida, femme du

pasteur socialiste-chrétien très couru Morell. Les époux Morell ont recueilli un jeune poète dans la misère, Eugène Marchbanks, jeune homme de dix-huit ans, à l'esprit très pénétrant et très sensible. Eugène aime Candida sans oser le lui dire tant son amour tient de la dévotion religieuse. Persuadé que Candida ne peut qu'être malheureuse avec un être aussi peu sensible à la poésie que Morell, il dit à celui-ci ce qu'il pense, à savoir que Candida n'est pas faite pour laver des casseroles mais pour être adorée par lui, Marchbanks. Troublé par cette révélation et par certaines paroles de sa femme où elle révèle l'affection qu'elle a pour Eugène, Morell exige de sa femme une attitude nette et définitive. Candida, en réalité, n'a pour Eugène qu'une pitié toute maternelle; elle est très attachée à son mari. Pleine d'indulgence elle se prête à ce que son mari exige; elle demande à chacun de ces deux grands enfants ce qu'il a à lui offrir. Morell répond : ma protection et ma position sociale; Eugène n'apporte que sa faiblesse, sa désolation et la détresse de son cœur. Candida fait semblant d'hésiter un instant et cela suffit pour bouleverser l'âme de Morell qui laisse échapper un cri d'angoisse; Candida qui n'attendait que cela, se tourne vers lui en disant : « Je me donne au plus faible ».

Candida domine toujours la situation; son jugement est prompt et juste. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir que l'amour de Candida pour son mari tient beaucoup de l'amour maternel. Voici d'ailleurs comment Shaw nous la présente (p. 128) : Une indulgence amusée de mère est son expression caractéristique (an amused maternal indulgence is her characteristic expression). Plus loin (p. 172) il parle encore de son humour maternel plein de sagesse (« her wise-hearted maternal humor »). C'est elle la plus forte et la plus sage et la plus indulgente. Elle n'est pas jalouse du succès de son mari auprès de ses auditeurs et surtout de ses auditrices, car Morell charme les femmes; mais elle est prête à le quitter du jour au lendemain s'il devient indigne de son amour, car elle ne se considère liée par aucune loi. Elle agit librement; le front serein de Candida, ses yeux courageux, sa bouche et son menton fermes signifient largeur d'esprit et dignité de caractère (p. 129) (« Candida's serene brow, courageous eyes, and well set mouth and chin signify largeness of mind and dignity of character »). Notons enfin que Candida pas plus que ses sœurs spirituelles, n'a peur de regarder la vérité en face, qu'elle n'est l'esclave d'aucun sentiment ou préjugé et que Shaw lui témoigne le même respect qu'à Lydia et à Grace. L'amour ne joue plus aucun rôle dans la vie des quatre dernières Saintes :

Lavinie nous est présentée comme « a good-looking resolute young woman ». Dans la pièce « Androclès et le Lion » elle représente une libre-penseuse intelligente et hardie « a clever and fearless freethinker ». Il y a en elle un mélange de sagesse raisonnée et

de spontanéité vraie qui en font un personnage très humain. Sa beauté et son intelligence la font remarquer des hommes, mais elle les écarte avec patience et dignité : elle ne veut pas se laisser distraire de la voie qu'elle s'est tracée ; elle veut être chrétienne. Mais elle n'est pas aveuglée par sa religion ; elle respecte les opinions des non-chrétiens du moment que ces opinions sont sincères et éclairées. Elle préfère la mort au reniement, quoiqu'elle considère le martyre comme inutile. Elle rappelle Lydia Carew, mais elle est plus réelle.

Madame Higgins dans « Pygmalion » fait plutôt penser à Candida ; d'ailleurs elle est mariée et plus âgée. Le caractère de madame Higgins n'est qu'esquissé, elle n'a pas même un rôle de second plan. Aussi ne l'aurais-je pas comptée parmi les saintes de Shaw si ce n'était le respect que lui témoigne Shaw. (Nous verrons de plus qu'elle a une importance très grande pour la compréhension de l'idéal féminin de Shaw.) Tout ce qu'on peut deviner c'est qu'elle a du bon sens, qu'on ne trouve aucun préjugé chez elle, qu'elle est bonne, ferme et digne.

Barbara Undershaft est Major dans l'Armée du Salut. C'est elle qui donne son nom à la pièce « Major Barbara ». Cette pièce, très importante pour la compréhension de la morale shavienne, est avant tout un drame d'idées. Les personnages sont des porte-paroles. Et pourtant leur personnalité est indiquée. Barbara est une femme forte qui ne se sent heureuse que lorsqu'elle se donne à une activité utile, quand elle se sent un outil entre les mains d'une volonté supérieure. Elle unit le mysticisme à l'action. Elle ne cherche pas à éviter l'obstacle, mais l'étudie pour voir comment le franchir. Elle représente bien l'esprit militaire et religieux de l'Armée du Salut dans sa conception la plus belle. Nous retrouvons chez elle le souci de la vérité et de la dignité, l'indépendance et l'honnêteté ; et, encore une fois, Barbara est le seul personnage de la pièce que Shaw n'égratigne pas.

Il reste la dernière femme aimée de Shaw, la seule qui porte le titre de Sainte et qui en soit réellement digne : « Sainte Jeanne » qui vit la scène pour la première fois à New-York en 1923. Jeanne est femme d'action et mystique comme Major Barbara, mais moins intellectuelle, plus spontanée, plus intuitive. Et rappelons ce que tout le monde aura remarqué : sa clarté de vision, son sens pratique génial, son esprit intransigeant, l'indépendance de sa conduite.

Avant de conclure, rappelons que ces sept femmes que nous venons de passer en revue ne sont évidemment pas les seules que Shaw décrit. A côté d'elles il y a des femmes amoureuses, sensuelles, égoïstes, autoritaires. Mais celles que j'ai appelées les Saintes sont les seules auxquelles Shaw ne décoche pas ses traits mordants. (A part peut-être certaines figures peu importantes). On sent qu'il a dépeint en elles un type féminin qui lui est cher : toutes sont des femmes intelligentes qui dominent les événements ; elles agissent

avec indépendance ; elles agissent noblement ; elles ne connaissent pas de vilenies, de compromissions. L'égoïsme leur est inconnu. L'amour ne les enchaîne pas quand il intervient dans leur vie ; nous sommes loin du type de l'amoureuse que l'on trouve si fréquemment dans la littérature française. Cette place secondaire accordée à l'amour est d'ailleurs caractéristique de Shaw qui considère que la femme, avant tout, a une tâche sociale à remplir, soit en étant mère, soit en ayant un métier ou un rôle semblable à celui de l'homme.

Nous pouvons donc conclure la première partie de cette étude en affirmant que Shaw à différentes reprises allant de 1882 à 1923 a fait intervenir dans ses œuvres des caractères féminins trahissant un idéal élevé de la femme et que la présence de cet idéal est d'autant plus frappante que l'attitude de Shaw envers ses personnages (il s'en vante lui-même) est en général celle d'un iconoclaste. C'est d'ailleurs à cette femme idéale que Shaw a dédié son dernier livre : Le guide de la femme intelligente en présence du socialisme et du capitalisme.

Comment expliquer cette attitude exceptionnellé envers les sept femmes que j'ai appelées les Saintes de Bernard Shaw ?

Je pense qu'il est possible de trouver le prototype de cette conception de la femme dans la personne de la mère de Shaw. Voici ce que l'auteur lui-même en dit dans la préface ajoutée en 1905 au roman « The irrational knot » écrit en 1880. Parlant (p. 15) des circonstances dans lesquelles il écrivit cette œuvre, il fait allusion à la légende qui aux États-Unis fait des présidents de la Confédération d'anciens garçons de ferme arrivés à force d'énergie et surtout de vertu :

« A ce moment j'étais en train d'établir les bases de ma haute fortune par l'indifférence la plus impitoyable pour les prétendus devoirs qui en littérature conduisent le garçon de ferme à la Maison Blanche, mais qui en réalité l'attellent à la charrue jusqu'à ce qu'il soit jeté comme rebut à l'hospice. J'étais un adolescent robuste et intelligent dans la force de ma jeunesse ; et ma famille, dans la gêne, avait un besoin urgent de mon aide. Préférer lui être à charge, aurait été monstrueux d'après toutes les conventions de la théorie du garçon fermier. Eh bien, sans rougir, je fis mienne cette monstruosité. Ce ne fut pas moi-même que je jetai dans la lutte pour la vie, mais ma mère. Je ne fus pas un soutien pour la vieillesse de mon père : je m'accrochai aux pans de son habit. Sa récompense fut de vivre juste assez longtemps pour lire une critique d'un de mes ineptes romans publiés dans un obscur journal par un de mes amis (maintenant éminent en littérature : John Mackinnon Robertson) critique qui me prédisait l'avenir d'un écrivain important. J'estime, quant à moi, que ce fut une belle récompense, bien plus précieuse qu'une jolie pension payée par un fils respectueux qui peinerait comme un esclave à un métier sordide pour gagner le

pain de son père. Belle ou non, ce fut la seule récompense qu'il reçut pour la petite pension qu'il rapporta d'Irlande pour sa famille. Ma mère renforça cette pension en exploitant dans sa vieillesse l'art musical qu'elle avait cultivé librement dans sa jeunesse, pour l'amour de l'art. Je me contentai d'aider à dépenser. On s'étonna de mon manque de cœur : une jeune dame romantique eut le courage de me faire ouvertement des reproches indignés, « ce pour quoi », comme Pépys disait de la femme qui refusait ses avances, « je la respectai ». Aussi insensible que Comus au qu'en-dira-t-on, j'écrivis avec persévérance mes cinq pages par jour et fis de moi-même un homme (aux dépens de ma mère) au lieu d'un esclave. Et j'affirme que je ne permettrai pas à James Huneker ou tout autre romancier de me faire passer pour un garçon fermier destiné à illustrer un chapitre du *Self-Help* de Smiles, alors que je fus un artiste prodigieusement égoïste, qui pesa de tout le poids de son corps affamé sur une femme énergique et capable. Ma mère travailla pour gagner ma vie au lieu de me prêcher que c'était mon devoir de travailler pour gagner la sienne. C'est pourquoi découvrez-vous devant elle. »

Intelligente, énergique et capable, la mère de Shaw nous apparaît de plus comme tout à fait dégagée du préjugé que Shaw a indiqué. Et Shaw termine en affirmant sa vénération pour celle qui s'est imposé des sacrifices pour favoriser l'avenir de son fils, alors que celui-ci aurait pu gagner sa vie et celle de ses parents.

Mais ceci n'est pas suffisant pour prouver ma thèse. Voyons ce que Shaw dit de sa mère dans cette lettre que Frank Harris a reproduite dans son portrait de Shaw. Cette étude fut publiée dans « *Contemporary Portraits* » (New-York, 1919) et traduite dans la *Nouvelle Revue Française* de Juillet 1925. Pages 41 et 42, nous lisons :

« Je suis d'une famille protestante de snobs de garnison bon teint ; mais avant l'âge de dix ans j'ai pénétré dans une atmosphère de liberté intellectuelle et de révolte anarchique contre les préjugés de tous genres, tout à fait incompatible avec les conceptions générales d'une famille protestante d'Irlande. On ne me défendait rien et on n'avait aucun ménagement pour moi. Mon oncle maternel, homme intelligent et lettré, était un abîme de blasphèmes et d'obscénités.

Ma mère, élevée avec une rigidité impitoyable par une tante riche qui voulait faire d'elle une dame accomplie, déshéritée avec fureur par cette même tante parce que (grâce à elle) elle avait été assez ignorante du monde pour épouser mon père, avait gardé une telle horreur de sa propre éducation qu'elle n'en donna aucune à ses enfants.

Mon père plein d'humour, était une espèce de Charles Lamb, muet et sans gloire. Il dégoûtait ma mère parce qu'il buvait sans plaisir et en cachette, parce qu'il était pauvre et échoüait en tout.

Il n'avait aucune autorité sur nous et fut repoussé à l'arrière-plan par un homme de génie, plein d'énergie (un chef d'orchestre, professeur de chant) auquel ma mère s'associa quand il lui apprit à chanter et qui rendit la vie possible pour ma mère en venant vivre avec nous.

Aucune atmosphère sexuelle; on ne parlait jamais de ces choses, et, autant que je pouvais voir, on n'y pensait même pas. Il suffisait d'entendre ma mère chanter l'air de Mendelssohn « Ecoute ma prière » ou même il suffisait d'entendre une note de sa voix pour se rendre compte qu'elle aurait pu être le centre d'un ménage à « mille et trois » sans qu'un atome de scandale s'attachât à elle, si malignement qu'on pût s'y prendre. Vous voyez que j'ai grandi dans des circonstances peu ordinaires, impossibles à deviner d'après les données habituelles. »

Ici l'admiration est moins évidente. Mais M^{me} Shaw nous apparaît surtout comme une femme indépendante, qui ne se souciait guère des conventions sociales; ce serait en pensant à elle que Shaw montre Candida prête à quitter son mari s'il devient indigne d'elle. Son image dans l'esprit de Shaw n'a aucun lien avec l'idée de passion; rapprochons cela du fait qu'on ne trouve aucune atmosphère sexuelle autour des Saintes de Shaw. Ce serait également la raison profonde, inconsciente, qui amène Shaw à identifier parfois l'amour féminin avec l'amour maternel.

Tout ceci rend déjà probable l'hypothèse que Shaw aurait mis dans son œuvre toute l'admiration qu'il avait pour sa mère. Si cette hypothèse est vraie nous pouvons nous attendre à en trouver des reminiscences quand cet écrivain met en présence un fils et sa mère. A ce point de vue un ouvrage est tout indiqué : « Mésalliance »; c'est une pièce sur les rapports entre parents et enfants. Mais nous n'y trouvons rien d'intéressant pour le point qui nous occupe, pas plus que dans « Le Disciple du Diable », et dans les deux romans « L'amour chez les artistes » et « La profession de Cashel Byron », où nous voyons des conflits entre parents et enfants.

Mais dans « Pygmalion » nous trouvons des indications très intéressantes : le professeur Higgins est un célibataire convaincu et il en donne les raisons suivantes à sa mère :

« Oh, ne me parle pas de jeunes femmes. Mon idéal de la femme aimable c'est quelque chose tout à fait comme toi. Je ne pourrai jamais me mettre à aimer sérieusement une femme jeune : il y a des habitudes qui sont trop profondément enracinées pour qu'on puisse les changer. D'ailleurs elles sont toutes idiotes ! »

Et Shaw prenant la parole après la chute du rideau, explique cette réponse :

« Quand Higgins excusa son indifférence vis à vis des jeunes femmes par le fait qu'elles avaient une rivale irrésistible dans la personne de sa mère, il donna la clef de son célibat invétéré. Le cas n'est rare que dans la mesure où les mères remarquables sont rares.

Si un garçon imaginaire a une mère suffisamment riche, qui a de l'intelligence, de la grâce personnelle, de la dignité de caractère sans rudesse et un sens développé de l'art de rendre sa maison belle, elle incarne pour lui un idéal contre lequel très peu de femmes peuvent lutter; de plus elle rompt en lui tout lien entre ses sentiments, son sens de la beauté et son idéalisme, d'une part; et ses impulsions spécifiquement sexuelles, d'autre part. Cela fait de lui une énigme vivante pour la grande majorité des gens non-cultivés qui ont été élevés dans des intérieurs sans goût par des parents ordinaires ou désagréables, et à qui, par conséquent, la littérature, la peinture, la sculpture, la musique et les relations d'affection à supposer qu'ils s'en occupent, apparaissent comme des aspects du sexe. Le mot passion ne signifie rien d'autre pour eux; et le fait que Higgins pût avoir une passion pour la phonétique et idéaliser sa mère au lieu d'Elisa (une jeune fille qu'il pourrait épouser), leur paraît absurde si pas impossible. Néanmoins, quand nous voyons que pour ainsi dire personne n'est trop laid ou désagréable pour trouver femme ou mari quand il ou elle le veut, et que beaucoup de vieilles filles et de vieux garçons sont au-dessus de la moyenne par leur valeur et leur culture, nous ne pouvons par nous empêcher de soupçonner que le prestige des parents (Shaw dit « fascination ») produit ou facilite la dissociation du sexe et des activités indiquées plus haut. (Cette dissociation, les gens de génie l'accomplissent par pure analyse intellectuelle.) ».

Ce besoin de justifier Higgins est curieux : curieux en lui-même, curieux par ses précisions (ce qui implique l'existence d'un modèle bien connu de l'auteur) et curieux par cette parenthèse où l'auteur affirme que les gens de génie dissocient l'amour et l'idéalisme par un processus intellectuel.

Remarquons d'abord que Higgins ressemble au Shaw que je vous ai présenté : tous deux ont idéalisé leur mère. Si la mère de Shaw ne fut pas riche comme celle de Higgins, elle lui ressemble pourtant par l'intelligence, la dignité de caractère. Nous ignorons si elle eut de la grâce personnelle et un sens développé de rendre sa maison belle; mais nous savons qu'elle fut pour Shaw non une charge, mais une auxiliaire inestimable; Shaw n'avait donc aucune raison pour l'éviter, bien au contraire. Cette pièce « Pygmalion » prend par là un caractère autobiographique.

Un second rapprochement vient renforcer mon hypothèse : remplacez le nom de Higgins par celui de Shaw et vous aurez une des raisons pour lesquelles Shaw ne s'est marié qu'à l'âge de 42 ans : heureux au foyer maternel il n'éprouvait pas le besoin d'en fonder un autre, et plus tard l'image de sa mère fut pour lui ce que M^{me} Higgins était pour son fils : elle satisfaisait son idéalisme.

Pour conclure, rassemblons une dernière fois les éléments sur lesquels j'appuie mon hypothèse. Deux sont empruntés à l'œuvre de Shaw et trois à sa vie : le premier élément littéraire est une

série de sept portraits de femmes qui par leur ressemblance révèlent un idéal féminin étonnant dans l'œuvre de l'ironiste qu'est Shaw; cet idéal se caractérise par l'intelligence, la capacité de dominer les événements et les préjugés, la personnalité, la noblesse morale, l'altruisme. Et c'est à cette femme idéale que Shaw dédie son livre sur le Socialisme. Le second élément littéraire est le portrait d'un homme qui aime trop sa mère pour se marier, encore une chose étonnante et Shaw s'en rend compte puisqu'il éprouve le besoin de se justifier.

Voyons maintenant les éléments biographiques : d'abord deux allusions de Shaw à sa mère; où se révèlent : d'une part, l'admiration très grande qu'il avait pour sa personnalité, d'autre part, le caractère même de cette personne : femme cultivée, elle gagna la vie de son fils par ses talents musicaux; femme intelligente, elle considéra comme son devoir de faire l'impossible pour permettre à son fils de se livrer complètement à sa vocation; dépourvue de tout préjugé elle ne s'attarda pas à considérer si le devoir de son fils n'était pas d'aider ses parents; elle fit l'expérience d'élever ses enfants sans leur donner d'éducation; elle eut une attitude peu ordinaire vis à vis de son mari. A travers les yeux de son fils elle nous apparaît noble et dévouée, énergique et capable.

Le dernier élément est le fait que Shaw ne se maria que très tard; ceci n'a d'importance que si l'on pense à ce que Shaw nous dit de Higgins.

Se basant sur ces données, on a le droit, me semble-t-il, d'émettre l'hypothèse suivante : comme le professeur Higgins, Shaw a mis peu d'empressement à se marier parce que (pour employer ses propres paroles) il avait idéalisé sa mère (c'est du moins l'une des raisons)); cette admiration nous a valu ces sept portraits de femmes que j'ai appelées les Saintes de Bernard Shaw afin de faire ressortir le paradoxe de leur présence dans l'œuvre de cet ironiste impénitent.

L'hypothèse me paraît séduisante et très probable. Mais j'ajoute immédiatement que même si elle est fautive, il n'en reste pas moins vrai que les sept portraits que j'ai esquissés prouvent que Shaw n'est pas l'ironiste froid devant qui rien ne trouve grâce, comme on l'a dit et comme il le dit lui-même. Cet humour impitoyable, ce goût de l'irrespect et du paradoxe que l'on prétend constants, ce n'est qu'une attitude littéraire, un genre qu'il cultive : de temps en temps l'on voit passer l'oreille. Je viens de vous en donner un exemple, il y en a d'autres; et pour vous montrer que Shaw ne respecte pas seulement la femme, voici ce qu'il dit dans « Peace Conference Hints » petit pamphlet politique écrit en 1919 à propos de la Conférence de la Paix et de la Société des Nations. Parlant des torts causés par l'ambition politique et le désir de vengeance, il déclare ceci (p. 51) :

« Il n'y a qu'une seule force qui puisse les vaincre (cette ambition et ce besoin de vengeance); et c'est cette force entièrement

mystique qu'est la force d'évolution (l'Élan vital de Bergson) agissant à travers l'espèce de moteur vivant que nous appelons l'homme de principe. Le principe est la force motrice dans le moteur; ses qualités agissantes sont l'intégrité et l'énergie, la conviction et le courage, avec la raison et la lucidité pour leur montrer le chemin ».

N'avais-je pas raison de dire en débutant que l'iconoclaste Shaw n'abat que les faux dieux et cela au profit des vrais dieux pour lesquels il a une vénération d'autant plus forte qu'elle est raisonnée. Shaw a un idéal masculin et un idéal féminin, Shaw est en outre mystique; je m'arrête de peur que vous me trouviez paradoxal à mon tour, et je vais donner la parole à Shaw lui-même. Car je lui ai fait parvenir l'étude ci-dessus et il a eu l'amabilité de m'envoyer une réponse qui confirme implicitement mon hypothèse et dont voici la traduction littérale :

Hôtel Brioni, Istria, Italie, 24 avril 1929.

Maintenant qu'une petite vacance m'a donné un moment de loisir pour lire, j'ai entrepris vos « Sept Saintes » et je les ai lues avec beaucoup de plaisir, d'intérêt et d'amusement. Ceci, je vous assure, est un événement des plus rares quand il s'agit d'études sur mon œuvre. Votre pénétration sympathique, et votre capacité d'évaluer et de présenter un ensemble de traits significatifs et apparentés prouvent que vous êtes un critique de valeur exceptionnelle.

Vous comprendrez évidemment que votre conception des relations entre ma mère et moi est *historique*. Par là je veux dire que, bien que ce soit aujourd'hui une conception valide, cependant elle n'existait pas à l'époque dans notre conscience. Ma mère ne se dit jamais « Je vais m'ôter du chemin de mon fils ». Je ne dis jamais « Tu dois t'ôter de mon chemin ». Ni l'un ni l'autre ne prévoyait consciemment l'issue du chemin. Les choses se passèrent sans avoir été l'objet d'un plan. J'étais dans la maison ne mangeant rien, et il fallait me nourrir, m'importe comment. La signification de tout cela c'est une découverte *ex post facto*.

A propos, Jeanne n'est pas « suave et charmante : elle est plutôt rude et forte » (en français dans l'original). Et Barbara, tout le portrait de sa mère, n'a aucun sens pratique. Jeanne en a beaucoup.

(s) G. Bernard Shaw.

Le dernier paragraphe se rapporte à deux petites erreurs de mon travail primitif. C'est la seule chose que j'ai corrigée, voulant laisser toute sa valeur à la mise au point que Shaw apporte dans la question des rapports entre lui et sa mère.

La Hestre, mai 1929.
E. BUYSENS.

Chronique Universitaire

EXCURSION GEOGRAPHIQUE DANS LA REGION VERVIETOISE

Du 3 au 6 avril, le séminaire de géographie de la Faculté de Philosophie et Lettres a excursionné dans la région de Verviers et de Remouchamps. Cette période n'a guère été favorisée par le temps. Chaque jour, le dernier excepté, d'abondantes chutes de neige contrarièrent les observations; par contre pendant les éclaircies, les formes du terrain, même lointaines, souvent soulignées de champs de neige, se prêtaient admirablement à l'analyse.

La région verviétoise doit quelques uns de ses caractères géographiques essentiels au grand charriage qui a amené à cette latitude le bord sud du bassin de Dinant, et au bombement transversal du massif de Stavelot (1). A une latitude plus septentrionale que Huy, le site géologique de la Vesdre correspond à celui du Viroin. Verviers même est dans la zone qui correspond à la Famenne et son faubourg du sud, Heusy, est déjà sur les roches de la Haute Ardenne, tandis que Stembert se trouve au bord de celle-ci, sur la bande de schistes couviniens, lieu d'élection, comme nous le verrons ailleurs, de nombreuses petites localités. L'agglomération verviétoise même se trouve au sud, en-dessous, pourrait-on même dire, d'un Condroz que l'érosion n'a épargné, très réduit, qu'à l'est. Approximativement parallèle à la direction WSW-ENE des couches aux nombreux plis secondaires transversaux, la Vesdre poursuit son cours, indifférente à la résistance plus ou moins grande des bandes de roches, auxquelles elle a surimposé ses méandres, élargissant son lit dans les schistes, le rétrécissant dans les calcaires ou les grès. Entre deux défilés dans le calcaire givetien, entre deux tenailles, la rivière a oscillé largement dans les schistes frasniens et famenniens; elle y a, sur 6 kilomètres environ, créé une large vallée entre Renoupré et Wegnez. C'est dans ce fonds et dans l'étroit vallon du ruisseau

(1) P. FOURMARIER. La Tectonique de l'Ardenne. (Ann. Soc. géol. de Belgique, t. XXXIV, Mémoires, 1907.)

de Dison, qui descend du Pays de Herve, que s'étire une agglomération de 80.000 habitants, commerciale et administrative dans la partie la plus ancienne de la ville, au centre, mais ailleurs presque exclusivement industrielle. Dans l'espace ainsi réduit, où l'industrie lainière se trouve liée à l'eau courante, Verviers, plus qu'aucune agglomération industrielle belge, a sa physionomie marquée de l'uniforme hypertrophie de l'usine. Une partie de l'agglomération tend à échapper à cette emprise, en s'éloignant de la rivière vers les hauteurs du sud, où sont nés des quartiers à caractère résidentiel, plus calmes (1). Cette concentration de l'agglomération verviétoise dans des vallées étroites et sinueuses, a déterminé une forte densité des habitations, propice au développement d'un excellent réseau de tramways et d'autobus suburbains, aux terminus lointains, Pepinster, Eupen, Petit-Rechain, Stembert, qui facilitent l'exploration du site et des environs, si intéressants pour le géographe.

Le premier jour fut consacré à l'Entre-Sambre-et-Vesdre et plus particulièrement à son centre le mieux caractérisé, le Pays de Herve. Toujours sans doute en relation avec le bombement transversal du massif charrié, c'est ici que la Haute Belgique s'avance le plus au nord, atteignant à Henri-Chapelle, 354 mètres, et à Battice, point extrême de notre excursion vers l'est, encore 330 mètres, alors qu'à la même latitude à l'ouest de la Meuse, la Hesbaye reste en-dessous de 200 mètres. Sur le terrain houiller, dont les schistes imperméables affleurent largement dans les vallées, s'est conservée sur les crêtes, l'argile hervienne imperméable surmontée de craie très perméable, qui elle même porte une couverture d'un faciès d'altération de la craie, l'argile à silex, limon très peu perméable. Cette argile à silex est le sol caractéristique du Pays de Herve. Les sols imperméables dominant donc et, avec les précipitations abondantes sur cette terre élevée, ont déterminé sa vocation herbagère. L'évolution de son économie agricole s'est trouvée accentuée par le développement industriel des deux grandes vallées bordières, où une population dense, urbaine et ouvrière aisée, offre un marché tout voisin pour les produits chers de l'élevage, fromage, beurre, lait, viande.

Nous abordons le plateau, après la montée en tram de Liège à Fléron. C'est à peine si dans cette localité, qui est encore dans la banlieue de Liège, on reconnaît le caractère rural primitif. A Retinne il y a déjà plus de fermes. Mais celle-ci ne sont pas encore caractéristiques du Pays de Herve. Elles sont grandes, ont plusieurs bâti-

(1) RONCART. L'Évolution géographique de l'agglomération verviétoise. (*Trav. du Sémin. de géogr. de l'Univ. de Liège*, fasc. XIX, Liège, 1928.)

ments, une grange, décelant encore une économie mixte, qui joint, ou qui joignait, la culture à l'élevage. Cependant, autant que nous pouvons le distinguer, les champs sont rares, très rares, et partout vers les fonds, s'étendent la prairie et les vergers entourés de haies. Les terrils de charbonnages, dont une demi-douzaine s'élèvent autour de nous, embrumés de nuées flottantes, atténuent le caractère agricole de cet avant-pays du Pays de Herve. Nous longeons le bord nord de la crête entre les deux versants de la Meuse et de la Vesdre. Cette « crête » est un assez vaste plateau encore conservé ici sur une largeur parfois de plusieurs kilomètres, comme au nord de Micheroux. C'est un reste tout uni de la pénéplaine tertiaire que nous rencontrons partout sur les hauteurs de la Moyenne Belgique et de la Haute Belgique; ici aussi elle est fortement mordue par les affluents des grandes rivières. Sur ce sol imperméable s'est établi un réseau dense de ruisseaux, dévalant rapidement vers leur niveau de base très bas et très voisin. La pente rapide et le plateau encore bien conservé si près du niveau de base, révèlent la jeunesse de ces vallées. Du bord où nous cheminons, le regard enfile vers le nord, plusieurs fois ces larges vallons, dont les bassins de réception, peu développés, s'enfoncent rapidement dans le plateau, offrant leur paysage de prairies entourées de haies, et de vergers, de pommiers surtout, de fermes isolées et de petites agglomérations dispersées. Visiblement, en cette saison, on peut distinguer un adret déjà vert, d'un ubac encore gris. Peu de troupeaux sont dehors. A l'origine de ces vallons, quelque peu en contre-bas du plateau, se tiennent les villages. Il est intéressant de constater que le plateau sur lequel nous nous dirigeons vers Herve, quoique herbager, n'offre que rarement les caractères du Pays de Herve. Les haies vives y sont peu développées, remplacées par des fils de fer; les vergers manquent ou sont jeunes; les fermes, rares, sont grandes avec des granges aux larges portes, où devaient s'engouffrer de hautes charges de blé; on y voit encore quelques labours. Mais les cultures ont presque entièrement disparu. On remarque des portes de granges murées. L'évolution vers l'économie uniquement herbagère est manifeste. Tout d'ailleurs y pousse; la vocation du pays, cependant plus sec sur le plateau; l'arrivée des blés d'outre-mer; l'amélioration des voies de communication; le manque de main d'œuvre, celle-ci étant appelée vers les agglomérations de Liège et de Verviers, par la concentration industrielle; le faire-valoir pour les trois quarts indirect, ne faisant naître aucune nostalgie de la terre ancestrale; la croissance rapide et l'aisance de la population ouvrière voisine. Mais bientôt, même sur ce plateau, nous rencontrons sur la route, toutes récentes comme le révèle la construc-

tion, des petites fermes herbagères typiques, une maison à allure de villa bourgeoise et attenante, toute modeste, une étable que l'on reconnaît à ses lucarnes rectangulaires élevées, et où se tiennent serrées une quinzaine de bêtes. Avec la cuisine et la cave où l'on prépare et laisse mûrir le fromage, c'est là tout l'atelier agricole du fermier hervien. Plus de grange; le foin est serré dans le fenil au-dessus de l'étable. Cependant le pays n'est pas franchement rural. Des maisons ouvrières s'allongent le long des routes dans le voisinage des fosses. Nous passons à proximité d'une fabrique de chaussures. Bientôt nous atteignons la route centrale de la crête du Pays de Herve, raccourci moderne de la vieille route vers l'Allemagne, voie de commerce et de guerre, passant plus au sud par les villages. Devant nous se découvre le versant sud vers la Vesdre, avec les mêmes caractères de vallées rapidement profondes, toutes parsemées d'habitations. Au loin se dessine le versant opposé de la vallée de la Vesdre et, à l'horizon, très net, le plateau de la Baraque Michel, s'élève tout enneigé au-dessus des bois. Nous atteignons Herve, la petite capitale de 3700 habitants, commerciale et industrielle de ce pays, nullement rurale. Elle est bâtie en pente sur le versant sud, à l'origine d'un des vallons de tête du ruisseau du Soumagne. Quelques vieilles maisons, épagnées par le désastre de 1914, rappellent l'origine ancienne de la petite ville. Un nouveau quartier s'est développé près de la gare du chemin de fer du plateau de Herve, qui d'Angleur, atteint celui-ci à Fléron, par une courbe en S très prononcée. A deux kilomètres de là, Battice, mieux située au croisement des routes d'Allemagne et de Verviers à Maestricht, tête d'une voie ferrée vers Verviers, a enlevé à sa rivale les foires aux bestiaux. Complètement détruite en 1914, elle apparaît trop neuve, trop confortable, et on se surprend à regretter qu'il ne lui reste plus aucune des grandes hôtelleries d'avant 1914, rappelant son rôle de relai de poste, important jadis, sur la route d'Allemagne (1). Par la route de Verviers nous nous dirigeons droit au sud en passant près d'une siroperie. Cette industrie agricole répandue dans le pays, est alimentée par les fruits de ses vergers. En quittant la crête, nous avons une belle vue sur le large vallon vers l'ouest, qui semé de fermes et des nombreux hameaux de Battice et de Soumagne, contraste avec le plateau que nous venons de quitter, plus vide d'habitations rurales. Par un chemin creux dans la craie, dont apparaissent les silex, nous descendons vers Chaîneux.

Au contact de la craie et de l'argile, jaillissent les sources, nais-

(1) Ch. BIHOT. Le Pays de Herve, étude de géographie humaine. (*Bull. Soc. Géogr. Anvers*, t. XXXVI, pp. 185-216 et 285-350, t. XXXVI, 1913, pp. 5-72.)

sent les ruisseaux. Ce niveau est recherché par les fermes. Nous pouvons visiter l'une d'elles, typique, datant de 1615, sans grange, ce qui tend bien à démontrer que l'exploitation exclusivement herbagère, est déjà ancienne dans le pays. Une douzaine de vaches sont encore à l'étable où elles ont passé tout l'hiver en une demi-obscurité; elles couchent sur le sol nu de briques, sans litière, le pays ne produisant pas de paille; les bouses sont soigneusement recueillies. Dans la porcherie attenante, une demi-douzaine de bêtes sont engraisées avec les déchets du lait. Celui-ci est tout entier employé à la fabrication des fromages. Celle-ci s'opère deux fois par jour dans la cuisine chaude; après avoir été égouttés, les cubes salés passent six semaines au séchoir dans la cave. Un marchand de Verviers enlève régulièrement toute la production. Nous avons quitté à présent le crétacé et sommes sur le schiste houiller, dont nous verrons un affleurement plus bas. Rien cependant dans l'aspect de la vallée et des exploitations ne nous avertit du changement, géologiquement si important, dans le sous-sol. C'est que le schiste donne par altération, une argile plus pauvre sans doute, mais dont les propriétés agricoles la rapprochent de l'argile à silex du plateau et des hauts flancs de vallée. Chaîneux est un petit centre silencieux, dont plusieurs belles maisons, à l'aspect urbain et cossu, avec leurs tire-sac, au toit, rappellent un passé pas bien loin encore, plus animé, où dans toutes ces campagnes, le travail de la laine se faisait à domicile et dans de petites fabriques. A Chaîneux seul il y en avait huit. La concentration industrielle fit perdre à Chaîneux de 1840 à 1910, 30 % de sa population, tandis que Dison, à 3 kilomètres de là, mais déjà dans l'agglomération verviétoise, gagna 87 %. A Petit-Rechain, terminus du tram de Verviers, nous entrons dans l'agglomération et dès Dison, les grandes fabriques s'alignent le long de la rue.

La deuxième journée sera consacrée à l'industrie principale de Verviers et à une excursion à Dolhain-Limbourg et à la Gileppe. Deux firmes importantes ont bien voulu nous autoriser à visiter leurs usines. Aux établissements J. et A. Drèze, à Dison, nous assistons à presque toute la suite des opérations du travail de la laine, le lavage, le carbonisage, le filage et le tissage. Les qualités de l'eau de la Vesdre et aujourd'hui plus que jamais, celles de la Gileppe, très pauvres en calcaire, jouent un rôle fondamental dans la prospérité de Verviers. Presque jamais, en dehors de période de disette d'eau, comme en 1921, les lavoirs ne chôment, travaillant non seulement pour la région, mais aussi pour la France, pour l'Angleterre. C'est encore à la nappe de charriage qui porta jusqu'ici le bord sud du bassin de Dinant et à l'érosion qui, dans la région de la Gileppe, ne l'entama que jusqu'aux couches très pauvres en calcai-

res du Devonien inférieur et du Cambrien, sans toutefois les percer, que nous pouvons faire remonter la cause de ces propriétés précieuses de l'eau de la Gileppe; alors que dans le massif de Theux qui, sous-jacent, apparaît dans la « fenêtre » percée dans la nappe charriée, la Hoëgne, en coulant sur les calcaires d'un Condroz et d'une Famenne exhumés, ramasse assez de chaux pour que le lavage des laines soit à Theux très sensiblement plus onéreux qu'à Verviers.

Dans l'établissement Hauzeur, Gérard et fils, nous pouvons admirer un magnifique peignage. Par une viste que nous faisons des magasins où s'accumulent les ballots de laine, supposant une immobilisation d'énormes capitaux, par la vue seule de cet outillage délicat et coûteux dans de vastes ateliers, où pour certaines opérations il faut maintenir un degré d'humidité constant, nous nous rendons compte combien fut fatale la concentration de l'industrie lainière qui a vidé les campagnes et dont nous avons pu constater les effets hier au Pays de Herve, y précipitant l'évolution vers la seule exploitation herbagère.

Nous nous rendons à Limbourg en traversant le défilé solitaire dans le calcaire givetien, séparant les deux régions industrielles de Verviers et de Dolhain. Celle-ci, ville commerçante et industrielle active, toute moderne, s'allonge dans un méandre aigu que la Vesdre s'est ouvert à la faveur des schistes famenniens, autour d'un étroit éperon par lequel on grimpe à Limbourg, la vieille ville. Celle-ci se tient sur son roc de psammites stratoïdes de l'assise d'Esneux, dans un remarquable site défensif. Limbourg n'est pas assis à l'intérieur du méandre même, comme Bouillon par exemple, avec à l'arrière la dépression du col formé par le rapprochement des branches d'amont et d'aval de la rivière, mais au-delà, à la racine du promontoire qu'enveloppe le méandre. C'est là que s'élève brusquement le rocher, entouré vers l'amont et l'aval de vallons rapides, affluents de la Vesdre, creusés dans les schistes et prolongeant le fossé naturel de la vallée principale. Une place très calme, où s'élèvent la maison communale et la justice de paix, de vieilles maisons graves, presque toutes en pierres du pays, tandis qu'à Dolhain la brique domine, des coins d'une vétusté pittoresque, de rares et modestes boutiques, des restes de remparts avec des rangées d'arbres, d'où de belles vues s'ouvrent sur la vallée et ses terrasses et sur la ville basse moderne, bien des traits, en proportions plus modestes s'entend, nous rappellent le vieux Boulogne et la cité moderne à ses pieds, que nous visitâmes l'année dernière. Il n'est pas besoin d'insister sur les causes historiques qui ont interverti dans l'appréciation des hommes, la valeur des deux sites.

Nous suivons la Vesdre. Le large vallon du ruisseau de Hèvermont s'est ouvert dans les schistes famenniens et frasniens; sur la terrasse s'est établi le village de Goë, à l'écart de la vallée principale. Les calcaires givetiens réapparaissent, rochers élevés, sur la rive droite, nivelés sur la rive gauche, avant Pont de Béthane. Ici s'est formée une petite agglomération de cafés et d'hôtels à l'usage des touristes de la Gileppe. Dans la vallée de celle-ci, nous allons suivre le chemin de la rive gauche établi sur le canal souterrain des eaux de la Gileppe, plus intéressant pour étudier la structure de cette vallée transversale. Nous notons le poudingue à la base du Givetien, un court vallon dans les schistes couviniens, un autre poudingue, autre formation côtière, dans le même couvinien, le vallon de la Borchène creusé dans les schistes du coblencien moyen, entre les grès du coblencien supérieur et ceux du coblencien inférieur. Dans celui-ci nous voyons un bel exemple de pli en ω , typique pour toute la région charriée sous une poussée venant du sud. Nous nous trouvons au barrage dont le lion surmontant le mur puissant, nous est apparu depuis quelques moments déjà, en aval. Le petit barrage de la Borchène apporte son faible appoint aux eaux du grand barrage. Celui-ci a un but triple : garantir un débit minimum à la Vesdre, fournir l'eau industrielle et l'eau potable à l'agglomération verviétoise. Tout en admirant le beau site solitaire et boisé du lac de la Gileppe, nous passons, sur la rive droite, des schistes cellulux et des grès gediniens aux phyllades cambriens; nous ramassons quelques échantillons des fossiles caractéristiques, les *Dyctionema* flabelliforme de l'assise salmienne du Cambrien. Une visite détaillée du barrage sous la direction du chef-barragiste, qui nous explique le but et le fonctionnement du barrage, termine la journée. Nous voyons les grilles filtrantes qui doivent non purifier les eaux d'ailleurs très pures de la Gileppe, mais retenir au passage les objets de quelques dimension, feuilles, brindilles et autres. Nous descendons d'une quinzaine de mètres sous terre vers les galeries de la prise d'eau et suivons quelque peu les gros tuyaux qui amènent l'eau du lac vers les grilles.

La troisième journée les observations ont été vraiment contrariées par l'air bouché de fréquentes chutes de neige. De Pepinster nous descendons le cours de la Vesdre, dont une fois de plus nous constatons l'indifférence pour la direction et la nature lithologique des couches traversées, en même temps que l'adaptation de la largeur de la vallée et des traits morphologiques secondaires, subséquents pourrait-on dire, à la résistance plus ou moins grande des roches. Nous observons la dépression continue, assez élevée dans les schistes frasniens, au nord des calcaires givetiens en saillie, plus près de la rivière; le hameau de Goffontaine y est établi, derrière un pilon cal-

caire dominant un méandre de la Vesdre. Nous quittons ici la vallée principale, pour grimper droit au SSW par le vallon étroit, très humide sur ses roches ardennaises, du petit torrent de Sauvegnon, qui nous mènera à travers les bois caractéristiques, petits chênes, bouleaux, fougères, bruyères, genêts, du flanc de la Haute Ardenne, vers le plateau déboisé et mis en herbe ; en haut, dans les brumes s'estompe une importante exploitation moderne, où on élève une cinquantaine de bêtes. La pente que nous venons de grimper est caractéristique aussi : des 120 mètres près des alluvions de la rivière, nous sommes montés à 314 mètres sur une distance de 1 kilomètre et demi. Nous arrivons bientôt à Banneux. Nous avons ainsi traversé le promontoire de roches ardennaises d'apparence anticlinale que le massif de Stavelot projette vers l'ouest, au sud du massif de la Vesdre et nous allons descendre vers le vallon fameux des Chantoirs. Celui-ci doit sa direction nord-sud au bombement transversal du massif de Stavelot. Déterminé en profondeur par le bas niveau de l'Amblève, il s'est établi dans les bancs calcaires nord-sud du dévonien moyen et au contact des schistes couviniens, formant lui-même le niveau de base des eaux courantes et ruisselantes descendant de la Haute Ardenne à l'est et de celles, plus rares, venant des hauteurs du Condroz à l'ouest. Le Vallon des Chantoirs est donc une dépression nord-sud sur une bande de rochers calcaires perméables en grand, entre deux régions grésos-schisteuses imperméables. Les ruisseaux descendant de celles-ci s'engouffrent dans le calcaire par des chantoirs. Ceux-ci sont des fissures, des crevasses parfois très larges, donnant accès à des galeries souterraines, s'ouvrant dans une paroi calcaire, généralement au fonds d'un vaste entonnoir qui en temps de crue, peut se remplir jusqu'au bord par le ruisseau qui y débouche. C'est notamment le cas pour celui d'Adseux, l'un des plus intéressants, que nous visitons ; quelques-uns d'entre nous pénètrent à la suite du guide dans les galeries. Le ruisseau que nous avons vu en amont couler au jour, a disparu dans les fissures de son lit avant d'atteindre le chantoir lui-même. Le village d'Adseux, comme Banneux, comme le château de Fawes, près duquel nous sommes passés, comme Louveigné, Rouge Thier plus en aval, tous se trouvent établis sur le schiste couvinien entre la bande sèche très perméable de calcaire givetien et le flanc raide et boisé de la Haute Ardenne ; Adseux, Rouge Thier, Deigné, Sècheval en outre immédiatement avant l'engouffrement des ruisseaux descendus de l'Ardenne. Sur le versant en face, Playe et Hotchamps sont situés sur la bande imperméable des schistes frasniens, au pied du Condroz, dont le flanc, lui aussi, se trouve garni de bois. Il ne nous est pas permis de descendre dans le plus beau des chantoirs, celui de Grandchamps ;

l'humidité du sol glissant, la neige, la glace même, rendraient cette descente en groupe, dangereuse. Le Sècheval, comme on appelle du nom significatif d'un hameau la partie inférieure du Vallon des Chantoirs, se termine à l'Amblève, à Remouchamps, entre les rochers pittoresques de calcaire givetien, dans lequel, manifestement, les eaux courantes ont dû creuser ce vallon, avant leur enfouissement par les fissures élargies peu à peu. Il est d'ailleurs possible, et la largeur du vallon en suggère l'idée, qu'à une époque passée, des crues violentes, fréquentes, provoquées par exemple par des fusions brusques de grandes masses de neige au printemps, celles-ci aient achevé le travail d'érosion que les eaux du ruisseau primitif n'avaient pu qu'ébaucher.

La très intéressante grotte de Remouchamps, dans la montagne calcaire, que nous visitons dans l'après-dîner, est trop connue, avec ses phénomènes de dissolution par l'eau et de comblement par la calcite, ses deux couloirs superposés, ses plafonds rompus, ses salles, ses stalactites, ses stalagmites, ses gours, la navigation sur le Rubicon, dans le couloir inférieur, émissaire des eaux engouffrées en amont, pour que nous en répétions ici la description.

Pour la dernière étape, avril nous gratifia d'une belle journée froide et ensoleillée. Nous devons passer à Nonceveux, remonter le Ninglinspo jusqu'à Vert-Buisson, traverser la Fagne jusqu'à La Gleize et descendre à Coo. Les lointains étaient tout-à-fait dégagés, la vue nette, le Ninglinspo magnifique de neige et de glace, et le sous-bois sans feuilles, tout vivant d'ombres et de lumières; la Fagne, blanche partout. De Remouchamps à Nonceveux le chemin de la Croix du Thier coupe, par la hauteur, un méandre de quatre kilomètres et demi, que suit la grand-route. De plus il ménage des vues intéressantes sur l'étroite vallée de l'Amblève ardennaise et sur la vallée beaucoup plus large, de l'Amblève condruzienne. De Remouchamps au Ninglinspo, nous allons fouler successivement les terrains de la série mésodevonienne, puis ceux de la série infradevonienne jusqu'au cambrien. Après les derniers affleurements du Givetien, nous montons sur les schistes couviniens, qui comme nous l'avons vu, portent toute une série de villages vers le nord, série qui se continue au delà de l'Amblève, par Hénumont, Kin, Niaster, hameaux de la localité principale, Aywaille, sise elle, dans la vallée. Nous rencontrons des blocs de poudingue de Burnot, qui affleure plus loin, à l'écart de notre route. Nous sommes à 100 mètres au-dessus de la rivière, sur un assez vaste plateau uni, la haute terrasse. Si le sol n'eût été couvert de neige, nous aurions bientôt trouvé quelques cailloux roulés de quartz blanc, vestiges laissés par la rivière à ce stade, actuellement élevé, de son creusement; pas le

plus élevé cependant, puisqu'il semble bien démontré qu'elle s'est établie sur une couverture secondaire ou même tertiaire dont l'Ardenne porte encore des témoins isolés, et dont nous avons vu une nappe encore importante, plus bas, sur le Pays de Herve. A l'est le plateau de Vert-Buisson, avec les sources du Ninglinspo, domine notre haute terrasse de plus de 150 mètres encore; au sud aussi, nous sommes dominés par le rebord du plateau ardennais. Vers le nord ouest le flanc ouest du Vallon des Chantoirs nous permet de deviner du moins, la morphologie du Condroz. Sans la neige, nous aurions pu constater combien sur ce flanc condruzien, les terres labourées se font nombreuses à côté des prés, montrant l'économie agricole du Condroz, différente de celle, herbagère, du Pays de Herve et aussi de l'Ardenne, comme nous allons essayer de le constater. En descendant, nous nous trouvons en face du riant méandre de Nonceveux. La boucle de l'Amblève, s'échappant de l'Ardenne, est à nos pieds; les vergers de Nonceveux s'élèvent du fonds d'alluvions vers la basse terrasse avec l'église; plus en arrière, le village s'aligne au pied de la moyenne terrasse devant nous. Nous reconnaissons donc d'autres temps d'arrêt dans le creusement de la vallée et comprenons mieux ici, les deux couloirs superposés de la grotte de Remouchamps.

Le Ninglinspo que nous allons remonter, est un torrent alimenté par les eaux de la fagne de Vert-Buisson. Il a dû travailler dur pour suivre l'enfoncement relativement rapide de son niveau de base, à sa jonction avec la rivière principale. Il doit en effet, dans cette partie de son lit, trancher dans les phyllades, les grès et les quartzites du Gedinnien et du Cambrien, toutes roches très dures, racheter en deux kilomètres et demi, une différence de niveau de 245 mètres, ce qui signifie une pente kilométrique de près de 100 mètres. Ce qui rend le torrent particulièrement intéressant, c'est qu'il nous fait assister à sa tactique pour vaincre la résistance des roches de son lit. Son lit est jalonné, par étages, de superbes marmites, des vasques plus ou moins régulières qu'à creusées l'eau en tourbillonnant et dont elle déborde vers l'aval, par une brèche plus ou moins accusée. Des flotteurs improvisés, brindilles et feuilles sèches, nous font voir dans les marmites, le mouvement gyrotoire de l'eau, retournant par l'un des bords vers l'amont, pour rentrer dans le courant. Les arènes entraînées dans la même voie, usent et polissent les bords des marmites. Dans la première, et la plus vaste de ces marmites, la « Chaudière », creusée dans les schistes lie de vin du Gedinnien, un petit affluent, le ruisseau des Grandes Fagnes, trop faible pour suivre le Ninglinspo dans son creusement, tombe par une cascade de plusieurs mètres par dessus le rocher dont il n'a

pu avoir raison encore. Tout d'ailleurs dénote la jeunesse des formes du vallon. Nous avons pu mieux encore nous en rendre compte, lorsqu'à la Fourchette, à une soixantaine de mètres en-dessous du plateau que nous voulions atteindre, une erreur dans la direction, nous fit nous engager dans la branche à notre gauche. Bientôt nous n'eûmes d'autre ressource que de marcher dans le ruisseau ou de nous accrocher aux flancs rudes, presque verticaux de la gorge. Le V de l'entaille y est si aigu, si récent donc, que l'érosion latérale n'a guère encore pu l'ouvrir. Pour regagner le sentier, il nous fallut quelques minutes d'alpinisme sur des rochers couverts de neige et de glace. Puis, brusquement, nous sommes sur le plateau et la morphologie a complètement changé. Le ruisseau coule encore assez rapide dans un lit déjà quelque peu marqué par l'appel de l'aval, mais combien atténué par comparaison ! C'est à peine s'il se creuse dans la plaine. C'est que nous avons atteint la très vieille pénéplaine ardennaise primaire, bien antérieure à celle du Pays de Herve, ici complètement dépouillée de sa couverture secondaire et tertiaire. La vallée du ruisseau y a encore des formes primitives, peu accusées, que n'a que peu modifié l'érosion remontant de l'aval. Le sol de phyllades de la Fagne exposé à l'air et à l'eau s'est altéré en une argile jaune très clair, qui de concert avec le sous-sol, lui aussi imperméable, maintient à la surface l'eau des précipitations abondantes et fréquentes, pauvres en sels, dans laquelle prospère la sphaigne, origine des tourbières. On comprend que par de longues périodes sèches, comme en 1911 et en 1921, ce même sol, généralement noyé d'eau, mais n'accumulant aucune réserve dans le sous-sol, soit très sec. C'est alors que les incendies se propagent avec la plus grande facilité. Nous en voyons encore les traces dans des troncs dépouillés ou carbonisés. Aujourd'hui la plaine est toute blanche; nous mesurons 15 à 25 centimètres de neige; beaucoup plus où derrière un obstacle elle s'est accumulée en dunes. Heureusement le dégel n'a pas commencé. De fines paillettes de glace, neige embryonnaire, tombent de l'air, refroidi donc sous 0°, dans un ciel à peine voilé de pâles nuées roses. Vert-Buisson, où nous nous arrêtons, est un hameau de fermes solides et trappues, agglomérées au milieu de la vaste fagne vide. A la Vecquée nous atteignons la crête de l'Ardenne, à l'altitude de 560 mètres. Vers le sud, vers l'Ambève, nous avons les dénivellations les plus prononcées de l'Ardenne. Du bord du plateau, sur un kilomètre et demi, le terrain tombe de 510 à 185 mètres, soit de 335 mètres. Vers La Gleize la pente est moins forte; mais, exposée aux vents du sud, la neige y est beaucoup plus épaisse, atteignant jusqu'à un demi mètre. La marche devient plus difficile, les chutes que la neige

d'ailleurs ne rend que plaisantes, sont plus fréquentes; sous la neige, le sol se dérobe sous l'eau des Fagnes, insidieuse. La Gleize est dans l'un des paysages les plus amples de l'Ardenne; vallées, terrasses, montagnes, font songer aux Vosges. L'excursion se termine à Coo, paysage géographique classique, et que de sa joyeuse jeunesse, la cascade rend toujours attrayant. Sous le froid, des cascadelles figées l'accompagnent sur le bord, et de modestes brindilles prennent des proportions de bâtons de glace.

Monsieur le ministre des Sciences et des Arts a bien voulu nous autoriser à séjourner pendant notre passage à Verviers au pensionnat de l'Ecole normale de l'Etat. Notre programme a donc pu s'étendre à l'aise et l'organisation de l'excursion en a été très facilitée. A l'Ecole Normale, nous fûmes très aimablement reçus par M. le directeur Alleman et par M. Tombeur, économiste. Pendant deux jours, M. Tombeur et son personnel nous prodiguèrent vraiment leurs soins dévoués. Les chefs et directeurs des établissements industriels que nous visitâmes à Verviers, M. Mawbrow, chef-barragiste, voulurent bien nous consacrer des heures beaucoup plus profitables pour nous que pour eux, évidemment. Que tous veulent bien agréer l'expression de notre gratitude pour leur aide si bienveillante.

A. HEGENSCHIEDT.

LE SEPTIEME CENTENAIRE DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

L'Université de Toulouse, la plus ancienne, après celle de Paris, des Universités françaises, a célébré, les 8, 9 et 10 juin le septième anniversaire de sa création. C'est en effet en 1229 qu'elle fut fondée en vertu d'une clause du traité conclu à Paris entre Louis IX et le comte Raymond VII. Dès son premier siècle d'existence elle prit une part active à la vie intellectuelle du Languedoc ; elle compta dans toutes ses facultés de nombreux maîtres qui lui permirent de briller d'un vif éclat ; le plus illustre d'entre eux fut au XVI^e siècle le grand juriste Cujas. Supprimée avec toutes les autres universités au début de l'époque révolutionnaire, elle fit place à ces facultés qui vécut pendant presque tout le dix-neuvième siècle, côte à côte, mais sans contact entre elles. Elles furent groupées en 1896 en une nouvelle Université, fille spirituelle de sa devancière, qui a pris un magnifique essor. Elle compte actuellement 3.700 étudiants dont plus de mille étrangers ; elle patronne les instituts français de Madrid, de Barcelone et de Lisbonne.

De nombreuses Académies et Universités de tous les pays avaient envoyé des délégués aux fêtes commémoratives. La Belgique était représentée par les professeurs Swarts (Gand), Duesberg, recteur, Henrijean et Wilmotte (Liège), de Hemptinne et Bruylants (Louvain), Bordet et Leclère (Bruxelles).

La délégation de l'Académie de Belgique se composait de MM. de Hemptinne, Wilmotte et Leclère.

La séance solennelle du 9 juin eut lieu dans l'ancienne église des Jacobins, contemporaine des premiers temps de l'Université. En présence du président de la République, le recteur de l'Université de Toulouse, M. Dresch ; M. Charléty, recteur de l'Université de Paris ; M. Marraud, ministre de l'instruction publique, prirent successivement la parole. L'Université de Toulouse avait prié M. Leclère de se faire l'interprète des institutions scientifiques étrangères.

Après avoir présenté les félicitations de ses collègues à l'Université de Toulouse et caractérisé l'activité passée et présente du grand établissement d'enseignement supérieur du Languedoc le délégué de l'Université de Bruxelles ajouta : « Des fêtes comme celles qui nous réunissent aujourd'hui sont pleines de bienfaits. Grâce à elles

se nouent ou se resserrent des liens solides entre les membres des Universités de tous les pays. Sans doute les Universités sont des institutions qui portent l'empreinte des aptitudes variées, des aspirations diverses de nos patries. Mais toutes ensemble elles sont soumises aux mêmes méthodes, celles du travail scientifique. Par dessus les frontières elles opèrent la transmission des idées. Leur œuvre est commune : elles visent au développement de la civilisation par la science. Elles élargissent les intelligences en leur donnant comme aliment la vérité dont elles ont le culte. Elles étendent la maîtrise de l'homme sur les choses; avant tout, elles rehaussent sa vie intellectuelle, morale et sociale.

De cette lourde mais noble tâche nous avons assurément toujours pleine conscience. Mais n'est-il pas vrai, mes chers collègues des Universités étrangères, que ce sentiment est particulièrement vivifié, exalté lorsque s'offrent à nous des occasions semblables à celle-ci ? Groupés autour de nos collègue de Toulouse, fraternisant avec eux, nous apprenons en même temps à mieux nous connaître, à mieux nous comprendre, à nous aimer davantage. Si bien que ces fêtes de l'intelligence et de l'esprit sont aussi celles de la concorde et de la paix.

Grâces en soient rendues à l'Université de Toulouse qui nous procure la joie de nous rapprocher les uns des autres, de sentir nos cœurs battre plus fort près du sien. Puisse-t-elle dans le huitième siècle de son existence continuer à exceller dans tous les domaines du savoir ! Puisse-t-elle, demain comme aujourd'hui et comme hier, contribuer au rayonnement de la pensée, de la beauté, de la civilisation françaises à travers le monde, pour le plus grand bien de l'humanité ! »

L'Université de Bruxelles fit remettre à l'Université de Toulouse, au cours de la cérémonie du 9 juin, une adresse de félicitations qui insistait sur les rapports particulièrement étroits établis par l'échange des professeurs entre les deux institutions. On sait que MM. Roy et Picavet, professeurs aux Facultés des sciences et des lettres de Toulouse, ont, cette année même, professé des cours à Bruxelles; et que d'autre part MM. De Donder et Leclère, de nos Facultés des sciences et de philosophie et lettres, ont fait naguère des cours à l'Université de Toulouse.

Table des articles parus pendant la 34^e année 1928-1929

Articles originaux

ANSIAUX, Maurice , <i>La monnaie dirigée et la stabilisation des prix</i>	15
BEYENS, Eugène , <i>La politique du Saint-Siège</i>	292
BOURQUIN, Maurice , <i>La situation de l'Université pendant la XCIV^e année académique</i>	1
de REUL, Paul , <i>Quelques poèmes de Robert Browning</i>	36
d'ORMESSON, Wladimir , <i>Les relations franco-allemandes</i> ...	261
FAUCONNIER, Max , <i>Compte rendu de la XI^e Semaine sociale universitaire (La structure sociale d'une grande ville. L'Agglomération bruxelloise)</i>	175
FISHER, H. A. L. , <i>La politique étrangère de la Grande-Bretagne</i>	115
FRANÇOIS, Charles , <i>Une détermination gravimétrique dans les nouveaux bâtiments de l'Université de Bruxelles</i>	471
KRIDL, Manfred , <i>Adam Mickiewicz et la France</i>	334
LEDNICKI, Venceslas , <i>Adam Mickiewicz en Russie</i>	318
LERICHE, Maurice , <i>L'histoire de la géologie dans la région gallo-belge</i>	132
LEVY, Isidore , <i>Les croyances égyptiennes, grecques et juives sur la vie d'outre-tombe</i>	403
PICAVET, Camille-G. , <i>Notes sur la méthode en histoire diplomatique (Epoque moderne et contemporaine)</i>	459
VANDENDRIESSCHE, Raoul , <i>Monisme et dualisme</i>	55
VAN KALKEN, Frans , <i>La notion de parti sous l'Ancien régime</i>	158
WATHELET, Jules , <i>Problèmes politiques et législatifs de l'heure présente en Egypte</i>	430

Chronique scientifique

BREMER, Frédéric. <i>Le tonus musculaire et le mécanisme réflexe de la station debout</i>	241
DENAEYER, Marcel-E. , <i>La nouvelle carte géologique de l'Afrique équatoriale française, du Cameroun et des régions voisines</i>	237
DEVAUX, Philippe , <i>Quelques aspects de la philosophie française contemporaine</i>	90
DEVAUX, Philippe , <i>Un aspect de la philosophie de M. Dupréel</i>	220
DEVAUX, Philippe , <i>Les néo-réalistes anglais et leur plus récent commentateur</i>	364
GOVAERTS, Paul , <i>Influence des traumatismes et des interventions chirurgicales sur la composition du sang</i>	249
HOMES, Georges , <i>Ondes et électrons</i>	391
J. F. C. , <i>La question de la non uniformité de la rotation de la terre</i>	112
JULIARD, André , <i>L'action chimique de la décharge électrique</i>	397
LEFRANCO, Jacques , <i>Travaux récents sur la psychologie du plaisir. Contribution à l'esthétique</i>	97
LEFRANCO, Jacques , <i>Conscience et affectivité</i>	373
VAUTHIER, Marcel , <i>La protection légale des œuvres d'art...</i>	231

Variétés

BPYSSENS, E. , <i>Les sept saintes de Bernard Ehaw</i>	481
CORNIL, Georges , <i>A propos de quelques conceptions et méthodes fondamentales du Droit</i>	79
CORNIL, Georges , <i>A propos d'un livre nouveau. L'enlèvement de l'Europe. Un autre danger russe</i>	355

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1929. Rapports du secrétaire et du trésorier	253
--	-----

Chronique Universitaire

Une doctoresse en Sorbonne, par EMILE BOISACQ	401
Excursion géographique dans la région verviétoise, par A. HE- GENSCHEIDT	492
Le septième centenaire de l'Université de Toulouse	504
Thèses et dissertations	252

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

AFTALION, A. , <i>Monnaie et industrie, les grands problèmes de l'heure présente</i> , par Ch.	117
ANDRE, Jean , <i>Effet du faisceau solaire et des radiations qui le composent sur les diverses localisations de la tuberculose chirurgicale</i> , par Grégoire Duwé	33
ANGLES, Mgr. H. , <i>Uno col·leció de polifonia del segle XVI</i> , par Ch. v. d. B.	53
BALDENSPERGER, Fernand , <i>Alfred de Vigny</i> , par G. Ch.	104
BARATIER, Paul , <i>L'autonomie syndicale et ses limites devant les cours anglaises</i> , par G. C.	22
BAULIG, H. , <i>Exercices cartographiques</i> , par A. H.	4
BOLL, Marcel , <i>L'électron et les applications de l'électricité</i> , par Georges Homès	118
BONNECASE, Julien , <i>Science du droit et romantisme. Le conflit des conceptions juridiques en France de 1850 à l'heure actuelle</i> , par G. C.	21
BONNECASE, Julien , <i>La science juridique française. Quelques aspects fondamentaux de l'œuvre de Léon Duguit</i> , par G. C.	77
BOREL, Emile , <i>Leçons sur les séries divergentes</i> , par R. G.	28
BOURQUIN, Maurice , <i>Crimes et délits contre la sûreté des étrangers</i> , par H. R.	79
BRUNEAU, Ch. , <i>La chronique de Philippe de Vigneulles, t. I</i> , par L. L.	43
BURGESS, Eugène-W. , <i>La « Non partisan League. » Une expérience américaine de socialisme d'Etat agraire</i> , par G. C.	22
CAPOT-REY, R. , <i>Quand la Sarre était française</i> , par Léon Leclère	37
CARIO, Louis , <i>Eugène Boudin</i> , par P. de R.	107
CHAVANCE, René , <i>La céramique et la verrerie</i> , par P. de R.	109

CHAZY, Jean , <i>La théorie de la relativité et la mécanique céleste</i> (tome I)	88
COART-FRESART, Paul , <i>Traité pratique de la taxe mobilière</i> , par M. V.	59
COLLINET, P. et GIFFARD, A. , <i>Précis de droit romain. Tome II. (Obligations)</i> , par G. C.	71
CROKAERT, J. , <i>La Méditerranée américaine</i> , par L. L.	101
CROKAERT, J. , <i>Boula-Matari ou le Congo belge</i> , par L. L.	101
CUQ, Edouard , <i>Manuel des institutions juridiques des Romains</i> , par G. C.	18
CUVELIER, J. , <i>Inventaire des archives de la ville de Louvain. T. I (numéros 1 à 3708)</i> , par P. Bonenfant	69
de BROCLIE, L. , <i>Ondes et mouvements</i> , par Georges Homès	121
de HARVEN, Pierre , <i>Individualisme et socialisme. Mouvements généraux du droit civil belge contemporain. Etude critique</i> , par H. V. L.	23
DELANNEY, Henry , <i>Un grand peintre de la figure : Nicolas de Neufchatel</i> , par M. V.	50
del CHIARO, Emile , <i>Le contrat de société en droit privé romain sous la République et au temps des jurisconsultes classiques</i> , par G. C.	73
DE RIDDER, Alfred , <i>Les débuts de la Légation d'Autriche à Bruxelles. Lettes du comte de Dietrichstein 1833-1834</i> , par Frans van Kalken	68
DESSERTAUX, F. , <i>Etudes sur la formation historique de la Capitis Deminutio. Tome III : La Capitis Deminutio dans le droit byzantin</i> , par G. C.	19
DE VOCHT, H. , <i>The Earliest English Translations of Erasmus' Colloquia 1536-1566</i> , edited with Introductions and Notes, par P. de R.	106
DE VOCHT, H. , <i>Materials for the study of the Old English Drama. New Series, First volume, John Ford's Dramatic Works</i> , par P. de R.	106
DU COLOMBIER, P. , <i>Decamps</i> , par P. de R.	9
DUVIVIER, Lieut.-Col. , et HERBIET, Major , <i>Du rôle de l'armée de campagne et des forteresses belges en 1914</i> , par L. L.	40

FEGDAL, Charles , <i>Odilon Redon</i> , par P. de R.	108
FOURREAU, Armand , <i>Les Clouet</i> , par P. de R.	109
FRECHET, Maurice , <i>Les espaces abstraits et leur théorie considérée comme introduction à l'analyse générale</i> , par R. G.	61
GIRARD, Paul-Frédéric , <i>Manuel élémentaire de droit romain</i> par G. C.	110
GOETEL, Ferdinand , <i>Kar-Chat ou la première neige</i> , traduit par Marc Hélys, par L. P. Th.	49
GRANDIN, A. , <i>Bibliographie générale des sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1880 à 1925-1926</i> , publié par la Société anonyme du Recueil Sirey. Premier supplément, 1926 et 1927, par G. C.	16
GRIVEL, Albert , <i>La justice civile dans le district de Montpellier en 1790-1791</i> , par G. C.	20
GSELL, Paul, Millet , par P. de R.	8
HARSIN, P. , <i>Les doctrines monétaires et financières en France du XVI^e au XVIII^e siècle</i> , par L. L.	99
HOCHART, R. , <i>Problèmes et calculs de chimie générale</i>	89
HONINCKS, G. , <i>Histoire de la musique</i> , par Ch. v. d. B.	13
HUVELIN, Paul , <i>Cours élémentaire de droit romain. Tome I. Les obligations</i> , par G. C.	71
HUVELIN, Paul , <i>Cours élémentaire de droit romain. Tome premier (première année de licence) : La procédure, les personnes, les droits réels, les successions et donations</i> , par G. C.	17
JACQUEMYS, G. , <i>Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850)</i> , par Léon Leclère	97
JOLLIVET-CASTELOT, F. , <i>Essai de synthèse des sciences occultes</i>	66
JOSSERAND, Louis , <i>Les mobiles dans les actes juridiques du droit privé</i> , par G. C.	55
JOURET, G. , <i>Histoire de la grande guerre 1914-1918</i> , par L. L.	97
JULIA, Gaston , <i>Exercices d'analyse</i> , par R. G.	64

KELSEN, Hans , <i>La garantie juridictionnelle de la Constitution</i> (<i>La justice constitutionnelle</i>), par G. C.	76
KIRMANN, M. , <i>La chimie d'hier et d'aujourd'hui</i>	90
LALANDE, André , <i>Les théories de l'induction et de l'expé- rimentation</i> , par E. D.	91
LAMBERT, Edouard , <i>Quatre années d'exercice de contrôle de la constitutionnalité des lois par la Cour suprême des Etats- Unis</i> , par G. C.	115
LAMBERT, Edouard , <i>L'enseignement du droit comme science sociale et comme science internationale</i> , par G. C.	115
LAMEERE, A. , <i>Précis de Zoologie</i> , par M. S. L.	85
LAURENT, Henri , <i>Documents relatifs à la procédure en foires de Champagne et de Brie contre les débiteurs défaillants ori- ginaires de Malines</i> , par G. C.	74
LEBESQUE, Henri , <i>Leçons sur l'intégration et la recherche des fonctions primitives</i> , par R. G.	65
LECLERE, Léon , <i>Histoire générale</i> (4 ^e édit.), par Michel Huis- man	67
LECLERE, Léon , <i>Histoire contemporaine</i> (1789-1928) (5 ^e édit.) par Frans van Kalken	57
LEFRANÇOIS-PILLION , <i>Les sculptures de Reims</i> , par P. de R.	10
LEVI, Ezio , <i>Botteghe e Canzoni della vecchia Firenze</i> , par G. Ch.	45
LEVY-ULLMANN, Henri , <i>Eléments d'introduction générale à l'étude des sciences juridiques. II. Le système puridique de l'Angleterre. Tome I^{er} : Le système traditionnel</i> , par G. C.	58
LORIA, Gino , <i>Histoire des sciences mathématiques dans l'an- tiquité hellénique</i> , par M. Kraitchik	123
MALET, Henri , <i>Exposé élémentaire du calcul vectoriel et de quelques applications</i> , par R. G.	27
MICHOTTE, P. L. et LEFEVRE, M. A. , <i>Commentaire de huit cartes échantillons-types des régions géographiques de Belgique</i> , par A. H.	5
MILLOT, Stanislas , <i>La balance à calcul</i> , par M. Kraitchik ...	124
MONTEL, Paul , <i>Leçons sur les familles normales de fonctions analytiques et leurs applications</i> , par R. G.	26
MORGAN, T. H. , <i>Experimental Embryology</i> , par A. Dalcq	31

OULMONT, Charles , <i>Les femmes peintres du XVIII^e siècle</i> , par P. de R.	5
PARIS, Jean , <i>La responsabilité de la Custodia en droit romain</i> , par G. C.	72
PASSELECQ, Fernand , <i>Déportation et travail forcé des ouvriers et de la population civile de la Belgique occupée 1916-1918</i> , par M. V.	94
PICAVET, G. G. , <i>Le français et les langues étrangères dans la diplomatie au temps de Louis XIV</i> , par L. L.	100
PIERARD, Arthur , <i>Divorce et séparation de corps</i> , par M. V.	60
PIRENNE, H. , <i>La Belgique et la guerre mondiale</i> , par Léon Leclère	92
POINCARE, R. , <i>Au service de la France. I. L'invasion</i> , par Léon Leclère	35
REGAMEY, R. , <i>Prud'hon</i> , par P. de R.	7
REQUETTE, Franz , <i>Traité des impôts sur les revenus</i> , par P. V.	81
REYES, Alfonso , <i>Pausa</i> , par L. P. Thomas	46
ROE, F. C. , <i>French Travellers in Britain</i> , par P. de R.	5
RUTKOWSKI, Jan , <i>Histoire économique de la Pologne avant les partages</i> , par G. B.	42
RÛTSAERT, Paul , <i>Etude sur la délégation en droit privé romain</i> , par G. C.	113
SAINTE BÉUVE , <i>La littérature française des origines à 1870</i> , par G. Ch.	103
SCHAEFFER, C. , et Dr WIEFELS, J. , <i>Römisches Recht</i> (8. <i>Auflage</i>), par G. C.	112
SEE, Henri , <i>Histoire de la Ligue des Droits de l'Homme</i> , par G. B.	41
SEVIN, Emile , <i>Le temps absolu et l'espace à quatre dimen- sions</i> (<i>La Gravitation. La Masse. La Lumière</i>), par G. H.	112
SIERPINSKI, Waclaw , <i>Leçons sur les nombres transfinis</i> , par R. G.	63
TÉRRY, Charles Sanford , <i>Bach, a biography</i> , par Ch. V. de B.	12
THOMSON, J. J. , <i>La structure de la lumière</i> , par Georges Homès	86
TIMMERMANS, Jean , <i>La notion de l'espèce en chimie</i> , par A. P.	29
TRONCHON, Henri , <i>Ernest Renan et l'étranger</i> , par G. Ch.	44

VAN TIECHEM, Paul , <i>Les grands écrivains étrangers; notices, analyses et extraits</i> , par G. Ch.	45
VATIELLI, Francesco , <i>Materia e forme della musica</i> , par Ch. v. d. B.	51
VAUTHIER, Maurice , <i>Précis de droit administratif</i> , par H. Speyer	14
VIVIER, Robert <i>Déchirures</i> , par L. P. Thomas	47
WESTRUP, C. W. , <i>La succesison primitive devant l'histoire comparative</i> , par G. C.	20
WESTRUP, C. W. , <i>On the antiquarian-historio-graphical Activities of the roman pontifical College</i> , par G. C.	
WETS, Paul , <i>L'enfant de justice. Quinze années d'application de la loi sur la protection de l'Enfance</i> , par P. C.	81

L'année de la Société des Nations (1 ^{er} octobre 1927-30 septembre 1928), par M. V.	101
Les archives du Conseil de Flandre publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge, par L. L.	38
Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon, tomes 21 et 22, par G. C.	22
Bulletin du Centre de Documentation sociale de Lyon (Fondation Albert Kahn), t. II, année 1926-1927, par G. C.	38
Les codes de la Russie soviétique. II. Modifications et additions au code civil, nouveau code de la famille (traduits par Jules Patouillet), par G. C.	75
Les constitutions modernes : Europe, Afrique, Asie, Océanie, Amérique. Europe : I. Albanie et Grèce, par G. C.	78
Histoire de la Belgique contemporaine (1830-1914), par Frans van Kalken	1
Rapports et discussions sur des questions d'actualité, publiés par les secrétaires du Conseil, sous les auspices de la Commission scientifique de l'Instiut international de Chimie Solvay. Troisième Conseil de Chimie tenu à Bruxelles du 12 au 18 avril 1928	87
Les textes français, collection des Universités de France, publiée sous les auspices de l'Association Guillaume Budé, par G. Ch.	105

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE QUATRIÈME ANNÉE
1928-1929

BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1929

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres.

Histoire de la Belgique contemporaine (1830-1914). Tome I^{er}. (Bruxelles, Dewit, 1928, XII-408 pp., in-8^o, avec cartes hors-texte.)

Voici — je présume — le premier ouvrage d'histoire écrit en vue de la commémoration du centenaire de notre indépendance. Dans l'avant-propos, l'abbé *Jean Deharveng*, professeur au petit séminaire de Bonne-Espérance, constate fort judicieusement que la « génération montante » et, d'une manière générale, les « esprits qui prétendent à une culture supérieure » ignorent tout de la période la plus récente de notre histoire. Le présent ouvrage aura donc pour objet d'en faire une substantielle synthèse. Les deux premiers volumes étudieront les questions politiques, économiques et sociales. Le troisième exposera l'état du développement religieux scientifique, artistique et littéraire de notre pays; il fera aussi le récit de la fondation de notre empire colonial et du rôle national de nos rois. Outil de « haute vulgarisation », l'ouvrage sera dépouillé de tout appareil scientifique de notes et de références. Chaque chapitre, cependant, sera pourvu d'une bonne bibliographie.

L'*Histoire de la Belgique contemporaine* est écrite en collaboration. Du nom des divers coopérateurs à cette œuvre, je retire l'impression qu'il s'agit d'une entreprise menée par des intellectuels catholiques ou appartenant au groupe — d'ailleurs sympathique — des « indifférents modérés ». Il peut paraître regrettable qu'un travail de ce genre ait été mis sur pied d'une manière si exclusive, mais je tiens à dire immédiatement que, d'une lecture extrêmement attentive de ce premier volume, j'ai retiré l'impression d'une objectivité absolue. Les quatre collaborateurs qui l'ont confectionné ont travaillé exclusivement en hommes de science et en hommes de métier. De même, l'élégante préface du baron *Beyens* est d'une belle sérénité.

La première étude : *La formation du royaume de Belgique* est due à la plume du vicomte *Ch. Terlinden*. En moins de cent pages, elle nous conduit des origines à la formation définitive du royaume de Belgique. Nos lecteurs connaissent la haute valeur des travaux du sympathique professeur à l'Université de Louvain. Il est la franchise et la loyauté en personne, ce qui lui vaut parfois certains petits ennuis qu'il supporte d'ailleurs avec une belle allégresse. Très patriote, il se plaît à rassembler les preuves nombreuses de l'an-

cienneté de la nationalité belge. Il montre comment les tendances de nos pères à l'indépendance se heurtèrent constamment à la politique européenne de la Barrière et au principe de l'équilibre. Le seul reproche que je lui adresserai est de voir parfois chez nos pères des orientations conscientes vers la nationalité là où il n'y a encore que des faits heureux, mais accidentels, ou du régionalisme, ou encore un simple souci d'améliorer un régime administratif ou judiciaire devenu caduc. Par ailleurs, je souscris entièrement à l'ensemble de ses conceptions. Il a fort bien mis en lumière certains traits non remarqués encore de notre patriotisme naissant au XVIII^e siècle et sous la domination française.

Dans le chapitre II (*La révolution belge*), le lecteur discerne le travail de l'homme parfaitement au courant de toutes les fluctuations diplomatiques de cette époque, si riche en péripéties et en intrigues de toute espèce (1).

L'histoire des *relations diplomatiques entre la Belgique et les Puissances européennes* a été confiée à l'éminent directeur général au ministère des Affaires étrangères, M. A. De Ridder. Nos difficultés avec la Hollande, la Prusse, la Russie, le Saint-Siège, s'y trouvent étudiées avec cette science scrupuleuse et minutieuse qui donne une physionomie si spéciale aux travaux de cet auteur. Un long et très intéressant chapitre passe en revue les problèmes angoissants devant lesquels nous plaça la politique annexionniste de Napoléon III, de 1851 à 1870. Peut-être trouvera-t-on que cette étude tient compte de trop de nuances, de trop de simples propos ou de réticences diplomatiques! C'est là une question de tempérament : M. De Ridder est, par son milieu, ses occupations et ses goûts, avant tout un historien des relations de chancellerie à chancellerie, de légation à légation. Un léger reproche cependant : j'eus aimé voir associer aux problèmes de la Défense les luttes parlementaires et nationales pour ou contre le service personnel. A mon sens, ce sont là aspects inséparables d'un même sujet.

Avec le professeur F. Baudhuin (Louvain) nous passons en revue l'*histoire économique de la Belgique*. Il nous semble que, sous la conduite d'un ingénieur expérimenté, nous faisons la visite d'une usine moderne, en plein rendement et superbement outillée, tout en jetant parfois un regard sur la modeste petite fabrique où nos grands-pères faisaient leurs premiers essais d'expansion. Sans abuser de statistiques ni de diagrammes, le professeur Baudhuin passe

(1) Je ne crois pas que le général Daine puisse, au point où en sont les connaissances historiques à ce sujet, être convaincu de haute trahison comme semble le dire M. Terlin-den (p. 77). Dans sa bibliographie, j'aimerais voir figurer aussi l'ouvrage du baron VERHAEGEN sur *la Domination française en Belgique* et celui du Père GORMAN, moine américain qui a récemment étudié les influences de la Révolution d'Amérique sur notre Révolution brabançonne.

en revue, en une centaine de pages, l'évolution de notre agriculture, de notre commerce et de l'outillage national. Il expose avec clarté les questions de politique industrielle ou douanière, ainsi que le mécanisme de nos finances publiques et privées. Le chapitre IV, consacré à l'accroissement du bien-être, de la fortune et du revenu, oblige tout lecteur impartial à considérer avec respect l'œuvre des Belges dans un domaine où ils sont vraiment grands : celui de l'activité matérielle. Aucune nation n'a, à cet égard, de plus beaux états de service.

La quatrième et dernière partie analyse nos *institutions représentatives*. Partant de l'œuvre du Congrès, le professeur G. Eeckhout (Gand) étudie avec beaucoup de soin et de clarté nos diverses réformes législatives et constitutionnelles jusqu'à la veille de la guerre.

Si les collaborateurs de M. Deharveng poursuivent et terminent leur œuvre aussi bien qu'ils l'ont commencée, ils auront parfaitement réussi à édifier une encyclopédie de notre Histoire, de 1830 à 1914. Mais, à moins que les auteurs ne nous réservent un chapitre de synthèse finale, il me paraît que c'est une faute de ne pas avoir aussi esquissé, ou tout au moins amorcé l'Histoire de notre pays en ces derniers quinze ans. Non que je trouve qu'il faille introduire dans l'œuvre une étude détaillée du rôle de notre pays pendant la Grande Guerre. Mais il conviendrait de rattacher les problèmes du jour à ceux de la veille. Tant de choses ont changé par suite du bouleversement mondial que l'époque précédant la Guerre nous semble presque aussi éloignée que la guerre de 1870 ou le Second Empire! C'est pourquoi un livre comme celui du professeur Mahaim et de ses collaborateurs de l'Institut de Sociologie sur la *Belgique d'après-guerre* éveille nécessairement un intérêt plus vif que la lecture du travail de M. Baudhuin.

J'eus, pour ma part, aimé que chaque partie eut été suivie de paragraphes conclusifs dans lesquels les auteurs nous eussent exposé les problèmes d'aujourd'hui : M. De Ridder, l'attitude de la Belgique — désormais débarrassée de la neutralité — à l'égard des Puissances; M. Baudhuin, le problème de la reconstruction, de l'inflation, puis de la stabilisation; M. Eeckhout enfin, la réalisation des lois promises par le discours royal du 22 novembre 1918.

L'Histoire contemporaine a trop d'attaches avec le présent pour qu'on puisse arrêter l'une de ses phases à une date précise d'ailleurs conditionnée par des circonstances extérieures et fortuites. Si on clôt cette phase comme on ferme la porte d'un appartement, on risque de voir le lecteur ne lui consacrer qu'une attention rétrospective et distraite. J'espère donc sincèrement que, dans les volumes suivants, les auteurs de ce beau travail ouvriront les issues et expliqueront les aspirations de la génération de 1900 à la clarté des réalisations d'après-guerre.

Frans VAN KALKEN.

H. BAULIG. *Exercices cartographiques*, 54 p. Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 1927. Série Initiation et Méthodes.

Ce texte est un guide sommaire non pas dans la confection des cartes, comme le titre le pourrait faire croire, mais dans la lecture des cartes topographiques, à grande échelle, lecture qui doit aboutir à une description explicative, de la partie de la surface terrestre représentée. Avec les excursions géographiques, s'étendant forcément à des régions restreintes, cet exercice est à la base de la formation du jeune géographe. Il doit développer « ses facultés d'observation, d'invention, de raisonnement et d'exposition ». Et, ajoute l'auteur : « une observation exacte, une explication correcte bien déduite et bien présentée, vaut plus pour la formation de l'esprit qu'une masse de faits puisés même aux sources les plus autorisées ». C'est bien là le principe même du travail au séminaire, le travail universitaire par excellence. Après quelques leçons d'introduction où sont condensées les notions essentielles sur la construction et l'usage des cartes, une deuxième partie met l'étudiant en face d'ensembles concrets tels qu'ils se présentent dans le cadre des coupures des cartes topographiques. Des questionnaires l'aident à découvrir et à analyser les éléments principaux du paysage et à les décrire en fonction de leurs causes et de leurs rapports. Les exemples choisis sont la plupart empruntés à la carte du 1 : 80.000°, de la France ; pas un seul à la nouvelle carte au 1 : 50.000°, si belle et autrement précise et expressive, et dont l'auteur cependant signale les remarquables qualités. Quelques feuilles des cartes de l'Algérie, de la Tunisie, de la Norvège, et, pour la haute montagne, de la magnifique carte suisse au 1 : 50.000°, viennent compléter la série. Celle-ci présente ainsi un ensemble très varié de types physiques et de formes d'occupation humaine du sol. La méthode de l'auteur veut être exclusivement géographique. Pour l'explication, le point de départ reste la carte topographique ; c'est celle-ci qui doit révéler les faits et aussi en suggérer, jusqu'à épuisement, les explications. « Ce n'est qu'ensuite, et plutôt par manière de vérification, qu'on cherchera dans quelle mesure l'explication envisagée cadre avec la structure représentée sur la carte géologique. » C'est la géographie, même la géographie physique, se dégageant de liens trop étroits avec la géologie ; c'est la géographie qui une fois de plus, revendique son autonomie.

Des notes utiles pour le géographe-dessinateur terminent ce petit ouvrage, si riche par le nombre et la signification des questions et problèmes présentés aux jeunes géographes et dont plus d'un d'ailleurs, tentera la réflexion du géographe éprouvé.

A. H.

P.-L. MICHOTTE et M.-A. LEFEVRE. *Commentaires de huit cartes échantillons-types des régions géographiques de Belgique.* (40 p. Office de Publicité, Bruxelles et Librairie Hatier, Paris.)

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter ici (33^e année, 1927-1928, n^o 2) les huit cartes murales à grande échelle de M. le prof. P. L. Michotte. Et voici, qu'en collaboration avec M^{lle} M. A. Lefèvre, il nous en fournit le commentaire, qui rendra l'emploi de ces cartes dans l'enseignement, plus aisé, plus fécond. Chacune des cartes se trouve ainsi accompagnée d'une esquisse des caractères géographiques des régions représentées. Dans une introduction, les auteurs nous font connaître le principe des cartes et les raisons des procédés expressifs choisis. Nous les avons signalés précédemment. Les commentaires des huit cartes mettent en évidence les faits de géographie physique et de géographie humaine représentés et en donnent une explication. Celle-ci est souvent originale, propre aux auteurs qui ne craignent pas l'air vif des théories hardies. Leur commentaire n'en est que plus intéressant. Si parfois même le cadre trop étroit du simple commentaire paraît vouloir céder devant la poussée d'une description explicative plus complète des régions géographiques belges, nous ne nous en plaindrons certes pas.

A. H.

F.-C. ROE. *French Travellers in Britain.* (Nelson, Paris, Londres et New-York, 1928, 246 p.)

M. F.-C. Roe, docteur de l'Université de Paris, a eu l'idée ingénieuse et neuve de grouper ici les jugements de voyageurs et de critiques français du XIX^e siècle, de Chateaubriand à Maurois, sur l'Angleterre et sur l'Ecosse.

Supprimant tout ce qui a trait à la critique littéraire, qui pourrait faire l'objet d'un livre spécial, il cite successivement les opinions françaises sur les pays anglais (de Chateaubriand à une excellente arrivée à Londres en aéroplane de Paul Morand, tirée de *Lewis et Irène*); les Types (Levis, Stendhal, Taine, Cestre); le Caractère et les Mœurs (Hennequin, Cazamian, etc.); la Religion, la Vie politique (Montalembert, Leclerc); la Vie anglaise en général (Custine, Esquiros, Wey, Coulevain); enfin, l'Ecosse et les Ecossais.

Il y a là, en même temps qu'une anthologie, une mine de renseignements pour l'histoire des rapports de deux nations et rien n'empêcherait l'auteur de se livrer au même travail sur les écrivains anglais qui ont jugé la France.

P. DE R.

CHARLES OULMONT. *Les Femmes peintres du XVIII^e siècle.* (Paris, Rieder, 1928, 64 p. et 60 planches hors texte.)

C'est un joli tableau de mœurs en même temps qu'une contribution à l'histoire de la peinture féminine et les reproductions, souvent

inédites, tirées de collections particulières, ajoutent à l'intérêt du volume qui contient peu de critique proprement dite.

La plus ancienne de ces femmes peintres est la Vénitienne Rosalba Carriera. Elle naît en 1685, fait du point de Venise et des miniatures pour tabatières. Puis elle essaie du pastel, voie nouvelle, puisque La Tour n'existait pas, ni Perronneau. Crozat passant à Venise en 1715 pour y chercher des tableaux, l'engage à venir à Paris.

Elle s'enrichit, séjourne encore à Strasbourg et en Souabe, écrit son journal, devient aveugle et meurt en 1717, la même année que le Roy Bien-Aimé.

Elisabeth Vigée vint au monde en 1755, presque en même temps que son future modèle Marie-Antoinette.

L'auteur nous raconte son mariage avec le critique Le Brun, son voyage à Bel-Oeil lès Bruxelles (sic), au cours duquel la toile où Rubens représente sa femme coiffée d'un chapeau de paille lui inspire l'idée de son propre portrait avec une coiffure analogue ; sa rivalité avec M^{me} Labille-Guyard pour l'entrée à l'Académie et sa vie après la Révolution qui a fait tomber tant de têtes qu'elle avait peintes, La Du Barry, comme Marie-Antoinette.

Emigrée en Italie, elle retrouve à Naples Mesdames Adélaïde et Victoire et les fait poser devant elle. En Autriche, elle apprend la mort de la Reine et voit mourir de chagrin la duchesse de Polignac. Elle pénètre plus avant dans l'Est, s'installe à Pétersbourg en 1795, est très bien accueillie, fait deux fois le portrait du roi détrôné Stanislas, a le chagrin de voir sa fille se détacher d'elle pour épouser un certain M. Nigris, secrétaire du comte Tchernycheff ; se rend à Potsdam pour ajouter une tête couronnée à sa galerie de portraits royaux, la reine Louise, et rentre enfin à Paris, après treize ans d'absence, en 1802.

Elle refuse de renouer des relations avec le jacobin David, son confrère, et ne consent pas à frayer avec Bonaparte.

Elle s'installe à Louvecienne, salue le retour de Louis XVIII et ne rend le dernier soupir qu'en 1842, âgée de 87 ans.

Sa rivale, Adélaïde Labille, qui fut reçue à l'Académie le même jour qu'elle, en 1783, était la fille d'un M. Labille, marchand mercier, fournisseur de la Cour. Elle avait épousé Nicolas Guyard, commis à la recette générale du clergé de France, divorça pendant la Révolution, épousa Vincent, fils de son premier maître de peinture, le Genevois Vincent.

Elle peignit M^{me} Elisabeth, fut bien en cour, mais ne quitta point Paris à la Révolution et se tourna vers les hommes nouveaux, tels que Talleyrand, Robespierre. Quand elle mourut en 1816, on vendit 168 francs son pastel de M^{me} Victoire qui est aujourd'hui au Louvre : et pourtant, note M. Oulmont, « la caractéristique du talent de M^{me} Guyard fut précisément de n'être pas dans la note du dix-huitième siècle (celle des Nattier, Drouais, Greuze), à cause de la

simplicité qu'elle savait conserver dans les arrangements, du naturel de la pose, de l'allure plus intime ».

Une troisième artiste, moins connue parce qu'elle se cantonna dans la nature morte, fut M^{me} Vallayer-Coster, reçue académicienne dès 1770.

M. Oulmont passe rapidement sur la célèbre Angélica Kauffmann, née à Coire en 1741. Il s'arrête à Marguerite Gérard, belle-sœur et amie de Fragonard dont elle a donné un émouvant portrait (au musée de Grasse).

Quant à Constance Mayer, elle fut, comme Philiberte Ledoux, l'élève de Greuze, avant de devenir la compagne de Prud'hon dont elle fit la connaissance en 1804 dans l'atelier de Greuze.

Elle se laissa trop influencer par Prud'hon, sauf dans ses portraits et finit par se suicider dans un accès de neurasthénie en 1821.

M. Oulmont cite encore Marguerite Bouliar, autre élève de Greuze ; la charmante Catherine Lusurier, morte à vingt-six ans ; M^{me} Boucher, tout à fait différente de son mari ; M^{me} Fragonard, bonne miniaturiste ; M^{me} Vien, etc., et termine sa promenade comme il l'a commencée, par une étrangère, la Polonaise Liozewska, épouse d'un M. Therbusch, académicienne en 1767 et auteur d'un portrait de Frédéric II, qui se trouve au musée de Versailles.

P. DE R.

R. REGAMEY. *Prud'hon*, « Maîtres de l'Art ancien ». (Paris, Rider, 64 p. et 60 planches.)

M. Régamey éprouve très vivement le charme de Prud'hon, ce qui faisait dire à Delacroix : Ravissant génie ! « On ne sait plus nommer quatre peintres qui se soient avancés aussi loin vers l'exquis. »

L'auteur n'admet pas qu'on reproche à Prud'hon la froideur. Sa réponse, avouons-le, n'est pas bien convaincante : « Prud'hon est froid comme l'argent, dont il a le timbre pur. »

Ce qu'il y a peut-être de plus original dans ce pénétrant essai, c'est qu'il nie l'influence de Corrège, voire la ressemblance de Prud'hon avec cet artiste : « Corrège est inutile pour expliquer Prud'hon... qui n'a probablement pas vu les Corrège du roi à Versailles, qui n'en a pas vu à Rome où il n'y en avait aucun et dont le voyage à Parme est une hypothèse gratuite. Ce cas aurait son analogue dans celui de Manet qui peignit à la Goya sans avoir jamais vu un tableau du peintre espagnol, si la ressemblance de Prud'hon et le Corrège était aussi certaine que la fortuite rencontre de Manet et de Goya... » Il me semble que M. Régamey exagère un peu et je me contente de renvoyer à sa planche 38 qui représente la *Psyché* du Louvre pour justifier ce sentiment général que Prud'hon ressemble à Corrège. L'auteur est bien obligé d'avouer que si l'artiste n'a pas vu de tableaux du maître italien, l'esprit corrégien a pu le gagner par des gravures, des dessins, plus encore

par les œuvres des tributaires de Corrège, depuis le Parmesan jusqu'à l'Albane.

Les origines du charme de Prud'hon seraient plutôt alexandrines : les fresques d'Herculanum par exemple, connues par les dessins, les gravures, les relevés d'architecte.

Une première série d'œuvres de Prud'hon se compose des portraits peints jusqu'aux environs de 1800. Elle aide l'historien à définir la place de Prud'hon dans l'école française de l'ancien régime, qui se prolonge, malgré la révolution davidienne.

En marge de l'école davidienne où Delacroix remarquait « une haine bizarre des moyens pittoresques dans la peinture », Prud'hon a maintenu la tradition coloriste.

M. Régamey fait des remarques très fines et précises au sujet de sa technique.

Prud'hon craignait l'huile et composa, pour la remplacer, une pommade dont il paraît s'être servi dès 1805 dans le portrait de l'Impératrice : « Prud'hon aurait imaginé de la sorte un moyen de peindre par glacis tout en empâtant, ce qui était l'équivalent parfait de son dessin, léger au moyen de traits gras et ce qui répondait aux doubles tendances de sa nature, spirituelle et sensuelle ».

L'auteur nous raconte les pénibles origines de Prud'hon, son mariage assez malheureux et le bonheur de sa liaison avec Constance Mayer qui fut son inspiratrice, de 1803 à 1821 et dont on trouvera un délicieux portrait à la planche 32.

P. DE R.

PAUL GSELL. *Millet*. (Paris, Rieder, 1928, 62 p. et 60 planches hors-texte.)

L'impression qui se dégage d'abord de cette profonde et sympathique étude, c'est la grande pitié de la vie de Millet.

Fils de paysans pieux et contemplatifs de Gauchy, commune de Gréville, il obtient en 1836, à 22 ans deux bourses qui s'élèvent ensemble à la somme de 1,000 francs par an. Le voici à Paris, tout de suite épris de Michel Ange et de Poussin, dégoûté de Delaroche et de Boucher qui « ne faisait pas des femmes nues, mais de petites créatures déshabillées ». La pension n'arrivait que par intermit- tences. Millet se voit obligé pour vivre de peindre des pastels et des tableaux dans le goût du XVIII^e siècle, des enseignes de boutique et le portrait d'un maire normand récemment décédé qui fut refusé parce qu'il n'était pas ressemblant et que Millet avait peint les mains d'après celles d'un repris de justice! On lui offre une indemnité de 100 francs qu'il repousse. Il épouse une jeune fille de Cherbourg qui meurt phthisique au bout de trois ans. Cependant ses premiers envois au Salon attirent l'attention du paysagiste Diaz. Il refuse une place de professeur de dessin au collège de Cherbourg et se remarie avec Catherine Lemaire, de Lorient dont le dévouement le soutiendra toute son existence. Il recommence la lutte. En 1848,

année décisive, il expose le *Vannier* qui fut admiré par Théophile Gautier et acquis par Ledru-Rollin, membre du Gouvernement provisoire, au prix de 500 francs.

Bientôt il s'installe à Barbizon où il restera vingt-sept ans, jusqu'à sa mort. L'année où Courbet exposa l'*Enterrement à Ornans* (1850), Millet exposa le *Semeur* et les *Botteleurs*. Le public rangea les deux artistes sous la même bannière : prêtres du laid, ennemis de l'idéal! En 1855, un Américain anonyme offre 4,000 francs pour le *Greffeur*. Cet Américain n'était autre que Théodore Rousseau qui n'avait pas trouvé d'autre moyen de secourir un frère en détresse.

En 1858, il vend 1,000 franc l'*Angélus* revendu plus tard 800,000 au collectionneur Chauchard. Enfin, une éclaircie : à l'âge de 45 ans, il signe avec Stevens et Blanc un traité qui leur assurait la propriété de ses œuvres pendant trois ans contre paiement d'une pension de 1,000 francs par mois. Ce n'est que tout à la fin de sa vie, après l'orage de la guerre de 1870 qu'il connut le succès et les commandes officielles. Il lui fut alloué 50,000 francs pour peindre huit sujets du Panthéon. Il mourut quelques mois plus tard, en janvier 1875.

Après nous avoir raconté la vie, M. Gsell a voulu surtout nous peindre la grande âme de Millet. « Ce n'est rien de peindre et de sculpter, de moduler des mélodies musicales, si l'humanité n'y trouve aucun profit... Si Millet eut une technique admirable, c'est qu'il éprouvait des sentiments intenses. Les paysans qu'il peignait, il les aimait, il avait pitié d'eux, il aurait voulu les presser contre son cœur.

M. Gsell ne néglige pourtant pas la technique de Millet. Il nous apprend que jamais il ne peignait d'après nature. Il observait longuement et plus tard, une véritable hallucination s'emparait de lui.

« Millet voit toutes choses sous l'aspect de la troisième dimension. Les surfaces ne l'intéressent que comme les extrémités des volumes qui les poussent vers nos regards. L'essentiel, c'est la plénitude des corps. La ligne n'existe pas. Elle n'est que la fixité du robuste modelé qui seul compte. »

Mais dans le peintre, l'auteur retrouve toujours l'homme, c'est-à-dire l'âme : « Quand Millet accuse le relief et la profondeur, il affirme qu'il regarde la nature comme un théâtre, une scène spacieuse où l'énergie humaine doit s'exercer sur les êtres et sur les choses. En un mot, le relief, dans son esprit, c'est un appel à l'action ». Millet, qu'on a appelé le peintre des paysans, a été « le peintre de l'Homme ».

P. DE R.

P. DU COLOMBIER. *Decamps*, « Maitres de l'Art moderne ». (Paris, Rieder, 1928, 63 p. et 60 planches.)

L'auteur nous montre l'extraordinaire bonheur de la carrière de Decamps, en contraste avec la misère de Millet. Dès 1821, le gouvernement l'envoie en Orient pour commémorer la bataille de

Navarin, et en 1831, il est déjà célèbre. Ses prix sont proverbiaux et la critique le traite en enfant gâté. Personnellement, Decamps, grand chasseur devant l'Éternel, a la rudesse du paysan et aussi le bon sens et la ruse. Cependant, la fin de sa vie est gâtée par une humeur chagrine et une santé variable. Decamps ne se console pas de ne pouvoir faire, comme Delacroix, et autant qu'il le voudrait, de la « grande peinture ». Il meurt à peu près comme Géricault, d'un accident de cheval, tandis qu'il suivait, à cinquante-sept ans, une chasse impériale à Fontainebleau.

M. P. du Colombier a tenu à nous donner, sur Decamps, un jugement vraiment impartial. Il ne cache pas que ce peintre fut un habile et que son séjour en Orient le servit moins peut-être que l'imitation des maîtres hollandais auxquels il reste inférieur. « Manifestement, il a recherché deux sortes d'effets, où il a été quasi infaillible. Les uns, ce sont les effets à la Rembrandt : Il a toujours voulu faire le coup de soleil du Rembrandt du Salon Carré, s'écrie Coriolis, son rival, dans *Manette Salomon*.. L'autre prestige de Decamps, c'est la brutalité des éclairages... Pour révéler sa lumière, il use d'un procédé qui est presque toujours le même : il la projette sur un mur blanc qui semble la dégager, et pour l'accentuer, il lui impose le voisinage des bruns. »

La truculence d'exécution est chez lui moins l'effet du tempérament que de la réflexion : « il n'empâte pas à tort et à travers, il empâte les parties éclairées et sa matière s'amincit progressivement jusqu'aux ombres les plus profondes ». L'auteur cite l'opinion de Delacroix : « Aucun Decamps ne m'a fait plaisir » et tout de même il est obligé de reconnaître que chaque fois que l'on retrouve dans un musée une de ses bonnes toiles, elle exerce de nouveau sa magie de tableau bien peint, solide comme au premier jour. Il conclut que Decamps occupe dans la peinture française une place un peu secondaire, mais immuable. « Son œuvre, aujourd'hui classée, n'a rien à craindre du temps. »

P. DE R.

L. LEFRANÇOIS-PILLION, *Les Sculptures de Reims*, « Maîtres de l'Art ancien ». (Paris, Rieder, 1928, 64 p. et 60 planches en héliogravure.)

La cathédrale de Reims était et reste, malgré ses mutilations, le plus vivant exemple de la diversité dont fut capable la sculpture du treizième siècle.

L'auteur s'est demandé dans quelles conditions une telle œuvre est née, ce que nous pouvons imaginer de ses auteurs.

« Un panneau de vitrail de Chartres, notre plus précieux document à cet égard, nous montre les sculpteurs au travail, deux par deux, dans la « loge » du chantier. Deux semblent être les « maîtres », les autres n'étant que les « compagnons ». Cependant, tous quatre sont vêtus de même et ont le même outil en main.

» Cette œuvre entretient avec le dogme chrétien, avec la pensée de l'Eglise interprétée par les docteurs, des rapports aussi étroits que ceux d'une plante avec le sol qui la nourrit..., mais n'allons pas imaginer nos sculpteurs penchés sur la Bible ou les traités de théologie..., ceci est affaire aux savants et, très spécialement, aux clercs préposés dans chaque chanterie au programme iconographique...

» Mais il faut, de toute nécessité, concevoir à la tête du chantier, un ordonnateur, un maître chargé de dresser le plan général de la statuaire, de la répartir entre les imagiers. Qui assumait cette tâche ? Peut-être le maître de l'œuvre lui-même. L'album de Villard de Honnecourt, architecte du XIII^e siècle, contient autant de dessins, de figures ou d'ornements que d'épures et de plans. »

Un des passages qui intéresseront le plus le lecteur est le commentaire de M. Lefrançois-Pillion sur le groupe de la *Visitation* si visiblement imité de l'antique (pl. 24). Comme le dit l'auteur, « la question n'est pas tant de savoir quels modèles ont été consultés que d'expliquer comment et pourquoi un sculpteur et lui seul, a eu les yeux ouverts à la compréhension des formes que bien d'autres ont pu connaître sans en être aucunement influencés ». L'album de Villard de Honnecourt nous montre quelques dessins exécutés d'après l'antique mais dont l'inconsciente déformation fait ressortir le génie du maître de la *Visitation*.

Pourtant, l'imitation de l'antique dans la *Visitation* n'est nullement littérale. Les jambes des deux femmes sont beaucoup trop courtes.

L'imitation est assez frappante pour que M. S. Reinach ait pu, sans donner l'impression d'une disparate, introduire la *Vierge Marie* et la *Sainte Elisabeth* dans un recueil de statuaire grecque et romaine, mais elle reste assez libre pour qu'on feuillette ce *Corpus* sans trouver l'original exact de ces figures.

Le mystère de la *Visitation* de Reims n'est donc pas encore éclairci.

Après avoir rendu hommage au « sourire vincesque » du plus beau des anges de Reims, de celui qui n'existe plus, hélas, que dans un excellent moulage du Trocadéro, l'auteur nous montre le rayonnement de l'école de Reims : « Lorsque se ferme le chantier de Notre-Dame de Reims, une forme d'art a vécu qui ne devait jamais refleurir... »

Mais il ne semble guère douteux que la leçon de Reims ait succédé à celle de Chartres pour inspirer, avec le concours du génie rhénan, l'art exquis de Strasbourg.

Plus loin de son centre et moins bien comprise, elle aboutit aux singulières productions de Magdebourg, d'Erfurt, de Wetzlar, de Bamberg où il semble que, transplantées sur le sol germanique, les créations rémoises aient donné des hybrides où dominent cette insistance, cette âpreté, cette recherche de l'expression à tout prix qui caractérisent le terroir nouveau...
P. DE R.

CHARLES SANFORT TERRY. *Bach, a biography*. (Un vol. in-8° de 292 pp. ; Oxford University Press, London, 1928.)

Comme l'auteur le dit très justement dans sa préface, il n'existait pas, jusqu'à présent, de biographie *complète* de J.-S. Bach, en dehors de celle de Spitta (1873-1880). Or, celle-ci appartient, malgré ses mérites transcendants, à cette catégorie d'ouvrages difficilement maniables, dans lesquels le sujet est noyé dans le fatras de la documentation. M. Terry s'est efforcé de retracer la vie de Bach suivant une méthode qui la rend plus directement accessible au lecteur. Il l'a, d'autre part, complétée au moyen d'éléments nouveaux empruntés aux nombreuses études de détail parues depuis Spitta, dans le *Bach-Jahrbuch* ou ailleurs.

Il en est résulté un volume qui, bien que n'ayant rien à voir avec la vulgarisation proprement dite, n'en est pas moins d'un attrait considérable, même pour les non-initiés. Pourtant, la manière de M. Terry est, si l'on peut ainsi dire, la « manière sèche » par excellence. Mais il est des cas où ce mode s'impose impérieusement et nul ne s'y prête assurément plus que celui de Bach. On ne connaît, en effet, rien ou presque rien de la vie intime du grand cantor. Toute son âme a passé dans ses œuvres et il ne subsiste, de sa vie, qu'un schéma purement extérieur, qui nous renseigne avec précision sur les diverses fonctions qu'il a successivement remplies.

Malgré cette lacune fondamentale, la physionomie et le caractère du maître se dégagent avec une singulière netteté du dossier bien dépouillé et clairement ordonné que M. Terry place sous nos yeux. Chose curieuse et qui peut sembler paradoxale à première vue, cette individualité se révèle principalement dans une série de pièces administratives, en majorité d'essence contentieuse, qui nous le montrent en action dans les choses pratiques de l'existence quotidienne. Sans doute, nous savons qu'il a été un élève brillant et particulièrement précoce à l'excellent lycée d'Ohrdruf ; sans doute aussi l'inventaire de ses biens, après sa mort, nous apprend qu'il possédait une remarquable bibliothèque d'ouvrages théologiques. Mais cela ne nous éclaire pas d'une façon aussi directe sur la qualité de son intelligence que ces pièces, en somme assez nombreuses, dans lesquelles il expose une situation, revendique un droit, fait rapport sur un point donné avec une lucidité d'esprit et une clarté d'expression dont on ne peut pas ne pas être frappé. Il est vraiment peu banal que l'histoire de ses démêlés avec le recteur de la *Thomaschule*, Johann August Ernesti, soit ainsi devenu la source grâce à quoi nous savons désormais qu'il n'a point été, à la façon d'un Schubert, le génie musical purement passif que l'on aurait pu soupçonner, mais un génie éminemment actif et combatif, riche de volonté et d'énergie, féru d'indépendance, toujours prêt à résister, fût-ce par les grands moyens, aux atteintes portées à sa liberté individuelle ou à son idéal esthétique.

Ce qui précède ne donne, bien entendu, qu'une faible idée du contenu de l'ouvrage du D^r Terry. Celui-ci fourmille, pour le surplus, d'un infinité de données qui contribuent, pour une part importante, à évoquer l'atmosphère familiale et locale au milieu de laquelle Bach a vécu et œuvré (1). Deux arbres généalogiques et 76 illustrations achèvent de donner à ce livre une valeur documentaire de premier ordre. Guidé par un parti-pris de saine objectivité, l'auteur ne cesse pas un instant de rester à l'arrière-plan, et, s'il lui arrive parfois d'épiloguer sur les événements, ce n'est jamais que sous une forme discrète et finement ironique, comme lorsque, parlant de l'engagement du maître à Leipzig, en 1723 (p. 150), il fait cette remarque pleine d'humour : « Personne et, moins que quiconque, ses « patrons » et ses « supérieurs », ne se douta, à ce moment, que Clio, tournant la page, avait trempé sa plume dans l'encrier pour écrire un chapitre de l'histoire de la musique, comme il n'en avait encore jamais été écrit auparavant. » Ch. V. d. B.

G. HONINCKS. *Histoire de la Musique*. (Un vol. in-8° de 32 + 47 pages, 2^e édition. Imprimerie de la « Province de Namur », Namur, s. d.)

Ce petit volume, rédigé par questions et réponses, montre par le vif à quel point il est difficile de résumer l'histoire de la musique pour l'usage de l'enseignement primaire ou moyen. Nulle matière, en effet, ne pâtit plus par déformation ou disproportion, lorsqu'on essaie, par nécessité, de la simplifier. A cet égard, la tentative de M. Honincks n'est guère supérieure à ce que l'on a réalisé, jusqu'à présent, en Belgique, dans cet ordre d'idées. Si l'on ajoute à cela les inconvénients qui résultent d'une documentation en partie périmée et le plus souvent de seconde ou de troisième main, on ne sera guère surpris d'y trouver pas mal de défauts. Ce qui manque, dans la plupart des cas, c'est le contact plus ou moins direct avec ce dont on parle. Il faut toutefois faire exception pour la partie moderne (XIX^e et XX^e siècles), conçue avec goût et justesse, dans un esprit qui n'a rien d'étroit ni de routinier. Mais la partie « antiquité et moyen âge », ainsi que la Renaissance, le XVII^e et le XVIII^e siècles sont, dans l'ensemble, assez faibles et, de plus, déparés par maintes erreurs traditionnelle ou autres, comme celles d'assimiler l'*aulos* à une flûte, de considérer encore Goudimel comme le maître de Palestrina, de faire naître Roland de Lassus (1530 ou 32 — 1594) en 1520, de l'appeler *de Lattre*, nom qu'il n'a jamais porté, etc., etc. Cependant, malgré ces déficiences, la tendance générale de l'ouvrage est bonne et la grande ligne intelligemment traitée; et l'on ne sau-

(1) L'enquête à laquelle M. Terry s'est livré en personne dans les endroits divers où Bach a vécu, n'est pas pour peu de chose dans la vérité et le pittoresque de cette évocation.

rait contester l'utilité d'un manuel de cette espèce (résumé du cours que donne l'auteur au Conservatoire de Namur), l'erreur de détail étant, en somme, de peu de conséquence pour des élèves non destinés à se spécialiser en musicologie.

Ch. v. D. B.

Droit.

MAURICE VAUTHIER. Professeur de Droit administratif à l'Université de Bruxelles, Membre de l'Académie Royale de Belgique. Ministre des Sciences et Arts. (Bruxelles, Larcier, 1928, 547 pp.)

Dans sa préface, l'auteur délimite et définit son œuvre avec une grande précision ; c'est, dit-il, « l'organisation juridique de la Belgique, en matière administrative, qu'il a tenté de faire apparaître » non pas sous la forme d'un Répertoire, mais sous la forme d'un Précis, c'est-à-dire d'un exposé doctrinal des règles directrices et des principes auxquels obéissent les pouvoirs publics, dont la fonction essentielle est d'administrer l'Etat.

Fidèle à ce programme, M. Vauthier examine et décrit tour à tour : les Sources du droit administratif, l'Organisation des pouvoirs central, provincial et communal, les Institutions d'utilité publique, l'Assistance Publique, le Temporel des cultes, Le Domaine Public et les Finances Publiques, l'Instruction Publique, le Régime des Aliénés, l'Armée, les Cimetières et les Inhumations.

Enfin, dans un dernier chapitre, qui est peut-être le plus intéressant de tous, et sur lequel nous reviendrons, M. Vauthier traite d'une manière particulièrement attachante le grave problème du contentieux administratif et de la responsabilité civile des pouvoirs publics.

Par définition, un ouvrage de cette nature ne se prête guère à la discussion des théories juridiques ni au développement de considérations relevant de la philosophie du droit. Ce double domaine, dans lequel M. Vauthier excelle et dans lequel il nous a donné de nombreuses études originales, magistralement écrites et pensées, ne peut être abordé dans un Précis, qui doit être, avant tout, un exposé de la matière traitée.

Aussi, M. Vauthier s'en tient-il strictement à cette tâche qu'il a accomplie d'ailleurs avec un rare succès.

Par la rigueur de sa méthode, par l'élégante concision de son langage, par la précision et la lumineuse clarté de ses démonstrations, M. Vauthier a donné à son ouvrage tous les caractères d'une œuvre vraiment scientifique, montrant ainsi, une fois de plus, qu'il faut être un vrai juriste pour apporter de l'ordre et de la clarté dans un domaine où, à première vue, semble régner beaucoup de confusion.

Et à ces qualités déjà rares, vient s'en ajouter une autre, non moins précieuse : une incomparable autorité.

Secrétaire communal, Membre du Conseil de Législation, Professeur, Directeur de la Revue de l'Administration, Sénateur, enfin

Ministre, l'on peut dire que M. Vauthier a eu l'occasion de voir fonctionner la machine administrative sous tous ses aspects, puisqu'il a eu l'heureuse fortune d'être appelé à enseigner et à commenter les branches du droit que, par ailleurs, il était chargé d'appliquer comme fonctionnaire, ou de réformer et de compléter comme législateur.

Le caractère scientifique de l'ouvrage de M. Vauthier se manifeste encore par la haute impartialité dont il ne se départit jamais : sans doute, dans les cas où il est nécessaire de se prononcer entre différents systèmes juridiques, M. Vauthier n'hésite pas à se rallier à la thèse libérale, et cela est naturel, puisque par toute la tournure de son esprit et toutes ses études précédentes, il s'est toujours rattaché à l'école libérale.

Mais, tout en adoptant l'interprétation qui est la plus favorable à la liberté (par exemple dans la question si ardemment controversée du pouvoir de police du Roi), M. Vauthier ne manque jamais d'exposer de la manière la plus objective toutes les considérations ainsi que les divers textes invoqués à l'encontre de l'opinion qu'il défend.

De très nombreuses notes occupent le bas des pages de l'ouvrage de M. Vauthier : ce sont, le plus souvent, des renvois à quelque monographie parue, sous la signature de l'auteur, dans la Revue de l'Administration. Ces notes sont précieuses, car elles complètent le texte nécessairement assez concis du Précis proprement dit, en permettant au juriste averti ou curieux de compléter ses recherches par la lecture des articles plus développés que l'auteur a consacrés à la discussion et à la critique des dispositions légales dont le Précis se borne nécessairement à faire l'analyse.

De cette manière, l'ouvrage de M. Vauthier ne constitue pas seulement un guide pour l'étude des Institutes, il permet aussi d'entamer l'examen de nos Pandectes administratives.

Nous avons dit, en commençant, que le chapitre consacré au problème de la responsabilité civile des pouvoirs publics et des fonctionnaires et à la question connexe du contentieux administratif était peut-être le plus intéressant de tout l'ouvrage. C'est qu'en effet, M. Vauthier y expose, et de main de maître, les raisons profondes des variations de notre jurisprudence en cette matière essentielle.

Il faut lire les quinze pages (1) dans lesquelles notre auteur dissèque les deux conceptions théoriques qui se sont disputé la faveur des tribunaux belges, explique leurs origines historiques, fait ressortir les subtilités extrêmes et les inextricables difficultés auxquelles aboutissait l'ancienne jurisprudence, dépeint son évolution actuelle et finit ainsi par démontrer, sans le dire, combien l'absence d'une véritable juridiction administrative a affaibli notre organisation politique.

(1) Pp. 505 à 520.

Nous en avons dit assez pour signaler à tous ceux qui sont appelés à manier notre droit administratif, les mérites éminents de l'ouvrage de M. Vauthier.

A la fin de sa préface, celui-ci rend hommage aux travaux de M. Giron, en disant que l'apparition de son *Traité*, fut, en son temps, un véritable événement.

Sans diminuer en rien les mérites de ce précurseur, nous ne croyons pas nous tromper en disant, à notre tour, que le *Précis du Droit administratif de la Belgique* de M. Vauthier, est destiné à être considéré dans l'avenir comme un ouvrage classique, dont l'autorité, imposante dès maintenant, ne fera que grandir.

H. SPEYER.

A. GRANDIN. *Bibliographie générale des Sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925-1926*, publié par la Société anonyme du *Recueil Sirey*. (Premier supplément : 1926 et 1927. In-8 de 224 p. Paris, 1928.)

On sait les services que rend journellement la *Bibliographie générale*, que la Librairie du *Recueil Sirey* a publiée récemment pour la longue période 1800-1925. Voici un premier supplément, où l'on trouve, classée selon la même méthode, toute la production des années 1926 et 1927, dans le domaine des sciences juridiques, politiques, économiques et sociales.

Par le temps de merveilleuse activité scientifique que nous vivons, des répertoires bibliographiques tenus constamment à jour sont infiniment précieux, voire même indispensables. Celui que publie la Librairie Sirey se recommande, non seulement par sa classification méthodique, mais aussi par ses tables alphabétiques très complètes : une table alphabétique par ordre des matières, et une table alphabétique par noms d'auteurs, des anonymes et des publications périodiques.

Muni d'un instrument d'investigation si bien construit, le chercheur serait réellement inexcusable de ne pas trouver. G. C.

P. COLLINET et A. GIFFARD, Professeurs à la Faculté de Droit de Paris. *Précis de Droit romain*. Tome premier. Deuxième édition revue et augmentée. (In-16 de VIII-511 p. Paris, Librairie Dalloz, 1928.)

Nous fûmes naguère bon prophète en affirmant ici même (*Bibliographie de cette Revue*, 1927-28, p. 27), que le *Précis de Droit romain* de MM. Collinet et Giffard serait accueilli avec grande faveur. Deux ans ont suffi à rendre nécessaire la publication d'une nouvelle édition du *Précis*. Il va sans dire que des maîtres, très avertis des découvertes incessantes de l'érudition moderne, ne pou-

vaient se résigner à une simple réimpression ; ils se sont donc livrés à un travail de scrupuleuse mise à jour, et l'importance de ce travail, — n'embrassant pourtant qu'une brève période de deux années, — rend témoignage de la prodigieuse activité scientifique, qui se déploie de nos jours dans le domaine de l'histoire du droit et des institutions. Outre la mise à jour, on peut signaler quelques adjonctions heureuses, tel le petit tableau chronologique, qui termine le volume. Je n'hésite pas à louer aussi la tendance des auteurs à développer les comparaisons avec le droit moderne : on remarquera, par exemple, à la dernière page du volume, une excellente comparaison du droit héréditaire romain et français. G. C.

PAUL HUVELIN, Professeur à la Faculté de Droit de Lyon. *Cours élémentaire de Droit romain*. Tome premier (Première année de Licence) : *La Procédure, Les Personnes, Les Droits réels, Les Successions et Donations*. Publié par les soins de Raymond Monier, Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Lille. In-8° de 761 p. (Paris, Recueil Sirey, 1927.)

Paul Huvelin, qui nous fut enlevé prématurément, était un professeur de droit romain, formé à l'école de la sociologie. Son enseignement avait une puissante originalité, et il eût été fâcheux de laisser s'effacer trop rapidement sa forte empreinte. Aussi faut-il rendre grâce à M. le professeur Raymond Monier d'avoir accompli avec bonheur la tâche pieuse et ingrate d'extraire des notes laissées par Huvelin, un aperçu fidèle et vivant de l'enseignement de celui-ci.

Une publication de ce genre se dérobe par sa nature à une analyse critique détaillée. Je me bornerai donc à relever ici quelques tendances ou idées générales, choisies au hasard, à seule fin de faire sentir au lecteur qu'il se tromperait fort, s'il croyait ne trouver, dans le manuel posthume de Huvelin, que l'exposé sec et rebutant de la technique d'un droit mort.

Aux premières pages du livre, on est frappé par les considérations sur la raison d'étudier le droit romain. L'auteur combat avec énergie l'idée de la valeur absolue du droit romain, qui serait supérieur à tout autre droit, et aurait fixé d'une manière immuable les catégories de la pensée juridique. « Si, — écrit-il, — l'enseignement du droit romain n'était soutenu que par de pareilles raisons d'être, il serait, non seulement inutile, mais même dangereux, car il porterait à croire à l'existence effective de ces catégories, de ces principes immuables et absolus, existant en soi, qui devraient régir les institutions juridiques dans tous les lieux et dans tous les temps. Or, l'observation et l'expérience nous prouveront surabondamment que les principes changent sans cesse, qu'ils subissent l'empreinte différente de tous les différents milieux sociaux, — bien plus, que leur essence est de changer, d'évoluer, de vivre. Et c'est un grave défaut des esprits trop imbus des principes romanistiques que de vouloir construire tous les droits de propriété comme des

droits de propriété romains, tous les droits de créance comme des droits de créance romains. Cette tendance fâcheuse pourrait gêner les progrès du droit moderne. »

Plus loin, abordant résolument le problème de l'authenticité des XII Tables, Huvelin, après avoir donné un aperçu de la tradition de la législation décemvirale, se demande ce que vaut cette tradition. « Peu de chose, — dit-il. Il est visible que nombre de ses éléments sont antihistoriques, et, par moments, incompréhensibles. Encore ne vous l'ai-je esquissée qu'en ne retenant que les éléments les plus sains. L'impression d'in vraisemblance s'accroîtrait si je l'avais retracée, telle que la donnent les annalistes romains, et même beaucoup d'historiens modernes. Lisez la plupart des histoires modernes relatant cette histoire. Elles sont inextricables. » Pour notre auteur, les XII Tables seraient un coutumier, œuvre privée se rattachant sans doute à la divulgation des archives pontificales par Gnaeus Flavius en 304 av. J.-C. Il ajoute : « Ce coutumier, quoique œuvre privée dans ses origines, a acquis de bonne heure un caractère officiel, et presque religieux. Aussi le droit qu'il consacre présente-t-il, aux yeux des Romains, un caractère de permanence et de transcendance tout particulier. On lui reconnaît une autorité supérieure, analogue à ce qu'est chez nous l'autorité d'un droit constitutionnel. » Cette façon de caractériser le droit des XII Tables, en le comparant à nos droits constitutionnels modernes, souvent coutumiers, semble aussi heureuse que séduisante.

La place nous manque pour multiplier les exemples suggestifs extraits du Manuel de Huvelin. Mais il faut se contenir, car on serait aisément porté à recopier ici le livre tout entier, tant son texte est toujours vivant et coloré. G. C.

EDOUARD CUQ, Membre de l'Institut, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. *Manuel des Institutions juridiques des Romains*. Seconde édition, revue et complétée. (In-8° de VI-956 p., Paris, Plon, 1928.)

Le manuel d'Edouard Cuq est universellement connu et apprécié. Aussi tout le monde se réjouira d'en voir paraître une nouvelle édition révisée et mise au courant des travaux récents sur l'histoire du droit romain.

On sait que l'auteur, qui s'est livré récemment à de savantes investigations sur le droit des Hittites, est un fervent de l'étude comparative des droits de l'antiquité. « L'étude comparative du droit — écrit-il dans sa préface — tend à préciser l'origine et la signification de certaines coutumes qui apparaissent chez les Romains à l'époque impériale et qu'on trouve bien auparavant chez les peuples de l'Asie antérieure (Babyloniens, Assyriens ou Hittites), puis en Egypte après les conquêtes d'Alexandre, au temps des Ptolémées ».

A côté des données du droit comparé, l'auteur utilise largement la critique des textes qui, on le sait, est actuellement très poussée pour les sources juridiques romaines.

Rien ne pourrait révéler plus clairement que le manuel de M. Cuq, combien l'étude du droit romain a perdu de sa sécheresse et de son aridité, depuis que le droit du *Corpus juris civilis* a cessé d'être directement appliqué et d'être considéré comme un droit permanent, coulé dans les formules définitives de la *ratio scripta*. C'est l'étude historique du droit romain qui, parce qu'elle nous donne une vivante leçon de choses, suscite aujourd'hui notre intérêt. L'éminent maître parisien s'en est parfaitement rendu compte depuis longtemps; car dès le début (1891), il donna à son œuvre un caractère purement historique, qu'accentuait encore l'adoption de la méthode synchronique. Ultérieurement cette méthode fut abandonnée, sans que pourtant le point de vue historique fut le moins du monde sacrifié. Aujourd'hui le maître, très au courant de l'énorme production scientifique actuelle dans le domaine de l'histoire des institutions et des droits de l'antiquité, nous donne de son ouvrage d'ensemble une nouvelle édition mise à jour, qui restera pour les chercheurs un instrument de travail de premier ordre. G. C.

F. DESSERTAUX, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Dijon. *Etudes sur la Formation historique de la Capitis Deminutio*. Tome III : *La Capitis Deminutio dans le Droit byzantin*. (Paris, Recueil Sirey, 1928, in-8° de 168 p.)

On enseigne communément que la personnalité juridique du Romain se constituait de la réunion nécessaire de trois états, dits : *status libertatis*, *status civitatis*, *status familiæ*. En conséquence, ajoute-t-on, la perte de l'un de ces états entraîne la destruction de la personnalité, ou *capitis deminutio*. Et comme il arrive aux Prudents de comparer la *capitis deminutio* à la mort, « *capitis deminutio morti coæquatur* » (Gaius, 3, 153), les interprètes ont pris l'habitude de voir dans la *capitis deminutio* une mort civile, et de rattacher à cette idée unique de mort civile tous les effets indistinctement de chacune des variétés de *capitis deminutio* : *maxima*, *media*, *minima*.

M. le doyen Desserteaux, dans une série d'études substantielles et très séduisantes, dont celle-ci est le couronnement, s'attache à montrer que la comparaison de la *capitis deminutio* avec la mort a été utilisée seulement pour justifier certaines solutions particulières, mais n'a nullement conduit le droit de Justinien à proclamer une théorie générale de la mort civile, telle qu'on la rencontrera plus tard. Les effets des trois variétés de *capitis deminutio* étaient dus à des causes particulières et non pas à une cause générale unique, telle que la mort civile. Peut-être découvre-t-on le germe de la théorie de la mort civile chez Stéphane, contemporain de Justinien, mais ce n'est que sept siècles après que pareille théorie générale peut-être considérée comme définitivement consacrée.

Tout le monde reconnaîtra volontiers que les conclusions des investigations patientes et de la critique pénétrante de M. le doyen Desserteaux, sont en harmonie parfaite avec une loi historique, à laquelle on ne connaît pas de dérogations, à savoir : que les causes particulières apparaissent toujours dans leur isolement, bien longtemps avant de se synthétiser en une cause générale. G. C.

C.-W. WESTRUP, Agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Copenhague. *La Succession primitive devant l'Histoire comparative*. (In-8° de 35 p. Paris, Sirey, 1928.)

Le problème des origines des institutions préoccupe tout particulièrement M. Westrup. (Consulter la notice bibliographique parue dans cette Revue, 1926-27, p. 565.) Cette fois, il applique sa méthode comparative à la conception primitive de la succession. Par des enseignements empruntés aux plus anciennes sources grecques, romaines, védiques, celtiques, nordiques et germaniques, il montre comment s'est formée la notion d'une continuité de la personnalité dans la suite ininterrompue des générations : une postérité ininterrompue crée une véritable immortalité du générateur, qui se révèle notamment dans le culte rendu sans défaillance aux ancêtres. Cette forme d'immortalité postule l'idée de succession, qui originellement n'est autre chose que la survivance d'une personnalité se perpétuant de génération en génération.

Dans le droit romain historique, on peut encore dénombrer maintes traces de cette conception ancienne de la succession ; par exemple : le caractère exclusivement agnatique de la parenté légale ; le devoir religieux de contracter mariage et de faire souche ; le souci d'assurer la fidélité de l'épouse et la fécondité du mariage ; la succession du fils (*heres suus* : héritier de soi) allant de soi-même et ayant un caractère nécessaire ; l'antériorité de la succession légitime à la succession testamentaire ; l'*arrogatio* ou établissement artificiel de la filiation ouvrant la voie au testament ; le caractère indélébile de la qualité d'héritier (*semel heres semper heres*). G. C.

ALBERT GRIVEL. *La Justice civile dans le District de Montpellier en 1790-1791*. In-8 de 256 p. (Montpellier, « L'Abeille », coopérative, 1928.)

Sous l'impulsion de leur excellent maître, M. le professeur Pierre-Paul Viard, quelques jeunes docteurs en droit de l'Université de Montpellier consacrent leurs thèses à l'étude documentaire de certains aspects de l'organisation judiciaire à Montpellier, dans le droit intermédiaire.

Nous avons signalé naguère ici même le livre substantiel et fort utile de M. Max Ferret, sur les Tribunaux de Famille dans le District de Montpellier (*Revue*, 1926-1927, p. 439-440). La thèse de M. Albert Grivel, que nous avons sous les yeux, n'est ni moins

utile, ni moins heureusement composée. La transition de l'organisation judiciaire de l'ancien régime avec sa justice royale et sa justice seigneuriale, à l'organisation judiciaire unitaire du nouveau régime, apparaît ici dans toute sa vérité, étayée de documents publiés en annexes. Ainsi le beau livre de M. Albert Grivel constitue, lui aussi, une précieuse pièce de laboratoire pour l'étude de l'application des réformes judiciaires, dans une région de la France, au temps du droit intermédiaire. G. C.

JULIEN BONNECASE, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux. *Science du Droit et Romantisme. Le Conflit des Conceptions juridiques en France de 1880 à l'heure actuelle.* In-8 de LV-745 p. (Paris, Sirey, 1928.)

M. le professeur Bonnecase a les qualités et les défauts de quiconque a beaucoup lu et beaucoup réfléchi. Observateur pénétrant, il n'échappe pas à l'inquiétude née du bouleversement moral et économique de l'après-guerre. Ses méditations sur les systèmes de rénovation ou de simple mise au point, qui furent proposés en France dans le domaine du droit depuis 1880, l'incitent à s'épancher; et il le fait avec un souci d'objectivité qui, de son propre aveu, alourdit son exposé; car pour donner une image fidèle des tendances qu'il relève, soit pour les approuver, soit pour les combattre, il s'attache à reproduire de longs passages des œuvres dont il parle. Tout ceci forme un ensemble très touffu et extrêmement suggestif, dans lequel il y a maintes graines précieuses à glaner.

Les tendances le plus directement combattues par M. Bonnecase sont celles de son collègue, M. le doyen Léon Duguit, qu'il appelle le chef de l'école réaliste. Il s'en prend surtout au scientisme, c'est-à-dire, si j'entends bien, à l'application de la méthode expérimentale aux sciences morales et politiques. Pourtant la riche documentation vivante, que nous fournit l'histoire des institutions, n'ouvre-t-elle point la possibilité d'appliquer aux sciences morales et politiques, la méthode d'observation et la méthode expérimentale conjuguées? Ceci paraît impossible à notre auteur, à cause de la différence profonde qui sépare, à ses yeux, les lois physiques, qui sont inéluctables (telle la loi de la gravitation, par exemple), et les lois-commandements (par exemple « tu ne tueras pas »), auxquelles il n'est pas matériellement impossible à l'homme de se soustraire. Si l'on objecte à ce système de séparation trop tranchée, que l'histoire des institutions peut tout de même révéler la mesure dans laquelle les lois morales ou lois-commandements s'imposent à l'activité des hommes, M. Bonnecase répondra que pareilles vues relèvent d'un romantisme fortement empreint de mysticisme. Il ne va pas cependant jusqu'à condamner irrémisiblement le romantisme juridique; il entend seulement repousser au second plan le romantisme, qui est pour lui une tendance caractérisée par la prédominance du sentiment sur la raison. Dans la crise actuelle du

droit, c'est du classicisme, c'est-à-dire de l'ordre rationnel et traditionnel des choses et des conceptions, qu'il attend le salut ; mais il concède que devant ce classicisme juridique, il ne faut pas que le romantisme juridique s'efface d'une manière absolue ; il doit, au contraire, se situer au sein du classicisme pour lui donner l'âme qui lui manque.

La place manque pour parler ici des innombrables problèmes, que la lecture du beau livre de M. Bonnacase propose à nos méditations. Bornons-nous donc à formuler deux remarques d'ordre général. Est-il réellement projeté plus de clarté sur la genèse du droit, par l'emploi de termes tels que classicisme et romantisme, qui désignent assez vaguement la tendance dominante de certains mouvements d'idées ? Dans les objections faites à la méthode dite réaliste, tient-on toujours suffisamment compte de ce que la réalité des idées est tout aussi effective que la réalité des faits ? N'est-on pas enclin à oublier que l'ambiance dans laquelle baigne le droit, est faite d'idées et de faits, et que c'est de l'observation du mouvement des idées et des faits, que la méthode réaliste dégage les mouvements inéluçables du droit ?

G. C.

EUGÈNE-W. BURGESS, Docteur en Droit de l'Université de Lyon, Chargé de Cours d'Economie politique de l'Université d'Illinois. La « *Nonpartisan League* ». Une expérience américaine de socialisme d'état agraire. Préface de M. Edouard Lambert, Directeur de l'Institut de droit comparé de Lyon, Membre associé de l'Académie royale de Belgique.

PAUL BARATIER, Professeur agrégé d'Anglais au Lycée de Lyon, Docteur en Droit. *L'Autonomie syndicale et ses Limites devant les Cours anglaises*. Préface de M. Edouard Lambert.

Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon. Tomes 21 et 22 (Paris, Marcel Giard, 1928.)

Le livre de M. Burgess nous donne, suivant l'image si juste d'Edouard Lambert, « un bref raccourci de la plus récente lame de fond de l'agitation agrarienne aux Etats-Unis ». On sait que l'infatigable directeur de l'Institut de Droit comparé de Lyon s'efforce de rassembler la documentation la plus variée, apte à étayer l'histoire comparative des institutions. A cet égard, l'expérience de coopératisme d'Etat, tentée naguère par les Non-partisan Farmers du North Dakota, est particulièrement intéressante à relever ; car elle peut dès à présent être considérée comme appartenant à l'histoire. Il est donc permis aujourd'hui de l'envisager froidement, et de décrire, avec la sérénité et l'impartialité de l'historien, les circonstances auxquelles furent dus et la formation de la Non-partisan League et le développement de son action politique et la stagnation

actuelle de son activité. M. Burgess s'est acquitté de cette tâche avec une objectivité, à laquelle il faut rendre hommage, et il a enrichi ainsi la bibliothèque de l'historien des institutions et du droit, d'un document de haute valeur, emprunté aux faits les plus récents de notre vie sociale.

Le livre de M. Baratier, qui donne en appendice la traduction française de l'Acte du Parlement anglais de 1927 sur les conflits du travail et les Trade-Unions, forme, dans la collection d'Edouard Lambert, la série des décisions judiciaires régulatrices de la politique du travail et du commerce en Angleterre. Le problème envisagé ici est celui du contrôle judiciaire exercé, non pas sur l'action extérieure des Trade-Unions, c'est-à-dire sur les conflits de celles-ci avec des organisations rivales ou avec des particuliers non syndiqués, mais bien sur l'activité intérieure des Trade-Unions, c'est-à-dire sur les conflits nés de la contrainte exercée par le syndicat sur ses propres membres. Comment les tribunaux anglais ont-ils compris leur droit de regard sur l'administration intérieure des Trade-Unions? Telle est la question sur laquelle le livre de M. Baratier nous documente très complètement, de façon à nous faciliter l'interprétation de l'Acte de 1927, qui fixe actuellement la solution du problème. Cette documentation n'a pas seulement une incontestable valeur historique; elle est, pratiquement aussi, très précieuse à raison de la conception anglaise de l'autorité des Actes du Parlement; car en dépit de la souveraineté du Parlement britannique, la loi commune, écrite dans les seules décisions de justice, n'est pas moins respectable que le droit des statuts: elle reste la coutume judiciaire qui, après avoir servi de fondation à l'édifice légal, continue à se développer parallèlement à celui-ci. G. C.

PIERRE DE HARVEN. *Individualisme et socialisme. — Mouvements généraux du droit civil belge contemporain. — Etude critique.* (Bruxelles, Bruylant, 1928.)

« Rechercher de manière objective et critique la mesure et la signification des mouvements généraux du droit civil belge contemporain », telle était la tâche que s'était imposée M. Pierre de Harven, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.

Il a exposé le résultat de ses recherches et de ses méditations dans un important ouvrage qui lui a valu à juste titre le grade de docteur spécial en droit civil.

Son livre, tout nourri de pensées et rédigé en un style à la fois clair et précis, mérite plus qu'une analyse rapide. Il est de ces œuvres qui honorent leur auteur en même temps que l'Université dont il est issu.

Et certes, ce n'était point un travail aisé que de dégager en quelque sorte la philosophie du droit d'une période aussi troublée que celle que nous venons de traverser.

N'ayant point reculé devant la difficulté de pareille entreprise, M. de Harven a su ne négliger aucun des aspects du problème qu'il se proposait d'étudier.

Sa sagacité s'est appliquée à toutes les matières du droit civil, droit de famille, évolution de la propriété immobilière, mobilière, intellectuelle, matière des obligations, responsabilité quasi délictuelle. Bien plus, il a étendu son examen aux questions d'indigénat et à celles qui ont trait à la responsabilité de la puissance publique.

Aussi, est-il difficile, dans un résumé forcément succinct, de donner une idée quelque peu adéquate d'un exposé aussi fouillé et qui touche à tant de matières diverses.

Dans le travail que nous analysons, il importe, à un point de vue purement extérieur, de distinguer, semble-t-il, ce qui a trait aux innovations législatives d'une part, et d'un autre côté, à ce qui touche à l'évolution jurisprudentielle et doctrinale qui a modifié profondément certaines conceptions fondamentales du droit.

C'est ainsi que l'auteur passe en revue successivement la loi du 14 juin 1926 qui a eu pour effet de donner la personnalité juridique aux sociétés civiles, celle du 25 juin 1921 qui reconnaît l'individualité juridique des associations et des fondations, les lois du 15 mai 1922 et du 4 août 1926 qui ont changé considérablement la législation antérieure sur la nationalité, celle du 11 février 1920 qui a levé dans certains cas la prohibition de mariage qu'établissait l'article 162 du code civil, le projet de loi soumis aux délibérations du Parlement et relatif aux droits et devoirs respectifs des époux, la disposition de l'article 47 de la loi du 11 octobre 1919 qui a limité le groupe familial aux parents au quatrième degré, la loi du 25 juin 1921 créatrice du domaine éminent des auteurs, celle du 2 juillet 1924 qui a organisé le régime de la copropriété, celle du 24 juillet 1921 relative à la revendication des biens mobiliers.

Chacune de ces études est faite d'un point de vue élevé. M. de Harven n'a pas voulu se laisser entraîner dans l'examen détaillé des dispositions législatives dont il traite. Après un résumé rétrospectif de la question envisagée, il dégage la pensée dominante du législateur, la dissèque et en fait la critique. L'analyse des articles de la loi ne retient pas son attention. Il s'est refusé à n'être qu'un simple commentateur. Ce n'est point pour les praticiens qu'il écrit, mais pour ceux qui s'intéressent à l'évolution juridique, aiment à saisir sur le vif les mouvements généraux du droit.

Peut-être sa pensée se meut-elle encore plus à l'aise dans les matières où les transformations juridiques se sont réalisées en dehors de toute intervention législative par une évolution en quelque sorte interne.

On lit avec infiniment d'intérêt les pages qu'il consacre au renforcement de la notion de la personnalité, à la limitation du rôle de la volonté dans les contrats, au contrôle que le juge exerce sur les motifs qui ont poussé les parties à agir.

Disséquant successivement la théorie de la cause, celle de l'imprévision et celle de l'abus du droit, l'auteur arrive à dégager des conclusions singulièrement cohérentes.

L'étude de la notion de cause, l'amène à constater que le magistrat renonçant à limiter son contrôle au but spécifique poursuivi par les contractants, fait désormais porter son examen sur les « intentions individuelles et concrètes des hommes dont les volontés manifestées lui sont présentées ».

Guidé par ce critère, M. de Harven limite l'application de la théorie de l'abus du droit aux cas où les tribunaux, à l'occasion d'actes objectivement irréprochables, sont amenés, en scrutant les raisons profondes de celui qui les a accomplis, à admettre que les droits exercés l'ont été sans intérêt légitime et à des fins contraires à leur destination spécifique.

Pareillement des considérations d'ordre moral feront admettre la doctrine de l'imprévision quand le juge se reportant à la position psychologique de l'un des contractants, sera amené à constater que celui-ci ne pouvait, même en déployant toute la prudence possible, prévoir les éventualités qui se sont produites. Il pourra alors réviser les accords conclus de façon à éviter à l'une des parties une perte excessive, mais à la condition que cette même révision ne fasse pas subir une perte sensiblement équivalente à l'autre partie.

Traitant de la responsabilité quasi délictuelle, M. de Harven se pose en adversaire de ceux qui soutiennent qu'elle peut être indépendante de toute faute. Il affirme que la notion d'imputabilité morale subsiste toute entière et que seul a pris plus d'extension, en suite des nécessités sociales, l'élément objectif de l'acte illicite.

Passant à l'examen de la question de la responsabilité de la puissance publique, et après un lumineux exposé de l'évolution jurisprudentielle de la matière, il combat la théorie qui prétend fonder la responsabilité de l'Etat sur l'égalité des citoyens devant les charges publiques. A son avis, le principe civiliste de la réalité de la personnalité juridique des groupements sociaux organiques a également ici fait sentir ses effets. C'est lui qui a mené à la reconnaissance de la personnalité de l'Etat. Celui-ci étant considéré désormais comme un être juridique, il est apparu d'autant plus nécessaire de limiter son autonomie que sa puissance était plus considérable et se révélait plus envahissante.

S'efforçant de tirer un enseignement d'ensemble des études auxquelles il s'est livré, M. de Harven se demande, en terminant, si les transformations du droit marquent une tendance unilatérale.

Sa réponse est négative. Selon lui, l'opinion de ceux qui croient à une socialisation progressive du droit, apparaît trop radicale. Si en bien des domaines s'affirme la soumission de l'individu à la société, dans d'autres, par contre, se manifeste le légitime souci de sauvegarder mieux l'individu. Si la propriété apparaît de plus en plus conçue par rapport à sa fin sociale, elle est aujourd'hui mieux qu'auparavant protégée contre le fait de l'Etat. S'orien-

tant à certains égards vers la notion de propriété fonction, elle reçoit, à d'autres points de vue, et notamment en tant qu'elle est fondée sur le travail créateur, des consécration nouvelles.

L'individu, dont les obligations se multiplient et dont la volonté subit aujourd'hui un contrôle qu'on refusait naguère aux tribunaux, voit sa puissance s'affirmer par l'extension de la notion de personnalité et dans la constitution même des communautés politiques.

Enfin, ce serait fermer les yeux aux réalités que de méconnaître au grand mouvement qui tend à l'émancipation féminine, un caractère nettement individualiste.

Ainsi l'évolution juridique a réussi jusqu'à présent à maintenir l'équilibre souhaitable entre l'individualisme et le socialisme, qui, poussés à leurs extrêmes, apparaissent également redoutables.

Ce rapide résumé des principales matières traitées dans l'ouvrage que nous examinons, suffit à faire entrevoir, si pas toute la richesse de substance qui le caractérise, tout au moins la diversité des sujets abordés et l'exceptionnelle profondeur de vue de son auteur.

Le livre de M. de Harven n'est pas de ceux qui révèlent tous leurs secrets à une première lecture. Les thèses qu'il développe méritent d'être longuement méditées. Elles appellent et nécessitent la réflexion. On peut contester et l'on contestera certaines de ses affirmations. Ce qu'on ne dénierait pas, c'est la puissance de déduction et la dialectique qu'il déploie, c'est la force persuasive dont il fait preuve.

Les ouvrages de cette trempe sont rares. Ils témoignent à la fois d'une exceptionnelle maturité d'esprit, d'une singulière vigueur de pensée, et d'un jugement sûr, fait de pondération et de clairvoyance.

H. V. L.

Sciences.

PAUL MONTEL, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.
Leçons sur les familles normales de fonctions analytiques et leurs applications, recueillies et rédigées par J. Barbotte, Agrégé-Préparateur à l'Ecole Normale Supérieure. (In-8° de 306 pages. Paris, Gauthier-Villars et Co, 1927.)

Les principaux chapitres de ce livre ont fait l'objet des leçons données par M. Montel à l'Ecole Normale Supérieure sur les familles normales de fonctions. Cette théorie est tellement féconde en résultats qu'il est heureux d'avoir rassemblé les principes qui s'y rattachent. L'auteur y traite surtout des fonctions analytiques et considère les fonctions méromorphes comme « régulières et continues; la valeur infinie ne joue aucun rôle spécial et les pôles ne sont pas des points singuliers, comme il le dit dans sa préface. Dès qu'il existe trois valeurs exceptionnelles pour les fonctions d'une famille, cette famille est normale, c'est-à-dire que toute suite infinie de fonc-

tions lui appartenant est génératrice d'une suite partielle convergeant uniformément vers une fonction limite.

M. Carathéodory a fait une des premières applications de la théorie des familles normales, pour l'étude de la représentation conforme; cette même théorie permet aussi une analyse complète de la correspondance des frontières. Elle facilite également l'examen approfondi des propriétés d'une fonction uniforme dans le voisinage d'un point singulier isolé. On morcèle le plan de la variable complexe, autour de ce point, en une infinité de régions, et la représentation conforme de ces régions sur une aire fixe conduit à une famille de fonctions. L'étude de cette famille fournit des propositions maintenant classiques, ainsi que l'important résultat de M. Julia sur la distribution des arguments des zéros et les propriétés des fonctions de M. Ostrowski pour lesquelles cette distribution est exceptionnelle. Une des applications les plus intéressantes de la théorie des familles normales concerne l'itération des fractions rationnelles dont l'étude générale a été conduite très loin dans cette voie par les beaux travaux de M. Fatou et de M. Julia. »

Ce nouveau livre de la Collection des Monographies sur la théorie des fonctions, publiée sous la direction de M. Borel, sera étudié avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'Analyse : il leur ouvrira des horizons nouveaux.
R. G.

HENRI MALET, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. *Exposé élémentaire du Calcul vectoriel et de quelques applications*. Préface de M. Maurice d'Ocagne, Professeur à l'Ecole Polytechnique, Membre de l'Institut. (In-8° de VII-72 pages, Paris, Gauthier-Villars et Co, 1927.)

Les simplifications apportées dans la plupart des théories mathématiques par le calcul vectoriel rendent son étude presque indispensable. Il a, non seulement, le précieux avantage de simplifier l'écriture et d'être indépendant du système de référence, mais la considération des champs vectoriels donne aux démonstrations un caractère intuitif qui les rend plus claires. La théorie des vecteurs a trouvé son application immédiate en mécanique et en physique mathématique; dans certains chapitres d'analyse (équations différentielles, par exemple) l'introduction des champs de vecteurs apporte de nombreuses simplifications et permet de curieuses interprétations des résultats obtenus.

La lecture du petit livre de M. Malet permettra, à ceux qui ont des notions de mathématiques spéciales, d'avoir un aperçu de cette féconde théorie; le lecteur y trouvera définis les principaux symboles (divergence, tourbillon, gradient) du calcul des vecteurs dans l'ordre logique où ils apparaissent. Avant d'exposer les règles du calcul vectoriel, l'auteur donne quelques notions sur les fonctions harmoniques et étudie succinctement les équations différentielles se rattachant à la propagation des mouvements vibratoires.

Afin de donner au lecteur une idée des nombreuses ressources du

calcul vectoriel, M. Malet a réuni dans la seconde partie de son ouvrage quelques applications de la théorie des vecteurs à l'équation de continuité; au tourbillon hydrodynamique; aux formules de Laplace et Poisson $\Delta V = 4 \pi \rho$; aux formules de Vaschy résolvant le problème de la décomposition d'un champ de vecteurs en un champ irrotationnel et en un champ sans divergence; et enfin aux lois de l'électromagnétisme, aux équations de Maxwell-Lorentz et aux récents compléments qu'a donnés M. R. Ferrier en introduisant l'ampérien A.

Ainsi que le dit M. d'Ocagne dans sa préface, le livre de M. Malet rencontrera « le meilleur accueil chez les techniciens qui, de plus en plus, ont à s'initier au calcul vectoriel » et chez « les étudiants abordant ces matières pour la première fois ».

R. G.

EMILE BOREL, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, Directeur honoraire de l'École Normale Supérieure. *Leçons sur les Séries divergentes*, deuxième édition revue et entièrement remaniée, avec le concours de Georges Bouligand, Professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers. (In-8° de 260 pages, Paris, Gauthier-Villars et Co, 1928.)

Jusqu'à l'époque de Lacroix, on eût dans les séries divergentes une confiance motivée par la concordance expérimentale, mais cependant rendue prudente par certaines difficultés de justification des résultats. Abel et Cauchy qui apportèrent dans les démonstrations d'Analyse un souci de parfaite rigueur eurent trop de scrupules pour employer les séries divergentes; ils se proposèrent de rechercher comment l'emploi de ces séries peut conduire d'une manière presque constante à des résultats exacts, tout en n'étant pas théoriquement légitimes. Abandonnée après Cauchy, l'étude de ces séries réapparut plus tard avec Laguerre, Stieltjes et surtout H. Poincaré dont les principes servirent à M. Borel pour apporter à la théorie des séries divergentes de remarquables contributions.

Parue en 1901, la première édition des *Leçons sur les séries divergentes* de M. Borel, a suscité parmi les analystes une puissante émulation: ce livre fut l'origine de nombreux travaux originaux et le point de départ de l'étude des fonctions quasi-analytiques.

La seconde édition, revue par M. Bouligand, tient compte des progrès récents de cette théorie, tout en conservant l'esprit de la rédaction première et en s'efforçant de faire ressortir la genèse des divers procédés de sommation.

Les séries de puissances toujours divergentes se présentent comme intégrales vérifiant formellement certaines équations différentielles et servent à la recherche de la détermination des fonctions intégrales (Ch. I et II). Au début du chapitre III, la considération de séries trigonométriques fait apparaître deux idées essentielles à l'origine des procédés sommatoires: moyennes et facteurs de convergence, méthodes entre lesquelles il n'y a qu'une différence de forme et qui, l'une et l'autre, sont des aspects de la transformation des limites par

les substitutions linéaires infinies. La première application de la méthode basée sur la moyenne arithmétique paraît due à M. Cesàro. La méthode de sommation exponentielle qui est un cas particulier de la sommation par fonctions entières, conduit à la définition de l'intégrale de Borel qui trouve une application intéressante dans l'intégration des équations différentielles.

Il y a des relations intéressantes entre la théorie des séries sommables et celle du prolongement analytique, bien que ces deux théories soient indépendantes l'une de l'autre; l'étude de ces relations fait l'objet du chapitre IV.

Le chapitre V, traitant du théorème de Mittag-Leffler, est reproduit sous la forme qu'il avait dans la première édition.

Dans le chapitre VI, M. Bouligand donne un aperçu des travaux les plus récents sur les séries divergentes; cet exposé permettra de mesurer l'influence exercée par les recherches de M. Borel, sur les productions récentes consacrées à la sommabilité.

Signalons, enfin, que pour pouvoir lire ce livre « il suffit, dit M. Borel, dans la préface de la première édition, de connaître les principes généraux de la théorie des fonctions, tels qu'ils se trouvent dans tous les cours d'Analyse ».

R. G.

JEAN TIMMERMANS, Professeur de Chimie physique à l'Université Libre de Bruxelles. *La Notion d'Espèce en Chimie*. (Un volume in-8°, 134 p., avec 15 figures dans le texte. Gauthier-Villars, Paris, 1928.)

Cet ouvrage est consacré aux problèmes de la *définition*, de la *réalisation* et de l'*identification* des systèmes chimiques déterminés. Son auteur est bien connu dans le monde des physico-chimistes, et il consacre depuis 1920 une bonne partie de son activité scientifique à la direction du Bureau International des Etalons physico-chimiques, installé à l'Université de Bruxelles. C'est dire qu'on trouverait difficilement un savant plus compétant pour traiter des questions faisant l'objet de ce volume.

Dans la première partie, après une introduction historique intéressante, l'auteur établit une classification rationnelle des systèmes chimiques, en se basant sur les critères de la loi des phases qui permet de distinguer entre les *agrégats*, les *solutions*, les *composés définis* et les *éléments*. Cette distinction n'est pourtant pas toujours facile à établir, par exemple dans le cas de certains alliages ou des systèmes auxquels la loi des phases n'est plus applicable (système colloïdaux). Les définitions mêmes de composé et d'élément ne sont d'ailleurs plus aussi aisées aujourd'hui qu'au temps des fondateurs de la Chimie physique : l'avancement de la science n'est pas toujours synonyme de simplification. L'auteur ne manque pas d'attirer l'attention sur ces difficultés (chap. III et IV); de même que sur celles

relatives à la distinction entre substances polymorphes et isomères (chap. V) et entre corps purs et solutions, notamment dans le cas de l'isomérisation dynamique (chap. VI). On trouvera à ce sujet un aperçu de la théorie de l'allotropie de Smits et des résultats frappants obtenus ces dernières années par Baker et Smits dans l'étude des systèmes ultra-secs. Le chapitre VII est consacré à la classification des systèmes chimiques au point de vue de l'équilibre thermodynamique, et l'auteur indique tout ce qu'il faut connaître pour caractériser d'une façon complète les systèmes en équilibres stables purement thermodynamiques, ceux qui sont sous la dépendance de facteurs physiques autres que la température et la pression, ceux dont l'équilibre est métastable et, enfin, les systèmes en voie de transformation physique ou chimique.

La deuxième partie de l'ouvrage traite des *corps purs* : historique, définition (chap. VIII), méthodes et réactifs de purification (chap. IX), théorie du fractionnement par distillation, condensation, congélation, adsorption, électrolyse et changements d'état physique (chap. X, XI et XII). Les deux chapitres suivants s'occupent des critères chimiques et physiques de pureté, et le chapitre XV donne des exemples de corps purs et de la concordance à laquelle on arrive dans la détermination de diverses constantes physiques. La troisième partie est consacrée à des questions générales concernant les méthodes de détermination de ces constantes : définition de la grandeur à mesurer, délimitation exacte du champ d'application de la constante envisagée (chap. XVI), choix d'un système de référence ou d'unités (chap. XVII), approximation des mesures, calcul des erreurs, examen critique et utilisation des mesures (chap. XVIII à XXI). On trouvera au chapitre suivant des indications sur les laboratoires spécialisés dans la détermination des constantes physiques et dans la préparation des étalons physico-chimiques, et sur les ouvrages généraux, les recueils, tables et agendas contenant les données numériques relatives à ces constantes. L'auteur attire l'attention sur les nombreuses erreurs, dues surtout au manque de pureté des échantillons utilisés, et il formule les règles à suivre dans le choix des données les plus sûres (chap. XXIII). Enfin, un dernier chapitre donne un aperçu des applications scientifiques et techniques des corps purs. L'auteur propose, en conclusion, d'ériger l'ensemble des théories et des faits se rattachant à la question des corps purs en une nouvelle science auxiliaire de la chimie pure. Il est certain que ce vœu est largement justifié par l'importance chaque jour grandissante des « constantes », aussi bien dans le domaine des recherches scientifiques proprement dites que dans celui des applications pratiques de la chimie. Ajoutons, pour terminer, que le livre du professeur Timmermans est écrit en style très clair et contient de nombreux exemples très bien choisis. Il constitue, dans son ensemble, une œuvre originale, comblant une véritable lacune dans la bibliographie chimique.

A. P.

Médecine.

T.-H. MORGAN. *Experimental Embryology*. (Columbia University Press, New-York, 1927.)

La matière de l'embryologie expérimentale, science relativement jeune, n'avait pas encore été présentée en un traité. Certes, quelques auteurs, *Pzibram, Dürken, Jenkinson, De Beer*, avaient déjà tenté d'en grouper les résultats épars dans des monographies originales; les ouvrages de biologie générale ou d'embryologie descriptive invoquaient volontiers ou mentionnaient au passage les données de l'expérimentation embryologique; mais jamais celles-ci n'avaient fait l'objet d'un exposé méthodique et critique. C'était une lacune qu'exploitaient parfois les détracteurs de la discipline nouvelle, ou simplement les fervents de l'ancienne embryologie descriptive, uniquement préoccupée des explications historiques chères à la période évolutionniste. « L'embryologie expérimentale, insinuaient-ils volontiers, n'est pas une science d'avenir. Si elle l'était, son étude aurait déjà donné matière à un traité! » L'objection, si faible soit-elle, est aujourd'hui réfutée, et c'est une sorte de consécration que le chef de l'école génétiste moderne vient de donner à la science dont il fut un des fervents pionniers.

C'est, en effet, sous l'égide de cette tendance nouvelle, née surtout de la puissante impulsion de *W. Roux*, que *T.-H. Morgan* fit ses débuts dans l'investigation biologique. Sa découverte des asters accessoires, artificiellement obtenus dans le cytoplasme de l'œuf vierge, marque une date dans l'histoire de la cytologie. Sans abandonner jamais complètement ses recherches de physiologie ovulaire, comme en témoigne la série de ses mémoires consacrés au problème de l'auto-fécondation, il réalisa plus tard avec ses élèves des expériences devenues classiques sur la valeur morphogénétique des inclusions visibles, vitellus et pigment, du cytoplasme de l'œuf. Mais son œuvre maîtresse aura certes été l'analyse factorielle de l'hérédité mendélienne chez les animaux, spécialement sur le matériel d'élection qu'est la *Drosophila*; elle l'a conduit à édifier une théorie encore discutée, mais incontestablement féconde.

Si nous envisageons dans son ensemble le nouveau livre de l'éminent biologiste américain, nous devons y distinguer deux parties qu'il sera préférable d'apprécier séparément. La première, comprenant les chapitres I à X et le chapitre XXIII, traite des recherches relatives à la physiologie de la fécondation et de la parthénogénèse. La seconde envisage les investigations concernant les diverses étapes du développement et touche par conséquent au problème essentiel de la morphogénèse. C'est, à mon avis, la partie la plus originale et la plus remarquable du travail. On y trouve, soigneusement classées et enchaînées, les multiples expériences par lesquelles les embryologistes se sont ingénies à élucider la cause du mode de segmentation, des processus de la gastrulation et des grandes étapes de l'organogénèse. Les travaux des auteurs sont clairement exposés,

avec tous les renseignements nécessaires sur les particularités du développement normal des espèces utilisées. Tout au plus pourrait-on regretter la répartition un peu arbitraire des matières entre certains chapitres (XVI, XVII, XVIII). Mais on appréciera spécialement les mises au point de la transmission mendélienne des caractères embryonnaires ou larvaires et les résultats de l'hybridation. A un point de vue plus général, le lecteur est frappé de la sobriété — peut-être excessive — des considérations théoriques. Le souci visible et d'ailleurs légitime de l'auteur est de ne pas laisser s'implanter dans la science des conceptions hasardeuses, qui pourraient faire dévier les recherches nouvelles. Cette prudence extrême est surtout marquée lorsqu'il s'agit d'attribuer au protoplasme en apparence homogène de l'œuf vierge les propriétés capables d'expliquer la formation d'un organisme polarisé, doué le plus souvent d'une extrémité céphalique et caudale, d'une symétrie bilatérale. On sait combien cette question a été discutée entre préformistes et épigénétistes. Dans ces dernières années, l'attitude préformiste semblait prévaloir, bien entendu, avec les atténuations conformes à nos connaissances actuelles; *Morgan* s'inscrit à présent en faveur de l'épigénèse. Il n'est pas loin de considérer l'œuf vierge comme strictement isotrope, et d'admettre que l'anisotropie, logiquement inséparable de la morphogénèse d'un organisme polarisé et symétrique, ne s'acquerrait qu'au cours de la mise en marche du développement. « The localization of the embryo-forming regions is not given, — écrit-il dans son introduction, — either in the order of the genes or in the regions of the unfertilized egg already laid down. The localizations take place progressively. The orienting points or planes may in part have an extraneous origin, such as the point of entrance of the sperm, or be impressed on the egg by the surrounding coat, as in the insect egg; or, as in artificial parthenogenesis, by the accidental development of a division center in some one region of the egg » (p. 10).

Il serait trop long de discuter ici si cette conception est vraiment justifiée et si l'on peut entièrement se passer de toute notion de polarisation préalable ou de structure intime du protoplasme de l'œuf fécondé. On doit en tous cas approuver l'auteur d'employer avec circonspection le terme de localisation germinale, et d'insister sur l'importance que peuvent avoir, pour le déterminisme de la morphogénèse, des processus progressifs, qui influencent peu à peu l'activité de certaines cellules ou groupes de cellules. Ainsi entendue, la préoccupation de l'épigénèse paraît devoir être fructueuse et même, s'il faut en croire certains travaux récents de l'école allemande (*Goerttler*) elle pourrait réserver à l'embryologie d'agréables surprises. Ce problème se rattache d'ailleurs à celui de l'extériorisation des propriétés des gènes. Si ceux-ci sont contenus dans les chromosomes et répartis avec eux dans toutes les cellules, il faut cependant qu'à un stade déterminé du développement, ils marquent leur empreinte sur le cytoplasme où s'élaborent les produits de différenciation qui rendent manifestes les divers caractères héréditaires. On attendait avec

curiosité l'opinion du généticien sur ce point délicat. Sans pouvoir proposer de solution définitive, il suggère une influence chimique, qui se produirait peut-être lors des divisions cellulaires, à la faveur du mélange intime du cytoplasme et du noyau.

Quant à la partie du livre concernant la physiologie de la mise en marche du développement, elle ne me paraît pas apporter dans cette grande question une note bien neuve. Certes, la plupart des travaux importants y sont mentionnés, encore qu'il y ait certaines lacunes. Mais il est surtout regrettable qu'aucun effort n'ait été fait pour synthétiser ou du moins coordonner les données concernant la physiologie des gamètes, la fécondation normale, les fécondations croisées, la polyspermie, la parthénogénèse. Il est caractéristique de voir l'étude de cette dernière question, pourtant connexe des précédentes, reléguée au chapitre XXIII entre les effets de la centrifugation des enclaves et la transmission mendélienne des caractères larvaires. Or, il est incontestable que les investigations de cet ordre s'interpénètrent au même titre que toutes celles qui concernent la morphogénèse, et c'est se condamner à ne pas en dégager la signification profonde que d'aligner simplement les résultats de ces recherches multiples et souvent en apparence contradictoires, sans en mettre aucune en relief. Ce ne sont là toutefois que des critiques de pur détail qui ne peuvent empêcher de considérer cet ouvrage comme un des beaux monuments de la pensée embryologique.

A. DALCQ.

JEAN ANDRE. *Effet du faisceau solaire et des radiations qui le composent sur les diverses localisations de la tuberculose chirurgicale.* Préface de M. le docteur Rollier, de Leysin. (Liège, G. Thone, 1927.)

Ce livre, est, à ma connaissance, le premier ouvrage qui traite de l'héliothérapie en Belgique, et ceci n'est pas son moindre mérite.

Les deux premiers chapitres concernent des généralités sur l'énergie rayonnante, l'éther et la lumière solaire, ainsi que l'histoire de l'héliothérapie.

Les pages qui suivent forment un ensemble de considérations personnelles de l'auteur, considérations résultant de la pratique de l'héliothérapie dans un sanatorium marin (Breedene) et un sanatorium de plaine (Obourg).

Il n'y a guère que les fiévreux, les albuminuriques, les pulmonaires atteints de tuberculose évolutive et les anémiés avancés, à qui le climat belge ne soit guère recommandable.

L'auteur a adopté la technique de Rollier pour irradier ses malades : insolation progressive en maintenant le foyer morbide en dehors du champ d'incidence des rayons. Les appareils plâtrés seront réduits à leurs dimensions strictement nécessaires et l'on s'en débarrassera le plus tôt que l'on pourra.

C'est la peau, avec ses multiples fonctions, qui est le siège des

modifications apportées à l'organisme par l'énergie solaire. L'aérotérapie est aussi un facteur important pour la guérison du malade; l'air de la mer, chargé d'embruns, de vapeurs iodées et d'ozone est particulièrement appréciable.

On a remarqué, depuis longtemps que les téguments acquièrent une coloration plus foncée quand ils ont été exposés au soleil. C'est ce pigment qui joue le rôle d'accumulation d'énergie; mais il ne joue ce rôle qu'à la condition qu'il soit de formation récente. C'est la raison pour laquelle les nègres ne sont pas indemnes d'affections cutanées. C'est aussi pour ce motif qu'il y aurait intérêt à faire un échange de malades entre les stations de montagne et les stations maritimes, de façon à ce que ceux dont l'état est devenu stationnaire dans l'un ou l'autre de ces établissements, jouissent, à nouveau des bénéfices qu'apportent les débuts de cure. Les échanges qui ont été faits entre les sanatoria de notre littoral et ceux de Montana ont été concluants. La pigmentation n'a de valeur que si elle est de formation récente et aussi à la condition qu'elle se transforme rapidement. La dépigmentation précoce a donc une grosse signification pronostique. L'individu pigmenté que l'on soustrait aux radiations perdrait d'autant plus rapidement sa coloration que sa guérison est proche.

En Belgique, la moyenne quotidienne d'insolation sera de quatre à cinq heures; l'héliothérapie n'est guère praticable chez nous, que pendant une centaine de journées par année.

L'auteur étudie ensuite les effets propres des composants de la lumière solaire.

Les ultra-violets abiotiques (de courte longueur d'onde) sont utilisés par les dermatologistes. Quant aux ultra-violets eubiotiques, ils ont une action nette sur le métabolisme du calcium et du phosphore, ainsi que sur la valeur antirachitique de certaines huiles irradiées. Les infra-rouges, qui sont beaucoup plus pénétrants que les ultra-violets, semblent avoir une action sur l'élément douleur des lésions tuberculeuses ainsi que sur leur résorption. Quant aux lumières rouge, bleue et blanche, on ne croit pas qu'elles aient un pouvoir bien spécial.

Le livre se termine par une enquête sur l'emploi des radiations dans le traitement des tuberculoses chirurgicales en Belgique. L'opinion générale des praticiens spécialisés semble être la suivante : c'est l'héliothérapie pratiquée au bord de la mer qui donne les meilleurs résultats en matière de tuberculose chirurgicale. Toutefois, les lampes à arc de charbon et les lampes à vapeur de mercure donnent de beaux résultats et l'inconstance de notre climat nous force à y recourir. Il est utile d'y joindre l'aérotérapie.

En résumé, le livre du docteur André est à recommander pour sa clarté objective, sa lecture aisée et surtout pour la mise au point d'une question qui intéresse tous les médecins ou hygiénistes belges.

Grégoire Duwé.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres.

R. POINCARÉ. *Au service de la France. I. L'Invasion.* (Paris, Plon, s. d. [1928]. 543 pages et 24 gravures hors texte.)

Le cinquième volume des « Mémoires » de M. Poincaré (1) ne nous apporte sans doute pas autant de révélations que ses devanciers. Il s'agit ici non plus de négociations diplomatiques, mais des opérations militaires du 5 août au 31 décembre 1914. Jour après jour, M. Poincaré note ses impressions, définit la situation, décrit la marche des armées, la bataille des frontières, l'invasion de la Belgique et de la France, le redressement de la Marne, la « course à la mer », les combats de l'Yser... On retrouve dans ce livre les qualités que l'auteur a déployées dans les volumes précédents : richesse de l'information, clarté lumineuse de l'exposé, précision de la forme.

Tout en consacrant, comme il est naturel, le plus grand nombre de ces pages substantielles aux événements d'ordre militaire, M. Poincaré ne néglige pas les incidents politiques. Il se plaint de ce que le G. Q. G. communique de trop rares renseignements au Gouvernement; il se plaint aussi du rôle passif dans lequel doit se confiner le Président de la République. Il indique la nature de ses rapports avec les hommes politiques. On lira, par exemple, avec intérêt, le récit de la dramatique conversation qu'il eut, le 27 août 1914, avec M. Clémenceau (pp. 187-191); et aussi les phrases incisives qui constatent « l'égoïsme » de M. Caillaux (p. 95). Très franchement, l'auteur apprécie le manifeste de Nicolas II promettant aux Polonais, sujet de l'Allemagne ou de l'Autriche, de les joindre à leurs frères, sujets russes pour refaire, sous son autorité, l'unité nationale de la Pologne. « Offrir aux Polonais de Silésie, de Posnanie, de Galicie, des libertés sous un Romanof c'est annoncer à l'Allemagne des annexions déguisées sur lesquelles aucun accord n'a été conclu entre la Russie et nous... Une fois de plus, voilà une démarche que la Russie a faite en dehors de nous (p. 101) ». Très franchement aussi est mise en relief l'infériorité des armements français : trop peu de fusils, de canons, d'obus, de cartouches, d'avions (pp. 334-335, 346-347).

(1) Voir la *Revue de l'Université*, 1925-1926, n^o 3, pp. 436-439 et la *Bibliographie de cette Revue*, 1927-1928, n^o 2, pp. 50-53.

Particulièrement intéressants pour nous sont les chapitres ayant trait à la Belgique. Notons d'abord que M. Poincaré insiste à plusieurs reprises sur la grave erreur commise au début du mois d'août par l'état-major français. Tout au plus avait-il « prévu que les Allemands pourraient violer la Belgique pour envahir la France *par la rive droite de la Meuse*. En 1911, un autre plan, dressé par le général Michel, avait admis l'hypothèse d'une manœuvre enveloppante ennemie à beaucoup plus grand rayon. Notre état-major a répugné à persister dans une supposition qui présumait une aussi audacieuse violation du droit des gens. Honnête, trop honnête erreur. Ce que nous ne savions pas, c'est que le mépris de la neutralité belge était depuis 1891 le sentiment qui a inspiré à Berlin toutes les conceptions stratégiques (pp. 7-8)... » et plus loin : « Même après l'invasion de la Belgique notre état-major se faisait difficilement à l'idée que la guerre pourrait être portée aussi loin dans la direction du nord-ouest. C'était toujours la généreuse illusion de ce plan XVII qui prêtait à l'ennemi les sentiments chevaleresques de la France (p. 109). On ne s'attend pas au G. Q. G. à ce que les Allemands essaient de déborder par l'ouest notre cinquième armée et d'enlacer notre aile gauche (p. 43). » Ajoutons que la stratégie de l'état-major français dans les premières semaines de la guerre n'a pas seulement prouvé qu'il ignorait le plan Schlieffen, inscrit longtemps avant 1914 sur la carte par le réseau des chemins de fer de la Rhénanie, mais encore qu'il n'avait jamais prêté la moindre attention aux avertissements, répétés depuis trente ans au moins, tant en France qu'en Belgique, aux prophéties des Brialmont et des Banning.

Aux opérations militaires qui se sont déroulées dans notre pays, depuis l'attaque de Liège jusqu'à la bataille de l'Yser, M. Poincaré n'a pu consacrer que des résumés succincts. Le colonel Merzbach, chef de la section historique de l'état-major général de l'armée belge, a montré (*Revue Belge* du 15 décembre 1928) que ce « raccourci en quelques pages » demandait à être complété et, sur certains points, rectifié. Sans insister davantage sur ce point, bornons-nous à signaler des renseignements inédits : mission de M. Philippe Berthelot en Belgique, le 8 août 1914 (pp. 37-44) ; appréciation du général Joffre sur « l'énergie que les forces belges ont montrée pour la défense de Liège (p. 65) » ; entretiens et lettres du roi Albert et du Président de la République (pp. 58, 75, 291, 413-5) ; jugement du baron Beyens sur les responsabilités de la guerre : « le conflit austro-serbe a été un coup monté par l'Allemagne, le brûlot qui devait allumer l'incendie (pp. 296-297) » ; note du 10 octobre dans laquelle le Gouvernement belge annonce son intention de se fixer en France « dans une ville disposant d'un port, Le Havre, par exemple, de façon à faciliter les rapports avec l'Angleterre et en jouissant du bénéfice de l'extériorité pour la portion du territoire français qu'il occuperait (pp. 374-376) ».

On lira avec une attention particulière les dépêches du ministre de France, M. Klolukowski, résumant les déclarations faites par le roi à ce diplomate, le 20 août. C'est l'exposé précis et complet des raisons qui ont amené l'armée belge à se replier sur Anvers (pp. 131-133). Le Président de la République en prend acte : « l'armée belge a admirablement rempli son rôle en arrêtant les Allemands pendant quinze jours. Il est naturel qu'elle se reconstitue maintenant dans le camp retranché d'Anvers (p. 134) ».

M. Poincaré saisit d'ailleurs toutes les occasions pour manifester les sentiments de sympathie ardente qu'il éprouve pour notre pays dans ces jours tragiques. Au lendemain de la visite qu'il fait à nos souverains, le 2 novembre, il se réjouit d'avoir pu « dire au Roi, devant le monde, que la France lie son sort à celui de la Belgique (p. 427) ». La chaleureuse expression de ce sentiment anime d'ailleurs toutes les pages où l'auteur a réuni ses notes sur la Belgique pendant les cinq derniers mois de 1914. LÉON LECLÈRE.

R. CAPOT-REY. *Quand la Sarre était française.* (Paris, « Les Belles-Lettres », 1928, 334 pages, avec une carte hors texte.)

Dans ce volume (qui constitue le septième des *Cahiers rhénans*), M. Capot-Rey, chargé du cours de Géographie à la Faculté des Lettres de Nancy, étudie le développement économique de la région industrielle sarroise pendant la période de la Révolution et de l'Empire, du mois d'octobre 1792 au 20 novembre 1815. Après avoir décrit la situation — et la prospérité économique — du pays sarrois à la veille de la Révolution, il fait l'histoire de la conquête française et de l'occupation militaire, puis celle des houillères et des forges de la contrée jusqu'en 1807. Viennent ensuite quatre chapitres consacrés aux mines de charbon, aux forges et aux autres branches d'industrie, au commerce et à l'agriculture, de 1808 à 1814. Enfin, on nous montre les vicissitudes de la Sarre en 1814 et en 1815. Occupée par l'armée prussienne de Blücher dans les premiers jours de janvier 1814, la région sarroise est en grande partie laissée à la France par le traité de Paris du 30 mai, grâce à l'habileté de Talleyrand. Au contraire, après Waterloo, le second traité de Paris (20 novembre 1815) cède à la Prusse Sarrebrück, Sarrelouis et tout ce que la France avait gardé l'année précédente de la région sarroise.

L'auteur établit que pendant ce quart de siècle fertile en changement politiques et sociaux aucune transformation essentielle ne s'est produite au pays sarrois dans l'ordre économique et technique. Toutefois, le régime français a débarrassé la région des ruines accumulées par la guerre. Il s'en est suivi une prospérité supérieure dans l'ensemble à celle de l'ancien régime. La Sarre s'est économiquement orientée vers le marché français, bien que la métallurgie sarroise soit demeurée dans la dépendance de l'Allemagne pour son approvisionnement de fonte. M. Capot-Rey montre l'importance du rôle

joué en 1815 par Frédéric Stumm et par son gendre Böcking, lors de la conclusion du traité du 20 novembre dont ils sont les inspirateurs. Ils lui ont dû leur fortune.

Le livre du savant professeur de Nancy est avant tout un travail d'histoire économique. Il étudie « un bassin houiller; à quelques lieues à la ronde, des forges, des verreries... Tout autour, un petit monde d'ouvriers spécialistes, de manœuvres... (p. III). Son sujet est de ceux qui font bien voir l'action exercée par les circonstances économiques sur les événements politiques. L'auteur l'a exposé d'une manière complète en épuisant les sources (voir la bibliographie, pp. 317-330) et en prenant pour guide les travaux de M. Gallois publiés pendant la guerre par le « Comité d'études » et le précieux instrument de travail élaboré par M. Ch. Schmidt, inspecteur général des Archives de France : *Les Sources de l'Histoire des Territoires Rhénans de 1792 à 1814*.

A sa documentation très riche, utilisée par une judicieuse critique, M. Capot-Rey a joint, dans le récit des faits, une impartialité d'autant plus méritoire que la question de la Sarre est « actuelle », qu'elle a depuis dix ans préoccupé l'opinion en France. Il n'a pas voulu « chanter la romance des provinces perdues (p. II) »; il s'est efforcé « d'échapper à la hantise du passé douloureux et de l'avenir incertain ». En d'autres termes, il a fait l'histoire de la région sarroise de 1792 à 1815, sans tenir compte de la question posée par le traité de Versailles.

On sait qu'en 1918 le gouvernement français avait revendiqué l'Alsace et la Lorraine, y compris le territoire sarrois, mais qu'il s'est heurté pendant les négociations de 1919 à l'opposition de l'Angleterre et des Etats-Unis et qu'en fin de compte une solution transactionnelle est intervenue aux termes de l'article 45 du traité de Versailles : la Sarre est devenue une région indépendante de la France et de l'Allemagne, administrée par cinq commissaires délégués de la Société des Nations; la Sarre devra en 1935 décider définitivement de son sort par voie de consultation populaire. Les mines fiscales prussiennes du bassin sont la propriété de l'Etat français (1).

Tous ces faits d'une actualité si immédiate, M. Capot-Rey a voulu les oublier et se renfermer strictement dans les limites chronologiques qu'il s'était fixées. Son volume est aussi remarquable par son objectivité toute scientifique que par la précision de son information et la clarté de son exposé.

LÉON LECLÈRE.

Les Archives du Conseil de Flandre, publiées par la *Ligue Nationale pour l'Unité Belge*. (Bruxelles, Dewarichet, 1928, LXVI-551 p.)

Le 12 octobre 1918 — un mois avant l'armistice — le bureau du Conseil de Flandre — centre officiel de l'activisme — décida d'expé-

(1) Voir notre *Question d'Occident*, pp. 188-190.

dier ses archives à Leipzig où elles furent déposées à l'Institut historique de l'Université. Elle y restèrent jusqu'au coup de main Kapp (mars 1920). Au cours des bagarres qui troublèrent l'ordre à Leipzig, l'autorité universitaire voulant mettre en sûreté ces archives les envoya, sous escorte, à l'une des casernes de la ville. Pendant le trajet, le convoyeur fut tué dans une lutte entre soldats et insurgés.

Ces archives ont été retrouvées par M. Wullus, professeur à l'Athénée de Bruxelles. Il entra en négociations avec ses détenteurs, avertit la Ligue pour l'Unité qui réunit les fonds nécessaires. En janvier 1925, quarante-deux caisses plombées contenant les documents arrivaient en Belgique. (Six caisses manquent). Un comité se constitua pour assurer la publication des textes. Il groupa trois historiens : MM. Pirenne et Van Houtte (Gand), Terlinden (Louvain), le professeur H. Speyer, le général Maglinse, le bâtonnier de Jongh, etc. ; voulant que la publication conservât une objectivité complète et qu'elle ne contînt aucun document sans intérêt historique, il en confia le soin à une dizaine de personnes, parmi lesquelles les professeurs Jacques Pirenne et Alfred Errera.

La première partie du volume est consacrée aux deux Conseils de Flandre qui se sont succédé du 4 février 1917 au 26 septembre 1918. Une deuxième partie contient les textes relatifs aux réunions des commissions, des fondés de pouvoir et des chargés d'affaires du Conseil. Dans la troisième partie, il s'agit des conseils provinciaux. Viennent ensuite les textes relatifs à l'œuvre du Conseil de Flandre, à la propagande et aux sociétés activistes, aux rapports du Conseil et de l'autorité allemande. A cette masse de pièces inédites, les auteurs de la publication ont ajouté des notes, des lettres déjà publiées, mais qu'on a bien fait de reproduire, par exemple la célèbre lettre du gouverneur général von Bissing à M. Stresemann, qui depuis... On ne lira, on ne méditera jamais trop ces lignes significatives.

Que de choses à glaner dans ce copieux recueil!

Au chapitre V de la première partie, le tableau des traitements et indemnités des membres du Conseil de Flandre et des fondés de pouvoir.

Au chapitre III de la sixième partie, les comptes rendus des entretiens des chefs activistes avec les chanceliers Bethmann-Holweg, Michaëlis, Hertling, avec le gouverneur général von Falkenhäusen. Le Conseil de Flandre exprime « l'espoir que l'Allemagne puisse conquérir son droit à l'existence et obtenir la paix qu'elle désire » ; il déclare que « la Flandre doit entrer dans l'union douanière des puissances centrales », que « le retour (après la guerre) de la Maison royale n'était pas souhaitable ». Il réclame l'abandon du nom de Belgique (pp. 431-435).

Bien intéressant aussi le compte rendu de la Conférence tenue à Bruxelles le 25 mai 1918 par les autorités civiles et militaires germaniques. Que ferait-on, après la guerre, de la Belgique? Les Alle-

mands, victorieux en France depuis le mois de mars, n'y allaient pas de main morte. Von Falkenhausen se prononce pour l'occupation pendant de longues années. Dix ans au moins, précise Ludendorff qui ajoute : nous devons rester à Liège.

Ces suggestions sont complétées par un document qui définit le sort de notre pays : « qu'il soit divisé en deux Etats, c'est ce qui importe peu aux puissances centrales; (mais il faut) profiter de cette dualité de langues pour déchirer tellement les populations que l'opinion publique (allemande) y découvre la nécessité pour l'Allemagne d'occuper la Belgique... Bruxelles, comme capitale, a vécu... Dans le domaine scolaire, il faut avoir à cœur de négliger tout ce qui pourrait rendre les Belges meilleurs intellectuellement et physiquement » (pp. 499-500).
L. L.

Lieutenant-Colonel DUVIVIER et Major HERBIET. *Du rôle de l'armée de campagne et des forteresses belges en 1914.* (Bruxelles, Institut cartographique militaire, 1928, 165 pp.)

Les officiers attachés à la section historique de l'état-major général de l'armée continuent, sans se lasser, l'étude approfondie des événements militaires qui se sont déroulés pendant la grande guerre sur le front belge. Leurs recherches ont déjà produit des travaux nombreux — et excellents par la rigueur critique de la méthode et par l'objectivité de l'exposé; tels *la bataille de l'Yser* du colonel Merzbach et du major (alors commandant) Herbiet, *le déblocus d'Anvers* et *la vérité sur l'évacuation d'Anvers en 1914*, du major Menzel, etc.

Le livre du colonel Duvivier et du major Herbiet continue cette brillante série de contributions à l'histoire militaire de la dernière guerre.

Les auteurs ont pris pour point de départ l'examen des allégations du colonel suisse Jenny qui en 1927 a décrit, dans une conférence faite aux officiers bernois, les péripéties de la défense de Liège en commettant de graves erreurs de faits et d'appréciation.

Pour rectifier ces assertions aventurées le colonel Duvivier et le major Herbiet se sont appuyés sur les documents, et notamment sur les textes de provenance allemande; le premier volume du *Reichs Archiv*, les écrits du colonel von Tschischwitz, des généraux von Kraewel, von Kluck, von Bülow, von Hausen, von Zwéhl, le livre *Lüttich-Namur*, etc. Ils ont été amenés à étendre leurs investigations non seulement aux opérations devant Liège, mais à celles d'Anvers, de Namur et de l'armée de campagne postée sur la Gette. Si bien qu'ils nous présentent un résumé à la fois très nourri et très clair de la guerre en Belgique, depuis le 4 août jusqu'à l'établissement de l'armée sur l'Yser.

Après un historique de notre système fortifié et des indications sur l'état de notre organisation militaire de 1914, tant pour les troupes de campagne que pour les forteresses, les auteurs exposent successi-

vement les péripéties de la défense de Liège, de celle de Namur et du siège d'Anvers, qui précéda le repli de l'armée de campagne sur notre grand camp retranché.

En retraçant l'histoire de chacune des trois défenses, ils ont soin de montrer — et ce n'est pas la partie la moins neuve de leur étude — l'influence que la résistance de nos forteresses a exercée sur les opérations qui mirent aux prises d'abord sur la Sambre et la Meuse, puis sur l'Oise, puis sur la Marne, les armées françaises et allemandes. Ils la démontrent non pas par des affirmations d'ordre général, mais par une analyse serrée, jour par jour, presque heure par heure, des mouvements de l'armée d'invasion.

Arrivés au terme de cette analyse, ils condensent leurs conclusions en quelques pages qui contiennent la synthèse des événements des dix premières semaines de la guerre.

Première constatation : l'armée belge, qui lutta bravement et avec opiniâtreté, était peu manœuvrière, peu apte à l'offensive parce que l'instruction collective des troupes avait été négligée en temps de paix. Les officiers étaient mal préparés au combat. La troupe manquait de cohésion. Le rendement de l'infanterie de forteresse fut particulièrement faible, faute d'encadrement.

Deuxième constatation : les événements du début de la campagne ont démontré la nécessité pour la Belgique de posséder de solides troupes de couverture, prêtes à la lutte dès le premier jour.

Troisième constatation (d'un passé récent les auteurs déduisent la tâche présente et à venir) : si la Belgique doit être prête pour les premiers combats, à cause de la configuration de sa frontière et du manque de profondeur de son territoire, elle doit aussi se défendre pied à pied et disposer, en deuxième ligne, de régions fortifiées sur lesquelles pourra s'appuyer l'armée. Si en 1914 l'armée a pu résister à l'ennemi pendant trois mois c'est grâce à ses forteresses. Il faut donc, en remplacement des forts actuels qui ont perdu toute valeur, constituer un système fortificatif judicieusement établi.

Ainsi s'achève cette belle étude qui n'est pas seulement un livre d'histoire militaire d'un puissant intérêt, mais aussi un ouvrage riche en enseignements pratiques. Puisse-t-il être lu — et médité — par ceux qu'intéresse la question suprême de la défense nationale, par ceux surtout qui traitent ces questions complexes et techniques avec une surprenante légèreté!

L. L.

HENRI SÉE. *Histoire de la Ligue des Droits de l'Homme*. Préface de Victor BASCH. (Paris, 1927, in-8°, 240 pp.)

C'est de l'histoire et de l'histoire tout à fait contemporaine, et par suite vue sans recul et sous un angle déterminé. Toutefois, l'étude émanant d'un historien comme Henri Sée, est solidement charpentée et clairement exposée. Le but de l'auteur a été tout d'abord de faire connaître les origines de la Ligue et les aspirations de ses pro-

moteurs, que les générations actuelles n'ont pas assez présentes à l'esprit.

A bien des égards, c'est la vie politique intérieure de la France de ces trente dernières années qui est passée en revue et chez ceux des lecteurs qui ne sont plus jeunes, la lecture de ce petit livre fait revivre en foule les souvenirs de multiples incidents dont ils furent les témoins.

Si certains sont marquants, telle l'affaire Dreyfus, à quoi la Ligue doit son origine, combien d'autres sont déjà tombés dans l'oubli le plus complet. La lecture du livre montre nettement combien la guerre a agi sur l'activité de la Ligue et l'a orientée vers des préoccupations nouvelles.

L'auteur rend un hommage éclatant aux hommes de cœur et de grande culture qui furent les présidents successifs de la Ligue et lui consacrèrent tout leur dévouement et une notable partie de leur activité.

C'est aussi une œuvre de propagande ; on sent l'auteur en parfaite communion d'idées avec les principes directeurs de la Ligue et les idéaux pour lesquels elle a combattu. Grâce à cette émotion contenue et discrète, l'auteur évite la monotonie qui résulterait fatalement de la simple narration d'incidents fort semblables, se répétant sans cesse et soulevant les mêmes problèmes.

Il convenait de noter définitivement cette activité toute spéciale d'une partie de l'opinion publique française, qui n'a du reste pas été sans inspirer des activités semblables dans maints autres pays.

G. B.

JAN RUTKOWSKI, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Poznan. *Histoire économique de la Pologne avant les Partages*. (Paris, 1927, 8°, 268 pp.)

Bien avant sa résurrection comme Etat Indépendant, la Pologne avait connu un mouvement historique bien marqué, mais depuis 1918 l'activité de ses historiens s'est multipliée et leurs publications considérablement accrues. Leur langue pouvait être un obstacle à la diffusion de leur action, car derrière cette activité scientifique et sans rien lui enlever de son caractère, il y a manifestement une des formes de l'affirmation par une nation de sa conscience d'exister et d'être une. Aussi des organisations diverses se sont créées, chargées d'assurer la liaison avec le grand public européen.

Voici le premier volume de la Bibliothèque Polonaise, édité sous les auspices de l'Institut d'Etudes slaves de l'Université de Paris.

C'est la traduction française d'une Esquisse d'une histoire économique de la Pologne avant les partages, c'est-à-dire jusqu'en 1795, laquelle doit être complétée par un deuxième volume qui la conduira jusqu'à 1914.

L'ouvrage se divise en deux parties de longueur inégale : le Moyen Age (1 à 88 pages) et l'Ere Moderne (89 à 238). Elles sont

toutes deux traitées sur le même plan. Pour chacune d'elles, l'auteur passe successivement en revue : la population, l'économie rurale, le régime agraire, les villes, l'industrie avec l'exploitation minière, le commerce tant avec l'étranger qu'intérieur, la monnaie et l'organisation du crédit privé, enfin les finances publiques.

Ce sont autant de tableaux largement brossés, des vues d'ensemble forcément synthétiques, mais où ne manquent pas les détails caractéristiques.

Chacun d'eux est suivi de l'indication des travaux et sources à consulter en ce qui concerne la matière traitée, et l'ouvrage tout entier est suivi d'un index alphabétique des principales sources imprimées ; cela a permis à l'auteur de débarrasser son texte de tout appareil scientifique et de notes.

L'énumération qui précède a déjà révélé au lecteur la variété des sujets traités. On ne peut songer à les passer en revue. Ce qui est à retenir, c'est que dans leur ensemble, les problèmes économiques que la nation polonaise eut à résoudre, sont en définitive les mêmes que ceux que les autres nations européennes ont rencontrés au cours de leur histoire.

Leur solution s'est trouvée être en étroite connexité avec l'évolution politique du pays, de là quelques incursions nécessaires dans le domaine du droit public et de l'administration. C'est l'enseignement qui se dégage de ces pages d'une lecture aisée. G. B.

CH. BRUNEAU. *La Chronique de Philippe de Vigneulles*, tome premier (Metz, 1927, XXX-382 pp.)

Philippe de Vigneulles, marchand drapier (1471-1527 ou 1528) ne fut pas seulement un notable bourgeois messin, mais un écrivain fécond. De toutes ses œuvres la plus importante est la *Chronique universelle* qui a pour point de départ Adam et pour terme l'année 1525. « Il a écrit l'histoire du monde en considérant Metz comme le centre de ce monde. » C'est de cette chronique que M. Bruneau, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, vient d'éditer avec grand soin la première partie (qui s'arrête à l'année 1328) en un élégant volume publié grâce au concours de l'Université de Nancy, de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, et de la ville de Metz à qui l'éditeur « combattant de la Grande Guerre, présente respectueusement l'œuvre de Philippe de Vigneulles ».

Dans une introduction brève, mais précise, M. Bruneau narre la vie du chroniqueur lorrain, énumère ses écrits en vers et en prose, fait connaître le manuscrit de la *Chronique*, en étudie la langue et en apprécie la valeur historique, littéraire et linguistique. Si le sens critique de Philippe de Vigneulles est très faible, s'il commet nombre de confusions et d'erreurs dans la première partie de sa *Chronique*, du moins nous fournit-il, en ce qui concerne son époque, des documents « d'une valeur inestimable ». Rapidement

écrite, son œuvre ne se distingue assurément pas par l'éclat du style; mais sa langue, simple et familière, ne manque pas de couleur. Il écrit exactement comme il parlait. Et il relève son récit en le parsemant de réflexions pleines de bon sens. Il achève par exemple son récit de la bataille des Eperons d'Or par ces lignes : « Parquoy apert que bien souvent les grant orgueille de noblesse, desprisant la tourbe mécanique, bataillant de vilz et ruraux instruments, est cause de leur perdition (pp. 360-1). »

A chaque page, ou peu s'en faut, de la *Chronique* de Philippe de Vigneulles, l'éditeur a ajouté des notes qui en facilitent la lecture.

L. L.

HENRI TRONCHON. *Ernest Renan et l'Étranger*. (Paris, Les Belles Lettres, 1928, 1 vol. petit-in-8° de 446 pp. Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, deuxième série, fascicule 4.)

L'ombre de Renan — et c'est assez naturel — semble vraiment hanter la Faculté des Lettres de Strasbourg. Tandis que M. Jean Pommier y poursuit ses remarquables travaux, qui promettent d'aboutir à une biographie intellectuelle vraiment complète et sereine du grand écrivain, voici que M. Henri Tronchon reprend d'un autre biais le même sujet.

Ce très intéressant volume se propose d'évaluer par faits et articles ce que Renan a dû aux civilisations étrangères, tant du passé que du présent, d'idées, d'excitations et de suggestions. Les premiers chapitres montrent fort bien le bénéfice qu'il a tiré de l'antiquité romaine et grecque, de l'Orient non hébraïque et surtout de cet Israël qui fut l'objet presque constant de son étude. La part du lion revient, comme bien on pense, à la culture allemande qui, sous ses formes diverses — exégèse et théologie, philosophie, littérature et philologie — n'a guère cessé de solliciter et d'investir ce puissant et souple esprit. M. Tronchon n'a pas manqué de suivre les étapes de ce mirage germanophile, qui devait laisser à Renan vingt ans d'amers regrets, et il l'a fait en des pages d'analyse délicate qui sont parmi les plus attachantes du livre. Il a cru devoir aussi consacrer un chapitre spécial à celui que l'historien appelait volontiers son « penseur-roi », et il est tel qu'on pouvait l'attendre de l'éminent spécialiste de Herder en France. Au rebours de son ami Taine, Renan n'a connu l'Angleterre qu'assez tard et qu'assez mal. Par contre, il s'est montré plus attentif qu'on ne le croit d'ordinaire à la leçon que lui offrait l'Italie moderne, et notre critique le prouve fort bien, en reprenant, développant et complétant les indications fournies par M. Abel Lefranc dans un récent et pénétrant article.

A ces divers chapitres, M. Tronchon en a joint un autre, moins nouveau, sur l'âme bretonne et la Bretagne dans la vie et dans l'œuvre de l'illustre enfant de Tréguier. On ne l'attendait peut-être

pas ici, surtout si l'on pense, comme nous le croyons, que le vieux fond celtique demeure, en dépit de tant d'autres apports, un des éléments de base de l'esprit français. Mais ne regrettons rien, puisque ces pages complémentaires ont leur intérêt et leur charme. Des considérations ingénieuses et savamment nuancées sur « Le sourire de Renan » servent de conclusion à ce livre d'une érudition alerte, qui traite avec autant de conscience que de finesse un sujet difficile et complexe. (P. 396 : Dozy n'était pas Belge, mais Hollandais.)
G. CH.

EZIO LEVI. *Botteghe e Canzoni della vecchia Firenze*. (Aquila, Vecchioni, 1927, 1 vol. in-8° de 77 pp.)

Les boutiques dont il s'agit sont celles qui, dans la Florence du *Quattrocento*, s'alignaient dans le *Corso dei pittori*, près d'Orsanmichele, et étalaient des objets variés — coffres et coffrets, boîtes, miroirs et écus — historiés par le naïf pinceau des peintres du cru de motifs fournis le plus souvent par la littérature ancienne ou récente. Des documents d'archives permettent à M. Ezio Levi d'éclaircir quelque peu l'énigmatique figure de deux de ces primitifs : Francesco Pesellino et Bonaiuto di Corsino, dont il a retrouvé et publié ici quelques pièces de vers. D'un autre Florentin du même temps, dont il retrace la biographie, Manetto da Filicaja, il révèle et commente une dizaine de sonnets, découverts dans un manuscrit de la Laurentienne. L'odyssée de la famille Manelli, qui, des bords de l'Arno, vint s'établir à Valence, lui fournit l'occasion d'esquisser la très curieuse histoire des relations commerciales entre Florence et la Catalogne. Il est amené de la sorte à expliquer par le catalan toute une série de termes difficiles de l'ancien florentin, et à jeter du même coup des lumières nouvelles sur les rapports artistiques de ces deux terroirs.

Un alerte exposé rassemble ainsi de précieuses miscellanées, qui intéressent tour à tour, et concurremment, l'histoire littéraire et l'histoire de l'art, l'histoire économique et celle du parler toscan. Florentin de naissance, le savant professeur de Naples a mis un soin pieux à réunir et à commenter ces documents inédits sur le lointain passé de la cité du lys rouge. A l'intention des bibliophiles amis de Florence, l'éditeur bolonais Zanichelli a préparé, de cet attachant opuscule, une édition de luxe à petit nombre, ornée de quinze belles planches hors-texte.
G. CH.

PAUL VAN TIEGHEM. *Les Grands Écrivains étrangers, notices, analyses et extraits*. (Paris, Félix Alcan, 1928, 1 vol. in-8° de VII-354 pages. 20 francs.)

Un récent arrêté ministériel introduit dans le programme de la classe de Première des lycées et collèges français des « notions complémentaires de littérature étrangère ». C'est en vue de cet enseigne-

ment nouveau que M. P. Van Tieghem a préparé le présent manuel. Il a dû, pour le choix des auteurs, tenir compte des indications du programme, ainsi que de la nécessité de ne pas dépasser l'étendue d'un juste volume. Aussi ce choix demeure-t-il assez incomplet. Il y manque, par exemple, pour les périodes anciennes, Boccace et Machiavel, Chaucer et Spenser. Du moins les écrivains retenus sont-ils fort intelligemment traités : notices suffisantes, exactes et tout à fait à jour; extraits bien choisis et assez étendus pour être significatifs; traductions souvent nouvelles et toujours soigneusement revues. En appendice, une bonne bibliographie sommaire.

Au total, un livre utile : il pourra rendre de signalés services aux élèves des classes supérieures de nos athénées et aux étudiants de notre candidature en philosophie. G. CH.

ALFONSO REYES. *Pausa*. (Paris, Société Générale d'Imprimerie et d'Édition, 1926, in-4°, 82 pp.)

Poète, conteur, critique, savant investigateur, subtil éditeur de classiques espagnols et de Gongora, diplomate distingué, Alfonso Reyes est une des personnalités les plus en vue et les plus sympathiques de la littérature mexicaine.

Son dernier volume de vers *Pausa*, admirablement édité, est un recueil d'une remarquable originalité et d'une saveur poétique exquisite.

L'auteur, qui suit une orientation très moderne et qui a été longtemps, à Madrid, à l'avant-garde des écoles de jeunes, ne dédaigne pas de renouveler les auteurs anciens par une adaptation extrêmement habile de leur technique mise au service d'une inspiration originale.

Orientation excellente, car pendant trop longtemps, la poésie espagnole avait négligé les merveilleuses ressources que lui offrait la vraie tradition nationale, ou ne les avait pas utilisées avec toute la compréhension que requerrait sa subtile richesse.

Gongora, surtout, avait été négligé. Aujourd'hui, l'extraordinaire regain de faveur dont ce génie inépuisé jouit auprès des jeunes, a favorisé une efflorescence extrêmement intéressante de poèmes éminemment espagnols, éminemment raciques, avec une compréhension très active des nécessités présentes.

Mallarmé est venu rejoindre Gongora dans la faveur de ces admirations et Verlaine n'a pas été non plus sans exercer son heureuse influence, sous une forme d'ailleurs, parfaitement assimilée au génie de la race des Espagnes.

Sans ressembler en rien à une imitation, quelques poèmes de Reyes tels que *Azucena, planta y flor* ou *Romance interrumpido*, ou *Por los Deshielos de Abril*, rappellent étonnamment le grand poète de Cordoue! D'autres, telles que *La Amenaza de la Flor* ou *Glosa de mi Tierra*, ou *Blanda pensativa zona*, représentent, dans une ins-

piration très délicate et très personnelle, une synthèse remarquable de la technique de Caldéron et de Gongora.

Il y a lieu de remarquer tout particulièrement l'emploi des rimes oxytones entrelacées aux parozytones avec un art peu commun.

Il faut savoir à quel point cette technique fut approfondie chez Caldéron et chez Gongora ; à quel point elle s'adapte à la vision et à l'émotion, à quel point aussi elle est difficile, pour comprendre le grand mérite d'une réadaptation moderne, qui, tout en étant savante, n'en paraît pas moins instinctive et jaillissante.

Le vieux romancero espagnol a été, lui aussi, repris avec maestria. La *Tonada de la Sierva enemiga* est, à cet égard, un étonnant, un émouvant chef-d'œuvre.

Et que dire de ces vers si délicats et d'une prenante émotion : *Engañados del Sociego* ; de *Honda mirada encendida* ou ces vers imprégnés d'un discret humour *Conflicto* ou *El mal confitero* ?

Comme hommage au maître français, se présente une merveilleuse traduction de l'*Eventail de M^{lle} Mallarmé*.

Je n'ai rien dit des sujets. *Amour ? Terre natale ? Visions ? Soucis*. Les énumérer, les préciser serait les déflorer, leur arracher pétales, parfums, nuances. Ce serait les jeter dans la communauté banale.

Les poèmes d'Alfonso Reyes sont, si j'ose m'exprimer ainsi, ne trouvant pas de mots plus adéquats, très au-dessus du sujet. Ils sont écrits dans une langue si racique et si neuve, si limpide et si difficile, avec des mots simples et si pleins de pièges, une pensée si exquise et si pénétrante, une phrase aux allures si dépouillées, si profondément élémentaires et pourtant si mystérieuses, que tout essai d'en rationaliser le contenu serait un meurtre de beauté.

A moins, peut-être, de synthétiser sa poésie en ces quelques mots qui, hélas, n'en expriment pas la saveur éminemment personnelle : dans un décor rare et exotique, couleur, lumière, musique.

L.-P. THOMAS.

ROBERT VIVIER. *Déchirures*. (Chez l'auteur, avenue du Geai, 20, Bruxelles, 1927.)

Volume élégamment édité d'un jeune poète dont la personnalité subtile et profonde s'est tôt placée aux tout premiers rangs de notre littérature.

Poète très français, avec une nuance particulière de mélancolie et une orientation philosophique où l'on pourrait trouver un écho des sensibilités belges qui l'entourent.

Vain serait cependant un travail de classement auquel se refuse l'originalité d'un tempérament et d'une intelligence qui n'acceptent les influences que renouvelées dans la richesse d'une vie intérieure exceptionnellement autonome.

Déchirures se détache avec insistance comme un recueil de visions aiguës, neuves, et pourtant profondément justes ; visions objectives

en la précision inexorable de la notation; remarquablement subjectives en tout ce qui concerne l'attitude psychique qui les inspire; dessins tranchants avec assez de rêve pour les noyer; rêves d'une qualité tout individuelle, avec assez de ligne et de couleur pour en imposer la hantise.

Il se trouve, dans les poèmes de *Déchirures* beaucoup de matière, beaucoup de surfaces favorisant une présentation plastique; beaucoup de pensée susceptible d'en transfigurer l'interprétation et de nous plonger sans cesse, non sans une prudente réserve, dans le monde du mystère.

Robert Vivier n'a point vu l'Inconnu sous les espèces d'une inspiration romanesque drapée de déclamation.

Il a préféré noter des incohérences troublantes, des antinomies irréductibles entre les départs de la pensée et les aspects plastiques observés dans la succession des expériences quotidiennes.

Il abandonne plus que personne les thèmes somptueux traités en phrases grimpantes et haletantes. Un paysage étrange vu du train en marche; l'intérieur d'un train de nuit, des autos passant dans la brume, des réverbères éclairant la route solitaire; l'araignée tendant sa toile sur les roses du papier peint; la cuisine et le peuple de ses ustensiles; l'heure où la pluie va tomber dans le jardin; deux ouvriers sur un talus; un cycliste sur la route; la lune d'automne vue d'un tramway en marche, tandis que la dactylographe penche la tête sur l'épaule d'un ami; la pension de famille où :

*Face à face les deux vieux
Se nourrissent minutieux*

un hall de banque avec son contenu humain, le bureau évoqué avec la précision d'une pointe sèche et pourtant pénétré d'humour et de mélancolie; la rue, la fenêtre d'en face; le petit cheval de bois; les bras nus tendant aux cordes les linges innocents et raides; la vision nocturne de la ville et de la cathédrale, et tant et tant d'autres tableaux que les anciens ignoraient ou méprisaient, sont les prétextes plastiques à l'inspiration de l'auteur.

La pensée du poète est assez intense, son imagination assez forte, sa vie intérieure assez profonde pour prêter sa richesse à ces mille aspects quotidiens, vides pour presque tous, de substance et de beauté.

Attachant dès le début, le livre marque cependant un progrès par l'affirmation toujours plus impérieuse de la personnalité du poète; originalité si distincte qu'il faut un effort exceptionnel et souvent stérile pour comparer ses réalisations à celles d'autres écrivains.

Quant au vers, il écarte délibérément les vieilles cadences qui ont eu leur justification lorsqu'il s'agissait de chanter d'autres émotions en d'autres temps. Il écarte des harmonies que rend intolérable la banalité actuelle du chant adapté à un thème vidé.

Le vers de *Déchirures* possède l'harmonie qui lui convient ; harmonie à résonnance intérieure, sans fausse éloquence, sans apparât inutile. Tout à fait différente des mélodies classées, elle ne saurait être plus parfaitement adaptée à la conception esthétique et psychologique de l'œuvre.

Lucien-Paul THOMAS.

FERDINAND GOETEL, *Kar-Chat ou la Première Neige*, traduit par Marc HÉLYS. (Bruxelles, la *Renaissance du Livre*, 1928, in-12, 200 p.)

Voici un livre attachant comme peut l'être un roman historique vécu. Evénements tout récents, d'une actualité qui assure un intérêt de plus aux récits d'aventures d'un écrivain polonais dont le talent s'est révélé depuis la guerre avec un éclatant succès.

Au milieu de cet immense mouvement de la révolution bolchéviste ; au milieu des batailles, des carnages, des atrocités nées de la cruauté ou de la peur ; au milieu de tentatives infructueuses de réorganisation sociale, de luttes intestines, d'anarchie et de brigandages, un homme...

Un homme, sorti des gardes blancs et qui, par nécessité, sous un nom d'emprunt, s'est travesti en communiste et a joué un rôle au soviet de la commune de Bektymir, en pays sarte.

Il avait fui dans la déroute de son armée, il avait fui la ville où le massacre s'exaspérait dans une orgie continue de sang et de pillage, sans pouvoir rejoindre sa jeune femme et son enfant exposés aux pires dangers.

Et, dans une solitude implacable que venaient seulement troubler la crainte des patrouilles rouges, il avait marché à travers les montagnes neigeuses, dans l'immensité d'un désert splendide et opprimant.

Soutenu plus tard par le dévouement de deux Sartes, c'est ainsi qu'il atteindra enfin la commune de Bektymir où, accepté parmi les compagnons, il doit lutter sans cesse contre de nouveaux dangers.

L'auteur nous a fait connaître l'organisation — très primitive — de la commune. On souhaiterait plus de détails précis. Il est étonnant que dans un roman vécu, les personnalités des principaux compagnons n'aient pas été mises en valeur avec plus de relief.

C'est que les éléments romanesques : amour très attachant d'une jeune Sarte pour l'auteur, action dangereuse d'un ennemi personnel, intervention pour le moins singulière d'un chef de brigands qui le protège, l'emportent sur les éléments orientés vers des études sociales ou psychologiques.

Le style, agréable et fluide, ne présente pas d'originalité particulière, du moins dans la traduction française.

L'œuvre entière est pénétrée d'un souffle profond d'humanité, d'une largeur de vues qui — avec des préférences cependant — embrasse dans une large compréhension amis et ennemis. Les actes

criminels même des bolchévistes y sont compris comme des manifestations dangereuses d'une perturbation violente. L'auteur cherche, jusque dans le soldat rouge qui égorge, jusque dans les yeux de l'ennemi qu'il tue pour défendre sa vie, jusque dans l'épouvante qui l'arme de cruauté, un reflet d'une humanité égarée et dont la fureur de sang n'est pas la vérité profonde et définitive.

A cet égard, la psychologie de l'auteur, formée sans doute par la variété des contacts subis, présente un grand intérêt.

Ce livre, n'est, à aucun égard, un plaidoyer. Par là même, il nous repose de beaucoup d'autres, attachants à d'autres titres. Dégagé de passions politiques, il reste dans le plan littéraire. C'est l'histoire d'une parcelle d'humanité cherchant à sauver la flamme de sa vie et de son cœur au milieu des périls de la société désorganisée, dans l'immensité de la nature hostile.

L. P. TH.

HENRY DELANNEY. *Un grand peintre de la figure — Nicolas de Neufchâtel.* (Mons, Léon Dequesne, 1927, 1 vol. 63 pp., 24 planches hors-texte.)

Nicolas de Neufchâtel, désigné plus souvent par son pseudonyme de *Lucidel*, n'a pris rang parmi les peintres de grande réputation du XVI^e siècle qu'à une date tardive. La postérité, dit l'auteur, semble s'être vengée des honneurs dont il fut comblé pendant sa vie, en oubliant jusqu'à son nom et en attribuant à l'autres peintres la plupart de ses tableaux.

Il méritait mieux, ce Montois qui, après avoir étudié la peinture à Anvers, s'établit en Bavière, où il produisit une œuvre importante par le nombre de ses portraits et de premier ordre. La valeur de ceux-ci est attestée par les très belles planches qui ornent l'ouvrage de M. Delanney. Plusieurs de ces portraits peuvent soutenir la comparaison avec les œuvres d'un Pourbus ou d'un Clouet.

Mais l'intérêt principal de l'ouvrage de M. Delanney se trouve dans le résultat des recherches qu'il a entreprises pour rétablir la véritable origine du peintre et sa biographie. Il est né à Mons, en 1527, fils d'Antoine de Neufchâtel et de Wauldru Visée. Un document découvert par l'auteur (acte de vente d'un immeuble familial), l'atteste incontestablement et fait bonne justice des hypothèses fantaisistes d'où serait résulté que Nicolas était né à Neufchâtel, ou à Berg, ou à Neufchâteau.

Il quitte Mons assez jeune ; à l'âge où commençait l'apprentissage du peintre (c'est-à-dire 12 ou 13 ans) pour se rendre à Anvers où il se mit à l'école de Pierre Coecke, d'Alost.

L'auteur en profite pour dépeindre cet artiste fantaisiste et de grand talent, et aussi pour rappeler d'agréables souvenirs sur le caractère voyageur du peintre. On voyageait beaucoup au XVI^e siècle. Nous serions tentés de dire plus et mieux que maintenant, car le voyage d'un artiste l'amenait à se mettre, pendant de longues

périodes d'apprentissage, à l'école des grands maîtres étrangers. L'art était international.

Enfin Nicolas s'établit à Nuremberg, centre exceptionnel de l'art. Sa réputation ne s'y fit, certes pas immédiatement. Mais quand il eut fait le portrait du mathématicien Neudorfer, il connut la grande renommée; et, la plus justifiée. C'est ainsi qu'il fut amené à peindre les représentants des grandes familles bourgeoises. Il connut aussi l'honneur d'être peintre de cour, car on cite une ordonnance impériale du 31 mai 1566, de Maximilien II qui lui attribue cent gulden rhénans pour avoir peint trois fois l'empereur Maximilien et sa fille aînée.

Une étude critique très serrée des tableaux attribués au peintre en fait écarter certains par l'auteur, tandis qu'il retient les autres. Cette étude critique des tableaux l'aide aussi, par l'examen du style, notamment, à reconstituer la biographie de l'artiste. M. V.

FRANCESCO VATIELLI. *Materia e forme della musica*. (Deux volumes, 200 et 300 pp. Bo'logne, Le Monnier (I) et Zanichelli (II); s. d.)

Voici un ouvrage qui, sous couleur d'étudier les matériaux et les formes de la musique, constitue, en réalité, une véritable histoire de la musique, de ses débuts à nos jours. Seul l'élément biographique est absent, l'auteur se bornant à situer chronologiquement les musiciens dont il parle.

Le premier volume est consacré à la description des instruments de musique et de l'orchestre. Le second débute par une introduction où sont définis le rythme, la mesure, les échelles musicales, la mélodie et l'harmonie, après quoi les « formes vocales », les « formes instrumentales » et les « formes scéniques » sont tour à tour l'objet d'un exposé analytique et synthétique qui en retrace le développement, depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Il ne me paraît pas possible de présenter avec plus de méthode et de netteté cette chose infiniment complexe qu'est l'histoire de la musique. M. Vatielli est un esprit éminemment lucide, dont la langue, aussi élégante que concise, se prête à merveille à simplifier, sans les déformer, les notions les plus embrouillées. Rien de trouble dans ces deux volumes, rien qui laisse l'esprit dans le vague, mais une maîtrise totale du sujet, un sens rare des justes proportions et, par-dessus tout, un jugement sain qui rejette les vains paradoxes pour s'en tenir à la précision la plus objective.

Sans doute, M. Vatielli n'a-t-il point cherché à faire œuvre entièrement originale. Aussi bien, cela n'eût guère été possible dans un cadre aussi vaste. Sans doute aussi, certaines parties sont-elles mieux réussies que d'autres : tout ce qui concerne notamment l'histoire de la musique en Italie, du XVI^e au XVIII^e siècle inclus, est traité de main de maître et laisse l'impression d'une chose vécue

dans les moindres détails (1). Cela ne veut point dire cependant que, dans un sentiment d'orgueil national, M. Vatielli entend placer son pays à la tête des nations musicales. Planant au-dessus de ces contingences, il se borne à dire ce qui est, dans un esprit d'absolue impartialité; et si telles pages qu'il consacre à la musique italienne nous séduisent plus particulièrement, c'est pour la raison toute naturelle que l'on exprime avec plus de vie et de pénétration ce que l'on connaît le mieux.

Les critiques que l'on peut adresser à l'ouvrage de M. Vatielli sont de simple détail et concernent le plus souvent des périodes mal connues ou des points dont la solution est plus ou moins controversée. Ainsi, peut-on considérer comme authentique le fragment dit de Pindare (II, 11) et, à le supposer authentique, est-on fondé à croire que c'est Pindare lui-même qui en a composé la musique? Petrus et Romanus, ces deux chantres qui auraient été envoyés par la papauté dans le pays des Francs pour y enseigner le chant romain (II, 18) ont-ils réellement existé? Les dernières investigations semblent bien les reléguer au rang de personnages de légende. L'étymologie *pro sequentia* pour le mot *prose* (= séquence) (II, 20) est aujourd'hui contestée. L'allusion au *gymel* et au *faux-bourdon* (II, 31) est quelque peu imprécise au point de vue chronologique. Le *rondellus* canonique à caractère populaire est, contrairement à ce que paraît laisser croire M. Vatielli (II, 35, 36), une forme absolument distincte du rondeau poético-musical cultivé par Adam de la Hale. Les travaux les plus récents ont réduit à néant le rôle d'initiateur de Marchettus de Padoue, en ce qui regarde l'adoption tardive, par la théorie, du rythme binaire (II, 36). Machaut est mort probablement en 1377 et non en 1372 (II, 38). La définition indirecte du *virelai* (II, 44) par assimilation à la ballade et au rondeau n'est point exacte. Dire que « l'air de cour a eu une certaine fortune en France, pendant les premières décennies du XVII^e siècle » (II, 71) n'est peut-être pas rendre suffisamment justice à ce genre, qui a joué un rôle éminent dans ce pays, pendant toute la période qui a préparé l'efflorescence lulliste. Décrire, fût-ce sommairement, l'évolution de la mélodie française au XIX^e siècle sans citer Duparc et Fauré (II, 103, 104) laisse indubitablement l'impression d'une lacune. Cannabich, Toeschi et Richter ne se rattachent pas à l'école viennoise (II, 177), mais à celle de Mannheim. Ce n'est pas à Munich, mais à Torgau, en Saxe, que Schütz a fait représenter sa *Dafne* (II, 234). Ces critiques ne portent, je me hâte de le dire, aucune atteinte à la tenue générale de l'ouvrage de M. Vatielli, dans lequel la part de la synthèse, si admirablement comprise et réalisée, l'emporte de

(1) A noter surtout : l'évolution des formes musicales au XVI^me siècle et les pages excellentes sur Frescobaldi, D. Scarlatti, Galuppi, Sammartini et les origines de la symphonie.

beaucoup sur celle de l'érudition pure (1). Chaque chapitre est suivi d'indications bibliographiques et le second volume se termine par trente pages d'exemples musicaux bien choisis, qui intéressent les périodes les plus anciennes.

Ch. v. D. B.

Mgr. H. ANGLÈS. *Una col·lecció de polifonia del segle XVI*. (Une brochure extraite des « *Estudis Universitaris Catalans* », XII; Barcelone, 1928.)

Mgr. Anglès fait, dans cette étude de vingt-trois pages, écrite en catalan, l'inventaire d'une collection de musique polyphonique non encore signalée jusqu'ici, qui se trouve actuellement à la Bibliothèque du Conservatoire de Madrid et qui appartenait autrefois aux Chevaliers de l'Ordre de Santiago d'Uclès (province de Cuença).

L'analyse de ce fonds est précédée d'une introduction de onze pages, dans lesquelles l'auteur fait un tableau magistral des efforts qui ont été accomplis en Espagne et dans le reste de l'Europe, principalement à partir du milieu du XIX^e siècle, pour tirer de l'oubli les trésors de musique ancienne que recèle la péninsule ibérique et que le XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e avaient accablés de leur mépris, quand ils ne les avaient pas voués à la destruction pure et simple.

La collection décrite se compose d'un grand nombre de parties séparées d'ouvrages publiés entre 1559 et 1582. Dans la majorité des cas, le nombre de parties nécessaires pour qu'un recueil soit complet fait malheureusement défaut. Il y aurait toutefois lieu d'examiner si certaines parties qui se trouvent à Madrid ne viennent pas opportunément compléter des recueils qui se trouveraient dans d'autres bibliothèques d'Europe ou d'Amérique : travail de patience et de longueur, que l'on ne peut entreprendre ici.

Le répertoire des Chevaliers de Santiago d'Uclès est essentiellement international. Les maîtres belges viennent en tête, avec Willaert, Monte, Lassus et quantité d'autres; les Français sont aussi assez bien représentés; les Allemands et les Italiens un peu moins bien. Seuls les Espagnols et les Anglais manquent à l'appel, ce qui s'explique par le fait qu'à l'époque où cette collection a été formée, la typographie musicale ne s'était pas encore généralisée en Espagne et en Angleterre.

Il ne peut être question de donner ici un aperçu, même sommaire, de toutes ces richesses. Je voudrais seulement m'arrêter à deux recueils qui offrent un certain intérêt au point de vue de l'histoire littéraire, à savoir :

1^o *Sonets* de P. de Ronsard mis en musique a IIII. Parties, Par

(1) M. Vatielli s'est, dans cet ordre d'idées, presque entièrement abstenu de mettre des notes au bas de la page.

G. Beni, de S. Flour en Auvergne. Premier Livre. A Paris, Par Adrian le Roy, MDLXXVII;

2° *Les Amours* de P. de Ronsard mises en musique A quatre parties, par Jean de Maletty natif de Sainct Maxemin en Provence. A Paris. Par Adrian le Roy, et Robert Ballard, Imprimeurs du Roi. MDLXXVIII.

Ces recueils étaient déjà connus, et R. Eitner les renseigne, dans son *Quellen-Lexikon*, le premier sub v° *Boni, Guillaume*, le second sub v° *Maletti, Jean de*. En ce qui regarde celui de Maletty, Eitner ne fait que reproduire une note de Fétis (*Biographie universelle des Musiciens*) qui lui assigne erronément la date de 1558 (au lieu de 1578), sans indiquer d'endroit où se trouverait un exemplaire. On pouvait donc considérer cet ouvrage comme entièrement perdu. Le catalogue de Mgr. Anglès nous apporte la preuve qu'il n'en est point ainsi. Toutefois, le Conservatoire de Madrid ne possède que la partie de supérieur, ce qui est malheureusement insuffisant pour qu'on puisse se faire une idée de l'œuvre.

Quant au recueil de Beni, il n'est pas, comme nous l'avons vu, entièrement inconnu d'Eitner, comme semble le laisser croire Mgr. Anglès. Le *Quellen-Lexikon* le cite, en effet, mais sous le nom de *Boni*, et fait état d'une édition de 1579, renseignée par le *Manuel du Libraire* (Suppl. 1, 150), mais dont il ne reste plus trace actuellement. Par contre, la Bibliothèque Nationale possède certaines parties séparées de trois éditions postérieures du premier livre, à savoir : 1593 (taille), 1608 et 1624 (haute-contre); de plus, la « taille » d'un second livre, édition de 1607. Ces indications sont confirmées par Ecorcheville, dans son *Catalogue du fonds de musique ancienne de la Bibliothèque Nationale*, vol. III, à cette différence près que, d'après lui, l'unique voix conservée de l'édition de 1593 du premier livre serait qualifiée de « ténor » au lieu de « taille », ce qui paraît d'ailleurs plus normal pour l'époque. Dans sa belle étude, *Ronsard et la musique de son temps* (S.M.B der I.M.G., IV, pp. 70 ss.; spéc. p. 78), M. Tiersot donne comme date de la première édition du premier livre, 1576 et de celle du second, 1579 (1).

L'exemplaire du premier livre que possède Madrid porte la date de 1577. Le nom de *Beni* sous lequel y est désigné l'auteur est-il l'effet d'une faute d'impression dans le titre original de l'ouvrage, ou bien Mgr. Anglès a-t-il reproduit, dans son opuscule, la version *Beni* sur la foi d'une note peu lisible qu'il aurait prise ou qu'on lui aurait fournie (2)? Peu importe, puisqu'il n'y a, dans l'espèce, aucun doute concernant l'identité du personnage.

(1) Cette édition se confond probablement avec celle renseignée par le *Manuel du Libraire*, sans l'indication, dans ce dernier, qu'il s'agit du premier ou du second livre.

(2) Notons encore, comme erreurs plus ou moins analogues, p. 15, ligne 18, *Severi, Cornet*, comme s'il y avait là deux auteurs, alors qu'il s'agit, en fait, du seul *Severin Cornet*, et, p. 18, ligne 10, *Vudelrant* pour *Waelrant* ou *Vuaelrant*

Comme pour le recueil de Maletty, il est à regretter qu'il n'existe aucun exemplaire complet de cet ouvrage, qui ne devait certainement pas manquer de valeur, à en juger d'après les rééditions successives dont il a été l'objet jusqu'en 1624. Toutefois, étant donné que Madrid possède le supérius de l'édition de 1577 du premier livre et Paris le ténor de celle de 1593 et la haute-contre de celle de 1624, la basse seule ayant disparu, une reconstitution de l'ensemble serait réalisable dans une certaine mesure et permettrait de juger si les *Sonetz de Ronsard* de Boni offrent un intérêt aussi considérable que les trois « livres » des *Amours de Ronsard* de cet autre musicien auvergnat, Anthoine de Bertrand de Fontanges, dont la récente publication par M. Henry Expert (1) a été une véritable révélation pour le monde musicologique.

Mgr. Anglès mentionne aussi, comme inconnue d'Eitner, une autre œuvre de ce même Guillaume Boni, dont le Conservatoire de Madrid possède le supérius, le ténor, la basse, la 5^{ta} et la 6^{ta} pars, à savoir : le « *Primus Liber Modulorum* quinis, senis et septenis vocibus. Gulielmo Bono Arverno Auctore. Lutetiæ Parisiorum. Apud Adriano [um?] le Roy, et Robertum Ballard, Regis Typographos sub signo montis Parnassi 1573... (2). »

A l'encontre de cette assertion, Eitner cite ce recueil de motets latins, dans son article *Boni, Guillaume* et signale, au surplus, que la Bibliothèque de l'Université d'Upsal en possède l'alto, le ténor, la basse, la 5^{ta} et la 6^{ta} pars. Séparément, les exemplaires d'Upsal et de Madrid n'eussent pas suffi à réaliser une reconstruction de l'œuvre. Conjointement, ils permettent d'arriver à ce résultat, sauf pour les pièces à sept voix (sans aucun doute les moins nombreuses), puisque la 7^{ta} pars ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux villes.

On voit par ces exemples, pris à peu près au hasard, l'utilité évidente de recherches comme celles de Mgr. Anglès au point de vue de la connaissance *effective* du répertoire polyphonique du XVI^e siècle.

Ch. v. D. B.

Droit.

LOUIS JOSSERAND, Doyen de la Faculté de Droit de Lyon. *Les Mobiles dans les Actes juridiques du Droit privé.* (In-8° de II-426 p., Paris, Dalloz, 1928.)

On n'a pas oublié que, dans un livre précédent (v. Bulletin bibliographique de cette revue, 1927-28, p. 35-36), M. le doyen Jossierand

(1) *Monuments de la Musique française au temps de la Renaissance*, vol. 5, 6 et 7.

(2) Cf. ANGLÈS, IV, 2, p. 14; VII, 3, p. 17; XIV, n° unique, p. 23. — Détail curieux : il résulte d'une inscription placée à la fin de la 6^{ta} pars, que le Roy et Ballard se seraient servis de Plantin comme imprimeur (*Antverpiæ excudebat Christophorus Plantinus, Architypographus Regius. VIII Idus Junii, Anno MD.LXXIX* [sic]).

a étudié l'influence des mobiles sur l'exercice des droits. Il a réussi à situer ainsi la théorie de l'abus des droits dans ce qu'il appelle la téléologie juridique. Maintenant, il poursuit ses essais de téléologie juridique, en déterminant l'influence des mobiles sur la formation, la permanence et la qualification des actes juridiques.

Parmi les facteurs psychologiques des actes juridiques, notre auteur fait la distinction tripartite suivante : volonté, intention, mobiles. Et voici en deux mots le sens qu'il donne à chacun de ces termes. La volonté, c'est le vouloir appliqué à un fait déterminé, c'est le vouloir qui s'exprime dans une action sans regarder au delà. L'intention, c'est le vouloir appliqué aux conséquences de l'acte. Exemple : quand A remet une somme ou valeur à B, s'il a agi en conscience et non en rêve, son acte est volontaire, mais cet acte volontaire peut être accompli dans l'intention soit de gratifier, soit de prêter, soit de payer une dette, etc. Quant aux mobiles, ce sont les raisons d'agir, ce sont les intérêts, les sentiments, les passions qui donnent l'impulsion à la volonté. Ils varient à l'infini : quand, par exemple, A remet volontairement une somme ou valeur à B, dans l'intention de le gratifier, c'est parce que B lui avait rendu service, ou que B était son fils naturel, ou pour toute autre raison.

Tandis que l'intention fait corps avec l'acte juridique et constitue l'un de ses éléments organiques, les mobiles, qui préexistent à l'acte, restent extérieurs à celui-ci. Et pourtant les mobiles n'ont-ils pas une portée juridique? Telle est la question que notre auteur s'attache à résoudre, en faisant les distinctions suivantes :

1° Les mobiles peuvent affecter la validité même de l'acte juridique. Il en est ainsi avant tout quand les mobiles sont viciés, c'est à-dire quand la volonté est déterminée par un mobile erroné ou violent ou dolosif, substitué aux mobiles normaux. A la théorie de l'erreur, de la violence et du dol, l'auteur ajoute ici celle de la lésion, puisque, au fond, l'influence de la lésion sur les actes juridiques trouve aussi son explication dans des considérations d'ordre psychologique et que, sur ce plan, apparaît clairement l'insuffisance du système de la lésion dans la législation française. Il se peut aussi que, les mobiles n'étant nullement viciés par erreur, violence, dol ou lésion, l'acte juridique puisse naître viable, mais que sa validité soit pourtant compromise par le but illicite que les parties poursuivent. Dans ce cadre des mobiles illicites se place l'étude de la théorie de la cause, suivie de la théorie de la fraude et de la simulation. Cependant par antithèse aux mobiles illicites et pernicious, il y a des mobiles justificatifs et sauveurs, qui préservent l'acte juridique de la nullité dont il est menacé par la rigueur de la loi ou de la jurisprudence. Cette fonction salvatrice, que peuvent remplir les mobiles justificatifs, est relevée notamment dans l'étude de la tutelle, des régimes matrimoniaux et des clauses d'inaliénabilité;

2° Les mobiles peuvent affecter la solidité ou la permanence d'un acte juridique : « les mêmes ressorts de la volonté qui décident de la validité ou de la nullité initiales de l'acte, ont également voix au chapitre, lorsqu'il s'agit d'en mesurer la durée, d'en apprécier la solidité, d'en éprouver la permanence ». Cette considération fait envisager sous un angle nouveau la théorie des retraits, les théories de la résolution et de la révocation et la théorie de la caducité des dispositions testamentaires ;

3° Enfin, les mobiles peuvent avoir une influence déterminante sur la qualification des actes juridiques. Quand on se trouve en présence d'actes juridiques à la fois valables et définitifs, « il reste à rechercher si les mobiles ne vont pas exercer encore un retentissement sur la nature et sur les effets de l'acte à l'élaboration duquel ils ont présidé ». De ce point de vue, le rôle joué par les mobiles est étudié successivement ; a) dans la discrimination du titre gratuit et du titre onéreux ; b) dans la démarcation des transactions mobilières et des transactions immobilières ; c) dans la distinction des contrats civils d'avec les actes commerciaux ; d) dans la différenciation, pour l'individualisation d'opérations juridiques voisines les unes des autres ; e) enfin dans la détermination des effets produits par les actes juridiques.

J'ai essayé de donner une idée approximative du cadre original, dans lequel M. le doyen Josserand a classé le fruit de ses méditations ; mais il va sans dire que cet aperçu schématique ne peut donner aucune idée de la valeur intrinsèque du livre à ceux qui ignorent les éminentes qualités de notre auteur. Ceux-ci, il est vrai, doivent se faire bien rares ; et parmi les juristes quelque peu avertis, tout le monde devinera que le plan nouveau du livre de M. le doyen Josserand lui a fourni l'occasion de soumettre à une critique méthodique et extrêmement pénétrante, les nombreuses théories fondamentales et si délicates, qui touchent aux facteurs psychologiques des actes juridiques. Bornons-nous à signaler, à titre d'exemple, une seule de ces théories, la plus discutée de toutes, la théorie de la cause, que M. le doyen Josserand renouvelle complètement et amplifie, en traçant plus nettement qu'on ne le fait couramment, la distinction entre la cause de l'obligation et la cause du contrat : la première correspondant à l'intention et constituant donc un fragment organique du contrat, la seconde résidant dans les mobiles concrets et individuels qui, tout en demeurant extrinsèques à l'acte, ont pourtant une valeur juridique. Ce système conduit à une théorie de la cause « qui s'est élargie et s'est diversifiée au point de devenir la théorie des mobiles ; extrêmement nuancée, elle est de nature à donner satisfaction et à la volonté des parties et aux exigences de l'ordre public et des bonnes mœurs ». Cette théorie élargie de la cause aura certainement un grand retentissement, de même d'ailleurs que toutes les autres parties du beau livre de M. le doyen Josserand, dans lequel il convient de relever aussi la large place faite au droit comparé.

G. C.

HENRI LEVY-ULLMANN, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, Avocat à la Cour d'Appel, Vice-Président de l'Académie internationale de Droit comparé (La Haye). *Eléments d'Introduction générale à l'étude des Sciences juridiques.* — II. *Le Système juridique de l'Angleterre.* — Tome premier : *Le Système traditionnel.* (In-8 de 574 pp., Paris, Recueil Sirey, 1928.)

M. le professeur Lévy-Ullmann, qui s'est spécialisé — surtout depuis la fin de la guerre — dans l'étude du droit anglo-saxon, nous donne dans ce nouveau livre la substance de leçons de doctorat, professées à Paris de 1917 à 1927, comme introduction à l'étude des notions fondamentales du droit privé anglais ou de ses institutions les plus originales. Son exposé, en s'inspirant de l'esprit *comparatif* réussit à familiariser le lecteur avec le *système* juridique de l'Angleterre, pourtant si original et souvent même déconcertant pour le juriste continental.

Le livre décrit l'économie générale ou l'aménagement du droit de l'Angleterre proprement dite, et non du droit des Iles britanniques ni du droit anglo-saxon. Mais il ne faut pas oublier que tout le système du droit anglo-saxon gravite autour du droit proprement anglais. Aussi la connaissance du système juridique propre à l'Angleterre est-elle à la base de l'étude de n'importe lequel des droits particuliers de l'empire britannique ou des Etats-Unis.

En fournissant un aperçu très clair de la formation originale du système juridique anglais, au moyen des trois composantes traditionnelles, *Common Law*, *Statute Law*, *Equity*, l'auteur n'a pas seulement l'ambition de contribuer à initier le lecteur continental aux méthodes propres au droit anglo-saxon. Il poursuit en même temps le but plus élevé de préparer les juristes du XX^e siècle à la tâche si délicate et si pressante de l'élaboration d'un droit commun réglementant uniformément les relations d'affaires dans tous les pays. Un droit mondial des affaires sera nécessairement le résultat d'une combinaison du système anglo-saxon et du système continental.

G. C.

Faculté de Droit de Lyon. *Bulletin du Centre de Documentation sociale de Lyon* (Fondation Albert Kahn). Tome II, année 1926-1927. (In-8 de 317 pp., Paris Marcel Giard, 1928.)

Nous avons annoncé naguère, dans cette Revue (année 1926-27, pp. 92-93), la création du Centre de Documentation sociale, rattaché à la Faculté de Droit de Lyon. Nous signalions alors la publication du tome premier du Bulletin de cette Fondation nouvelle. Le deuxième tome, que nous avons sous les yeux, contient un excellent résumé synthétique de recherches consacrées à deux problèmes sociaux très actuels : 1° M. Paul Baratier consacre 126 pages à l'autonomie syndicale et ses limites devant les Cours anglaises. Son excellent aperçu peut être complété maintenant par le beau volume

qu'il vient de donner, sous le même titre, à la Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon, tome 22 de cette Collection (voir suprâ, pp. 22-23 du présent bulletin bibliographique); 2° M. Jean Petit, docteur en droit, expose en 188 pages les résultats d'une enquête solidement documentée sur l'Organisation professionnelle du Travail, dans les Départements du Rhône et de la Loire, c'est-à-dire approximativement dans l'ancienne province du Lyonnais. Il s'attache spécialement aux institutions relatives à l'orientation professionnelle, à l'enseignement technique et à l'apprentissage. Il jette même, pour finir un regard sur les encouragements des pouvoirs publics et des particuliers.

G. C.

PAUL COART-FRÉSART, Avocat à la Cour d'Appel de Liège, Professeur à l'Université de Louvain. *Traité pratique de la Taxe mobilière*. (Bruxelles, Bruylant; Louvain, Soc. d'Etudes morales, sociales et juridiques; Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1928. 1 vol. 328 pp.)

Un ouvrage aussi considérable et aussi nécessaire sur l'application de l'impôt sur les revenus, venant à la suite d'autres ouvrages, nombreux, traitant du régime fiscal, marque bien, semble-t-il, le caractère d'une époque.

La fiscalité est devenue une préoccupation de premier plan, alors qu'elle ne donnait lieu, jadis, qu'à des discussions juridiques d'un ordre relativement restreint. Actuellement, ses exigences obligent les juristes à réviser ou, plutôt, à préciser des notions juridiques, utilisées depuis longtemps, mais non pas connues sous tous leurs aspects.

Telle est, notamment, la notion du capital. Notion économique et juridique, dont la détermination donne lieu aux discussions les plus vives. Qu'est-ce le capital des sociétés par action? Qu'est-ce leur avoir social. Qu'est-ce le bénéfice et que faut-il penser de l'incorporation des réserves?

C'est un ensemble de phénomènes juridiques resté dans l'ombre, mais où l'injection d'un virus fiscal a produit des réactions extraordinairement violentes; c'est un magnifique sujet d'études pour les juristes.

Les cours et les tribunaux, appelés à se prononcer sur la portée juridique de ces réalités économiques ont abouti à des décisions les plus contradictoires.

Si nous citons cet exemple, c'est qu'il est typique et qu'il concerne, en fait, tout l'avoir productif du pays.

Mais combien d'autres aspects du problème n'y a-t-il pas.

M. Coart-Frésart a exposé tous ces aspects avec un rare bonheur. Il entre en plein combat entre les particuliers et l'Etat et analyse leurs arguments, ainsi que les succès qu'ils remportent tour à tour.

Son ouvrage nous a paru très complet. (Il est impossible, en cette matière, d'en analyser tout le détail.) Il forme — en tous cas — un recueil de notions, appuyées par la doctrine et la jurisprudence, que les juristes et les praticiens consulteront avec le plus grand fruit.

M. V.

ARTHUR PIERARD, Avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles.
Divorce et Séparation de Corps. (Bruylant, Bruxelles et Recueil Sirey, Paris, 1928. 2 vol. 860 et 681 p.)

Nous ne connaissons pas de traité moderne de la Matière du Divorce et de la Séparation de Corps aussi complet que celui que vient de faire paraître M. Arthur Piérard.

On pourrait croire, au premier abord, que ces institutions sont devenues intangibles par le temps et se sont fixées, à la suite d'une nombreuse jurisprudence.

Il n'en est rien. Le divorce reste en butte à l'hostilité marquée des sectateurs de l'Eglise catholique, qui ne peuvent admettre que son caractère civil le rende étranger à toute conception religieuse du mariage.

L'auteur s'est, en conséquence, fait un devoir d'exposer la question depuis ses origines et sous son aspect religieux, moral et social.

Le caractère civil du divorce est fondamental, dit-il. Son institution est, avant tout, d'ordre public; elle est une garantie essentielle pour l'individu, pour la famille, pour la société. Elle répond aux idées d'humanité.

La séparation de corps, en revanche, est une institution hybride, qui ne peut donner de résultats que profondément anti-sociaux et fournir l'occasion de conflits répétés, irritants et sans intérêt pour la morale.

On comprend que, vues sous cet aspect, les deux institutions donnent lieu, à l'auteur, de développer, sans contrainte extérieure, des considérations d'un ordre profondément juridique.

L'importante partie du premier volume, consacrée à l'étude critique du problème religieux, social et moral, ainsi qu'à une étude historique approfondie, étaient nécessaires pour remettre en mémoire tous les éléments d'une discussion dont la plupart des juristes ne connaissent que quelques arguments courants. M. Piérard base son argumentation sur les auteurs et cite ses sources. Il épargne un travail fastidieux à tous ceux que le problème intéresse.

Nous apprécions aussi, après la partie historique, la bibliographie réunie par l'auteur. Elle ne compte pas moins de soixante-et-une pages de noms d'auteurs, avec une indication sommaire de l'objet de l'ouvrage. Nous ne connaissons pas de travail aussi complet sur le divorce.

Il va sans dire que l'œuvre principale de l'auteur présente un caractère technique.

C'est une « somme » de la doctrine et de la jurisprudence, relatives aux causes, à la compétence, à la procédure et aux effets du divorce et de la séparation de corps.

La disposition adoptée est judicieuse, puisqu'elle suit, en quelque sorte, l'action depuis ses origines jusqu'à son aboutissement.

L'auteur analyse les doctrines opposées qui ont cours dans tous les domaines. Mais il ne les analyse pas froidement. Le rapport qu'il en fait est un rapport critique où l'auteur donne son opinion.

Ainsi l'opinion de l'auteur sur la conversion de la séparation de corps en divorce est nettement hostile aux restrictions mises à cette procédure, qui, largement comprise, corrigerait les inconvénients de la séparation de corps. Au contraire, telle qu'elle existe, cette procédure ne peut engendrer que des discussions, débats irritants et attitudes hypocrites.

Autre exemple, l'auteur ne dissimule pas son avis sur la différence subsistant dans la loi entre l'adultère du mari et celui de la femme. Cette différence est injuste, parce qu'elle maintient une distinction d'ordre pénal, qui a été supprimée de l'institution du divorce. A cette occasion, nous aurions aimé voir l'auteur, dont les idées sont incontestablement progressives, s'élever contre le maintien, dans la loi pénale, des dispositions contre l'adultère. On sait comme la répression en cette matière donne lieu à des applications qui n'ajoutent rien à la dignité humaine.

Dans son ensemble, l'œuvre de M. Piérard paraît appelée à faire autorité. Elle est le fruit de l'étude des doctrines et de l'expérience d'une longue pratique judiciaire.

M. V.

Sciences.

MAURICE FRECHET, Professeur d'Analyse supérieure à l'Université de Strasbourg. *Les Espaces abstraits et leur théorie considérées comme introduction à l'Analyse générale.* (In-8° de IX-296 pp. Paris, Gauthier-Villars et C°, 1928.)

Le nom de M. Fréchet fait autorité dans les théories modernes qui ont jeté la base de l'Analyse générale. Depuis quelques années ont paru sur les conceptions nouvelles constituant cette science, de nombreux mémoires disséminés dans des périodiques parfois difficilement accessibles. L'auteur a eu pour but, en écrivant ce livre, de rassembler ces résultats épars pour en dégager les lignes directrices plutôt que pour en faire un exposé détaillé. En certains endroits du texte, sont intercalés des signes renvoyant à une liste bibliographique contenant environ cent cinquante références qui permettent aux lecteurs désirant de plus amples détails de se reporter aux mémoires originaux.

L'auteur n'a pas voulu mettre un lecteur peu familiarisé avec la théorie des variables abstraites, en présence d'une multiplicité

d'idées nouvelles; il a, au contraire, habilement introduit ces conceptions modernes en présentant d'abord celles qui se présentent le plus naturellement, telles que la généralisation de la notion de distance et la généralisation du nombre des dimensions.

A côté de l'étude des fonctions numériques de variables numériques, objet de l'Analyse classique, on s'est proposé d'étudier des fonctions dont l'argument, la variable, au lieu d'être un nombre, est une ligne ou, en général, une fonction; ainsi est née ce que M. P. Lévy a appelé *Analyse fonctionnelle*. Mais bientôt, on franchit un nouveau pas : pourquoi spécifier que la variable était une courbe, telle ou telle fonction? On reconnut qu'il suffisait souvent de retenir les propriétés topologiques de l'espace; c'est alors que se développa ce que M. E.-H. Moore appela l'*Analyse générale* qui est, en somme, l'étude des relations entre deux éléments de nature quelconque dont l'un pourra jouer le rôle de variable et l'autre de fonctionnelle.

L'ensemble de ces variables dont la nature est *volontairement ignorée* constituera un *espace abstrait* après que l'on aura défini ce que l'on entend par élément « près » d'un autre élément dans cet ensemble. L'étude des propriétés infinitésimales des fonctionnelles n'aura donc un sens que si, au préalable, on s'est mis d'accord sur l'extension à donner aux notions de limite, de voisinage et de distance pour l'ensemble abstrait où est définie la fonctionnelle. C'est là le motif qui a poussé l'auteur à faire reposer l'Analyse générale sur une théorie des ensembles abstraits.

Dans son ouvrage, M. Fréchet s'est appuyé sur la définition qu'il a donnée du nombre de dimensions d'un espace en s'affranchissant de la représentation analytique; pour distinguer le nombre de dimensions suivant son sens, de celui défini suivant les idées de H. Poincaré, il a appelé le nombre de dimensions défini par lui, *type de dimensions*. Citons dans la première partie, seconde section, l'étude de l'espace Ω de Hilbert, de l'espace des fonctions entières complexes, de l'espace des fonctions continues, des fonctions ayant une dérivée d'ordre p continue, des fonctions de carrés sommables, des séries convergentes, des séries absolument convergentes, des courbes continues, des surfaces continues. Ces deux derniers espaces, constitués par des courbes et des surfaces de Jordan, ont été étudiés plus en détail à la fin de cette première partie.

Les notions développées dans ces premiers chapitres, permettent d'aborder aisément, dans la seconde partie, l'étude des espaces abstraits plus généraux. Cette étude, de l'aveu même de l'auteur, est « peu susceptible d'intéresser ceux pour qui la mathématique est avant tout un instrument ». Par contre, elle présente une grande portée philosophique. « Il est extrêmement curieux, dit l'auteur, de voir une notion comme celle de la distance qui paraît, au premier chef, une notion première, une notion irréductible, pouvoir être dissociée en notions de nature très différentes les unes des autres.

L'étude que nous allons faire peut en outre servir à éclairer la question des fondements de la géométrie et en particulier à mettre en évidence, à mettre au premier plan dans cette question les considérations de continuité qu'on semblait jusqu'ici vouloir éliminer, ou laisser dans l'ombre. »

Les deux parties du livre de M. Fréchet sont essentiellement distinctes l'une de l'autre; la première s'adresse à ceux qu'intéressent surtout les applications de l'Analyse générale; la seconde sera lue avec profit par ceux que passionne le caractère philosophique des espaces abstraits.

R. G.

WACLAW SIERPINSKI, Professeur à l'Université de Varsovie,
Membre de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres.
Leçons sur les nombres transfinis. (In-8° de 240 pp., Paris, Gauthier-Villars et C°, 1928.)

* En 1898, M. E. Borel dans ses *Leçons sur la théorie des fonctions*, utilisait déjà les nombres transfinis dans la résolution d'un certain nombre de questions. Depuis, leur usage s'est amplifié, mais jusqu'ici ils n'avaient pas encore fait l'objet d'une étude systématique. C'est là le but que s'est proposé M. Sierpinski. Il y a quelques années se fondait à Varsovie la revue mathématique *Fundamenta Mathematicæ* consacrée surtout à la théorie des ensembles et ses applications. Parmi les collaborateurs les plus actifs figure M. Sierpinski, rédacteur de cette revue; il a apporté dans les théories modernes de l'Analyse des contributions importantes et avait ainsi qualité pour écrire un traité sur les nombres transfinis. La lecture de ce livre ne nécessite pas la connaissance préalable des mathématiques spéciales. Les idées qui y sont développées sont aux confins de l'Analyse et de la philosophie; ce livre s'adresse donc tout autant au philosophe qu'au mathématicien.

Le livre est divisé en deux parties : la première traitant des nombres cardinaux, la deuxième des nombres ordinaux. L'auteur rappelle dans le premier chapitre les principales propriétés des ensembles en faisant usage des symboles logiques. Signalons le chapitre VI qui traite de l'axiome du choix. On sait que cet axiome énoncé en 1904 par M. Zermelo a ouvert un vif échange d'opinions entre les mathématiciens. Cet axiome disait : Pour tout ensemble M dont les éléments sont des ensembles P , non vides et sans éléments communs deux à deux, il existe au moins un ensemble N qui contient un élément et un seul de chaque ensemble P qui appartient à M .

Les divergences d'idées que cet énoncé suscita sont basées sur l'interprétation de la notion d' « existence ». Sur ce sujet, les mathématiciens se partagent en deux groupes : les idéalistes et les empiristes. Malgré ses opinions idéalistes, M. Sierpinski étudie objectivement les idées des uns et des autres sans vouloir en im-

ser aucune au lecteur, son seul but étant de lui exposer les attitudes des deux partis et de lui en faciliter la compréhension.

Dans le chapitre XII, l'auteur démontre en s'appuyant sur l'axiome du choix, le théorème de M. Zermelo : Tout ensemble peut être considéré comme ensemble d'éléments d'un ensemble bien ordonné. M. Borel qui ne partage point les idées de l'auteur dit dans la préface qu'il a écrite pour le livre de M. Sierpinski . « M. Sierpinski croit effectivement à la réalité de tous les nombres transfinis, et admet sans restriction les raisonnements tels que celui par lequel M. Zermelo a « démontré » que le continu peut être bien ordonné. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les objections que j'ai faites ailleurs à l'encontre des déductions du genre de celle de M. Zermelo. Il m'a paru que ces divergences de point de vue ne devraient point m'empêcher — au contraire — d'accueillir dans cette collection (1) l'ouvrage de M. Sierpinski. J'espère d'ailleurs pouvoir y accueillir bientôt un ouvrage d'un éminent géomètre russe, M. Nicolas Lusin qui, dans cette controverse, a pris une attitude analogue à la mienne. Les lecteurs fidèles de cette collection auront ainsi entre les mains tous les éléments nécessaires pour se faire une opinion personnelle sur ces questions délicates. » R. G.

GASTON JULIA, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris, *Exercices d'Analyse*, rédigés par René HARMEGNIES et Roger JULIA, Ingénieurs des Télégraphes. Tome I. (In-8° de 454 pp., avec 106 figures, 1928. Paris, Gauthier-Villars et C°.)

C'est avec plaisir que nous annonçons ce livre de M. Julia aux étudiants de nos Facultés et à tous ceux qui s'intéressent aux questions d'analyse. Ils y trouveront des exercices résolus se rapportant aux différents chapitres de l'analyse et aux applications de l'analyse à la géométrie.

Ce livre est le premier d'une série de trois tomes. L'auteur y a plutôt négligé les exercices traités dans les excellents recueils de Frenet et de Tisserand-Painlevé, pour s'attacher surtout aux exercices proposés à la fin des chapitres du cours de M. Goursat et à certains problèmes proposés à la Sorbonne aux épreuves théoriques et pratiques du certificat de calcul différentiel et intégral.

Le nombre des exercices développés dans ce livre n'est, peut-être, pas très élevé, mais l'auteur a préféré traiter un petit nombre de questions à fond, plutôt que d'en effleurer des quantités; il n'a même pas craint de donner parfois plusieurs méthodes de résolution, permettant ainsi la comparaison de ces différentes solutions.

Afin de donner une idée de l'étendue des matières embrassées par ce premier tome, nous reproduisons ci-après les titres des quatre parties dont il se compose :

(1) Il s'agit de la Collection de Monographies sur la théorie des fonctions.

Première partie : Dérivées et différentielles. Maxima et minima ;
Deuxième partie : Calcul d'intégrales. — Intégrales simples et multiples. — Intégrales de surface. — Intégrales de volume et leurs transformations ;

Troisième partie : Séries trigonométriques et applications ;

Quatrième partie : Applications géométriques de l'analyse. Contact. Enveloppes. Courbes et surfaces. Congruences.

Espérons que nous pourrons annoncer bientôt le deuxième tome de cet excellent recueil.
R. G.

HENRI LEBESGUE, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Paris. *Leçons sur l'Intégration et la Recherche des Fonctions primitives*. Deuxième édition. (In-8° de 342 pp. Paris, Gauthier-Villars et C°, 1928.)

Cette deuxième édition du livre de M. Lebesgue est sensiblement différente de la première ; alors que celle-ci ne contenait que sept chapitres, l'édition actuelle en compte onze avec une note sur les nombres transfinis.

Des sept chapitres de la première édition, les six premiers se rapportaient aux théories classiques de l'intégration, en s'attachant à justifier l'aspect très compliqué de certaines définitions analytiques de l'intégrale afin de préparer le dernier chapitre où l'auteur exposait un nouveau mode d'intégration : l'intégration des fonctions sommables. Dans la nouvelle édition les six premiers chapitres sont la reproduction des chapitres de la première édition avec quelques détails complémentaires qui tiennent compte des récentes productions.

L'ancien chapitre VII a été remplacé par les chapitres VII, VII' et IX. Le chapitre VII donne une double définition de l'intégrale définie des fonctions sommables ; une définition descriptive, c'est-à-dire se basant sur les propriétés caractéristiques de l'intégrale et une définition constructive, c'est-à-dire énonçant les opérations qu'il faut faire pour la construire. Au chapitre VIII, l'intégrale définie est envisagée sous ses trois formes : fonction de point, fonction d'intervalle, fonction d'ensemble, ce qui conduit à la considération des fonctions additives d'ensemble ; l'auteur y considère également les fonctions absolument continues et les singularités des fonctions non absolument continues. Au chapitre IX, les fonctions sommables sont utilisées pour la recherche des fonctions primitives, pour la dérivation des fonctions à variation bornée et pour la rectification des courbes. Mais le problème de la recherche des fonctions primitives ne peut se résoudre d'une manière complète si l'on ne fait usage des résultats obtenus par M. Denjoy sur la totalisation. Cette étude qui fait l'objet du chapitre X utilise nécessairement la récurrence transfinie, ce qui a motivé la note sur les nombre trans-

finis placée à la fin du volume. L'auteur a employé en maints endroits les nombres transfinis; il s'en justifie dans sa préface, en disant : « J'aurais pu éviter l'emploi des chaînes d'intervalles et par suite, ne plus faire appel au transfini en bien des endroits de ce livre. J'ai cru qu'il y aurait des inconvénients et quelque hypocrisie à le faire. Je m'explique par analogie. Les infiniment petits étaient jadis des êtres obscurs qui intervenaient dans des énoncés imprécis et inexacts; tout est devenu clair grâce à la notion de limite. On peut, dès lors, se passer de la notion d'infiniment petit; mais, d'autre part, il n'y a plus aucune obscurité à l'employer. Et n'y aurait-il pas quelque hypocrisie à défendre aux autres l'emploi du langage si suggestif et si commode des infiniment petite, si l'on continuait à l'utiliser soi-même pour chercher des raisonnements? Les chaînes d'intervalles s'introduisent tout naturellement, les nombres transfinis sont un excellent outil mathématique, il convient de s'habituer à les employer ».

L'auteur a consacré le dernier chapitre (XI) à l'intégrale de Stieltjès qui est l'une des généralisations les plus fécondes de la notion d'intégrale. A ce sujet, l'auteur signale tout le champ qui reste ouvert à la recherche et se contente en bien des endroits de poser des problèmes sans les résoudre, l'état actuel de la science n'étant pas encore assez avancé. Ce livre de M. Lebesgue sera certainement le point de départ d'intéressantes recherches dans ce domaine de l'Analyse.

R. G.

F. JOLLIVET-CASTELOT, Président de la Société Alchimique de France, Directeur de la *Rose-Croix. Essai de Synthèse des Sciences Occultes*. (Paris, Nourry, 1928, 1 vol. 196 pp.)

L'auteur expose le système par lequel il tend vers la connaissance de la loi unique qui régit les différentes sciences occultes : Astrologie, Magie, Alchimie, Médecine spagyrique, Arts occultes, Sociologie.

Cette loi, il la trouve dans le magnétisme universel. Celui-ci génère les mondes; les facultés de l'âme sont sous sa dépendance; le destin en est déterminé; il exerce son influence sur les lois de l'histoire.

Grâce à une connaissance du magnétisme universel (où l'on retrouve les lois de Bruck), l'auteur espère qu'on parviendra à « reconstituer, sur les véritables bases, la philosophie hermétique, dont la magnifique révélation brilla comme un diamant scintillant au grand soleil de Saïs, de Thèbes et de Memphis. »

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres.

LÉON LECLÈRE, *Histoire générale*. (4^e édition. Bruxelles. Vanderlinden, 1929. 302 pages.)

La publication d'une nouvelle édition — la quatrième — de cet excellent ouvrage, destiné autant au grand public qu'au monde des écoles, en atteste le succès permanent. L'auteur qui a si largement contribué à répandre dans le pays le goût de l'histoire et à en perfectionner l'enseignement, sait mieux que personne qu'à vouloir raconter tous les faits, on court le risque de ne pas faire comprendre leur filiation et leur continuité; qu'il importe cependant de n'omettre rien d'essentiel pour ne pas décevoir le lecteur curieux ou ménager de son temps.

Le manuel d'*Histoire générale* est, à cet égard, un abrégé modèle: œuvre d'analyse et de synthèse, il constitue à la fois un précieux aide-mémoire et un guide qui nous conduit avec sûreté à travers les civilisations depuis l'antiquité jusqu'à la limite extrême des temps dits modernes. Matière énorme, mais dont, grâce à une judicieuse sélection des épisodes, à leur groupement méthodique et riche en raccourcis typiques, se dégagent une vue d'ensemble et une saine compréhension de l'évolution historique. Pour atteindre ce résultat, M. le professeur Léon Leclère dispose d'une langue sobre, précise et toujours attachante.

Michel HUISMAN.

LÉON LECLÈRE. *Histoire contemporaine* (1789-1928). (Cinquième édition revue et augmentée. Bruxelles, Vanderlinden, 1928, 381 pages.)

La cinquième édition de cet excellent ouvrage diffère en ceci des publications précédentes qu'elle donne un exposé, forcément abrégé, mais cependant très clair et très complet, des événements dont le monde a été le théâtre en ces derniers dix ans. L'auteur décrit les difficultés qui ont assailli les pays de l'Europe après la Grande Guerre, les travaux de la Société des Nations et les efforts en faveur de la paix mondiale, clos jusqu'à nouvel ordre par le « pacte général de renonciation à la guerre » du 27 août 1928.

M. Leclère note avec soin l'évolution politique de l'Allemagne, de la Russie, de la France et de la Grande-Bretagne. La place qu'il consacre à l'Italie de Mussolini et aux Etats-Unis de MM. Harding



et Coolidge me paraît un peu restreinte. On peut, en revanche, considérer comme un tour de force le fait qu'il ait pu condenser en deux pages l'essentiel de l'histoire si inconsistante et décevante de notre propre pays en ces derniers dix ans.

Une bibliographie mise au point, une liste de chefs d'Etats où je relève les noms de Michel I^{er} de Roumanie et de M. Hoover, contribuent à faire de ce sympathique et « appétissant » manuel un instrument de travail de premier ordre.

FRANS VAN KALKEN.

ALFRED DE RIDDER. *Les débuts de la Légation d'Autriche à Bruxelles. Lettres du comte de Dietrichstein 1833-1834. (Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, tome XCII, 1928, 240 pages.)*

Irritées contre une nation qui avait eu l'audace de conquérir son indépendance par les moyens scandaleux d'une révolution, irritées aussi parce que le jeune peuple belge osait offrir l'hospitalité à des réfugiés politiques polonais, les trois Puissances du Nord conservèrent longtemps une attitude rogue à l'égard de Léopold I^{er} et de son gouvernement. Lorsque l'Autriche se fut enfin décidée à cesser un boycottage à peine déguisé et à envoyer chez nous un représentant diplomatique, elle nous dépêcha, en novembre 1833, le comte Moritz de Dietrichstein. Probablement dans le but de flatter Metternich, ce déplaisant personnage se montra dès le premier jour ouvertement hostile à un royaume formé par « l'alliance monstrueuse du catholicisme et du jacobinisme » et soutenu par « l'union contre nature de la France et de l'Angleterre ». Cherchant ses inspirations dans les salons orangistes de la capitale, il multiplia, bien que représentant une nation qui avait reconnu notre indépendance et s'était engagée à garantir notre neutralité, les critiques contre notre premier roi et lança force brocards contre Lebeau, Félix de Mérode, Rogier, Van de Weyer.

Ce sont ses rapports, conservés aux Archives de l'Etat à Vienne, que M. De Ridder vient de publier pour la période s'étendant de l'arrivée de Dietrichstein à Bruxelles, à la démission du cabinet Lebeau-Rogier (1^{er} août 1834). En vérité, ces rapports fausseraient entièrement notre jugement sur cette période encore peu connue de notre histoire si M. De Ridder ne les avait fait précéder d'une excellente introduction (40 pages), dans laquelle il met le lecteur en garde contre leur caractère tendancieux et où il décrit avec beaucoup de clarté les grands événements du jour. Par une habile utilisation de pièces diplomatiques reposant aux Archives du ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles et aux Archives du Record Office à Londres, le savant commentateur complète sa mise au point; il donne en annexe une quinzaine de pièces du plus haut intérêt.

Les historiens des premiers temps de notre indépendance doivent et devront beaucoup de reconnaissance à M. De Ridder pour ses

recherches patientes et érudites. Grâce au présent travail, ils pourront se faire une opinion définitive sur trois questions :

1° Les conflits entre les autorités belges et les représentants de la Confédération germanique dans le Luxembourg. Nos compatriotes y eurent notamment affaire à un certain général Dumoulin dont le nom bien français fait contraste avec ses tracasseries et ses brutalités toutes prussiennes ;

2° Les troubles anti-orangistes des 5 et 6 avril 1834, au cours desquels les hôtels de Ligne, d'Ursel, de Trazegnies, furent pillés de fond en comble par une foule décidée à ne plus tolérer de nouvelles provocations de la part des derniers défenseurs des Nassau. Ce furent des désordres bien curieux, où l'on vit les autorités sévir mais de telle façon que les orangistes pussent sentir toute la sévérité de la leçon populaire, les orangistes de leur côté gémir tout en faisant le nécessaire pour que les désordres prissent un caractère si excessif que chacun dût en sentir l'opprobre, où l'on vit, enfin, le corps diplomatique protester avec violence contre un état de troubles qu'il avait lui-même contribué à provoquer. Au bout du compte, la situation devint à ce point ambiguë que le bourgmestre Roupe, les ministres, les diplomates, bref tout le monde se trouva compromis !

3° Les intrigues des Puissances lorsque, après la mort du prince royal Louis-Philippe-Léopold, le 10 mai 1834, notre roi voulut, dans un accès de découragement, se désigner un successeur parmi les membres catholiques de sa famille.

FRANS VAN KALKEN.

J. CUVELIER. *Inventaire des Archives de la Ville de Louvain*. (Tome I (numéros 1 à 3808). Louvain, Imprimerie Van Grunderbeeck, 1929, in-8°, 416 pp. Publication de la Ville de Louvain. Prix : 35 francs.)

La ville de Louvain fut, au moyen âge, la capitale du duché de Brabant et un des centres industriels et commerciaux de nos régions ; malgré sa déchéance économique, elle continua à jouer un rôle politique appréciable pendant les temps modernes, étant une des trois « chefs-villes » qui représentaient le Tiers aux États de Brabant. C'est dans ses murs, enfin, que fut établie, au XV^e siècle, la plus célèbre, et longtemps la seule, des universités des Pays-Bas.

Les importantes archives qu'avait conservées la ville restaient cependant, jusqu'à ce jour, à peu près inutilisables pour les historiens, faute d'inventaire imprimé. Il faut rendre hommage à l'administration communale de s'être, enfin, décidée à combler cette lacune et la féliciter d'avoir eu la bonne fortune que M. Joseph Cuvelier, l'éminent archiviste général du Royaume, ait bien voulu se charger de la rédaction de cet inventaire.

La signature de M. Cuvelier suffit à garantir le caractère scientifique de l'œuvre. Le principe de classement adopté est évidemment

celui de la provenance des pièces, principe dont M. Cuvelier s'est fait depuis longtemps le protagoniste en notre pays et sur lequel il fonde le cours d'archivéconomie donné par lui aux jeunes archivistes de l'Etat.

Ce principe de classement a, entre autres avantages, celui de faire apparaître nettement à travers les inventaires d'archives les rouages des anciennes institutions. On le constate une fois de plus dans le tome premier de l'*Inventaire des Archives de la Ville de Louvain*. On y trouve le début de l'inventaire des archives de l'ancien régime. A part un chapitre de « généralités », où sont décrits les anciens inventaires et les chroniques et mémoires concernant l'histoire de la ville, l'ensemble du volume est consacré à l'inventaire des archives du « magistrat ». A travers les différentes subdivisions, on aperçoit ici la composition de l'ancienne administration communale, avec son personnel et ses quatre « membres » ; on voit la ville en relations politiques ou économiques avec les autres communes du pays ; on la voit dans ses rapports avec le prince, qui s'y fait représenter par un « mayeur », la comble de privilèges au moyen âge, essaie de la soumettre au droit commun, la rend justiciable de ses tribunaux, lui impose des garnisons à l'époque moderne ; on la voit, enfin, comme chef-ville, représentée aux Etats de Brabant et, partant, aux Etats Généraux. C'est aussi l'administration intérieure d'une grande commune médiévale qui apparaît, telle que l'ont constituée les privilèges : pouvoir de police du magistrat d'abord, se traduisant par la publication d'ordonnances ; pouvoir judiciaire exercé par les bourgmestres et conseil, par la Gilde de la Draperie, la Chambre pupillaire, etc. ; pouvoir financier : établissement d'impôts, émission de rentes ; pouvoir militaire : construction de remparts, entretien de gardes bourgeoises...

Nous avons déjà, certes, sur l'histoire de Louvain d'importants ouvrages d'Edw. Van Even et de M. H. Vander Linden ; nul doute cependant que, grâce à l'inventaire de M. Cuvelier, qui les complète déjà lui-même sur certains points, des études plus détaillées, si importantes pour l'histoire comparée, ne soient maintenant possibles. Les archives de la vieille capitale brabançonne renferment, d'autre part, comme on pouvait s'y attendre, bien des documents intéressant l'histoire de la Belgique en général. Relevons, à titre d'exemple et au hasard des pages : la correspondance du magistrat et des députés aux Etats Généraux de 1500 à 1699 (n^{os} 1701 à 1704), un dossier relatif à des conférences tenues à l'hôtel de ville de Bruxelles par les députés des principales villes du pays au sujet de la restauration des manufactures en 1699 (n^o 788), des documents relatifs à la Révolution brabançonne (n^o 551), etc.

Dans un court avant-propos, M. Cuvelier nous annonce que l'inventaire s'arrêtera à la date de 1830 (peut-être celle de 1836, qui vit le vote de la loi communale, conviendrait-elle mieux) et se composera de quatre volumes. Le dernier contiendra l'introduction et

la table alphabétique générale. « Chacune des trois années qui viendront verra, pour autant qu'il est humainement possible de préjuger l'avenir, l'apparition d'un nouveau volume ».

Souhaitons que rien ne vienne empêcher cette promesse de s'accomplir.

P. BONENFANT.

Droit

P. COLLINET et A. GIFFARD, Professeurs à la Faculté de Droit de Paris. *Précis de Droit romain*. Tome second (*Obligations*). Deuxième édition revue et augmentée. (In-16 de VIII-295 pp. Paris, Librairie Dalloz, 1929.)

Le tome second a suivi de près le premier, dans la publication de la nouvelle édition du précis de MM. Collinet et Giffard. Ce que nous avons dit du tome premier, dans ce bulletin bibliographique (*supra*, p. 16-17), est tout aussi vrai du tome second. Celui-ci s'est accru de 10 pages et de 11 numéros, dans la nouvelle édition. Parmi les modifications de méthode, signalons, par exemple, le déplacement très heureux de la théorie des risques, qui passe du chapitre de la vente au titre de l'inexécution des obligations en général. D'autre part, pour faire sentir l'excellence de la tendance des auteurs à multiplier les rapprochements avec le droit moderne, qu'il nous suffise de reproduire ici la brève conclusion ajoutée au chapitre des sûretés réelles, qui clôt le volume :

« Le régime hypothécaire romain est, dans ses grandes lignes, la base des systèmes hypothécaires modernes. Cependant ce régime contenait, du point de vue pratique des lacunes (publicité, purge) que les législations modernes ont dû combler et des conceptions (constitution de l'hypothèque conventionnelle par simple pacte, généralité de l'hypothèque) qu'elles ont dû retoucher. Le régime français est loin d'ailleurs d'être satisfaisant : il y a longtemps qu'on en demande la réforme. Dans certains pays étrangers, le régime est plus parfait, grâce à une organisation très forte de la publicité de la propriété (livres fonciers, etc.) »
G. C.

PAUL HUVELIN, Professeur à la Faculté de Droit de Lyon. *Cours élémentaire de Droit romain*. Tome deuxième (deuxième année de licence et doctorat) : *Les obligations*. — Publié et mis au courant par les soins de Raymond MONIER, Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Lille. (In-8° de VIII-394 pp. Paris, Sirey, 1929.)

Le second volume du Manuel posthume de Paul Huvelin a toutes les qualités que nous nous sommes plu à reconnaître au premier, dans ce bulletin bibliographique (*supra* p. 17-18). La matière des Obligations, qui est étudiée dans ce volume, est, on le sait la par-

tie du droit romain, dont la connaissance a conservé la plus indiscutable utilité pratique. Aussi notre auteur, aux premières lignes de son livre, caractérise-t-il en excellents termes l'intérêt pratique de cette partie de son manuel :

« L'étude des obligations à Rome et dans notre droit français moderne permet de constater l'influence décisive que le droit romain a exercée sur la formation du droit français des obligations : tandis qu'en d'autres matières, par exemple en ce qui concerne le droit de la famille et des successions, ainsi que le régime des biens entre époux, les éléments germaniques et coutumiers ont marqué leur profonde empreinte, le droit français des obligations n'a fait que continuer la longue évolution du droit romain.

» Le Code civil allemand et le Code civil suisse, en ce qui touche les obligations, sont également basés sur les principes dégagés par les jurisconsultes romains. Par conséquent, une connaissance suffisante des règles romaines est indispensable pour tous ceux qui veulent comprendre notre droit français ou faire des études de droit comparé. »
C. G.

JEAN PARIS, Docteur en Droit. *La responsabilité de la Custodia en Droit romain.* (In-8° de XIX-350 pp. Paris, Sirey, 1926.)

Les règles qui régissent, en droit romain, la responsabilité du débiteur qui n'a pas donné satisfaction à son créancier, n'ont pas encore été formulées dans des termes qui échapperaient désormais à toute discussion. Le problème s'est singulièrement compliqué avec le développement de la critique des textes, qui révéla des différences profondes entre les solutions du droit classique et celles du droit de Justinien. Il convient donc aujourd'hui de faire, aussi nettement que possible, la distinction du régime de la responsabilité du débiteur, dans le droit classique et dans le droit de Justinien. Or, parmi les notions mises en œuvre pour fixer le régime de la responsabilité du débiteur, il en est une, celle de la *custodia*, qui semble particulièrement onduoyante et diverse. Car si le mot *custodia* a reçu des compilateurs une signification généralement différente de celle que lui donnaient les Prudents, il subsiste pourtant quelques cas où Tribonien et ses collaborateurs sont restés fidèles à la terminologie des classiques. Cette circonstance, on le devine, ne contribue pas à éclairer le problème de la responsabilité de la *custodia*.

A la suite de travaux critiques remarquables, parmi lesquels on relève surtout ceux de Seckels (dans la neuvième édition de Heumann, *Handlexikon*, v° « Custodia ») et de Haymann (dans la *Zeitschr. d. Savigny-St.* de 1919), on admet généralement que, en droit classique le débiteur qui était chargé de la *custodia* avait à se montrer plus diligent qu'un bon père de famille et n'échappait à toute responsabilité que dans les cas de force majeure; tandis que dans le droit de Justinien, le débiteur chargé de la *custodia* n'est

pas astreint à une surveillance plus étroite que celle d'un bon père de famille et ne répond donc en général que de la *diligentia in custodiendo*. La tendance générale des compilateurs à désigner sous le nom de *custodia* la *diligentia in custodiendo*, n'a pourtant pas effacé toute trace de l'acception classique du mot *custodia*.

On serait porté à croire à l'évolution suivante de la responsabilité de débiteurs qui ont reçu une chose à rendre : originairement cette responsabilité aurait été absolue ; mais bientôt il aurait pu sembler excessif d'englober dans cette responsabilité les accidents causés par des forces que le débiteur ne pouvait prévoir et auxquelles il ne pouvait résister ; ceci aurait amené à tempérer la responsabilité de la *custodia* ; plus tard, enfin, la responsabilité de la *custodia* aurait été réduite à son tour à la *diligentia boni patris familias*. Bien entendu, pareille évolution ne fut nullement un phénomène général et uniforme. Aussi notre auteur s'est-il appliqué très heureusement à relever soigneusement les cas dans lesquels tous les stades de cette évolution ont été franchis, et les cas où, par d'excellentes raisons, pareille évolution reste inachevée.

C. G.

EMILE DEL CHIARO, Docteur en Droit. *Le contrat de société en droit privé romain sous la République et au temps des jurisconsultes classiques*. (In-8° de XI-317 pp. Paris, Sirey, 1928.)

Voici une excellente étude historique du contrat de société à Rome. Etude délicate, parce que le contrat de société se différencie assez profondément, par sa nature, de tous les autres contrats civils. Le régime des sociétés est envisagé successivement : aux origines ; au temps de Cicéron ; au temps des grands classiques, et, enfin, au temps de Justinien. Ces tableaux successifs sont toujours étayés d'une solide documentation, que priseront fort tous les chercheurs.

Impossible de faire ici une analyse détaillée d'une publication si touffue. Bornons-nous donc à attirer l'attention sur quelques points pris au hasard, à titre d'exemples.

Les types de sociétés sont multiples et l'origine de toutes les variétés de sociétés ne saurait être uniforme. Si la *societas omnium bonorum* a vraisemblablement pour origine le *consortium* ou communauté de famille, on pourrait pourtant malaisément attribuer la même origine aux sociétés de publicains. Cette dernière forme de société est soumise à un régime juridique mixte, dû à la combinaison des règles de la *societas* et de celles du *collegium*. Or le *collegium*, avec son but permanent et impersonnel et avec son *arca communis*, évoque l'idée de personne juridique ; de sorte que par les *societates publicanorum* se serait introduite, dans le régime romain des sociétés, la conception de la société avec personnalité civile. Au début de l'empire, les *societates publicanorum* disparaissent et en même temps s'effacent du régime des sociétés romaines toutes traces de personnalité civile. Problème historique plutôt troublant !

Le critère de la distinction de la *societas* d'avec d'autres accords créant également une communauté, est placé par des textes du Digeste dans une intention particulière de former une société, *affectio societatis* ou *animus contrehendae societatis*. L'auteur signale très heureusement que ce raisonnement est dû aux Byzantins, qui ont une tendance bien connue à distinguer des variétés nombreuses d'intentions et à donner ainsi à l'élément intentionnel une valeur discriminante exagérée parmi les conventions. Cette démonstration a été faite pour les diverses variétés d'*animus*, comme on peut s'en rendre compte d'un coup d'œil, par le relevé dressé naguère par Fritz Pringsheim, dans la *Zeitschr. d. Savigny-Stiftung* (rom. Abt.), XLII, 1921, pp. 283 et ss. Les recherches de notre auteur confirment ces résultats pour ce qui concerne l'*affectio societatis*.

G. C.

HENRI LAURENT, Associé C. R. B. à l'Université de Bruxelles.
Documents relatifs à la procédure en foires de Champagne et de Brie contre des débiteurs défaillants originaires de Malines. Extrait du *Bulletin de la Commission des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*. Tome XIII, fasc. 1. (In-8° de 86 pp., Saint-Gilles, Imprimerie administrative, 1929.)

On sait que le droit des foires et marchés constitue historiquement le point d'irruption du droit commercial, différencié du droit civil. Et il est sans doute superflu de rappeler aux lecteurs de langue française que ce problème historique fut éclairé notamment par les belles publications de Paul Huvelin, non seulement son *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, de 1897, mais aussi son *Histoire du droit commercial*, de 1904.

Il s'attache donc un intérêt primordial à l'étude du droit des foires et surtout à l'étude de la procédure en foires; car la procédure c'est la partie la plus vivante du droit, c'est le droit à l'état dynamique; et ainsi la procédure en foires nous fait saisir la mise en œuvre de *ius mercatorum*.

Les documents publiés par M. Laurent nous révèlent les mesures qui peuvent être prises pour astreindre les débiteurs récalcitrants à tenir leurs engagements contractés en foires. Il s'agit des foires de Champagne et de Brie; et si les débiteurs récalcitrants ressortissent à l'une des justices du comté, on conçoit que les gardes des foires du comté puissent exercer une emprise sur ces débiteurs par l'intermédiaire des justices auxquelles ceux-ci ressortissent. Quant aux débiteurs qui dépendent de justices du roi de France ou de justices étrangères au comté, ils échappent, semble-t-il, à l'autorité des gardes de foires du comté; et pourtant d'ingénieuses procédures organisent contre eux une contrainte presque toujours efficace.

Inutile d'insister davantage sur l'utilité de la documentation

fournie par la publication d'actes, qui nous font saisir sur le vif, pour la période de 1278 à 1311, la procédure suivie en cas de défaut de paiement d'une dette « de cors de foires ». Mais retenons aussi, avec une vive satisfaction, la promesse de M. Laurent de publier bientôt, sur la base des documents réunis par lui, une étude sur la juridiction des gardes de foires de Champagne et de Brie. G. C.

Les Codes de la Russie soviétique, III. Modifications et additions au Code civil, Nouveau Code de la famille, traduits par Jules PATOUILLET, Professeur de langue et de littérature russes à l'Université de Lyon. Avertissement par Edouard LAMBERT et Jules PATOUILLET. (In-8° de IV-232 pp. Paris, Giard, 1929. Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon, tome 24.)

En signalant naguère ici même la publication de la traduction française du Code civil de 1923 de la Russie soviétique (*Revue*, année 1924-25, pp. 480-484), je faisais remarquer que ce code, d'ailleurs postérieur à la reconstruction de l'économie sociale russe en 1921, ne rompait nullement avec la tradition bien établie du droit privé européen. Ce phénomène était mis alors en pleine lumière dans une excellente introduction d'Edouard Lambert.

Voici la traduction d'une première suite du code civil, arrêtée au 15 juin 1927, qui confirme et précise singulièrement les constatations consignées dans l'introduction de Lambert de 1925. Qu'on en juge par un seul exemple pris au hasard. Au chapitre de la vente sont ajoutées de nombreuses prescriptions relatives à une espèce de vente devenue aujourd'hui fort usuelle, la vente avec paiement échelonné. Ceci témoigne déjà d'un sens très affiné des exigences nouvelles de la pratique. Parmi ces prescriptions, se remarquent notamment celles qui concernent la règle des risques. Le code avait adopté pour la vente en général le système français du transfert de la propriété et des risques à l'acheteur dès la conclusion du contrat. Le détail de l'application de ce système à la vente avec paiement échelonné est maintenant fixé comme suit : « En cas de destruction, de perte ou de détérioration essentielle du bien vendu avec paiement échelonné..., le vendeur a le droit de demander à l'acheteur le paiement en une seule fois de tout la somme restante non payée par lui pour ce bien, à moins que l'acheteur ne prouve que la destruction la perte ou la détérioration du bien vendu avec paiement échelonné est due à des circonstances dont il n'est pas responsable. Dans ce dernier cas, l'acheteur est libéré du versement de toute la somme non payée par lui pour ce bien, mais les versements déjà effectués par lui restent au profit du vendeur ».

Quant au Code de la famille ou plus exactement, Code des lois sur le mariage, la famille et la tutelle (dont les directives ont été signalées dans cette revue, année 1924-25, pp. 482-483), il est remanié et simplifié : les 246 articles sont ramenés à 143 seulement.

G. C.

HANS KELSEN, Professeur de Droit public à l'Université de Vienne. *La garantie juridictionnelle de la Constitution*. (La justice constitutionnelle). Extrait de la *Revue du Droit public et de la Science politique en France et à l'étranger*. (In-8° de 61 pp. Paris, Marcel Giard, 1928.)

Voici comment M. Kelsen pose le problème de la garantie du respect de la Constitution. Il le situe dans le cadre de ce qu'il appelle largement « le problème juridique de la régularité », caractérisé de la manière suivante : L'exercice régulier des diverses fonctions étatiques consiste dans l'accomplissement d'actes juridiques, qu'on divise traditionnellement en actes de création de droit et actes d'exécution de droit créé. Mais cette opposition des fonctions de création aux fonctions d'exécution est inexacte ; car toutes les fonctions étatiques créent du droit, dans un cadre qui va se rétrécissant à mesure qu'on descend les degrés de la hiérarchie des dites fonctions. On peut se représenter le processus de création du droit franchissant les étapes successives de la Constitution, la loi, le règlement, l'acte administratif ou le jugement, enfin l'acte d'exécution matérielle de ces derniers.

L'idée que le droit serait *créé* par toutes les fonctions étatiques, chacune dans sa sphère, est extrêmement séduisante. Pourtant nous proposerions volontiers de l'amender légèrement. Ne semble-t-il pas plus vrai de dire que les organes de l'Etat *disent* le droit, plutôt qu'ils le *créent*? qu'ils firmulent ou expriment des règles de droit, sans créer proprement le droit qui est le substrat de leurs formules? Sans doute une règle est toujours imaginée par quelqu'un, mais la formule de cette règle n'exprime du droit positif que si l'impératif qu'elle implique a pénétré dans la conscience de la généralité ; tout impératif, qui ne serait pas accueilli par la généralité des consciences, n'aurait aucun caractère positif et resterait lettre morte, quelque habile que soit la formule sous laquelle les organes de l'Etat essaieraient de l'imposer. Les pouvoirs publics sont donc impuissants à créer proprement du droit positif ; ils sont aptes seulement à en formuler les règles. Et l'accomplissement de cette fonction donne des résultats qui peuvent être classés hiérarchiquement, comme le propose notre auteur : Constitution, loi, règlement, acte administratif ou jugement, actes d'exécution matérielle.

Même si l'on ne voit dans les pouvoirs publics que des organes d'expression (non de création) du droit, il convient d'assurer leur fonctionnement régulier à tous les degrés. Chaque degré de l'ordre juridique n'impose ses règles au degré inférieur, que s'il se conforme lui-même aux règles formulées par le degré supérieur. La « régularité » implique : que les actes d'exécution matérielle respectent les normes individuelles de la décision administrative ou du jugement à exécuter ; que les normes individuelles de la décision administrative ou du jugement correspondent à leur tour aux nor-

mes générales, réglementaires ou légales; qu'enfin le règlement ne s'écarte pas des règles de la loi, et que la loi elle-même se maintienne dans le sillage de la constitution. Quelles sont les garanties techniques propres à assurer la « régularité » ainsi entendue?

On sait que c'est surtout pour le règlement du rapport de la loi à la Constitution, que cette question est d'actualité, et c'est cette face du problème que notre auteur envisage particulièrement. La solution qu'il propose s'inspire du droit public autrichien et diffère sensiblement du système américain, si discuté, du contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois. Il faudrait, selon M. Kelsen, créer un organe, indépendant des organes législatifs et judiciaires, qui ferait fonction de tribunal constitutionnel. L'organisation de cette juridiction constitutionnelle devrait être entourée de garanties, destinées surtout à assurer la compétence et l'indépendance des membres du tribunal constitutionnel et à empêcher que ceux-ci puissent se laisser déterminer par des considérations politiques. En outre, tout arrêt du tribunal constitutionnel, qui proclamerait l'inconstitutionnalité d'une loi ou d'un règlement, prononcerait en même temps l'annulation de cette loi ou de ce règlement.

Les observations sommaires qui précèdent suffisent à faire sentir tout l'intérêt qui s'attache au système proposé par M. le professeur Kelsen, membre et rapporteur permanent de la Haute Cour constitutionnelle d'Autriche. Ce système très suggestif, qui pourrait d'ailleurs être introduit chez nous que moyennant une révision constitutionnelle, mettrait-il fin aux vives controverses, que suscite le problème du contrôle de la constitutionnalité des lois? *Chi lo sa?*

G. C.

JULIEN BONNECASE, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux. *La science juridique française : Quelques aspects fondamentaux de l'œuvre de Léon Duguit*. Extrait de la *Revue générale du Droit, de la Législation et de la Jurisprudence en France et à l'Etranger*. (In-8° de 34 pp. Paris, De Boccard, 1929.)

On sait que le 18 décembre 1928 disparut une puissante personnalité du monde juridique, le doyen Léon Duguit, de Bordeaux. Son caractère ardent et le tour original de sa pensée le font en général considérer comme un chef d'école, encore que, par leurs tendances éclectiques, les penseurs actuels sont plutôt réfractaires à une distribution par écoles. Quoi qu'il en soit, c'est au chef de l'école réaliste ou du positivisme juridique, que le maître bordelais Bonnecase rend un hommage émouvant en quelques pages qui, pour glorifier l'œuvre considérable de Duguit, en dégagent, dans un lumineux raccourci, les directives générales ou plus exactement le *leitmotiv*. Cet hommage posthume est d'autant plus précieux, qu'il vient d'un adversaire décidé du pur positivisme juridique; car

les lecteurs de cette revue n'ont peut-être pas oublié que M. le professeur Bonnacase ne négligea aucune occasion de rompre une lance avec les adeptes des doctrines dites réalistes (Voir en dernier lieu : ce bulletin bibliographique *suprà*, pp. 21-22). J'ajouterais volontiers que la glorification de l'œuvre de Duguit par Bonnacase n'est sans doute pas tout-à-fait désintéressée; car avec une habileté remarquable notre auteur découvre à travers l'ensemble des travaux de Duguit, une évolution de pensée, qui eut fini peut-être par rendre celui-ci infidèle à la doctrine purement réaliste.

G. C.

Les Constitutions modernes : Europe-Afrique-Asie-Océanie-Amérique. Traductions accompagnées de notices historiques et de notes explicatives, par F.-R. DARESTE et P. DARESTE. Quatrième édition entièrement refondue par Joseph DELPECH et Julien LAFERRIÈRE, Professeurs de Droit administratif à l'Université de Strasbourg. Préface de M. Ernest CHAVEGRIN, Professeur honoraire de Droit constitutionnel comparé à l'Université de Paris. *Europe : I Albanie à Grèce.* (In-8° de XXXVII-670 pp. Paris, Sirey, 1928.)

La troisième édition des Constitutions modernes avait paru en 1910. Immédiatement après, en 1911, la république est substituée à la monarchie en Portugal et en Chine. Puis à la suite de la guerre de 1914-1918, la constellation des Etats prend un aspect nouveau : des constitutions sont élaborées pour les Etats nouveaux et des modifications souvent profondes sont apportées aux constitutions des Etats anciens. Dans ces conditions, on conçoit que la Collection des Constitutions modernes était à refaire. C'est là une publication sur l'intérêt capital de laquelle il est assurément superflu d'insister. A en juger par le premier volume, sorti de presses, les auteurs ont accompli leur tâche à la fois délicate et lourde, de la façon la plus heureuse. Chaque constitution, dont ils nous livrent une version française toujours très soigneusement établie, est précédée d'un aperçu historique, qui donne à leur œuvre, à côté de sa précieuse valeur documentaire, la valeur d'un traité sommaire de droit constitutionnel comparé. Bref, nous sommes ici en présence d'un instrument de travail, qui guidera et facilitera singulièrement les recherches de tout publiciste.

On remarquera, en outre, la belle préface de M. le professeur Chavegrin qui, en un raccourci méthodique d'une clarté parfaite, réussit à sérier tous les grands problèmes du droit constitutionnel. On lit ici avec le plus vif intérêt les considérations émises avec une objectivité tout-à-fait impartiale, sur le suffrage universel, le vote des femmes, la représentation proportionnelle, les expériences de démocratie directe, le régime parlementaire avec les modalités multiples du gouvernement d'assemblée, le recrutement de la magistrature et le contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois, le

système bicaméral et la création de conseils législatifs, enfin la tendance des constitutions récentes à déborder sur le terrain économique et social. G. C.

MAURICE BOURQUIN, Professeur à l'Université de Bruxelles, Associé de l'Institut de Droit international. (Un vol. gr. in-8° de 126 pages. Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 1928.)

Cette remarquable publication, que nous signalons à toute l'attention des lecteurs de la *Revue de l'Université*, est extraite du Recueil des cours de l'*Académie de Droit international*, établie avec le concours de la dotation Carnegie pour la paix internationale.

M. le professeur Bourquin commence par délimiter son sujet en précisant la notion des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat et en la distinguant de la notion antique du « délit public » (opposée à celle de « délit privé ») et de la notion moderne de « délit politique » (opposée à celle de « délit commun »). Avec un art de saisir et de peindre les nuances, qui est l'un des mérites de son ouvrage et donne un grand charme à son exposé, l'auteur retrace l'évolution du « crime contre la sûreté de l'Etat », depuis la « lèse-majesté » jusqu'aux profondes modifications entraînées par la Révolution française et par les événements qui ont formé l'histoire mouvementée du XIX^e siècle. A une période de « faveur », dont a joui le crime politique, a succédé une réaction marquée, depuis environ un demi-siècle, contre l'indulgence d'autrefois.

L'ouvrage est divisé en deux parties : I. Les droits de l'Etat lésé; II. Les devoirs des autres Etats.

Sous le premier de ces intitulés est examinée d'abord la compétence de l'Etat lésé, lorsque l'infraction a été commise sur son territoire. Cette compétence est, en principe, non douteuse. Mais la délimitation des exceptions (immunités diplomatiques, droit d'asile, etc.) conduit l'auteur à discuter une série de problèmes délicats, notamment (pages 35 à 41) la valeur de l'exception déduite du caractère non volontaire de la présence du coupable sur le territoire de l'Etat lésé. Que faut-il décider, notamment, si c'est par l'emploi de manœuvres frauduleuses que les agents de l'Etat, qui procède à l'arrestation, sont parvenus à opérer celle-ci? M. Bourquin considère pour le moins comme douteux que cette circonstance confère à l'arrestation un caractère illicite (lorsque, bien entendu, aucune atteinte n'a été portée à la souveraineté étrangère).

La compétence de l'Etat lésé donne lieu à de plus grandes difficultés quand l'infraction a été commise hors de son territoire. Il y a lieu ici de souligner l'intérêt des pages consacrées au commentaire de deux grandes conceptions qui s'affrontent en la matière: celle de la majorité des législations, d'après lesquelles l'Etat lésé est compétent pour réprimer les infractions contre sa sûreté, fussent-elles

perpétrées à l'étranger et par des étrangers ; d'autre part, la doctrine anglo-saxonne, selon laquelle la compétence répressive de l'Etat à l'égard des étrangers se limite aux crimes commis soit sur son territoire, soit à bord de ses navires ou de ses aéronefs. Magistralement, l'auteur montre que la « théorie de la localisation objective » atténue considérablement la différence, à première vue si profonde, des deux conceptions. Puis, recherchant le principe dont elles s'inspirent, M. Bourquin explique leur divergence par de simples modalités dans l'application d'une idée commune : celle de la protection sociale. Tout l'exposé (pp. 48 à 58) est à lire : c'est un modèle d'analyse fine et profonde.

Un chapitre est ensuite consacré à l'examen des « limites du pouvoir de l'Etat lésé en matière de qualification ». L'auteur aborde ici un problème souvent négligé de droit international et même de la théorie générale du droit. Il y expose, avec force, une opinion originale, à laquelle nous sommes tout disposés à nous rallier : c'est que, dès à présent, et en vertu de règles coutumières répondant aux exigences de la conscience juridique contemporaine, les pouvoirs reconnus à l'Etat par le droit international à l'égard des *étrangers* ne sont pas illimités (pp. 63-69), bien entendu, quand il s'agit de faits commis hors du territoire.

La seconde partie de l'ouvrage traite d'abord de l'extradition. Après avoir fait ressortir, avec pénétration, l'origine et le développement de la règle de la non-extradition des criminels politiques, le Professeur Bourquin examine les diverses tentatives faites pour définir, à cet égard, l'infraction politique (lorsqu'elle n'est pas *purement* politique). « Toutes appellent la critique et révèlent certaines faiblesses. La plus solide, d'après M. Bourquin, est celle qui, sans se préoccuper des doctrines auxquelles se rattache l'acte délictueux, n'envisage que la criminalité de cet acte lui-même et fait revivre l'obligation d'extrader quand l'infraction apparaît comme particulièrement odieuse ». Encore faut-il tempérer ce système, ajoute-t-il, par une distinction entre les actes commis en temps de troubles révolutionnaires et ceux qui sont perpétrés en période normale.

Le dernier point envisagé est la détermination de la mesure dans laquelle un Etat est *tenu* de réprimer les crimes et délits, commis sur son territoire, contre la sûreté d'un Etat étranger. Le savant exposé que fait M. Bourquin de questions fort complexes, ne saurait être résumé dans le cadre étroit de cette notice. Qu'il suffise de dire que l'auteur s'y montre, comme partout, soucieux de défendre les libertés essentielles contre la tendance *autoritaire* qui les menace à notre époque.

Tout est à louer dans cet ouvrage : la clarté, la solidité et l'élégance de la forme.

H. R.

FRANZ REQUETTE. *Traité des impôts sur les revenus*. (Extrait des *Pandectes Belges*, Bruxelles, Larcier, 1928.)

M. Franz Requette a publié sous forme de traités divers aux *Pandectes Belges* un exposé total de notre législation fiscale actuelle.

Son travail concernant les impôts sur les revenus est le dernier paru.

Nul doute qu'il ne rende de grands services. L'auteur y a réuni toutes les dispositions législatives, les nombreuses circulaires administratives et les décisions judiciaires qui intéressent la matière; dans cet ensemble touffu et qui paraît parfois inextricable, il a apporté la clarté que donne une distribution méthodique très soignée; l'entreprise était assurément malaisée et elle ne pouvait être tentée que par un auteur possédant une connaissance complète de tout ce matériel juridique; M. Requette s'est parfaitement acquitté de sa lourde tâche et tous ceux à qui il aura rendu accessible un domaine où, sans lui, ils se seraient égarés, lui en seront reconnaissants.

P. V.

PAUL WETS, Juge des enfants, Président de l'Union des Juges des Enfants du Royaume, membre du Conseil Supérieur de l'Enfance. *L'Enfant de Justice. Quinze années d'application de la loi sur la Protection de l'Enfance*. (Bruxelles, 1928.)

Depuis plus de quinze ans, sans bruit ni publicité, les enfants délinquants sont jugés d'une façon toute nouvelle. « Le juge des enfants prend, à l'égard des mineurs qui comparaissent devant lui, des mesures de garde, d'éducation et de préservation ». (Loi du 15 mai 1912, art. 13.) On n'applique plus de peines aux enfants, des mesures leurs sont substituées. Est-ce là une simple substitution de mots? Non, cela correspond à un changement profond.

L'avocat habitué aux audiences correctionnelles qui vient s'égarer dans la petite salle où siège le juge des enfants s'y trouve très désorienté. Il a préparé une plaidoirie éloquent, fait citer des témoins. Et voilà que tout son échafaudage s'écroule devant le mode de procéder employé devant cette juridiction. En effet, un principe dominant de la loi sur la Protection de l'Enfance est de n'attribuer à l'infraction elle-même qu'un caractère presque secondaire. C'est le prétexte qui justifie l'intervention du juge, mais ce n'est pas uniquement sur les circonstances du délit que l'enquête va porter. Mieux encore le juge est parfois appelé à intervenir sans qu'aucune infraction n'ait été commise, en cas d'inconduite persistante par exemple.

Le droit pénal classique, et c'est encore lui qui régit les délinquants adultes, considère le délit comme une entité isolée, surgissant dans la vie du prévenu, résultat d'une délibération consciente à la suite de laquelle est née la décision de commettre le mal. Sui-

vant la gravité du méfait, le juge appliquera une peine plus ou moins forte. L'arbitraire et la fantaisie de ces évaluations en mois et années ont déjà donné prise à maintes critiques. Dans quelques générations, on s'étonnera de ce mode étrange de procéder de même qu'aujourd'hui nous haussons les épaules à l'idée de la question qu'on infligeait autrefois aux prévenus pour les faire avouer.

Celui qui commet un délit peut l'avoir fait sous l'impulsion d'une cause passagère, momentanée. Il se peut aussi que des causes permanentes l'aient poussé à commettre ce délit, et alors il serait nécessaire de le soustraire à l'influence de ces causes afin d'éviter la répétition du délit. La première tâche du juge des enfants sera de discerner s'il se trouve en présence d'un délinquant d'occasion qu'il suffira de réprimander ou s'il doit intervenir de façon plus permanente.

Le délit est un indice d'inadaptation. Il est la réaction provoquée par une situation anormale. Dans la plupart des cas, la délinquance infantile est le résultat d'une désorganisation de la famille. Un ancien juge des enfants a relevé le fait que « sur les cent premiers cas de mineurs qu'il a eu à juger, dans soixante dix-neuf cas il y avait un vice ou une lacune dans l'organisation familiale; ou bien les parents sont décédés et personne ne s'occupe sérieusement de l'enfant abandonné à lui-même, la mère est morte et le père retenu par le travail, ne peut surveiller efficacement ses enfants; s'il est remarié, la seconde épouse n'a pas gagné le respect, ni l'affection des enfants et n'a aucune autorité sur eux; le père s'adonne à la boisson et la seconde mère, découragée et misérable, est faible à l'égard de ses enfants; les parents ont des mœurs dépravées, se livrent au libertinage et se désintéressent de leurs enfants qui ne sont plus à leurs yeux que des entraves au cours de leurs passions, les époux sont désunis, vivent séparés, l'un d'eux ou tous les deux ont contracté d'autres liaisons. » (M. Vande Rydt, cité par M. Wets, p. 300.)

Dans d'autres cas, le délit se présentera, même si le milieu est normal, comme une manifestation d'insuffisance physique ou mentale. Tel le cas du gamin qui se sent inférieur à ses camarades et qui essaie de se réhabiliter à leurs yeux en commettant un vol audacieux. C'est là un effet de ce qu'on a appelé le complexe d'infériorité. Tel autre, incapable de dominer ses instincts, tombe dans la perversion sexuelle. Ou bien encore la cause du délit est tout simplement l'influence des suggestions d'un mauvais camarade.

Que fera le juge dans ces cas? Un rapport médico-pédagogique l'instruira sur l'état physique et mental du petit prévenu. Un délégué à la protection de l'enfance lui décrira avec plus ou moins de précision la situation du milieu familial et la façon dont l'enfant s'y comporte. Dans les cas plus graves, le juge placera provisoirement l'enfant dans un établissement d'observation. Quelques semaines plus tard, un rapport détaillé sur l'enfant sera dressé et permettra au juge de statuer en connaissance de cause.

Qu'on me permette ici, par parenthèse, d'adresser une critique à ce système : le rapport dressé par les établissements d'observation est généralement fort complet. Il envisage l'enfant au point de vue social, physique et mental. Rédigé par une seule personne, il a l'avantage d'être synthétique. Mais si l'enfant lui-même a fait l'objet d'un examen direct et approfondi, tout ce qui concerne son milieu et ses antécédents sont des renseignements de seconde main, donnés par l'enfant lui-même, ou bien recueillis par le moyen de questionnaires envoyés à la famille ou à des correspondants. Il faudrait que, dépendant de l'établissement d'observation, un personnel mobile puisse se transporter sur place pour recueillir directement les renseignements nécessaires.

D'autre part, en ce qui concerne les enfants qui ne sont pas placés dans un établissement d'observation, les renseignements dont dispose le juge sont recueillis plus directement, mais ici c'est la synthèse qui manque. Le médecin qui examine l'enfant, qui lui fait subir un examen au moyen de tests, le délégué qui visite la famille, chacun termine son rapport par une recommandation et le juge se trouve parfois assez embarrassé devant un rapport médico-pédagogique subir un examen au moyen de tests, le délégué qui visite la famille, dispose le juge sont recueillis plus directement, mais ici c'est la précision la situation du milieu familial et la façon dont l'enfant s'y grique conseillant le placement dans un établissement pour anormaux, et un rapport du délégué conseillant de laisser ce même enfant dans sa famille. Il y aurait peu à faire pour donner plus de cohésion à cette enquête. Il suffirait de réaliser un organisme du genre de la Judge Baker Foundation que dirige, à Boston, le docteur Healy, ou de l'Institute for Juvenile Research, de Chicago, dont le directeur est le docteur Adler.

La Judge Baker Foundation, créée en mémoire d'un juge des enfants, a pour but de donner des consultations sur des cas d'enfants de justice ou d'enfant simplement difficiles à traiter. La consultation est rédigée en commun, en une réunion des diverses personnes qui ont étudié l'enfant, chacun de leur point de vue propre. Le médecin, le psychologue, l'auxiliaire social et toute autre personne susceptible de donner des renseignements sont entendus successivement par le docteur Healy. Après discussion générale, celui-ci dresse le rapport d'ensemble.

Ce procédé a sur le nôtre l'avantage d'être synthétique. Il supplée aux insuffisances de l'un ou de l'autre des collaborateurs dont le directeur guide le travail. Il empêche d'envisager le cas d'un point de vue unilatéral : le psychologue est tenté de n'attribuer d'importance qu'au degré d'insuffisance mentale. Pourtant, combien n'y a-t-il pas de déficients mentaux vivant en liberté sans danger pour la société? Enlever des enfants à leur famille pour la seule raison qu'ils sont déficients mentaux serait certes un abus.

C'est l'ensemble des réactions sociales qu'il faut envisager et non tel facteur isolé.

Fermons cette parenthèse et revenons à notre livre. Il faut lire le volume de M. Wets décrivant d'une plume alerte et colorée quelques-uns des établissements dans lesquels les enfants de justice peuvent être placés « Actuellement, nous dit-il, le nombre des établissements qui traitent avec l'Office de la Protection de l'Enfance s'élève à 265, parmi lesquels nous relevons 205 établissements privés, 55 établissements spéciaux, 5 institutions publiques de l'Etat » (p. 201). Le juge a l'obligation de visiter les enfants dans les institutions où il les a placés. Il apprend ainsi à connaître l'esprit et les méthodes de ces établissements. Lorsqu'un cas nouveau se présentera, il choisira dans la gamme des régimes celui qui sera le mieux approprié à l'enfant.

Une innovation récente a introduit chez nous les homes de semi-liberté qui répondent à un besoin réel. Après avoir séjourné pendant des mois ou des années dans des institutions où l'existence était réglée et sans contact avec la vie de l'extérieur, l'épreuve de la mise en liberté sans transition est difficile à supporter. On crée des homes dans lesquels logent pendant un certain temps des jeunes gens qui travaillent au dehors. On y place parfois aussi des jeunes gens ou jeunes filles, en état de gagner leur vie, mais qu'il faut cependant enlever à leur milieu familial.

Pour l'enfant qui ne manifeste pas de tendances perverses mais qui doit être enlevé à sa famille, le juge dispose encore d'un autre moyen, l'envoi dans une colonie de placement. Les enfants y sont confiés à des tuteurs bénévoles qui les élèvent chez eux, sous la surveillance d'un délégué. La vie de l'enfant ainsi placé est plus normale que celle de l'enfant en internat, mais il faut veiller avec soin au choix des tuteurs de peur que l'enfant ne soit exploité par les personnes qui l'ont pris à leur charge.

Cette question de la surveillance des tuteurs nous amène à parler du délicat problème de la liberté surveillée. Le juge peut laisser un enfant dans sa famille tout en chargeant un délégué à la protection de l'enfance d'exercer une surveillance sur l'enfant. Combien difficile est cette tâche car il faut éviter de tomber dans le formalisme irritant tout en exerçant une surveillance réelle. Le délégué doit devenir un conseiller et un ami. Il faut une grande habitude et une connaissance très développée des mœurs et des coutumes du milieu où l'on se trouve pour y réussir. Dans la grande majorité des cas, cette tâche incombe chez nous à des travailleurs bénévoles. M. Wets, se rendant compte par expérience de ce que leur travail est inégal et parfois insuffisant, propose de créer des délégués-chefs, travailleurs professionnels qui dirigeraient les efforts des volontaires. Cette solution, autrefois en faveur dans certaines contrées des Etats-Unis, est de plus en plus abandonnée aujourd'hui. Presque partout nous voyons le travail de délégué confié exclusivement

à des professionnels salariés. Plus les délégués ont de valeur, plus nombreux seront les cas que le juge pourra leur confier évitant ainsi, dans un grand nombre de cas, le placement dans une institution.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, quelques-uns des problèmes traités par M. Wets. Ils nous intéressent à un double titre. Ils nous font admirer la façon neuve et intéressante dont on traite aujourd'hui l'enfance délinquante de notre pays. Mais l'intérêt de ce livre dépasse ce cadre même car pour employer les termes de M. Wets : « les enfants auront été les premiers à bénéficier d'une législation inspirée à la fois de générosité et de logique, dont on étend actuellement et tout doucement, comme pour ménager les susceptibilités traditionalistes et conservatrices, la formule aux délinquants adultes ». (P. 298.)

P. C.

Sciences.

A. LAMEERE. *Précis de Zoologie*, fasc. 3, pp. 233 à 396, avec 148 fig., in *Recueil de l'Institut Zoologique Torley-Rousseau*, tome II, fasc. 1, 1928. [Vendu à part au prix de 30 francs, ce fascicule achève le tome I du Précis, formant un volume de 396 pp. et 358 fig., avec Index, au prix de 80 francs, chez H. Cauwenberg, Université, 50, avenue des Nations, Bruxelles (comptes chèques postaux n° 2028.70).]

Depuis que, il y a à peine plus d'un an, nous avons ici même signalé l'apparition du *Recueil de l'Institut Zoologique Torley-Rousseau*, deux nouveaux fascicules ont paru, et les promesses qu'impliquait le premier fascicule ont été largement tenues, car ils ont apporté de nouveaux et importants mémoires originaux, fruit des élèves de l'Institut, ainsi que la suite du Précis de Zoologie, si magistralement élaboré par notre éminent professeur. Tandis que le fascicule 2 donnait, en un raccourci saisissant, une vue d'ensemble des *Protozoaires*, le fascicule sous revue nous apporte le début des *Métazoaires*, « Animaux multicellulaires sans chlorophylle à cellules différenciées, probablement issus de Flagellates du groupe des Craspédines ».

L'auteur esquisse à grands traits les caractères fondamentaux des Métazoaires, leur structure cellulaire, leur cycle biologique et leur morphologie ; il pose ensuite la question de l'origine du Métazoaire et la résout en faveur des *Craspédines*, ce qui ne manquera pas d'inciter le lecteur du fascicule 3 à se reporter au fascicule 2 pour y relire le paragraphe consacré aux Flagellates.

M. Lameere aborde ensuite l'étude des groupes systématiques constituant l'imposant ensemble des Métazoaires.

Les *Spongiaires* viennent naturellement en tête, et sont opposés à tout le reste, qui constitue la masse des *Neuromyaires*. Malgré

les différences considérables entre ces deux groupes, qui les ont parfois fait considérer comme provenant de souches différentes, l'auteur se prononce en faveur de leur communauté d'origine, légitimant ainsi le groupe des Métazoaires. Le chapitre des Spongiaires (Eponges) est relativement court, et limité aux notions essentielles; mais les données paléontologiques étant dès maintenant incorporées à l'état-civil des groupes, l'auteur conclut en disant que, pour autant que nous sachions, l'évolution des Spongiaires devait être terminée dès le Cambrien.

Après les Spongiaires viennent les *Cœlentérés* (les deux groupes ayant été longtemps réunis sous le nom de Zoophytes). Les Cœlentérés, à leur tour, parmi les Neuromyaires, sont opposés à tous les autres, constituant le bloc des *Cœlomates*, qui seront traités dans les volumes à venir.

Le chapitre des Cœlentérés débute par l'analyse détaillée de l'Hydre d'eau douce, par laquelle le lecteur est ensuite conduit à l'étude des formes plus compliquées. Il est largement tenu compte des fossiles, qui, dans la mesure de ce que nous en connaissons, viennent combler les lacunes que laissent entre eux les groupes actuels. C'est ainsi que, parmi les *Hydrozoaires*, un paragraphe des plus suggestifs est consacré aux Graptolithes, fossiles longtemps énigmatiques des temps primaires. De même, parmi les *Anthozoaires*, les Tétracoralliaires, également fossiles du Primaire, sont l'objet d'une analyse pleine d'idées originales. Toute l'évolution des Cœlentérés est d'ailleurs présentée d'une façon inédite.

Le chapitre se termine par cette constatation frappante que l'embranchement des Cœlentérés est à lui seul plus varié que tout le Règne végétal. L'auteur se rallie à l'hypothèse d'après laquelle les Cérianthaires, parmi les Cœlentérés, auraient été les ancêtres des Cœlomates.

Le Précis de Zoologie du professeur Lameere, aide-mémoire des étudiants, sera bien accueilli aussi des travailleurs qualifiés, heureux d'y trouver sur les groupes qu'ils n'ont pas spécialisés, maint renseignement que l'on chercherait en vain dans les Traités.

M. S. L.

Sir J.-J. THOMSON, O. M., F. R. S. *La structure de la lumière*. (Traduit par E. FRIC, avec une préface de A. COTTON). (Paris, Blanchard, 1929. Prix : 9 francs.)

Un livre de J.-J. Thomson est *a priori* le bienvenu et les lecteurs français sauront gré à M. Fric de leur en avoir procuré la traduction.

Dans les questions d'actualité en physique, Sir J.-J. Thomson persiste dans son attitude qui consiste à résister au courant général pour conserver une personnalité bien nette. On se rappelle que J.-J. Thomson défendait son modèle d'atome statique alors que la

vogue générale était pour l'atome de Bohr. Dans la question des quanta, il apporte encore une fois des vues originales, d'autant plus remarquables qu'elles arrivent à l'époque de la mécanique ondulatoire.

L'auteur de la *Structure de la lumière* attire l'attention sur les arguments qui plaident les uns en faveur de la conception ondulatoire, les autres en faveur de la conception corpusculaire de la lumière. Il s'efforce de lever la contradiction et arrive à l'interprétation suivante. Lorsque la position d'un électron par rapport au noyau de l'atome varie brusquement, un quantum d'énergie s'en échappe. Ce quantum est un tube de force électrique en forme de tore de rayon moyen r se propageant avec la vitesse c de la lumière perpendiculairement à son plan. Ce quantum vibre avec une fréquence ν telle que $\nu = \frac{c}{2\pi r}$. Ce quantum qui se propage est accompagné d'un train d'ondes électromagnétiques maxwelliennes de fréquence ν . Ces ondes sont excitées par le quantum lui-même. La plus grande partie de l'énergie se trouve localisée dans le volume d'éther que constitue le tore; le reste est réparti uniformément sur la surface des ondes. La trajectoire des quanta est déterminée par les ondes qui les accompagnent. On peut, dans cette conception, rendre compte des propriétés de la lumière et, en particulier des interférences.

Ce sujet est exposé dans la traduction de la conférence Fison, donnée par J.-J. Thomson en 1925. Il est suivi de la traduction de deux articles du *Philosophical Magazine* (1924 et 1925) qui complètent la première partie et comprennent notamment les développements mathématiques.

Quelle que soit la prudence avec laquelle on se ralliera à la conception de Thomson, il est particulièrement indiqué, à l'heure actuelle, de prendre connaissance des idées exposées dans ce petit livre. La lecture en est d'autant plus aisée que la traduction est fort bien faite. On sait d'ailleurs que M. Fric n'en est pas à ses débuts.

Georges HOMÈS.

Rapports et Discussions sur des Questions d'Actualité publiés par MM. les Secrétaires du Conseil, sous les auspices de la Commission scientifique de l'Institut International de Chimie Solvay. Troisième Conseil de Chimie tenu à Bruxelles du 12 au 18 avril 1928. (In-8° de 560 pp. Paris, Gauthier-Villars et C°, 1929.)

L'Institut international de Chimie Solvay, dont la création est l'œuvre de M. Ernest Solvay et dont l'avenir est assuré par la famille Solvay, a pour but principal d'organiser, tous les trois ans à Bruxelles, des Conseils de Chimie. Le Comité scientifique de l'Institut détermine un an à l'avance le programme de ces Conseils et désigne la personnalité scientifique chargée de faire les rapports,

ainsi que celles qui sont invitées aux discussions. Les objets à l'ordre du jour sont choisis parmi les questions d'actualité pour lesquelles la discussion pourrait devoir être fructueuse.

Le troisième Conseil de Chimie Solvay a siégé du 12 au 18 avril dernier sous la présidence de Sir William Pope. Les rapports suivants y ont été présentés et discutés :

Actions chimiques dans la décharge électrique, par M. E. K. Rideal.

Les formes actives des éléments, par M. W. Mund.

La sensibilisation photochimique, par M. Berthond.

La sensibilité photographique, par M. Slater Price.

Théorie thermodynamique de quelques équilibres au contact de membranes semi-perméables, par M. F. G. Donnan.

La perméabilité sélective des membranes; ses effets physiques et chimiques, par M. P. Girard.

Les valences chimiques, par M. G. Urbain.

Valence variable, par M. N. V. Sidgwick.

Radicaux libres et composés non saturés, par M. P. Wolden.

Recherches sur les hydrates de carbone complexes, par M. P. Karrer.

Les rapports ainsi que les comptes rendus des discussions de ce troisième Conseil de Chimie ont été réunis et publiés par les soins des secrétaires et de la Commission de publication de l'Institut en un volume de 562 pages, dans lequel on trouvera aussi les statuts de l'Institut international de Chimie Solvay, la composition de ses commissions et la liste des participants au troisième Conseil de Chimie.

JEAN CHAZY. *La théorie de la relativité et la mécanique céleste* (t. I^{er}). (In-8° de VIII-261 pp., Paris, Gauthier-Villars et C°, 1928.)

Le but de ce livre, qui est le développement d'un cours professé à la Faculté des Sciences de Paris en 1927, est d'exposer le plus clairement possible la théorie de la relativité dans ses rapports avec la mécanique céleste, en prenant comme point de départ les connaissances d'un étudiant qui a suivi quelques leçons de calcul différentiel et intégral et de mécanique.

Le premier chapitre comprend des notions de calcul des variations, notions auxquelles les enseignements classiques ne donnent souvent aucune place, et les définitions et notions concernant les ds^2 , qui font partie du langage courant employé dans la théorie de la relativité.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur énonce la loi de gravitation à partir du ds^2 de Schwarzschild; appliquant cette loi aux mouvements des planètes par rapport au soleil, il calcule les avances des

périhélie correspondantes, et obtient notamment le nombre célèbre $42''{,}9$ par siècle pour la planète Mercure.

Dans le troisième chapitre, l'auteur adapte la loi de gravitation ainsi définie à la méthode de la variation des constantes sous la forme classique de la théorie des perturbations. Il étudie des lois de gravitations analogues énoncées en mécanique classique pour expliquer l'avance observée du périhélie de Mercure; il étudie les corrections des durées de révolutions newtoniennes, et applique notamment ces corrections aux passages de Mercure sur le disque du soleil.

Les quatrième et cinquième chapitres sont, par suite, d'une digression justifiée par l'objet du livre, consacrés, l'un à un résumé des travaux de Le Verrier et de Newcomb concernant les écarts des mouvements des planètes par rapport à la théorie newtonienne, et l'autre à un exposé des différentes hypothèses émises pour expliquer les trois désaccords obtenus par Newcomb.

Le dernier chapitre est l'étude de la loi du mouvement de la lumière par le ds^2 de Schwarzschild; d'où résulte la déviation fameuse de $1''{,}74$ pour les rayons lumineux tangents au globe solaire.

Dans un second tome, l'auteur indiquera notamment l'origine du ds^2 de Schwarzschild, et comment Einstein a été amené à formuler la loi de gravitation définie par ce ds^2 . Il calculera différents autres effets de la théorie de la relativité pouvant être comparés aux observations dans un avenir plus ou moins rapproché : effet de la rotation du corps central sur le mouvement d'une masse gravitant au voisinage, mouvement de précession le long de l'orbite de la Terre, applications cosmologiques.

R. HOCHART. *Problèmes et calculs de chimie générale*. (In-8° de 182 pp., Paris, Gauthier-Villars et C°, 1928.)

Le présent recueil a pour objet d'illustrer, par des exemples variés, quelques-unes des notions les plus importantes de la Chimie générale et d'aider ainsi le lecteur à résoudre divers problèmes qui se posent couramment au laboratoire lors de l'étude des réactions chimiques.

Il s'adresse plus spécialement — à cause de la culture scientifique qu'il suppose — aux élèves des grandes écoles et aux étudiants qui suivent les cours de chimie générale dans les facultés; cependant, ce n'est pas un livre d'examen, et les chimistes ayant déjà quelque pratique y trouveront peut-être, à l'occasion, des renseignements utiles.

On s'est attaché, en effet, à présenter dans chaque chapitre, à côté d'exemples simples et assez schématiques, d'autres exemples plus complets ou plus concrets empruntés plus directement aux mémoires originaux.

La résolution de ces problèmes — qui suppose connus les phénomènes fondamentaux de la physique (gaz parfaits, chaleurs spécifiques, etc.) et les notions d'analyse des cours de mathématiques générales — est facilitée par de brefs exposés rappelant, en tête des chapitres, les relations quantitatives et les unités qui interviennent dans les applications.

Tous les problèmes proposés sont résolus; les solutions développées qui sont rédigées dans ce recueil constituent, dans leur ensemble, un guide commode et utile qui pourra rendre service, pensons-nous, à un certain nombre de chimistes.

M. KIRRMANN. *La chimie d'hier et d'aujourd'hui*. (In-8° de 148 pp. Paris, Gauthier-Villars et C°, 1928.)

Le livre que nous voulons faire connaître aujourd'hui, *La chimie d'hier et d'aujourd'hui*, par M. Kirrmann, agrégé des sciences, doit appeler et retenir l'attention non seulement de ceux qui s'intéressent à cette science dont le rôle, à notre époque, est si considérable, mais encore de tous les hommes soucieux de se tenir au courant de leur temps et du progrès. Il n'est pas à proprement parler un traité de chimie, il est une sorte d'introduction à l'étude de la chimie, un péristyle au vaste édifice où les savants s'efforcent de remonter aux sources de la vie et de tirer des éléments un maximum d'utilité et de rendement. Il est une sorte de philosophie et d'histoire de cette science particulièrement attachante et doit figurer, à ce titre, en bonne place dans la bibliothèque de l'homme instruit, quels que soient sa profession et ses goûts.

Le livre de M. Kirrmann fera bonne figure, dans l'Encyclopédie Gauthier-Villars, à côté du volume qui l'a précédé : *Les Étapes de la Peinture* de l'éminent I.-L. Blanchot.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

ANDRÉ LALANDE, *Les Théories de l'Induction et de l'Expérimentation*. (Paris, Boivin et C^o, 287 pp.)

M. Lalande réunit sous ce titre des leçons faites à la Sorbonne en 1921-1922. L'insuffisance des théories de l'induction les plus classiques résulte en partie de ce qu'elles négligent la distinction de trois problèmes dont M. Lalande, au contraire, s'occupera successivement : 1. Quelles sont les opérations véritables par lesquelles nous utilisons l'expérience pour le progrès de nos connaissances et de nos certitudes. 2. Quels sont les *principes* formels ou règles logiques, conformément auxquels ces opérations sont effectuées. 3. Quel est le *fondement* de l'induction, d'où vient l'assentiment ferme que nous donnons aux vérités expérimentales.

C'est à l'occasion des théories du passé que M. Lalande formule les propositions qui répondent à sa première question, de beaucoup la plus longuement traitée. (Les origines de la méthode expérimentale, l'induction baconienne; les attitudes historiques au sujet du rôle de l'hypothèse-conjecture, adversaires, Newton, partisans Whewell; les théories formelles de l'induction (St. Mill); la méthode expérimentale contemporaine).

Le chapitre XI est consacré au deuxième problème. M. Lalande y formule les trois principes qui lui paraissent constituer l'armature logique des opérations inductives et qu'il appelle : *principe de déductivité*, *principe des probabilités complémentaires* et *principe d'universalisation*.

Le chapitre XII et dernier traite du fondement de l'induction. Les principes, en effet, ne définissent que la forme des opérations inductives, mais la nature des procédés employés n'entraîne pas avec elle la garantie de la vérité des résultats. Cette garantie on la trouve selon M. Lalande, dans le fait que l'activité inductive est si universellement employée, elle est si bien à la source de tout notre savoir et impliquée dans nos démarches les plus efficaces, que la révoquer en doute c'est se réfugier dans un scepticisme absolu.

Dans un appendice qui n'est pas la partie la moins instructive du livre, l'auteur rapproche de ses propres conclusions des travaux récents de Jean Nicod, de MM. Dorolle et Bachelard.

Ceux qui connaissent les travaux antérieurs de l'éminent auteur du *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* sauront d'avance que son nouveau livre est d'une lecture attachante et profitable. On y trouve quantité d'informations précises, des rectifications de préjugés historiques tenaces (empirisme de Bacon, son antimathématisisme), des lumières sur les significations diverses et successives de termes importants (hypothèse), des critiques judicieuses qui valent non seulement par rapport au sujet traité, mais en soi (idée de causalité). Rencontrant l'œuvre de Whewell, trop peu connue des philosophes de langue française, M. Lalande en donne un aperçu très intéressant.

M. Lalande a trop l'expérience de la richesse de son sujet pour présenter ce cours autrement que comme une préparation à des recherches plus poussées. On regrettera la brièveté du chapitre sur les *principes* dont les thèses méritent la plus sympathique attention, et l'on félicitera l'auteur d'un livre qui conduit son lecteur loin des ornières scolastiques et lui laisse l'agréable impression qu'en ce qui concerne l'induction, le philosophe ne piétine nullement autour de quelques solutions classiques, et qu'il y voit désormais plus clair que ses vénérables devanciers.

E. D.

H. PIRENNE : *La Belgique et la guerre mondiale* (dans la collection : *Histoire économique et sociale de la guerre mondiale*). Paris, Presses universitaires, 298 pages, s. d. (1929).

La vaste entreprise dirigée par l'historien J. T. Shotwell de l'Université Columbia, sous le patronage de la « Dotation Carnegie pour la paix internationale », avance régulièrement vers le but qu'elle s'est assignée. On sait qu'elle doit comprendre cent cinquante volumes dus à des collaborateurs de tous les pays.

Dès maintenant, la « série belge » est achevée. Ont paru d'abord six études consacrées à des sujets spéciaux : *L'action du gouvernement belge en matière économique pendant la guerre*, par M. F. Van Langenhove ; *La législation et l'administration allemande en Belgique*, par MM. Jacques Pirenne et Marcel Vauthier ; *La déportation et le travail forcé des ouvriers et de la population civile* par M. F. Passelecq ; *L'industrie belge pendant l'occupation allemande* par M. Ch. de Kerchove ; *Le ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande*, par M. A. Henry ; *Le secours-chômage en Belgique pendant l'occupation allemande* par M. E. Mahaim.

A ces travaux analytiques vient de s'ajouter — couronnement de l'édifice — une synthèse signée par M. Henri Pirenne. On pourrait dire d'elle qu'elle constitue, non seulement le septième et dernier volume de la « série belge » de la collection Shotwell, mais aussi le huitième volume de la grande *Histoire de Belgique* à laquelle travaille, depuis trente années l'éminent historien, puisque le tome sixième de cette œuvre atteint 1830 et que le septième (en préparation) conduira le lecteur jusqu'en 1914.

Dans la *Belgique et la guerre mondiale*, M. Pirenne a peint un tableau d'ensemble de l'existence de notre peuple « pendant les quatre années qui sont certainement les plus cruelles de son histoire » Ce n'est, dit-il trop modestement, qu'« un croquis provisoire ». Sans doute on ne pourra parler *scientifiquement* de la grande guerre que dans un avenir encore assez lointain « grâce à l'étude complète des sources et à l'apaisement inévitable des passions ». Mais — comme le fait d'ailleurs observer M. Pirenne — tout essai de synthèse, même provisoire, a ce mérite de provoquer la critique et de déterminer de nouvelles investigations. Au surplus, le livre de M. Pirenne ne s'appuie pas seulement sur les renseignements fournis par les six premiers ouvrages de la « série belge ». Il utilise aussi les rapports officiels, et de nombreux documents extraits, soit du riche dépôt des *Archives de la guerre*, fondé à Bruxelles en 1919, soit des *Archives du Conseil de Flandre*, publication de la *Ligue nationale pour l'unité belge* [voir à la *Bibliographie de la Revue*, 1928-1929, n° 2, pp. 38-40].

En moins de trois cents pages l'état de notre pays du mois d'août 1914 au 11 novembre 1918 est décrit sous tous ses aspects. Rien d'essentiel ne manque. Après des chapitres relatifs à l'avant-guerre et à l'invasion allemande, viennent successivement des études sur l'état général de la Belgique pendant l'occupation étrangère, sur l'organisation systématique de cette occupation, sur la crise économique et sociale déchaînée par la guerre, sur le ravitaillement du pays par la *Commission for relief in Belgium* et par le *Comité national de secours et d'alimentation*, sur la déportation des « chômeurs » et le pillage des usines, sur la séparation administrative et l'activisme, sur la dispersion, dans le pays et à l'étranger, des populations fuyant l'approche de l'ennemi...

Exposé précis, clair, nourri de faits et, ajoutons-le, aussi impartial qu'il était possible de l'être en une pareille matière. L'historien s'est efforcé de juger avec mesure, en évitant de donner libre cours à ses sentiments personnels, les actes des hommes qui chez nous représentèrent l'envahisseur. Qu'on lise par exemple les lignes consacrées au gouverneur-général von Bissing (pp. 102-103).

Faut-il dire que M. Pirenne, soucieux de faire sa besogne d'historien, ne se borne pas à narrer les faits mais qu'il les explique par leurs causes générales ? Avec une admirable pénétration il montre les raisons profondes de l'antagonisme qui sépara toujours le Belge « occupé » de l'Allemand « occupant » ; il analyse les motifs de l'attitude de toutes les classes du peuple belge pendant ces dures années. « L'éducation collective de la Belgique et de l'Allemagne les avaient faites trop différentes l'une de l'autre pour ne pas soulever entre elles des malentendus que les circonstances tragiques qui soulevaient la première à la seconde devaient inévitablement exaspérer. » Formés « à la prussienne » les Allemands ne pouvaient ni comprendre ni même admettre la nature d'un peuple aussi complé-

tement en opposition avec eux que l'était le peuple belge... A l'antipathie du vainqueur les Belges répondaient par la haine, et à leur dédain par le mépris. Sa discipline, son culte de l'Etat, son sentiment monarchique étaient envisagés comme autant de preuves de servilisme. On leur opposait avec orgueil les institutions que le peuple s'était données à lui-même (et notamment les institutions communales dont l'historien signale à juste titre l'activité bienfaisante au cours de la guerre). « A la conception bureaucratique et autoritaire de l'Etat s'opposait la conception de l'Etat envisagé comme forme et organe de la souveraineté nationale (pp. 67-75). » De là, la ténacité avec laquelle les Belges résistèrent à la pression allemande : « Ecrasés par la force, ils puisèrent dans le sentiment de se croire supérieurs à leurs vainqueurs le courage de tout souffrir. S'il y eut aux heures sombres des « défaitistes », si un petit groupe d'« activistes » renia la cause nationale on ne surprit chez l'immense majorité des Belges aucune velléité de renoncer à la résistance... Suivant l'expression d'un témoin américain, le peuple belge était dans un état de suffocation et en même temps d'extase dont il n'y a pas d'équivalent dans l'histoire du monde (pp. 75-89). »

Signalons aussi l'intérêt particulier des pages qui exposent la question de la séparation administrative, le sens de l'arrêté du 21 mars 1917 disjoignant la Flandre et la Wallonie, la naissance et l'action du Conseil de Flandre, l'action de l'activisme, le « cès de justice » de 1918, « vieille tradition nationale souvent appliquée lors de la violation des privilèges (pp. 207-271). »

Mais il faut nous borner. Il est impossible de résumer en un bref compte-rendu un livre aussi riche de matière et de pensée. Disons, sans plus, que dans l'avenir lorsqu'on voudra se rendre exactement compte des souffrances endurées par notre pays de 1914 à 1918 c'est au livre de M. Pirenne qu'il faudra avoir recours. A notre connaissance, il n'a pas son pareil dans la littérature historique d'aucun des pays belligérants. Il faut admirer sans réserves sa sûreté d'informations, la vigueur de sa composition, la pondération des jugements émis par leur auteur ; en un mot, toute cette émouvante évocation d'une époque à la fois si douloureuse et si glorieuse pour le peuple belge.

LÉON LECLÈRE.

FERNAND PASSELECO. *Déportation et Travail forcé des Ouvriers et de la Population civile de la Belgique occupée. 1916-1918.* (Publication de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale, 1 Vol. XII, 491 pp.).

Parmi les documents publiés qui concernent l'histoire de la guerre, ceux relatifs aux déportations des ouvriers belges sont, peut-être, les plus poignants. Aucun réquisitoire contre la monstruosité d'un gouvernement militaire, abandonné à ses propres inspirations, ne pourrait atteindre l'horreur d'un exposé concret, dénué

de toute passion et de toute recherche de pittoresque, comme l'est celui de M. Passelecq. Les crimes d'une armée en marche en pays conquis, alors que le soldat ne voit partout que dangers, imaginaires ou non, ne sont pas comparables à l'application d'un système de réquisition humaine, longuement médité, discuté par certaines autorités allemandes elles-mêmes, et exécuté avec une cruauté froidement calculée dans ses effets progressifs.

Nous voyons dans l'ouvrage de M. Passelecq trois parties principales. D'abord le processus de l'idée qui a présidé aux réquisitions humaines; ensuite le fait brutal de ces réquisitions; enfin, après l'intervention des puissances étrangères, la mauvaise foi que le gouvernement militaire allemand mit à persister dans son système, malgré ses promesses d'y renoncer.

La première partie nous a paru présenter, plus particulièrement, un intérêt nouveau. Si le fait brutal des déportations est connu dans beaucoup de ses détails, beaucoup de Belges y ayant assisté, la formation d'une volonté consciente était restée ignorée; cela se comprend, puisque ce phénomène de psychologie politique ne pouvait être connu, et surtout prouvé, que par des documents secrets. Heureusement ces documents existent. L'auteur les reproduit dans un ordre logique, son travail consistant à les rattacher les uns aux autres, sans y ajouter d'appréciation personnelle.

Il fallut deux ans, de 1914 à 1916, pour que l'idée d'employer, dans l'intérêt militaire allemand, la main-d'œuvre des territoires occupés, fût portée à sa perfection : « La transformation s'opéra progressivement sous la double influence de la conception spéciale du droit d'occupation que ces autorités militaires s'étaient formée et de la politique économique instituée par elles, dès 1914, dans les pays occupés en vue de faciliter la conduite de la guerre. »

La politique économique allemande, en pays occupé, mettait en œuvre le plan génial de Rathenau, conçu dès le début de la guerre, et qui tendait à la concentration, en Allemagne, de tous les produits utilisables à des fins militaires, de façon à en assurer une utilisation maxima. On vidait les territoires occupés de toutes leurs richesses industrielles. L'effet était double : plus longue résistance de l'empire allemand et arrêt de l'activité industrielle belge, qui ne pouvait plus donner d'ouvrage à ses ouvriers.

Logiquement, l'arrêt de l'activité en Belgique aurait dû procurer à l'Allemagne une main-d'œuvre qui lui faisait de plus en plus défaut, au fur et à mesure des exigences de l'armée. Mais l'optimisme de commande, manifesté à cet égard par les fonctionnaires allemands, dut bien en rabattre devant la réalité. L'embauchage libre se heurta à la résistance des ouvriers belges et les pouvoirs publics restés en Belgique, les œuvres de secours, les particuliers à même d'intervenir, tout le monde enfin collaborait à cette résistance.

Il faut reconnaître qu'un homme, d'une intelligence politique profonde, vit le danger que courait le gouvernement allemand en s'engageant dans la voie de la destruction de la richesse belge et celle

des réquisitions humaines qui allait fatalement s'en suivre. Ce fut le gouverneur général von Bissing. Aucun Allemand n'a été plus impopulaire en Belgique et pourtant, que ce fût pour des raisons politiques plus que pour des raisons d'humanité, c'est celui qui a fait les plus grands efforts pour sauvegarder la population belge contre l'aveuglement d'un gouvernement exclusivement militaire.

Malheureusement pour la Belgique ses avis ne furent pas suivis. Un fait était évident : la résistance des ouvriers ne pouvait cesser que par la contrainte. La preuve en était faite par les résultats obtenus sur les prisonniers civils, dans les camps allemands, et amenés par force à signer des engagements comme ouvriers belges. Ce serait donc la contrainte qu'on utiliserait.

Toutefois, la forme de cette contrainte mit quelque temps à se préciser. Au début on tenta d'interdire les travaux publics et les secours aux chômeurs, mais la population belge disposait de trop de moyens pour tourner les difficultés élevées par les règlements les plus draconiens. Il fallait plus. L'obligation devenait d'autant plus impérieuse qu'en 1916, à la fin de l'été, la situation du front exigeait un maximum d'efforts. Les raisons politiques cédaient devant les raisons militaires ; l'Etat Major prenant, de plus en plus, la direction du pays avait résolu de traiter les territoires occupés en territoires conquis et annexés. La mobilisation des ouvriers belges permettait de libérer proportionnellement autant d'ouvriers allemands et de les rendre disponibles pour l'armée.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des horreurs de la déportation collective de 1916. On sait que les faits ont été relevés par une Commission d'enquête qui s'entourait de toutes les garanties d'une instruction judiciaire. Ils sont incontestables. L'auteur reproduit de nombreux documents qu'il met en rapport avec des documents administratifs allemands ; ceux-ci confirment ceux-là.

Le résultat des déportations, au point de vue de la production allemande, fut, au reste, absolument nul. von Bissing l'avait prédit et cette prédiction, inspirée par le bon sens, devait se réaliser à la lettre. L'Etat Major s'était grossièrement trompé et, qui plus est, avait soulevé contre l'Allemagne une réprobation qui, lente à venir, fut néanmoins générale.

« Le jour vint donc où l'autorité suprême de l'Empire comprit que la violation du droit qu'elle avait commise comportait, en réalité, plus d'inconvénients que de profit, et que « l'opération ne rendait plus ».

Mais il n'est pas dans les habitudes d'un Etat Major de revenir en arrière. Quand, sous la pression de l'étranger, l'empereur se fut décidé à promettre la fin des déportations, cette promesse ne fut, de la part du gouvernement militaire allemand, qu'un « chiffon de papier » de plus. Elle ne fut pas mise à exécution, ou, tout au moins, le fut avec de telles restrictions et une telle lenteur que la mesure de « clémence » resta sans effets pratiques. D'abord elle ne concernait que les hommes déportés par erreur comme « chô-

meurs » et les « chômeurs » qui ne désiraient pas rester librement en Allemagne. On pense aux manœuvres violentes et honteuses auxquelles les militaires se livrèrent pour obtenir des chômeurs un acte de volonté ! Ensuite, la mesure ne concernait pas les zones d'Etapes où le travail forcé continuait, dans des conditions, si possible, encore plus atroces qu'en Allemagne.

Ce fut donc jusqu'à la fin de la guerre que la malheureuse population belge fut réduite à un brutal esclavage, moyen qu'un gouvernement militaire n'hésita pas à utiliser pour vaincre la résistance patriotique des ouvriers. L'ouvrage de M. Passelecq donne toutes les précisions souhaitables, au point de vue statistique; il expose aussi, de façon complète, la défense des Allemands, assumée par leur presse. Il considère donc, dans son ensemble, cet aspect de la guerre si important pour juger ceux qui la font.

M. V.

G. JOURET : *Histoire de la Grande Guerre 1914-1918*. (Imprimerie Commerciale et Industrielle de la Louvière, 1929, 191 pages).

M. G. Jouret, professeur à l'Ecole des mines et à l'Ecole normale de Mons, auteur d'une *Histoire de la Grande Guerre en Belgique* (1921) et d'une *Histoire de Mons et du Pays de Mons* (1925), a, dans son nouveau livre, voulu composer, « à l'usage des gens du monde et du personnel enseignant » un précis de l'histoire de la grande guerre. Il a atteint son but. Il résume clairement d'abord les causes du conflit (en insistant avec raison sur l'histoire de l'ultimatum à la Belgique); puis la guerre de manœuvre et la guerre de positions sur tous les fronts; enfin les grandes offensives de 1918. La seconde partie du volume est consacrée à l'occupation allemande en Belgique. La troisième analyse les traités de 1919 et 1920 et dresse le bilan de la guerre. Des textes bien choisis accompagnent ce résumé et le vivifient. On ne peut que se rallier à l'opinion du lieutenant-général Maglinse qui, dans sa préface, loue le travail de M. Jouret, « œuvre excellente de vulgarisation, œuvre patriotique ».

L. L.

G. JACQUEMYS : *Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850)*. (Bruxelles, Lamertin, 1929, 472 pages).

« L'histoire économique de la Belgique du siècle dernier reste à faire ».

Dans son livre, couronné et publié par l'Académie royale de Belgique, M. Jacquemys, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles, a étudié un des épisodes les plus importants, les plus dramatiques de cette histoire. Jusqu'ici on ne possédait que deux travaux un peu précis relatifs à la crise économique des Flandres de 1845 à 1850 : un mémoire de Ducpétiaux répondant à une question posée en 1850 par l'Académie : *Exposer les causes du pau-*

périsme dans les Flandres et indiquer les moyens d'y remédier; et une étude de Van der Meersch, conservateur des Archives à Gand : *De l'état de la mendicité et de la bienfaisance dans la province de Flandre Orientale depuis le règne de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours* (1852).

Malgré leurs qualités, ces ouvrages étaient insuffisants. Ils n'envisageaient pas tous les aspects du problème.

M. Jacquemyns a voulu faire œuvre complète; il s'est livré à des investigations minutieuses et fructueuses dans les dépôts d'archives dont de nombreux dossiers inédits lui ont fourni beaucoup d'indications. Il a dépouillé toutes les publications officielles, les imprimés : livres, brochures, revues, journaux. Il a même parcouru les campagnes flamandes, interrogeant, questionnant : « Ce que nous avons appris par la tradition orale, écrit-il, nous a permis de mieux saisir ce qui se trouve consigné dans les archives, les journaux ou les ouvrages imprimés ».

Cette vaste et méthodique enquête (1) a permis à l'auteur de traiter son sujet à fond. Après avoir décrit la Flandre au moment où commence la crise, le milieu géographique et économique où elle va éclater, M. Jacquemyns consacre le premier livre de son ouvrage à la crise *industrielle*. Il fait voir, d'une part, la situation de l'industrie linière à domicile et d'autre part la révolution industrielle qui développe, en Angleterre d'abord, la filature mécanique. Il montre comment la puissance croissante de cette filature fut la principale cause de la décadence de l'industrie linière flamande, qui perdit une grande partie de ses débouchés et fut impuissante à en acquérir de nouveaux. Il énumère ensuite, en les analysant, les mesures prises en faveur de l'industrie linière (conventions douanières, crédits aux fabricants, ateliers d'apprentissage et de perfectionnement). Et il achève cette première partie de son ouvrage par un tableau émouvant des conditions d'existence de l'ouvrier linier : longues journées de travail, bas salaires, nourriture insuffisante, logement insalubre.

Sur cette crise industrielle vient se greffer une crise *agricole*. C'est le sujet du deuxième livre. La maladie de la pomme de terre, la destruction de la récolte de seigle en 1846, etc., ont pour conséquence la cherté des substances alimentaires qui coïncide avec la faiblesse des salaires. M. Jacquemyns note ici aussi les mesures qui furent prises par les pouvoirs publics pour atténuer les effets de la crise agricole : libre entrée et défense de sortie des principales denrées alimentaires, crédits, travaux publics, action des villes de Gand, Bruges, Ypres.

Dans un troisième livre enfin l'auteur en vient à l'étude du *paupérisme* en Flandre, conséquence de la combinaison de la crise agricole et de la crise industrielle. Il nous décrit la formation de

(1) La bibliographie remplit plus de vingt pages (443 à 464).

bandes de mendiants, les désordres, les émeutes de la faim, la déchéance physique d'une partie de la population, la baisse de la nuptialité et de la natalité, l'excessive mortalité, l'émigration ouvrière vers le Nord de la France. Cette étude démographique très soignée est appuyée par de nombreux tableaux statistiques. M. Jacquemyns y a ajouté d'ailleurs d'autres tableaux, relatifs à la culture, à la production, au commerce du lin, au nombre des tisserands, aux ateliers d'apprentissage, aux subsides de l'Etat, aux condamnations pour crimes, délits et contraventions qui jettent une vive lumière sur son exposé.

En quelques pages l'auteur résume avec beaucoup de clarté les constatations qu'il a pu faire ; et il en tire une conclusion générale : « La question des Flandres était étroitement liée à la question linière. Le facteur industriel était capital ; il était la cause permanente de la misère ; *la crise agricole fut l'accident qui révéla la gravité du mal*. La Flandre méconnut la loi du progrès ; elle s'accrocha obstinément au passé. L'ouvrier routinier succomba en tissant du mauvais fil sur un vieux métier qu'il aurait dû abandonner. Une grosse part de responsabilité incombe aux riches marchands et aux représentants du peuple flamand. Méconnaissant les nécessités économiques, ils annoncièrent pendant des années la fin du mal dont souffraient les fileuses et les tisserands. La crise de 1845 à 1850 vint détruire ces illusions. Après la famine peu osèrent encore proclamer que l'ancienne industrie linière sauverait les Flandres (pp. 408-409).

Le livre de M. Jacquemyns constitue, par l'étendue de la documentation et la netteté du plan, une contribution de premier ordre à l'histoire économique belge du XIX^e siècle. Tous ceux qui étudieront désormais la crise des Flandres devront avoir recours à lui. Ils y trouveront tous les renseignements nécessaires. Dans son Introduction, l'auteur écrit que dans sa pensée son livre marque « un point de départ ». Accueillons-en l'augure et souhaitons à l'auteur de continuer ses recherches d'histoire économique, si heureusement commencées dans l'important ouvrage qu'il vient de faire paraître.

LÉON LECLÉRE.

P. HARSIN : *Les doctrines monétaires et financières en France du XVI^e au XVIII^e siècle*. (Paris, Alcan, 1928, 326 pages).

Ce volume est, d'après son auteur, un « essai de synthèse des doctrines relatives à la monnaie et aux finances françaises du XVI^e au XVIII^e siècle », c'est-à-dire à l'époque du « mercantilisme ». Essai n'est pas assez dire. Il s'agit bien plutôt d'une étude approfondie, fruit de recherches étendues aux Archives nationales de Paris, aux archives du Quai d'Orsay, aux Bibliothèques nationales et de l'Arsenal, etc. L'auteur a lu en outre tous les documents imprimés, tous les ouvrages de seconde main, comme le prouve la riche bibliographie qui précède son travail (pp. IX-XXIII).

Dans l'introduction de son livre, M. Harsin esquisse l'histoire des conceptions monétaires de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance. Puis viennent successivement des chapitres consacrés au mercantilisme dans son ensemble, aux métaux précieux dont l'afflux détermina la hausse des prix, au développement et à l'apogée du mercantilisme. Dans une quatrième partie est étudiée la crise financière de 1690 à 1715. La cinquième partie est consacrée à l'étude du système de Law, de l'expérience de 1716-1720; la sixième et dernière au développement des idées de Law dans la doctrine française, notamment dans les œuvres caractéristiques de Daguesseau et de Cantillon.

Parmi les conclusions de l'auteur (pp. 261-263) il en est deux qui sont particulièrement intéressantes. Voici la première : « Le développement des concepts monétaires a été presque constamment conditionné par les faits d'ordre économique qui ont caractérisé les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ». Et voici l'autre : c'est qu'il a existé, « dès le XVI^e siècle déjà une formulation complète de la théorie de la monnaie ». Cette constatation « permettra peut-être de reculer notablement dans le passé le commencement, fixé classiquement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, de la science économique ».

Le livre de M. Harsin est une œuvre remarquable, pleine à la fois d'érudition et de clarté. On ne pourra plus étudier l'une ou l'autre des questions monétaires ou financières posées entre 1500 et 1800 en France sans consulter cet ouvrage solide, véritable mine de renseignements sûrs, qui vient enrichir nos connaissances et redresser nombre d'erreurs.

L. L.

C.-G. PICAUVET : *Le français et les langues étrangères dans la diplomatie au temps de Louis XIV.*

Cet article de la *Revue des Sciences politiques* (octobre-décembre 1928) est une partie de l'étude d'ensemble consacrée par le savant professeur d'histoire moderne de Toulouse à l'organisation des services diplomatiques français sous Louis XIV. De ce travail (qui n'a pas encore paru) il a exposé les conclusions dans les leçons brillantes faites au mois de mars dernier aux étudiants de notre Faculté de philosophie et lettres. La *Revue* publie dans ce numéro la substance de l'une d'elles.

M. Picavet établit qu'il n'y avait, au XVII^e siècle, pas de règle générale mais des usages en ce qui concernait l'emploi des langues en matière diplomatique. Les envoyés français parlaient le français ou les langues de pays où ils se trouvaient, lorsqu'ils les connaissaient; ils avaient le plus souvent recours à des interprètes. Le même libéralisme était de réciprocité en France. Le bagage linguistique des meilleurs agents de Louis XIV se composait du latin, de l'allemand, de l'italien et de l'espagnol, principales langues diplomatiques du temps. En ce qui concerne la rédaction des traités

l'auteur fait sienne la démonstration de M. F. Brunot. En somme, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le latin perd du terrain, le français en gagne non sans de vives résistances. L. L.

L'Année de la Société des Nations. (1^{er} octobre 1927 - 30 septembre 1928). (Genève, Secrétariat de la Société des Nations, 1 vol., 261 p.).

La Section d'Information du Secrétariat de la Société des Nations a fait paraître une brochure rendant compte des travaux de la S. D. N. pendant son dernier exercice. Cette brochure, deuxième d'une série, fait suite à « La Société des Nations. Son œuvre, 1920-1926 », met les lecteurs au fait de l'œuvre considérable et, généralement, ignorée qui se poursuit au sein des différents services de Genève. La brochure est divisée en quinze chapitres : La S. D. N. et les Etats ; Arbitrage, Sécurité, Désarmement ; Cour permanente de justice internationale ; Questions juridiques et constitutionnelles ; L'organisation économique et financière ; L'organisation des communications et du transit ; L'Organisation de l'Hygiène ; La Coopération intellectuelle ; Questions politiques ; Protection des Minorités ; Les Mandats ; Le Bassin de la Sarre ; Ville libre de Dantzig ; L'œuvre locale et humanitaire ; Divers ; Indications sur le programme des travaux résultant des résolutions de la IX^e Assemblée (septembre 1928).

Rien ne sert mieux les intérêts internationaux que ces tableaux synoptiques qui permettent d'apprécier une œuvre comme celle de la S. D. N. dans son ensemble. M. V.

J. CROKAERT : *La Méditerranée américaine.* (Paris, Payot, 1927, 273 pages). — *Boula-Matari ou le Congo Belge.* (Bruxelles, Dewit, 1929, 290 pages).

L'auteur de ces livres appartient à cette génération de jeunes Belges avides de parcourir, pour le connaître le vaste monde et aussi de tirer de leurs lointains voyages des enseignements utiles pour la mère-patrie, engagée désormais dans la voie de l'expansion coloniale.

Coup sur coup, M. Crokaert a fait paraître un volume où il étudie les *Colonisations comparées* des peuples européens (Wewerbergh, 1926) et les récits de ses voyages autour de la mer des Antilles et dans notre colonie africaine.

Il a donné un sous-titre significatif à sa *Méditerranée américaine* : *l'expansion des Etats-Unis dans la mer des Antilles.* Il montre en effet les progrès réalisés dans ces parages par la république étoilée depuis une trentaine d'années. Elle est parvenue « non seulement à acquérir la disposition des accès principaux de la mer des Antilles et du golfe du Mexique, mais aussi à dominer les mers économique-

ment, politiquement, financièrement, stratégiquement même ». Elle possède des bases navales à Guantanamo (Cuba), San Juan de Porto-Rico, Saint-Thomas, Panama (p. 25). L'auteur compare les ambitions des Etats-Unis qui se déploient dans la Méditerranée américaine et l'océan Pacifique unis par le canal de Panama à l'impérialisme anglais, maître de la Méditerranée et de l'Océan indien que joint le canal de Suez.

Mais ce n'est pas seulement à l'étude de l'expansion des Etats-Unis que le livre de M. Crokaert est consacré. Il décrit les îles antillennes et le *Spanish Main* (la côte continentale de la mer des Antilles), tant au point de vue géographique et historique qu'au point de vue économique. Etude documentée, précise et — ce qui ne gâte rien — d'une lecture très agréable, grâce à la couleur du style et aux détails pittoresques dont elle est parsemée; étude qui « n'a pas seulement une valeur spéculative — écrit avec raison M. Henri Jaspar dans sa préface — mais un vif intérêt pratique pour tous les peuples qui vouent leur activité à la colonisation. »

Dédié « aux rois qui ont fait la grandeur de la Belgique » l'ouvrage, tout récent, où M. Crokaert a exposé les impressions du voyage qu'il a fait en 1928 au Congo comprend deux parties : dans la première l'auteur fait le récit du voyage royal depuis le départ d'Anvers, le 5 juin 1928, jusqu'au retour à Bruxelles le 31 août (pp. 17-71). Dans la seconde, il étudie les questions qui se posent à l'heure présente, si importantes pour l'avenir de notre colonie. Il les expose tous avec mesure et impartialité : les travaux du Bas-Congo, le déficit de la main-d'œuvre, la lutte contre les maladies tropicales, la jonction du réseau ferré congolais et du Transsaharien projeté, le prolongement vers la côte ouest du chemin de fer du Katanga, etc. Il nous fait voir les caractéristiques des principales régions du Congo : la côte, Boma, Matadi, le Stanley-Pool, le fleuve, le Katanga, la province orientale; il retrace l'œuvre des missions, celle de l'armée coloniale; il rend hommage à celle des administrateurs du Congo, tout en ajoutant : « la colonisation moderne ne saurait être exclusivement empirique. Elle doit avoir en toutes matières une politique... Nous devons nous appliquer à former des administrateurs coloniaux et à leurs donner la forte et utile formation qui leurs est indispensable. Les capitaux, la richesse naturelle et potentielle du Congo les attire suffisamment déjà. Mais l'outillage humain de notre Empire africain ne saurait être négligé (pp. 250-251.) »

Empire ! M. Crokaert reprend l'expression de M. Pierre Daye qui a donné pour titre à son livre sur le Congo : *L'Empire colonial belge*. En Afrique, constate-t-il, l'activité belge a fondé un Empire, « une immense et riche colonie, la plus magnifique de toute l'Afrique équatoriale » qui « dans les destinées du pays joue un rôle considérable... La Belgique a assumé vaillamment une part considérable du fardeau colonial, du *white man 's burden* », exalté par Rudyard Kipling (pp. 256-257).

Pour faire comprendre le Congo *d'aujourd'hui* le livre de M. Crokaert est un guide excellent : il nous en donne en quelque sorte une vue panoramique. Son admiration pour l'œuvre déjà accomplie n'empêche pas son jugement critique de s'exercer en des pages qui ne sont pas les moins intéressantes de ce volume écrit d'une plume alerte et qui se lit d'un bout à l'autre, sans fatigue.

N'omettons pas de signaler les intéressants tableaux et diagrammes que l'auteur a insérés aux dernières pages de son livre, les cartes des voies de communication (cours d'eau, chemins de fer, routes, lignes aériennes), les statistiques commerciales des dernières années et notamment celles qui concernent l'exportation de l'or, du copal, de l'ivoire, du coton, de l'huile de palme... L. L.

SAINTE-BEUVE, *La Littérature française des origines à 1870*, (Paris, *La Renaissance du Livre*, 10 vol. in-16).

Ne cherchez pas !... Sainte-Beuve n'a signé nulle histoire de la littérature française en forme et d'un seul tenant. Il s'est contenté, comme chacun sait, d'en explorer sans se lasser les quatre derniers siècles, et d'exercer sur les hommes et les œuvres, pendant plus d'une génération, sa curiosité fouilleuse et son étonnante intelligence critique.

L'ingénieuse idée de découper dans les *Causeries* et les *Nouveaux Lundis* les chapitres d'un exposé continu d'histoire littéraire appartient à M. Maurice Wilmotte, qui l'a réalisée de très heureuse façon. Il y fallait plus que de l'adresse : une connaissance profonde à la fois de Sainte-Beuve et du passé littéraire français, un sens exact des proportions, une perspicacité aussi — je dirais volontiers : un flair — qui, parmi tant de pages, allât droit à l'essentiel, au jugement équitable et pondéré qui a toutes chances de représenter le fond même de la pensée critique du maître des *Lundis*. Ces mérites, on ne les refusera pas à notre éminent compatriote. Telle qu'elle est sortie de ses mains, cette histoire des lettres françaises apparaît très suffisamment cohérente et complète. Sans doute, en dépit de quelques beaux articles, la part faite au moyen âge est-elle plus maigre qu'on ne la taillerait aujourd'hui. Mais l'époque n'en savait guère davantage. Pour les périodes modernes, par contre, les lacunes semblent, somme toute, rares et vénielles. Aussi bien l'habileté de l'éditeur s'est-elle exercée à les combler, au moins partiellement.

« Mais quoi ! dira-t-on peut-être. A choisir ainsi entre les jugements de ce grand critique, ondoyant et muable entre tous, et qui, sur tant de points, n'a cessé de varier, de se corriger, de se reprendre, de se contredire même parfois, ne risque-t-on pas de présenter de sa vivante pensée une image fautive, parce que figée ? Et n'est-ce pas un peu trahir Sainte-Beuve que de l'immobiliser de la sorte ? » On devine que M. Wilmotte a prévu l'objection. Aussi s'est-il efforcé de réduire au minimum cette cause d'erreur. D'abord, il a d'ordinaire donné la préférence aux *Causeries* qui, ainsi qu'il le note,

attestent chez leur auteur « une continuité dans la recherche et dans la pensée, une sorte de *stabilisation* de son sens critique, surtout en ce qui concerne les siècles antérieurs au sien ». Puis il a eu soin d'enregistrer et d'étudier, dans tout un chapitre de son tome X les « repentirs » du critique. Il permet ainsi à chacun de « faire le point » et de se reporter aux textes qui témoignent des oscillations — et parfois des reniements — de la judiciaire du romantique assagi.

Ce même tome X contient aussi, outre un index des noms d'auteurs cités; une « Table des études de Sainte-Beuve », qui le rendra utile à ceux-là mêmes qui possèdent au complet cette grande œuvre. On n'y appréciera pas moins une longue notice sur l'illustre critique, très fouillée, très poussée, admirablement au fait des travaux récents, et où un ton habituel d'admiration et de déférente sympathie n'empêche pas, par endroits, de justes réserves. Il semble vraiment qu'à tant vivre dans la familiarité de Sainte-Beuve, l'éditeur se soit quelque peu assimilé sa manière, pour mieux le peindre dans toute sa mouvante complexité.

Je ne présenterai qu'une critique. J'aurais voulu voir intituler le tome VII : *Révolution et Empire*, et non plus, comme les deux précédents, *XVIII^e Siècle*. Il répugne autant à nos habitudes qu'à la stricte chronologie de ranger aux côtés de Voltaire et de Rousseau, Chateaubriand, M^{me} de Staël, Benjamin Constant, Joseph de Maistre, Senancour et Joubert. Mais ce n'est qu'un détail, facile à corriger. Tout compte fait, ces dix petits volumes d'un texte compact et d'un coût modique constituent un précieux « Sainte-Beuve portatif », que l'on souhaiterait sur les rayons de tous nos élèves, et de beaucoup d'anciens étudiants.

G. CH.

FERNAND BALDENSPERGER, *Alfred de Vigny*. (Paris, Editions de la Nouvelle Revue Critique, 1 vol. in-16 de 215 p., Essais Critique, n° 12).

Ce n'est pas une « vie romancée »... Et même je ne sais point de meilleur exemple pour démontrer que, sous une plume avertie et habile, un récit biographique peut être attachant et vivant à souhait, sans rien devoir aux prestiges de l'imagination, ni aux enjolivements de la fantaisie. Aussi bien de précédents travaux avaient-ils intimement familiarisé M. Baldensperger avec la vie et l'œuvre de Vigny. Dès 1911, il leur consacrait un recueil de pénétrantes études, et depuis longtemps il donne ses soins assidus à l'admirable édition des *Œuvres complètes* du poète de l'*Esprit pur* que publie l'éditeur Conard. C'est dire que nul n'était plus qualifié pour raconter cette noble et fière existence. Laissant tomber l'épisodique et l'accidentel, il s'est visiblement attaché à retracer, avec un souci constant d'exactitude et de nuance, les époques de la sensibilité et de la pensée de Vigny. C'est, au premier chef, une biographie intellectuelle. Et ces deux cents pages de prose aisée et claire, sans une note, et où rien

n'est de trop, contiennent tout le drame de la vie du poète, toute sa grandeur et toute sa servitude. Le portrait est achevé et complet, juste et sobre de ton, d'une élégante noblesse de lignes. Il eût plu au modèle.

G. CH.

Les Textes français, collection des Universités de France, publiée sous les auspices de l'Association Guillaume Budé : Mérimée, *Théâtre de Clara Gazul*, publié par Pierre MARTINO; Rabelais, *Œuvres complètes*, 3 vol. publiés par Jean PLATTARD; Alfred de Vigny, *Les Poèmes*, publiés par Jean CHUZEVILLE; Benjamin Constant, *Adolphe*, publié par Jacques BOMPARD. (Paris, Editions Fernand Roches, 150, boulevard Saint Germain).

Une grande œuvre commence... Sur le modèle de la Collection Budé, dont on sait l'heureux succès, la maison d'édition Fernand Roches entreprend de nous donner *Les Textes français* établis selon la méthode critique et publiés avec un souci de sobre élégance qui satisfasse, en même temps que le monde universitaire, le public simplement lettré. Cette « Collection des Universités de France » comprendra, dans leur texte intégral, les œuvres complètes de la littérature française du XVI^e au XIX^e siècle, inclusivement. Chaque volume — il en paraîtra 25 par an — sera établi par un érudit compétent, dont le travail subira le contrôle d'un commissaire responsable, sous la surveillance d'un Comité de publication que préside M. Joseph Bédier, de l'Académie française, et dont font partie, entre autres, MM. Baldensperger, Hazard, Mazon, Plattard et Mario Roques. La règle sera de donner, pour chaque œuvre, le texte de la dernière édition revue par l'auteur, et dans l'orthographe du temps. Il sera introduit par une préface documentaire, annoté sans excès, muni d'un glossaire en cas de besoin. Volumes du type de la Collection Budé, avec caractère spécial pour chaque siècle. A côté de l'édition ordinaire sur vélin teinté, existera un tirage restreint sur biblio-pelure India et sur papier de chiffé d'Auvergne. A l'un comme à l'autre les bibliophiles feront bien de souscrire tout de suite, s'ils ne veulent arriver trop tard.

Les premiers volumes viennent de paraître, et ils répondent comme fond et comme forme, au haut idéal que se sont fixé les initiateurs de cette entreprise qu'on ne saurait trop encourager. Pas n'est besoin d'insister sur le mérite d'un *Rabelais* signé Plattard : le nom du savant professeur de Poitiers est un sûr garant d'exactitude dans le texte et d'information dans le commentaire. Des qualités analogues recommandent le *Théâtre de Clara Gazul* de M. Martino et les *Poèmes* d'Alfred de Vigny, de M. Chuzeville. Quant à l'*Adolphe* de Benjamin Constant, M. Jacques Bompard le présente dans une introduction détaillée et d'un vif intérêt, dont nulle autre édition n'offre l'équivalent.

Voilà, en vérité, un excellent départ. Gageons que la Minerve

française, emblème de la collection nouvelle, sera bientôt aussi populaire que la chouette athénienne et la louve romaine des textes grecs et latins.

G. CH.

H. DE VOCHT. *Materials for the study of the Old English Drama New Series, First volume, John Ford's Dramatic Works* (Louvain Uystpruyst, 1927).

Les amateurs de littérature anglaise salueront avec joie cette continuation des précieux *Materialien zur Kunde des älteren Englischen Dramas* fondés à Louvain, avant la guerre, par le professeur W. Bang. Presque tout le stock des quarante-quatre volumes parus a été détruit dans les désastres de 1914. Le volume que nous offre l'abbé De Vocht, élève et successeur de M. Bang, fait suite au tome XXIII consacré à John Ford. Il contient cinq œuvres de ce dernier des grands successeurs de Shakespeare, entre autres ses deux meilleures tragédies, le *Cœur Brisé* (*The Broken Heart*) de 1633 et *Quel dommage qu'elle soit impure* (*'Tis Pity she's a Whore*) de la même année.

Suivant les principes de la collection des *Materialien*, l'éditeur se borne à une reproduction méticuleusement exacte des éditions originales *in-quarto* de Ford. Le *Cœur Brisé* reproduit un exemplaire de la Bibliothèque royale de la Haye; *'Tis Pity* et une autre pièce, les exemplaires du *British Museum*; d'autres enfin, des exemplaires laissés à la disposition de M. De Vocht par M. Bang. On ne saurait trop louer le soin de cette réimpression ni trop encourager une entreprise de l'université de Louvain qui présente un vif intérêt pour le monde anglo-saxon et pour tous ceux qui s'intéressent au drame dit « élisabéthain. »

P. DE R.

H. DE VOCHT. *The Earliest English Translations of Erasmus' Colloquia, 1536-1566, edited with Introductions and Notes* (Louvain, 1928).

La Collection *Humanistica Lovaniensia* dont cet ouvrage fait partie, étudie l'histoire de l'humanisme spécialement dans ses rapports avec la vieille université brabançonne. M. De Vocht, qui avait publié en 1908 une étude en néerlandais sur l'influence d'Erasme dans la littérature dramatique anglaise, édite cette fois les premières traductions anglaises de divers *Colloquia*. La première par Edmond Becke, intitulée *Two Dialogues*, correspond au *Cyclops* d'Erasme imprimé par Froben en 1529.

Une introduction de 86 pages et cent pages de notes épuisent tout ce que la curiosité la plus attentive et la plus patiente peut désirer connaître sur la date de ces versions anglaises, sur la personnalité de leurs auteurs, sur l'exactitude et le mérite littéraire de ces traductions, sur leur bibliographie, sur leurs particularités linguistiques

et notamment sur leurs dictons ou expressions proverbiales qui font l'objet d'une liste alphabétique. L'abbé De Vocht est assurément aujourd'hui l'un des savants qui connaissent le mieux Erasme.

P. DE R.

LOUIS CARIO, *Eugène Boudin*, 60 planches hors texte, (Les Editions Rieder, Paris, 1928).

Eugène Boudin, né en 1824, était fils d'un marin qui commandait le petit bateau faisant le trajet de Honfleur à Rouen. L'enfance du futur peintre s'est passée dans le rafiôt paternel et devant cette baie de la Seine dont il devait être l'un des meilleurs interprètes. A dix ans, il commence à dessiner. Devenu commis, puis associé dans une maison de papeterie au Havre, il imagine d'exposer dans son magasin quelques toiles de peintres séjournant dans la région (Millet, Troyon, Isabey). En 1850, il envoie quelques œuvres à l'Exposition des Amis des Arts de la ville du Havre. Le conseil municipal décide de l'envoyer à Paris pendant trois ans avec une pension de 1200 francs par an. Au retour, Boudin végète quelque temps au Havre : « J'ai pourtant un pressentiment que j'arriverai mais c'est lent et j'ai trente ans... Voilà vingt ans que je recommence pour arriver à cette délicatesse, à ce charme de la lumière, qui est partout... C'est un rude labeur, il faudra pourtant tenter de nouveaux essais. Comme elle était belle cette mare de l'Eure avec ses doux violacés. C'est mat et transparent. On fait toujours trop grossier. »

En 1859, Boudin adresse au Salon de Paris un envoi qui est apprécié avec éloge par Baudelaire. Il avait connu Courbet, Shanne et Schaubard au Havre, puis Baudelaire à Honfleur où le poète était venu voir sa mère. Un peu plus tard Boudin rencontre Corot qui devait l'appeler « le roi des ciels » ; puis il devient le maître de Claude Monet et par lui connut Jongkind. En 1868 il tente une vente publique de ses œuvres qui ne réussit pas mal. Un admirateur belge, M. Gauchez l'entraîne en Belgique et il peint le port d'Anvers, en 1870. A quelques années de là, il est accaparé par Durand-Ruel qui organise en 1882 une exposition Boudin. Les critiques reconnaissent un des précurseurs de l'impressionisme, avec Corot et Jongkind.

Depuis 1890, il expose activement à la Société nationale des Beaux-Arts. On le décore en 1892. Il meurt à Dauville en 1898.

Boudin a subi d'abord, comme l'a bien vu M. G. Jean-Aubry, l'influence d'Isabey, puis celle de Troyon, et surtout celle du Hollandais Jongkind qui exposa pour la première fois au Salon en 1845 et que Boudin rencontra en 1862.

M. Cario le définit « un isolé, à la limite du classicisme et de l'impressionisme, mais apparenté avec les peintres qui, à la suite de Constable, de Bonington, de Jongkind, ont cherché leur voie dans des sentiers nouveaux. » Boudin se préoccupait d'éviter les tons sales et de laisser à sa peinture l'aspect de l'esquisse.

P. de R.

CHARLES FEGDAL, *Odilon Redon*, (Les Editions Rieder, Paris, 1929, avec 60 planches hors-texte).

La vie d'Odilon Redon fut celle d'un bourgeois aisé. Né en 1840, à Bordeaux, d'un père ancien colon et d'une mère créole, il étudia pendant un an la sculpture, fréquenta dans un sentiment de rébellion latente l'atelier de Gérôme à Paris, essaya de la critique dans le journal *La Gironde* en 1868 et parla avec clairvoyance des œuvres nouvelles de Fromentin, de Courbet, de Manet, de Pissaro, de Jongkind et de Monet. Il prit part à la guerre de 1870, fit un mariage heureux avec une créole et fut amené à la lithographie par une conversation avec Fantin Latour. « On peut avancer avec certitude, dit M. Fegdal, qu'Odilon Redon a renoué l'art de la lithographie tombé alors au rang de simple utilité commerciale. » Il a voulu être non un *illustrateur* mais un interprète, un *transmetteur* qui se « parallélise à un texte, qui le commente et l'explique, parfois en amplifie la signification. » Dès cette époque Redon, grand musicien, est hanté par ce problème : le mariage de la musicalité et de la plastique. Ce fut, d'après M. Fegdal, Emile Hennequin plutôt que Huysmans qui fonda la réputation de l'artiste. Redon fut ensuite apprécié en Hollande grâce à l'amateur Bonger et à Bruxelles où il expose en 1886 et donne des frontispices pour Emile Verhaeren, pour Jules Destrée, 7 interprétations pour *Le Juré* d'Edmond Picard et pour l'éditeur Deman, 10 lithographies et 1 frontispice pour la *Tentation de Saint-Antoine*.

L'existence de Redon se poursuit paisiblement, dans son appartement de l'Avenue de Wagram et dans sa villa de Bièvre. Il suit le mouvement littéraire et le mouvement musical, lui-même exécutant et auditeur passionné de Schumann, de Gluck, de Beethoven, de Wagner et de Berlioz. Il pratique le canotage avec Mallarmé et joue encore au tennis à 69 ans. La couleur commence à le captiver quelques années avant 1900 et c'est quelques années après 1900 que sa production en noir et blanc prend fin. Il meurt à Paris en 1916.

Les deux cultes de Redon furent Delacroix et Corot. Il n'aimait point Ingres qu'il qualifiait de grand faux dieu et dont il stigmatisait la fameuse et creuse sentence : *le dessin est la probité de l'art*. Vers la fin Redon était sévère aussi pour Pissaro.

« Si le naturalisme et l'impressionnisme n'arrivent pas à conquérir complètement Odilon Redon, dit M. Fegdal, c'est qu'il n'en peut être autrement : son âme impatiente toujours se cabrait, bondissait, ainsi que des *Pégases*, pour quitter le sol, monter sur les nuées, vers le soleil, y trouver, dans la musique et la lumière, des accents neufs et des satisfactions inconnues. Il lui faut une pâte d'esprit ; il lui faut une fenêtre ouverte, non pas seulement sur la nature, mais sur le monde infini des pensées et des espaces inexplorés. »

P. DE R.

ARMAND FOURREAU. *Les Clouet*, 60 planches hors-texte (Les Editions Rieder, Paris 1929).

Jean Clouet (de son vrai nom sans doute Cloët ou Cloet) était Flamand si bien que, à sa mort, ses biens échurent, en vertu du droit d'aubaine, au roi François I^{er}. M. Fourreau se demande comment l'artiste peut être à ce point *francisé*. La réponse me paraît peu convaincante et marquée d'un certain parti-pris : « Une telle francisation du maître n'a été possible que parce qu'il appartenait de par son origine lointaine, à la grande famille gothique dont le berceau avait été la France du moyen âge où florissaient, à l'aurore du XIV^e siècle, les célèbres miniaturistes de l'école de Paris qui furent les initiateurs de l'art de peindre dans les écoles septentrionales, telles que Gand, Bruges, Bruxelles, Tournai. Devenues à leur tour des foyers d'art très actifs, ces écoles avaient rendu à la France ce qu'elles en avaient reçu... » (p. 11).

Le véritable problème me paraît être plutôt l'affinité avec Holbein, encore que les dessins de Clouet soient d'un art plus léger, moins appuyé. On se demande à quelle école commune l'un et l'autre ont d'abord travaillé, Clouet le premier peut-être, puisque nous le trouvons à la cour de France dès 1516. M. Fourreau nous rappelle les mérites de l'œuvre des Clouet, en partie attribuée jadis à Holbein.

L'auteur ne néglige pas l'interprétation esthétique et montre l'importance de la *couleur*, par exemple dans le portrait de François I^{er} sur fond rouge, au musée du Louvre : « Un tel fond rouge à ramaiges, opposant en un si heureux accord sa chaleur à la froide coloration de la figure est d'une grande audace harmonique qui ne se rencontrera désormais que quatre siècles plus tard sous le pinceau de Van Gogh » (p. 28). Quant à François Clouet, fils de Jean, c'est avant tout un dessinateur qui « des hauteurs de la synthèse s'abaisse vers les vallons charmants de l'analyse » et nous introduit dans « les Jardins de la Renaissance ».

P. DE R.

RENÉ CHAVANCE. *La Céramique et la Verrerie*, (Les Editions Rieder, 1928).

Dans cette étude ornée de 24 planches hors-texte, l'auteur analyse l'œuvre d'hommes comme Delaherche, Lenotre, Decœur, Lalique, Marinot, grands artistes qui ont, dans ces dernières années fait progresser l'art de la céramique et du verre, bien que « dans leurs pièces essentielles, l'outillage du potier comme celui du verrier contemporain demeure le même que celui de leurs lointains ancêtres ».

P. DE R.

Droit.

PAUL-FRÉDÉRIC GIRARD, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, *Manuel élémentaire de Droit romain*. (Huitième édition revue et mise à jour par Félix Senn, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Nancy. In-8 de XVII-1223 p. Paris, Rousseau, 1929).

Le Manuel de Paul-Frédéric Girard parut, en 1^{re} édition, en 1897, c'est-à-dire au moment où l'étude du droit romain s'engageait dans un tournant dangereux. Le nouveau code civil allemand, promulgué le 18 août 1896, consacrait la très-prochaine destitution de toute valeur pratique immédiate, du droit du *Corpus iuris civilis* : à partir du 1^{er} janvier 1900, c'en serait fait de l'application de l'*usus hodiernus Pandectarum* comme droit commun subsidiaire en Allemagne ; et par voie de conséquence, la si brillante série des *Lehrbücher des Pandektenrechts* allait se clore définitivement. Certes c'est en Allemagne que la crise de l'enseignement du droit romain fut le plus sensible, par la raison que le droit romain cessa brusquement d'y être appliqué. Mais une crise semblable (à peine moins aigüe) se constate, à la même époque, en France ; car si l'application des règles du *Corpus iuris* était ici formellement exclue depuis la promulgation du code civil de 1804, on y avait pourtant conservé fort longtemps l'habitude de considérer le droit romain comme le droit civil par excellence, ou même, restant fidèle à une expression de la Renaissance, comme le *ratio scripta*.

A l'aurore du XX^{me} siècle, l'enseignement du droit romain, dépouillé de toute portée pratique immédiate, a une valeur exclusivement historique. Cette épuration, bien entendu, accroît plutôt qu'elle ne diminue l'importance de l'étude du droit romain. Rien ne peut mieux en rendre témoignage, que les considérations suivantes, émises par Girard en tête de son Manuel.

« Les études de droit romain, — écrit-il à la page 6 — sont avant tout un incomparable instrument d'éducation historique. Les lois diffèrent selon le temps et les lieux. En matière de droit comme en matière d'art, de littérature, de religion, chaque nation, chaque époque a son caractère ; mais le niveau juridique atteint par un peuple à un moment de sa vie n'est pas plus que son niveau religieux, littéraire ou artistique l'effet d'un pur hasard. C'est le produit d'un développement historique. Les recherches relatives aux éléments de ce développement, aux conditions dans lesquelles se constituent et se transforment les institutions juridiques sont la branche la plus délicate et la plus haute de l'activité du jurisconsulte. Et, au moins à l'heure présente, il n'y a pas de législation qui offre à ces recherches un champ plus favorable que la législation romaine. Le droit

romain occupe, sous ce rapport, une place à part qu'il doit sans doute à sa valeur doctrinale intrinsèque, qu'il doit aussi à l'abondance de documents de toute sorte qui permet d'en aborder toujours l'examen par quelque nouveau côté, qu'il doit encore à la somme énorme de travail qu'y ont incorporée depuis des siècles des générations de commentateurs, mais qu'il doit peut-être plus qu'à tout le reste à l'ampleur de la période sur laquelle il s'étend. L'histoire du droit romain va de la fondation de Rome, placée par la chronologie traditionnelle au VII^{me} siècle avant Jésus-Christ, jusqu'à la mort de Justinien, au VI^{me} siècle de l'ère chrétienne; et dans cet intervalle elle embrasse une évolution qui commence presque aux débuts de la vie sociale pour s'arrêter au déclin d'une civilisation vieillie. Il n'y a donc pas de terrain sur lequel on puisse mieux observer comment les lois naissent, comment elles vivent et comment elles meurent. Il n'y a pas d'enseignement qui puisse mieux empêcher de considérer le droit d'un moment historique soit, ainsi que c'est le défaut des esprits purement logiques, étrangers au mécanisme de la vie sociale, comme un accident artificiel et arbitraire à la merci des caprices du législateur, soit, ainsi que c'est plutôt le défaut des simples praticiens, comme une œuvre immuable et éternelle. Il n'y en a pas qui puisse plus sûrement former non pas seulement des hommes de métier aptes à interpréter correctement un texte concret, mais des hommes de science capables de remonter de ce texte à sa raison première, à même de discerner d'un œil sûr les parties saines et les éléments morbides d'une législation, ses garanties de durée et ses chances de transformation ».

La 7^{me} édition du Manuel, que Girard donna en 1924, trahissait hélas la fatigue du Maître, déjà miné par le mal qui ne devait pas tarder à l'emporter. La correction des épreuves s'en était ressentie et les tables alphabétiques avaient été sacrifiées. L'édition posthume et définitive, que donne aujourd'hui M. le professeur Félix Senn, est établie avec un soin méticuleux, qui fait grand honneur au savant éditeur et rend, en même temps, témoignage de la piété quasi filiale vouée par lui au Maître disparu. On n'imagine pas que Girard eut pu avoir un meilleur et plus fidèle exécuteur testamentaire que Félix Senn.

Pour se rendre compte de la scrupuleuse attention avec laquelle a été accompli le travail considérable de la mise à jour, il suffit de jeter un coup d'œil au hasard, sur l'un ou l'autre de ces problèmes qu'une critique toute récente a totalement renouvelés, tel par exemple le problème du *periculum rei venditae* (p. 580 s.). Ajoutons enfin que toutes les tables alphabétiques ont été soigneusement rétablies, et l'on se rendra compte que, en rendant un culte émouvant aux mânes du Maître regretté, le savant disciple a réussi à rétablir dans toute son efficacité l'un des plus précieux instruments de travail des romanistes.

G. C.

C. W. WESTRUP. *On the antiquarian-historiographical Activities of the roman pontifical College* : 1. *Pax .Deum. Jus sacrum* 2. *Libri Sacerdotum*. 3. *The so-called Commentarii Regum*. 4. *Jus Papirianum. Leges Regiae*. 5. *Publication*. 6. *Annales Pontificum (Maximorum)*. 7. *Conclusion*. (In-8 de 49 p., Copenhague, Kgl. Hof-Boghandel, 1929).

Les lecteurs de cette Revue n'ignorent pas que M. Westrup s'attache volontiers à élucider les origines des institutions romaines (voir en dernier lieu : ce Bulletin bibliographique, *supra*, p. 20). Dans sa nouvelle publication, il montre tout le parti qu'on pourrait tirer d'une étude critique des sources du droit sacré, pour éclairer le problème des origines.

Sans doute ce qu'il y avait de *libri* ou *commentarii* des collèges sacerdotaux, au moment de l'incendie de Rome par les Gaulois, a péri dans la conflagration ; aussi pour la restitution de ces documents faut-il s'en tenir aux citations et allusions directes ou indirectes, qui se rencontrent dans la documentation postérieure à l'année 386 av. J. C. Seulement il est à remarquer que les règles et formules du vieux droit sacré ont dû se conserver longtemps immuables, et que c'est donc vraisemblablement dans leur forme originelle que nous les transmettent fidèlement des sources écrites relativement récentes. Car avant la rédaction de *libri* ou *commentarii*, la tradition verbale était sûre et fidèle, grâce surtout au recrutement des collèges sacerdotaux, composés de membres à vie choisis dans un cercle fort limité. A ceci s'ajoute que les formules lapidaires du droit sacré se retiennent textuellement sans aucune peine ; de sorte que longtemps après la reconstruction de Rome, il reste vraisemblable que le texte des vieilles formules sacrées soit encore serré de très près par les citations et allusions qui se rencontrent dans les sources écrites.

Réunir toute la documentation relative au vieux droit sacré et la soumettre à une critique sévère, serait assurément une tâche considérable et hérissée de graves difficultés. L'étude de M. Westrup le démontre. Mais d'autre part, comme cet effort serait fécond pour éclairer, par exemple, le problème des origines de la famille, terrain d'élection des recherches de M. Westrup. G. C.

C. SCHAEFFER, Oberlandesgerichtsrat, et Dr J. WIEFELS, Landesgerichtsrat, *Römisches Recht*, 8 Auflage (Tome 21 de la Collection : *Grundriss des privaten und öffentlichen Rechts sowie der Volkswirtschaftslehre*. In-8 de 188 p., Leipzig, Hirschfeld, 1929.)

Ceci est un aperçu succinct destiné à faciliter la préparation aux examens de droit. Rédigé par des praticiens, qui n'ont d'autre but que d'aplanir la voie à des jeunes gens pressés d'entrer à leur tour dans la carrière juridique pratique, ce sommaire de droit romain

n'insiste guère, cela va sans dire, sur la leçon de choses qui se dégage du développement des institutions juridiques romaines durant les 13 siècles qui séparent Romulus de Justinien. Les auteurs s'attachent avant tout à mettre en relief le caractère universel du droit romain développé qui, ayant servi de modèle à nos civilisations, a conservé une importance considérable pour la compréhension et l'application du droit moderne.

Dans ce cadre, il faut reconnaître que ce précis est rédigé clairement et très consciencieusement. On y relève même parfois avec plaisir quelque détail d'ordre historique ou archéologique, qui communique un peu de vie à un exposé trop uniformément abstrait. Citons par exemple, à la page 38, à propos de la computation des délais, les précisions relatives au calendrier de Numa Pompilius et au calendrier Julien. G. C.

PAUL RUTSAERT, Docteur en Droit, Docteur spécial en Droit romain, *Etude sur la Délégation en Droit privé romain.* (In-8 de 319 p., Bruxelles, Bruylant. Paris, Recueil Sirey, 1929).

Il est remarquable qu'un livre de début soit consacré à élucider un problème qui, complexe en lui-même, présente par surcroît de graves difficultés d'exposition. Aussi le lecteur impatient, que lasseraient certaines longueurs et redites, aurait tort de se laisser rebuter par ce défaut de méthode, qui n'est qu'un heureux défaut de jeunesse. Assurément l'exposition gagnerait beaucoup à être clarifiée par voie d'émondage; mais tel qu'il est et avec son texte souvent trop touffu, le livre n'est pas sans utilité et ouvre des horizons parfois suggestifs.

Le mot délégation a-t-il en droit un sens technique : désigne-t-il une opération juridique bien caractérisée, ou bien ne faut-il pas y voir la désignation collective d'opérations distinctes et successives ? La thèse fondamentale de notre auteur est : que la délégation est une opération unique, qui intervient entre deux personnes seulement, le délégant et le délégué, et a le caractère contractuel du mandat; c'est « le mandat conféré par une personne, le délégant, et accepté par une autre, le délégué, d'effectuer pour compte de la première et au profit d'un tiers délégataire, quoique aux risques de celui-ci, la prestation d'une valeur, prestation sortant ses effets dans le chef du délégant en dehors de toute cession d'actions ». M. Rutsaert s'attache à déduire d'une critique très-serrée des sources, la preuve que la délégation avait toujours la nature contractuelle d'un mandat et nullement l'aspect d'un acte unilatéral, *jussum* ou injonction du délégant au délégué. Cependant à supposer que le système, qui donne invariablement à toute délégation de droit privé la valeur technique d'un mandat, n'ait aucune fissure apparente, convient-il vraiment de se hérissier avec tant d'énergie contre l'emploi du terme *jussum* ? Quand un citoyen romain chargeait son banquier de faire pour son compte une avance ou un paiement à un tiers, ne

lui adressait-il pas un ordre ? Nous ne nous exprimons pas autrement aujourd'hui en parlant des instructions transmises à notre banquier. Sans doute les relations d'affaires qui nous unissent à celui-ci l'obligeront en général à se conformer à nos instructions ; de sorte que l'ordre reçu et obligatoirement accepté par le banquier pourra conserver à l'opération son aspect contractuel, en dépit de l'emploi du terme *jussum*.

Le système de M. Rutsaert prend son point de départ dans la remarque suivante, faite naguère par Accarias : « la délégation ne doit pas être confondue avec le procédé qui sert à l'exécuter ». Et de sa critique des textes il déduit que, si les procédés d'exécution de la délégation sont multiples, la délégation même est unique. c'est toujours invariablement un mandat de délégant à délégué. Pourtant les particularités de l'opération n'apparaîtront qu'à l'exécution de ce mandat : c'est la réalisation de l'opération complexe à trois personnages, qui nous mettra aux prises notamment avec la règle romaine de la nullité de la stipulation pour autrui. Dans ces conditions, y a-t-il avantage à isoler, sous le nom de délégation, le seul rapport contractuel de délégant à délégué, et n'est-il pas préférable de rester fidèle à la tradition, qui envisage dans son ensemble l'opération complexe accomplie par les trois intéressés : délégant, délégué, délégataire ? Pour conserver au mot délégation la signification traditionnelle d'une opération complexe susceptible de prendre des aspects multiples, il est permis peut-être de s'appuyer sur une comparaison avec la signification de mot donation ; car sous ce dernier vocable on réunit aussi les opérations qui, ayant une structure juridique différente, ont cependant certains caractères communs. Pourquoi n'en serait-il pas de même des opérations complexes à trois personnages, désignées traditionnellement sous le nom générique de délégation, à raison de certains caractères communs. Et parmi les caractéristiques de la délégation, il est assurément opportun de relever la nature du mandat qu'elle implique de délégant à délégué.

Ceux-là même qui hésiteraient à adopter sans réserve le système de M. Rutsaert liront avec profit son livre, surtout la partie critique dans laquelle il s'efforce d'établir que la délégation s'identifie avec un mandat. Quant aux considérations émises sur la stipulation pour autrui, elles satisferont peut-être moins le lecteur parce que l'auteur néglige d'y reprendre *ab ovo* (même très succinctement) le problème fort subtil de la nullité de la stipulation pour autrui. Pour saisir le rapport de la délégation avec l'application de la règle romaine de la nullité de la stipulation pour autrui, il conviendrait pourtant de connaître avant tout la raison d'être et la portée exacte de cette dernière règle. Or sur ces points fondamentaux, notre auteur est d'une discrétion regrettable.

Bref la thèse de M. Rutsaert se signale par de solides qualités. Elle témoigne d'un esprit critique très-pénétrant, au niveau duquel se haussera certainement le talent d'exposition de l'auteur. G. C.

EDOUARD LAMBERT, Professeur à la Faculté de Droit de Lyon, *Quatre années d'exercice du contrôle de la constitutionnalité des lois par la Cour suprême des Etats-Unis* (Extrait des Mélanges Maurice Hauriou. In-8 de 41 p., Paris, Recueil Sirey, 1929).

Le même, *L'enseignement du Droit comme science sociale et comme science internationale*. Introduction au tome 23 de la Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon. In-8 de CXXII p., Paris, Marcel Giard, 1928).

Maurice Hauriou est de ceux qui ne craindraient pas d'introduire en France le contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois. Il est donc fort naturel que le professeur Edouard Lambert, dans sa contribution aux Mélanges Maurice Hauriou, s'avisait d'utiliser sa parfaite connaissance du droit américain, pour dégager d'exemples récents la portée exacte de l'expérience du contrôle de constitutionnalité aux Etats-Unis.

La documentation touffue fournie par Edouard Lambert est troublante. Autorise-t-elle une conclusion ferme ? L'auteur lui-même reste hésitant. Et ceci se conçoit sans peine ; car l'exemple américain ne pourrait être concluant pour nous, que si la mentalité des juges d'outre-atlantique se révélait identique à celle des juges du continent européen. Or les dissemblances sont à ce point évidentes, que Maurice Hauriou lui-même, qui voudrait introduire en France le système américain, est cependant convaincu que les juges français maintiendraient le contrôle de constitutionnalité dans des limites très-mesurées, sans jamais lui donner des développements comparables à ceux qu'il a reçus aux Etats-Unis.

Le contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois place le juge sur un plan supérieur. Il convient donc de se demander avant tout si nos juges sont préparés à cette tâche nouvelle et particulièrement délicate. Pour apprécier la constitutionnalité d'une loi, il ne s'agit pas de s'enfermer dans une argumentation empruntée aux traditions juridiques pures, mais il faut savoir s'élever jusqu'aux arguments plus généraux de science sociale. Sans doute les juges américains ont conservé l'habitude de juger à la lumière des traditions juridiques et des précédents ; mais dans leurs décisions, les considérations plus générales d'ordre social apparaissent sous l'aspect de *dissents* ; et les exemples rapportés par M. Ed. Lambert nous enseignent que souvent les considérations sociales et économiques, émises par ces notes de la minorité, ont fini par ébranler l'argumentation purement juridique de la majorité des juges. Ainsi la sauvegarde judiciaire des vieilles constitutions réussit à introduire dans celles-ci le point de vue social et économique à côté du point de vue purement politique, comme le fait d'autre part *in terminis* le texte des constitutions récentes, telle que celle de Weimar. Certes on ne songe plus guère à mettre en doute ce fait d'observation que, sous la pression des réalités d'après guerre, le droit constitu-

tionnel a débordé sur le terrain social et économique. Et voici que l'on peut renforcer cette observation de la constatation suggestive suivante : l'élargissement du cadre du droit constitutionnel peut s'enregistrer aussi bien par la mise en œuvre du contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois, que par la révision ou le renouvellement des textes constitutionnels eux-mêmes.

Dans nos décisions judiciaires, rien de semblable aux *dissents* des minorités de juges américains. Nous risquons donc d'être livrés sans aucun contrepois à l'argumentation traditionnelle et exclusivement formelle des purs juristes. Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que le contrôle judiciaire de la constitutionnalité recèle en soi un grave danger de stagnation ; car parmi les sources figées du droit, que sont la constitution et la loi, la première est généralement la plus archaïque, de sorte que l'ordre hiérarchique qui prescrit au juge de préférer toujours la constitution à la loi, n'incitera que trop souvent celui-ci à se réfugier dans un conservatisme excessif, où le poussent d'ailleurs et son éducation et son tempérament.

Comment prévenir le danger de stagnation juridique qu'entraînerait fatalement le contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois ? En changeant l'esprit trop exclusivement juriste de nos juges. Et ceci est à vrai dire un très grave problème de l'heure présente. L'incontestable malaise du droit (la crise du droit) résulte de la discordance entre les formules traditionnelles des règles juridiques et les exigences toujours nouvelles des affaires. Pour permettre le rajustement constant de l'armature juridique aux nécessités changeantes de la vie, c'est la formation mentale du juriste qui doit être modifiée. La crise du droit ne peut trouver une solution heureuse que par une transformation profonde des méthodes de formation de l'esprit juridique. Le malaise ne disparaîtra que quand notre monde judiciaire aura reçu un enseignement qui se sera desh abitué de dissimuler le droit, science sociale par excellence, sous le verbalisme de formules quasiment ésotériques. Le mal doit être pris à sa racine ; c'est avant tout l'enseignement du droit qu'il convient de rénover, pour le rendre apte à faire saisir par le juriste à quel point le droit est tributaire de l'ensemble des sciences sociales. Par cette méthode il apparaîtra clairement que, à vouloir isoler le droit en l'extrayant du cadre des sciences sociales, on risque d'en donner une vue superficielle ou mesquine et de fausser l'application de ses règles.

La rénovation des méthodes d'enseignement du droit est une des préoccupations dominantes d'Edouard Lambert. Aussi a-t-il saisi avec empressement l'occasion, que lui offrait la rédaction de la préface au tome 23 de la Bibliothèque de son Institut, pour y exposer très complètement ses vues personnelles, qu'il encadre d'un relevé extrêmement édifiant de tous les efforts qui ont été faits récemment tant en Amérique qu'en Europe, dans le sens qui lui est cher. La lecture de cette longue préface de 120 pages est réellement réconfortante pour tous ceux (et ils sont nombreux) qui n'attendent le

salut que d'une rénovation des méthodes de formation de l'esprit juridique, encore que la marche lente des réformes accomplies les gardera d'une impatience, qui n'est généralement pas de mise dans le monde des juristes.

Le désir d'élargir l'horizon du juriste en vivifiant les méthodes d'enseignement du droit, n'est nullement lié au problème du contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois. Tout au plus pourrait-on dire qu'une réforme des méthodes de formation juridique est une condition préalable à l'établissement de pareil contrôle. Mais cette réforme n'est pas moins indispensable à une saine interprétation des lois elles-mêmes; car les formules de celles-ci aussi ont toujours besoin d'être maintenues en parfaite harmonie avec les exigences nouvelles de la vie. G. C.

A. AFTALION, *Monnaie et Industrie, les grands problèmes de l'heure présente*. (Paris, Libr. du Recueil Sirey, 1929, 262 pp.)

M. Aftalion l'un des représentants les plus réputés de la science économique française, bien connu du monde universitaire de Bruxelles, a donné à ses principaux et remarquables travaux — *Les crises périodiques de surproduction* (1913), *les Fondements du Socialisme* (1923), *Monnaie, prix et change* (1927) — un caractère essentiellement théorique; il cherche avant tout à dégager les principes généraux qui régissent les phénomènes étudiés. Non que ces études soient purement abstraites, mais les éléments concrets, les parties descriptives ne servent qu'à illustrer les conclusions générales dégagées par l'auteur.

L'ouvrage dont nous rendons compte à présent porte un caractère quelque peu différent. Il se compose d'une série d'articles publiés dans des revues et journaux et qui comportent surtout l'application des conceptions théoriques aux diverses questions d'actualité. Les problèmes abordés par l'auteur se rattachent à des ordres d'idées assez différents, depuis la monnaie et le change jusqu'aux dangers du socialisme. Cette diversité rend assez malaisée l'analyse de ce volume, bien que la lecture en soit facile et agréable.

L'auteur aborde d'abord la question de la monnaie et du change et montre que les expériences récentes confirment la théorie psychologique de la monnaie. Ensuite, à propos de la réforme monétaire française, il montre l'impossibilité de la revalorisation, la nécessité de la stabilisation et analyse les actes législatifs de 1928 qui consacrent la réforme, en insistant sur l'importance capitale du facteur confiance, pour en assurer le succès définitif.

Passant ensuite à un ordre d'idées voisin, M. A. étudie le problème de la stabilisation des prix et de la politique des banques centrales. L'idée de la « monnaie dirigée » le laisse plus que sceptique, il montre surtout que dans ce domaine les possibilités des banques d'émission sont limitées.

Pour le lecteur qui ne serait au courant que de la littérature économique française, la partie la plus neuve de l'ouvrage de M. A. sera certainement le chapitre V dans lequel il expose l'état du problème des prévisions économiques aux Etats-Unis. A ce propos il insiste sur la « création désirable d'un service des prévisions économiques en France » (et en Belgique, ajouterions nous pour notre part).

Un autre chapitre important est consacré à l'épargne française et à l'industrie nationale; l'auteur y étudie notamment en détail le problème des placements intérieurs et extérieurs. Enfin des chapitres plus courts sont consacrés l'un à l'organisation de l'industrie française, — où l'auteur critique l'individualisme excessif des chefs d'industrie et milite en faveur de l'adoption des formes nouvelles de concentration, — un autre, aux dangers du socialisme qui sont, selon l'auteur, la réduction de la productivité et la diminution non seulement de l'épargne nouvelle mais même probablement du patrimoine existant.

Les lignes qui précèdent auront démontré j'espère le grand intérêt du dernier ouvrage de M. Aftalion. Sa lecture sera extrêmement fructueuse non seulement pour ceux qui étudient les questions économiques au point de vue purement scientifique, mais encore, peut-être même davantage, pour ceux que ces matières n'intéressent qu'au point de vue strictement pratique. Un exposé clair et simple, un style agréable, rendent la lecture de ce volume accessible même au lecteur qui n'a pas de préparation économique spéciale. CH.

Sciences.

MARCEL BOLL, Agrégé de l'Université, Docteur ès Sciences, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. *L'électron et les applications de l'électricité.* (Paris, Albin Michel, 1929, 403 p., In-8, prix : 15 francs).

Le lecteur qui désire parcourir un joli cours d'électricité, s'il veut me faire confiance, se dispensera de lire ces lignes et se précipitera chez son libraire pour demander l'ouvrage de M. Boll. Mais la prudence scientifique m'oblige à prévoir le cas du lecteur sceptique, que j'essayerai de convaincre, en donnant un pâle reflet de l'élégant exposé de l'auteur.

Le livre, qui reproduit, à peu de choses près, des leçons professées à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris, a pour but de donner un exposé d'ensemble de l'Electricité en utilisant systématiquement les connaissances modernes en ce domaine, c'est-à-dire en partant de la structure corpusculaire de l'électricité.

Tous les spécialistes s'accordent à reconnaître que la plupart des cours de physique, et plus particulièrement d'électricité, sont, par leur mode d'exposition suranné, indignes de notre époque. Le moins

dre amateur de T. S. F. joue avec des électrons et c'est à peine si l'on prononce ce mot « électron » dans nos manuels. Tous s'accordent... Mais, que voulez-vous, la routine est forte ! Qu'il me soit permis, à ce propos, de rendre hommage à l'effort de M. le Professeur Henriot qui insiste, dans ses leçons de Méthodologie au doctorat en sciences à Bruxelles, sur l'opportunité d'introduire, après l'exposé de l'électrostatique, la notion d'électron qui fournit une transition naturelle pour aborder l'électrocinétique. M. Henriot préconise cette réforme même dans l'enseignement secondaire.

Ce qui manquait jusqu'ici, c'était un Cours rédigé systématiquement dans cet esprit. Il faut dire que les plus audacieux reculeraient devant la tâche : c'est une œuvre de longue haleine que de remplacer l'exposé classique de l'électrostatique, de l'électrocinétique et de l'électromagnétisme, par un exposé entièrement neuf où les phénomènes les plus divers sont expliqués qualitativement et quantitativement à partir de l'action des électrons les uns sur les autres. M. Marcel Boll n'a pas reculé devant la tâche et nous lui en devons beaucoup de reconnaissance tant par le mérite de sa tentative que par le soin apporté dans la réalisation.

Le livre se distingue par sa clarté, sa rigueur et son caractère moderne. Les appareils surannés ont été systématiquement abandonnés pour laisser la place plus grande aux choses que nous voyons autour de nous : réseaux de distribution d'énergie électrique, traction électrique, éclairage, T. S. F. Ce souci d'actualité se remarque surtout dans les exemples, toujours accompagnés des ordres de grandeur. Tout cela donne au livre un caractère pratique qui ne nuit nullement à la valeur scientifique. Quoi de plus naturel que de remplacer des exemples démodés par la description brève d'un compteur électrique, d'un journal lumineux, d'un superhétérodyne, d'une enseigne au néon, d'un claxon, d'un équipement électrique d'auto, appareils qui nous sont aujourd'hui tout-à-fait familiers.

La lecture du volume de M. Boll n'exige pas de préparation spéciale : les connaissances générales de l'enseignement secondaire suffisent. L'auteur n'utilise pas le calcul différentiel et si une formule importante ne peut pas se démontrer par des méthodes élémentaires, elle est posée a priori, quitte à en justifier la forme en faisant appel à l'intuition et à en reporter la démonstration en appendice. On sent qu'il serait très aisé d'adapter l'exposé à un programme plus élevé : la ligne générale est tracée, il suffirait de la suivre en approfondissant plus ou moins chaque partie. Les difficultés vont en croissant ; chaque fait nouveau est suivi immédiatement de son application. On sent en l'auteur un pédagogue averti ; citons à titre d'exemple, le chapitre sur les conducteurs électrolytiques.

On regrettera peut-être que l'auteur, retenu probablement par les exigences d'un programme, n'ait pas utilisé la notation vectorielle qui facilite beaucoup l'exposé des formules de l'électromagnétisme.

Le livre est divisé en neuf chapitres :

1. Le grain d'électricité négative.
2. Les circuits métalliques fixes. (Sans induction).
3. Les courants dans les gaz.
4. Les conducteurs électrolytiques.
5. Les circuits spontanément mobiles.
6. Les circuits en mouvement contraint (Induction par soufflage).
7. Les courants variables dans les circuits fixes (Induction par rayonnement).
8. Les récepteurs électromagnétiques.
9. Les génératrices.

Dans un *appendice*, diverses démonstrations ont été réunies ainsi que quelques questions ne rentrant pas dans le cadre des chapitres précédents, et un tableau des unités.

Dès le début du premier chapitre, l'auteur donne un aperçu des idées modernes sur la structure de la matière. L'existence des électrons périphériques dans un atome permet d'arriver très vite à l'explication du mécanisme de la conductibilité, du magnétisme, etc.

Parmi les paragraphes les plus heureux, citons ceux relatifs à l'Eclairage par incandescence, à la Conductibilité des métaux et l'effet Joule, à la Radio, aux Génératrices et aux Moteurs électriques.

Il y a une unité d'exposition, que l'on attend évidemment, mais qui n'en est pas moins précieuse. On la retrouve jusque dans la loi de Laplace, établie à partir de l'action d'un champ magnétique sur un électron. La méthode est si simple et si captivante que le lecteur se sent véritablement entraîné.

Le livre est complet : aucun chapitre de l'Electricité n'a été laissé dans l'ombre. Le lecteur arrive à posséder bien plus qu'un schéma des appareils ou des phénomènes, et c'est vraiment miracle que l'auteur ait pu mettre tant de choses avec tant de rigueur en 400 pages d'un petit volume in-8. L'ouvrage n'est pas seulement un manuel d'étude, c'est un livre à consulter. On y trouve des détails précieux (jusqu'à l'effet du courant sur l'organisme).

La présentation, comme dans tous les livres de M. Boll est irréprochable. (Pour confirmer la règle, citons l'exception : p. 47, formule (27), il faut lire $\frac{l}{S}$ à la place de $\frac{S}{l}$ au dénominateur ; et, dans l'exemple numérique qui suit, il faut ajouter $l = 1$ cm.)

Et maintenant, lecteur sceptique, que vous soyez médecin ou philosophe, que vous soyez simplement « homme » comme Térence, mais surtout si vous êtes physicien, parcourez vite le joli roman de M. Marcel Boll et souhaitez avec moi que ce livre où le charme s'unit à la rigueur soit une source d'inspiration pour nos Maîtres de l'enseignement secondaire.

Georges HOMÈS.

L. DE BROGLIE, Docteur ès Sciences. — *Ondes et Mouvements*,
(Collection de physique mathématique, Fascicule I; 1 vol. in-8,
130 p.; Paris, Gauthier-Villars, 1926).

Il y aurait quelque ironie sans doute à disséquer, pour la présenter au public, cette œuvre fondamentale de la Mécanique Ondulatoire. Bornons-nous à signaler le livre et à donner un aperçu de son contenu.

On sait que c'est à de Broglie et à Schrödinger que l'on doit les progrès récents de l'atomistique. Dans le présent volume, l'auteur expose, dans leur état actuel, les conceptions personnelles qu'il avait déjà développées dans sa thèse de doctorat. C'est, si l'on veut, une synthèse et une mise au point.

Le livre est divisé en trois parties :

1. La dynamique des quanta,
2. L'optique des quanta,
3. Statistique des quanta.

Dans la première partie, l'auteur, généralisant l'hypothèse de Planck, introduit le postulat suivant : « Chaque fois que, dans un système de référence, un élément matériel au sens le plus général possède une énergie W , il existe dans ce système un phénomène périodique possédant la fréquence ν définie par la relation du quantum $W = h\nu$, h étant la constante de Planck égale en C. G. S. à $6,55 \cdot 10^{-27}$ erg. seconde ». On arrive ainsi à poser en quelque sorte l'équation fondamentale de propagation, le point matériel étant considéré comme le centre d'un système d'ondes stationnaires.

On envisage ensuite, le cas plus général du point matériel électrisé pour aborder enfin la dynamique des systèmes dans la nouvelle mécanique.

La deuxième partie traite du « photon », atome de radiation, comme dit l'auteur, auquel est associée une onde. On aperçoit les raisons pour lesquelles il y a incompatibilité apparente entre l'électromagnétisme classique et l'Optique des quanta. La théorie de Maxwell-Lorentz est bien située dans le cadre élargi de la Mécanique Ondulatoire. L'auteur envisage spécialement les ondes homogènes et le mouvement rectiligne, la diffusion et la dispersion, le phénomène de Compton.

La troisième partie comprend la théorie cinétique des gaz sous la forme classique, telle qu'on la rencontre en Mécanique Statistique, et sous sa forme nouvelle. On y aperçoit la valeur de l'apport fourni par la conception ondulatoire.

Les questions abordées dans l'ouvrage sont traitées dans toute leur généralité; l'auteur fait un usage fréquent de la gravifique einsteinienne, et son exposé n'en est que plus limpide et plus élégant.

Le lecteur lira avec une attention toute spéciale le *Résumé* qui termine le livre et dans lequel l'auteur donne une très belle esquisse de sa puissante théorie. Aujourd'hui plus qu'hier, la lecture de cette œuvre essentielle s'impose au physicien qui veut pénétrer l'énigme de la matière et du rayonnement.

Georges HOMÈS.

EMILE SEVIN, Ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur en chef des Services Techniques à la Compagnie d'Orléans, *Le Temps absolu et l'Espace à Quatre dimensions. (La Gravitation. — La Masse. — La Lumière.)* (1 volume, gr. in-8, 124 p., prix : 22 frs. — Paris, Albert Blanchard).

Dans la théorie de la Relativité générale, on écrit que la courbure totale de l'univers tétradimensionnel est nulle; ici, l'auteur égale à zéro la courbure moyenne, ce qui entraîne pour conséquence que les planètes sont soumises à une force effective, alors qu'en Relativité, ce sont les déformations de l'espace qui déterminent le mouvement des planètes :

Voici la conception fondamentale de l'auteur : l'espace absolu contient l'éther et la matière. L'espace a quatre dimensions; il ne possède aucune propriété physique; il est en dehors du temps.

L'éther est une couche du quatrième continu dont l'épaisseur est un paramètre permettant de préciser les rapports de l'éther et de la matière. L'éther joue le rôle, dans le quatrième continu, d'une lame capillaire possédant une certaine tension superficielle. La matière est formée de particules d'électricité petites et très distantes : ces particules sont des hypersphères pleines du quatrième continu, et, lorsqu'elles se meuvent, l'apparence nous les montre contractées dans la direction de leur vitesse.

Telle est l'idée fondamentale de l'auteur. Il est bien évident qu'il serait vain de la commenter, car, en la circonstance, l'interprétation est tout arbitraire. Pour nous, il nous semble difficile d'attribuer une existence objective à l'espace, en dehors de la matière : l'espace est en notre cerveau. C'est un cadre dont nous orons la matière que nos sens nous révèlent. Un bloc de fer se révèle en nous en particulier par le toucher, et une convention commode de langage nous fait dire que nous-mêmes ainsi que le bloc de fer possédons trois dimensions.

En ce qui concerne les rapports de l'éther et de la matière, la difficulté de situer les électrons dans l'éther est levée par le fait que, dans la théorie de M. Sevin, les électrons sont hors de l'éther. Les électrons touchent l'éther : le mouvement des premiers parallèlement au second est le mouvement libre des masses; les vibrations des premiers normalement au second (déplacement suivant la quatrième dimension) entraînent des vibrations transversales de l'éther d'où résultent les phénomènes électromagnétiques.

Dans le cadre de cette conception, l'auteur étudie l'univers dans son ensemble, puis, plus spécialement : la gravitation, le temps absolu, la lumière et le mouvement des astres.

Retenons, en particulier, l'explication qu'il donne des résultats multiples de l'expérience de Michelson et Morley. Depuis 1887, (première expérience de Michelson et Morley eux-mêmes) jusqu'en 1926 (Miller), on peut dire que le vent d'éther cherché fut trouvé de mieux en mieux : sa valeur augmentait avec l'altitude à laquelle on faisait l'expérience. On sait que, depuis, les expériences précises de Piccard et Stahel, tant en laboratoire qu'en ballon et au sommet du Rigi, furent négatives. Ces résultats contradictoires peuvent s'interpréter d'après M. Sevin. Les corps matériels paraissent déformés, dans leur mouvement par rapport à l'éther. Mais on peut montrer que la déformation n'est pas la même lorsqu'on envisage une portion de matière éloignée de la surface limitrophe, ou voisine de cette surface. Les conditions aux limites suffisent à expliquer, grâce à une contraction du corps dans le sens de la vitesse et aux perturbations de l'éther, le résultat négatif de l'expérience de Michelson dans le voisinage immédiat de la surface terrestre. En outre, plus les dimensions de l'interféromètre sont petites et plus l'influence perturbatrice des surfaces terminales par rapport à l'ensemble de l'appareil est grande ; d'où, l'impossibilité de déceler un effet avec un petit interféromètre.

Sans souscrire aux propositions postulées par l'auteur, nous nous devons d'admirer son effort de synthèse ainsi que l'originalité et le caractère méthodique de ses recherches.

La lecture de ce livre, qu'elle soit convaincante ou non, ne peut être que suggestive. Elle oblige à scruter les conséquences des faits d'observation et cela seul suffit à apporter plus de lumière dans ce domaine de la physique théorique. G. H.

GINO LORIA, Professeur de Géométrie Supérieure à l'Université de Gênes, Lauréat de l'Institut de France. *Histoire des Sciences Mathématiques dans l'antiquité Hellénique*. (Paris, Gauthier-Villars, 1929, 212 p.).

Un livre sur l'histoire des Mathématiques (et il n'en manque pas) est ordinairement considéré comme un livre d'histoire par les mathématiciens et comme un livre de mathématique par les historiens. Tel ne sera pas, je l'espère, le sort du livre de M. Loria, qui sera au contraire, revendiqué par les uns et les autres.

Je ne suis pas qualifié pour me prononcer pour les historiens, bien que je sois persuadé que le travail de M. Loria donnera satisfaction aux plus exigeants hellénistes. Mais pour ce qui est des mathématiciens, il les contentera tous et on ne trouvera pas un livre qui, dans des dimensions restreintes, donne plus de précisions sur la vie scientifique de l'antiquité et l'état de la Science Mathématique

dans l'antiquité. L'auteur passe successivement en revue les précurseurs de la Science Mathématique grecque (les Assyro-Babyloniens et les Egyptiens), l'origine et première phase de développement des mathématiques chez les Grecs (Thalès et l'école ionienne, Pythagore, Zénon, Oenspide, Hippias, Hippocrate, Chios, Archytas, Platon, Ludoxe), l'âge d'or de la géométrie grecque (Euclide, Archimède, Appollonius), contemporains et épigones des grands géomètres de la Grèce (Eratosthène, Nicomède, Dioclès, Persée, Zénodore, Intermède Germinus, Théon, Pappus, Entocius, Serenus), l'Arithmétique des grecs, la Terre et les Astres dans la pensée des anciens grecs et achève l'exposé magistral par une courte discussion sur l'influence de l'esprit grec dans les mathématiques modernes.

Je souhaite au livre de M. Loria le succès qu'il mérite à juste titre.

M. KRAÏTCHIK.

STANISLAS MILLOT, Capitaine de Corvette en retraite. *La balance à calcul*. (Paris, Gauthier-Villars 1928, 18 p. in 8° suivie d'une planche).

L'auteur préconise l'emploi d'une planchette rectangulaire qui repose sur deux supports, par deux couteaux en ligne droite, et peut osciller autour de l'axe horizontal figuré par l'arête inférieure des couteaux.

Si sur la face de la planchette on trace des échelles fonctionnelles, une relation entre ces fonctions se traduira par une certaine position d'équilibre quand certains poids sont placés dans une position convenable. Il suffit dès lors de construire ces échelles, se munir des poids-étalons et les égalités seront remplacées par des positions d'équilibre qui à leur tour détermineront la valeur des inconnues.

La méthode de l'auteur n'est ni inédite ni commode. D'abord pour l'antériorité, rappelons qu'encore au XVII^e siècle on a déterminé la surface, d'une cycloïde en *pésant* le cercle générateur et la cycloïde. Assurément nous procédons autrement aujourd'hui, mais la méthode empirique a été abandonnée précisément à cause des multiples inconvénients qu'elle présente. On peut même se demander si jamais elle fut en usage.

Il est possible que dans certains cas spéciaux la méthode de la balance soit applicable, mais nous estimons, qu'en général, l'emploi de la balance est moins commode et moins précis que celui de la règle à calcul.

M. KRAÏTCHIK.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.